BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DES MONUMENTS

PARISIENS

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DES MONUMENTS PARISIENS

CONSTITUÉE DANS LE BUT DE VEILLER SUR LES MONUMENTS D'ART

ET SUR LA PHYSIONOMIE ARTISTIQUE DE PARIS

(Architecture, Peinture, Sculpture, Curiosités et Souvenirs historiques)

FONDÉ ET PUBLIÉ PAR LES SOINS DE

CHARLES NORMAND

Lauréat de l'Institut
Directeur de l'*Ami des Monuments et des Arts*
Architecte diplômé par le Gouvernement
Secrétaire général de la Société des Amis des Monuments parisiens
Directeur des *Excellents Guides*.

ONZIÈME VOLUME (Année 1897)

PARIS

SECRÉTARIAT : 98, RUE DE MIROMESNIL

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DES MONUMENTS PARISIENS

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES MONUMENTS PARISIENS

Les noms écrits en **caractères gras** désignent ceux de nos collègues qui ont capitalisé leurs cotisations.

Adresser les rectifications à M. Charles Normand, 98, rue de Miromesnil.

Adam (Mme Juliette Lambert), directrice de *la Nouvelle Revue*, 190, boulevard Malesherbes et rue Juliette-Lambert.
Adam (Louis, dit Émile), artiste peintre, 75, rue de Courcelles.
Allongé, artiste peintre, 6, passage Saint-Stanislas.
Amman, professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand, 161, rue Saint-Jacques.
Anceau, ingénieur, 15, rue Salneuve.
André (Pierre), architecte diplômé par le Gouvernement, 95, rue de Vaugirard.
Andry (Armand), 8, rue Gounod.
Arthez (Ernest), 23, boulevard des Capucines.
Arrivetz (Maurice), inspecteur des chemins de fer administratifs du chemin de fer du Nord, 8, rue Saint-Florentin.
Aubert (Jean), peintre, 15, avenue Beaucourt.
Aubry (Alfred), avenue Eglé, à Maisons-Laffitte.
Aubry (Gaston), architecte, 1, rue Cerizoles.
Aucamus, négociant, 92, rue de Richelieu.
Augé de Lassus (Lucien), 6, quai Debilly.
Augé de Lassus (Mme), 13, rue d'Aguesseau.
Ballu (Roger), inspecteur des Beaux-Arts, 10 *bis*, rue Ballu.
Barras, chef du Bureau des Domaines à l'Hôtel de Ville, 49, rue Vaneau.
Bartaumieux (Charles), architecte expert, 66, rue de la Boëtie.
Baugrand (G.), 49 *bis*, avenue d'Antin.
Bayard (Julien), architecte, 1, rue Bonaparte.
Beau (H.), 9, boulevard de la Madeleine.

Beaufeu (Paul), chef de bureau au Ministère des Affaires étrangères, 8, boulevard Malesherbes.

Benard (Paul), 4, rue Honoré-Chevallier.

Benoit Levy (Alphonse Bevylle), 4, boulevard Poissonnière.

Bernier (Louis), architecte du Gouvernement, 144, boulevard Haussmann.

Bernier (Camille), 2, rue Jean Nicot.

Berrus (Mme veuve Antony), 20, avenue Raphaël.

Bert (Mme Paul), 12, avenue Carnot.

Berthelon (Eug.), artiste peintre, 7, rue Alfred Stevens.

Bertrand (Alexandre), membre de l'Institut, conservateur du Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, au Château (Seine-et-Oise).

Bibliothèque de l'Archevêché de Paris, M. l'abbé Lapalme, secrétaire archiviste de l'Archevêché, 127, rue de Grenelle.

Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts, 14, rue Bonaparte, M. Eugène Müntz, bibliothécaire.

Bibliothèque de la Ville de Paris (musée Carnavalet).

Bibliothèque de l'Art industriel du XVIIIe arrondissement, M. Habert, bibliothécaire, 13, rue Richomme.

Bibliothèque Municipale de la mairie du XVIIIe arrondissement, 115, rue Ordener.

Bignon, 12, avenue du Bois-de-Boulogne.

Bin, peintre, 11, rue Cauchois.

Bischoffsheim, 3, rue Taitbout.

Blache (docteur), 5, rue de Surène.

Blavette, architecte, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, 50, rue de Lille.

Blondel (Paul), 30, rue Fontaine.

Bluysen (Paul), secrétaire général du *Journal des Débats*, 42, rue de la Chaussée-d'Antin.

Boggio (Mlle), 24, avenue Victor Hugo (Neuilly).

Boissard (Georges), 40, rue d'Hauteville.

Bonaparte (prince Roland), 22, Cours-la-Reine.

Bonnemère (fils), 26, rue Chaptal.

Bonnenfant, architecte diplômé par le Gouvernement, 7 *bis*, rue de Solférino.

Bonté (Eugène), 146, boulevard Raspail.

Bosseli (Paul), 30, avenue Montaigne.

Bottrel (A.), 5, place Saint-Sulpice. Bureau, 8, rue Montesquieu.

Bouhon, architecte, 21, avenue des Gobelins.

Bourdais, architecte, 46, avenue du Trocadéro.

Bourdeix (Joseph), architecte, 54, rue Bonaparte.

Bournon (Fernand), archiviste, 12, rue Antoine-Roucher.

Bouruet Aubertot, 12, avenue de la Bourdonnais.

Bouvrain, architecte, 104, rue de Rennes.

Bouvret (Alphonse), directeur du *Journal des Artistes*, 32-34, galerie Vivienne.

Bouzemont (E.), 12, rue d'Anjou.

Brenot, 22, rue du Général-Foy.

Breton (Guillaume), artiste peintre, 22, boulevard Saint-Michel.

Brey (Léon), architecte, 71, avenue Wagram.

Brière (Gaston), 113, boulevard Beaumarchais.

Brouardel (docteur), président du conseil d'hygiène, doyen de la Faculté de médecine à Paris, 1, place Larrey.

Buquet, architecte, 4, place de l'Opéra.

Camus (D.), architecte, 55, avenue de Châtillon.

Capelle (Georges), rédacteur au *Gaulois*, 22, rue Duperré.

Caron (Henri), 23, rue du Cirque.

Carpentier (fils), propriétaire, 17, boulevard Malesherbes.
Carrié (docteur L.), ancien interne des Hôpitaux, 46, rue de Bondy.
Castaignet, avoué de première instance, 87, rue des Petits-Champs.
Cesconi, 30, avenue du Trocadéro.
Victor, avocat à la Cour d'appel, 30, avenue du Trocadéro.
Chabert (Pierre-Alex.), architecte, 39, rue Mozart.
Chailley (Léon), 41, rue Richelieu.
Chailley-Bert (J.), 12, avenue Carnot.
Champeaux (de), bibliothécaire de l'*Union centrale des Arts décoratifs*, 31, rue de Verneuil.
Champeaux (Octave de), peintre de marine, 7, rue Boccador.
Champouillon, ingénieur, 18, avenue Gourgaud.
Chapelain de Caubeyres (Henri), architecte, 70, rue de Grenelle.
Chapon, directeur du journal *la Gironde*, 101, rue de Richelieu.
Chardin (Paul), peintre, 2, rue des Pyramides.
Chardon, ingénieur, 6, rue Constantinople.
Charle (E.), sous-chef de bureau au Ministère des Travaux publics, 38, rue de Sèvres.
Charles (Constant, jeune), négociant, 6, rue de la Tacherie.
Chauveau, membre de l'Institut, 10, avenue Jules-Janin.
Chauvet, artiste dessinateur, 4, rue Michel-Ange.
Chauvet (L.), 6, rue Sophie-Germain.
Chauvy (Étienne), 2, rue des Pyramides.
Chevillard (Vincent), peintre, 3, rue Racine.
Chevrier (Maurice), attaché au Ministère des Affaires étrangères, 35, rue Jacob.
Choisnard (Félix), peintre, 60, rue de Vaugirard.
Claretie, de l'Académie française, administrateur général de la Comédie-Française, 10, rue de Douai.
Colonna-Ceccaldi (docteur), 10, rue Auber.
Collin (Paul), homme de lettres, 7, place de la Madeleine.
Coquelin, papetier, 34, rue de Seine.
Cordier (Henry), professeur à l'École des Langues orientales, 3, place Vintimille.
Corroyer, architecte du Gouvernement, membre de l'Institut, 14, rue de Courcelles.
Cottreau (Gabriel), 252, rue de Rivoli.
Coulomb, 4, rue de Saint-Pétersbourg.
Courboin (Eugène), artiste peintre, 2, avenue Mana, à Argenteuil (Seine-et-Oise).
Courtois (G.), peintre, 11, rue Mansart.
Courtois Suffit, architecte diplômé par le Gouvernement, 82, rue d'Hauteville.
Coutant (E.), 11, rue de Thann.
Cramail (Alfred), à Rueil (Seine-et-Oise), place Bergère.
Cranney, ingénieur des arts et manufactures, à Ercheu (Somme).
Cravoisier (Émile), secrétaire de la Société de géographie commerciale de Paris, 10, rue Lord Byron.
Crignier (Henri), chirurgien-dentiste, 27, rue Taitbout.
Dalbin (Paul), membre de la Commission des Bibliothèques de la ville de Paris, 5, faubourg Saint-Honoré.
Dalligny (A.), 5, rue Lincoln.
Dalligny, directeur du *Journal des Arts*, 1, rue de Provence.
Damon (Alfred), dessinateur, 74, rue du Faubourg-Saint-Antoine.

Dantan, artiste peintre, 1, parc de Montretout, à Saint-Cloud (Seine-et-Oise).

Darvant, sculpteur, 9, rue Bochard-de-Saron.

Dauchez (Mme), 199, boulevard Saint-Germain.

Daudet (Mme Alphonse), 31, rue de Bellechasse.

Daumet, membre de l'Institut, architecte du Palais de Justice, 135, boulevard Saint-Germain.

Davoust (Léon), architecte diplômé par le Gouvernement, 5, rue des Saints-Pères.

Debras, chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique, 42, rue de Pontoise, à Argenteuil (Seine-et-Oise).

Dechard (Paul), 122, rue de Rennes.

Decloux (Léon), 7, cité Malesherbes.

Delatour (Alfred), 25, rue François Ier.

Delesse (Mme), 59, rue Madame.

Delisle (Léopold), membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, 8, rue des Petits-Champs.

Deménieu, architecte du Gouvernement, 29, avenue Trudaine.

Derenbourg (Hartwig), professeur à l'École spéciale des langues orientales, 56, rue de la Victoire.

Desbrosses (Jean), artiste peintre, 20, rue de Lubeck.

Deslignières, architecte diplômé par le Gouvernement, 17, rue Saint-Jean, Pontoise (S.-et-O.).

Desnues (Lucien), architecte, 17, rue Faraday.

Dessain, 115, rue Lafayette.

Devay (J.), 82, rue Taitbout.

Deverin (Henri), architecte attaché à la Commission des Monuments historiques, 65, rue Claude-Bernard.

Deverin (P.-E.), 31, rue Lafayette.

Devy (G.), 5, rue Camille-Flammarion, à Juvisy-sur-Orge (Seine-et-Oise).

Didron, peintre verrier, 6, boulevard Raspail (rue de la Chaise).

Douillard (Alexis), peintre, 11, rue d'Assas.

Dragicsevics, ancien professeur au lycée Henri IV, 18, rue Saint-Simon.

Dropsy (Emile), graveur en médailles, 7, rue Béranger.

Drouin, secrétaire de la Société asiatique, 11, rue de Verneuil.

Dubois (C.), artiste peintre, 139, boulevard Magenta.

Dubosc, membre du Comité des Amis des Monuments rouennais, 2 rue Fontenelle, à Rouen (Seine-Inférieure).

Dubufe, architecte, chez M. Decauville, à Petit-Bourg (S.-et-O.).

Dubufe, peintre, 43, avenue de Villiers.

Duclos (Albert), architecte de l'Éden-Théâtre.

Ducrocq (Th.), professeur à la Faculté de droit de Paris, correspondant de l'Institut, 12, rue Stanislas.

Dufour (Marie-Adolphe), bibliothécaire, à Corbeil (Seine-et-Oise).

Dunand, entrepreneur de maçonnerie, 6, rue de Monceau.

Dupuis, publiciste, 129, boulevard Saint-Michel.

Dupuy (Ch.), architecte du Gouvernement, 32, avenue du Trocadéro.

Durand-Gréville (Mme), 174, rue de Grenelle.

Duriez (Léon), 25, boulevard de Strasbourg, à Boulogne-sur Seine.

Dutert, architecte du Gouvernement, 41, avenue Kléber.

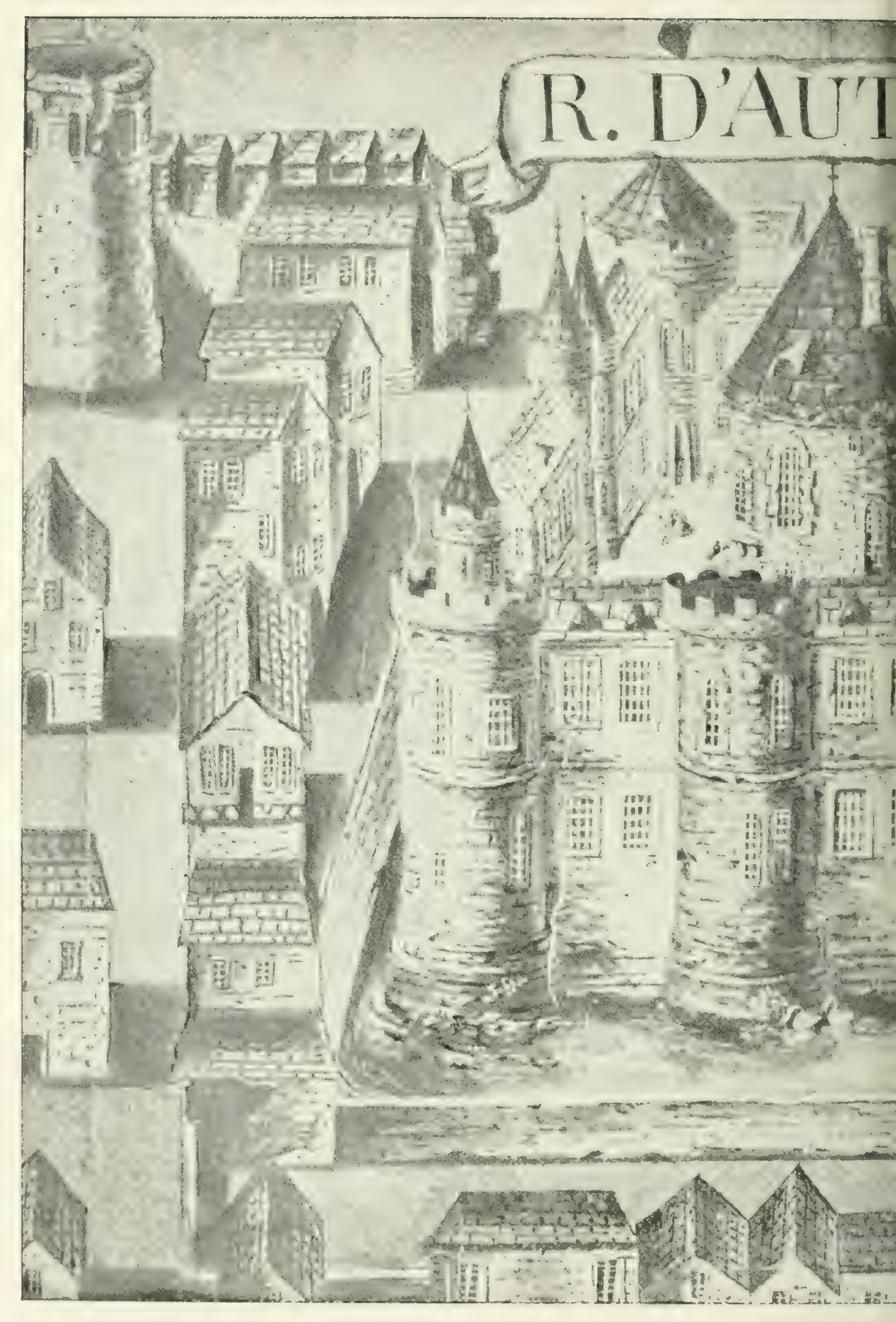
Dutocq, architecte, 45, avenue de Neuilly, à Neuilly (Seine).

Duvauchel (Léon), homme de lettres, 8, cité Martignac.

Ewald, architecte, 54 *bis*, rue Cardinet.

Fagniez (Gustave), archiviste paléographe, Meudon (Seine-et-Oise).

Falcou (Raphaël), sous-chef de bureau à la Préfecture de la Seine.



Le LOUVRE FÉODAL, selon le plan dit
Les autres reproductions de ce plan dispar
Pour la description du Louvre féodal, voyez le *Nouvel Itinéraire artistique et archéologique de Paris*, par Cha
recueillies par Berty, pour le volume sur LE LOUVRE, de la topograp



a Tapisserie » aujourd'hui détruit.
t à une échelle beaucoup plus petite.
ormand, tome II, page 81 à 109, avec plans et gravures. Cette étude rectifie et complète les données
storique publiée par le service des travaux historiques de la Ville.

Farcy (Georges), architecte, 153, faubourg Saint-Honoré.
Favre (Félix), 39, boulevard Saint-Michel.
Fenaille (Maurice), 11 *bis*, rue Boissy-d'Anglas.
Fernoux, architecte, président de la Société Nationale, 21, rue Béranger.
Ferrand (Stanislas), 35, rue de la Victoire.
Fiaux, ancien vice-président du Conseil d'arrondissement pour le canton de Montmorency, ancien conseiller municipal et maire d'Andilly, chevalier de la Légion d'honneur, à Andilly, près Montmorency (Seine-et-Oise).
Flacheron, architecte, 60, rue Madame.
Fontenilles (de), aux Auriols, par Villemur (Haute-Garonne).
Fos, rédacteur au *Soleil Illustré*, 37, rue Caumartin.
Fouret (René), 22, boulevard Saint-Michel.
Fournier (Paul), statuaire, 25, rue de Prony.
France (Anatole), membre de l'Institut, 13, rue Sontay.
Francmesnil (de), 150, avenue Victor Hugo.
Franklin, administrateur de la Bibliothèque Mazarine, au palais de l'Institut.
Gagneau (Henri), céramique artistique, 34, boulevard de Clichy.
Gagneau (Paul-Léon), artiste peintre, 31, avenue Trudaine.
Galy, statuaire, fabricant de bronze, 8 et 10, rue Ternaux.
Gandrille (Mlle M.), 123, boulevard Saint-Germain.
Gariel, professeur à la Faculté de médecine, 6, rue Édouard Detaille.
Garnier (Charles), architecte de l'Opéra, membre de l'Institut, 90, boulevard Saint-Germain.
Garnier (Hubert), ingénieur des Arts et Manufactures, 105, quai d'Orsay.
Garot (Émile), architecte, 46, boulevard Beaumarchais.
Garreau, vérificateur à l'Opéra.
Gasnault (Paul), conservateur du Musée des Arts décoratifs, 24, rue de Milan.
Gaudry (Jules), ingénieur, rue de Berlin.
Gautier (A.), chef des réassurances à la compagnie l'Union, 15, rue de la Banque.
Gautier (A.), architecte diplômé par le Gouvernement, 5, rue Cambon.
Geffroy (Gustave), rédacteur à *la Justice*, 30, quai de Béthune.
Génois, peintre, 70, rue Saint-Louis-en-l'Ile.
Georgé, architecte, 64, rue Blanche.
Gérard (baron), député, 85, faubourg Saint-Honoré.
Gérôme, peintre, membre de l'Institut, 65, boulevard de Clichy.
Gillet (Lucien), vérificateur des travaux diocésains au ministère de l'Intérieur et des Cultes, 25, avenue Victor-Hugo.
Girardot (Georges), peintre, 48, rue Cardinet.
Giraudon, 15, rue Bonaparte.
Godillot (Georges-Alexis), ingénieur, 2, rue Blanche.
Gosset (Alphonse), avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, 2, rue Saint-Thomas-d'Aquin.
Grommé, peintre, 57 *bis*, boulevard Rochechouart.
Grumberghs (Henri), 43, chaussée d'Antin.
Guéroult (Albert), 9, rue de Lyon.
Gueswiller, 128, boulevard Montparnasse.
Guillard (Léon), libraire-éditeur, 96, boulevard Montparnasse.
Guillaume (Eugène), statuaire, membre de l'Institut, inspecteur général de l'enseignement du dessin, villa Médicis, à Rome.
Guillon (Mme Adolphe), 14, boulevard de Clichy.
Guimet, directeur et fondateur du musée Guimet, au musée Guimet, place d'Iéna.
Guinand (Mme), 16, rue Dumont-d'Urville.

Guyot (Yves), 95, rue de Seine.
Halévy (Mme Ludovic), 22, rue de Douai.
Harmand (Georges), avocat à la Cour d'appel, 22, rue Saint-Augustin.
Hattat, conseiller municipal, président de la Commission des Beaux-Arts de la ville, 21, rue de l'Aqueduc.
Hauvion, en province (Seine-et-Oise).
Hayaux du Tilly, agent de change, 83, rue Richelieu.
Henner, peintre, 11, place Pigalle.
Héret, architecte honoraire de la ville de Paris, 44, rue de Naples.
Hermant (Achille), architecte de la Ville, 10, rue Legendre.
Hermant (Jacques), architecte diplômé par le Gouvernement, 19, avenue Mac-Mahon.
Hervé (Édouard), membre de l'Académie française, directeur du *Soleil*, 42, rue Notre-Dame-des-Victoires.
Hillemacher (Lucien), compositeur de musique, 173, rue de Courcelles.
Hilpert (Jules), caissier d'agent de change, 24, rue de Téhéran.
Hoffbauer, architecte, 40, boulevard Montparnasse.
Hopkins (Mlle May), 15, avenue La Bourdonnais.
Houguenade (J.), sculpteur, 31, boulevard Port-Royal.
Houppe (Xavier), entrepreneur de peinture, 9, rue du Dôme.
Houtelart (G.), avocat, 14, avenue Carnot, à Corbeil (S.-et-O.).
Huguet (Alb.), représentant de l'imprimerie Dupont, 63, boulevard de Strasbourg.
Itasse (Ch.), avocat, 50, faubourg Monmartre.
Jambon, décorateur, 73, rue Secretan.
Jarre (Léon), ingénieur-électricien, 2, rue des Pyramides.
Joanne (Paul), 16, rue Soufflot.
Josso, architecte diplômé par le Gouvernement, 72, rue d'Assas.
Jourdain (Roger), artiste-peintre, 22, rue Eugène Flachat.
Juglar (Clément), membre de l'Institut, professeur à l'École des Sciences politiques, 167, rue Saint-Jacques.
Julien (Félix), architecte de la Caisse des Dépôts, 1, rue Daru.
Kinen (Georges), 26, rue de la Grande-Armée.
Klein (Charles), architecte, 32, avenue d'Iéna.
Klipsch-Laffite, 10, rue de la Paix.
Knortzer (Mme), 20, rue Montaigne.
Kœchlin (Rémond), 32, quai de Béthune.
Kœnig (l'abbé), chanoine honoraire de Périgueux, premier vicaire de Saint-Eustache, au presbytère.
Kohler, bibliothécaire, ancien élève de l'École des Chartes, 85, rue d'Assas.
Koppe (Louise), directrice du journal *la Femme et l'Enfant*, 8, place de la Bourse.
Krafft (Hugues), 1, rue Bayard.
Krafft, à Les Tilles, par Coyes (Oise).
Labat (Jules), avoué de première instance, 63, rue Taitbout.
Laborne (Émile), artiste peintre, 31, rue Joubert.
La Caille (Gaston), ancien magistrat, 50, boulevard Malesherbes.
Lachaize (Charles), propriétaire, 19, boulevard Exelmans.
Lacombe (Paul), 5, rue de Moscou.
Lacroix (A.), chimiste, membre de l'Institut, 186, avenue Parmentier.
Lafenestre (Georges), membre de l'Institut, conservateur de la peinture et des dessins au Musée du Louvre, 5, avenue Lakanal, à Bourg-la-Reine.
Lafon (Albert), architecte diplômé par le Gouvernement, 31, rue Beaurepaire.
Lalanne (Paul), ingénieur civil des mines, à Ercheu (Somme).

Laloux (V.), architecte diplômé par le Gouvernement, 2, rue Solférino.
Lambert (Marcel), architecte des palais de Versailles et de Trianon, professeur à l'École des Beaux-Arts, 33, rue du Cherche-Midi.
Lameire (Ch.), peintre, membre de la Commission des Monuments historiques, 52, avenue Duquesne.
Lami (Stanislas), statuaire, 51, rue Scheffer.
Lamouroux (G.), 21 ou 23, rue Gay-Lussac.
Lamouroux (Alfred), conseiller municipal, 150, rue de Rivoli.
Lamquet, adjoint au maire du XVIII[e] arrondissement, 21, rue Poulet.
Lamy (Ernest), 113, boulevard Haussmann.
Langlais (M[me] Noémie), 15, rue du Bel-Respiro.
Laugier (André), secrétaire du Mont-de-Piété, 23, rue de Clichy.
Laugier-Villars (comte de), ministre plénipotentiaire, 250, boulevard Saint-Germain.
Lauras (Etienne), ingénieur au chemin de fer d'Orléans, 56, rue Madame.
Le Baron (docteur), 34, rue de Lille.
Leblanc (Lucien), architecte du Gouvernement, expert près la Cour d'appel de Paris et le conseil de préfecture de la Seine, 21, rue Jacob.
Leblond (Ernest), préfet au Puy (Haute-Loire).
Lebœuf, architecte, 29, rue des Pyramides.
Le Breton (Gaston), membre correspondant de l'Institut, directeur du Musée céramique, président de la Société des Amis des Monuments rouennais, 25 *bis*, rue Thiers, à Rouen (Seine-Inférieure).
Le Conte du Noüy, artiste peintre, 20, boulevard Flandrin.
Lecoq (G.), 38, rue de Berlin.
Ledanseurs (E.), homme de lettres, 27, rue des Batignolles.
Le Deschault (Edmond), architecte, 97, boulevard Exelmans.
Lefebvre (Jules), membre de l'Institut, peintre d'histoire, 5, rue La Bruyère.
Lefebvre (Paul), sculpteur décorateur, 54, avenue Bosquet.
Lefèvre (Camille), sculpteur, 55, rue du Cherche-Midi.
Lefuel (Henri), substitut du procureur général, 15, rue de l'Université.
Léger (A.), architecte, conseiller municipal de Gueschard, par Auxi-le Château (Pas-de-Calais).
Legis (Stanislas), professeur au lycée Louis-le-Grand, 78, rue d'Assas.
Lemaire (A.), 35, rue de Rome.
Lemgruber (M[lle] Roza), 36, avenue du Bois-de-Boulogne.
Lemoro (Aug.-Ch.), entrepreneur de peintures, 16, rue Oberkampf.
Lenepveu, membre de l'Institut, 67 *bis*, boulevard de Clichy.
Lenoir (Alfred), statuaire, 17, hameau Boileau, 38, rue Boileau.
Le Pileur (docteur), 15, rue de l'Arcade.
Lerolle, conseiller municipal, 10, avenue de Villars.
Leroux (Alfred), architecte, 23, rue Bertrand.
Leroux-Royer, sculpteur en meubles, 14, rue de Naples.
Le Souef, 109, boulevard Beaumarchais.
Letellier-Reybaud (M[me]), 57, boulevard Saint-Michel.
Letoula (Jules), artiste peintre et lithographe, 97, boulevard Saint-Germain.
Letrosne, architecte, 21, rue d'Offémont.
Levasseur, 53, rue de Paris, à Saint-Quentin (Aisne).
Level (André), 18, rue Juliette-Lamber.
Levert (Léopold), professeur à l'École nationale d'art décoratif à Nice, 25, rue Assalit, à Nice (Alpes-Maritimes).
Levillain (Ernest), 30, rue Alphonse-de-Neuville.
Lévy (Émile), libraire-éditeur, 13, rue Lafayette.
Lévy, 25, rue Louis-le-Grand.

Lhuer, employé au ministère, 7, rue de Lille.
Likhatchoff (l'amiral), 4, rue Logelbach.
Lockroy, député de la Seine, ancien ministre du Commerce, 140, avenue Victor Hugo.
Lœbnitz, céramiste, 4, rue Pierre-Levée.
Lory (Victor), directeur-gérant de l'Écho des Orphéons, 12, rue Cadet.
Lot (Mlle H.), 49, rue de Lille.
Louët (Édouard), 25, rue de Tournon.
Loviot, architecte, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, 3, avenue de Vélasquez.
Lussereau (Julien-Adolphe), sculpteur, 47, boulevard de Montmorency.
Macé, architecte, 5, rue Laffitte.
Maciet (Jules), membre du Comité des Arts décoratifs, 42, rue Cambon.
Mackaye (Mme), 92, rue du Cherche-Midi.
Magdelaine (Mlle Anaïs), chargée d'un cours de beaux-arts à l'institution Boblet, 13, rue Malebranche.
Magdelaine (Louis), docteur, 7, rue Villersexel.
Maignan (Albert), peintre, 1, rue La Bruyère.
Maillard (Léon), 21, quai de l'Horloge.
Maillard, peintre, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, 135, rue de Sèvres.
Majou (Gustave), architecte diplômé par le Gouvernement, 4, boulevard du Temple.
Mahler (Charles), 52, faubourg Saint-Honoré.
Mannheim, expert, 7, rue Saint-Georges.
Mareuse, secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes, 81, boulevard Haussmann.
Mareuse (Mme E.), 81, boulevard Haussmann.
Marmottan (Paul), 20, avenue Raphaël.
Martin (Abel-Tommy), avocat à la Cour d'appel, 3, rue Frédéric Bastiat.
Martin (Albert), avocat à la Cour d'appel, 23, rue d'Anjou.
Martin (F.), statuaire, 15, rue de Chartres, à Orsay (Seine-et-Oise).
Martin (Georges), 8, rue Lacépède.
Marx (Roger), homme de lettres, 24, rue Saint-Lazare.
Masson (Georges), éditeur, 120, boulevard Saint-Germain.
Mattar (A.), employé d'assurances, 7, rue Guy-Patin.
Mauban (Georges), 5 *bis*, rue de Solférino.
Maupeou (de), compositeur de musique, 60, rue de Ponthieu.
May (Léon de), 75, Grande-Rue, à Bourg-la-Reine (Seine).
Menier (Gaston), 61, rue de Monceau.
Menier (Henri), 8, rue de Vigny.
Meurgé (Albert), avocat, 15, boulevard Saint-Germain.
Michau (Alfred), 93, boulevard Saint-Michel.
Mieusement (Médéric), photographe attaché à la direction des Beaux-Arts et à l'Administration des Cultes, 7, rue Franklin.
Milès (Roger), 22, rue de Navarin.
Millerand (Alexandre), avocat à la Cour d'appel, député de la Seine, 234, boulevard Saint-Germain.
Mir (Eugène), sénateur de l'Aude, administrateur du Crédit foncier de France, 35, faubourg Saint-Honoré.
Mir (Mme Eugène), 35, faubourg Saint-Honoré.
Monod (Gabriel), membre de l'Institut, 18 *bis*, rue du Parc-de-Clagny, à Versailles.
Monteil (Edgard), ancien préfet de la Creuse, 40, rue du Luxembourg.
Montorgueil (Georges), 31 *bis*, rue Victor-Massé.

Morain (Daniel), diplômé de l'École des Sciences politiques, avocat à la Cour d'appel, 52, rue Lhomond.

Moreau, négociant, 22, rue Milton.

Moreau (Étienne), 73 *bis*, faubourg Saint-Honoré.

Morillon (Philéas-Louis-Adolphe), de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France et de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, 4, cité Condorcet.

Morin (Alexis), 50, rue Lepic.

Moyaux, architecte du Gouvernement, 10, rue Bellechasse.

Mugnier (docteur), 32, avenue des Ternes.

Müntz (Eugène), membre de l'Institut, conservateur de l'École des Beaux-Arts, 14, rue de Condé.

Nachet (Alfred), opticien, 17, rue Saint-Séverin.

Nast (Hermann), 52, boulevard Haussmann.

Nénot, architecte de la Sorbonne, membre de l'Institut, 7, rue de la Sorbonne.

Normand (Mme), 51, rue des Martyrs.

Normand (Alfred), membre de l'Institut, architecte du Gouvernement, 51, rue des Martyrs.

Normand (Charles), lauréat de l'Institut, architecte diplômé par le Gouvernement, directeur de l'*Ami des Monuments et des Arts*, secrétaire général de la Société des Monuments parisiens, directeur des *Excellents Guides*, 98, rue Miromesnil.

Normand (Paul), architecte, 51, rue des Martyrs.

Normand (Robert), lieutenant au 4e Régiment du Génie, à Grenoble (Isère).

Nozal (Alex), artiste peintre, 82, rue du Ranelagh.

Nuitter, archiviste de l'Opéra, 83, faubourg Saint-Honoré.

Ocampo (Armand), hommes de lettres, vice-président de l'Association littéraire et artistique internationale , 51, rue Pierre Charron.

Ottin (Léon), peintre-verrier, 29, boulevard Pereire.

Paisant-Duclos, architecte, 7, rue Yvon-Villarceaux.

Pange (Comte Maurice de), 53, rue de Lisbonne.

Papinot (Ernest), architecte, 141, faubourg Saint-Denis.

Paris (Fernand), château des Sources. Le Lion d'Angers (Maine-et-Loire).

Pascal, membre de l'Institut, architecte du Gouvernement, 8, boulevard Saint-Denis.

Paumier, architecte, 4, place Possoz, et 32, rue de la Pompe.

Payen-Méder (Mme Auguste), 49, rue La Bruyère.

Pereire (Mme veuve Isaac), 35, faubourg Saint-Honoré.

Pereire (Émile), ingénieur administratif des chemins de fer du Midi, 10, rue Alfred de Vigny.

Pereire (Mme Emile), 10, rue Alfred de Vigny.

Pereire (Mlle Noémie), 10, rue Alfred de Vigny.

Pereire (Maurice), 10, rue Alfred de Vigny.

Pereire (Henry), administrateur des chemins de fer du Midi, 33, boulevard de Courcelles.

Pereire (Mme Henry), 33, boulevard de Courcelles.

Pereire (Mlle Jenny), 33, boulevard de Courcelles.

Perin (Jules), avocat à la Cour d'appel, archiviste paléographe, docteur en droit, 8, rue des Écoles.

Peyre, agrégé d'histoire et de géographie, professeur au collège Stanislas, 13, rue Jacob.

Peyre (Émile), architecte, 124, avenue Malakoff.

Philbert (docteur), 34, boulevard Beaumarchais, membre du Conseil général, de l'Association générale des médecins de Paris.

Picard (Gustave), propriétaire, 20, rue Chaptal.

Picq, architecte du canal de Suez et de Panama, 58 *bis*, rue de la Chaussée d'Antin.

Picqué (docteur), chirurgien des hôpitaux, 8, rue d'Isly.

Piéchaud, 14, rue de Condé.

Pinaud (Lucien), 18, rue d'Anjou.

Planat (Paul), rédacteur en chef de la *Construction moderne*, 13, rue Bonaparte.

Pochet, 74, boulevard Magenta.

Polak (Maurice), administrateur-gérant du *Journal de la Société libre des Artistes français*, 29, boulevard des Batignolles.

Ponchaud (Joseph), 24, rue Leregrattier.

Pomey, artiste peintre, 39, boulevard Lannes.

Poulin (Abel), 13, rue Duvivier.

Pourlier, chef de comptabilité de la préfecture de police, 65, boulevard Saint-Michel.

Poussielgue-Rusand (Maurice), 3, rue Cassette.

Pozzo di Borgo (comte), 51, rue de l'Université.

Rabourdin (Adolphe), chez M. Vandesnet, à Watten (Nord).

Radet (Edmond), architecte, 51, rue Cambon.

Rafinesque (docteur), 8, chaussée de la Muette.

Rahir, architecte, 4, rue des Martyrs.

Ramousset, architecte expert, 9, rue d'Obligado.

Raparlier, 2 *bis*, rue des Rosiers, Paris, et Ormoi-la-Rivière, par Étampes (Seine-et-Oise).

Rattel (J.-A.-A.), docteur en médecine, 1, rue de l'Université.

Raulin (Gustave), architecte du Gouvernement, 57, rue de Lille.

Ravaisson-Mollien, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et de l'Académie des sciences morales et politiques, 11, quai Voltaire.

Régamey (Félix), inspecteur de l'enseignement du dessin, 6, rue Coëtlogon.

Reinach (Joseph), député, 6, avenue Van Dyck.

Renié, artiste peintre, 29, rue Singer.

Rey, 8, rue Sainte-Cécile.

Rey, architecte, 160, faubourg Saint-Honoré.

Rhoné (Arthur), correspondant du Comité de conservation des monuments de l'art arabe au Caire et de la Société des Antiquaires de France, 10, rue du Pré-aux-Clercs.

Rhoné (Raoul), 4, rue Castellane.

Richemont (Alfred de), peintre, 48, rue Ampère.

Rigot, 48, rue des Boulets.

Robida, artiste et homme de lettres, 15, rue de la Plaine, au Vésinet (S.-et-O.).

Rochet (Justin), architecte du Gouvernement, 34, rue de Seine.

Roger (Fernand), 145, rue Saint-Dominique.

Roll, peintre, 41, rue Alphonse-de-Neuville.

Rosières (Raoul), homme de lettres à Meulan (Seine-et-Oise).

Rothschild (baron Alphonse de), membre de l'Institut, 2, rue Saint-Florentin.

Rougé (vicomte Jacques de), 72, rue de l'Université.

Rozan (Jules), étudiant en médecine, 16, rue Cuvier.

Sabot (Edmond), notaire, 3, rue Biot.

Saint Senoch (Edgard de), 55, rue de Rome.

Sales (J.), entrepreneur de peinture, 11, avenue du Maine.

Salleron (Léon), architecte de la Ville, 15, rue Portalis.

Salvan, architecte, 59, boulevard Beauséjour.

Sanson, architecte, 48, rue d'Anjou.

Sarcey (Francisque), homme de lettres, 59, rue de Douai.
Sautai, peintre, 74, rue Notre-Dame-des-Champs.
Sauvageot (Louis), architecte du Gouvernement, 51, boulevard de La Chapelle.
Savornin (docteur), 118, rue de Flandre.
Schlumberger (Gustave), membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 27, avenue d'Antin.
Schlumberger (Georges), 59, rue Boissière.
Sellier (Charles), architecte, 5, rue Saint-Louis-en-l'Ile.
Société nationale des Architectes, 15, rue de la Cerisaie.
Société des Parisiens de Paris, Docteur Philibert, secrétaire général, 34, boulevard Beaumarchais.
Soudée, architecte de la Ville, du XIII[e] et du III[e] arrondissement, 136, bouvard Saint-Germain.
Soulé (Lucien), 5, rue Debelleyme.
South Kensington Museum Department of science and art (London S. W.).
Stechert, libraire, 76, rue de Rennes.
Steiner, statuaire, 82, rue de Passy.
Stroehlin, professeur, 4, rue du Luxembourg.
Taisne (Louis), architecte, 12, rue de la Bourse.
Tandon, 121 *bis*, avenue de Neuilly, à Neuilly (Seine).
Tartas (Gustave), restaurateur de tableaux, 1, boulevard Arago.
Tassin (A.), 28, rue d'Alésia.
Templier (Armand), 24, boulevard Saint-Michel.
Terrade (Albert), 67, rue de l'Orangerie, à Versailles (Seine-et-Oise).
Thiébaut, sculpteur, 73, avenue de Versailles.
Thomas (Jules), statuaire, membre de l'Institut, professeur à l'École des Beaux-Arts, 13, rue de Seine.
Thuillier (Louis), 16, rue Pernéty.
Tollu (Paul), président de la Chambre des notaires, 70, rue Saint-Lazare.
Torchon (M[me]), 19, rue Jacob.
Touche (Rémy).
Tourneux (Maurice), 14, rue Cardinal-Lemoine.
Tranchant (Charles), ancien conseiller municipal de Paris, 28, rue Barbet-de-Jouy.
Trélat (Émile), député de Paris, directeur de l'École spéciale d'architecture, 136, boulevard Montparnasse.
Trélat (Gaston), 9, rue du Val-de-Grâce.
Triboulet, architecte, 4, quai du Marché-Neuf.
Vabre, entrepreneur de travaux publics, 12, rue Nouvelle.
Vaillant, architecte, 108, avenue de Villiers.
Vallot (Joseph), directeur de l'*Observatoire du Mont-Blanc*, 114, avenue des Champs-Élysées.
Vandal (Albert), membre de l'Académie française, 10, rue Lincoln.
Vaudremer, architecte, membre de l'Institut, 93, boulevard Exelmans.
Vauréal (Henri de), 40, rue de Berlin.
Ventre (Fernand), 131, boulevard Saint-Germain.
Verhaeghe, architecte, 16, rue des Saints-Pères.
Vidal (M[me] Léon), 22, rue de Constantinople.
Vidart (Charles-Albert), maire de Divonne (Ain).
Viée (Camille), architecte, 8, rue Bonaparte.
Vimont, ancien interne des hôpitaux de Paris et de l'hôpital Trousseau, 8, rue Étienne-Marcel.
Vuagneux (Henri), 38, rue Lafayette.

Wallon (H.), sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, au palais de l'Institut.
Wallon (Paul), architecte diplômé par le Gouvernement, 1, rue de Lille.
Wislin (Charles), peintre, licencié en droit, 28, rue Ballu.
Yvart (Casimir), 9, rue Vignon.

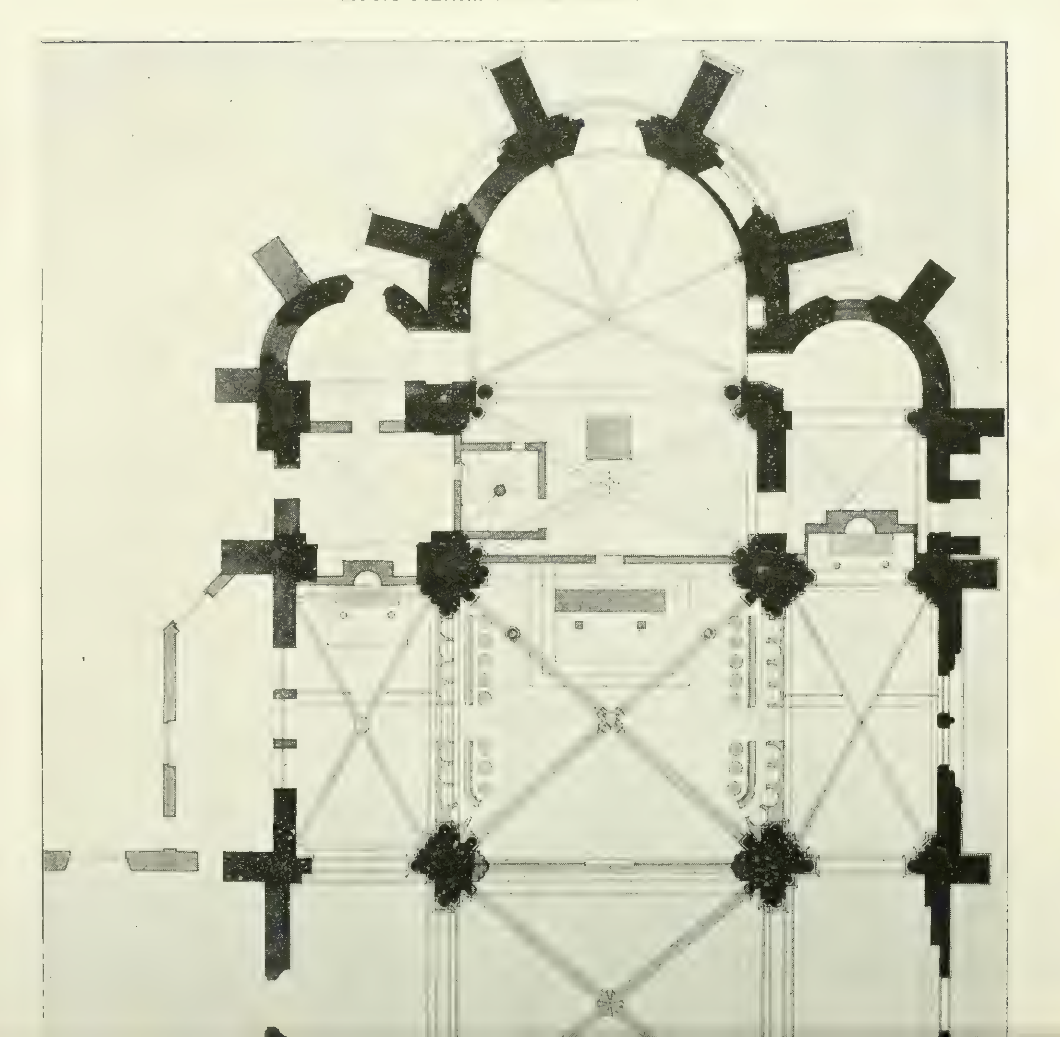
ECHANGES

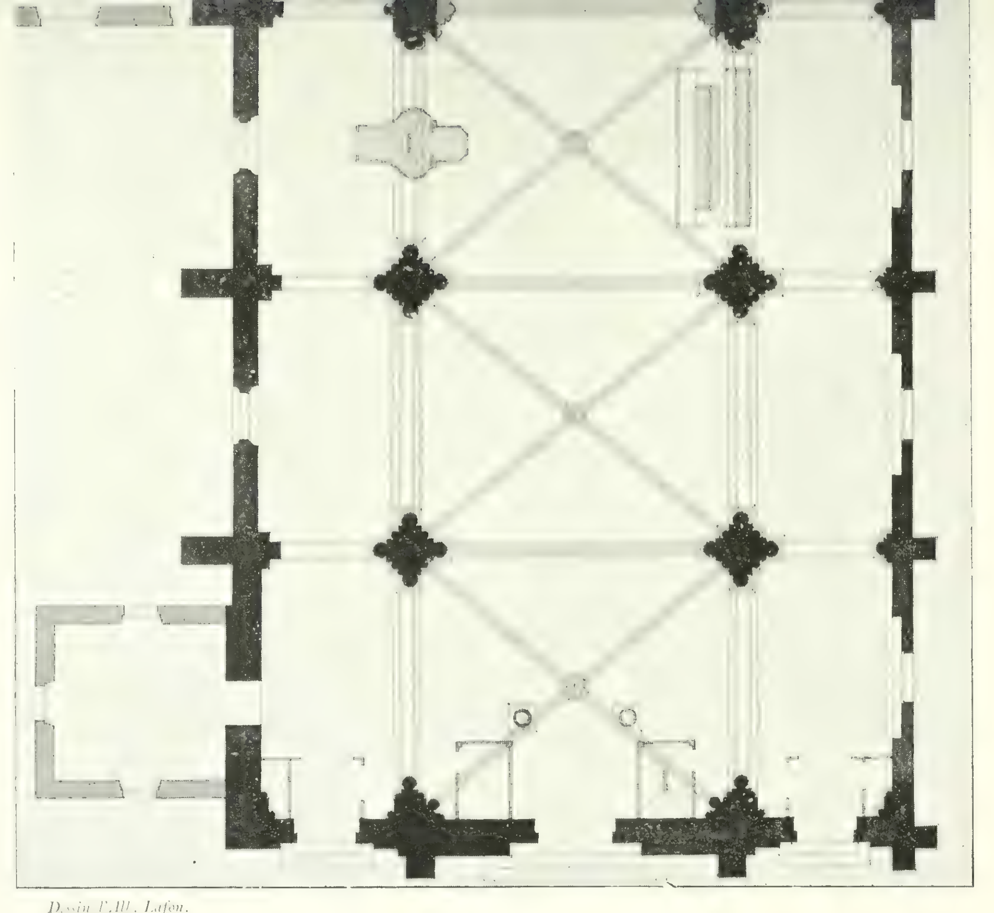
Mémoires de la Société historique de Pontoise et du Vexin, à Pontoise (Seine-et-Oise).

Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne, à Auxerre (Yonne).

Bulletin de la Société d'Agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans (Sarthe).

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.



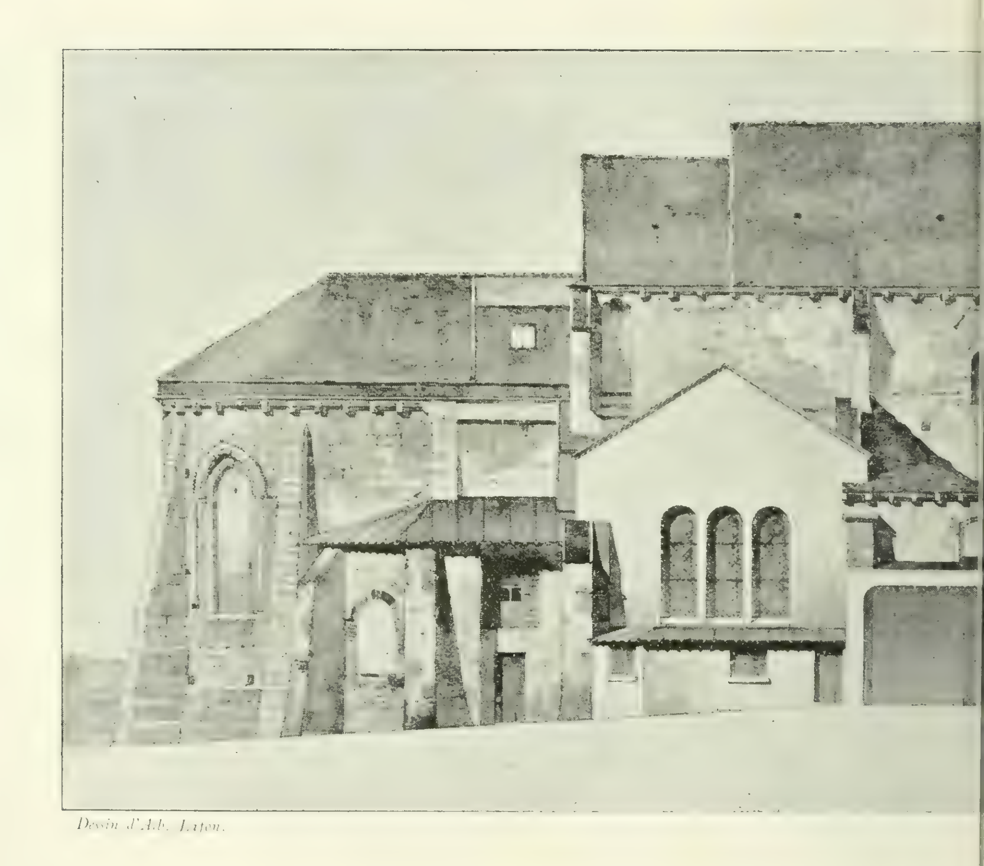


Dessin d'Alb. Lafon.

Plan.

Nouveaux relevés distincts de ceux d'Albert Lenoir.

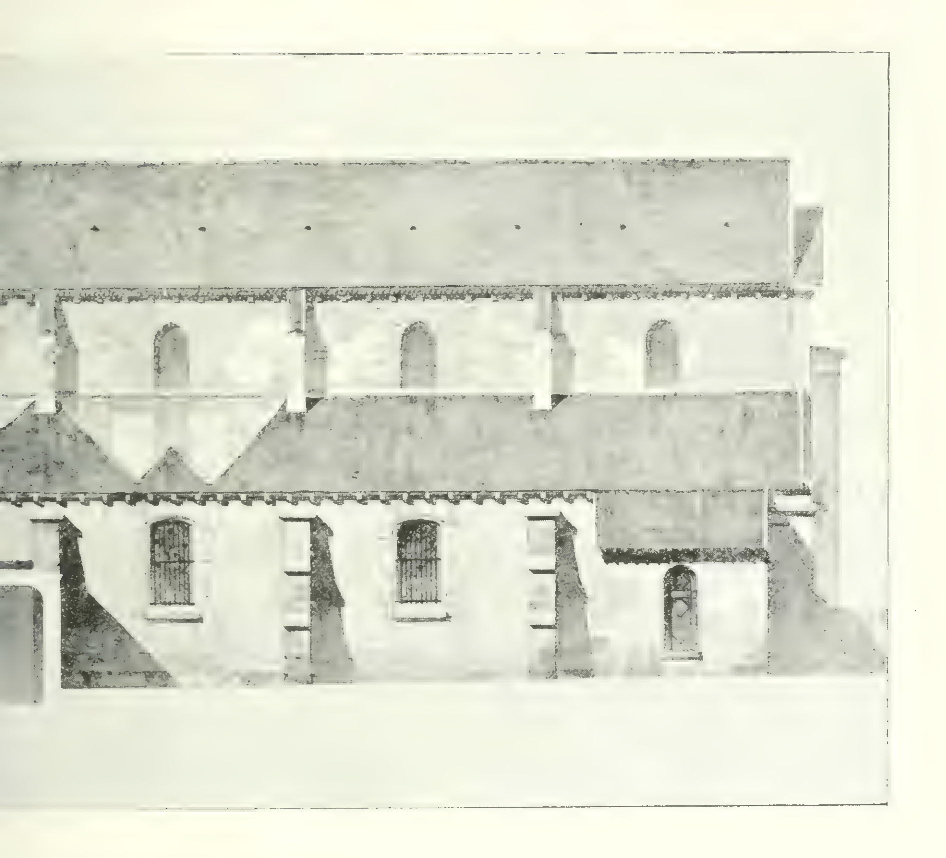
SAINT-PIERRE



Dessin d'Alb. Lafon.

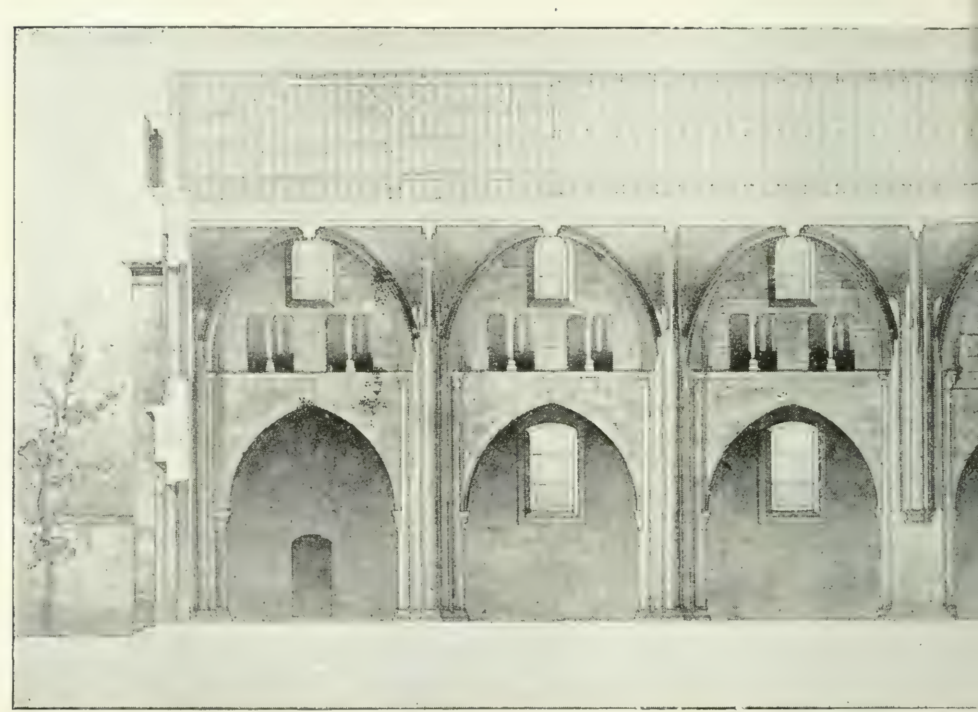
FAÇADE LATÉRALE, ÉTAT ACTUEL DE LA

TMARTRE



EXTÉRIEURE TOURNÉE VERS LE NORD

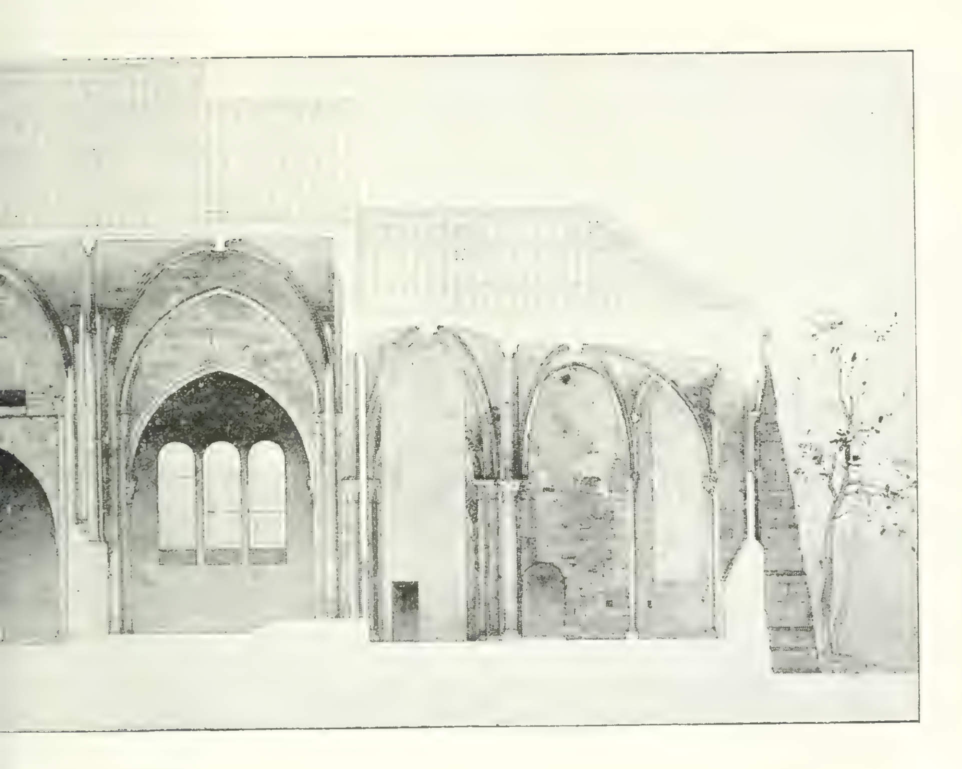
SAINT-PIERRE DE MONTMARTRE



Dessin d'Alb. Lafon.

Un monument cc

Pour le détail du triforium et celui d'une travée gothique, voyez la vu
Pour la travée rom:



écemment sauvé.

ive parue dans l'*Ami des Monuments et des Arts*, tome XI (1897).
la planche spéciale.

EXTRAITS

DES

Procès-Verbaux des Séances du Comité

Procès-verbal de la séance du Comité du 2 juin 1896.

M. Augé de Lassus et M. Ch. Normand font valoir l'opportunité d'une visite au Président du Conseil Municipal et du Préfet afin de les remercier des heureuses décisions sauvegardant l'ancienne Faculté de médecine, conformément aux vœux et aux efforts de la Société et grâce à une délibération dont M. Laugier donne lecture.

M. le Dr Le Baron pense qu'il conviendrait de remercier particulièrement M. Barras, chef du bureau du domaine de la Ville. Le devis de restauration s'élèverait à 250.000 fr. La destination nouvelle du monument sauvé n'est pas encore fixée. M. Périn rappelle à ce propos la découverte d'une trousse de chirurgien faite sur la route de Choisy ; Anvers possède un Musée d'instrument de chirurgie. M. Le Baron et M. Tranchant estiment que l'édifice doit rester dans tous les cas accessible au public.

Lettre de remerciements de M. le Dr Le Baron en réponse à ceux que lui a adressés le Comité.

Dicussion relative au Métropolitain. M. Charles Normand fait connaître les dispositions d'ensemble : il estime qu'il faut introduire un progrès dans la conception des voies ferrées, qui doivent satisfaire non plus seulement aux seuls besoins pratiques, suivant l'ancienne méthode, mais encore aux besoins d'air, de lumière et d'art du public. Les habitants de Paris veulent que leur ville soit pittoresque, car c'est la base de son agrément et de sa fortune.

L'enceinte de Philippe-Auguste a été l'occasion de recherches nouvelles dans la rue Clovis. M. Charles Normand présente les plans de M. Magne qui font l'objet d'une discussion entre MM. Périn et Sellier, au sujet de l'avant-mur. On émet le vœu que ce mur soit conservé.

Le monument du général Desaix ayant été élevé par souscription sur la place Dauphine, il est singulier qu'on l'ait enlevé en 1875 sans lui donner une place nouvelle. M. Laugier rappelle qu'il devait être installé sur le boulevard Saint-Michel, et M. Sellier annonce que cette œuvre de Percier demeura pendant longtemps aux magasins de la Ville du boulevard Morland.

Le Comité émet le vœu que le monument soit replacé sur la voie publique.

Procès-verbal de la séance du Comité du 3 novembre 1896.

Le Comité adresse des félicitations à son collègue M. le Dr Philbert qui vient d'être promu chevalier de la Légion d'honneur. M. Charles Normand fait part de la perte douloureuse éprouvée par le Comité en la personne d'un de ses membres, M. Adolphe Guillon, peintre, un des plus fervents et des fondateurs des Amis des Monuments. M. Charles Normand propose et le Comité décide que le portrait d'Adolphe Guillon sera gravé et paraîtra dans le Bulletin.

Le Comité examine ensuite la question de la *Gare d'Orléans*, qu'on a l'intention d'établir sur l'emplacement de la *Cour des Comptes* et de la *Caserne du Quai d'Orsay*. M. Charles Normand informe le Comité qu'il a examiné les plans mis à l'enquête à l'Hôtel de Ville, et qu'il a protesté sur le registre contre leur insuffisance : la gare y est représentée par un simple rectangle teinté de rouge; aucun plan précis, aucune coupe, façade, ni élévation du bâtiment projeté. M. Marmottan demande que le Comité émette un vote de regrets au sujet de cette insuffisance de renseignements. Il craint que la nouvelle construction ne puisse valoir l'ancienne. M. Tranchant rappelle que la Société a pris position dans cette question depuis longtemps et qu'elle doit persister dans son avis.

M. Charles Normand signale de nombreuses protestations relevées sur le registre, notamment par M. le Directeur de la Monnaie, qui craint pour la solidité de l'édifice dont il a la garde.

M. Davoust appuie les observations de M. Charles Normand et donne lecture d'un article du *Matin*.

Comme conclusion, M. Tranchant propose le vote du vœu suivant, qui est adopté à l'unanimité moins une voix :

« En présence des dispositions projetées pour la création d'une gare de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans sur l'emplacement du Palais du Quai d'Orsay, le Comité de la Société des Monuments Parisiens persévère dans l'opinion qu'il avait émise de longue date, et à diverses reprises, au sujet de cet édifice ; il rappelle les motifs souvent développés qui militent dans le sens de la conservation en cet emplacement d'un édifice d'un caractère vraiment monumental. En outre et sans apprécier la question par le côté industriel, qui échappe à sa compétence, il croit devoir faire remarquer combien l'aspect de la Ville, si important à cet endroit, souffrirait de son remplacement par une œuvre d'un goût moins ample ou moins bien ordonné ».

M. Marmottan demande si la question des *tombes*, telles que celle de *Boilly*, doit faire l'objet des occupations du Comité. Il est entendu que oui.

M. Charles Normand rappelle le succès de la visite aux *Bernardins*; il exprime le désir qu'à propos des nouveaux travaux on mette en état l'étage de caves, les fenêtres qui l'éclairaient et qu'on dégage la base de la partie visible. M. de Ménorval insiste dans le même sens, et le Comité adopte un vœu en faveur de la réalisation de ces travaux nécessaires.

Sur la proposition de M. le Dr Le Baron, le Comité décide d'aller visiter *l'ancienne Faculté de Médecine* et d'y convoquer les conseillers municipaux qui ont le plus contribué à sa sauvegarde.

MM. Laugier, Le Baron, Charles Normand proposent que la question de l'*Hôtel de Sens* soit remise à l'étude, ainsi que celle de la Maison de la *rue de Montmorency*. La discussion en est remise à la séance suivante.

M. le Dr Philbert signale la nomination d'une commission instituée par M. le Préfet pour assurer la beauté de Paris. M. le Dr Philbert demande qu'une délégation du Comité fasse une démarche auprès de M. le Préfet afin de le prier d'y faire entrer MM. le Président, le secrétaire général et, s'il se peut, divers membres de notre Comité.

M. Davoust fait adopter un vœu tendant à demander la modification de la loi du 10 juillet 1870 de façon à ce qu'elle ne soit pas applicable à la *pénétration des voies ferrées* dans Paris.

M. Peyre demande qu'une inscription soit placée dans la rue de Savoie pour rappeler le séjour du Tasse à Paris.

M. Davoust fait observer que les tramways qui passent devant le Louvre ont maintenant une machine qui menace de noircir la façade du Louvre.

Procès-verbal de la séance du 1er décembre 1896.

Il est procédé à l'élection des membres du bureau. Sont élus Président : M. Charles Tranchant. — Vice-présidents : MM. Juglar, de Champeaux, de Ménorval. — Secrétaire général, M. Charles Normand. — Secrétaires adjoints : MM. Augé de Lassus, Laugier, Philbert. — Archiviste, M. Eugène Müntz. — Trésorier : M. Bartaumieux.

M. Charles Normand expose combien *l'église Saint-Pierre de Montmartre* présente d'intérêt. Il signale les dangers qui la menacent. Il raconte ses efforts antérieurs en faveur de ce monument. M. Sellier insiste dans le même sens. M. Juglar trouve que l'indifférence de l'administration est regrettable. M. le Dr Le Baron demande si on ne pourrait envoyer à qui de droit une note faisant ressortir l'intérêt artistique et archéologique du monument. M. Davoust demande si le Comité du vieux Montmartre et les Académies ne pourraient joindre leurs efforts aux nôtres. M. Bournon fait observer que le mauvais état d'entretien des monuments est souvent cause de leur ruine, ainsi qu'il advint pour *l'ancienne église d'Auteuil*. M. Trélat pense que la Société pourrait faire elle-même les démarches nécessaires.

On aborde ensuite une étude du *tracé du chemin de fer métropolitain*, examiné au point de vue de l'aspect décoratif de Paris. On signale le fâcheux effet du pont oblique qui traversera la Seine. M. Davoust propose le vote du vœu suivant qui est adopté :

« Le Comité des *Amis des Monuments Parisiens*, à propos des pénétrations actuelles et futures de voies ferrées qui pourraient être prolongées dans l'intérieur de Paris au mépris de son aspect monumental,

Émet le vœu :

Que la loi du 10 juillet 1870, permettant que ces prolongements inférieurs à 1800 mètres puissent être autorisés par simple décret, soit modifiée par l'amendement suivant :

Ladite loi ne pourra pas s'appliquer à Paris. »

MM. Bournon, Davoust, Laugier, Normand, Périn, Trélat, sont chargés de prendre des informations au sujet du Métropolitain. M. Jules Thomas s'étonne des moyens détournés employés par les compagnies de chemins de fer, pour réaliser leur desiderata, en évitant le contrôle indispensable.

Au *sujet de la cour du Carrousel*, dans laquelle on propose d'installer les bâtiments du Salon jusqu'en 1900, le Comité, après discussion et après les réserves de M. Thomas, ajourne sa décision. M. le Dr Feulard en attribue l'idée à M. Picard.

Procès-verbal de la séance du 12 janvier 1897.

M. Charles Tranchant remercie le Comité de l'avoir élu *Président*; mais il ajoute que ses occupations très nombreuses lui interdisent de rester longuement dans ces fonctions : il demande à être remplacé à bref délai.

M. Tranchant adresse des remerciements au nom de la Société à M. Augé de Lassus pour la *conférence* qu'il a faite le 9 janvier 1897, et à M. Charles Normand, pour son *rapport* sur les travaux de la Société qu'il a présenté dans la même séance.

M. Charles Normand donne lecture des lettres de remerciements adressés par les membres élus aux fonctions du *bureau du Comité*.

M. Jules Gaudry signale par lettre le mauvais état d'entretien des *statues du square de la Trinité* et l'intérêt que présenterait l'indication, en bas des sculptures, du nom de leur auteur.

M. Laugier signale l'inscription gothique de la maison de *Nicolas Flamel rue de Montmorency* no 51. M. Laugier demande qu'on en prenne soin. M. de Ménorval observe que cette maison de refuge était une institution charitable où le pauvre laboureur recevait un gîte gratuit. Sur la proposition de M. de Ménorval un *vœu sera adressé au Comité des inscriptions parisiennes.*

En réponse à une lettre du Ministère, sur la proposition de M. Tranchant, le Comité décide de déléguer au congrès des Sociétés Savantes : MM. Juglar, Ch. Normand, de Ménorval, Sellier, Tommy-Martin, Tranchant.

M. Sellier fait une communication au sujet de *l'église Saint-Pierre de Montmartre.* M. Charles Normand fait connaître ses efforts et démarches antérieures en faveur de la sauvegarde de ce monument. Le Comité décide de tenter une démarche auprès de Mgr l'Archevêque de Paris. La Société de l'Histoire de Paris se propose d'agir dans le même sens. M. Tranchant insiste sur l'intérêt historique du monument.

M. de Ménorval lit une notice sur une ancienne *communauté située rue Saint-Jacques no 269*; c'était une maison élevée de 1674 à 1677 ; dans l'église on voyait le tombeau de Jacques II. Cette propriété, confisquée pendant la Révolution, vendue par le Consulat, est occupée aujourd'hui par les Bénédictins.

M. Juglar, membre de l'Institut, ajoute que la propriété en est anglaise encore maintenant ; le monument aurait été fondé en 1540 par des moines anglais chassés d'Angleterre par Henri VIII.

M. de Ménorval signale la destruction imminente d'une maison de la place Saint-André-des-Arts, où l'on voit des fenêtres et lucarnes Renaissance dans

la cour. Il pense que c'est un fragment du luxueux et élégant hôtel de Thou, ayant eu entrée par la rue des Poitevins; selon quelques-uns, c'est là que serait né Gounod. On souhaite que dans la nouvelle construction une place soit réservée aux anciennes fenêtres.

M. Peyre demande si l'on ne pourrait conserver quelques-unes des statues du Palais de l'Industrie qu'on va démolir.

Procès-verbal de la séance du Comité du 2 février 1897.

M. Sellier fait savoir que le Musée Carnavalet s'est assuré la reprise des fenêtres Renaissance de la *maison de la place Saint-André-des-Arts* condamnée à la démolition par la percée de la rue Danton. MM. le Dr Le Baron, Sellier, Charles Normand expriment le désir que les fragments d'anciens monumenss de Paris soient replacés dans les constructions renouvelées, de façon à ce que Paris conserve ses curiosités en leur place naturelle.

M. Tranchant fait connaître qu'en exécution d'une délibération prise dans la dernière séance du conseil, il a, de concert avec M. le Secrétaire général, adressé à l'archevêque de Paris une lettre en faveur de la conservation de *l'église Saint-Pierre de Montmartre*. A la suite de cette lettre, et sur le désir que lui en a fait témoigner l'archevêque, M. Tranchant s'est rendu auprès de ce prélat qui lui a donné les meilleures assurances de sa bonne volonté, sans dissimuler cependant que la question était assez complexe et que, pour ce motif, elle pouvait présenter des difficultés.

M. Charles Normand signale les projets que l'on a d'établir des tramways électriques à trolley, ce qui aurait pour conséquence de couvrir la ville de réseaux métalliques qui causeraient à la physionomie artistique de Paris le plus grand dommage. Le Comité exprime à ce sujet le vœu suivant :

« Le Comité des Amis des Monuments parisiens émet le vœu que dans l'intérêt de l'aspect de la Ville, on évite l'emploi des fils aériens des établissements en ligne de tramway. »

M. Sellier fait connaître que le conseiller municipal, M. le Docteur Lamouroux, est d'avis de conserver Saint-Pierre de Montmartre.

M. de Champeaux fait remarquer que l'église est un monument historique : plusieurs membres font observer que c'est là une garantie illusoire de sauvegarde et citent divers exemples, hélas trop justificatifs, de leur opinion.

M. le Dr Le Baron cite le précédent d'une entente survenue entre la fabrique et la Ville pour les réparations de l'église Saint-Eustache.

M. le Dr Philbert exprime le regret que la démarche résolue auprès de M. le Préfet de la Seine n'ait pas eu lieu. M. Normand répond qu'il ne la regrette pas moins que lui ; il a reçu avis d'une audience, mais il n'y a pas donné suite, à la demande du président de la Société qui a désiré la voir différer.

M. le Dr Philbert demande au Comité de voter des félicitations à M. Charles Normand pour avoir dirigé de façon remarquable le dernier Bulletin (nº 35-36). Le Comité s'associe à cette proposition. M. Charles Normand soulève la question du *dégagement de l'abside de Saint-Martin-des-Champs*. Il lui semble qu'il serait opportun d'en parler à M. le Préfet. La proposition est adoptée.

Puis M. Charles Normand parle de la gare projetée sur l'emplacement de la Cour des comptes; il proteste, d'accord avec le Comité, contre une percée éventuelle à travers les Tuileries qui en serait la conséquence, et qui causerait fatalement la ruine de ce beau et indispensable jardin. MM. Laugier, Trélat, de Ménorval, Tranchant, Sellier s'élèvent avec énergie contre un tel acte de vandalisme, et le Comité adopte l'ordre du jour suivant :

« Le Comité de la Société des Amis des Monuments parisiens, considérant que le jardin des Tuileries est un des ornements les plus précieux de Paris et que toute atteinte à ses dispositions serait profondément regrettable, qu'il a été satisfait aux besoins de la circulation par le percement de la rue ouverte en face de la place des Pyramides, émet le vœu que, dans les remaniements projetés à l'occasion de la création d'une gare de chemin de fer sur le quai d'Orsay, le jardin des Tuileries soit absolument respecté. »

Question de la destination de l'ancienne Faculté de Médecine sauvée récemment par la Société : A la suite d'une discussion, à laquelle prennent part MM. Tranchant, Périn, Juglar, Dr Philbert, Augé de Lassus, Trélat fils, Sellier, Charles Normand, le Comité adopte le vœu suivant :

« Le Conseil de la Société des Amis des Monuments parisiens émet le vœu que les locaux de *l'ancienne Faculté de médecine* de Paris, récemment acquis par la Ville, à la suite des démarches de la Société des Amis des Monuments parisiens, soient restaurés extérieurement et intérieurement, dans les conditions primitives, et reçoivent, conformément à l'affectation ancienne du monument, un musée médical municipal. »

Enfin, sur la proposition de M. Laugier, le Comité décide l'envoi d'une lettre au Président du Comité des Inscriptions parisiennes, afin qu'il soit pris un soin spécial de l'inscription de la maison de Nicolas Flamel, dans la rue de Montmorency.

Procès-verbal de la séance du Comité du 9 mars 1897.

M. Tranchant, président, souhaite la bienvenue aux membres nouveaux du Conseil qui assistent à la séance. Il fait ensuite hommage au Conseil d'un exemplaire du discours qu'il a prononcé comme Président de la Société de législation comparée, à l'ouverture de la session de cette Société.

M. Juglar rappelle la pensée qu'avait eue la Société, sur l'initiative primitive de M. Charles Normand, de demander sa reconnaissance comme établissement d'utilité publique. M. le Président déclare que le dossier a été en grande partie préparé, mais qu'il y manque une pièce essentielle, la notice exposant la liste des travaux de la Société et l'œuvre accomplie par elle jusqu'ici.

M. Charles Normand souhaite de voir la Société obtenir sa reconnaissance d'utilité publique; mais, ajoute-t-il, il ne faut pas oublier que la valeur des institutions et des hommes réside moins dans leurs titres, que dans leurs œuvres; par son attitude calme et hardie, par son courage, la Société est depuis longtemps reconnue par l'opinion publique comme une œuvre d'utilité publique.

M. Juglar insiste, ainsi que le Dr Le Baron, sur l'utilité de poursuivre l'affaire.

Le secrétaire général donne lecture des dernières lettres de remerciements des membres du Comité nouvellement élus, MM. Nuitter et Le Breton.

M. le Président fait connaître que, dans les travaux projetés pour la prolongation du chemin de fer d'Orléans jusqu'au quai d'Orsay, on doit établir une gare sur l'emplacement des anciens bâtiments de l'Hôtel-Dieu actuellement en bordure rue de la Bûcherie. L'église Saint-Julien-le-Pauvre étant placée tout à côté, on pouvait craindre qu'elle ne fût menacée par le projet. Des démarches avaient été faites pour sa protection par les membres du clergé grec-uni qui l'occupent avec l'assentiment de l'administration de l'assistance publique. M. Tranchant, fort préoccupé de la question, s'est empressé d'en entretenir l'un des députés de Paris qui avait promis de s'y intéresser. Ce député vient de lui faire savoir qu'il a causé de l'affaire avec le directeur de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans et en a eu l'assurance très nette que l'église Saint-Julien-le-Pauvre était en dehors du périmètre du tracé de ce projet de voie ferrée.

M. le Dr Le Baron rappelle le vœu fait par la Société en faveur d'une affectation particulière à donner à *l'ancienne Faculté de médecine*; les dispositions du Conseil municipal semblent favorables.

On a fait circuler dans les journaux une note annonçant des aménagements dans la chapelle de Scarron à Saint-Gervais ; il paraît à M. Ch. Normand qu'il n'y a rien là de nouveau ; il l'a vue en cet état quand il étudiait cette église pour la rédaction de son « Itinéraire artistique et archéologique de Paris ».

A la demande de M. le Dr Philbert, la date du banquet est fixée au mardi 30 mars 1897 : des délégués sont aussitôt choisis pour en arrêter les préparatifs.

M. Augé de Lassus attire l'attention sur la mise en vente de *l'hôtel de Lauzun*, comme sur l'intérêt historique et artistique de cette belle demeure.

Au sujet des enquêtes, M. le Dr Philbert fait remarquer qu'on nous reproche de ne pas signaler nos desiderata sur les registres. M. Ch. Normand répond que ces critiques sont inexactes ; il a eu soin personnellement de faire ses réserves : mais les financiers se jouent des prescriptions légales et de leurs suites.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour le renouvellement du bureau.

M. Tranchant fait connaître, de nouveau, que ses nombreuses occupations l'empêchent absolument de conserver plus longtemps la présidence.

M. Clément Juglar, membre de l'Institut, premier vice-président, est élu président.

M. Nuiter est élu vice-président en remplacement de M. Juglar.

Sont réélus tous les membres du bureau précédent.

M. Ch. Tranchant, après avoir proclamé le résultat du scrutin, réitère au Conseil ses remerciements pour l'honneur qu'il lui a fait en l'appelant à sa tête et déclare qu'il en conservera un précieux et reconnaissant souvenir.

M. Charles Normand demande au Comité, qui accepte à l'unanimité la proposition, de voter des remerciements à M. Ch. Tranchant, qui a rempli avec tant de zèle ses fonctions de vice-président, et qu'on a regretté de n'avoir

jamais voulu accepter qu'au titre intérimaire les fonctions de président. M. Ch. Tranchant répond qu'on peut toujours être assuré de son concours.

Procès-verbal de la séance du Comité du 6 avril 1897.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu puis adopté. Le Comité décide ensuite à l'unanimité de poursuivre la reconnaissance de la Société comme établissement d'utilité publique, et charge M. Charles Normand d'établir le dossier nécessaire.

Après une communication de MM. de Ménorval et Charles Normand sur la chapelle de Scarron à Saint-Gervais, M. Laugier se charge d'examiner cette chapelle, et au besoin d'insister près de M. le Curé pour qu'elle demeure en bon état.

Lecture est donnée des lettres d'acceptation de MM. Juglar, comme président, et Nuitter, comme vice-président. M. Charles Normand rend compte de son entrevue avec M. Léopold Delisle, en faveur de l'inscription de la maison de Nicolas Flamel, rue de Montmorency, et de la lettre envoyée par le savant conservateur de la Bibliothèque Nationale.

M. Tranchant exprime le désir de voir photographier l'ancienne chapelle des Prémontrés, qu'on détruit pour agrandir l'École de médecine.

M. Sellier voudrait qu'on photographiât l'Hôtel de Thou, dans la rue Saint-André-des-Arts. M. Charles Normand annonce qu'il en a des épreuves dans sa collection de documents sur Paris.

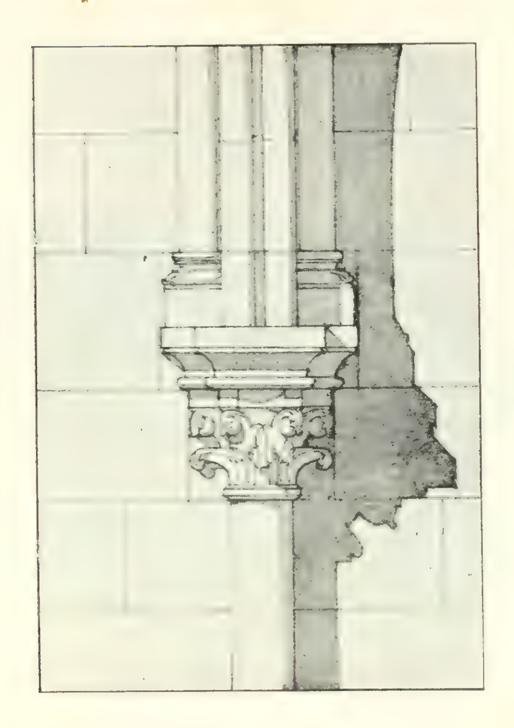
Il ajoute que les crédits de la Ville pour la photographie ont été réduits. M. le Dr Philbert voudrait les voir augmenter, et désirerait que la Société fût représentée dans la commission de la Beauté de Paris.

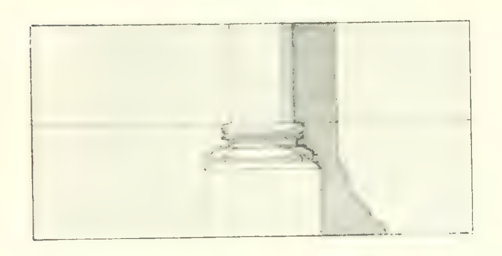
M. Charles Normand revient sur la question de la sauvegarde de Saint-Pierre de Montmartre. Il rapporte qu'il s'en occupait il y a plus de dix ans, de concert avec M. Sellier. M. Vandal, de l'Académie française, signale un excellent article du *Journal des Débats*, que M. Charles Normand avait apporté en séance; il pense que l'église doit être conservée de façon intégrale et qu'on le peut. M. Sellier confirme cette façon de voir. Il ajoute que les « témoins » ont été faits irrégulièrement en plâtre et non en ciment; pour lui, l'état du monument est à peu près le même qu'il y a dix ans. Un monument de cette valeur est un document. M. Tranchant souhaite que M. Sellier rédige ces conclusions.

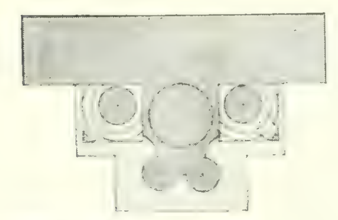
M. Juglar fait savoir que la fabrique met en vente le terrain du chemin de croix, et voudrait que la Ville l'achetât.

M. Charles Normand demande la nomination d'une commission qui visiterait Saint-Pierre de Montmartre et donnerait son opinion sur l'état du monument. La décision prise par cette commission pourrait avoir le plus heureux effet pour la sauvegarde de l'antique sanctuaire[1]. Il s'offre à choisir le jour du rendez-vous d'accord avec M. le Président qui regrette de ne disposer

1. Sur cette question voyez ci-après le recueil des protestations en faveur de Saint-Pierre-de-Montmartre.



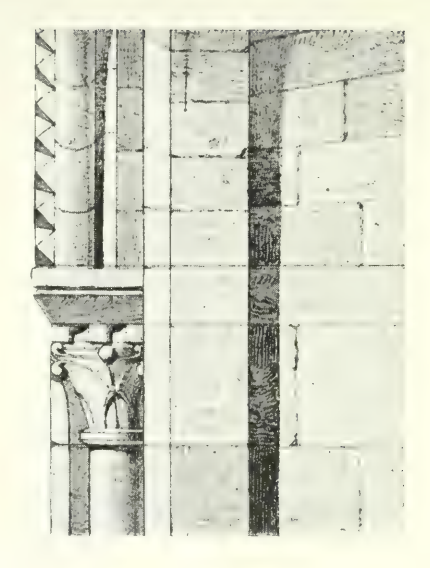


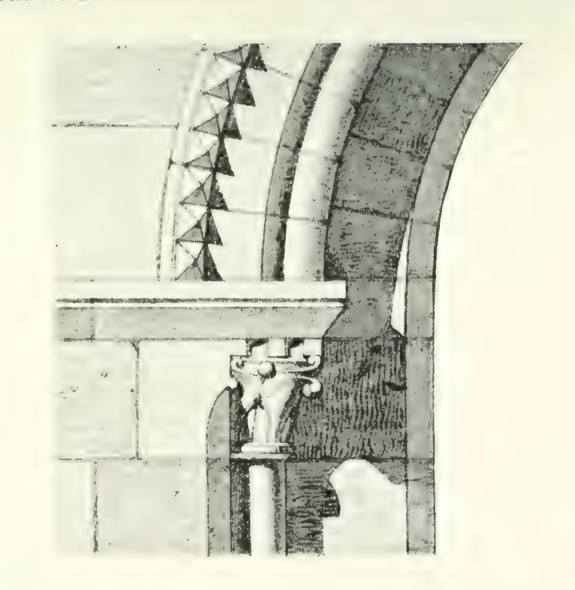


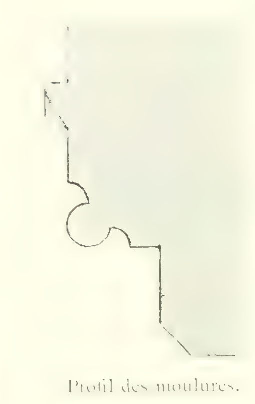
Dessin d'Alb. Lafon.

Colonnette de l'abside.

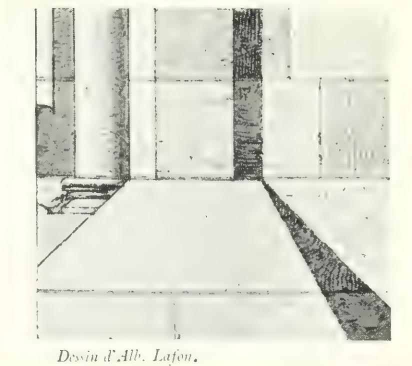
Voir sa place sur la coupe longitudinale.

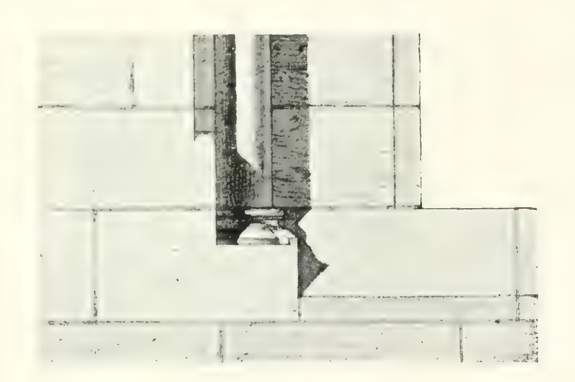






Profil des moulures.





Dessin d'Alb. Lafon.

Baie de l'abside.

d'aucun jour pour se joindre à la visite ; on fixe la date au vendredi 9 avril 1897, à 4 heures.

M. de Ménorval dit que la vente des terrains de l'église n'est point permise. M. Trélat pense que le rapport de la Commission nommée par le ministère doit se trouver à la Commission des Monuments historiques. On signale le rapport de M. Lamouroux, dont M. Sellier dit les bonnes intentions. M. de Lassus voudrait qu'on en saisît MM. Berger, Denys Cochin, Wallon.

M. Laugier annonce qu'on a favorablement accueilli la demande d'installation d'un musée dans l'ancienne faculté de médecine.

M. de Ménorval demande que la Société prenne part à l'inauguration du monument de Beaumarchais, et y représente notre association.

Procès-verbal de la séance du 4 mai 1897.

M. Charles Normand fait connaître que le dossier qu'il avait formé, il y a longtemps déjà, de la RECONNAISSANCE D'UTILITÉ PUBLIQUE a été remis entre les mains de M. Godillot.

M. de Ménorval annonce qu'il a entretenu le Comité des Inscriptions parisiennes de la nécessité de l'entretien de l'inscription de la MAISON DE NICOLAS FLAMEL, avec plaque explicative à apposer ; le Comité des Inscriptions a paru favorable au souhait exprimé par le Comité des Monuments parisiens, sur la demande de M. Laugier.

M. de Ménorval recommande l'emploi d'une pétition au Conseil municipal, réclamant l'interdiction de vente des terrains de SAINT-PIERRE DE MONTMARTRE, propriété de la Ville, non de la fabrique, dont il faut empêcher la tentative de vandalisme.

M. Charles Normand fait savoir que M. le Préfet recevra le Comité le jeudi 6 mai 1897, et que M. le Président du Conseil municipal a fixé le rendez-vous au 3 mai.

M. Charles Normand communique une lettre que lui a écrite, sur sa demande, M. Blanchet, un des propriétaires du Palais royal qui s'oppose à l'envahissement du Palais royal et à sa dévastation.

M. Charles Normand rapporte que la Commission nommée par la Société pour visiter Saint-Pierre de Montmartre s'est rendue à ce monument ; elle a rédigé sur place un vœu, rédigé sous forme de note publiée par les journaux ; en voici le texte :

« La Société des Amis des Monuments, émue, dès l'origine, par l'annonce des projets d'abandon et de destruction qui menace la vieille église Saint-Pierre de Montmartre, a chargé une délégation, sous la direction de M. Charles Normand, architecte diplômé par le Gouvernement, de revoir ce monument si intéressant, monument qui est un document et qui réunit des fragments gallo-romains, des chapiteaux mérovingiens, des colonnes, un triforium des âges suivants, aussi un chœur du plus grand intérêt. Cette église mériterait hautement d'être conservée. Si elle est quelque peu délabrée, elle n'est pas à demi croulante comme on le dit ; elle ne demande qu'à vivre et durer comme à reprendre son ampleur et sa perspective premières que lui enlève sa cloison,

qui la prive d'un chœur d'un haut intérêt. C'est là le doyen des édifices religieux de Paris. Si quelques travaux de consolidation sont nécessaires, ils ne seraient pas ruineux. La Ville de Paris, l'État se doivent de faire respecter ce monument très curieux et hautement respectable. Nous voulons encore espérer cette conservation. Il ne faut pas que Paris ait la honte de cette destruction et de cet attentat aux souvenirs de l'histoire et à ses plus lointaines traditions.

« Ont rédigé et signé sur place les délégués du Comité des Amis des monuments parisiens :

« Augé de Lassus, hommes de lettres ; André Laugier, secrétaire général du Mont-de-Piété ; de Ménorval, historien de Paris ; Charles Normand, architecte diplômé par le Gouvernement, directeur de l'*Ami des Monuments et des Arts* ; Arthur Rhoné, archéologue ; Charles Sellier, architecte, auteur d'études sur le vieux Montmartre ; G. Trélat, architecte, sous-directeur de l'École spéciale d'architecture. »

De son côté, M. Charles Sellier fait connaître la visite de MM. Lamouroux, Charles Lucas, Mareuse, Sellier qui ont fait les mêmes constatations.

M. Davoust dit que le terrain attenant à l'église n'est pas aliénable par la Fabrique.

M. Charles Normand entretient le comité au sujet de la place qu'a pu occuper la maison de l'historien Saint-Simon dans la rue Grenelle. D'une discussion et des remarques de MM. Sellier et de Ménorval, il résulte que la question est à élucider avant de pouvoir apposer une plaque.

M. Davoust annonce le nivellement de la rue Boutebrie, ce qui peut menacer les marches de Saint-Séverin.

M. de Ménorval annonce que la cour de l'Hôtel de Sens est, au moins momentanément, débarrassée de ses hangars.

Procès-verbal de la séance du 13 juin 1897.

M. de Ménorval dit que dans le cours du mois la Commission des Inscriptions parisiennes et M. Charles Normand se sont rendus rue de Montmorency ; ils ont vu l'inscription de Nicolas Flamel et ont constaté qu'elle était en assez mauvais état d'entretien ; ils espèrent obtenir que cette inscription soit nettoyée et accompagnée d'une autre inscription moderne, explicative de la première, et relatant l'historique sommaire de ce logis historique.

Unanimement, les membres présents félicitent du résultat obtenu.

M. Juglar et M. Charles Normand expliquent comment la démarche faite auprès du préfet de la Seine n'a pu avoir de suite, en raison des funérailles de M. Tolain qui l'ont empêché de recevoir le Comité.

Le projet de construction d'abris destinés à servir aux expositions annuelles d'art, sur l'emplacement des jardins faisant face au pavillon Denon au Louvre amène M. de Ménorval à expliquer que le projet est établi sur les bases suivantes : on voudrait reconstruire le corps de bâtiment qui reliait les deux pavillons de Marsan et de Flore. Cette construction serait en planches. Elle donnerait l'idée d'une reconstruction définitive

M. Juglar rappelle qu'autrefois on figurait en planches les monuments qui, plus tard, devaient devenir définitifs. M. Charles Normand signale plusieurs cas de ce genre.

M. de Ménorval rappelle qu'il en fut ainsi pour la place des Victoires, et M. Laugier signale les travaux de cette nature faits à l'Arc de Triomphe.

M. le Président donne lecture du mouvement des cotisations.

M. Barthaumieux donne quelques explications relativement au budget.

M. le Président expose quelles sont les formalités à remplir pour que la Société soit reconnue d'utilité publique. Sur la demande de M. Charles Normand il se charge de mettre nos statuts d'accord avec le modèle fourni par le Conseil d'État.

M. Normand consacre un éloge à la mémoire de notre collègue, M. le Dr Feulard, mort dans l'incendie du Bazar de la Charité en sauvant les siens. Une délégation et une couronne ont été envoyées par les soins du secrétaire général aux obsèques du Dr Feulard.

M. Laugier rappelle que la chapelle expiatoire n'a aucun caractère d'expiation. Le roi la fit élever simplement parce que là avaient reposé Louis XVI et Marie-Antoinette pendant vingt-deux ans. Il y a une inscription en français qui rappelle ce fait.

A propos du prochain Bulletin, M. Charles Normand annonce qu'il ne possède encore aucun travail inédit.

Séance du 9 novembre 1897.

M. Charles Normand annonce la mort de notre regretté vice-président, M. de Ménorval, dont il dit les titres nombreux aux yeux des amis de l'histoire de Paris. M. Normand ajoute qu'il a l'intention de demander personnellement au Conseil municipal la concession, dans un cimetière de Paris, d'une tombe pour l'historien; il propose au Comité de faire sienne cette initiative indépendante de tout esprit politique. Le Comité adopte la proposition et signe une lettre de demande dont M. Charles Normand donne lecture.

M. Charles Normand annonce qu'il a continué à s'occuper de la sauvegarde de l'église de Saint-Pierre de Montmartre; il dit l'heureux effet produit par la lettre de protestation qu'écrivit dans l'église même la délégation de la Société, et lit le rapport de M. Fournières, conseiller municipal, qui demande au Conseil municipal de voter la somme nécessaire à la conservation intégrale du monument.

M. Laugier souhaite qu'on réalise enfin l'isolement de l'abside de Saint-Martin-des-Champs au Conservatoire des arts et métiers. MM. Sellier et Charles Normand appuient ce vœu.

M. le Secrétaire général demande à M. Juglar s'il a terminé la rédaction des statuts, qui, après modifications conformes au modèle du Conseil d'État et approbation de la Société, seront remis audit Conseil. M. Juglar, n'ayant pu faire encore ce travail qui constitue la base d'une demande de reconnaissance d'utilité publique, promet de l'apporter à la prochaine séance; M. le Secrétaire

général précise : il s'agit d'une troisième rédaction, établie à l'aide de celle du Conseil et de celle des statuts actuels, dont la modification ne saurait être mise en cause après les heureux résultats qu'ils ont valu à la Société.

Une discussion s'engage sur les principes qui doivent présider à la restauration des monuments, à laquelle prennent part MM. Marmottan, Peyre, Rosières, Davoust, Charles Normand, Jules Thomas.

MM. Sellier et Augé de Lassus dénoncent et critiquent le projet de construction d'une proue de vaisseau près le terre-plein du Pont-Neuf : on détruirait ainsi une perspective rendue aimable par les arbres et la verdure. M. Marmottan signale un nouvel acte de vandalisme commis par la Compagnie de l'Ouest : aux Ternes, elle a abattu des arbres par centaines pour l'élargissement d'une voie ferrée. M. Davoust rappelle que les propriétaires de ce quartier ont demandé que la voie fût entièrement couverte.

M. le Dr Le Baron annonce qu'aucune décision n'est prise au sujet de la destination de l'ancienne École de médecine. Il s'élève contre la hauteur des boîtes des bouquinistes qui gênent l'admirable perspective des quais ; on ne devrait autoriser que des boîtes basses.

M. Davoust signale le projet d'installation de la Société nationale des Beaux-Arts au Bois de Boulogne ; il annonce le projet de destruction du Cirque d'été, son remplacement par un hippodrome, ce qui serait une nouvelle atteinte portée aux Champs-Élysées.

M. Charles Normand exprime l'avis qu'il faudra peut-être émettre le vœu du respect intégral des promenades publiques. M. Marmottan demande qu'on fasse des démarches.

Pour les procès-verbaux :

Le Secrétaire général,

CHARLES NORMAND.

PROPOSITION DE M. ALFRED LAMOUROUX

ET D'UN GRAND NOMBRE DE SES COLLÈGUES DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

RELATIVE A LA CRÉATION

D'UNE

COMMISSION DU VIEUX PARIS

M. Alfred Lamouroux. — Messieurs, j'ai l'honneur de déposer, en mon nom et au nom d'un grand nombre de mes collègues, une proposition relative à la création d'une commission chargée de rechercher les vestiges du vieux Paris, d'en dresser l'inventaire, de constater leur état actuel, de veiller dans la mesure du possible à leur conservation, de recueillir les épaves de ceux qu'il serait impossible de conserver, de suivre au jour le jour les fouilles qui pourraient être entreprises et les transformations de Paris jugées nécessaires au point de vue de l'hygiène, de la circulation et des nécessités du progrès, et d'en fixer des images authentiques, en un mot, de tenir les Parisiens, par l'intermédiaire de leurs élus, au courant de toutes les découvertes intéressant l'histoire de Paris et son aspect pittoresque.

L'utilité d'une pareille commission ne peut faire aucun doute.

S'il existe, en effet, une commission dite des monuments historiques, celle-ci, obligée de s'occuper de la France entière, n'a jamais lutté sérieusement pour la conservation des monuments parisiens; l'histoire de leur démolition et le rôle qu'y joua cette commission serait parfois singulièrement suggestif.

Il n'en eût pas été de même si la municipalité parisienne avait possédé une commission du vieux Paris.

Or, les vestiges du temps passé disparaissent peu à peu, effrités par les intempéries des saisons, ou brutalement détruits par le vandalisme des démolisseurs et souvent sans qu'il en reste une trace.

On n'apprend même parfois leur disparition que lorsqu'il n'est plus temps d'aviser. Que de documents ainsi perdus pour l'histoire, que de merveilles d'art dispersées ou menacées, que de souvenirs de gloire voués à un éternel oubli!

Permettez-moi de citer quelques exemples qui vous montreront que le moment est venu, pour le Conseil municipal, de se préoccuper d'un état de choses qui réclame toute sa sollicitude.

Rappelez-vous cette campagne mémorable que Victor Hugo commença, dès 1833, contre un ministre de Louis-Philippe, l'inoubliable d'Argout, qui pensait à détruire Saint-Germain-l'Auxerrois pour faire passer sur son emplacement une « grande, grande, grande rue ».

Qu'aurait dit notre grand poète qui menaçait alors, dans la *Revue des Deux-Mondes*, « de châtier sans pitié en le dénonçant en face et en l'appelant par son nom tout démolisseur quel qu'il fût, propriétaire, maire, ministre ou roi », lorsqu'il aurait appris que l'administration de la ville de Paris avait pu, sans délibération du Conseil, faire enlever, en 1875, de la place Dauphine, la statue du général Desaix, une des gloires les plus pures de notre grande Révolution, pour la reléguer au dépôt municipal, où elle attend toujours, dans un état qui exige une sérieuse réparation, une place au soleil de la grande ville, que vous ne lui refuserez certes pas plus longtemps.

Mais ce n'est pas tout, l'année dernière on a démoli sans protestation et sans nécessité la partie de l'enceinte de Philippe-Auguste qui se voyait dans la rue de Clovis et qui constituait un point de repère aussi précieux pour les archéologues que la mire de l'Observatoire pour les savants.

A ce propos, nous devons manifester notre étonnement de voir nos plans de Paris ne faire aucune mention des parties encore existantes de cette enceinte. Verniquet, dans son célèbre travail, qui est un guide précieux pour tous les travailleurs, n'avait pas manqué de la faire figurer et nous pensons qu'il suffira de signaler cette lacune pour qu'elle soit comblée dans la prochaine édition de l'atlas municipal.

Messieurs, nous ne voudrions pas abuser de votre bienveillante attention, mais nous croyons devoir signaler encore le sans-gêne avec lequel certains architectes, chargés de la construction de monuments publics, ont pu passer sous silence les découvertes qu'ils ont faites, sans en avertir les services compétents de la Ville.

Nous ne parlerons pas du peu de surveillance qui s'exerce dans les fouilles, permettant souvent la dispersion des objets qu'on y a trouvés.

Enfin, pour nous borner à un dernier exemple, emprunté au domaine particulier, n'avons-nous pas vu, au mois de juillet de cette année, disparaître, sans que la Ville conserve ni une photographie, ni un moulage, ni un souvenir quelconque, un hôtel du XVIIe siècle, l'hôtel d'Anglade, 66, rue des Archives, hôtel bâti par de Cotte, élève

de Mansart, orné de sculptures de Coysevox dans ses mascarons et ses consoles.

Il y avait trois plafonds de Delafosse, élève de Lebrun.

On a vendu ces plafonds 25.000 fr. et les sculptures 1.500 à 2.000 fr. Or, l'hôtel construit pour le juge, fermier général sous Louis XIV, était en parfait état, et savez-vous ce que l'on va mettre à sa place ? De grands magasins pour approvisionner des bazars !

Un mot maintenant, Messieurs, si vous voulez, sur la composition de la commission que nous réclamons. Nous croyons qu'elle devra comprendre des conseillers municipaux, élus par leurs collègues, des chefs de service de l'Administration et des techniciens pris, autant que possible, dans ces réunions d'érudits, de chercheurs et de fervents de l'histoire parisienne, qui ont fondé les sociétés rayonnant sur tout Paris ou s'adressant plus particulièrement à certains quartiers de la Ville.

En terminant, nous faisons appel à la bonne volonté de tous.

Nous nous inspirerons en cela de l'opinion de Cassiodore qui a dit quelque part, dans ses lettres :

« De même que l'utilité publique est intéressée à la conservation de toutes choses, de même elle tire sa perfection de l'étude et du labeur de tous, parce qu'il y a grand honneur pour chacun à apporter dans une cause commune une efficace collaboration. »

Par toutes les raisons qui précèdent, nous vous demandons de renvoyer à l'Administration, avec avis favorable, la proposition suivante :

« Le Conseil,

« Considérant que chaque jour on voit disparaître des vestiges de l'histoire de l'ancien Paris sans que personne, au nom de la Ville, ait mission de s'en préoccuper d'une façon officielle ;

« Qu'il y a lieu de combler cette lacune ;

« Délibère :

« 1° L'Administration est invitée à créer une commission composée de conseillers municipaux élus par le Conseil, de chefs de service et de techniciens, chargée de rechercher les vestiges du vieux Paris, de constater leur état actuel, de veiller dans la mesure du possible à leur conservation, de suivre au jour le jour les fouilles qui pourraient être entreprises et les transformations jugées indispensables et d'en conserver des preuves authentiques ;

« 2° Un rapport des travaux de la Commission sera soumis annuellement au Conseil municipal.

« Signé : Alfred Lamouroux, Hattat, Alexis Muzet, Archain Daniel, Fourest, Breuillé, Paul Brousse, Louis Lucipia, Charles Bos, Puech, L. Achille, Berthelot, Grébeauval, Levraud, Pierre Baudin, Lerolle, Ambroise Rendu, Sauton, Piperaud, Caron, Chérioux, Gay, Fourniere, Gibert, Despatys, Thuillier, Paul Bernard, Louis Mill, Cornet, Champoudry, Marsoulan, Bellan, Deville, Charles Gras, Opportun, Clairin, Berthaut, Vorbe, Prache, Froment-Meurice, Dubois, Blachette, Lampué, Arsène Lopin. »

Le renvoi à l'Administration, avec avis favorable, est prononcé.

Le Préfet de la Seine,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 novembre 1897 ;

Vu le procès-verbal de la séance du 17 décembre 1897 ;

Arrête :

Article 1er. — Il est institué à la Préfecture de la Seine une Commission administrative qui portera le nom de « Commission du vieux Paris ».

Cette Commission sera chargée de rechercher les vestiges du vieux Paris, de constater leur état actuel, de veiller, dans la mesure du possible, à leur conservation, de suivre, au jour le jour, les fouilles qui pourront être entreprises et les transformations jugées indispensables et d'en conserver des preuves authentiques.

Un rapport des travaux de la Commission sera soumis annuellement au Conseil municipal.

Art. 2. — Cette Commission sera composée de :

M. le Préfet de la Seine, *président.*

M. Lamouroux (Alfred), membre du Conseil municipal, de la Commission des travaux historiques et du Comité des inscriptions parisiennes, *vice-président.*

MM. Quentin-Bauchart, John Labusquière, Pierre Baudin, Louis Lucipia, Sauton, Adrien Weber, Alfred Breuillé, Blondel, Chassaigne-Goyon, Froment-Meurice, conseillers municipaux élus par le Conseil.

M. le secrétaire général de la Préfecture.

M. Alexandre (Arsène), critique d'art.

M. Augé de Lassus (Lucien), publiciste.

M. Bunel, architecte en chef de la Préfecture de police.

M. Jules Claretie, membre de l'Académie française.

M. Delisle (Léopold-Victor), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de la Commission des travaux historiques et du Comité des inscriptions parisiennes.

M. Detaille, de l'Institut, président de la Société des artistes français.

M. Formigé, architecte de l'Hôtel de Ville, membre de la Commission des monuments historiques.

M. Gosselin-Lenôtre, auteur du « Paris révolutionnaire » et d'ouvrages sur la Révolution.

M. Guiffrey (Jules), directeur de la Manufacture nationale des Gobelins, membre de la Commission des travaux historiques et du Comité des inscriptions parisiennes.

M. Laugier (André), secrétaire général du Mont-de-piété.

M. Longnon (Auguste), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de la Commission des travaux historiques et du Comité des inscriptions parisiennes.

M. Lucas (Ch.), architecte-expert près le tribunal de 1re instance.

M. Mareuse (Edgard), publiciste, membre du Comité des inscriptions parisiennes.

M. Montorgueil (Georges), publiciste.

M. Normand (Charles), architecte, directeur de *l'Ami des Monuments et des Arts*, secrétaire général de la Société des amis des monuments parisiens.

M. Périn, avocat à la Cour d'appel, président de la Société de la Montagne-Sainte-Geneviève.

M. Victorien Sardou, membre de l'Académie française.

M. Tourneux, publiciste, membre du Comité des inscriptions parisiennes.

M. Viollet (Paul), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de la Commission des travaux historiques et du Comité des inscriptions parisiennes.

Et de :

M. Bouvard, directeur des services d'architecture et des promenades et plantations.

M. Defrance, directeur des services de la Voie publique et des Eaux et égouts.

M. Le Roux, directeur des Affaires départementales.

M. Brown, inspecteur du service des Beaux-Arts de la Ville de Paris.

M. Le Vayer, inspecteur des Travaux historiques, conservateur de la Bibliothèque de la Ville de Paris.

M. Cain (Georges), artiste peintre, conservateur des Collections historiques de la ville de Paris.

M. le Chef du Cabinet du Préfet de la Seine.

Art. 3. — MM. Lambeau, archiviste du Conseil municipal, Ch. Sellier, de la bibliothèque Carnavalet, et Tesson, secrétaire-trésorier à la mairie du 15e arrondissement, rempliront les fonctions de secrétaires de la Commission avec voix consultative.

Art. 4. — Le présent arrêté sera inséré au *Recueil des actes administratifs* et au *Bulletin municipal officiel*.

Paris, le 18 décembre 1897.

Le Préfet de la Seine,
J. de SELVES.

L'HOTEL DES MONNAIES DE PARIS

PAR

F. MAZEROLLE

(Suite, voir tome X, p. 79.)

ANNEXES

I

7 janvier 1765.

Lettres patentes du Roi pour la construction d'un nouvel Hôtel des Monnaies à la place Louis XV.

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à nos amés et féaux conseillers les gens tenant notre Cour de Parlement et Chambre de nos Comptes à Paris, salut. Nous avons précédemment agréé le monument décoré de notre statue équestre, que les prévôt des Marchands et échevins de notre bonne ville de Paris avoient délibéré de faire élever pour transmettre à la postérité leur zèle pour notre gloire, la reconnoissance et l'amour de nos sujets. Nous aurions en conséquence choisi le plan des constructions dont Nous avons ordonné l'exécution, et comme les façades qui terminent la place exigent que les bâtimens que l'on construira sur les terreins aboutissans, soient

entièrement conformes aux desseins par Nous approuvés, ce qui ne peut facilement s'exécuter que par la construction d'un édifice public ; sur ce qui Nous a été représenté que notre Hôtel des Monnoies est dans un état de vétusté qui en rend l'entière reconstruction indispensable, qu'il conviendroit de le placer dans un lieu plus spacieux, moins sujet aux embarras et moins dangereux en cas d'incendie, Nous avons cru que le terrein vague entre la rue Royale et celle de la Bonne Morue, seroit le plus propre à ladite construction d'un Hôtel de nos Monnoies, qui sera une nouvelle décoration à notre bonne ville de Paris et à la place où est posée notre statue équestre.

A ces causes, de l'avis de notre Conseil et de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, Nous avons ordonné et par ces présentes signées de notre main, ordonnons, voulons et Nous plaît :

ART. I

Que nosdits prévôt des Marchands et échevins acquièrent pour Nous et en notre nom, tout le terrein vague actuellement existant entre la rue Royale et celle de la Bonne Morue, tenant d'un côté à la façade de la place, et de l'autre, à deux bâtimens construits sur la rue du Faubourg Saint-Honoré, sans que les propriétaires dudit terrein puissent se dispenser de le leur vendre. Et dans le cas où il y auroit difficulté pour le prix, l'estimation en sera faite par le maître général des Bâtimens de la Ville, conjointement avec l'arbitre qui sera nommé de la part desdits propriétaires. Et où il y auroit discorde entre ledit maître général des Bâtimens de la Ville et ledit arbitre, le prix en sera réglé par le sieur Gabriel, notre premier architecte, que Nous avons pour ce commis.

ART. II

Ordonnons qu'il sera incessamment construit sur ledit terrein un nouvel Hôtel de Monnoies avec les deniers provenans du bénéfice de nosdites monnoies. Et pour parvenir plus promptement à l'acquisition dudit terrein, nosdits prévôt des Marchands et échevins seront autorisés, comme Nous les autorisons par ces présentes, à faire l'emprunt de la somme de cinq cent mille livres, au remboursement de laquelle Nous avons destiné et affecté le produit de la vente des bâtimens et terrein de l'Hôtel actuel de nos Monnoies et maisons adjacentes en dépendantes, qui seront vendus et aliénés, à l'effet de servir audit remboursement. Et jusqu'à ce qu'il soit effectué, les intérêts en seront

annuellement payés et acquittés par nosdits prévôt des Marchands et échevins, sur le pied de cinq pour cent par an ; et à cet effet, Nous les avons autorisés et Nous les autorisons par ces présentes, à retenir sur les deniers de la capitation, dont ils font le recouvrement, le montant desdits intérêts.

ART. III

L'acquisition du terrein entre la rue Royale et celle de la Bonne Morue étant faite par Nous, en notre nom et pour l'utilité publique et décoration de notre bonne ville de Paris, voulons et ordonnons que ladite acquisition soit exemte de tous droits à Nous appartenans, dont Nous l'avons affranchie et affranchissons par ces présentes.

ART. IV

Les alignemens de notre nouvel Hôtel des Monnoies seront donnés et établis par le maître général des Bâtimens de la Ville, ou en son absence par telle autre personne que les prévôt des Marchands et échevins auront pour ce commis ; lesquels alignemens seront donnés en la présence, tant desdits prévôt des Marchands et échevins, qu'en celle du sieur de Montigny, trésorier de France au bureau des Finances de Paris, que Nous avons commis et commettons à cet effet, et les pentes du pavé établies et réglées par ledit maître général des Bâtimens de la Ville ou autre que lesdits prévôt des Marchands et échevins jugeront à propos de commettre et par l'inspecteur général du pavé de Paris, tant en présence desdits prévôt des Marchands et échevins, qu'en celle du sieur de Montigny, trésorier de France.

ART. V

Le terrein actuel de l'Hôtel des Monnoies et les bâtimens qui en dépendent, seront vendus à titre d'accensement, à raison d'un sol de cens par toise, portant directe seigneurie et lots et ventes suivant la coutume de Paris, pour jouir patrimonialement et entre toute propriété dudit terrein et desdits bâtimens par les acquéreurs d'iceux, et les deniers de la vente seront remis au trésorier général de nos Monnoies, pour être prélevée sur iceux la somme de cinq cent mille livres destinée au remboursement de l'emprunt ordonné par l'article trois ci-dessus, et le surplus à la construction du nouvel Hôtel de nos Monnoies. Et pour faciliter ladite vente et la rendre plus avantageuse, voulons que les acquéreurs soient exemts de tous droits quelconques

pour cette première acquisition seulement, dont Nous les avons affranchis et les affranchissons par ces présentes.

Si vous mandons que ces présentes vous fassiez lire, publier et registrer, et le contenu en icelles garder et observer, selon leur forme et teneur, nonobstant tous édits, déclarations, lettres patentes, arrêts, règlemens et autres choses à ce contraires, auxquelles Nous avons dérogé et dérogeons par ces présentes ; aux copies desquelles duement collationnées par l'un de nos amés et féaux conseillers secrétaires, voulons que foi soit ajoutée comme à l'original. Car tel est notre plaisir.

Donné à Versailles, le septième jour de janvier l'an de grâce mil sept cent soixante-cinq et de notre règne le cinquantième, etc.

(Imprimé. Paris, P. G. Simon, 1765, 4 pp. in-4°. — Musée de la Monnaie. — Ces lettres furent enregistrées au Parlement le 16 janvier suivant. Archives Nationales, reg. X 1 A 8777, fol. 24 v° et suiv.)

II

16 avril 1768.

Lettres patentes du Roi ordonnant de construire le nouvel Hôtel des Monnaies sur l'emplacement du grand et du petit Hôtel de Conti.

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à nos amés et féaux conseillers, les gens tenant notre Cour de Parlement à Paris, salut. Par nos lettres patentes du 7 janvier 1765, Nous aurions ordonné, attendu la vétusté de notre Hôtel actuel des Monnoies à Paris, qu'il en seroit construit un autre sur le terrein vague entre la rue Royale et celle des Champs-Elisées, ci-devant appellée de la Bonne Morue, derrière les façades qui servent de décoration à la place où est posée notre statue équestre ; il Nous auroit depuis été représenté par nos chers et amés les prévôt des Marchands et échevins de notre bonne ville de Paris, que l'exécution de nosdites lettres patentes pourroit rallentir l'activité du commerce de l'ofévrerie (*sic*), en ce que l'emplacement destiné pour ce nouvel Hôtel des Monnoies se trouveroit considérablement éloigné du centre de notre capitale et que les orfèvres et autres correspondans aux Monnoies, seroient obligés de perdre un tems considérable pour y porter leurs ouvrages et matières ; et comme Nous n'avons en vue que le plus grand avantage des habitans de notre dite bonne ville de Paris et la facilité et commodité du commerce, Nous avons estimé convenable de déférer aux représenta-

tions qui Nous ont été faites à cet égard, en assignant au nouvel Hôtel des Monnoies, qu'il est nécessaire de construire, un autre emplacement plus à la portée des orfèvres et autres commerçans et trafiquans des matières d'or et d'argent et en ordonnant tous les autres arrangemens que ce changement exige; Nous y avons pourvu par arrêt rendu en notre Conseil le 18 septembre dernier, sur lequel Nous avons jugé nécessaire de faire expédier nos lettres patentes, lesquelles lesdits prévôt des Marchands et échevins Nous auroient très humblement supplié de leur accorder.

A ces causes et autres à ce Nous mouvant, de l'avis de notre Conseil, qui a vu ledit arrêt, dont l'expédition est ci-attachée sous le contrescel de notre Chancellerie, Nous avons ordonné, et par ces présentes signées de notre main, ordonnons ce qui suit :

ART. I

Le nouvel Hôtel des Monnoies qui devoit être à la place où est notre statue équestre, sera établi et incessamment construit à l'ancien grand et petit hôtels de Conti, appartenant à notre Hôtel de Ville de Paris et qui est actuellement occupé par notre Garde-Meuble, suivant le plan que Nous en avons agréé ; la construction duquel nouvel Hôtel des Monnoies fait partie des ouvrages que Nous avons annoncé par notre édit du mois de juillet dernier, avoir ci-devant ordonnés.

ART. II

Ordonnons que l'acquisition dudit ancien grand et petit hôtels de Conti sera incessamment faite pour Nous et en notre nom, par les commissaires que Nous nommerons à cet effet.

ART. III

Ordonnons pareillement que les prévôt des Marchands et échevins acquéreront pour Nous et en notre nom, les maisons particulières situées même quai de Conti, attenantes le petit hôtel de Conti, jusques et compris celle faisant l'encoignure de la rue Guénegaud, dont le terrein est nécessaire à la construction dudit nouvel Hôtel des Monnoies ; les propriétaires desquelles maisons ne pourront se dispenser de les leur vendre.

ART. IV

Dans le cas où il y auroit difficulté pour le prix entre lesdits prévôt des Marchands et échevins et les propriétaires desdites maisons, l'esti-

mation en sera faite par le maître général des Bâtimens de la Ville, conjointement avec l'expert qui sera nommé de la part desdits propriétaires ; et où il y auroit division entre ledit maître général des Bâtimens de la Ville et ledit expert, le prix en sera réglé par le sieur Gabriel, notre premier architecte, que nous commettons à cet effet.

ART. V

Autorisons lesdits prévôt des Marchands et échevins à s'obliger pour Nous au payement desdites maisons particulières et des indemnités qu'il pourroit y avoir lieu de régler, relativement auxdites acquisitions, et même à faire acquitter le tout à notre décharge, sur les deniers procédans, soit du nouvel octroi sur les boissons accordé à notre bonne Ville de Paris, par notre édit du mois de juillet dernier, soit de l'emprunt que Nous avons autorisé lesdits prévôt des Marchands et échevins de faire par ledit édit.

ART. VI

Les acquisitions de l'ancien grand et petit hôtels de Conti et dépendances, et des maisons attenantes quai de Conti, jusques et compris celle de l'encoignure de la rue Guénegaud, étant faites pour Nous en notre nom et pour l'utilité publique et décoration de ladite ville de Paris, Nous voulons et ordonnons que lesdites acquisitions soient exemptes de tous droits quelconques à Nous appartenans, sans aucune exception, dont Nous les affranchissons.

ART. VII

Les propriétaires, locataires et autres particuliers occupant actuellement lesdites maisons particulières à acquérir et le petit hôtel de Conti, seront tenus d'en déloger et rendre les lieux vides dès à présent, au moyen de la sommation qui leur en a été faite en vertu dudit arrêt du dix-huit septembre dernier, à peine d'y être contraints, sauf à leur être fait raison par lesdits prévot des Marchands et échevins, à notre décharge, des indemnités qu'ils pourroient raisonnablement prétendre, lesquelles seront par Nous réglées de l'avis desdits prévôt des Marchands et échevins.

ART. VIII

Nous réservons de prendre par la suite des arrangemens et mesures que Nous croirons convenables avec lesdits prévôts des Marchands et échevins, tant pour raison du prix de l'acquisition desdits grand et

petit hôtels de Conti et maisons attenantes, qu'à cause de l'emplacement et terrein en la place où est posée notre statue équestre, entre la rue Royale et celle des Champs Elisées, ci-devant de la Bonne Morue, acquis par lesdits prévôt des Marchands et échevins, pour Nous et en notre nom, dans le dessein alors de la construction dudit nouvel Hôtel des Monnoies sur ledit emplacement, même pour raison du terrein actuel de l'Hôtel des Monnoies, rue de la Monnoie, et les bâtimens en dépendans, et autres objets qui doivent entrer dans l'échange que Nous nous proposons de faire incessamment avec notre bonne ville de Paris.

Si vous mandons que ces présentes vous fassiez lire, publier et registrer et le contenu en icelles garder et observer selon leur forme et teneur, nonobstant toutes choses à ce contraires. Car tel est notre plaisir.

Données à Versailles, le seizième jour du mois d'avril l'an de grâce mil sept cent soixante-huit et de notre règne le cinquante-troisième. *Etc.*

(Imprimé. Paris, P. G. Le Mercier, s. d., 4 pp. in-4°. — Musée de la Monnaie. — Ces lettres furent enregistrées au Parlement le 23 avril suivant. Archives Nationales, reg. X 1 A 8784, fol. 264 v° et suiv.)

III

31 août 1774.

Vente du terrain et des dépendances de l'ancien hôtel des Monnaies.

De part les prévôt des Marchands et échevins de la ville de Paris.

On fait sçavoir à tous qu'il appartiendra, ouï et ce requérant le procureur du Roi et de la Ville, qu'il sera incessamment en l'Hôtel de ladite Ville, l'audience tenante, procédé par voie d'adjudication, à la vente en tout ou par partie, des terrein, hôtels et maisons formans et dépendans de l'ancien Hôtel des Monnoies, au quartier Saint-Germain-L'Auxerrois, avec les bâtimens, constructions, édifices qui s'y trouvent et leurs dépendances, en l'état qu'ils se poursuivent et comportent, dont la superficie totale est d'environ 1.600 toises, aboutissantes sur différentes rues, et qu'en attendant les nouvelles affiches qui seront apposées pour parvenir auxdites adjudication et vente, les offres seront dès à présent reçues au greffe et les plans communiqués au bureau du maître général des Bâtimens de ladite Ville.

Fait au bureau de la Ville, le trente-un août mil sept cent soixante-quatorze.

(Imprimé. S. l. n. d., 2 pp. in-4°; signatures autographes, entr'autres celle du prévôt des Marchands, Jean-Baptiste-François de la Michodière. — Musée de la Monnaie.)



Médaille frappée à l'occasion de la construction de l'Hôtel des Monnaies de Paris.

PETITE REVUE RÉTROSPECTIVE

D'ANCIENS MONUMENTS DE PARIS

DÉMOLIS OU MENACÉS DE DÉMOLITION

PAR

ANDRÉ LAUGIER

La notice qui va suivre n'est, à vrai dire, qu'une simple compilation que les circonstances m'ont récemment donné l'occasion de faire en feuilletant un certain nombre de volumes du *Monde Illustré*.

Les renseignements que j'ai pu ainsi recueillir, dispersés et difficiles à retrouver dans toute une série de numéros de ce journal, m'ont paru mériter d'être mis sous les yeux des lecteurs de *l'Ami des Monuments*. La plupart de ces documents, que j'ai pu noter article par article, et page par page, sont des plus édifiants. Ils font connaître à

ceux qui pouvaient l'ignorer les déplorables actes de vandalisme qui ont accompagné ce que l'on a appelé avec trop de complaisance les *embellissements* de Paris et permettent, plus d'une fois, de constater que, pour plusieurs des monuments disparus, le zèle des archéologues parisiens a été mis en défaut, et leur légitime espoir trompé par la promesse faite, plus ou moins officieusement, et non suivie d'effet, que tel ou tel monument, destiné à une prochaine démolition, serait transporté à Cluny ou dans tel ou tel autre musée de l'État ou de la ville de Paris. — Ces révélations devront avoir pour effet de nous rendre moins confiants dans les affirmations du même genre qui pourraient nous être faites, et plus vigilants pour rendre effective, dans la limite de l'influence dont nous pourrons disposer, l'exécution des mesures destinées à assurer la conservation des monuments parisiens menacés. — La plupart des articles cités sont accompagnés de dessins intéressants, faits d'après nature, de monuments dont, pour quelques-uns, aucun autre dessin, et, encore moins, aucune photographie (chose rare il y a vingt et trente ans) n'a été gardée, et ces dessins constituent une série de documents fort utiles, et, je crois, très oubliés.

Monde illustré *du 25 septembre 1858, pages 203, 204 et 205.*— Articles et dessins sur les démolitions du Palais de Justice en 1858. Le dessin représente l'ancienne tourelle à l'angle de la rue de Jérusalem et du quai des Orfèvres, et, à côté, deux tours d'enceinte du Palais de Justice, enclavées dans des constructions d'époque postérieure, mises à découvert par la démolition de ces constructions parasites, et qu'il aurait été si intéressant et si facile de conserver comme les tours du quai de l'Horloge.

A côté de la tourelle de la rue de Jérusalem est dessiné l'arc de Nazareth qui forme aujourd'hui, rue des Francs-Bourgeois, une des entrées du Musée Carnavalet.

Monde illustré *du 23 octobre 1858, page 269.* — Article et dessin relatifs à l'église Saint-Jean-de-Latran et la tour des Pèlerins, dite tour Bichat, démolie la même année pour le percement de la rue des Écoles. Cette tour, de style gothique (XIIIe siècle), avait quatre étages et de très belles salles voûtées. C'est au premier de ces étages que le célèbre médecin Bichat faisait, à la fin du siècle dernier et jusqu'en 1802, date de sa mort, ses cours d'anatomie. Une plaque de marbre noir, incrustée dans un des murs de façade, consacrait ce mémorable souvenir. Le mot *TOUR BICHAT*, gravé en lettres majuscules sur cette façade, est très visible sur le curieux dessin du *Monde illustré*.

Monde illustré *du 10 septembre 1859, page 169.* — Dessin représentant la démolition de la rue de la Barillerie (élargie alors sous le nom de boulevard du Palais).

Monde illustré *du 19 septembre 1859, page 328.* — Dessin des cagnards et d'une tourelle de l'ancien Hôtel-Dieu de Paris, baignés directement par la Seine, avant la construction du quai actuel, postérieur à la démolition de l'Hôtel-Dieu.

Monde illustré *du 26 mai 1860, page 348.* — Dessin intitulé : aspect des démolitions dans la rue Saint-Honoré auprès du Théâtre-Français. Ces démolitions ont eu pour but la construction du nouveau foyer du Théâtre-Français.

Monde illustré *du 2 juin 1860, pages 357 et 358.* — Grand dessin intitulé : les ruines du Quartier-Latin, et article sur le même sujet (signé Arnaud) : « Une trouée faite d'hier nous permet de voir le dôme de la Sorbonne, le squelette de l'ancienne salle capitulaire du collège de Cluny, effacée longtemps derrière un placage moderne, et que les démolitions viennent de mettre au jour. »

— Dans le même article, l'auteur cite, à propos de la fontaine de l'ancienne place Saint-Michel qui fut alors démolie, le distique de Santeuil :

Hoc sub monte duos reserat Sapientia fontes.
Ne tamen hanc puri respue fontis aquam.

Monde illustré *du 30 mars 1861, page 208.* — Ce numéro contient deux dessins et articles très intéressants : les premiers relatifs à la chapelle précitée du collège de Cluny ; les seconds, concernant l'ancien couvent des Franciscains, tous deux démolis cette même année 1861.

1° La chapelle (ou plutôt l'ancienne salle capitulaire du collège de Cluny), déjà signalée par le *Monde illustré* de 1860, est ainsi mentionnée par le même journal en 1861 : « L'élégance de la construction, le choix qu'en fit plus tard le peintre David pour y établir son atelier, n'ont pu la garantir de la destruction. »

2° Le couvent des Franciscains (rue des Grès, la rue Cujas actuelle) n'a pas été respecté davantage : Les archéologues seuls connaissaient l'architecture hardie et la façade du cloître sous les arcades duquel s'abritaient encore hier des boutiques de libraires. On feuilletait les livres ; mais les yeux des chercheurs ne se levaient pas au-dessus du dernier rayon de ces bibliothèques nomades. Plusieurs seront surpris

de ne remarquer ces hauts pilastres que dans la gravure du *Monde illustré.*

Monde illustré *du 13 avril 1861, pages 237 et 238.* — Ce numéro contient des dessins et articles relatifs au premier hospice des Enfants-Trouvés, fondé par saint Vincent de Paul en 1648, et spécialement à la chapelle de cet hospice, rue de l'Arbalète, démolie en 1861.

Monde illustré *du 11 avril 1863, page 236.* — Il contient un curieux dessin détaillé représentant la tour de Jean sans Peur, telle qu'elle existait à cette époque, au fond d'une cour de la rue Pavée-Saint-Sauveur, n° 2 (la rue Tiquetonne actuelle), avec un petit bâtiment annexe, orné, au rez-de-chaussée, d'une jolie porte ogivale sculptée, aujourd'hui disparue. Le dessin, fait évidemment d'après nature, est signé Raynal ; l'article est de Charles Yriarte.

Monde illustré *du 15 septembre 1866, pages 171 et 172.* — Un dessin représente les fouilles faites à cette époque dans la cour du Vieux-Louvre, et la base des anciennes tours et bâtiments du Louvre de Philippe-Auguste et de Charles V. Suit un article sur le même sujet. J'ai personnellement le souvenir d'avoir vu ces anciennes murailles et les marches d'un ancien escalier fort bien conservé.

Monde illustré *du 29 septembre 1866, page 204.*— Un dessin représente la maison de la rue de la Ferronnerie, sur la façade de laquelle se voyait encore, en 1866, le buste d'Henri IV, avec une inscription latine sur une plaque de marbre au-dessous du buste, aujourd'hui placée dans un des escaliers du Musée Carnavalet : je me rappelle avoir lu sur l'ancienne maison cette inscription dont voici le texte :

Henrici magni recreat proesentia cives,
Quos illi ceterno foedere junxit amor.

Cette maison fut démolie en 1866, pour le prolongement de la rue des Halles.

Monde illustré *du 27 octobre 1866, page 288.* — Il contient un dessin de l'hôtel des Drapiers, démoli également pour le prolongement de la rue des Halles, situé rue des Déchargeurs, et dont la façade heureusement conservée — *l'exception confirme la règle* — orne aujourd'hui une des cours du Musée Carnavalet.

Monde illustré *du 3 novembre 1866, page 293.* — On y voit un dessin représentant le Passage des Patriarches (quartier Mouffetard) avec

une vieille tour très curieuse, qui a dû être démolie la même année. L'article joint est intitulé *Paris qui s'en va*.

Monde illustré *du 17 novembre 1866, page 333.* — Un dessin représente la rue de la Vieille-Lanterne, près de la tour Saint-Jacques, vieille ruelle avec marches d'escalier au milieu ; au fond du dessin, se voit la colonne du Châtelet avant son déplacement. Le dessin doit être antérieur d'une dizaine d'années à sa reproduction, la rue de la Vieille-Lanterne ayant dû être démolie lors de la prolongation de la rue de Rivoli et du dégagement de la tour Saint-Jacques. — A coup sûr, elle existait encore en janvier 1855, date de la mort tragique, dans cette rue même, de l'écrivain Gérard de Nerval.

Monde illustré *du 1er décembre 1866, page 360.* — Un dessin représente les démolitions faites la même année pour la construction d'un nouveau pavillon des Halles centrales. Ces démolitions firent disparaître les derniers piliers des halles situés rue la Tonnellerie — appelée aujourd'hui rue du Pont-Neuf et rue Baltard, entre les rues Saint-Honoré et Saint-Eustache —, rue de la Poterie et rue des Prouvaires (partie de cette rue absorbée par les derniers pavillons des halles, voisins de la rue Vauvilliers).

Monde illustré *du 29 décembre 1866, page 425.* — Un grand dessin représente la percée de la rue des Écoles, vue prise de l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

Monde illustré *du 30 janvier 1869, pages 75 et 76.* — Le dessin représente la façade formant fronton de l'hospice des Petits-Ménages, démoli la même année pour le prolongement de la rue de Babylone, et sur l'emplacement duquel se trouve le square dit des Petits-Ménages, rue de Sèvres et rue de la Chaise. « Plusieurs débris de cet antique établis-« sement (voir l'article du *Monde illustré*) seront démolis avec soin « et transportés au Musée de Cluny ; entre autres, la façade de la rue « de la Chaise qui date de la première moitié du XVIIe siècle, quelques « pierres tumulaires de la chapelle et la margelle du puits, qui était « déjà là au temps de l'ancienne maladrerie, qui a remplacé l'hospice « des Petites-Maisons devenu plus tard l'hospice des Petits-Ménages. »

Monde illustré *du 16 janvier 1869, page 133.* — Il contient deux dessins de l'ancienne École de Pharmacie démolie pour le prolongement de la rue des Feuillantines (actuellement rue Claude Bernard).

Monde illustré *du 20 février 1869, page 128.* — Il contient un très intéressant dessin représentant les débris — trois voûtes romanes et

deux chapiteaux sculptés — de l'ancienne chapelle Saint-Aignan située rue Basse-des-Ursins, n° 19, au fond d'une cour, formant la cave d'une boutique, et dont une partie était enclavée dans une maison voisine, 26, rue Chanoinesse. Qu'est devenu ce curieux vestige d'architecture si digne d'être conservé ? Il est à craindre qu'il ait été démoli peu après.

Monde illustré *du 28 août 1869, page 144.* — On y voit un article et un dessin représentant l'arbre de Jessé de la rue des Prêcheurs, dont il y aura bientôt lieu d'assurer le transport au Musée Carnavalet, la maison à l'angle de laquelle est sculpté ce curieux souvenir de l'art français devant être prochainement sacrifiée à la loi d'alignement.

Monde illustré *du 30 octobre 1869, page 297.* — Dessin intitulé : Paris qui s'en va ; cachot de Marie-Antoinette et salle des Girondins au Palais de Justice.

Monde illustré *du 23 avril 1870, page 264.* — Il contient un dessin de la partie, alors récemment découverte, des arènes de la rue Monge, aujourd'hui cachée sous les bâtiments de la Compagnie des Omnibus.

Monde illustré *du 6 juin 1874, pages 350, 351 et 356.* — Il contient un article au sujet de la tour de la rue du Vert-Bois, et une belle gravure représentant cette ancienne tour d'enceinte de l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs (Conservatoire des Arts et Métiers actuel) avant sa trop complète restauration.

Monde illustré *du 20 novembre 1875, page 329.* — Huit dessins de ce numéro représentent les rues du quartier de l'École de médecine qui devaient être démolies en partie l'année suivante pour le percement du boulevard Saint-Germain. L'un de ces dessins représente très fidèlement la tourelle de la rue Larrey (ancienne rue du Paon) et les rues de l'École de médecine et Larrey, de chaque côté.

Monde illustré *du 18 mars 1876.* — Il contient la même tourelle et un article que je crois devoir reproduire sans commentaire :

« La jolie tourelle hexagone surmontée d'une girouette en cuivre curieusement travaillée, qui était située au coin de la rue de l'École de médecine et de la rue Larrey, va être transportée au Musée de Cluny, par suite du percement du boulevard Saint-Germain. Cette tourelle, contiguë à la maison de Marat, s'accordait avec la porte Saint-Germain, qui surgissait au point où débouchait la cour du Commerce, dans la rue de l'École de médecine, et qui fut jetée bas en 1672. »

On peut voir un dessin très détaillé de cette tourelle dans le **Monde illustré** *du 26 décembre 1865, page 389.* — Mais le même numéro de 1865 contient deux autres dessins également intéressants :

1° De la cour de l'ancienne Faculté de médecine de la rue de la Bucherie (façade intérieure et lavoir gothique); 2° de la façade du Musée Dupuytren (ancien réfectoire du couvent des Cordeliers).

Page 390 du même numéro, un article signé Maxime Vauvert, sous la rubrique : Embellissements de Paris, désigne les trois monuments précités (Tourelle Larrey, ancienne Faculté, et réfectoire des Cordeliers) comme devant disparaître.

On sait que la Tourelle devait être sacrifiée au prolongement du boulevard Saint-Germain et qu'elle ne fut pas, contrairement à la promesse faite, transportée au Musée de Cluny; quant au réfectoire des Cordeliers, affecté au Musée Dupuytren, et dépendant des bâtiments de l'École de médecine actuelle, le rédacteur de l'article, *peu clairvoyant ou mal informé*, ne donne aucune autre raison de la démolition qu'il prévoit que la nécessité d'assainir et d'embellir Paris !

En ce qui concerne l'ancienne Faculté de la rue de la Bucherie, si heureusement acquise il y a un an par la ville de Paris, elle devait disparaître avec la partie de l'Hôtel-Dieu qui l'avoisine. — Elle est sauvée aujourd'hui, mais les Amis des Monuments de Paris devront encore songer à défendre contre toute destruction possible l'ancien réfectoire des Cordeliers qui, on vient de le voir, était sacrifié, dès 1865, aux projets d'agrandissement et de reconstruction, sur un plan uniforme, des bâtiments de la Faculté de médecine, et je crois devoir ajouter que la vue des nouvelles constructions de la rue Racine, contiguës au Musée Dupuytren, n'est pas faite pour rassurer entièrement quiconque désire sérieusement conserver ce vieux monument de l'art gothique qui, à un autre titre, peut intéresser les historiens, ce réfectoire ayant servi, sous la Révolution, de lieu de réunion au célèbre Club des Cordeliers.

Monde illustré *du 11 décembre 1875, page 374.* — Il s'agit, dans un des articles de ce numéro, d'une ancienne enseigne représentant les trois anciens clochers de l'église Saint-Germain-des-Prés, et que je me rappelle très bien avoir vue autrefois sur la devanture d'un cabaret du quartier voisin de l'église. N'ayant pu retrouver l'enseigne, je croyais la maison démolie, mais c'est tout comme.

Voici l'article en question :

« L'église Saint-Germain-des-Prés avait trois clochers semblables :
« deux lui ont été enlevés en 1822 ; on craignait pour la solidité de

« l'édifice : au coin des rues de l'Echaudé et Bourbon-le-Château, un « marchand de vins a pour enseigne : *Aux trois clochers*. Sur la pierre « est représentée l'église, et autour, des personnages en costume « Louis XV se promènent. Cette œuvre picturale n'a rien d'artistique, « mais elle est curieuse par l'exactitude avec laquelle est représenté « ce coin de Paris du milieu du siècle dernier. »

Suit une note du même numéro ainsi conçue : « Un peintre en « bâtiments vient de recouvrir *cette enseigne d'une couche de couleur* « *noire !* »

Monde illustré *du 11 décembre 1875, pages 373, 376 et 384*. — On y voit un très beau dessin d'une grande salle charpentée, soutenue par un seul pilier, paraissant avoir été une ancienne dépendance de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et en 1875, devenue arrière-boutique d'un marchand de porcelaine, que j'ai visitée quelques jours avant sa démolition ; cette salle, d'une grande hauteur et dont l'immense charpente curieusement travaillée présentait un aspect vraiment extraordinaire, passait pour avoir été le théâtre de scènes tragiques, de jugements sommaires pendant les journées de septembre 1792.

Le rédacteur du *Monde illustré* terminait par ces lignes : « La magnifique charpente que représente notre gravure va être dépecée et transformée en bois à brûler. N'aurait-on pas pu la transporter dans un des bâtiments construits par l'État ou par la Ville, et éviter ainsi la destruction d'un travail véritablement remarquable ? »

Je crois devoir ajouter que le dessin du *Monde illustré* est d'une très grande exactitude et donne tout à fait l'idée de la belle salle disparue en 1876 pour le percement du boulevard Saint-Germain (elle se trouvait en face de l'église Saint-Germain-des-Prés, sur l'emplacement même du boulevard).

Monde illustré *du 18 novembre 1876, page 325*. — On y trouve dix dessins représentant les vieilles rues de la Butte des Moulins, quelques jours avant leur démolition.

Monde illustré *du 7 juin 1879, page 368*. — On y voit un dessin représentant la tour de l'église Saint-Roch avant sa démolition qui eut lieu en 1879 après le percement de la rue des Pyramides, démolition faite, d'ailleurs, sans aucune nécessité, car la tour ne faisait pas obstacle au percement de la rue; elle se trouvait au milieu de l'ancien passage Saint-Roch, et il fallait en franchir la voûte pour aller, par ce passage, de la rue Saint-Honoré à la rue d'Argenteuil.



Eugène de la Goublaye de Ménorval

Historien de Paris,

Ancien vice-président de la Société des Amis des Monuments parisiens,

Ancien conseiller municipal de Paris, qui prit l'initiative de la continuation du « Plan archéologique de Paris ».

Décédé le 27 octobre 1897, dans sa 68e année.

Monde illustré *du 16 août 1879, page 112.* — Dessin de la maison natale de Molière, *dite maison des Singes*, au coin de la rue des Vieilles Étuves, la rue Sauval actuelle, et de la rue Saint-Honoré. Ce dessin n'est, d'ailleurs, pas un document contemporain ; car la maison des Singes, ainsi nommée d'un groupe sculpté représentant des singes, fut démolie au commencement du siècle, et la sculpture transportée au Musée des Monuments français, où elle n'a malheureusement pas été retrouvée lors de la fermeture à jamais déplorable de ce musée en 1816.

A la suite de cette énumération trop longue de monuments détruits ou menacés, il me sera permis d'indiquer trois dessins du même journal relatifs à des monuments à l'abri, désormais, de tout danger de destruction.

Monde illustré *du 16 janvier 1869.* — Un dessin représente les cuisines de Saint-Louis. (Palais de Justice de Paris.)

Monde illustré *du 1er mai 1869, page 276.* — Un dessin représente l'église Saint-Médard, dégagée alors tout nouvellement des vieilles constructions qui l'entouraient.

Monde illustré *du 9 mai 1863, pages 300 et 301.* — Plusieurs dessins représentent les bâtiments du Conservatoire des arts et métiers, entre autres l'ancien réfectoire du couvent de Saint-Martin-des-Champs (bibliothèque actuelle), et l'ancienne église dont la belle abside romane, ainsi que le vieux clocher et une petite chapelle gothique adjacente viennent d'être mis à découvert et dégagés par l'élargissement de la rue Réaumur. Les dessins sont accompagnés d'un article où sont décrites les peintures modernes faites dans l'ancien réfectoire et dont l'auteur est Gérôme.

EUGÈNE DE LA GOUBLAYE DE MÉNORVAL

Le vendredi 29 octobre 1897, à 2 heures, on se réunissait au n° 20 de la rue du Petit-Musc, domicile où décéda le 27 octobre M. Eugène de la Goublaye de Ménorval, ancien membre du Conseil général de la Seine et du Conseil municipal de Paris, vice-président de la Société des Amis des Monuments parisiens. Il était dans sa soixante-huitième

année. Une couronne fut portée par les délégués de notre Association, selon la coutume instituée par notre secrétaire général, M. Charles Normand; une indisposition l'empêchant de prendre la parole, M. Augé de Lassus dit à de Ménorval le dernier adieu.

Nous donnons ici son portrait; quelques jours après, plusieurs de nos collègues adressèrent au Conseil municipal une demande de concession de terrain dans un cimetière parisien par une lettre, qui reçut l'accueil souhaité, et dont voici le texte :

« Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers,

« Les soussignés, membres du Comité de la Société des Amis des Monuments parisiens, ne connaissant et ne voulant connaître que les éminents services rendus par feu Eugène de Ménorval à la grande cause du Paris historique et artistique, sollicitent du Conseil, pour les restes d'un homme qui leur était cher, une concession à perpétuité dans un cimetière de Paris.

« Publiciste écouté, de Ménorval a poursuivi, en des articles nombreux, la tâche féconde d'initier les masses populaires à la connaissance, au respect de ce Paris glorieux, intéressant pour tous les esprits éclairés, et qu'il connaissait si bien. Longtemps lui-même conseiller municipal, il prit, au Conseil, les plus intelligentes initiatives, lorsque les questions d'archéologie parisienne, questions qui, du reste, n'ont jamais laissé le Conseil indifférent, étaient en délibération. C'est ainsi qu'il obtenait les fonds nécessaires à la continuation du plan archéologique de Paris.

« Historien qui mérite tout crédit, il conçut l'entreprise d'un grand travail, embrassant l'existence de Paris jusqu'au XVIIIe siècle. L'œuvre est inachevée, trois volumes sur quatre ayant seulement paru; mais c'est déjà un monument de consciencieuse érudition et qui sera longuement consulté.

« Douze ans et plus, de Ménorval fut des nôtres, aimé, respecté, écouté. Ces titres recommandent puissamment la mémoire du bon travailleur qui vient de disparaître; et nul plus que lui, nous semble-t-il, ne saurait revendiquer des droits à reposer dans la terre même de ce Paris qu'il chérissait et qu'il honorait si bien. Né à Paris, mort à Paris, sa place dernière est à Paris. Une sépulture lointaine, presque inaccessible aux amis restés fidèles, est pour lui comme un exil qu'il n'a pas mérité.

« Agréez, Messieurs, nos respectueuses salutations. »

CHRONIQUE DES MONUMENTS PARISIENS

Les nouvelles salles de moulages antiques au Louvre. — On vient d'ouvrir au rez-de-chaussée du Musée du Louvre une nouvelle salle réservée aux moulages des chefs-d'œuvre antiques dont nous ne possédons pas les originaux et qui sont épars dans les principaux musées étrangers. C'est entre le vestibule du pavillon Denon où se trouve l'entrée principale du Louvre et la porte Jean-Goujon qui donne sur le quai, l'ancien manège du prince impérial.

Éclairée par quatorze hautes et larges baies ouvertes sur deux vastes cours intérieures du palais, cette salle était déjà magnifiquement décorée; les voûtes en sont supportées par des colonnes aux chapiteaux sculptés par Fremiet et représentant des attributs de chasse. Le sol du manège, qui était en fort mauvais état, a été recouvert de mosaïque, et de place en place des piédestaux, des socles, des plates-formes y ont été posés pour recevoir les groupes, les statues, les bas-reliefs que l'on peut admirer aujourd'hui.

Le budget de 1898. — Le Préfet de la Seine a terminé l'examen des propositions du Conseil municipal de la Ville de Paris concernant les recettes et dépenses à inscrire au budget de 1898. Bien que des augmentations, s'élevant ensemble à la somme de 11 millions environ, aient été jugées nécessaires pour faire face aux besoins croissants des services municipaux, le budget de 1898 se présente en équilibre, grâce à certaines réductions qui portent principalement sur le chapitre des travaux.

Les crédits demandés par les services de la voie publique et de l'éclairage étaient basés soit sur des surfaces à entretenir, soit sur des nombres déterminés d'appareils consommant des quantités de gaz ou d'énergie électriques fixes et bien déterminées; les ingénieurs de la Ville ont dû cependant accepter une réduction de crédits s'élevant à 1.670.000 fr., dont 1 million sur l'entretien du pavage en pierre et l'achat de pavés neufs; 180.000 fr. sur l'entretien du pavage en bois et l'achat de madriers; 100.000 fr. sur les grosses réparations de chaussées asphaltées; 250.000 fr. sur les indemnités et travaux pour rectification et élargissement de la voie publique; 20.000 fr. sur la construction de nouveaux urinoirs, et 120.000 fr. sur les travaux neufs et grosses réparations dans les promenades et cimetières.

La démolition du Palais de l'Industrie a fait retrouver une médaille en fonte ou plutôt un essai de médaille commémorative de l'inauguration du Palais. Du modèle de 68 millimètres, la pièce présente les profils gauches superposés de l'Empereur et de l'Impératrice, avec l'exergue : *Napoléon III empereur*, *Eugénie impératrice*. Au revers, le pavillon central de la façade du Palais entre les inscriptions : *Palais de l'Industrie*, *pavillon du Nord*, et au bas la signature de *Caqué*, *graveur de l'Empereur*. Le type de cette médaille est inconnu à la Monnaie parmi les onze modèles frappés ou fondus à l'occasion de l'Exposition de 1855, et qui ont été gravés par Oudiné, Barre, Borrel, Montogny, Pingret, Wiéner et Caqué lui-même.

Sous la chapelle des Prémontrés. — Les maçons travaillant à la démolition des vieux bâtiments acquis il y a une vingtaine d'années par la Ville, afin d'agrandir l'École de médecine, viennent de faire de curieuses découvertes.

A l'angle de la rue de l'École-de-Médecine et de la rue Hautefeuille, sur l'emplacement où doivent s'élever les nouveaux bâtiments de l'École, ils ont trouvé, dans des souterrains, huit squelettes et des débris de cercueils en bois. Ces restes humains sont en fort mauvais état, sauf un crâne assez bien conservé, enveloppé dans les lambeaux d'une étoffe de soie et auprès duquel gisait une croix d'or fortement oxydée.

A cet endroit, s'élevait autrefois la chapelle du collège des Prémontrés, fondé au XIIIe siècle. Elle s'étendait de la rue des Vieilles-Étuves, qui la séparait du collège de Bourgogne, à la rue Hautefeuille. En 1790, ces bâtiments avaient été vendus comme biens nationaux, et l'École de médecine avait fini par y installer des cours.

Sous le chœur s'étendait une assez vaste crypte dans laquelle étaient inhumés les religieux de l'ordre. Ce sont, suppose-t-on, ces sépultures que la pioche des démolisseurs a mis à jour. Elles étaient disposées parallèlement entre elles et, sur les piliers de la crypte, au-dessus des cercueils, on peut encore déchiffrer ces inscriptions :

« Humbert, 9 novembre 1631. — Bams, 1647. — De Saint-Éloi, 1702. — Le père Matgino, 11 juin 1735. — Le Danlejuge, 2 novembre 1735. — Frère Barbier-Cohon, 26 juin 1747. »

D'autres pierres ne portent que des dates : « 2 septembre 1704 — 1600... »

Ces inscriptions ne sont pas en caractères sculptés ; elles semblent avoir été mises au pinceau ou au charbon. Peut-être ont-elles remplacé

des plaques funéraires, en marbre ou en métal, qui furent enlevées pour une cause quelconque.

On a encore découvert dans ces démolitions des débris archéologiques intéressants : un bloc de pierre portant, sculptée en relief, une sirène à laquelle manque la tête, vestige de l'architecture romane; une pierre tombale de l'école gothique; une partie de la corniche en chêne sculpté de l'ancienne chapelle dont la voûte était en bois, etc.

Les ossements humains ont été déposés à l'École de médecine par M. Dupré, architecte du VIe arrondissement.

Les fragments archéologiques seront envoyés par lui au Musée Carnavalet.

L'agrandissement de la gare de Lyon. — La Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée fait exécuter, en ce moment, des travaux de démolition et de terrassement en vue de l'agrandissement de la gare de Paris.

Il s'agit de l'établissement de dix nouvelles voies ferrées et de l'agrandissement des salles de bagages pour les trains de grandes lignes du côté de l'arrivée.

La plupart des lignes nouvelles seront établies en bordure de la rue de Bercy.

L'installation des nouvelles voies a nécessité la démolition d'un certain nombre d'immeubles.

Ce coin de Paris, qui aura disparu dans quelques mois, évoque des souvenirs historiques. C'est à cet endroit que s'élevait, au XVIIe siècle, un vaste immeuble appelé *le Château*, qui appartenait au marquis de Nointel, qui fut ambassadeur de France à Constantinople. Il avait été construit par l'architecte Levau et non par Mansart, comme l'ont dit à tort l'abbé Lebœuf et Piganiol de la Force dans leur ouvrage sur Paris.

Un parc splendide, dessiné par Le Nôtre et comprenant neuf cents arpents, entourait le château, qui devint plus tard la propriété de M. de Bercy.

Dans une maison qui va être démolie, habitait Leprovost de Beaumont, qui fut enterré vivant dans la tour de la *Bertaudière* à la Bastille.

Terminons en disant que les travaux dureront près de quatre ans; mais on espère être prêt pour l'Exposition de 1900.

Bibliothèque nationale. Buste de Jean de Berry. — On vient de placer à la Bibliothèque nationale le buste du *Duc Jean de Berry*,

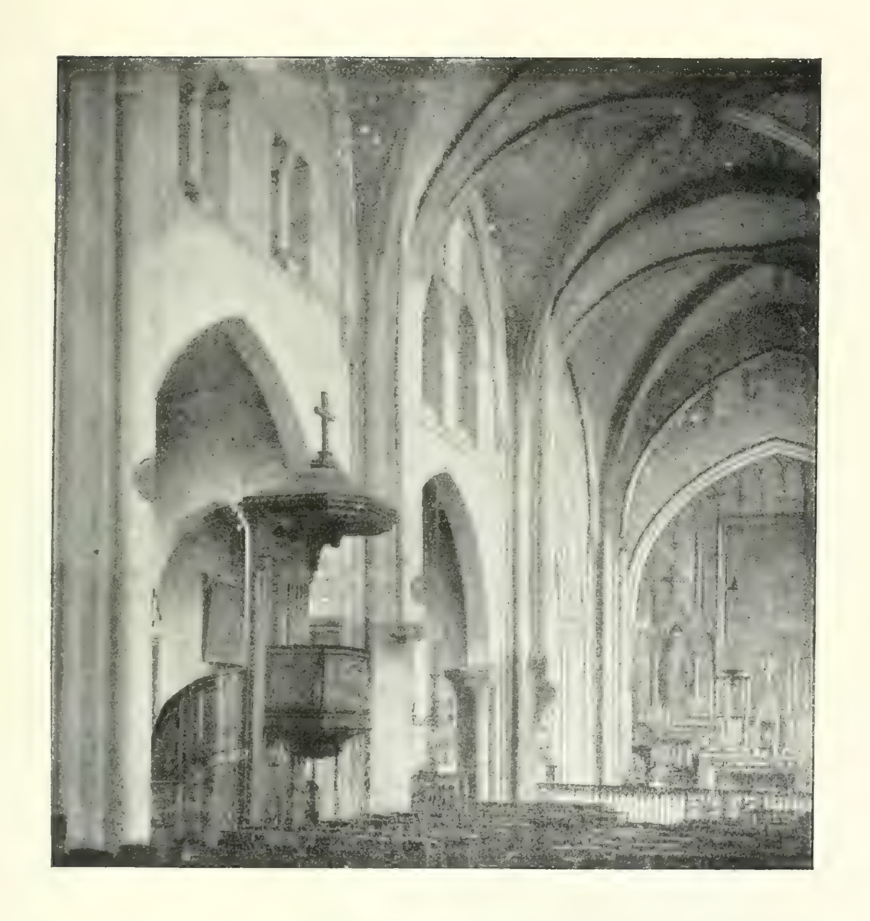
troisième fils de Jean le Bon, qui était un amateur éclairé et un zélé protecteur des arts et des lettres, et dont la Bibliothèque possède de nombreux et importants manuscrits. M. Désiré Barcet, sculpteur lyonnais, auteur du buste, s'est inspiré, pour la ressemblance, de l'effigie d'un dessin de Holbein, appartenant au Musée de Bâle.

Monument de Dumas fils. — La construction du monument d'*Alexandre Dumas fils*, au cimetière Montmartre, est achevée ; la statue de marbre de l'écrivain est sculptée par M. René de Saint-Marceaux. Le tombeau, œuvre de M. Bouwens, architecte, est en granit bleu de Normandie et de style latin ; quatre colonnes sur soubassement supportent une architrave et un entablement sur lequel est posé un cénotaphe, lesquels abriteront la statue couchée. Sur l'architrave, on a gravé le nom d'Alexandre Dumas fils. Au-dessous, formant plafond, entre les colonnes, dans un encadrement de cannelures et biseaux dorés, une plaque portera une palme sculptée en bas-relief, placée en marge d'une inscription tirée d'une préface de l'écrivain.

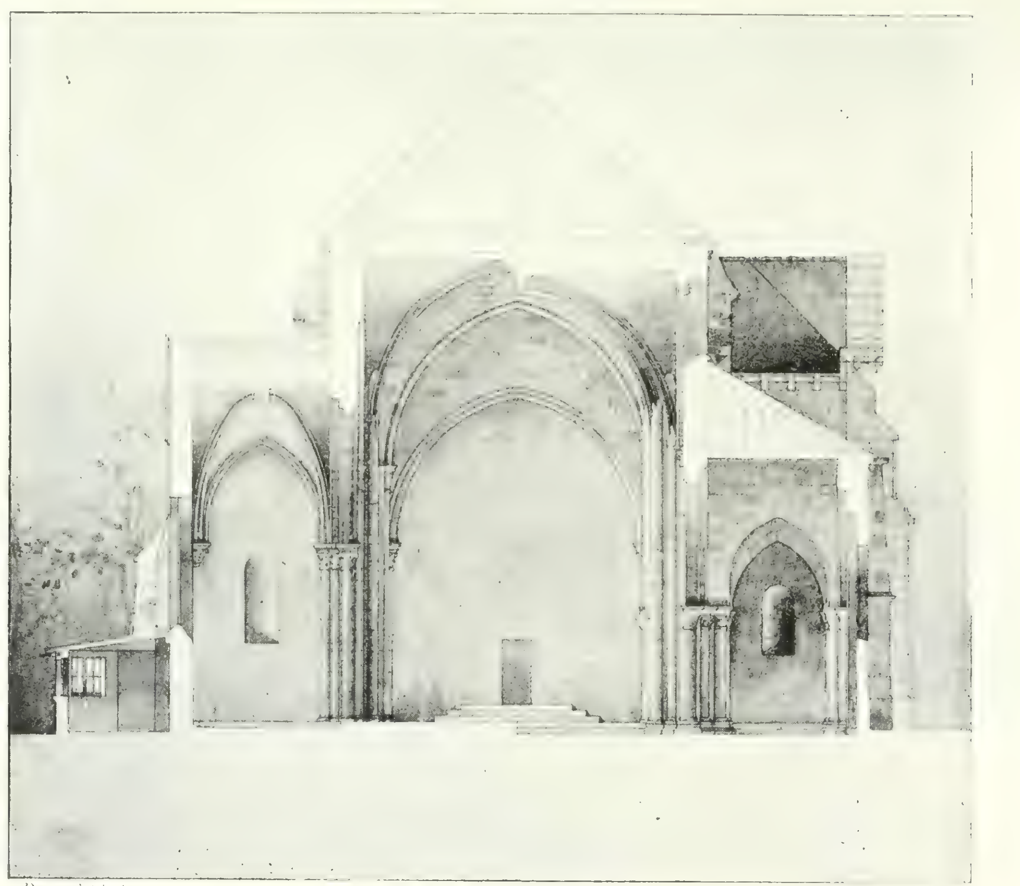
Bibliothèque nationale. — On vient de placer, sous le péristyle de la grande porte de la Bibliothèque nationale, la belle statue en marbre figurant *la Numismatique*, œuvre de M. Just Becquet, qui figurait au Salon des Champs-Élysées. L'entrée de la cour d'honneur est donc maintenant décorée des quatre statues allégoriques représentant les départements spéciaux de la Bibliothèque : imprimés, manuscrits, estampes et médailles.

Institut Pasteur. — Dans le jardin de l'Institut Pasteur, on a dressé le piédestal du groupe en pierre, *l'Amour maternel*, œuvre de M. Marcel Debut, qui figurait également au dernier Salon.

Parc Monceau. — On vient de faire au parc Monceau les travaux de terrassement nécessaires pour établir les fondations du monument de *Guy de Maupassant*, œuvre de M. Verlet, qui attend que sa place soit prête pour quitter le palais de l'Industrie. C'est sur la pelouse située entre la colonnade, le petit pont de pierre et la rotonde, un emplacement circulaire flanqué à droite de terres de déblai, qui formeront un tertre gazonné auquel viendra s'adosser le monument. La partie architecturale est dessinée par M. Deglane.



Intérieur de la nef.
Etat en 1898, au moment où l'on avait décidé la démolition de ce curieux édifice.
Photographie de Charles Normand.



Dessin d'Alb. Lafon.

Coupe transversale

sur le transept. sur la nef.



Dessin d'Alb Lafon.

Façade principale.

RECUEIL

D'

QUELQUES-UNES DES PROTESTATIONS

EN FAVEUR DE LA SAUVEGARDE

DE

SAINT-PIERRE DE MONTMARTRE

PAR

Charles NORMAND

Voir *l'Ami des Monuments et des Arts*, tome XI (1897).

> **Démolition de l'église Saint-Pierre de Montmartre** — *L'église Saint-Pierre de Montmartre va disparaître. Dans quelques semaines, un mois au plus, elle sera désaffectée et démolie à cause du réel danger que présente l'état de délabrement de l'édifice.*
>
> Les journaux de mars 1897.

On se souvient de l'acte de vandalisme projeté qui a soulevé d'unanimes protestations dans le public parisien. On voulait détruire Saint-Pierre de Montmartre, la plus vieille église de Paris! Pour excuser le crime on n'avait même plus les vains prétextes des nécessités de la viabilité; même en ce cas n'est-il pas évident que les rues doivent être tracées pour donner accès aux curiosités et qu'on doit les dévier quand on rencontre des choses intéressantes sur leur passage?

On se contentait, cette fois, d'annoncer que le monument ne tenait plus debout; la conclusion était qu'il fallait le ruiner tout à fait. Quels sont donc les architectes ou les administrateurs qui ignorent qu'on peut consolider des ruines plus branlantes! L'église fût-elle tombée on devait laisser debout ses débris, comme on le fait en Italie et en Grèce; n'en fût-il resté qu'une colonne ou une voûte éventrée on devait conserver ces vestiges avec un soin pieux comme tous les rares débris qui proclament la haute antiquité de Paris et la noblesse de son origine. C'est ainsi qu'on agit pour les curieuses ruines d'Italie et de Grèce. On l'a trop longtemps oublié en France, mais aujourd'hui ce gaspillage doit cesser, et ces archives doivent être conservées avec ces soins qu'on donne enfin à celles qui renferment des chartes, si longtemps, elles aussi, livrées à tous les pillages, qui furent dirigés parfois par leurs conservateurs ignorants ou cupides.

La révolte de tous ceux qui pensent ou écrivent fut générale et courageuse. Je réunirai ici quelques-unes des protestations dont j'ai eu connaissance sans signaler celles que depuis plusieurs années mes collègues et moi avions déjà faites à la Société des Monuments Parisiens au sujet de l'état d'abandon dans lequel la Commission des Monuments historiques laissait ce monument. Ces protestations ont fini par trouver bon accueil auprès du Conseil municipal, grâce à l'initiative de M. Lamouroux et au très utile rapport de M. Fournières, qui en a été fort loué, et à juste titre. Il importe à présent d'être assuré qu'on se bornera aux consolidations nécessaires et qu'on n'élèvera pas de façon exagérée le chiffre supposé nécessaire pour faire échouer le sauvetage[1]. Il importe surtout d'éviter une restauration du genre de celles qui ont été parfois des réfections désastreuses pour l'art français, l'archéologie et les finances nationales. Qu'on se contente d'assurer l'existence du monument.

Le *Petit Temps* du 10 avril 1897, consacrait à ce monument un article nécrologique intitulé : « La mort d'une église », où il faisait ses réserves sur l'acte coupable. En voici des extraits :

SAINT-PIERRE DE MONTMARTRE

Tandis que s'érigeait l'orgueilleuse basilique du Sacré-Cœur, opprimant de sa masse plus étonnante que majestueuse le sommet de la butte, à ses pieds, misérable, ignorée, l'église Saint-Pierre de Montmartre, rongée de décrépitude, achevait de mourir, croulant entre les étais sur lesquels elle s'appuie comme une pauvre vieille mendiante sur ses béquilles.

Le soir du jour de Pâques, elle sera définitivement fermée au culte, puis les démolisseurs viendront, à moins que l'on ne confie au temps le soin de terminer une œuvre dans laquelle il a été puissamment aidé par l'incurie et la négligence des hommes. Il y a plus de cinquante ans que l'église Saint-Pierre de Montmartre tombe en ruines ; les appels en sa faveur, les avertissements, les prières même n'ont pas manqué, mais, à tout ce qu'ont pu dire ou écrire les archéologues, les historiens, les amoureux du vieux Paris, les diverses administrations

1. On a publié dans le 2e volume (no 8) une intéressante étude de M. Sellier sur Saint-Pierre de Montmartre, en l'accompagnant de clichés d'après la statistique monumentale d'Albert Lenoir ; ces relevés déjà anciens sont rectifiés par ceux que nous donnons aujourd'hui et qui sont le résultat de mesures prises à nouveau sur le monument.



Dessin d'Albert Lafon.

Façade postérieure ou abside. État actuel.

Un monument condamné récemment sauvé.

qui se sont succédé dans notre bonne ville ont répondu avec une égale indifférence, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas répondu du tout [1].

Ce vieux monument est-il donc irrémédiablement condamné ? *S'il est impossible de conserver les voûtes du XVIe siècle, d'ailleurs sans intérêt, ne peut-on sauver le chœur et l'abside ?* Cela coûterait-il bien cher, bien cher ? C'est ce que se demandaient, ce matin, les nombreux visiteurs montés à Montmartre pour assister, dans la pauvre église tendue de draperies noires, à une cérémonie commémorative en l'honneur des fondateurs et des bienfaiteurs de Saint-Pierre.

Un autre journal *l'Écho de Paris*, dans son n° du 12 avril 1897, publiait ces lignes :

L'AFFAIRE DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE

Ceci tuera cela... Deux églises à côté l'une de l'autre ne peuvent prospérer. La plus récente étouffe la plus ancienne. Témoin le Sacré-Cœur de Montmartre et l'église Saint-Pierre de Montmartre. Cependant, c'est cette dernière qui parle aux poètes, précisément parce qu'elle est vieille, parce qu'elle se lézarde, parce qu'elle est toute petite, toute modeste, de grandeur proportionnée à l'étendue de l'ancienne paroisse de Montmartre, parce que ses pierres parlent de tout un passé de gloire et de misère. Tandis que les pierres de la nouvelle église qui coiffe Montmartre, de quoi parlent-elles ? De rien, sinon de l'argent qu'elles ont coûté.

Mais notre clergé n'est pas poétique. Notre clergé est positif. Notre clergé, l'archevêque de Paris surtout, n'a plus tenu à la petite église de Saint-Pierre dès qu'elle a été désertée pour la grosse église du Sacré-Cœur. Mille ans de culte, le souvenir des générations qui sont entrées là pour être baptisées et qui en sont sorties pour être enterrées, l'orgueil de penser que les colonnes d'un temple païen ont servi à édifier le temple chrétien et le soutiennent encore, le respect des cadavres de religieuses inhumées dans le sol même de l'église et qu'un bouleversement troublerait en leur éternel sommeil, tous ces motifs de sensibilité n'ont pu sauver la petite église.

Voilà pourquoi l'archevêque de Paris fait bon marché de la vieille

1. Nous ferons observer au rédacteur du *Temps* que la Commission des Monuments historiques s'est montrée gravement oublieuse en ne prenant pas depuis de longues années des mesures conservatoires indispensables ; elle a même laissé se délabrer les étais, sans les renouveler ! Certains membres de cette Commission portaient un vif intérêt au monument, mais, jusqu'alors, ils étaient restés en minorité.

église. Bien plus, le curé qu'il avait placé là s'est plaint aussitôt que les murailles menaçaient ruine et qu'il courait péril de mort à y dire la messe. Alors on a complaisamment montré à l'architecte toutes les fentes et lézardes. On lui a conté que des tassements se faisaient à l'œil nu dans la maçonnerie, et que dans le silence du soir s'entendaient des craquements... Tout cela parce qu'on a formé le projet d'une nouvelle église au bas de la butte, d'une église qui prospérerait, qui rapporterait, parce que, édifiée à proximité des quartiers en deçà des boulevards extérieurs, elle aurait la clientèle qui ne veut pas monter, qui n'a pas la foi assez vaillante dans les jambes pour monter jusqu'au sommet de la butte.

Tel est le fond de l'affaire : un calcul. On compte mal peut-être. D'abord la direction des domaines conteste à la fabrique de Saint-Pierre la propriété du sol. Ce sera à voir. On consultera les archives. On y fera besogner toute l'École des Chartes au besoin. Ensuite les amis et protecteurs des monuments parisiens, la Société des Monuments parisiens, stimulée par son actif et éclairé secrétaire, M. Charles Normand, la Société de l'Histoire de Paris, ont pris l'alarme. Que l'église continue oui ou non de servir au culte, peu importe. Les défenseurs des reliques parisiennes réclament pour elle, non pas comme église, — comme monument. Ils réclament pour ses colonnes romanes, pour ses chapiteaux mérovingiens, pour ses fenêtres romanes et pour ses fenêtres ogivales, pour le témoin enfin le plus vénérable de Paris, puisqu'il en est le plus reculé. L'édifice a bonnes assises et bons piliers encore, je vous en réponds. Avant de tomber en ruine, comme le prétend son curé, il en verra passer à ses pieds des générations et des générations de Montmartrois ! Et qui sait si la vieille église ne durera pas plus que la nouvelle.

D'un article du *Petit Journal*, en date du 13 mars 1897, nous extrayons ce qui suit. Ajoutons que les « témoins » appliqués sur les lézardes n'ont pas été examinés dans des conditions régulières et qu'en outre on en pourrait constater autant dans de nombreux monuments anciens qu'heureusement on ne songe pas à détruire.

DÉMOLITION DE SAINT-PIERRE DE MONTMARTRE

L'église Saint-Pierre de Montmartre va disparaître. Dans quelques semaines, un mois au plus, elle sera désaffectée et démolie à cause du réel danger que l'état de délabrement de l'édifice présente pour les fidèles.

Dès le mois d'avril dernier, à la suite de la visite de la Commission d'architecture, M. Bouvard avait jeté le cri d'alarme.

On fit des expériences, on plaça de petits carrés de plâtre, des « mouches » sur les lézardes et en différents points des voûtes pour se rendre compte de l'imminence du péril. Les « mouches » se fendirent et les crevasses s'élargirent de jour en jonr.

Actuellement, on constate d'un simple coup d'œil que les murs de soutènement des voûtes et les piliers des voûtes s'écartent les uns des autres par le haut, menaçant de laisser choir entre eux les voûtes elles-mêmes.

En présence de tels faits, le préfet de la Seine a donné avis dimanche dernier au Conseil de fabrique de la paroisse d'abandonner immédiatement l'édifice.

L'abbé Scribaux, curé de Saint-Pierre, mandé par Mgr Richard, fit valoir les nécessités du service du culte, et, sur le désir du cardinal-archevêque de Paris, la préfecture de la Seine consentit à accorder au Conseil de fabrique un sursis d'un mois pour lui permettre la construction d'une annexe provisoire à la chapelle du catéchisme en attendant la construction d'une nouvelle église paroissiale sur un autre point de Montmartre.

Enfin je crois très utile de reproduire aussi les deux beaux articles publiés dans le *Soleil* du 8 avril 1897, par M. Furetières et par M. André Michel, dans le *Journal des Débats* du 30 mars 1897. Voici, en partie, la première de ces études :

« Je n'ai que le temps de me réfugier dans la vieille église de Saint-Pierre que l'on va, comme on sait, désaffecter. Connaissez-vous un mot plus vilain que celui-là quand il s'agit d'un antique sanctuaire où tant de générations ont prié et pleuré ?

Il n'y a plus cependant à douter de la réalité. Sous le porche, une affiche convie les fidèles à assister vendredi à une cérémonie commémorative en l'honneur des fondateurs et des bienfaiteurs de la paroisse qui va être impitoyablement livrée aux pioches des démolisseurs. Rien, paraît-il, n'a pu conjurer jusqu'à présent l'éventualité prochaine de ce désastre. Un miracle seul peut modifier un projet définitivement arrêté depuis longtemps. On pouvait exécuter des réparations, conserver cette vieille église, monument historique, l'améliorer au moins pour en faire un musée de Montmartre ; mais sa condamnation a été prononcée par toutes les autorités. C'est un monument qui ne tient

plus debout, se contente-t-on de vous répondre, et l'on soupire, comme à regret, d'en être réduit à pareille extrémité.

Malheureusement, l'examen rapide de cet édifice atteste que celui-ci a été délaissé, et que, depuis 1867, c'est à peine si quelques réparations ont été exécutées. Cependant, on a dépensé de l'argent tout à l'entour pour construire une chapelle extérieure qui va devenir la paroisse provisoire jusqu'à ce que l'église, qui doit s'élever rue Antoinette, soit élevée. Il semble que, depuis longtemps, chacun ait pris son parti du sort de la basilique de l'abbaye primitive. A quoi bon réparer un monument qui doit disparaître ? Les artistes, les architectes n'en ont pas, eux, pris leur parti aussi vite. Quant à l'opinion des paroissiens, au moins sur la hauteur, elle est défavorable à la « désaffectation ». Le croirait-on ? Une pétition se signe en ce moment, qui contient de très vives protestations. Montmartre, ce Montmartre que nous considérons comme encore un peu entaché de paganisme atavique, ne veut pas qu'on lui enlève sa vieille église.

Que fera-t-on de ces débris ? On les placera au Musée Carnavalet. Soit ! Combien eût-on été mieux inspiré en mettant tout en œuvre pour sauvegarder les appareils séculaires d'une maçonnerie où le gallo-romain, le roman et le gothique se confondent ! Aucune raison de voirie ne réclamait cette démolition qu'on pouvait éviter avec de très minces ressources. Et, dussent-elles être plus considérables, l'histoire de Paris réclamait ce sacrifice.

Un immense écriteau apposé sur les grilles de clôture porte cette inscription : « TERRAIN A VENDRE. » Oui, à l'encan l'emplacement du Calvaire, le chemin de croix, les grottes. Une fois ! deux fois ! adjugé à...... Peut-être à quelque industriel comme celui qui s'est cyniquement installé au bas de l'église du Sacré-Cœur et qui invite la clientèle par la promesse affriolante de bosquets et de cabinets particuliers.

Voici à présent une partie de l'article de M. André Michel, qui s'est conduit en membre de la Commission des Monuments historiques digne de son mandat :

POUR SAINT-PIERRE DE MONTMARTRE

Un archéologue, — que des Mémoires remarqués sur l'architecture du moyen âge en Scandinavie, en Espagne et en Portugal, un beau livre sur *les Origines françaises de l'architecture gothique en Italie* et des études originales sur *les Monuments religieux de l'architecture romane et de*

transition dans la région picarde ont rapidement placé aux premiers rangs de notre jeune école, — M. Camille Enlart, s'est ému de la démolition prochaine de la plus vénérable église de Paris, Saint-Pierre de Montmartre. Il nous écrit à ce sujet une lettre qu'on va lire et à laquelle nous donnons la plus complète adhésion. Il n'est pas possible qu'on laisse disparaître un monument et un « document » d'une importance aussi exceptionnelle.

«... Sur un rapport des architectes de la Ville, nous écrit M. Enlart, l'exercice du culte a été interdit à partir du 11 avril prochain (1897) dans cet édifice délabré qui menace la sécurité des fidèles. Comment en est-on arrivé là ? Tout simplement par l'absence de toute réparation depuis 1871 !... Un terrain situé au bas de la colline attend une nouvelle église depuis longtemps désirée du clergé et des paroissiens de Montmartre, blasés sur les charmes de l'ascension de la butte et constatant avec raison que Saint-Pierre fait double emploi là-haut avec le Sacré-Cœur. Ils ont d'autant mieux fait qu'ils ont choisi pour architecte M. de Baudot, le chef reconnu de cette grande école éminemment nationale et moderne qu'a fondée Viollet-le-Duc. Certes, il était étonnant et regrettable qu'aucun édifice religieux de Paris n'affirmât encore la doctrine de ce maître. Tous ceux qui s'intéressent sans parti pris au mouvement des arts se réjouiront de voir combler cette lacune, et nul n'en sera plus heureux que moi. Je tiens à le proclamer et à présenter tous les aspects de la question pour ne pas donner prise à l'équivoque, et, ceci posé, je ne puis que répéter ce qu'écrivait éloquemment, en 1888, M. Ch. Sellier dans *l'Ami des Monuments* :
« Celui qui ne prévient pas un meurtre est plus coupable que le meur-
« trier. Ce qu'il importe de dénoncer, c'est que Saint-Pierre de Mont-
« martre, non seulement tombe en ruines, mais qu'il y semble con-
« damné par l'indifférence de l'administration et du public. »

« On m'assure un fait que j'ai peine à croire. Le clergé, qui, volontairement, a laissé le monument se délabrer et qui, volontairement, l'abandonne aujourd'hui à la municipalité, désirerait le voir subsister dépouillé de sa destination religieuse. Si les restes encore en place de la basilique mérovingienne élevée au lieu du martyre de saint Denis, et le souvenir de saint Bernard qui consacra l'église actuelle n'ont vraiment pas suffi à rendre cet édifice vénérable aux yeux de son clergé, en quoi celui-ci pourrait-il se froisser que des amis de l'histoire et des arts receuillent pieusement la ruine qu'il abandonne, et cela dans le but unique de conserver un document aussi précieux pour l'histoire de l'Église de Paris que pour celle de l'art français ?

« Combien ce document est important, Albert Lenoir, M. Sellier, M. Narjoux l'ont expliqué en d'intéressantes monographies, et l'on ne saurait assez le répéter. Saint-Pierre, consacré en 1147, est une des rares églises de transition à date certaine ; or, c'est par l'étude des édifices de ce genre, élevés à la même époque autour de Paris, que d'éminents archéologues tels que F. de Verneilh, Viollet-le-Duc, Vitet, le comte de Lasteyrie, MM. Anthyme Saint-Paul, Gonse, Lefèvre-Pontalis, ont établi l'origine française de cet admirable style gothique, né à Saint-Denis ou près de Senlis, et qui de là a bientôt rayonné jusqu'en Norvège et en Sicile, et de l'Asie Mineure en Irlande. La question de ses origines passionne plus que jamais les savants et les artistes non seulement en France mais dans l'Europe entière et en Amérique même. Cette question résolue dans son ensemble est encore très discutée dans ses détails. Serait-ce le moment de détruire Saint-Pierre de Montmartre et serait-ce à nous, Français et Parisiens, de commettre à notre préjudice un pareil acte de vandalisme ? »

On ne saurait mieux dire et nous espérons bien que cet appel sera entendu. Si la charpente est vermoulue et les voûtes lézardées, qu'on les sacrifie. Ce n'est pas la charpente, ce ne sont pas les voûtes du XVIe siècle, ce n'est pas la façade sans caractère et sans beauté qui intéressent les archéologues et les artistes. Mais il faut à tout prix conserver et sauver le chœur. Pourquoi n'en ferait-on pas, comme M. Camille Enlart nous le suggère, « un musée ou même un abri pour « les promeneurs dans un jardin qu'orneraient les murs de la nef sim- « plement consolidés. Les éléments du jardin existent déjà; avec « l'admirable panorama qu'il domine, ce jardin serait merveilleux ; « des ruines plus authentiques et plus belles que celles qu'on s'est « donné la peine de construire au parc Monceau y sont toutes por- « tées ».

Nous espérons que Montmartre, « la butte sacrée », ne se laissera pas dépouiller du témoin le plus vénérable de son histoire, — et nous nous associons entièrement à la protestation comme aux propositions de notre confrère, M. C. Enlart.

Dès que l'on connut l'acte de vandalisme projeté, la *Société des Amis des Monuments parisiens* députa une délégation qui rédigea la protestation suivante, rédigée à Saint-Pierre de Montmartre même, et publiée dans tous les journaux :

« La *Société des Amis des Monuments parisiens*, émue, dès l'origine,

par l'annonce des projets d'abandon et de destruction qui menace la vieille église *Saint-Pierre de Montmartre*, a chargé une délégation, sous la direction de M. Charles Normand, architecte diplômé par le Gouvernement, de revoir ce monument si intéressant, monument qui est un document et qui réunit des fragments gallo-romains, des chapiteaux mérovingiens, des colonnes, un triforium des âges suivants, aussi un chœur du plus grand intérêt. Cette église mériterait hautement d'être conservée. Si elle est quelque peu délabrée, elle n'est pas à demi croulante comme on le dit ; elle ne demande qu'à vivre et durer comme à reprendre son ampleur et sa perspective premières que lui enlève sa cloison, qui la prive d'un chœur d'un haut intérêt. C'est là le doyen des édifices religieux de Paris. Si quelques travaux de consolidation sont nécessaires, ils ne seraient pas ruineux. La Ville de Paris, l'État, se doivent de faire respecter ce monument très curieux et hautement respectable. Nous voulons encore espérer cette conservation. Il ne faut pas que Paris ait la honte de cette destruction et de cet attentat aux souvenirs de l'histoire et à ses plus lointaines traditions.

« Ont rédigé et signé sur place les délégués du Comité des *Amis des Monuments parisiens.* »

« Augé de Lassus, homme de lettres ; André Laugier, secrétaire général du Mont-de-Piété ; de Ménorval, historien de Paris ; Charles Normand, architecte diplômé par le Gouvernement, directeur de l'*Ami des Monuments et des Arts* ; Arthnr Rhoné, archéologue ; Charles Sellier, architecte, auteur d'études sur le vieux Montmartre ; G. Trélat, architecte, sous-directeur de l'École spéciale d'architecture. »

En même temps, la *Société des Amis des Monuments parisiens* et celle de l'*Histoire de Paris* s'adressaient à l'archevêché où, séparément, elles firent parvenir la lettre suivante :

« Paris, le 7 janvier 1897.

« Éminence,

« Nous venons, au nom de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, appeler votre bienveillante attention sur l'un des monuments les plus intéressants de votre diocèse : nous voulons parler de l'église paroissiale de Saint-Pierre de Montmartre, qui pourrait, si vous ne la prenez pas sous votre sauvegarde, être prochainement désaffectée ou même disparaître. Dans l'un et l'autre cas, l'entourage de l'église (calvaire et cimetière qui forment un tout si

harmonieux) serait certainement transformé. Église, calvaire et cimetière ne font qu'un dans notre pensée.

« Il ne nous appartient pas d'aborder, nous adressant à Votre Éminence, le côté religieux de cette question. Nous devons invoquer exclusivement ici des souvenirs historiques.

« Il y a plus de sept cents ans, ceux qui élevèrent ce monument, dont le pape Eugène III, assisté de saint Bernard et de Pierre le Vénérable, consacra le grand autel (1147), montrèrent pour ce lieu vénéré, et pour l'édifice qui y existait déjà, une piété respectueuse qui peut servir d'exemple à la postérité. Grâce à leurs soins attentifs, tout ce qui pouvait être sauvé nous fut conservé. Les débris qu'ils surent épargner, « témoins de tant de révolutions successives, sont aujourd'hui, écrivait, en 1843, M. de Guilhermy, les plus anciens monuments de l'art chrétien qui aient échappé aux ravages du temps et des hommes dans l'étendue de la Ville et des faubourgs de Paris. » L'édifice, du XIIe siècle, a pris à son tour pour nous, et par lui-même et par les débris bien plus anciens qu'il abrite, la plus haute valeur.

« Nous avons le ferme espoir que vous protégerez et que vous sauverez du danger qui les menace l'église, le calvaire (calvaire unique à Paris) et le cimetière de Montmartre.

« Nous avons l'honneur d'être, avec un profond respect,

« De Votre Éminence,

« Les très humbles
« Et très obéissants serviteurs. »

Le Président du Comité de publication,
L. DELISLE.

Le Secrétaire de la Société,
PAUL VIOLLET,
Membre de l'Institut.

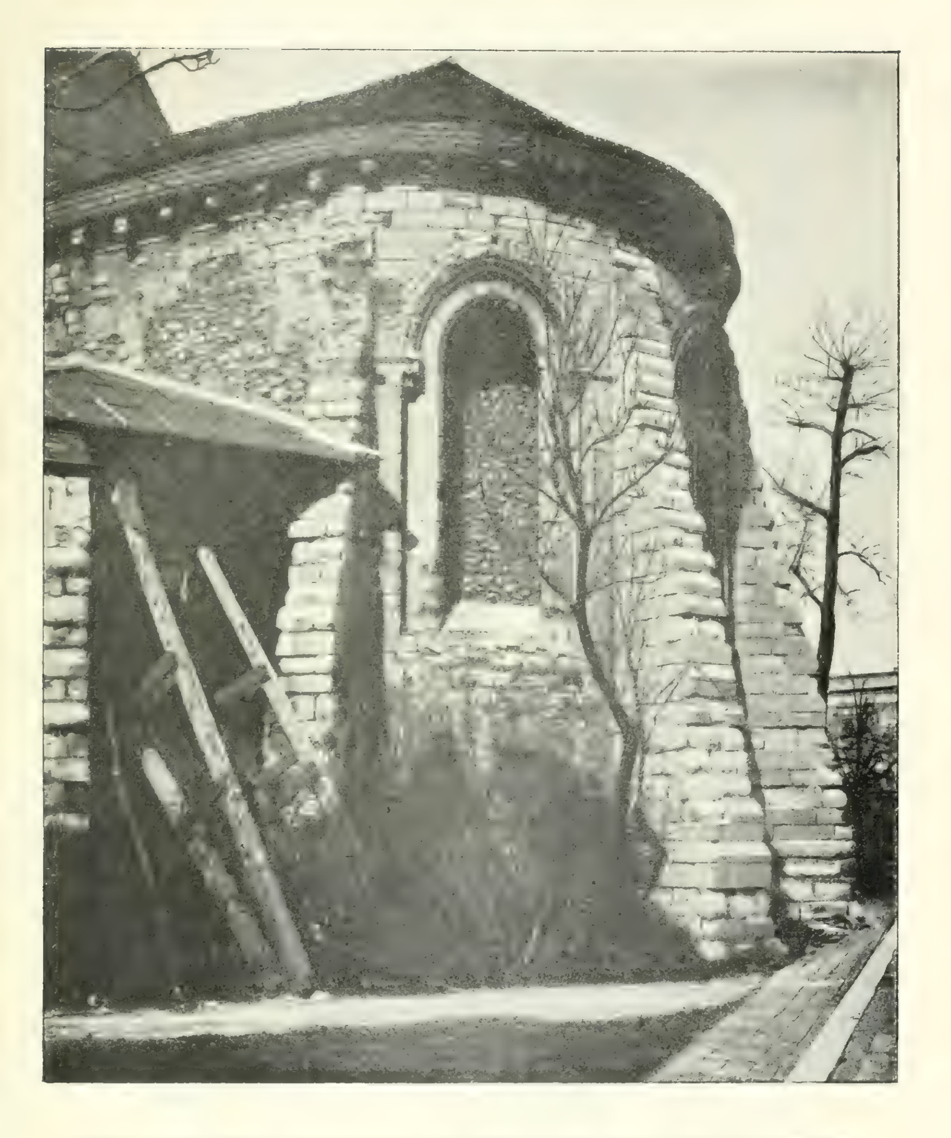
Le Président,
G. FAGNIEZ.

G. SERVOIS,
Vice-Président.

(Remis le 11 à l'Archevêché.)

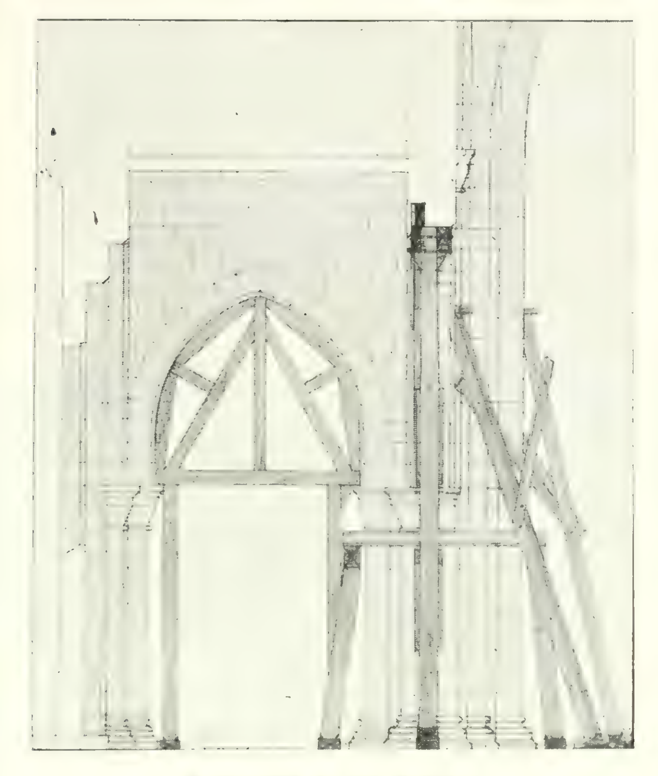
A ce document nous joignons l'extrait suivant du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 13 avril 1897 :

M. Sellier appelle l'attention du Conseil sur un avis affiché dans Paris qui annonce la mise en vente du calvaire de Montmartre. Il fait remarquer aussi que les points de repère établis, il y a un certain temps, dans l'église Saint-Pierre de Montmartre prouvent que l'édifice n'a pas bougé en ces derniers temps. Le mal est très ancien, mais

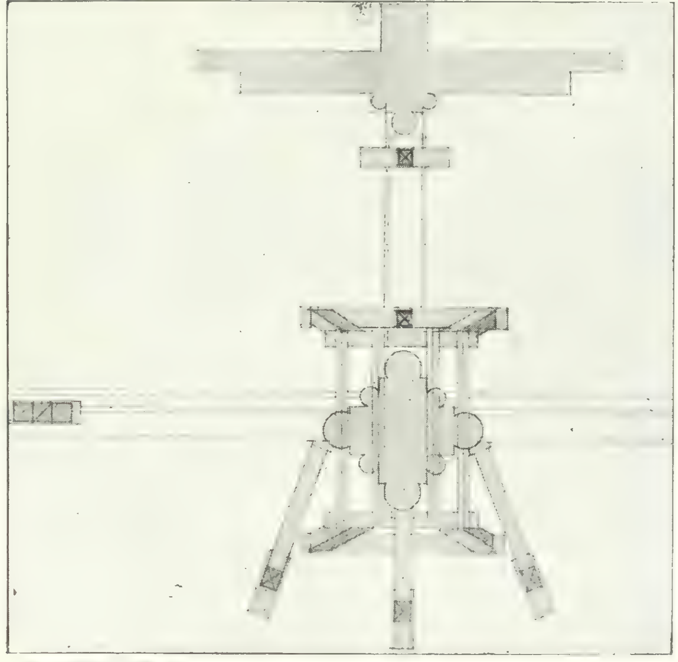


Abside. État en 1868 au moment où l'on avait décidé la démolition de cet antique monument.

Photographie de Charles Normand.

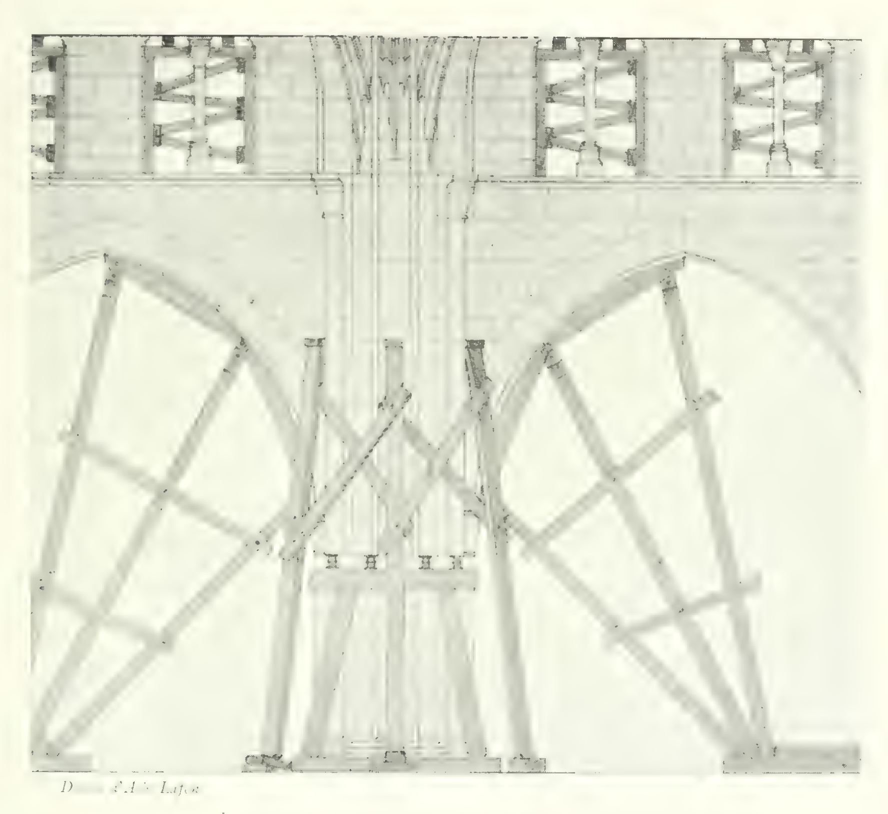


Étaiements du bas-côté : élévation.



Dessin d'Alb. Lafon.

Étaiements du bas-côté et de la pile de la nef : plan.



Étaiements. Reprise d'une pile de la nef. Vue de face.

depuis longtemps il n'a fait aucun progrès, quoi qu'on en ait dit. M. Sellier voudrait que l'on conservât l'édifice entier avec son entourage actuel.

Après un échange d'observations entre MM. le Président, Viollet, Sellier, de Marsy, Coyecque et plusieurs autres membres, la protestation suivante est votée à l'unanimité et signée par tous les membres du Conseil assistant à la séance :

« Le Conseil d'administration de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.

« Au nom des plus anciennes traditions parisiennes,

« Vu le grand intérêt historique et archéologique des monuments menacés,

« Proteste à l'unanimité contre le projet de vente du calvaire de Montmartre, contre la démolition même partielle de l'église Saint-Pierre de Montmartre, contre la suppression du cimetière y attenant. »

La présente protestation sera transmise à l'autorité ecclésiastique et à la municipalité.

De son côté, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres envoya la remarquable lettre suivante à la suite de la séance du 14 avril 1897 :

« Monsieur le Ministre,

« L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a appris que l'église de Montmartre, la plus ancienne des églises de Paris, était menacée d'une destruction partielle et même totale. Cette vieille église qui, par son origine, tient aussi la première place dans l'histoire religieuse de Paris, est remarquable, en outre, par des détails d'architecture qui l'ont fait classer parmi les monuments historiques. Tous ceux qui ont souci des antiquités de Paris s'y intéressent. On ne comprendrait pas comment la Ville de Paris, qui a dépensé tant d'argent pour exhumer les débris de la moitié des arènes de Lutèce, laisserait, pour un prix très modique, raser du sol ce monument encore debout.

« Aussi l'Académie a-t-elle voulu appeler sur ce péril toute votre sollicitude, et elle m'a chargé du soin de vous exprimer ses sentiments à cet égard, vous priant d'intervenir auprès des autorités compétentes pour prévenir, quand il en est temps encore, des résolutions dont on ne tarderait pas à se repentir.

« Veuillez agréer, etc. « *Signé* : H. WALLON. »

A côté de ces protestations officielles combien d'autres furent faites dans les consciences et dans des lettres. J'en ai reçu diverses, et j'en

publie une ici, afin d'indiquer le caractère général d'une protestation qui honore la France et Paris.

A Monsieur Charles Normand.

« Monsieur,

« Voici ce que je lis ce matin dans mon journal : « Saint-Pierre de « Montmartre a vécu, les travaux de démolition vont commencer, on « ne conservera que l'abside...... »

« Ainsi donc c'en est fait de la plus ancienne église paroissiale de Paris. Cette vénérable vieille de 750 ans ne demandait pourtant qu'à devenir millenaire, et elle serait sûrement parvenue à cet âge, respectable même pour un monument, si on lui eût prêté quelque appui, si on l'eût bienveillamment soutenue et réconfortée.

« On propose de conserver l'abside (le chœur des Dames) : cette abside, du XIIIe siècle, est remarquable incontestablement, mais est-ce que la nef et les collatéraux, du XIIe, sont dénués d'intérêt ? Tel n'est pas l'avis de Viollet-le-Duc, de Guilhermy et de beaucoup d'autres. Conserver la tête et supprimer le corps, quel pitoyable démembrement ! Si l'on était bien inspiré, on procéderait d'une tout autre manière. Puisque l'occasion s'en présente, on restaurerait, en y mettant le temps, Saint-Pierre de Montmartre dans toutes ses parties ; plus tard, toujours en y mettant le temps, on ferait de même pour Saint-Germain-des-Prés. Le jour où cette double restauration serait achevée, ne serait-il pas intéressant pour l'archéologue, l'architecte, le curieux, de pouvoir comparer, au point de vue de l'art parisien du XIIe siècle, la petite et modeste église du Mont des Martyrs à la vaste et riche église abbatiale, *les deux seuls types de l'architecture romane qui restent à Paris.*

« Permettez, Monsieur, à un Montmartrois de vous prier de redoubler d'efforts pour sauver notre vieux Saint-Pierre. Que votre Société, qui a déjà rendu tant de services, insiste, de nouveau, auprès du Gouvernement et de l'administration, qu'elle n'hésite pas à saisir l'opinion, et qu'au besoin, prenant elle-même l'affaire en main, elle sollicite l'autorisation de faire appel au public par une souscription, une loterie [1], etc. Quant à moi je donnerai des deux mains et je ne manquerai pas d'imitateurs, je vous le garantis ; je suis même convaincu qu'en s'adressant directement au public votre Société trouvera les fonds nécessaires pour une restauration complète ; d'ailleurs, s'il manquait quelque chose, le Gouvernement ne refuserait certainement pas une petite subvention.

« Ne scandalisons pas les bons provinciaux par un mauvais exemple, montrons-leur au contraire que nous savons, quand il le faut, nous imposer un sacrifice pour ne rien perdre des souvenirs de notre histoire locale.

« Paris fait en toutes choses la mode et la loi : si nous sauvons Saint-Pierre de Montmartre du marteau des démolisseurs, nous aurons, n'en doutons pas, sauvé du même coup, par la salutaire influence de l'exemple, plus d'un de ces antiques monuments, reliques trop peu respectées du passé, qui demeurent encore debout sur le sol de notre vieille France.

« A l'œuvre donc, Monsieur,

« *Prosequor votis.*

« Agréez, je vous prie, mes salutations les plus distinguées,

« Un Montmartrois.

« Ce 12 avril 1897. »

Du son côté, le Conseil municipal ne voulut pas rester indifférent. Un de ses conseillers les plus distingués prit l'initiative d'une proposition dont voici le texte :

Renvoi à l'Administration et à la 4e Commission d'une proposition de M. Alfred Lamouroux relative à la conservation des vestiges de l'église Saint-Pierre de Montmartre.

M. Alfred Lamouroux. — Messieurs, j'ai l'honneur de vous demander de renvoyer à la 4e Commission une proposition relative à la conservation des vestiges de la vieille église Saint-Pierre de Montmartre.

Ce monument, un des plus intéressants de notre vieux Paris, doublement précieux, au point de vue de l'art et de l'histoire, doit, paraît-il, très prochainement disparaître. Du moins, les journaux l'ont-ils annoncé depuis quelques jours, et M. l'Inspecteur général des services d'architecture de la Ville de Paris pourrait nous renseigner à cet égard.

C'est, comme vous le savez, l'édifice religieux le plus ancien de la capitale, ainsi qu'en témoignent encore les vestiges des périodes gallo-romaine et mérovingienne, tels que colonnes et chapiteaux, qui y subsistent.

Érigée sur l'emplacement d'une église, dont il est fait mention dès le VIIe siècle, et qui avait succédé à un temple païen, l'église

actuelle date déjà d'environ huit cents ans, c'est-à-dire de l'époque où naquit cet art à la fois naïf et rationnel autant que pittoresque, appelé style ogival, que les corporations franches des constructeurs laïcs de nos contrées inventèrent au moyen âge.

Or, ceux qui construisirent l'église de Montmartre montrèrent un esprit de conservation artistique qui mérite bien d'être imité aujourd'hui. Grâce à leurs soins attentifs, tout ce qui pouvait être sauvé du sanctuaire primitif nous fut conservé. Les débris qu'ils surent épargner, « témoins de tant de révolutions successives, ainsi que l'écrivait il y a un demi-siècle un éminent archéologue, Guilhermy, sont aujourd'hui les plus anciens vestiges de l'art chrétien qui aient échappé aux ravages du temps et des hommes dans l'étendue de la ville et des faubourgs de Paris. »

A son tour, l'église du XIIe siècle doit prendre par elle-même, autant que par les débris bien plus anciens qu'elle abrite, la plus haute valeur.

Et cependant on ne se soucie guère de conserver un si remarquable monument, bien que depuis soixante ans la Commission des monuments historiques l'ait pris sous sa sauvegarde. A quoi sert donc cette Commission si c'est pour en arriver à prononcer la condamnation des choses qu'elle doit protéger?

Il était pourtant si facile de pourvoir non pas à la restauration de l'église Saint-Pierre, mais aux moyens de la conserver purement et simplement ! Et maintenant voilà que d'éminents architectes en sont amenés à conclure qu'il faut la démolir, vu l'irréparable état de délabrement dans lequel on l'a laissée tomber, vu sa ruine imminente et la menace de danger qu'elle présente pour le public.

Il paraît, du reste, que la vraie cause de ce déplorable abandon ne serait au fond qu'une... question de concurrence !

Le voisinage du Sacré-Cœur porte un tel préjudice aux recettes de la paroisse que celle-ci se trouverait dans la nécessité de déménager.

Nous n'avons pas à nous immiscer dans ces questions un peu trop délicates, mais qui ne sont pas liées d'une façon immédiate avec la conservation ou la destruction de l'église elle-même. Mais mettons les choses au pis. Et si, malheureusement, on est forcé de démolir, n'oublions pas que le monument est avant tout propriété de la Ville et que ses ruines lui appartiennent.

Peut-être pourrait-on établir sur place un square dans le genre de celui du Musée de Cluny.

Dans ces circonstances, je propose qu'on sauve tout au moins l'abside de Saint-Pierre, et que les objets précieux des parties abattues soient conservés et au besoin transportés au Musée Carnavalet. Je demande aussi que, dans le cahier des charges imposé à l'entrepreneur-adjudicataire de la démolition, il soit formellement stipulé de prendre toutes précautions spéciales en vue de la conservation de ces objets, que les effondrements et les abatages pourraient détériorer, sinon détruire complètement. Un inspecteur, choisi dans le personnel de Carnavalet, serait chargé de s'assurer par lui-même de la bonne exécution de ces clauses particulières, comme de la surveillance des fouilles qu'il sera nécessaire d'exécuter pour la recherche des anciennes sépultures, des curieuses inscriptions, médailles et toutes antiquités qui s'y peuvent trouver.

En conséquence, je supplie le Conseil de prendre la délibération suivante :

« Le Conseil,

« Considérant l'intérêt historique et artistique que présente l'église Saint-Pierre de Montmartre,

« Invite l'Administration à prendre les mesures nécessaires pour conserver les vestiges de ce monument et, subsidiairement, pour en empêcher la détérioration et la dispersion, par une surveillance effective, dans le cas où on serait obligé de recourir à la démolition de l'église et à des fouilles sur son emplacement.

« Signé : Alfred Lamouroux. »

Je demande le renvoi d'urgence de ma proposition à l'Administration et à la 4e Commission.

Le renvoi à l'Administration et à la 4e Commission est prononcé.

On ne saurait trop louer cette intelligente initiative du Conseil municipal ; comme les curieux et les hommes de goût de tous pays, la masse de la population parisienne, si fière de ses monuments, lui en sauront le plus grand gré.

Tant d'efforts devaient aboutir en présence d'une si juste cause. Voici comment *l'Éclair* du 17 juillet 1897 en appréciait les résultats dans un article reproduit ci-dessous :

LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE DE MONTMARTRE

La dernière messe. — L'église abandonnée. — Le « Vieux Montmartre » veille. — Cri d'alarme. — Les archéologues s'émeuvent. — Ils pétitionnent. — Les servitudes du terrain. — Une raison pour restaurer.

« La vieille église de Montmartre croyait avoir vécu son dernier jour. Peut-être se souvient-on de la messe qui y fut célébrée et que l'abbé Sabaux pensait être la dernière. Elle avait eu la mélancolie de l'adieu. Le portail du temple avait été drapé de noir. Le curé et les membres du conseil de fabrique avaient annoncé aux fidèles des rues Norvins, Saint-Rustique, Saint-Eleuthère, que le vendredi 9 avril (1897), jour de la Compassion de la Sainte Vierge, un service funèbre serait chanté dans la vieille église en souvenir des fondateurs et bienfaiteurs de cette église. Les fidèles avaient, en foule, répondu à cet appel et rendu un pieux témoignage à la glorieuse vétusté de cet édifice où, depuis près de huit siècles, le culte était célébré.

Les portes closes et la nef déserte, le clergé se retira. Il était grave et non point ému. Il en est de la mort des églises comme de celle du Sauveur qui mourait le vendredi pour ressusciter le dimanche. La vieille église devait ressusciter, mais plus bas, sur la Butte, en un lieu plus accessible et moins voisin de l'absorbante basilique.

Les archéologues s'agitent. — Moins tranquilles étaient les archéologues et les vieux Montmartrois. Allait-on détruire ce vestige si intéressant de l'histoire de Paris ?

Le « Vieux Montmartre », cette vigilante Société qui s'est donné la tâche de conserver à Montmartre les témoignages du passé, et son pittoresque, le premier s'enquit de la sauvegarde de ce monument. Et, en effet, ce serait l'un de ses membres, qui est aussi membre du Conseil municipal, M. Fournière, qui réaliserait ce qui semblait alors une ambitieuse espérance.

Pour la conservation de l'intéressant édifice du XIe siècle, chacun, d'autre part, se mit en campagne. La Société des Amis des Monuments parisiens, sur l'inspiration de M. Charles Normand, rédigeait cette protestation :

« Si cette église est quelque peu délabrée, elle n'est pas à demi croulante, comme on le dit : elle ne demande qu'à vivre et qu'à durer, comme à reprendre son ampleur et sa perspective premières que lui enlève sa cloison qui la prive d'un chœur d'un haut intérêt. C'est là le

doyen des édifices religieux de Paris. Si quelques travaux sont nécessaires, ils ne seront pas ruineux. La Ville de Paris, l'État se doivent de faire respecter ce monument très curieux et hautement respectable. Nous voulons encore espérer cette conservation. Il ne faut pas que Paris ait la honte de cette destruction et de cet attentat aux souvenirs de l'histoire et à ses plus lointaines traditions. »

M. André Michel consacrait à l'église une étude pour dire son haut intérêt. M. Charles Sellier, sagace érudit, qui sait son Paris un peu mieux qu'un Parisien, qu'il est pourtant, faisait de même. Le Conseil d'administration de la Société de l'Histoire de Paris, « au nom de nos plus anciennes traditions parisiennes, vu le grand intérêt archéologique des monuments parisiens », protestait contre la vente du Calvaire de Montmartre et contre la démolition même partielle de l'église et du cimetière y attenant.

Sur la proposition de M. Maxime Deloche, l'Académie des inscriptions et belles-lettres décidait de demander, par lettre, au ministre de l'instruction publique la conservation intégrale de la vieille église.

La Commission des monuments historiques ne restait pas inactive. Il y a quinze ans, elle avait voté une somme de quarante-cinq mille francs pour la conservation du monument. La Ville n'ayant rien fourni de son côté comme il est d'usage, les fonds n'avaient pas été dépensés, les réfections n'avaient pas été faites, et la ruine avait commencé son œuvre. On convenait qu'elle n'était pas irrémédiable.

Cependant, les architectes avaient étudié l'ancienne église. Les uns, ceux attachés aux antiques pierres, avaient dit : « On peut la réparer. » « Elle est irréparable, avaient dit ceux du service d'architecture qui font du neuf. Elle ne tient plus : elle est en danger constant pour les fidèles, on ne la réparerait pas sans lui ôter son caractère. » Et l'on montrait dans les murs des lézardes.

Le rôle du clergé. — L'abbé Sabaux s'était fait à l'idée de remplacer sa vieille église, qu'il supposait moins qu'autrefois pleine de fidèles parce que la piété ne monte si haut aujourd'hui que si un puissant spectacle l'y incite — comme au Sacré-Cœur. A côté de l'orgueilleuse basilique, avec ses légions de pèlerins, de quoi avait l'air sa pauvre maison du Seigneur si délabrée ? A quoi ressemblait, à côté de la forteresse de M. Abadie, ce bijou du XIe siècle, attestant simplement la foi sincère des âges naïfs ?

Il pensait descendre, à mi-côte, plus près du boulevard. Il y avait déjà fait l'acquisition d'un terrain entre les rues des Abbesses et Véron, et le passage de l'Élysée des Beaux-Arts.

Concordatairement, la Ville se devait, détruisant une église, d'en restituer une autre ; l'État s'y intéresserait de son côté. Les fidèles feraient le reste.

La restauration votée. — Et l'ancienne église que deviendrait-elle? On n'en avait cure dans le clergé. On parlait, à la municipalité, d'en conserver des vestiges pour faire une sorte de musée d'art rétrospectif montmartrois, avec un square autour. C'était sauver une partie seulement de l'édifice, non tout.

Le « Vieux Montmartre » veillait. Il s'avisa que le terrain situé autour de l'église appartient à la fabrique, et que, si la Ville veut en jouir, l'église désaffectée, il lui faudra le racheter. Première dépense qui aggraverait singulièrement la situation.

Elle a frappé M. Eugène Fournière, qui a pu prouver au Conseil municipal qu'avec ses charges la réparation de l'église, si onéreuse qu'elle soit, le sera moins que sa désaffectation définitive. La Ville de Paris ne ferait-elle pas une affaire blâmable, si elle sacrifiait les deniers publics sans autre résultat que de détruire un vestige d'art et d'histoire ?

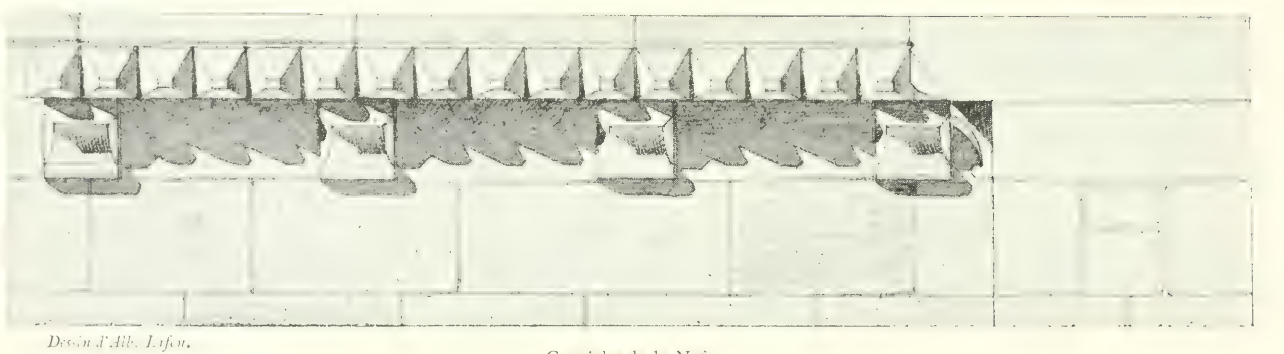
C'est la thèse que vient de soutenir M. Fournière au Conseil municipal. Il peut paraître singulier de voir un socialiste aussi ardent s'acharner à la conservation d'une église; ce n'est pas plus singulier toutefois que de voir le clergé même de cette église s'acharner à sa démolition.

L'avocat de Saint-Pierre de Montmartre a souri avec une certaine curiosité malicieuse à la pensée qu'il allait, lui, socialiste, en se faisant le défenseur d'une église, fort embarrasser le clergé qui la desservait.

C'est par là que cette querelle archéologique frise la comédie de mœurs. Quoi qu'il en soit, M. Fournière a eu gain de cause. Il n'y aura pas d'église neuve. La vieille église sera restaurée. »

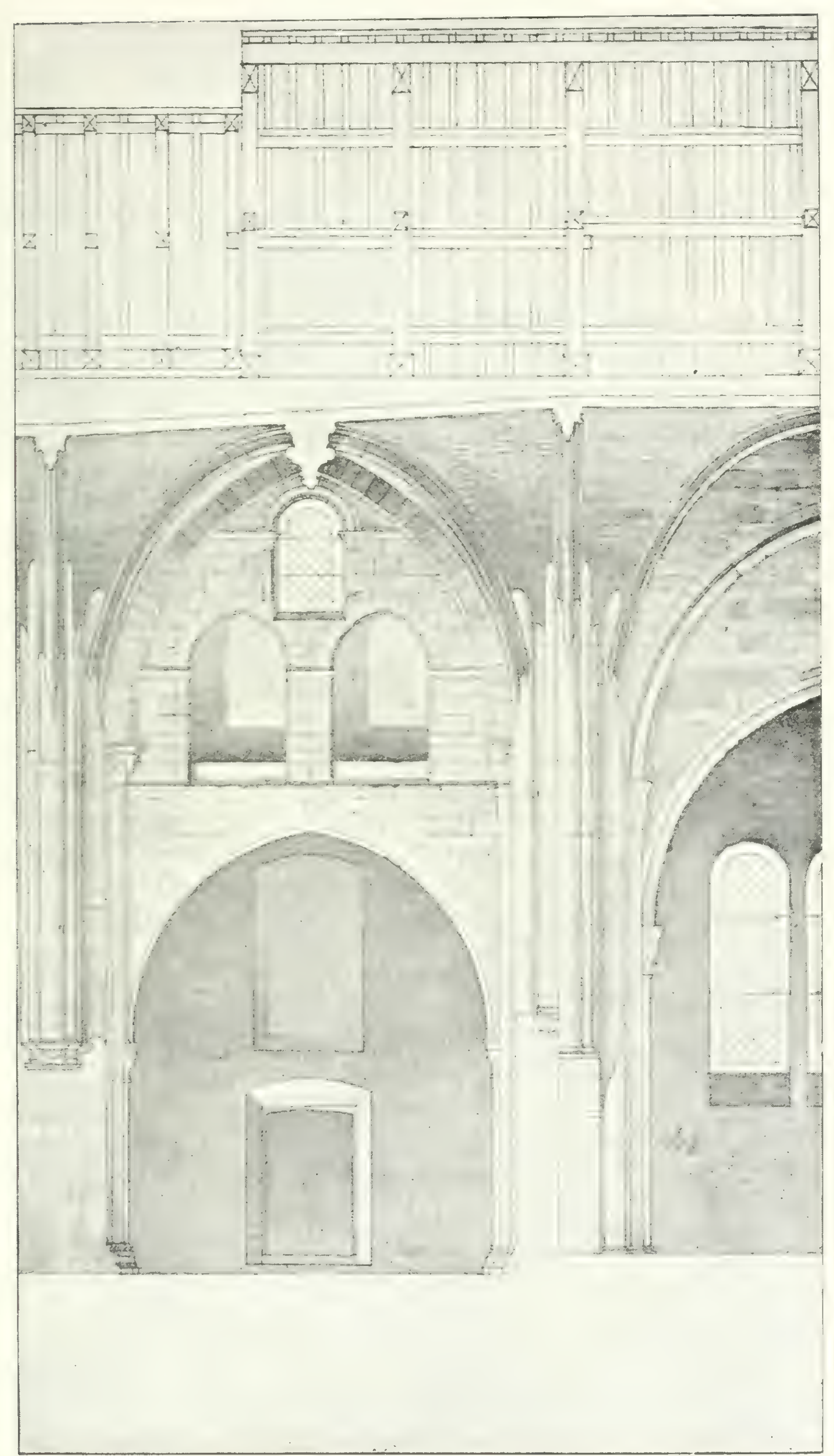
Il nous paraît superflu de reproduire le remarquable rapport de M. Fournière, après l'éloge, que, de toutes parts, on lui a décerné, et dont une bonne part revient au Conseil municipal, qui s'est engagé de façon si heureuse en cette affaire.

Plan des Arcs au-dessus des Tailloirs.



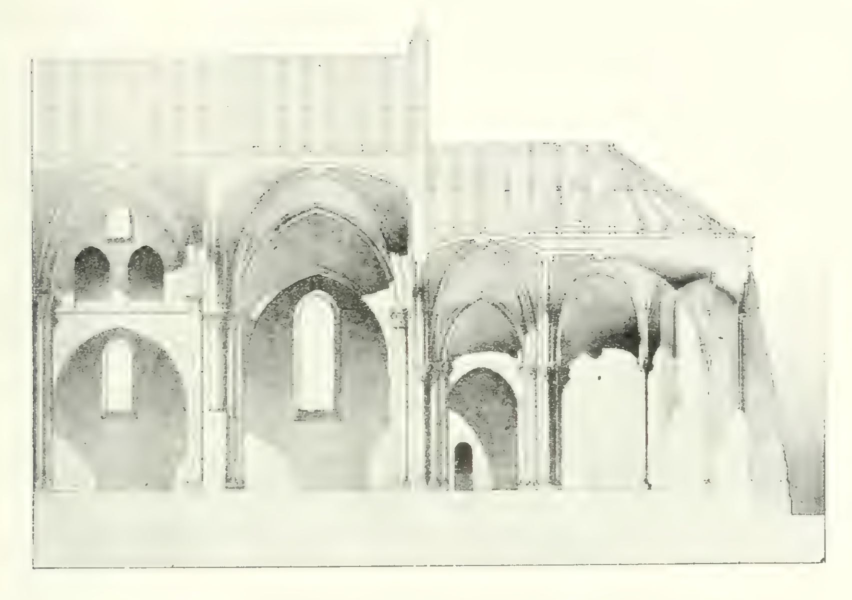
Dessin d'Alb. Lafon.

Corniche de la Nef.

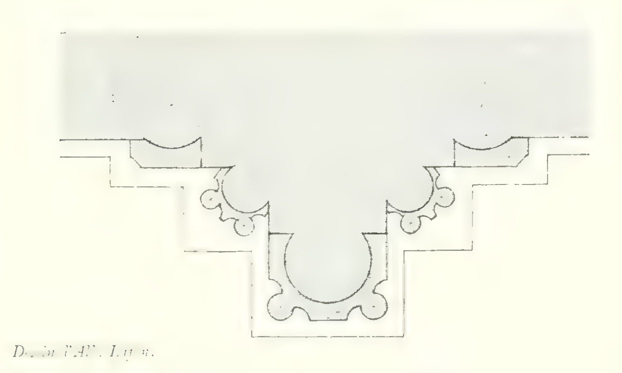


Dessin d'Alb. Lafon.

Spécimen de travée.
Le spécimen de la travée est dans l'*Ami des Monuments et des Arts*, tome XI.



Coupe longitudinale sur l'autre côté, et Chœur des Dames.



[illegible]

Plan des Arcs au-dessus des Tailloirs.

L'HOTEL D'ANGLADE[1]

DÉTRUIT EN 1897

NOTICE

Par A. DALLIGNY

C'est au nº 66 de la rue des Archives, dans l'ancien quartier du Marais, que se trouve le vieil et bel hôtel, datant de Louis XIV, communément désigné sous le nom d'hôtel d'Anglade, et dont la démolition prochaine motive la vente dont nous avons à parler.

Cette maison du XVIIe siècle, naguère bâtie entre cour et jardin par le fermier général François Le Juge, a successivement appartenu aux familles de Voigny, de Choiseul-Stainville et d'Anglade.

Comme toutes les demeures de cette époque habitées par les grands seigneurs, les financiers ou les gens de cour, celle-ci avait été décorée par des peintres et des sculpteurs en renom. Classée comme monument historique, elle ne l'est plus, mais elle n'en a pas moins conservé à l'intérieur des plafonds par De Lafosse, et sur ses façades des bas-reliefs attribués à Coysevox.

Il a été décidé que ces sculptures et peintures, qu'il sera facile de détacher des appartements et des portes ou fenêtres qu'elles ornent, seraient mises aux enchères, en vente publique, le 22 mai 1897.

Les plafonds représentent :

1º *Les Quatre Saisons avec leurs attributs* ;
2º *L'Aurore chassant la Nuit* ;
3º *Phaéton conduisant le char du Soleil ; puis Phébus et Diane.*

Les pièces dans lesquelles sont ces peintures mesurent : 7 m 50 sur 5 m 80 ; 6 m 85 sur 5 m ; et 2 m 80 sur 5 m 10. Mais il est à considérer que les peintures que ces pièces renferment étant entourées de motifs et d'ornements architecturaux assez volumineux, leurs dimensions sont en réalité beaucoup moindres qu'on serait tenté de se le figurer au premier abord.

On a joint à cette notice une phototypie qui permet de se faire de ces peintures une idée générale, mais qui, en raison des difficultés

1. Cet article est la reproduction du texte d'une brochure publiée à l'occasion de la mise en vente du logis, aujourd'hui démoli.

qu'on a eues de les photographier, ne les reproduit qu'imparfaitement; on ne pourra donc en juger le charme et l'importance qu'en les examinant sur place.

Un des historiens autorisés de Paris, Germain Brice, dans sa « Description de la Ville de Paris et de tout ce qu'elle contient de remarquable », s'est occupé de l'Hôtel d'Anglade, et voici ce qu'il en disait en 1725 [1] :

« Dans la rue du Grand-Chantier, dont on a déjà parlé, on remarquera encore une maison qui fait le coin de la rue des Quatre-Fils...

....

« Un peu plus avant, François le Juge, aussi fermier général des cinq grosses Fermes du Roi, mort depuis quelques années, en a fait bâtir une de fond en comble, où la plus grosse dépense n'a pas été épargnée. Elle est décorée du côté de la cour et du côté du jardin de plusieurs bas-reliefs de Coysevox. Les dedans sont embellis de deux grands plafonds peints par La Fosse, et le jardin a, dans le fond, une fontaine où l'on a placé une belle statue de Flamian, sculpteur de l'Académie. En un mot, cette maison montre par bien des endroits que rien n'a été épargné pour y donner tout ce qui marque la richesse et la fortune du maître à qui elle a appartenu. Elle a été bâtie sous la conduite de Decottes, architecte de l'Académie, qui a élevé depuis quelques années des bâtiments dans lesquels on a fait de la dépense. Cette maison est à présent occupée par Jean-Marie de Voigny, receveur des finances de la Généralité de Rouen, qui l'a achetée des héritiers de Juge. »

Un siècle et demi plus tard, en 1873, un autre historien, Lefeuvre, dans ses « Anciennes maisons de Paris sous Napoléon III », s'exprimait ainsi [2] :

« François Le Juge, intéressé dans les affaires du roi, s'était rendu acquéreur, en 1687, de deux maisons toutes voisines du numéro 161, et il les avait remplacées par un bel hôtel, œuvre de Mansard, où l'on passe d'une cour à l'autre sous un fronton. La comtesse de Choiseul-Stainville, née Clément d'Amboise, en disposait sous Louis XVI, mais n'y demeurait sans doute pas, le lieutenant général, son mari, habitant la rue de Ménars. Lauziaux, accapareur de blé, précédait ensuite la marquise d'Anglade dans cette propriété. Des plafonds peints par Lebrun ou Coypel y ornent le magasin d'un quincaillier, qui les aimerait mieux au Louvre... »

1. Tome II, page 94.
2. Tome V, page 256.

Pages 125-126.



Hôtel d'Anglade démoli en 1897.

Laissons de côté Lebrun et Coypel auxquels Lefeuvre attribue les plafonds de l'hôtel d'Anglade, et ne retenons comme auteur de cette décoration que Charles de Lafosse cité par Brice, à même d'être mieux informé.

Lorsque Le Juge fit construire son habitation après 1687, Charles de Lafosse, depuis longtemps en possession de sa renommée, revenait d'Angleterre où il avait travaillé pour l'ambassadeur lord Montagu à l'hôtel de celui-ci, qui, depuis, fort remanié, est devenu le *British Museum.* Il était très lié avec Mansard qui n'allait pas tarder à le charger de décorer la coupole du dôme des Invalides. Or, Mansard était aussi l'architecte de Le Juge; et, d'autre part, de Lafosse avait déjà peint chez divers riches particuliers les Saisons, l'Aurore et Phaéton.

Élève de Lebrun, il en avait comme tant d'autres subi l'influence, mais sans lui asservir son originalité. Certainement, il lui avait emprunté le goût des grandes ordonnances et des décorations fastueuses; il s'inspirait de sa manière de dessiner et poursuivait dans l'exécution de ses compositions le même idéal; mais il conservait plus de liberté d'allures et se préoccupait davantage des recherches et des effets de la couleur; par ses tendances moins sévères, il ouvrait la voie à l'art plus dégagé, plus souriant du XVIII[e] siècle. Cette manière de faire s'accuse de la façon la plus évidente dans les fresques mythologiques de l'hôtel d'Anglade.

Quant à l'extérieur de cet hôtel, il a été décoré de sculptures dues vraisemblablement au ciseau de Coysevox, comme l'atteste Brice, ou de ses élèves. C'est à la façade, autrefois sur le jardin, que se trouve un fronton dont le tympan est orné de deux enfants en haut relief agenouillés autour d'un vase Médicis qu'ils garnissent d'épis de blé et de grappes de raisin. Des pilastres à cannelures, se terminant par des chapiteaux feuillés, se dressent le long de la fenêtre du premier étage, dont le balcon est soutenu par des consoles à volutes où se rencontrent des figures d'hommes à la tête empennée; consoles élégantes et d'un aspect solide sans lourdeur. Des mascarons d'un beau relief constituent les clefs de voûtes des portes; et au-dessus de certaines fenêtres se développent de gracieuses frises composées d'attributs divers. N'oublions pas non plus la superbe corniche qui encadrait le plafond de l'ancien escalier.

Telles sont, pour n'en donner qu'un aperçu incomplet, ces peintures et ces sculptures qui, par suite de la disparition de l'hôtel d'Anglade, vont être mises, par la voie des enchères, à la disposition

des amateurs. Il y a là pour eux et pour certains de nos musées des œuvres artistiques trop considérables et trop intéressantes pour n'être pas soigneusement recueillies.

AUG. DALLIGNY.

N. B. — Dans le numéro de *l'Architecture*, journal de la Société centrale des architectes français, en date du 10 avril 1897, M. L.-C. Boileau a consacré à l'hôtel d'Anglade une de ses causeries si largement documentées, où l'on trouvera, avec d'autres renseignements utiles, la coupe du plafond principal et toutes les indications nécessaires à connaître sur les proportions.

LA COLONNE VENDOME

PAR

ALFRED NORMAND

Architecte, chargé de sa reconstruction, membre de l'Institut,

ET

CHARLES NORMAND

Architecte, lauréat de l'Institut, membre de la Commission municipale du Vieux Paris.

Avant de raconter l'histoire de la colonne Vendôme, nous esquisserons brièvement celle de la place où s'élève ce monument.

1° PLACE VENDOME

La place Vendôme doit son nom aux constructions que Henri IV y fit élever pour César de Vendôme, fils de la belle Gabrielle. La place occupait alors une surface de 18 arpents. L'Hôtel subsista jusque vers le mois d'avril 1685. A cette époque, Louis XIV en fit l'acquisition, avec tous les terrains qui en dépendaient, pour la somme de six cent soixante mille livres; il la fit raser ensuite ainsi qu'un couvent de Capucins qui y était attenant.

Les dimensions de la place primitive furent alors modifiées et fixées à 68 toises seulement (132 m 534) de largeur sur 86 de profondeur. Les constructions qui s'élevèrent n'occupèrent que trois côtés; le quatrième, sur la rue Saint-Honoré, restant ouvert. Un large portique voûté, sous lequel étaient les entrées des propriétés particulières,

régnait au pourtour de la place. En face l'ouverture de la rue Saint-Honoré, s'élevait un grand arc orné de colonnes entre lesquelles étaient des niches pour recevoir des statues.

Les façades sur la place, d'une apparence magnifique, disent les historiens du temps, étaient au-dessus du portique à arcades, ornées de bossages, décorées de pilastres d'ordre ionique entre lesquels se trouvaient des fenêtres couronnées de frontons, angulaires et circulaires alternés.

Le marquis de Louvois destinait le côté de la Porte Saint-Honoré à la Bibliothèque du roi et à un grand Hôtel pour son Bibliothécaire.

Il projetait aussi d'y établir toutes les Académies royales, qui auraient eu des appartements vastes, commodes et appropriés à leurs occupations ordinaires ; il voulait encore y construire un grand Hôtel pour y loger les Ambassadeurs extraordinaires, ce qui, dit l'auteur de l'époque auquel nous empruntons ces renseignements, « aurait donné une « grande idée de la magnificence et du goût exquis du siècle. »

Mais tous ces grands projets, bien que déjà mis en partie en exécution, ne devaient avoir qu'une durée bien éphémère. Dès 1699, on avait cédé à l'Hôtel de Ville le terrain de cette superbe place, toutes les faces des maisons déjà élevées jusqu'aux combles, la statue équestre du Roy décorant le centre de la place, œuvre de Girardon, sculpteur, exécutée en bronze par Jacques Keller, l'excellent fondeur de l'époque. En échange, l'Hôtel de Ville s'engageait à construire à ses frais, dans le faubourg Saint-Antoine, un Hôtel pour la seconde compagnie des Mousquetaires.

En devenant propriétaire de la place, alors Louis-le-Grand, la Ville modifie complètement les dispositions primitives, restreint les dimensions ; les faces des bâtiments sont avancées vers le centre de dix toises en tous sens, et les angles du carré qu'elles devaient former sont coupés de manière à donner à la place la forme d'un octogone imparfait.

Pour les dédommager des frais qu'elle avait dû faire pour la construction de l'Hôtel des Mousquetaires dont la dépense s'était élevée à la somme de 800.000 francs, la Ville vendit alors une partie des terrains à de riches particuliers qui s'y firent construire de somptueuses demeures, dont la première fut élevée sur les dessins de l'architecte Jean Bullet et occupée en 1702 par Antoine Croisat, receveur général des finances de la Généralité de Bordeaux. Cet hôtel renfermait notamment une galerie peinte par un Napolitain, Paul Matheï. La préférence donnée à cet artiste fait dire à Germain Brice, dans sa *Description nou-*

velle de la Ville de Paris, publiée en 1706, « que le choix de ce maître « a fait aisément juger que le mauvais goût et la prévention régnant « encore en quelques endroits à Paris, malgré la justice que l'on « devait rendre à nos habiles peintres, lesquels auraient, sans doute, « bien mieux fait que cet étranger, fort prévenu de son mérite. »

Près de l'Hôtel Croisat, à main gauche en entrant par la rue Saint-Honoré, était celui de Luillier, fermier général des Fermes du Roy. L'intérieur en était grand et spacieux, notamment l'escalier, un des plus beaux de l'époque; puis encore ceux de Bénier et de Nicolas, Jérôme, Herlant, tous deux employés dans les finances. En 1703, l'architecte Jules Hardouin-Mansart, surintendant des Bâtiments du Roy, auteur de la décoration régnant uniformément au pourtour de la place, s'y était aussi fait construire une grande maison; elle était située sur la petite face en pan coupé, à main gauche en entrant par la rue Saint-Honoré. Le terrain en était fort irrégulier; mais il ne paraît point que Mansart ait gardé longtemps cette propriété, car on sait qu'en 1706 elle était occupée par Claude Libas de Montargis, Trésorier de l'Extraordinaire des Guerres.

La décoration de la place, œuvre de Mansart, comme il vient d'être dit, se compose d'un soubassement orné de bossages, surmonté d'un ordre corinthien dans la hauteur duquel sont compris deux étages d'appartements. Les chapiteaux et tous les ornements de sculpture ont été exécutés sous la direction de M. Poultier, sculpteur de l'Académie.

Le centre de la place était encore à cette époque orné de la statue équestre de Louis XIV, œuvre de Girardon; elle avait été inaugurée avec grande pompe le 13 août 1699 et y resta jusqu'à l'époque des fureurs populaires de 1792; elle fut alors renversée, fondue, et la place prit le nom de *Place des piques*. Toutefois, les fondations sur lesquelles s'élevait le piédestal de cette statue furent conservées, peut-être en raison seulement de la difficulté que présentait leur destruction, car elles reposent sur pilotis et ont, dit-on, trente pieds de profondeur. Aussi, lorsque, sous le règne de Napoléon Ier, fut décidée la construction sur la place Vendôme d'une colonne destinée à perpétuer les hauts faits des armées françaises, leurs rapides et glorieuses campagnes, ces fondations furent-elles jugées suffisantes malgré le grand poids qu'elles devaient supporter. On se contenta de faire quelques travaux à l'arasement du sol.

Démolition ordonnée par décret de la commune en date du 12 avril 1871.



La colonne Vendôme prête à être renversée.

D'après une photographie prise le 6 mai 1871, à 5 heures 20 du soir, quelques instants avant la chute.

Tous les préparatifs du « déboulonnement » sont achevés.



La chute de la colonne Vendôme : le triomphe des Fédérés. Fac-simile d'une estampe contemporaine de « Paris et ses ruines ».

2° LA COLONNE VENDOME

SA CONSTRUCTION

Ce monument triomphal est destiné à transmettre à la postérité la gloire de la Grande Armée, qui fit la campagne de 1805, rendue fameuse par la prise d'Ulm, la bataille d'Austerlitz et par la paix de Presbourg, qui la termina.

Dès 1801, au lendemain du 18 Brumaire, le Conseil général du département de la Seine sollicitait de Bonaparte, alors seulement premier Consul, l'autorisation de lui élever sur la place un monument commémoratif des bienfaits déjà accomplis par son gouvernement. Bonaparte fit la réponse suivante à cette proposition :

« L'idée de dédier des monuments aux hommes qui se rendent « utiles au peuple est honorable pour la nation.

« J'accepte l'offre du monument que vous voulez m'élever ; que la « place en reste désignée ; mais laissons au siècle à venir le soin de « la construire, s'il ratifie la bonne opinion que vous avez de moi.

« BONAPARTE [1]. »

L'idée était lancée ; elle fit son chemin, et ne tarda point à prendre corps.

Dès le 1er octobre 1803 (13 Vendémiaire an XII), le premier Consul, voulant par un monument consacrer la sécurité rétablie, le nombre des départements porté à 108, le concordat signé, la paix et la grandeur de la patrie assurées, rend un décret aux termes duquel on prenait la décision suivante :

« Il sera élevé à Paris, au centre de la place Vendôme, une colonne « à l'instar de celle érigée à Rome en l'honneur de Trajan.

« Son fût, de 20 mètre 78 centimètres de hauteur, sera orné de « 108 figures allégoriques, représentant les départements de la Répu- « blique.

« Elle supportera la statue pédestre de Charlemagne [2]. »

On ne se proposait alors d'élever une colonne qu'en l'honneur de l'accroissement de la France, et la statue de Charlemagne, l'Empereur des Francs, devait en être le couronnement.

Le 12 mars 1806, répondant à une demande de l'Empereur relative

1. *Correspondance de Napoléon Ier*, t. VII, p. 447.
2. *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XII, p. 137.

au monument de la place Vendôme, M. de Champagny, alors Ministre de l'Intérieur, lui écrivait :

« Sire, j'ai arrêté, après avoir consulté M. Denon, et d'après l'avis « de la classe des Beaux-Arts de l'Institut national, les dispositions « préliminaires pour préparer l'exécution des ordres de Votre Majesté, « à l'égard de la colonne qu'elle a décidé d'élever à la place Vendôme.

« Mais il reste, Sire, une intention à donner à ce monument; les « vœux de la nation française l'ont désignée. Votre Majesté l'avait « d'abord destiné à recevoir la statue de Charlemagne, mais elle a « depuis rendu cette statue à la ville d'Aix-la-Chapelle.

« Que Votre Majesté me permette de lui dire qu'elle se rendrait « aux sentiments unanimes de ses sujets, si elle consentait à ce que « cette colonne, formée avec les canons pris à l'ennemi, servît à con- « sacrer les souvenirs d'une campagne qui vient de marquer une « époque si glorieuse à l'histoire de France ; et à ce que cette colonne, « exécutée sur les proportions de la colonne Trajane, fût surmontée de « la statue du prince qu'elle chérit [1]. »

Par une décision en marge de ce rapport, l'Empereur prescrivait au Ministre de la Guerre de mettre à la disposition du Ministre de l'Intérieur, pour être employées à la construction de la *Colonne d'Austerlitz*, cent cinquante mille livres de bronze en pièces de canon, prises tant sur les Russes que sur les Autrichiens.

Malgré cette expression formelle employée par l'Empereur lui-même, ce nom de colonne d'Austerlitz, qui devait si bien rappeler aux générations à venir le but de sa construction, le souvenir de l'une de nos plus grandes gloires nationales, ne subsista point. Nous savons, d'après les documents et les correspondances de l'époque, et notamment par des lettres de M. Denon, alors directeur des Musées, que la colonne était alors désignée sous le nom de *Colonne Germanique* qu'elle échangea bientôt pour la dénomination de *Colonne de la Grande Armée* pour prendre quelques années plus tard la dénomination de *Colonne Vendôme*, nom qui a prévalu et qu'elle doit à l'origine de la place et de l'Hôtel édifiés par Henri IV pour le duc de Vendôme ; c'est ce qui a fait dire très justement à Bergeret, auteur des dessins de la composition qui s'enroule autour du monument, dans une de ses lettres si intéressantes, publiées seulement en 1848, que « c'est ordinairement « le monument qui donne le nom à la place qu'il décore ; mais ici,

1. *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XII, p. 229.



Les débris de la colonne après sa chute ; à gauche, faisceaux de fusils.

D'après une photographie inédite.

« par suite de l'inattention qui caractérise les Français, cet ordre « naturel est interverti [1]. »

Après la décision de Napoléon Ier, il n'y avait plus qu'à se mettre à l'œuvre, et MM. Lepère et Gaudoin, architectes, furent chargés de l'exécution sous la haute direction de M. Denon, alors Directeur général des Musées.

Mais afin de donner l'unité indispensable à une composition qui devait rappeler les hauts faits des armées françaises dans la campagne de 1805, être reproduits par la sculpture au pourtour de la colonne, on confia à un seul artiste, M. Bergeret, peintre, le soin d'en faire le dessin. Lors de la reconstruction de la colonne, en 1873, nous eûmes l'occasion de voir une grande partie de ces dessins, conservés par un instituteur à Paris, et de nous convaincre que les sculpteurs chargés de leur exécution y avaient apporté de notables et fréquentes modifications.

Ce Bergeret (Pierre-Solasque), peintre d'histoire, paysages et portraits, né à Bordeaux, était élève de Vincent et de David. Dans le volume intitulé : *Lettres d'un artiste sur l'état des arts en France*, il nous donne de très intéressants détails sur les tracasseries auxquelles il fut en butte au cours de son travail.

C'est, dit-il, à l'époque du Salon de 1806 que la proposition lui fut faite par M. Denon, de faire les dessins de l'immense bas-relief de la colonne. Il venait de terminer un tableau, *Les honneurs rendus à Raphaël après sa mort*, qui lui avait valu un grand succès et qui avait été acheté par l'Empereur. Bien qu'il se trouvât dans une situation très précaire, il refusa par suite, dit-il : « de la crainte des critiques de ses « confrères; par la crainte aussi qu'une longue série de compositions « et de dessins, dans les costumes modernes, ne devînt bien fatigante

1. Voici comment Thiers parle de la colonne Vendôme :

« Un monument triomphal avait été ordonné par le Sénat, sur la proposition du Tribunal. Après bien des plans rejetés, Napoléon s'arrêta à l'idée d'élever, sur la plus belle place de Paris, une colonne de bronze, semblable par la forme et par les dimensions à la colonne Trajane, consacrée à la Grande Armée, et retraçant sur un long bas-relief, enroulé autour de son fût magnifique, les exploits de la campagne de 1805. Il fut décidé que les canons pris sur l'ennemi en fourniraient la matière. La statue de Napoléon, en costume impérial, dut en surmonter le chapiteau. C'est cette même colonne de la place Vendôme, au pied de laquelle passent et repassent les générations présentes et futures, sujet d'une généreuse émulation pour elles, tant qu'elles conserveront l'amour de la gloire nationale, sujet de reproche éternel, si elles étaient jamais capables de perdre ce noble sentiment!

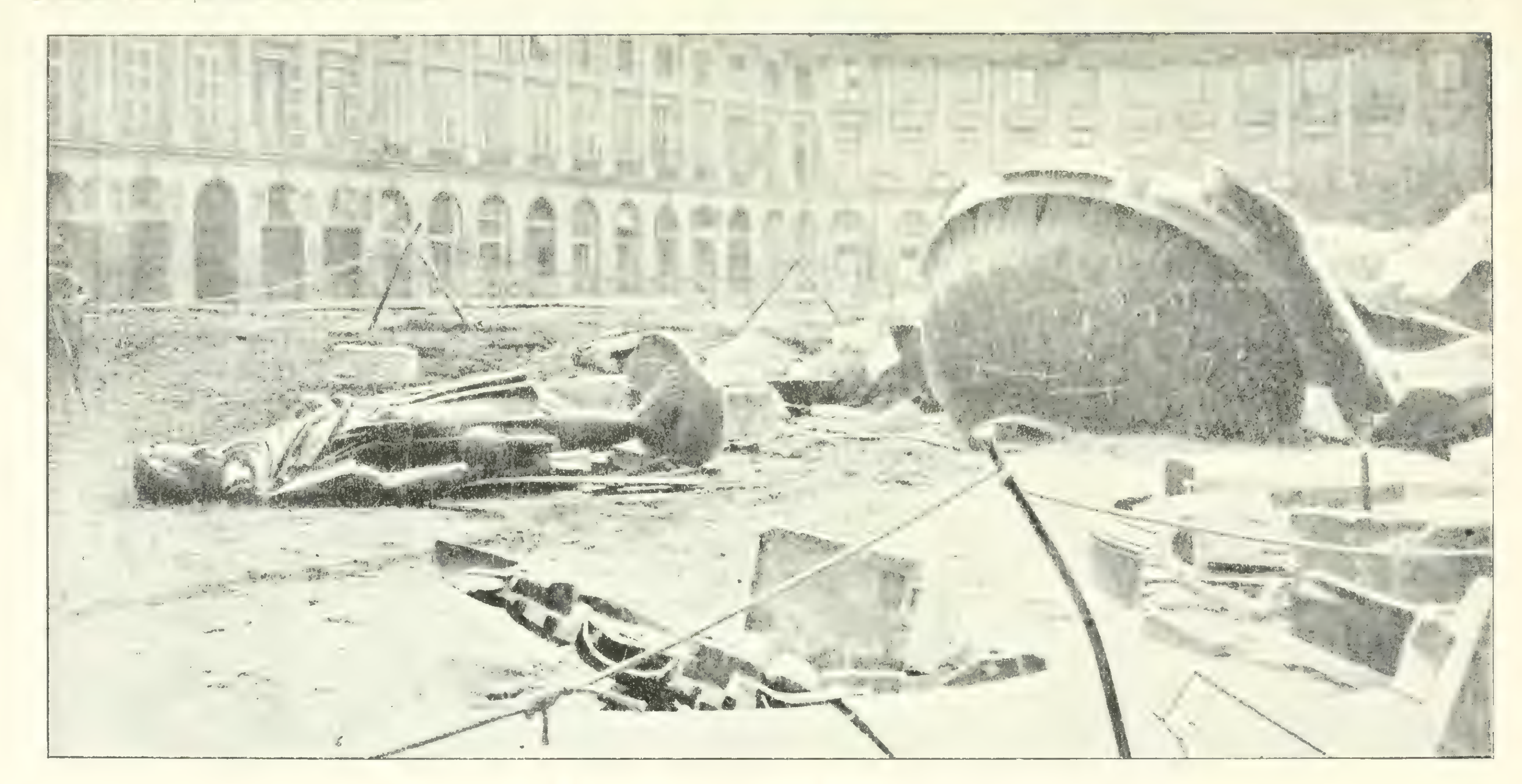
Napoléon arrêta ensuite le projet d'un arc triomphal sur la place du Carrousel, le même qui existe aujourd'hui (*Histoire de l'Empire*, t. I, p, 273).

« et bien monotone; par la crainte enfin que certains sculpteurs estro- « pient ses figures et dérangent ses compositions. » Cependant, sur les instances de M. Denon, les belles promesses qui lui furent faites, de décoration, de places, finirent par le faire accepter, promesses, dit-il, qui furent éludées lorsqu'il eut achevé son travail ; il ne toucha même pas l'intégralité de la somme qui lui avait été allouée.

Cinq millions, dit-il dans ses lettres, avaient été votés pour l'érection du monument. Dans cette somme, le prix des dessins était établi à 16.000 francs ; mais, par suite de concussions d'un certain Lavallée, il ne toucha que 11.800 francs. Ce Lavallée était un ancien garçon perruquier qui, par l'entremise même de Bergeret, avait été introduit dans l'administration du Musée, en était devenu le secrétaire (Lettre VII) et le desservit néanmoins toutes les fois qu'il en trouva l'occasion. Il finit cependant par être renvoyé. « Mais... avec la décoration de la « Légion d'honneur donnée par le Roi, il fut obligé, au retour de l'Em- « pereur, de la mettre dans sa poche ; ce qui fit dire à Carle-Vernet « que bien que Lavallée ne fût pas peintre, il avait fait une *Descente de* « *croix*. Les dessins mis à exécution portent 845 pieds de développe- « ment. J'en fis près de mille dans l'espace de quatorze mois. Ce sur- « croît de travail fut occasionné par des changements qu'il fallait faire, « tantôt à la demande d'un prince, tantôt à la demande d'un géné- « ral, d'un colonel, etc., ce qui devenait fatigant et nous faisait perdre « un temps considérable. »

Ces réclamations allèrent si loin qu'elles nécessitèrent l'intervention de Napoléon, et que M. Denon dut lui porter une quantité considérable de dessins qui reçurent l'approbation de l'Empereur; l'apposition de la *Griffe de lion* fut nécessaire pour mettre fin à des sollicitations qu'il était parfois fort difficile d'éluder.

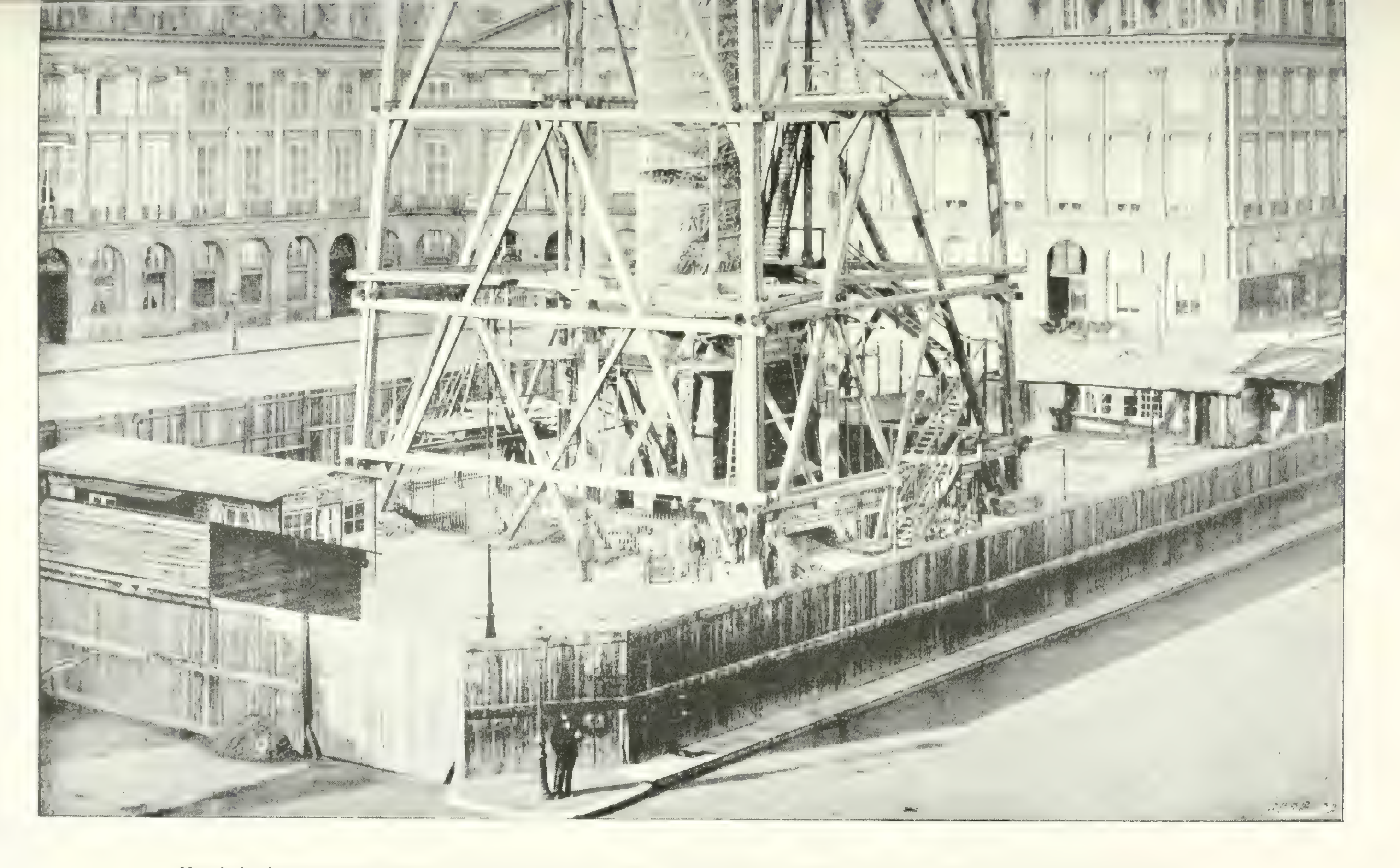
Ces tribulations ne furent point les seules que Bergeret eut à supporter. Il raconte, notamment, que, sur sa demande pressante, il obtint de M. Denon de faire exécuter douze bas-reliefs par un sculpteur italien nommé Bartholini, « *paresseux avec délice* », défaut qui fut cause de la grande lenteur apportée à l'avancement de son travail. Un camarade d'atelier venait quelquefois le voir; c'était Bosio, alors très malheureux, et qui faisait pour vivre de petits portraits peints en miniature qui lui étaient payés 20 à 30 francs. Un jour, Bartholini, pressé de terminer un panneau attendu pour la fonte, prie Bosio de finir l'ébauche. Sur les compliments que lui fit Bergeret, Bartholini et Bosio le prient de demander à M. Denon que quelques-uns des bas-reliefs lui fussent confiés. M. Denon refuse considérant Bosio comme



La statue de Napoléon I[er] gisant à terre, et la calotte en bronze qui surmontait la colonne Vendôme.
D'après une photographie inédite.

Reconstruction ordonnée par la loi du 30 mai 1873, votée par l'Assemblée Nationale, et par une lettre du 6 juin 1873.





Vue de la charpente ayant servi à la reconstruction, en 1873, de la colonne Vendôme, par Alfred Normand, membre de l'Institut.

D'après une photographie inédite prise sur nature en 1873.

un peintre en miniature. Bartholini use alors d'un stratagème ; il fait exécuter par Bosio deux ou trois panneaux, les expose avec les siens, les fait voir à M. Denon qui les remarque sans se douter de l'auteur. La supercherie dévoilée, M. Denon revient sur son refus et confie à Bosio l'exécution de plusieurs panneaux. L'état récapitulatif des dépenses de la colonne, dressé par l'architecte Lepère, nous apprend que Bosio a refait trois bas-reliefs de M. Gois, qui n'avaient pu être acceptés, et neuf autres du fût et qu'il toucha pour ces travaux une somme de 7.200 francs. — Ces bas-reliefs, d'ailleurs, comptent parmi les mieux réussis. Bosio n'en eut aucune reconnaissance. Il fit le portrait de M. Denon, ce qui lui valut celui de l'Impératrice et de beaucoup d'autres personnages ; il fut logé par le Gouvernement, nommé membre de l'Institut, chargé de nombreux travaux ; Bergeret ajoute dans la lettre que nous analysons : « Il ne lui fit pas même « une visite amicale, ne lui adressa pas le moindre remerciement « pour une fortune dont il était l'auteur, et lorsque, plus tard, « M. Denon voulut le faire entrer à l'Institut, Bosio porta sa voix « sur Robert Lefèvre, chez lequel il dînait souvent. Bosio devint « sculpteur du Roi, Baron, » et sembla mépriser Bergeret qui termine sa lettre par ses mots : *Ainsi va le monde.*

Les architectes, MM. Lepère et Gondoin, donnèrent à la colonne les proportions doriques de celle que Trajan fit élever en marbre au centre de son forum à Rome. Ils la construisirent en pierre avec revêtement en bronze. C'était le premier travail de ce genre ; il fallait tout inventer, prévoir les effets de dilatations diverses de la pierre et du métal ; les moyens d'attacher et de supporter la longue suite de bas-reliefs s'enroulant au pourtour du fût, leur poids énorme, et procéder avec une grande précision à leur ajustage afin de ne pas laisser voir les coupes qui séparent les diverses pièces ; ce n'est que leur rendre justice que de dire qu'ils se tirèrent avec le plus grand honneur de toutes les difficultés qu'ils eurent à surmonter, et que nous fûmes à même de reconnaître et d'apprécier lorsque nous eûmes à reconstruire la colonne. On bâtit le corps de la colonne entièrement en roche de Bagneux de fort belle qualité, avec escalier à vis, taillé dans l'intérieur de la masse, et donnant accès à la plate-forme au-dessus du tailloir du chapiteau ; on intercala dans le soubassement, sous le noyau de cet escalier, une boîte ronde en plomb, fermée à vis, renfermant une épreuve de chacune des monnaies frappées à l'effigie de Napoléon Ier. La pierre est entièrement revêtue de plaques de bronze au nombre de 425, exécutées avec le bronze des canons pris sur l'ennemi à Ulm et à Vienne. 1.120 agrafes

de même métal, scellées dans le noyau en pierre, servent à y fixer ces plaques, qui ont en moyenne de six à douze lignes d'épaisseur (14 à 27^{mm}) et un mètre carré environ ; chacune de ces plaques porte par derrière trois forts talons [1] venus avec la fonte dont deux sont placés vers les deux angles inférieurs et le troisième dans le milieu du côté supérieur ; chacun de ces talons se loge dans une niche pratiquée dans la maçonnerie, de telle sorte que la surface intérieure de la plaque affleure la pierre. Chaque talon est supporté par de fortes agrafes en bronze, scellées de quinze pouces (0^{m} 406) dans la maçonnerie : les talons sont percés verticalement, et traversés, dans ce sens, par un fort goujon en bronze, qui entre juste dans le talon, et le dépasse de quelques centimètres par dessous. Là, il entre librement dans un trou ovale qui lui permet tous les mouvements que les circonstances exigent : les plaques ne sont pas liées entre elles et se rejoignent seulement par un biseau contrarié.

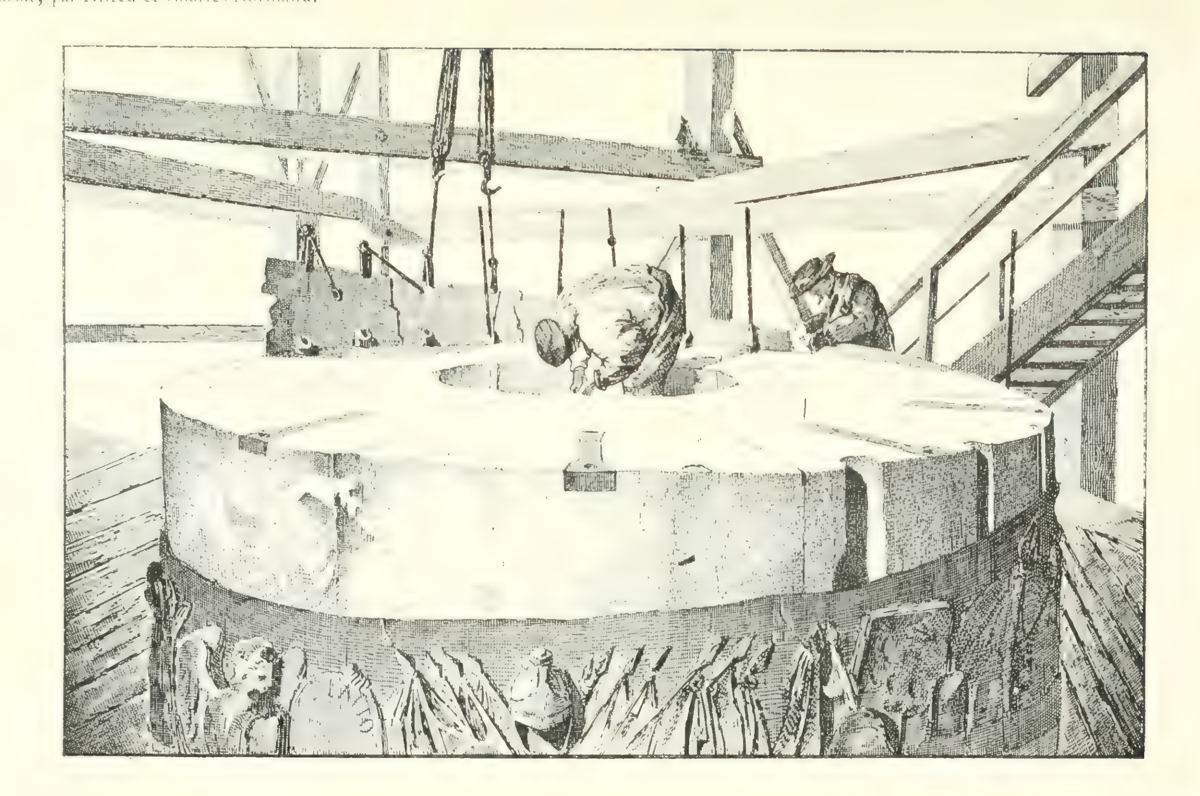
Le même système a été suivi pour les huit grands bas-reliefs du piédestal, le socle, la plinthe, les cimaises, les corniches, les guirlandes, etc. Toutes ces pièces, qui sont d'une même longueur, sont aussi solidement jointes avec la pierre que les petits bas-reliefs, c'est-à-dire qu'on y a ménagé des talons qui reposent sur des agrafes en bronze, qu'on a espacés entre elles proportionnellement à leur poids, à leur forme et aux lois de la dilatation. Ces procédés très ingénieux, qui dénotent, de la part des architectes qui les ont conçus et mis à exécution, une science et une pratique rares, ont parfaitement réussi. Quelle que soit la température, on n'aperçoit jamais la moindre déformation, un écartement quelconque entre les nombreuses plaques dont se compose le revêtement, et l'on peut affirmer que la construction de la colonne Vendôme fait honneur à notre siècle.

De nombreux artistes travaillèrent à la décoration de la colonne. Là aussi on trouve dans l'exécution des plaques de grandes inégalités dans la valeur sculpturale ; il en est de même pour la qualité du bronze [2]

1. Voyez la planche ci-contre qui donne le plan.

2. Nous donnons ici un extrait d'une communication faite, d'après les notes de M. Normand, par M. Jules Gaudry, à la Société des ingénieurs civils (séance du 21 janvier 1876). Voici ces renseignements :

« M. Jules Gaudry rappelle qu'en 1863 il a fait à la Société des ingénieurs civils une communication sur la dépose et la pose des statues de la colonne Vendôme ; aujourd'hui il se propose de fournir quelques données sur la reconstruction du monument, qui vient d'être faite par l'architecte Alfred Normand. Bien que cette communication soit faite au point de vue purement technique, M. Gaudry croit qu'il est bon tout d'abord de relever deux erreurs qui ont cours sur la colonne Vendôme.



Reconstruction de la colonne Vendôme en 1873. Pose des plaques de revêtement en bronze.

D'après une aquarelle d'après nature par Alfred Normand, architecte chargé de la reconstruction.

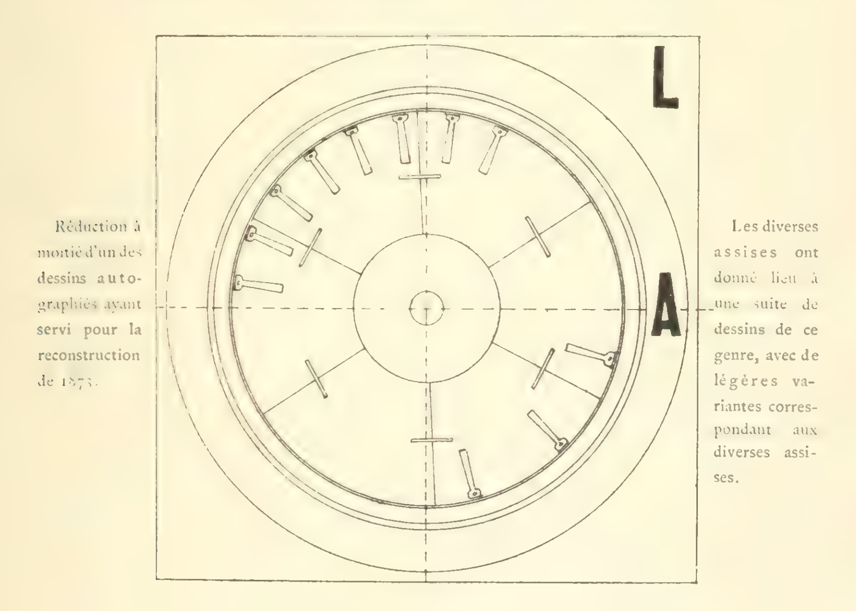
La partie centrale figure la 19e assise, c'est-à-dire l'assise du point de départ du fût de la colonne, au niveau du cavet de la base. Le plus grand diamètre de cette assise est de 12 p. 6° 2 lig. (soit 4.065), le plus petit de 11 p. 4° 2 lig. (3 m 686); sa hauteur est de 17° 2 lig. (0.465).

COLONNE VENDOME A PARIS

SPÉCIMEN DE LA DISPOSITION D'UNE DES ASSISES ET DES MOYENS EMPLOYÉS POUR FIXER A LA MAÇONNERIE LE REVÊTEMENT EN BRONZE

(Voir aussi la vue perspective explicative de ce système de construction).

Les onze trous de logement des agrafes du pourtour de la maçonnerie permettaient la liaison avec les talons existant derrière les plaques de revêtement.



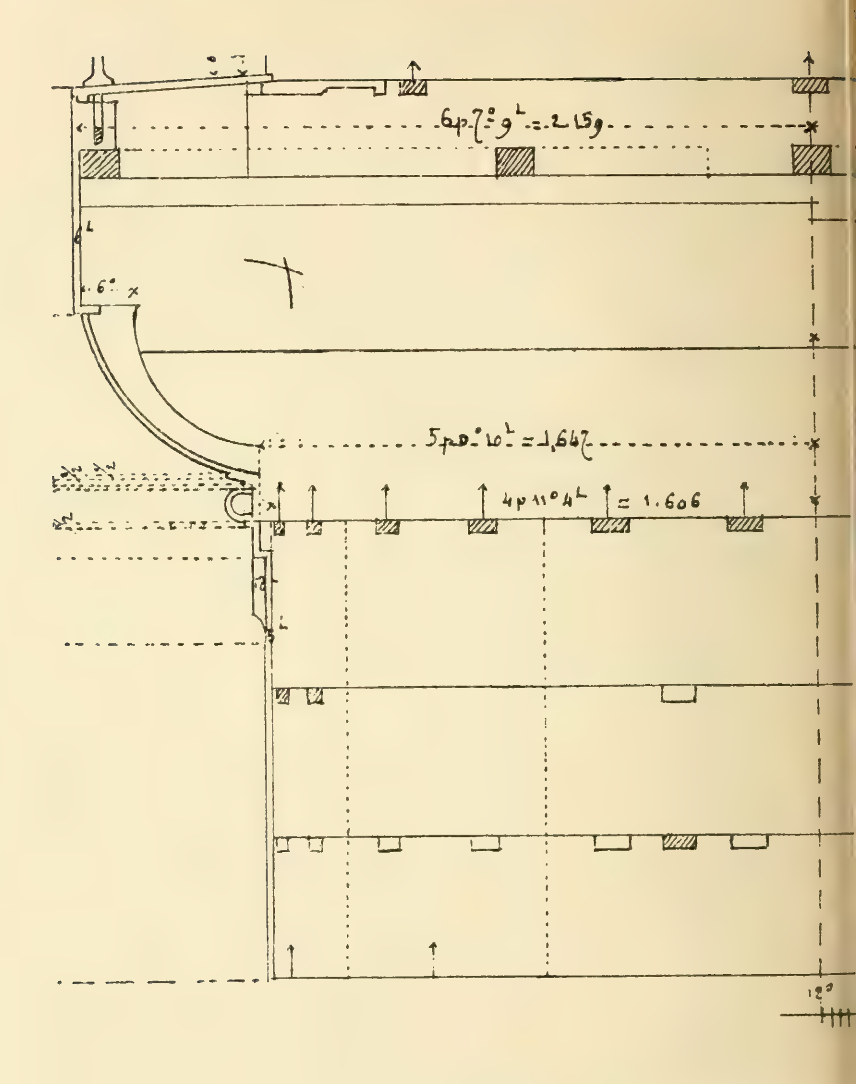
Réduction à moitié d'un des dessins autographiés ayant servi pour la reconstruction de 1873.

Les diverses assises ont donné lieu à une suite de dessins de ce genre, avec de légères variantes correspondant aux diverses assises.

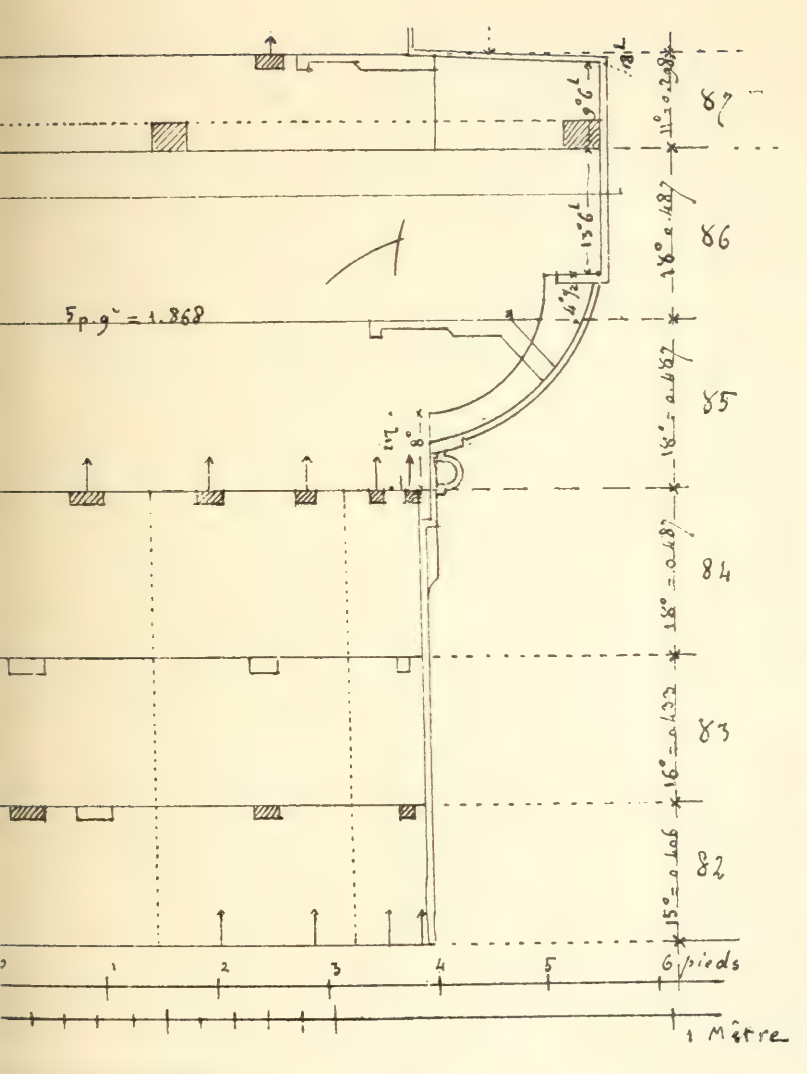
Plan des assises constituant la base posée sur le piédestal.

Les six crampons pèsent 18 kilogr. — Les onze agrafes pèsent 99 kilogr.

La lettre de renvoi **L** indique que cette partie du plan représente la 16e assise à partir des fondations (ou assise supérieure de la plinthe qui est sous le tore, immédiatement au-dessus du piédestal). — La lettre **A** désigne la 18e assise ou moitié supérieure du tore de la base (sa moitié inférieure cachée en projection par l'autre est constituée par la 17e assise).



Les côtes des dimensions du



u de la colonne Vendôme.

dont la composition n'est pas uniforme; mais on était si pressé de voir ce monument achevé, que l'on écrivait lettre sur lettre au fondeur,

« La première est que c'est, dit-on, un monument sans valeur artistique. Ceux qui le prétendent l'ont donc bien peu regardée, car les appréciateurs les plus autorisés n'hésitent pas à dire qu'à part quelques plaques, toutes ces sculptures appartiennent au meilleur style de l'école de David.

La seconde erreur concerne le bronze. Il est de mode de dire et d'écrire qu'il est *ce qu'on peut voir de plus mauvais*. La vérité est qu'il y a par places des piqûres assez nombreuses que le temps n'a d'ailleurs pas agrandies, et desquelles on pourrait peut être conclure que l'art du fondeur, si admirable au temps des Keller, avait été un peu oublié, comme d'autres, à cette époque d'orages publics. Mais quant à la composition du bronze, les analyses et épreuves faites en divers laboratoires, notamment à celui du chemin de fer de l'Est, prouvent qu'il est de qualité non seulement bonne, mais parfois supérieure.

Cette composition est néanmoins très variable, ce qui n'étonne pas, puisque les 1.200 canons qui ont servi à faire la colonne Vendôme venaient de tous les pays et dataient de toutes les époques, d'où l'on voit qu'on n'était pas plus fixé en ces temps qu'au nôtre sur la *composition-type* du bronze.

En général, les analyses ont donné les trois recettes suivantes :

Cuivre pur	81.5	83	90
Étain	13.5	13	10
Plomb	5	4	0
	100.0	100	100

Il s'en faut donc de beaucoup que la colonne Vendôme soit indigne de l'estime des artistes et des bronziers.

Au premier abord on put croire que le relevage, après la chute de 1871, serait une opération facile, car les débris avaient été recueillis et classés, et on était parvenu à faire restituer les principaux morceaux manquants. Beaucoup, cependant, n'ont pas encore reparu, dispersés qu'ils sont probablement fort loin chez des collectionneurs, car l'un d'eux a été retrouvé et racheté à New-York. On reconnut ensuite que très peu de plaques étaient vraiment entières et intactes. Dans le fût seul de la colonne on a dû rapporter 700 pièces de toutes dimensions. Les crampons de bronze fixés dans la pierre et agrafant les plaques furent bien retrouvés en grande partie, mais ils ne se raccordaient plus avec les tenons d'agrafage attenant aux plaques, lesquels avaient été tordus ou arrachés. Il fallut en remplacer un certain nombre et les faire coïncider avec les crampons fixés dans la pierre, ce qui fut une des œuvres les plus délicates de la reconstruction. Un grand nombre d'assises de pierres manquaient ou avaient été brisées dans la chute.

Enfin, un certain nombre de plaques de bronzes étaient tordues comme du plomb, prouvant ainsi la ténacité et la malléabilité de l'alliage.

En parlant de ses propriétés, nous ne pouvons pas omettre de relater un phénomène qui nous a été affirmé par des témoins oculaires de la chute. Il paraîtrait qu'après la catastrophe le bronze brûlait à ne pas tenir la main, et qu'une heure après il était encore plus que tiède.

Les désastres de cette époque ont offert plusieurs sujets d'étude analogues, témoin l'allongement permanent après dilatation qu'on a constaté sur les pièces de fer des bâtiments incendiés et la pulvérisation des pierres à une très grande profondeur par les obus.

On pourrait comparer l'effet à celui des glaces qui ne sont percées par une

M. Launay, et que les chimistes ne pouvaient avoir le temps de faire la moindre analyse, tant la flatterie atteignait son comble en ce temps.

Les bas-reliefs de la façade du piédestal accolés à la porte d'entrée, ainsi que les deux Renommées qui soutiennent le cartouche de l'inscription ont été sculptés par M. Gérard sur les dessins de M. Mazois, architecte ; ceux des trois autres faces de ce piédestal ont été exécutés par MM. Beauvallet et Renaud; les aigles, par M. Canlers.

Enfin les divers bas-reliefs qui entourent le fût sont l'œuvre de MM. Bartolini, Beauvallet, Boischot, Boquet, Bosio, Bouillet, Bridan, Callamart, Cardelli, Mlle Charpentier, MM. Clodion, Corbet, Delaistre, Descine, Dumont, Dupasquier, Fortin, Foucou, Franin, Gaule, Gérard, Gois fils, Lorta, Lucas, Montoni, Petitot, Picard, Renaud, Rutxhiel, Stouff et Tavnay. Tous les ornements de sculpture ont été exécutés par M. Gelée.

La fonte de tous les bronzes, commencée par M. Delaunay et achevée par M. Canlers, eut lieu dans des ateliers construits exprès dans l'enceinte de la foire Saint-Laurent et la ciselure en fut faite par M. Raymond.

La porte d'entrée qui donne accès à l'escalier intérieur, située au midi, surmontée d'un cartouche soutenu par deux Renommées, reçut l'inscription suivante qui relate la gloire de la guerre germanique :

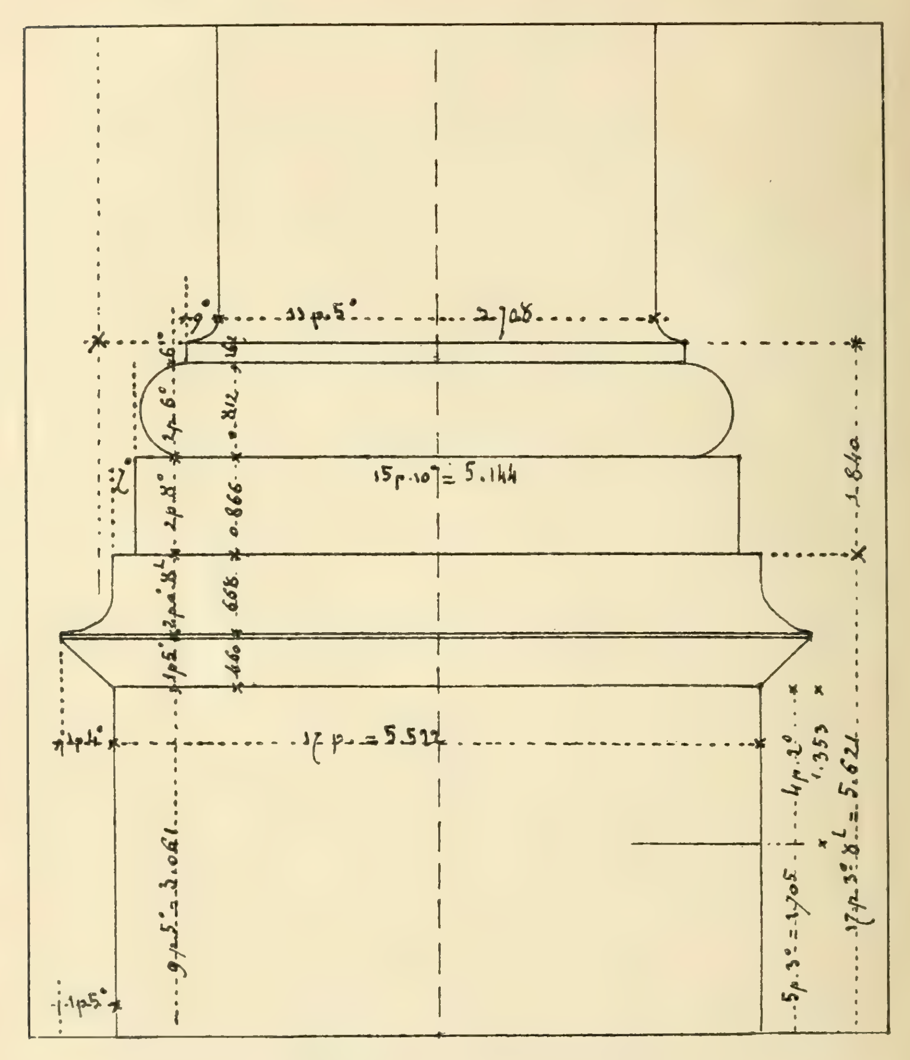
NEAPOLIO . IMP . AUG .
MONUMENTUM . BELLI . GERMANICI
ANNO . M . D . CCCV .
TRIMESTRI . SPATIO . DUCTU . SUO . PROFLIGATI.
EX . ÆRE . CAPTO .
GLORIÆ . EXERCITUS . MAXIMI . DICAVIT . [1]

La statue qui couronnait alors le monument était du sculpteur Chaudet, membre de l'Institut, l'un des artistes le plus en renom de

balle que d'un simple trou, et sont étoilées dans toutes leur superficie ; des pierres auraient été détruites de même partout dans leur agrégation moléculaire, et là où l'on croyait n'avoir à reboucher qu'une simple trouée d'obus, on a reconnu que tout le bloc s'en allait en poussière, ainsi qu'il est arrivé notamment à l'Arc de Triomphe, réparé aussi par M. Alfred Normand. »

1. « Napoléon Empereur Auguste a dédié à la gloire de la Grande Armée ce monument fait avec l'airain conquis sur l'ennemi pendant la guerre d'Allemagne, qui, sous son commandement, fut terminé en 1805, dans l'espace de trois mois. »

l'époque; elle représentait l'Empereur vêtu à la manière des Romains, d'une simple chlamyde, la tête ornée d'une couronne de lauriers, une



Les dimensions de la base de la colonne Vendôme.

main était appuyée sur un glaive, l'autre portait un globe surmonté d'une victoire ailée.



Descente, en avril 1814, de la statue de Napoléon de la colonne triomphale sur la place Vendôme.
D'après un dessin de G. Opit.

Un curieux détail sur l'état d'avancement du travail nous est fourni par ce passage du *Journal de Vaudoyer*, en date du 15 décembre 1809, publié dans *l'Ami des Monuments et des Arts*. Voici ce qu'on y lit à cette date :

« La colonne d'Austerlitz est revêtue jusqu'à la moitié de la hauteur des bronzes qui éterniseront les faits d'armes de nos guerres ».

« On peut voir à ce sujet le *Rapport au Corps législatif* présenté par le ministre, M. de Montalivet.

Ce furent les royalistes, rentrés en 1814 à la suite des troupes des Alliés qui l'abattirent. Ils essayèrent d'abord de la renverser en tirant sur un câble noué autour du cou; il cassa. Le 4 avril 1814, l'empereur Alexandre, pour sauver, dit-on, le monument que les royalistes parlaient de miner, ordonna l'enlèvement de la statue. L'architecte Lepère refusa péremptoirement l'exécution de cet acte de vandalisme; le fondeur Launay ne l'exécuta que *sous peine d'exécution militaire*, termes de l'ordre pour l'exécution duquel on dut recourir aux soldats russes, car la Garde nationale dut être relevée sur sa demande. Alors un certain M. de Montbadon, offrit à l'empereur Alexandre de Russie de l'abattre à ses frais et par des procédés réguliers ; à cet effet, il s'adressa au comte de Rochechouart, commandant de la place pour l'Empereur, et en obtint, le 4 avril 1814, l'ordre suivant :

« En exécution de l'autorisation donnnée par nous à M. de Mont-
« badon de faire descendre à ses frais la statue de Bonaparte, et sur la
« déclaration de M. de Montbadon, que M. Launay, demeurant à
« Paris, n° 6, place Saint-Laurent, faubourg Saint-Denis, et auteur de
« la fonte des bronzes du monument de la colonne, est seul capable
« de faire réussir la descente de cette statue, ordonnons au dit
« M. Launay, sous peine d'EXÉCUTION MILITAIRE, de procéder
« sur le champ à la dite opération, qui devra être terminée mercredi,
« 6 avril, à minuit. »

Le Colonel aide de camp de S. M. l'Empereur de Russie.
Commandant la Place.

Comte DE ROCHECHOUART.

et plus bas était écrit :

A exécuter sur le champ.

PASQUIER.

Ce M. Pasquier était alors le Préfet de police. M. Launay se mit en devoir de remplir sa mission, tant pour sa conservation que pour

celle de la statue, ce qui lui avait été expressément recommandé. Voici le procès-verbal de cette opération difficile et délicate, dressé par M. Launay lui-même et qu'il adressa aux commissaires du Roy :

« Ce fut le 4 avril courant (1814), que je reçus l'ordre de descendre la statue; deux jours me furent accordés pour cette opération, ils étaient insuffisants ; j'en sollicitai deux de plus et je les obtins, j'avisai de suite aux moyens que je devais employer, l'un se présenta d'abord : c'était d'élever un échafaud sur l'une des faces de la colonne ; mais je le regardai comme impraticable, vu le peu de temps que j'avais et l'énorme dépense qu'il aurait occasionnée, il ne me restait plus qu'à échafauder sur le tailloir de la colonne ; mais je craignais de compromettre la solidité du monument, si j'établissais, sur un porte-à-faux, une machine assez considérable pour supporter un poids double de celui de la statue, égal à trente milliers. Cette circonstance, déjà très embarrassante pour moi, le devint d'autant plus que je connaissais le poids des oves et des différentes pièces de bronze qui sont accrochées sur les pierres en saillie de chapiteau, et maintenues par des ancres ou agrafes du même métal; d'ailleurs j'étais dans un lieu très étroit, où la manœuvre était d'autant plus difficile et dangereuse, qu'elle était très élevée et ne pouvait se faire qu'avec un très petit nombre d'hommes. D'après ces diverses considérations, pour éviter tout porte-à-faux et toutes surcharges capables d'endommager le monument, je résolus de percer son stylobate au droit de la porte d'un trou carré d'un pied, pour faire place à une pièce de bois de même dimension et de la longueur du tailloir, arrondie par les bouts pour servir de tourillons à une charpente mouvante, qui devait s'élever à cinq pieds au-dessus de la statue, afin de pouvoir la dévêtir de ses scellemens qu'en vain on avait cherché à briser avant que je n'eusse reçu l'ordre de la descendre.

« Sur cette disposition, toute la charge reposait sur le fût et sur la base de la colonne, absolument dans l'axe vertical du monument; ce qui me mit à même de remplir à la lettre les ordres que j'avais reçus pour sa conservation.

« Cette charpente se composait de deux semelles cintrées pour faciliter le renversement de l'échafaud mouvant, de deux montans, quatre contre-fiches, d'un chapeau avec ses deux liens, enfin de deux moises boulonnées; le tout garni d'étriers et de liens en fer, de moufles et de poulies convenables, amarrées de câbles et de garans.

« Je crus qu'il était indispensable de faire opérer la descente, du bas même de la colonne, en établissant dans la place Vendôme des treuils

et des cabestans combinés de manière à ce que l'effort fût également réparti entre eux, pour se servir de haubans et de contre-haubans, quelque position que pût prendre la statue pendant le temps de sa descente. Tous les cordages agissaient sous un angle de 45 degrés. Tous ces préparatifs, et quelques autres, qu'il devient inutile de décrire, étaient destinés à faire réussir l'opération, qui eut lieu le Vendredi-Saint, 8 avril à six heures du soir, sans le moindre accident, au grand étonnement des spectateurs.

« MM. Albouy-Rabiaud, Alexandre Albouy et d'Equillier sont les personnes que je me suis adjointes dans ce travail. Je n'ai qu'à me féliciter de la manière avec laquelle ils ont exécuté mes intentions, chacun dans leur partie. »

Ces préliminaires remplis, on souleva verticalement à l'aide de cabestans, après l'avoir dégagée de son scellement ; ensuite par le moyen des haubans, on fit basculer la charpente mobile sur la gauche, et lorsque la statue eut suffisamment dépassé la direction verticale du tailloir, de manière à ce qu'aucune partie ne pût en être dégradée, on la fit descendre à côté de la colonne jusques sur le chariot qui était disposé au-dessous et qui servit à la transporter.

Cette idée était extrêmement ingénieuse ; on ne pouvait imaginer un moyen plus simple et il est permis de se demander comment une opération si délicate, si difficulteuse, a pu être conçue et exécutée en trois jours et demi. Le mémoire de M. Launay auquel nous avons emprunté ces détails[1] était accompagné d'un dessin. Nous reproduisons ici une vue de la descente de la statue, d'après un dessin de Opit publié dans *l'Ami des Monuments et des Arts* (tome X, page 371), et que nous a communiqué fort obligeamment M. Didot, l'éditeur des très intéressants volumes de M. Peyre sur « *Napoléon* ».

La petite « Victoire » que le « Napoléon » tenait de sa main gauche, disparut alors ; on ne la retrouva qu'en 1863. La statue resta dans les ateliers de M. Launay jusqu'au retour de l'Empereur de l'île d'Elbe ; le 3 avril 1815, M. Denon, de nouveau à la tête de la Direction générale des Musées, en reprit possession[2] et la fit transporter dans les magasins de la Foire Saint-Laurent où elle fut de nouveau abandonnée jusqu'au moment où le Gouvernement de la Restauration résolut de rétablir la statue équestre de Henri VI sur le Pont-Neuf. Le Napoléon de Chaudet

1. *Annales de l'industrie nationale étrangère*, n° 81, septembre 1826.
2. Son reçu stipule la disparition de la petite figure de la Victoire que portait dans sa main ladite statue.

fut alors brisé et le bronze, d'après une lettre du fondeur Mesoul, chargé du travail, servit à la fonte du cheval.

Du 8 avril 1814 au 28 juillet 1863, la colonne resta découronnée de sa statue primitive. Un drapeau blanc fleurdelisé la remplaça ; le 8 juillet 1831, une ordonnance du Roi Louis-Philippe prescrivit, sur la proposition de M. Casimir-Périer, alors ministre, de rétablir la statue de Napoléon Ier. Mais alors on le représenta non plus en costume d'empereur, mais bien en celui tout légendaire de la redingote grise. Ce fut M. Seurre, sculpteur de talent, qui fut chargé du modèle, et M. Grozatier, de la fonte en bronze qui provenait de canons pris à l'ennemi sous l'Empire [1].

Après son avènement au trône, Napoléon III, voulant rendre à l'œuvre de 1805 son aspect primitif, chargea un artiste éminent, M. Dumond, membre de l'Institut, de refaire la statue telle que Chaudet l'avait conçue ; néanmoins l'artiste y apporta quelques légères modifications. La petite Victoire ailée, disparue en 1814, reparut alors et reprit sa place dans la main du vainqueur d'Austerlitz. Cette statue, mise en place sans cérémonie, le 4 novembre 1863, portait sur sa base l'inscription suivante :

L'AN 1863 LE 4 NOVEMBRE
NAPOLÉON III
A FAIT ÉLEVER CETTE STATUE DE
NAPOLÉON Ier
POUR RAPPELER CELLE QUI AVAIT ÉTÉ
INNAUGURÉE EN 1810
SUR LA COLONNE DE LA GRANDE ARMÉE

Cette statue pesait, dit-on, 2.200 kil. (nous la reproduisons sur l'une de nos planches telle qu'elle figure après sa chute) ; son montage avait été effectué avec grand talent par l'architecte Historff ; ce fût elle que la Commune renversa, avec la colonne, en 1871, et qui, bien que fort mutilée par sa chute, a été restaurée et a été remise en place, le lundi 27 décembre 1875, deux ans après la reconstruction de la colonne en 1873.

Nous savons par un état général des dépenses nécessitées pour la construction de la colonne, dressé le 13 février 1811 par les architectes Lepère et Gaudoin, et conservé à la Bibliothèque de l'Hôtel

1. La statue du « Petit Caporal », par Émile Seurre, fut placée le 29 juillet 1833 et y demeura jusqu'en 1863 ; on projeta alors de la placer au rond-point de Courbevoie, sur un piédestal de Duban.

Carnavalet le prix de revient de la colonne. Les demandes des entrepreneurs s'élevèrent à la somme totale de 1.611.854 fr. 18, chiffre qui, après règlement, fut abaissé à 1.335.031 fr., non compris la valeur du bronze provenant de canons pris à l'ennemi et dont le poids, d'après le fondeur M. Launay, est de 200.000 kil. Au prix du cours de l'époque (2 fr. 50), cette masse de bronze représente une somme de 500.000 fr.

Les dépenses ont été réparties de la manière suivante :

Maçonnerie exécutée par M. Plateau		345 367f 48
Charpenterie	Lacasse	105 366 94
Serrurerie	Vavin	44 144 82
Menuiserie	Ravenet	57 784 35
Marbrerie	Vve Groos	34 150 26
Couverture	Rocher	6 616 20
Plomberie	Gondoin	4 065 54
Pavé	Gentil	905 41
Pavé de Paris	L'Ecluse	3 547 18
Pisé des bronzes	Pourin	450 00
Fonte de bronzes	Launay	127 124 91

(Du 13 septembre 1806 à fin septembre 1809).

Fonte de bronze de fin septembre 1809 au 17 avril 1810, Gonon.		37 712 89
Ciselure des bronzes	Rémond	267 219 46
Sculpture d'ornements	Gellé	39 115 25

SCULPTEURS. STATUAIRES

Beauvallet,	bas-relief d'une face du piédestal	5 000f »
—	— —	5 000 »
—	6 bas-reliefs du fût	3 600 »
Renaud,	bas-relief d'une face du piédestal	5 000 »
—	un aigle	500 »
—	deux aigles	1 500 »
—	12 bas-reliefs du fût	7 200 »
—	indemnité accordée	1 200 »
—	modèle d'aigle pour la porte	400 »
Girard,	bas-reliefs	5 000 »
—	9 bas-reliefs du fût	5 800 »
Chaudet,	modèle de la statue de l'Empereur	13 000 »
—	moulage du manteau	120 »
Montoni,	24 bas-reliefs du fût à 300 fr.	7 200 »
—	— —	4 800 »
—	pour les aigles de la porte	400 »
Calamart,	12 bas-reliefs du fût	7 200 »

Bartholiny,	6 bas-reliefs du fût	3 600	»
—	indemnité accordée	200	»
Gois fils,	11 bas-reliefs du fût	6 600	»
Bosio,	réfection de 3 bas-reliefs de M. Gois	1 800	»
—	9 bas-reliefs du fût	5 400	»
Taunay,	réfection de 2 bas-reliefs de M. Gois	1 200	»
—	10 bas-reliefs du fût	6 000	»
Boisot,	retouche de 2 bas-reliefs de M. Gois	6 000	»
—	réfection de 6 bas-reliefs de M. Delastre	3 600	»
—	12 bas-reliefs du fût	10 800	»
Fortin,	réfection de 6 bas-reliefs de M. Delastre	3 600	»
—	4 bas-reliefs du fût	2 400	»
Delaitre,	12 —	7 200	»
Bridau,	12 —	7 200	»
Stouff,	12 —	7 200	»
Clodion,	15 —	9 000	»
Dupasquier,	6 —	3 600	»
Lortat,	6 —	3 600	»
—	raccordement des bas-reliefs	13 916	»
Lucas,	5 bas-reliefs du fût	3 000	»
Bosquet,	6 —	3 600	»
Gaule,	7 —	4 200	»
Ruxiel,	9 —	5 400	»
Petitot,	7 —	4 200	»
Corbet,	4 —	2 400	»
Cardelly,	6 —	3 600	»
Picard,	4	2 400	»
Descine,	6	3 600	»
Faucou,	5	3 000	»
Franseix,	4 —	2 400	»
Boullet,	5 —	3 000	»
Boichot,	4 —	2 400	»
Dumont,	6 —	3 600	»
Mademoiselle Charpentier,	4 bas-reliefs du fût	2 400	»
	DESSINATEURS		
Bergeret,	dessins des bas-reliefs	11 000	»
Zix,	dessin du bas-relief du piédestal	400	»
	ARCHITECTES		
Gondoin et Lepère,	honoraires	50 000	»
	Total	1 354 606	69
A déduire sur cette dépense 19 574 fr. 87, montant de la vente des matériaux et ustensiles ayant servi à la construction		19 574	87
Reste pour dépense totale, non compris la valeur du bronze		1 335 031	82

Commencée le 8 juillet 1806, la colonne était terminée le 15 août 1810.

Le piédestal de la colonne reposait alors sur un socle ou emmarchement en marbre blanc en 1833. Il fut décidé de le remplacer par un autre en granit de Corse des carrières de l'Alguyola; il fut exécuté par un sieur Saint-Heuraux, terminé et reçu par l'architecte Lepère, le 14 août 1835, et fut payé à forfait la somme de 70.000 fr. à laquelle s'ajouteront 8.468 fr. 94 pour clôture provisoire de l'atelier, la dépose et repose de la grille d'enceinte, la dépose, le transport et l'emmagasinement à l'île des Cignes, des marbres de l'emmarchement primitif, le rétablissement à neuf du pavé, etc.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

DES AMIS DES MONUMENTS PARISIENS

Présidents honoraires (présidents sortants). — Albert Lenoir, de l'Académie des Beaux-Arts. — Charles Garnier, de l'Académie des Beaux-Arts. — Ravaisson, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Académie des sciences morales et politiques.

Président : Clément Juglar, membre de l'Institut.

Vice-présidents : De Champeaux, bibliothécaire de l'Union Centrale des Arts décoratifs. — E. de Ménorval, ancien conseiller municipal. — Nuitter (Ch.), archiviste de l'Opéra.

Secrétaire général : Charles Normand, directeur de l'*Ami des Monuments et des Arts*, architecte diplômé par le Gouvernement, lauréat de l'Institut, directeur des *Excellents Guides*.

Secrétaires adjoints : Auge de Lassus, homme de lettres. — André Laugier, secrétaire général du Mont-de-Piété. — Docteur Philbert, secrétaire de l'association générale des médecins de France, secrétaire général des Parisiens de Paris.

Archiviste : Eugène Müntz, membre de l'Institut, conservateur de l'École des Beaux-Arts.

Trésorier : Ch. Bartaumieux, architecte-expert.

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ

DE LA

SOCIÉTÉ DES AMIS DES MONUMENTS PARISIENS

MM.

Augé de Lassus, homme de lettres.

Bartaumieux, architecte.

Bertrand (A.), membre de l'Institut, conservateur du Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, au Château (Seine-et-Oise).

Bonaparte (Prince Roland), ancien vice-président du Congrès officiel international pour la protection des œuvres d'art et monuments.

Bournon (Fernand), archiviste.

De Champeaux, bibliothécaire de l'Union centrale des Arts décoratifs.

Claretie, administrateur général de la Comédie-Française, président de la Société des gens de lettres.

Corroyer, architecte du Gouvernement.

Dalligny, directeur du *Journal des Arts*.

Daumet, membre de l'Institut, architecte du Palais de Justice.

Davoust (Léon), architecte diplômé par le Gouvernement.

Delisle (Léopold), membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale.

Feulard (docteur H.), ancien chef de clinique à la Faculté de l'hôpital Saint-Louis, médecin de l'infirmerie de Saint-Lazare.

France (Anatole), membre de l'Académie française.

Gérard (Baron), député.

Gérôme, peintre, membre de l'Institut.

Godillot (Georges-Alexis), ingénieur.

Guillaume (Eug.), statuaire, membre de l'Institut, inspecteur général de l'enseignement du dessin.

Hervé (Édouard), membre de l'Académie française, directeur du *Soleil*.

Juglar (Clément), membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

Krafft (Hugues), publiciste.
Kohler, bibliothécaire, ancien élève de l'École des Chartes.
Lacombe, bibliophile parisien.
Lafenestre, conservateur au Musée du Louvre, membre de l'Institut.
Lamouroux, conseiller municipal.
Laugier (André), secrétaire général du Mont-de-Piété.
Le Baron (Docteur).
Le Breton, membre correspondant de l'Institut.
Lefebvre (J.), peintre, membre de l'Institut.
Le Pileur (Docteur).
Maillard, peintre, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome.
Marmottan (Paul), critique d'art.
Meurgé (Alfred), avocat.
Müntz (Eug.), membre de l'Institut, conservateur du Musée de la Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts.
Nénot, architecte de la Sorbonne, membre de l'Institut.
Normand (Alfred), membre de l'Institut, architecte du Gouvernement.
Normand (Charles), architecte diplômé par le Gouvernement, directeur de la Revue *l'Ami des Monuments et des Arts*, lauréat de l'Institut.
Nuitter, archiviste de l'Opéra.
Pascal, membre de l'Institut.
Périn (J.), avocat, archiviste paléographe, docteur en droit, ancien élève de l'École des Chartes.
Peyre, 13, rue Jacob, agrégé d'histoire et de géographie, professeur au Collège Stanislas.
Philbert (Docteur), membre du Conseil général de l'association générale des médecins de Paris.
Ravaisson, membre de l'Académie des Inscriptions et de l'Académie des Sciences morales et politiques.
Régamey (F.), inspecteur de l'Enseignement du dessin.
Rhoné (Arthur), correspondant du Comité de conservation de l'Art arabe au Caire.
Robida, artiste et homme de lettres.
Rosières (R.), homme de lettres.
Sarcey (Francisque), homme de lettres.
Sauvageot, architecte du Gouvernement.
Sellier (Charles), architecte.
Thomas (Jules), statuaire, membre de l'Institut, professeur à l'École des Beaux-Arts.

Tourneux (Maurice), historien.

Tranchant, ancien président de la Société d'Histoire de Paris, ancien conseiller municipal de Paris, vice-président de la Société de législation comparée.

Trélat (Émile), député de la Seine, directeur de l'École spéciale d'architecture.

Trélat (Gaston), architecte.

Vallot (Joseph), directeur de l'*Observatoire du Mont-Blanc*.

Vandal (Albert), membre de l'Académie française.

Wallon (H.), sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, au palais de l'Institut.

TABLE DES GRAVURES

DU

TOME ONZIÈME

ERRATUM

Sur la pl. 1 de la colonne Vendôme, *vis-à-vis la page 130*, lisez dans le bas : D'après une photographie prise le 6 mai 18**7**1 (au lieu de 18**8**1).

TABLE DES MATIÈRES

DU

TOME ONZIÈME



MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DES MONUMENTS

PARISIENS

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DES MONUMENTS

PARISIENS

CONSTITUÉE DANS LE BUT DE VEILLER SUR LES MONUMENTS D'ART

ET SUR LA PHYSIONOMIE ARTISTIQUE DE PARIS

(Architecture, Peinture, Sculpture, Curiosités et Souvenirs historiques)

FONDÉ ET PUBLIÉ PAR LES SOINS DE

CHARLES NORMAND

Lauréat de l'Institut
Directeur de l'*Ami des Monuments et des Arts*
Architecte diplômé par le Gouvernement
Président de la Société des Amis des Monuments parisiens
Directeur des *Guides-Souvenirs*
Membre des Commissions municipales du *Vieux-Paris*
et de *l'Art public.*

DOUZIÈME VOLUME

Nos 39-40-41

PARIS

98, RUE DE MIROMESNIL

1900

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES MONUMENTS PARISIENS

Les noms écrits en **caractères gras** désignent ceux de nos collègues qui ont capitalisé leurs cotisations.

Adresser les rectifications à M. Charles Normand, 98, rue de Miromesnil.

Adam (Mme Juliette Lambert), de *la Nouvelle Revue*, 190, boulevard Malesherbes et rue Juliette-Lambert.

Adam, 33, avenue d'Antin.

Adan (Louis, dit Émile), artiste peintre, 75, rue de Courcelles.

Albufera (Duchesse d'), 55, Rue Saint-Dominique.

Allongé, artiste peintre, 103, boulevard Montparnasse.

Amman, professeur d'histoire au Lycée Louis-le-Grand, 161, rue Saint-Jacques.

Amschel (Mme), 17, rue Legendre.

André (Pierre), architecte diplômé par le Gouvernement, 95, rue de Vaugirard.

Andry (Armand), 8, rue Gounod.

Arthez (Ernest), 23, boulevard des Capucines.

Arrivetz (Maurice), inspecteur des chemins de fer administratifs du chemin de fer du Nord, 5, rue d'Argenson.

Astaix (Paul), ingénieur des Arts et Manufactures, 59, avenue de la République.

Aubert (Jean), peintre, 48, rue Pergolèse.

Aubry (Alfred), avenue Eglé, à Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise).

Aubry (Gaston), architecte du Gouvernement, 1, rue Cerizoles.

Aucamus, négociant, 92, rue de Richelieu.

Augé de Lassus (Lucien), homme de lettres, membre de la commission municipale du *Vieux Paris*, 6, quai de Billy.

Augé de Lassus (Mme), 13, rue d'Aguesseau.

Babeau, correspondant de l'Institut, ancien président de la *Société de l'Histoire de Paris*, 133, boulevard Haussmann.

Ballu (Roger), inspecteur des Beaux-Arts, conseiller général de Seine-et-Oise, 10 *bis*, rue Ballu.

Barba (René), architecte diplômé du Gouvernement, 14, rue de Milan.

Barras, chef du Bureau des Domaines à l'Hôtel de Ville, 49, rue Vaneau.

Bartaumieux (Charles), architecte expert, 66, rue de la Boëtie.

Baugrand (G.), 49 *bis*, avenue d'Antin.

Bayard (Julien), architecte expert, 1, rue Bonaparte.

Beau (H.), 9, boulevard de la Madeleine.

Beaufeu (Paul), chef de bureau au Ministère des Affaires étrangères, 8, boulevard Malesherbes.

Béclard (Léon), secrétaire d'ambassade, 10, boulevard Malesherbes.

Benjesco (Mlle), 7, rue des Saints-Pères.

Benoit Levy (Alphonse Bevylle), 4, boulevard Poissonnière.

Bernier (Louis), architecte de l'Opéra-Comique, membre de l'Académie des Beaux-Arts, 144, boulevard Haussmann.

Bernier (Camille), 2, rue Jean-Nicot.

Berrus (Mme veuve Antony), 20, avenue Raphaël.

Bert (Mme Paul), 12, avenue Carnot.

Bertrand-Geslin (Mme la baronne), 47, rue de Courcelles.

Berthelon (Eug.), artiste peintre, 7, rue Alfred-Stevens.

Bertrand (Alexandre), membre de l'Institut, conservateur du Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, au Château (Seine-et-Oise).

Beugniot (Charles), directeur de *la Stéréo-Revue*, 8, avenue Carnot.

Bibliothèque de l'Archevêché de Paris, M. l'abbé Lapalme, secrétaire archiviste de l'Archevêché, 127, rue de Grenelle.

Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts, M. Eugène Müntz, bibliothécaire, 14, rue Bonaparte.

Bibliothèque du Conseil municipal, à l'Hôtel de Ville, M. Léon Rozier, bibliothécaire.

Bibliothèque municipale Saint-Fargeau, M. Le Vayer, bibliothécaire, 29, rue de Sévigné.

Bibliothèque de l'Art industriel du XVIIIe arrondissement, M. Habert, bibliothécaire, 13, rue Richomme.

Bibliothèque municipale de la mairie du XVIIIe arrondissement, M. Passier, bibliothécaire, 115, rue Ordener.

Bignon, 12, avenue du Bois-de-Boulogne.

Bischoffsheim, membre de l'Institut, député, 3, rue Taitbout.

Blache (docteur), 5, rue de Surène.

Blavette (V.), architecte du Gouvernement, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, 114, boulevard Saint-Germain.

Blondel (Paul), 30, rue Fontaine.

Bluysen (Paul), secrétaire général du *Journal des Débats*, 17, rue des Prêtres, Saint-Germain-l'Auxerrois.

Boggio (Mlle), 24, avenue Victor-Hugo (Neuilly).

Boissard (Georges), 40, rue d'Hauteville.

Bonaparte (prince Roland), 10, avenue d'Iéna.

Bonnemère (Lionel) (fils), 26, rue Chaptal.

Bonnenfant (Léon), architecte diplômé par le Gouvernement, 7, rue de Solférino.

Bonté (Eugène), 146, boulevard Raspail.

Borel de la Rochette (Camille), sous-chef de bureau au Ministère des Finances, 12, rue Guersant.

Bortoli (J.), 20, rue de l'Entrepôt.

Bosseli (Paul), 30, avenue Montaigne.

Bottrel (A.), 5, rue Herschell. Bureau, 8, rue Montesquieu.

Bouhon, architecte, 21, avenue des Gobelins.

Bourdais (Jules), architecte du palais du Trocadéro, 46, avenue du Trocadéro.

Bourdeix (Joseph), architecte du Gouvernement, 54, rue Bonaparte.

Bournon (Fernand), archiviste paléographe, publiciste, 12, rue Antoine-Roucher.

Bouruet-Aubertot, 12, avenue de la Bourdonnais.

Bouvrain, architecte, 104, rue de Rennes.

Bouzemont (E.), 12, rue d'Anjou.

Braeunig (F.), sous-directeur de l'École Alsacienne, 128, rue d'Assas.

Brenot (P.), 22, rue du Général-Foy.

Breton (Guillaume), artiste peintre, 22, boulevard Saint-Michel.

Brey (Léon), architecte expert près le tribunal civil de Paris, 71, avenue Wagram.



SALLE

Cl. Lévy (?) Normand dir.



Paris, 98 rue de Miromesnil

Brière (Gaston), 113, boulevard Beaumarchais.

Brouardel (docteur), président du conseil d'hygiène, doyen de la Faculté de médecine à Paris, membre de l'Institut, 1, place Larrey.

Buquet, architecte, 4, place de l'Opéra.

Cain (Georges), directeur du Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné.

Callon (Charles), 22, quai de Béthune, compositeur de musique.

Camus (D.), architecte, 97, boulevard Brune.

Capelle (Georges), rédacteur au *Gaulois*, 22, rue Duperré.

Caron (Henri), 23, rue du Cirque.

Carpentier (Camille) (fils), propriétaire, 17, boulevard Malesherbes.

Carrié (docteur L.), ancien interne des Hôpitaux, 21, rue du Château-d'Eau.

Castaignet (Paul), avoué de première instance, 87, rue des Petits-Champs.

Cesconi (Victor), avocat à la Cour d'appel, 30, avenue du Trocadéro.

Chabert (Gabriel), 31, avenue des Champs-Élysées.

Chabert (Pierre-Alex.), architecte, 39, rue Mozart.

Chailley (Léon), 125, avenue de Neuilly, à Neuilly.

Chailley-Bert (J.), secrétaire général de l'Union Coloniale française, 44, Chaussée d'Antin.

Champeaux (de), bibliothécaire de l'*Union centrale des Arts décoratifs*, 31, rue de Verneuil.

Champeaux (Octave de), peintre de marine, 32, rue Guyot.

Champier (Victor), 14, rue Saint-Louis en l'Ile, directeur de la *Revue des Arts décoratifs*.

Champouillon, ingénieur, 18, avenue Gourgaud.

Chapelain de Caubeyres (Henri), architecte, 70, rue de Grenelle.

Chapon (Jules), directeur du journal *la Gironde*, 101, rue de Richelieu.

Chardin (Paul), peintre, 6, avenue de l'Opéra.

Chardon, ingénieur, 6, rue Constantinople.

Charle (E.), sous-chef de bureau au Ministère des Travaux publics, 38, rue de Sèvres.

Charles (Constant), négociant, 6, rue de la Tacherie.

Chauveau (A.), membre de l'Institut, 10, avenue Jules-Janin.

Chauvet, artiste dessinateur, 4, rue Michel-Ange.

Chauvet (L.).

Chauvy (Etienne), 6, rue de Tocqueville.

Chevillard (Vincent), peintre, 35, quai des Tournelles.

Chevrier (Maurice), attaché au Ministère des Affaires étrangères, 35, rue Jacob.

Choisnard (Félix), peintre, 60, rue de Vaugirard.

Circaud (Edgard), 8, rue Ancelle, à Neuilly-sur-Seine (Seine).

Claretie, de l'Académie française, administrateur général de la Comédie-Française, membre de la commission municipale du *Vieux Paris*, 10, rue de Douai.

Cliquot de Mentque (Mlle Jeanne), 48, rue de la Victoire.

Clément (Victor), architecte, 114, rue de Rivoli.

Colonna-Ceccaldi (docteur), 10, rue Auber.

Collin (Paul), homme de lettres, 7, place de la Madeleine.

Comte (Jules), directeur de la Revue *l'Art ancien et moderne*, 18, rue Lord-Byron.

Coquelin, papetier, 34, rue de Seine.

Cordier (Henry), professeur à l'École des Langues orientales, 54, rue Nicolo.

Corroyer, architecte du Gouvernement, membre de l'Institut, 14, rue de Courcelles.

Cottreau (Gabriel), 252, rue de Rivoli.

Coulomb, 4, rue de Saint-Pétersbourg.

Courboin (Eugène), artiste peintre, 2, avenue Mana, à Argenteuil (Seine-et-Oise).

Courtois (Georges), architecte, 11, rue Mansart.

Courtois Suffit (Octave), architecte diplômé par le Gouvernement, expert près le Tribunal civil, 82, boulevard des Batignolles.

Coutant (E.), 11, rue de Thann.

Cramail (Alfred), à Rueil (Seine-et-Oise), place Bergère.

Cranney, ingénieur des arts et manufactures, à Ercheu (Somme).

Cravoisier (Émile), secrétaire de la Société de géographie commerciale de Paris, 10, rue Lord-Byron.

Crignier (Henri), chirurgien-dentiste, 27, rue Taitbout.

Crouam (Fernand), armateur, 81, rue de Monceau.

Dablin (Paul), secrétaire de la Société historique du VIIIe arrondissement, membre de la Commission des Bibliothèques de la Ville de Paris, 25, rue Royale.

Dalligny (A.), 5, rue Lincoln.

Dalligny, directeur du *Journal des Arts*, 1, rue de Provence.

Damon (Alfred), dessinateur, 74, rue du Faubourg-Saint-Antoine.

Dantan, artiste peintre, 1, parc de Montretout, à Saint-Cloud (Seine-et-Oise).

Darvant (Alfred), sculpteur, 3, rue Nouvelle.

Dauchez (Mme), 199, boulevard Saint-Germain.

Daudet (Mme Alphonse), 41, rue de l'Université.

Daumet (H.), membre de l'Institut, architecte du Palais de Justice, 28, rue du Luxembourg.

Davoust (Léon), architecte diplômé par le Gouvernement, secrétaire général de la Société des architectes diplômés par le Gouvernement, 5, rue des Saints-Pères.

Debras, chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique, 42, rue de Pontoise, à Argenteuil (Seine-et-Oise).

Dechard (Paul), architecte, 38, rue de Sèvres.

Decloux (Léon), 7, cité Malesherbes.

Delafontaine, dessinateur, 74, rue du Cherche-Midi.

Delatour (Alfred), 25, rue François Ier.

Delesse (Mme), 59, rue Madame.

Delisle (Léopold), membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, 8, rue des Petits-Champs.

Deménieux (Ed.), architecte du Gouvernement, 29, avenue Trudaine.

Denis (Mme Gabriel), 243, boulevard Saint-Germain.

Derenbourg (Hartwig), membre de l'Institut, professeur à l'Ecole spéciale des Langues orientales, directeur à l'Ecole pratique des Hautes Etudes, 30, avenue Henri-Martin.

Desbrosses (Jean), artiste peintre, 20, rue de Lubeck.

Deslignières, architecte diplômé par le Gouvernement, 17, rue Saint-Jean, Pontoise (S.-et-O.).

Desnues (Lucien), architecte, 33, rue de Naples.

Despeaux (Ch.), 2, rue de la Baume.

Dessain, 115, rue Lafayette.

Devay (J.), 82, rue Taitbout.

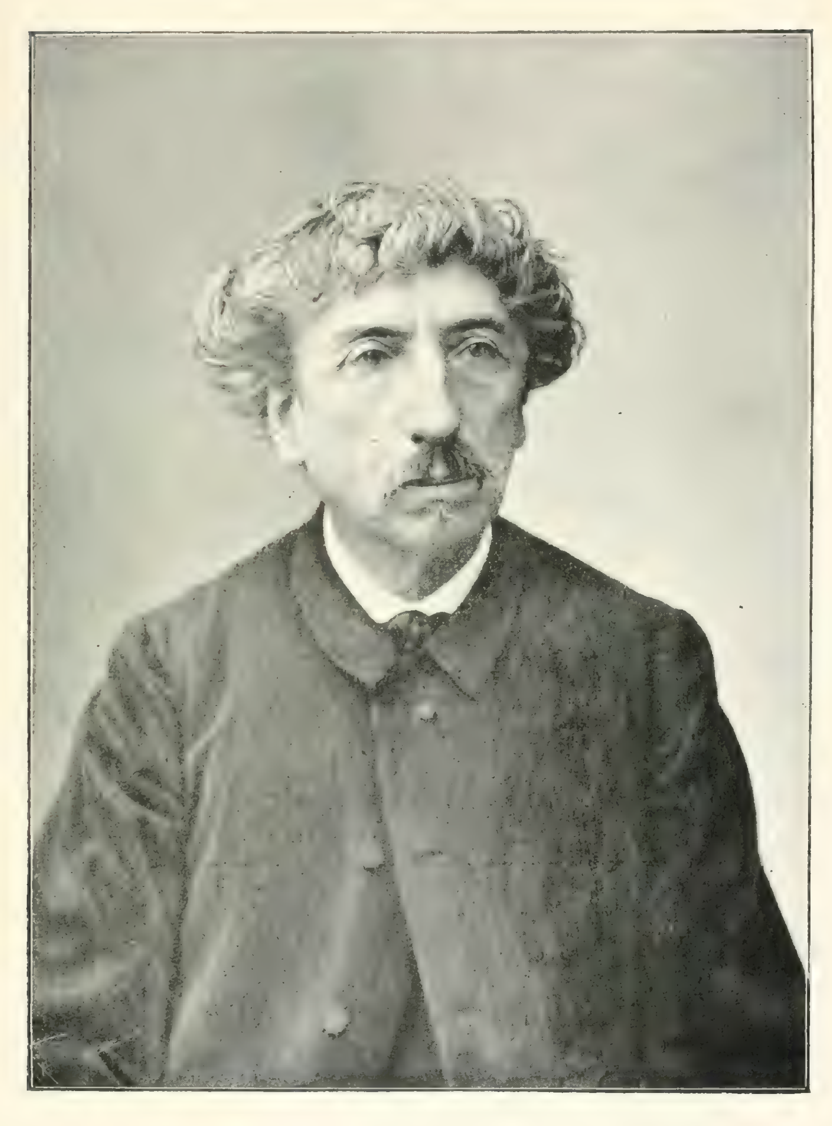
Deverin (Henri), architecte attaché à la Commission des Monuments historiques, 65, rue Claude-Bernard.

Deverin (P.-E.), 37, rue de Babylone.

Devy (G.), 5, rue Camille-Flammarion, à Juvisy-sur-Orge (Seine-et-Oise).

Didron, peintre verrier, 6, boulevard Raspail (rue de la Chaise).

Doistau, 95, rue de Paris, à Pantin.



CHARLES GARNIER

ANCIEN PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES MONUMENTS PARISIENS, DÉCÉDÉ EN 18[illegible]

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

PHOTOGRAPHIE BLANC

Douillard (Alexis), peintre, 11, rue d'Assas.

Dragicsevics, professeur honoraire du Lycée Henri IV, 18, rue Saint-Simon.

Dropsy (Emile), graveur en médailles, 7, rue Béranger.

Drouin, secrétaire de la Société asiatique, avocat, 11, rue de Verneuil.

Dubois (C.), artiste peintre, 139, boulevard Magenta.

Dubosc, membre du Comité des Amis des Monuments rouennais, 2, rue Fontenelle, à Rouen (Seine-Inférieure).

Dubufe, peintre, 43, avenue de Villiers.

Duclos (Albert), architecte de l'Éden-Théâtre, 18, rue des Mathurins.

Ducrocq (Th.), professeur à la Faculté de droit de Paris, correspondant de l'Institut, 12, rue Stanislas.

Dufour (Marie-Adolphe), bibliothécaire, à Corbeil (Seine-et-Oise).

Dunand, entrepreneur de maçonnerie, 6, rue de Monceau.

Dupuis, publiciste, 129, boulevard Saint-Michel.

Dupuy (Ch.), architecte du Gouvernement, secrétaire général de la Société des *Parisiens de Paris*, 32, avenue du Trocadéro.

Durand (Mme J.), antiquaire, 2, rue Vineuse.

Durand-Gréville (Mme), *Villa Gréville*, à Nice, 46, rue de Babylone.

Duriez (Léon), 25, boulevard de Strasbourg, à Boulogne-sur Seine.

Dutert (Ferdinand), architecte du Gouvernement, 41, avenue Kléber.

Dutocq, architecte, 45, avenue de Neuilly, à Neuilly (Seine).

Duval (Albert), 6 *bis*, rue de Presbourg.

Duvauchel (Léon), homme de lettres, 8, cité Martignac.

Entraigues (G. d'), 37, rue Marbeuf.

Ewald (Eugène), architecte du Gouvernement, expert près le Tribunal civil de la Seine, 54 *bis*, rue Cardinet.

Fagniez (Gustave), archiviste paléographe, 71 *bis*, rue de Paris, Meudon (Seine-et-Oise).

Falcou (Raphaël), chef du Secrétariat de la Direction des Services d'architecture et des promenades de la Ville de Paris.

Farcy (Georges), architecte, 153, faubourg Saint-Honoré.

Favre (Félix), 39, boulevard Saint-Michel.

Fenaille (Maurice), 14, rue de l'Élysée.

Fernoux (H.), architecte, président de la Société Nationale des architectes, 22, rue Béranger.

Ferrand (Stanislas), député de la Seine, directeur du *Bâtiment*, 35, rue de la Victoire.

Fiaux, ancien vice-président du Conseil d'arrondissement pour le canton de Montmorency, ancien conseiller municipal et maire d'Andilly, chevalier de la Légion d'honneur, à Andilly, près Montmorency (Seine-et-Oise).

Flacheron, architecte, 82, rue Claude-Bernard.

Floquet (Mme Charles), 19, rue de Lille.

Fontenilles (de), aux Auriols, par Villemur (Haute-Garonne).

Forgues (Mlle Noémie), 16, rue Séguier.

Fos, rédacteur au *Soleil Illustré*, 37, rue Caumartin.

Fouret (René), 22, boulevard Saint-Michel.

Fournier (Paul), statuaire, 25, rue de Prony.

France (Anatole), membre de l'Académie française, 5, Villa Saïd.

Francmesnil (Ludovic de), 83, rue de la Tour, Villa Guilbert.

Franklin, administrateur de la Bibliothèque Mazarine, au palais de l'Institut.

Fromageot (Paul), avocat à la Cour d'appel, 11, rue de l'Université.

Gagneau (Henri), céramique artistique.

Gagneau (Paul-Léon), artiste peintre, 31, avenue Trudaine.

Gaillard (Mlle Madeleine), 6, rue Vignon.

Gaillard (Mlle F), Directrice du Cours commercial du IIIe arrondissement 137, rue Vieille-du-Temple.

Gallois (Eugène), 408, rue Saint-Honoré.

Galy, statuaire, fabricant de bronze, 8 et 10, rue Ternaux.

Gamble (abbé Maurice), à l'École Fénelon, 23, rue du Général-Foy.

Gandrille (Mlle M.), 123, boulevard Saint-Germain.

Gariel (C.-M.), professeur à la Faculté de médecine, membre de l'Académie de médecine, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, 6, rue Édouard-Detaille.

Garnier (Hubert), ingénieur des Arts et Manufactures, 26-28, rue Boursault.

Garot (Émile), architecte, 46, boulevard Beaumarchais.

Garreau (J.), architecte vérificateur des Bâtiments civils, agence de l'Opéra.

Gaudry (Jules), ingénieur, 2, rue de Constantinople.

Gauthier (Aug.), chef des réassurances à la compagnie l'Union, 15, rue de la Banque.

Gautier (A.), architecte diplômé par le Gouvernement, 5, rue Cambon.

Geffroy (Gustave), rédacteur à *la Justice*, 30, quai de Béthune.

Génois, peintre.

Gérard (baron), député, 85, faubourg Saint-Honoré.

Gérôme, peintre, membre de l'Institut, 65, boulevard de Clichy.

Girardot (Georges), peintre, 48, rue Cardinet.

Giraudon, 15, rue Bonaparte.

Godillot (Georges-Alexis), ingénieur, 2, rue Blanche.

Gosset (Antonin), avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, 2, rue Saint-Thomas-d'Aquin.

Greder (Léon), 20, place des Batignolles.

Grommé (W. T.), peintre, 57 *bis*, boulevard Rochechouart.

Grimberghs (Henri), 43, chaussée d'Antin.

Guerbois (Auguste), 1, rue Nouvelle.

Guéroult (Albert), 7, rue de Lyon.

Guiffrey (Jules), membre de l'Institut, directeur de la Manufacture des Gobelins, 42, avenue des Gobelins.

Guillard (Léon), libraire-éditeur, château de Nogent, Nogent-sur-Vernisson (Loiret).

Guillaume (Eugène), statuaire, membre de l'Académie française et de l'Académie des Beaux-Arts, inspecteur général de l'enseignement du dessin, villa Médicis, à Rome.

Guillon (Mme Adolphe), 14, boulevard de Clichy.

Guillon (docteur Paul), 69, boulevard Malesherbes.

Guimet (Émile), directeur et fondateur du Musée Guimet, au Musée Guimet, place d'Iéna.

Guinand (Mme), 16, rue Dumont-d'Urville.

Guinot (L.), architecte, 8, rue Bassano.

Guyot (Yves), ancien député, 95, rue de Seine.

Halévy (Mme Ludovic), 22, rue de Douai.

Hallays (André), 110, rue du Bac.

Harmand (Georges), avocat à la Cour d'appel, 22, rue Saint-Augustin.

Hattat, conseiller municipal, président de la Commission des Beaux-Arts de la Ville, 21, rue de l'Aqueduc.

Hauvion, La Queue-les-Yvelines (Seine-et-Oise).

Hayaux du Tilly, agent de change, 83, rue Richelieu.

Haye (Alexandre), vice-président de la Société de législation comparée, 12, rue de Seine.

Henner (J.-J.), membre de l'Institut, peintre, 11, place Pigalle.

Herbet (Félix), docteur en droit, avocat à la Cour d'appel, maire du VIe arrondissement, 127, boulevard Saint-Germain.

Hermant (Achille), architecte de la Ville, expert près les Tribunaux, 10, rue Legendre.

Hermant (Jacques), architecte diplômé par le Gouvernement, architecte aux travaux de l'Exposition de 1900, 19, avenue Mac-Mahon.

Hillemacher (Lucien), compositeur de musique, 9, rue Legoff.

Hilpert (Jules), caissier d'agent de change, 21, rue Treilhard.

Hoche (Lucien), 31, avenue Marceau.

Hoffbauer (F.), architecte, 40, boulevard Montparnasse.

Hopkins (Mlle May), 15, avenue La Bourdonnais.

Houguenade (J.), sculpteur, 27, rue de la Mairie, à Ablon (Seine-et-Oise).

Houppe (Xavier), entrepreneur de peinture, 9, rue du Dôme.

Itasse (Ch.), avocat, 56, faubourg Montmartre.

Jambon (Marcel), peintre-décorateur, 39, rue Manin.

Jarre (Léon), ingénieur-électricien, 3, rue de l'Échelle.

Joanne (Paul), directeur des Guides Joanne, 16, rue Soufflot.

Josso, architecte diplômé par le Gouvernement, 8, rue Stanislas.

Jourdain (Roger), artiste-peintre, 22, rue Eugène-Flachat.

Julien (Félix), architecte de la Caisse des Dépôts, professeur à l'École nationale des Beaux-Arts, 1, rue Daru.

Jullemier de Mauny (Mme), 40, faubourg Saint-Honoré.

Kinen (Georges), 87, avenue Kléber.

Klein (Charles), architecte, 32, avenue d'Iéna.

Klipsch-Laffite, 10, rue de la Paix.

Knoertzer (Mme), 34, rue Matignon.

Kœchlin (Raymond), 32, quai de Béthune.

Kœnig (l'abbé), chanoine de Notre-Dame, 31, quai Bourbon.

Kohler, bibliothécaire, ancien élève de l'École des Chartes, 85, rue d'Assas.

Krafft (Hugues), 1, rue Bayard.

Krafft (Jules), ancien consul de Suède, 13, avenue d'Eylau.

Krafft, à Les Tilles, par Coyes (Oise).

Labat (Jules), avoué de première instance, 63, rue Taitbout.

Laborne (Émile), artiste peintre, 31, rue Joubert.

La Caille (Gaston), ancien magistrat, 50, boulevard Malesherbes.

Lacarrière (Alf.), 17, rue Leroux.

Lachaize (Charles), propriétaire, 17, boulevard Exelmans.

Lacombe (Paul), trésorier de la *Société de l'Histoire de Paris*, 5, rue de Moscou.

Lacroix (A.), chimiste, 186, avenue Parmentier.

Lafenestre (Georges), membre de l'Institut, conservateur de la peinture et des dessins au Musée du Louvre, professeur à l'École du Louvre, 5, avenue Lakanal, à Bourg-la-Reine.

Lafon (Albert), architecte diplômé par le Gouvernement, 31, rue Beaurepaire.

Lalanne (Paul), ingénieur civil des mines, à Ercheu (Somme).

Laloux (V.), architecte diplômé par le Gouvernement, architecte de la nouvelle gare d'Orléans, 2, rue Solférino.

Lambeau, secrétaire de la Commission municipale du *Vieux Paris*, 19, rue des Lions-Saint-Paul.

Lambert (Marcel), architecte des palais de Versailles et de Trianon, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, au château de Versailles (Seine-et-Oise), et 23, boulevard Montparnasse.

Lameire (Ch.), peintre, membre de la Commission des Monuments historiques, 52, avenue Duquesne.

Lami (Stanislas), statuaire, 51, rue Scheffer.
Lamouroux (Docteur Alfred), conseiller municipal, vice-président de la commission municipale du *Vieux Paris*, 150, rue de Rivoli.
Lamouroux (Georges), bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, 21, rue Gay-Lussac.
Lamquet, adjoint au maire du XVIIIe arrondissement, 21, rue Poulet.
Lamy (Ernest), 113, boulevard Haussmann.
Langlais de Saint-Chéron (Mme Noémie), 15, rue Arsène-Houssaye.
Larivière (R.), 35, rue Pergolèse.
Laugier (André), membre de la commission municipale du *Vieux Paris*, secrétaire du Mont-de-Piété, 23, rue de Clichy.
Laugier-Villars (comte de), ministre plénipotentiaire, 250, boulevard Saint-Germain.
Lauras (Étienne), ingénieur au chemin de fer d'Orléans, 56, rue Madame.
Le Baron (docteur), 34, rue de Lille.
Leblanc (Lucien), architecte du Gouvernement, expert près la Cour d'appel de Paris et le conseil de préfecture de la Seine, 21, rue Jacob.
Leblond (Ernest), préfet au Puy (Haute-Loire).
Le Breton (Gaston), membre correspondant de l'Institut, directeur du Musée céramique, président de la Société des Amis des Monuments rouennais, 25 *bis*, rue Thiers, à Rouen (Seine-Inférieure).
Leclanché (Maurice), 114, boulevard Malesherbes.
Le Conte du Noüy, artiste peintre, 20, boulevard Flandrin.
Lecoq (G.), 40, rue de Berlin.
Le Deschault (Edmond), architecte du Gouvernement, 129, boulevard Exelmans.
Lefebvre (Jules), membre de l'Institut, peintre d'histoire, 5, rue La Bruyère.
Lefebvre (Paul), sculpteur décorateur, 54, avenue Bosquet.
Lefebvre des Noëttes (comte), capitaine commandant au 14e hussards, à Alençon (Orne).
Lefèvre (Camille), sculpteur, 55, rue du Cherche-Midi.
Lefuel (Henri), conseiller à la Cour d'appel de Paris, 15, rue de l'Université.
Léger (A.), architecte, conseiller municipal de Gueschard, par Auxi-le-Château (Pas-de-Calais).
Lemaire (A.), 35, rue de Rome.
Lemgruber (Mlle Roza), 36, avenue du Bois-de-Boulogne.
Lemoro (Aug.-Ch.), entrepreneur de peintures, 32, rue des Mathurins.
Lenoir (Alfred), statuaire, 17, hameau Boileau, 38, rue Boileau.
Le Pileur (docteur), médecin de Saint-Lazare, 15, rue de l'Arcade.
Lerolle, conseiller municipal, 10, avenue de Villars.
Leroux-Royer, sculpteur en meubles, 14, rue de Naples.
Le Souef, 109, boulevard Beaumarchais.
Letellier-Reybaud (Mme), 57, boulevard Saint-Michel.
Letoula (Jules), artiste peintre et lithographe, 97, boulevard Saint-Germain.
Levasseur, 53, rue de Paris, à Saint-Quentin (Aisne).
Level (André), 18, rue Juliette-Lamber.
Levert (Léopold), professeur à l'École nationale d'art décoratif à Nice, 25, rue Assalit, à Nice (Alpes-Maritimes).
Levillain (Ernest), artiste peintre, 30, rue Alphonse-de-Neuville.
Lévy (Mme), 29, rue des Mathurins.
Lévy, 25, rue Louis-le-Grand.
Lhuer (Jules), rédacteur au Ministère du Commerce, 7, rue de Lille.
Likhatchoff (l'amiral), 4, rue Logelbach.
Lockroy (Édouard), député de la Seine, 140, avenue Victor-Hugo.

Lœbnitz, céramiste, 4, rue Pierre-Levée.
Lory (Victor), directeur-gérant de *l'Écho des Orphéons*, 12, rue Cadet.
Lot (Mlle H.), 235, boulevard Saint-Germain.
Louët (Édouard).
Loviot, architecte, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, 3, avenue de Vélasquez.
Lussereau (Julien-Adolphe), sculpteur, 47, boulevard de Montmorency.
Macé, architecte, 5, rue Laffitte.
Maciet (Jules), membre du Comité de l'Union centrale des Arts décoratifs, 42, rue Cambon.
Mackaye (Mme), 92, rue du Cherche-Midi.
Magdelaine (Mlle Anaïs), chargée d'un cours de beaux-arts à l'institution Boblet, 13, rue Malebranche.
Magdelaine (Louis), docteur, 7, rue Villersexel.
Maignan (Albert), peintre, 1, rue La Bruyère.
Maillard (Léon), 21, quai de l'Horloge.
Maillart, peintre, professeur aux Gobelins, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, 137, rue de Sèvres.
Majou (Gustave), architecte diplômé par le Gouvernement, 4, boulevard du Temple.
Mahler (Charles), 52, faubourg Saint-Honoré.
Malherbe (Charles), archiviste de l'Opéra, rue Pigalle, 34.
Mannheim (Charles), expert, 7, rue Saint-Georges.
Mareuse (Edgar), membre de la commission municipale du *Vieux Paris*, secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes, 81, boulevard Haussmann.
Mareuse (Mme E.), 81, boulevard Haussmann.
Marmottan (Paul), homme de lettres, 20, avenue Raphaël.
Martin (Albert), avocat à la Cour d'appel, 23, rue d'Anjou.
Martin (F.), statuaire, 15, rue de Chartres, à Orsay (Seine-et-Oise).
Martin-Sabon, ingénieur des Arts et Manufactures, correspondant de la Commission des Monuments historiques, 5 *bis*, rue Mansart.
Marx (Roger), homme de lettres, 105, rue de la Pompe.
Masson (Georges), éditeur, 120, boulevard Saint-Germain.
Mattar (Albert), employé d'assurances, 7, rue Guy-Patin.
Mauban (Georges), 5 *bis*, rue de Solférino.
Maupeou (de), compositeur de musique, 60, rue de Ponthieu.
May (Léon de), 75, Grande-Rue, à Bourg-la-Reine (Seine).
Menier (Gaston), ingénieur, 61, rue de Monceau.
Menier (Henri), ingénieur, 8, rue de Vigny.
Meurgé (Albert), maire du Ve arrondissement, avocat, 15, boulevard Saint-Germain.
Michau (Alfred), 93, boulevard Saint-Michel.
Milès (Roger), critique d'art, 6, rue Clauzel.
Mill, avocat à la Cour d'appel, 83, rue de Monceau.
Millerand (Alexandre), ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes, député de Paris, rue de Grenelle, 101.
Mir (Eugène), sénateur de l'Aude, administrateur du Crédit foncier de France, 35, faubourg Saint-Honoré.
Mir (Mme Eugène), 35, faubourg Saint-Honoré.
Monod (Gabriel), membre de l'Institut, 18 *bis*, rue du Parc-de-Clagny, à Versailles.
Monteil (Edgard), préfet de la Haute-Vienne.
Montorgueil (Georges), homme de lettres, membre de la commission municipale du *Vieux Paris*, 31 *bis*, rue Victor-Massé.

Morain (Daniel), diplômé de l'École des Sciences politiques, avocat à la Cour d'appel, 52, rue Lhomond.

Moreau (Léon), négociant, 19, boulevard Magenta.

Moreau (Étienne), 73 *bis*, faubourg Saint-Honoré.

Morillon (Philéas-Louis-Adolphe), de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France et de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, 78, rue d'Hauteville.

Morin (Alexis), courtier d'assurances terrestres, 87, rue Lepic.

Moyaux, architecte du Gouvernement, membre de l'Institut, 10, rue Bellechasse.

Mugnier (docteur), 272, rue Saint-Honoré.

Müntz (Eugène), membre de l'Institut, ancien président de la *Société de l'histoire de Paris*, conservateur de l'École des Beaux-Arts, 14, rue de Condé.

Nachet (Alfred), opticien, 17, rue Saint-Séverin.

Nast (Hermann), 52, boulevard Haussmann.

Nénot (H.-P.), architecte de la Sorbonne, membre de l'Institut, 7, rue de la Sorbonne.

Normand (Mme), 51, rue des Martyrs.

Normand (Alfred), membre de l'Institut, architecte du Gouvernement, président de la Société centrale des architectes français, 51, rue des Martyrs.

Normand (Charles), lauréat de l'Institut, architecte diplômé par le Gouvernement, directeur de l'*Ami des Monuments et des Arts*, président de la Société des Monuments parisiens, directeur des *Excellents Guides*, membre de la commission municipale du *Vieux Paris*, 98, rue Miromesnil.

Normand (Paul), architecte, 51, rue des Martyrs.

Normand (Robert), lieutenant au 6e Régiment du Génie, à Angers (Maine-et-Loire).

Nozal (Alex), artiste peintre, 82, rue du Ranelagh.

Ocampo (Armand), hommes de lettres, vice-président de l'Association littéraire et artistique internationale, 51, rue Pierre-Charron.

Ottin (Léon), peintre-verrier, 29, boulevard Pereire.

Paisant-Duclos, architecte, 7, rue Yvon-Villarceaux.

Pange (comte Maurice de), 8, rue Murillo.

Papinot (Ernest), architecte, 141, faubourg Saint-Denis.

Paris (Fernand), château des Sources, Le Lion d'Angers (Maine-et-Loire).

Pascal, membre de l'Institut, architecte du Gouvernement, 8, boulevard Saint-Denis.

Paumier, architecte, 4, place Possoz, et 32, rue de la Pompe.

Payen-Méder (Mme Auguste), 49, rue La Bruyère.

Pereire (Mme veuve Isaac), 35, faubourg Saint-Honoré.

Pereire (Émile), ingénieur administratif des chemins de fer du Midi, 10, rue Alfred-de-Vigny.

Pereire (Mme Emile), 10, rue Alfred-de-Vigny.

Pereire (Mlle Noémie), 10, rue Alfred-de-Vigny.

Pereire (Maurice), 10, rue Alfred-de-Vigny.

Pereire (Henry), administrateur des chemins de fer du Midi, 33, boulevard de Courcelles.

Pereire (Mme Henry), 33, boulevard de Courcelles.

Pereire (Mlle Jenny), 33, boulevard de Courcelles.

Perin (Jules), avocat à la Cour d'appel, archiviste paléographe, docteur en droit, membre de la commission municipale du *Vieux Paris*, président de la Société de la Montagne Sainte-Geneviève, 8, rue des Écoles.

Peyre (Roger), agrégé d'histoire et de géographie, professeur au collège Stanislas, 13, rue Jacob.

Peyre (Émile), architecte, 146, avenue Malakoff.

Philbert (docteur), 34, boulevard Beaumarchais membre du Conseil général,

de l'Association générale des médecins de Paris, président des *Parisiens de Paris*.

Picard (Gustave), propriétaire, 20, rue Chaptal.

Picot (Mme Henri), 12, rue Pernelle.

Picot (Henri), avocat à la cour d'appel, 12, rue Pernelle.

Picq (Henry), architecte du canal de Suez et de Panama, 3, rue Fresnel.

Picqué (docteur Lucien), chirurgien des hôpitaux, 81, rue Saint-Lazare.

Piéchaud, 14, rue de Condé.

Pinaud (Lucien), 21, rue de la Boëtie.

Planat (Paul), rédacteur en chef de la *Construction moderne*, 13, rue Bonaparte.

Pochet (G.), 74, boulevard Magenta.

Polak (Maurice), administrateur-gérant du *Journal de la Société libre des Artistes français*, artiste peintre, 29, boulevard des Batignolles.

Pomaret (Mlle de), professeur aux Ecoles de la Ville, 7, boulevard Pereire.

Pomey (Louis), artiste peintre, 39, boulevard Lannes.

Ponchaud (Joseph), 24, rue Leregrattier.

Porgès (Mme Jules), 18, avenue Montaigne.

Poulin (Abel), 13, rue Duvivier.

Pourlier, chef de la division de la comptabilité et du matériel de la préfecture de police, 65, boulevard Saint-Michel.

Poussielgue-Rusand (Maurice), 3, rue Cassette.

Pozzi (docteur), membre de l'Académie de médecine, professeur agrégé à la Faculté, sénateur de la Dordogne, 47, avenue d'Iéna.

Pozzo di Borgo (comte), député de la Corse, 51, rue de l'Université.

Puaux (Frank), directeur de la *Revue chrétienne*, 11, avenue de l'Observatoire.

Radet (Edmond), architecte, 51, rue Cambon.

Rafinesque (docteur Gaston), ancien interne des Hôpitaux, 8, chaussée de la Muette.

Rahir (Ernest), architecte, 62, rue Singer.

Ramousset, architecte expert près le Tribunal de 1re instance, 9, rue d'Obligado.

Raparlier, 2 *bis*, rue des Rosiers, Paris, et Ormoi-la-Rivière, par Étampes (Seine-et-Oise).

Rattel (J.-A.-A.), docteur en médecine, 1, rue de l'Université.

Raulin (Gustave), architecte du Gouvernement, 57, rue de Lille.

Régamey (Félix), inspecteur de l'enseignement du dessin, 6, rue Coëtlogon.

Reinach (Joseph), 6, avenue Van Dyck.

Renié (J.-Émile), artiste peintre, 47, rue Nicolo.

Rey (Auguste), 8, rue Sainte-Cécile.

Rey, architecte, 160, faubourg Saint-Honoré.

Rey (Barthélemy), banquier, 22, rue Lafayette.

Rhoné (Arthur), correspondant du Comité de conservation des monuments de l'art arabe au Caire et de la Société des Antiquaires de France, 10, rue du Pré-aux-Clercs.

Rhoné (Raoul), 4, rue Castellane.

Richemont (Alfred de), peintre, 73, 75, rue de Courcelles.

Rigot, 48, rue des Boulets.

Rivière de Précourt (Émile), ancien interne en médecine, sous-directeur du laboratoire au Collège de France, rédacteur à la *Revue scientifique* et à la *Semaine médicale*, à Brunoy (Seine-et-Oise).

Robert (Arthur), conseiller honoraire à la Cour d'appel, 120, rue d'Assas.

Robida, artiste et homme de lettres, auteur de la reconstitution du *Vieux Paris* à l'Exposition de 1900, 15, rue de la Plaine, au Vésinet (Seine-et-Oise).

Robin (Mme Armand), 8, rue Murillo.
Rochet (Justin), architecte du Gouvernement, 34, rue de Seine.
Roger (Fernand), expert près la Cour d'appel de Paris et le Tribunal civil de la Seine, 141, rue Saint-Dominique.
Roll (A.-P.), artiste peintre, 41, rue Alphonse-de-Neuville.
Rosières (Raoul), homme de lettres, à Meulan (Seine-et-Oise).
Rothschild (baron Alphonse de), membre de l'Institut, 2, rue Saint-Florentin.
Rothschild (baron Edmond), 41, faubourg Saint-Honoré.
Roty, membre de l'Institut, graveur en médailles, 1, rue Mirabeau.
Rougé (vicomte Jacques de), 72, rue de l'Université.
Sabot (Edmond), notaire, 3, rue Biot.
Saint-Senoch (H.-Edgard de), 55, rue de Rome.
Sales (J.), entrepreneur de peinture, 11, avenue du Maine.
Salleron (Léon), architecte de la Ville, 15, rue Portalis.
Salvador (Mme Alphand), 10, avenue de Messine.
Salvan (L.), architecte, 59, boulevard Beauséjour.
Sanson, architecte, 25, rue de Lubeck.
Sartiges (vicomte de), secrétaire de la légation de France à Munich, Hôtel de Russie, à Munich (Bavière).
Sautai, artiste peintre, 74, rue Notre-Dame-des-Champs.
Sauvageot (Louis), architecte du Gouvernement et des Monuments historiques, 51, boulevard de La Chapelle.
Savornin (docteur J.), 118, rue de Flandre.
Scheikevitch (S.), avocat à la Cour de Moscou, 20, rue Greuze, à Paris.
Schlumberger (Gustave), membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 37, avenue d'Antin.
Schlumberger (Georges), 57, avenue de Villiers.
Schnapper (Mme S.), 8, rue Rembrandt.
Schuré (Édouard), homme de lettres, 90, rue d'Assas.
Schurr, 9, rue de l'abbé de l'Épée.
Seglas (Léopold), architecte, 20, rue de Lancry.
Sellier (Charles), architecte, secrétaire de la commission municipale du *Vieux Paris*, inspecteur des fouilles archéologiques, 5, rue Saint-Louis-en-l'Ile.
Société nationale des Architectes, 15, rue de la Cerisaie.
Société des Parisiens de Paris, chez M. Charles Dupuy, secrétaire général des *Parisiens de Paris*, 32, avenue du Trocadéro.
Soudée (A.), architecte de la Ville, du XIIIe et du IIIe arrondissement, 136, boulevard Saint-Germain.
Soulé (Lucien), 5, rue Debelleyme.
South Kensington Museum Department of science and art (London S. W., Angleterre).
Soyre (Mme de), 69, rue de Grenelle.
Stechert, libraire, 76, rue de Rennes.
Steiner, statuaire, 82, rue de Passy.
Stchoukine (Ivan), 91, avenue Wagram.
Stroehlin, professeur, 4, rue du Luxembourg.
Tandon, 121 *bis*, avenue de Neuilly, à Neuilly (Seine).
Tassin (Adolphe), 28, rue d'Alésia.
Templier (Armand), directeur de la librairie Hachette, 24, boulevard Saint-Michel.
Terrade (Albert), 67, rue de l'Orangerie, à Versailles (Seine-et-Oise).
Thiébaut, sculpteur, 79, boulevard de Clichy.
Thomas (Jules), statuaire, membre de l'Institut, professeur à l'École des Beaux-Arts, 13, rue de Seine.

Thuillier (Louis), 16, rue Pernéty.

Tollu (Paul), président de la Chambre des notaires, 70, rue Saint-Lazare.

Torchon (Mme), 19, rue Jacob.

Touche (Rémy).

Tourneux (Maurice), homme de lettres, membre de la commission municipale du *Vieux Paris*, 34, quai de Béthune.

Tranchant (Charles), ancien conseiller municipal de Paris, ancien conseiller d'État, vice-président du conseil d'administration des Messageries maritimes, 28, rue Barbet-de-Jouy.

Trélat (Émile), directeur de l'École spéciale d'architecture, 136, boulevard Montparnasse.

Trélat (Gaston), sous-directeur de l'École spéciale d'architecture, 9, rue du Val-de-Grâce.

Triboulet, architecte, 10, rue de la Pépinière.

Vabre, entrepreneur de travaux publics, 12, rue Nouvelle.

Vaillant (A.), architecte, 108, avenue de Villiers.

Vallot (Joseph), directeur de l'*Observatoire du Mont-Blanc*, lauréat de l'Institut, 114, avenue des Champs-Élysées.

Vandal (comte Albert), membre de l'Académie française, 10, rue Lincoln.

Vast (Henri), examinateur d'admission à Saint-Cyr, 69, rue de Rome.

Vaudremer, architecte du Gouvernement, membre de l'Institut, 3, rue Mazarine.

Vauréal (comte Henri de), 40, rue de Berlin et 7 *bis*, boulevard Lannes.

Vaux (Jacques-Guérin), 54, rue Bonaparte.

Vengohechea Pardey (Mme), 48, avenue Victor-Hugo.

Ventre (Fernand), administrateur délégué de la Compagnie générale des Eaux minérales de Royat, 131, boulevard Saint-Germain.

Verhaeghe, architecte, 16, rue des Saints-Pères.

Vernes (Maurice), directeur adjoint à l'École pratique des Hautes Études 97 *bis*, rue Notre-Dame-des-Champs.

Viatte, architecte, 59, rue Saint-Honoré, à Fontainebleau.

Vidal (Mme Léon), 22, rue de Constantinople.

Vidart (Charles-Albert), maire de Divonne (Ain).

Viée (Camille), architecte, rue Bonaparte.

Vimont (docteur H.), ancien interne des hôpitaux de Paris et de l'hôpital Trousseau, 8, rue Étienne-Marcel.

Vivarez (Hilaire), commissaire priseur, 15, rue Drouot.

Wallon (H.), sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au palais de l'Institut.

Wallon (Paul), architecte diplômé par le Gouvernement, 1, rue de Lille.

Walter (Henry), administrateur du *Petit Journal*, 217, rue Saint-Honoré.

Weiswall, 3, rue du Roule.

Wislin (Charles), artiste peintre, licencié en droit, 28, rue Ballu.

Yvart (Casimir), 9, rue Vignon.

ÉCHANGES

Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne, à Auxerre (Yonne).

Bulletin de la Société archéologique et historique du Gâtinais, 54, rue Saint-Placide, à Paris.

Bulletin de la Société de l'Union architecturale de Lyon, 60, avenue de Noailles, à Lyon (Rhône).

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, au Mans, (Sarthe).

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.

Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban (Tarn-et-Garonne).

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse (Haute-Garonne).

Mémoires de la Société historique de Pontoise et du Vexin, à Pontoise (Seine-et-Oise).

Revue de l'Art chrétien, 41, rue de Metz, à Lille (Nord).



LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

ET

DU COMITÉ

DE LA

SOCIÉTÉ DES AMIS DES MONUMENTS PARISIENS

EN 1900

Nous donnons un peu plus loin la liste des membres du bureau ; il convient d'observer que, au cours de l'impression, notre cher et éminent collègue M. Nuitter étant décédé, le Bureau a élu en sa place, comme vice-président, M. Lefuel, conseiller à la Cour d'appel de Paris. Comme il a été procédé, depuis l'impression de la liste du Comité qu'on trouvera plus loin, à des élections nouvelles, nous donnons ici la liste la plus récente des membres du Comité.

COMITÉ DE LA SOCIÉTÉ

MM. Augé de Lassus, homme de lettres.
Bartaumieux, architecte.
Béclard, attaché d'ambassade.
Bernier, membre de l'Institut.
Bertrand (A.), membre de l'Institut.
Bonaparte (Prince Roland).
Cain, directeur du Musée Carnavalet.
De Champeaux, bibliothécaire des Arts décoratifs.
De Champeaux La Boulaye, peintre.
Circaud, homme de lettres.
Claretie, de l'Académie française.
Cordier, professeur à l'École des langues orientales.
Corroyer, membre de l'Institut.
Dalligny, directeur du *Journal des Arts*.
Daumet, membre de l'Institut.
Davoust, secrétaire général de la Société des architectes diplômés par le Gouvernement.
De Haye, homme de lettres.
Delisle, membre de l'Institut.
Derenbourg, membre de l'Institut.
Dragicsevics, professeur honoraire de l'Université.
Dupuy, secrétaire général des Parisiens de Paris.

MM. Ferrand (Stanislas), député de Paris.
France (Anatole), de l'Académie française.
Gérôme, membre de l'Institut.
Godillot, ingénieur.
Greder, homme de lettres.
Guillaume, de l'Académie française.
Lafenestre, membre de l'Institut.
Laugier, secrétaire général du Mont-de-Piété.
Le Baron (Docteur).
Le Breton, correspondant de l'Institut, directeur des Musées de Rouen.
Lefebvre (Jules), peintre, membre de l'Institut.
Lefuel, conseiller à la Cour d'appel de Paris.
Maillard, peintre, professeur aux Gobelins.
Marmottan, publiciste.
Montorgueil, publiciste.
Müntz, membre de l'Institut.
Nénot, membre de l'Institut.
Normand (A.), président de l'Institut.
Normand (C.), lauréat de l'Institut.
Pascal, membre de l'Institut.
Périn (J.), docteur en droit.
Peyre, professeur d'histoire au Collège Stanislas.
Philbert (Docteur), président des Parisiens de Paris.
Rhoné (Arthur), homme de lettres.
Rivière, sous-directeur de laboratoire au Collège de France.
Robida, homme de lettres et artiste.
Rosières, homme de lettres.
Roty, membre de l'Institut.
Sellier (Charles), inspecteur des fouilles archéologiques.
Thomas, membre de l'Institut.
Tranchant (Charles), vice-président du Conseil d'administration des Messageries maritimes.
Trélat (E.), directeur de l'École spéciale d'architecture.
Trélat (G.), sous-directeur de l'École spéciale d'architecture.
Vallot (J.), lauréat de l'Institut, directeur de l'observatoire du Mont-Blanc.
Vandal, de l'Académie française.
Wallon, sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
Walter, administrateur du *Petit Journal*.

BRONZE SCULPTÉ PAR CHAUDET

GRAVURE DE TARDIEU



STATUE COLOSSALE DE NAPOLÉON Iᴱᴿ
QUI SURMONTA LA COLONNE DE LA GRANDE ARMÉE

LES ENVAHISSEURS ÉTRANGERS, ENNEMIS DE LA PATRIE, DESCENDIRENT CETTE STATUE EN 1813 ;
ELLE FUT BRISÉE PUIS LE CHEF-D'ŒUVRE DU CHEF DE NOTRE ÉCOLE DE SCULPTURE FUT FONDU.
APRÈS CET ACTE DE VANDALISME, ON HISSA, EN PLACE DE LA SCULPTURE, UN DRAPEAU FLEURDELISÉ

Voir l'histoire de la *Colonne Vendôme*, par Alfred et Charles NORMAND

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ
DES AMIS DES MONUMENTS PARISIENS

PRÉSIDENTS HONORAIRES DÉCÉDÉS :

Victor Hugo. — **Albert Lenoir**, de l'Académie des Beaux-Arts. — **Charles Garnier**, de l'Académie des Beaux-Arts.

PRÉSIDENTS HONORAIRES ACTUELS :

Gérôme, peintre et sculpteur, membre de l'Académie des Beaux-Arts. — **Eugène Müntz**, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, conservateur de l'École des Beaux-Arts. — **Alfred Normand**, architecte, vice-président de l'Académie des Beaux-Arts, président de la Société centrale des Architectes français. — **Ravaisson**, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et de l'Académie des sciences morales et politiques.

PRÉSIDENT :

Charles Normand, directeur de *l'Ami des Monuments et des Arts*, architecte diplômé par le Gouvernement, lauréat de l'Institut, directeur des *Excellents Guides*, membre de la Commission municipale du *Vieux-Paris*.

VICE-PRÉSIDENTS :

De Champeaux, bibliothécaire de l'Union Centrale des Arts décoratifs. — **Nuitter** (Ch.), archiviste de l'Opéra. — **Jules Périn**, docteur en droit, archiviste-paléographe, président de la Société de la Montagne-Sainte-Geneviève, membre de la Commission municipale du *Vieux-Paris*.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

Augé de Lassus, homme de lettres, membre de la Commission municipale du *Vieux-Paris*.

SECRÉTAIRES ADJOINTS :

Dragicsevics, professeur honoraire du Lycée Henri IV. — **André Laugier**, secrétaire général du Mont-de-Piété, membre de la Commission municipale du *Vieux-Paris*. — **Docteur Philbert**, secrétaire général de l'association générale des médecins de France, président des Parisiens de Paris.

ARCHIVISTE :

Georges-Alexis Godillot, ingénieur.

TRÉSORIER :

Ch. Bartaumieux, architecte-expert.

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ

DE LA

SOCIÉTÉ DES AMIS DES MONUMENTS PARISIENS

MM.

Augé de Lassus, homme de lettres, membre de la Commission municipale du *Vieux-Paris*.

Bartaumieux, architecte.

Bernier, architecte du Gouvernement, membre de l'Académie des Beaux-Arts.

Bertrand (A.), membre de l'Institut, conservateur du Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, au Château (Seine-et-Oise).

Bonaparte (Prince Roland), ancien vice-président du Congrès officiel international pour la protection des œuvres d'art et monuments.

Bournon (Fernand), archiviste paléographe.

De Champeaux, bibliothécaire de l'Union centrale des Arts décoratifs.

De Champeaux La Boulaye (Octave), peintre.

Chardin, peintre.

Claretie, administrateur général de la Comédie-Française, président de la Société des gens de lettres, membre de la Commission municipale du *Vieux-Paris*.

Cordier, professeur à l'École spéciale des langues orientales.

Corroyer, architecte du Gouvernement, inspecteur général des édifices diocésains, membre de l'Institut, président de la Société archéologique du VIIIe arrondissement.

Dalligny, directeur du *Journal des Arts*.

Daumet, membre de l'Institut, architecte du Palais de Justice.

Davoust (Léon), architecte diplômé par le Gouvernement, secrétaire général de la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement.

Delisle (Léopold), membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque Nationale, membre de la Commission municipale du *Vieux-Paris*.

Derenbourg (Hartwig), directeur à l'École pratique des Hautes Études, professeur à l'École spéciale des langues orientales.

Dragicsevics, membre honoraire du Lycée Henri IV.

Ferrand (Stanislas), député de la Seine.

France (Anatole), membre de l'Académie française.

Gérard (Baron), député.

Gérôme, peintre et sculpteur, membre de l'Institut.

Godillot (Georges-Alexis), ingénieur.

Guillaume (Eug.), statuaire, membre de l'Académie française et de l'Académie des Beaux-Arts, inspecteur général de l'enseignement du dessin.

Héret, architecte honoraire de la Ville de Paris.

Kohler, bibliothécaire, ancien élève de l'École des Chartes.

Lafenestre, conservateur au Musée du Louvre, membre de l'Institut.

Lamouroux, conseiller municipal, vice-président de la Commission municipale du *Vieux-Paris*.

Laugier (André), secrétaire général du Mont-de-Piété, membre de la Commission municipale du *Vieux-Paris*.

Le Baron (Docteur).

Le Breton, membre correspondant de l'Institut, président des Amis des Monuments rouennais.

Lefebvre (J.), peintre, membre de l'Institut.

Le Pileur (Docteur).

Maillard, peintre, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome.

Marmottan (Paul), critique d'art.

Meurgé (Alfred), avocat, maire du Ve arrondissement.

MÜNTZ (Eug.), membre de l'Institut, conservateur du Musée et de la Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts.

NÉNOT, architecte de la Sorbonne, membre de l'Institut.

NORMAND (Alfred), membre de l'Institut, architecte du Gouvernement, président de la Société centrale des Architectes français.

NORMAND (Charles), architecte diplômé par le Gouvernement, directeur de la Revue *l'Ami des Monuments et des Arts*, lauréat de l'Institut, directeur des *Excellents-Guides*, membre de la Commission municipale du *Vieux-Paris*, vice-président de la Société archéologique du VIII[e] arrondissement.

NUITTER, archiviste de l'Opéra.

PASCAL, membre de l'Institut.

PÉRIN (J.), avocat, archiviste paléographe, docteur en droit, ancien élève de l'École des Chartes, président de la Société de la Montagne-Sainte-Geneviève, membre de la Commission municipale du *Vieux-Paris*.

PEYRE, agrégé d'histoire et de géographie, professeur au Collège Stanislas.

PHILBERT (Docteur), secrétaire du Conseil général de l'association générale des médecins de Paris, président des Parisiens de Paris.

RAVAISSON, membre de l'Académie des Inscriptions et de l'Académie des Sciences morales et politiques.

RHONÉ (Arthur), correspondant du Comité de conservation de l'Art arabe au Caire.

ROBIDA, artiste et homme de lettres, directeur de la reconstitution du *Vieux-Paris* à l'Exposition de 1900.

ROSIERES (R.), homme de lettres.

SARCEY (Francisque), homme de lettres.

SAUVAGEOT, architecte du Gouvernement.

SELLIER (Charles), architecte.

THOMAS (Jules), statuaire, membre de l'Institut, professeur à l'École des Beaux-Arts.

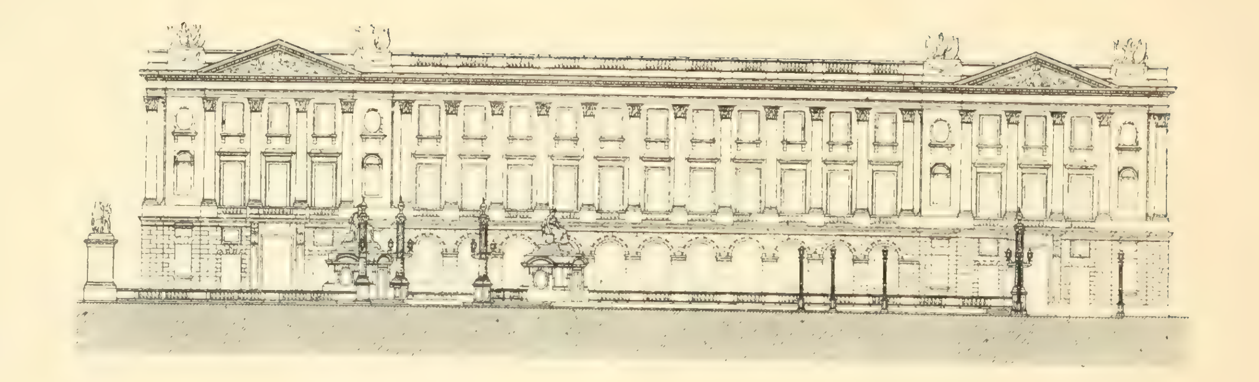
TOURNEUX (Maurice), historien, membre de la Commission municipale du *Vieux-Paris*.

TRANCHANT (Charles), ancien président de la Société d'Histoire de Paris, ancien conseiller municipal de Paris.

TRÉLAT (Émile), ancien député de la Seine, directeur de l'École spéciale d'architecture.

TRÉLAT (Gaston), architecte.

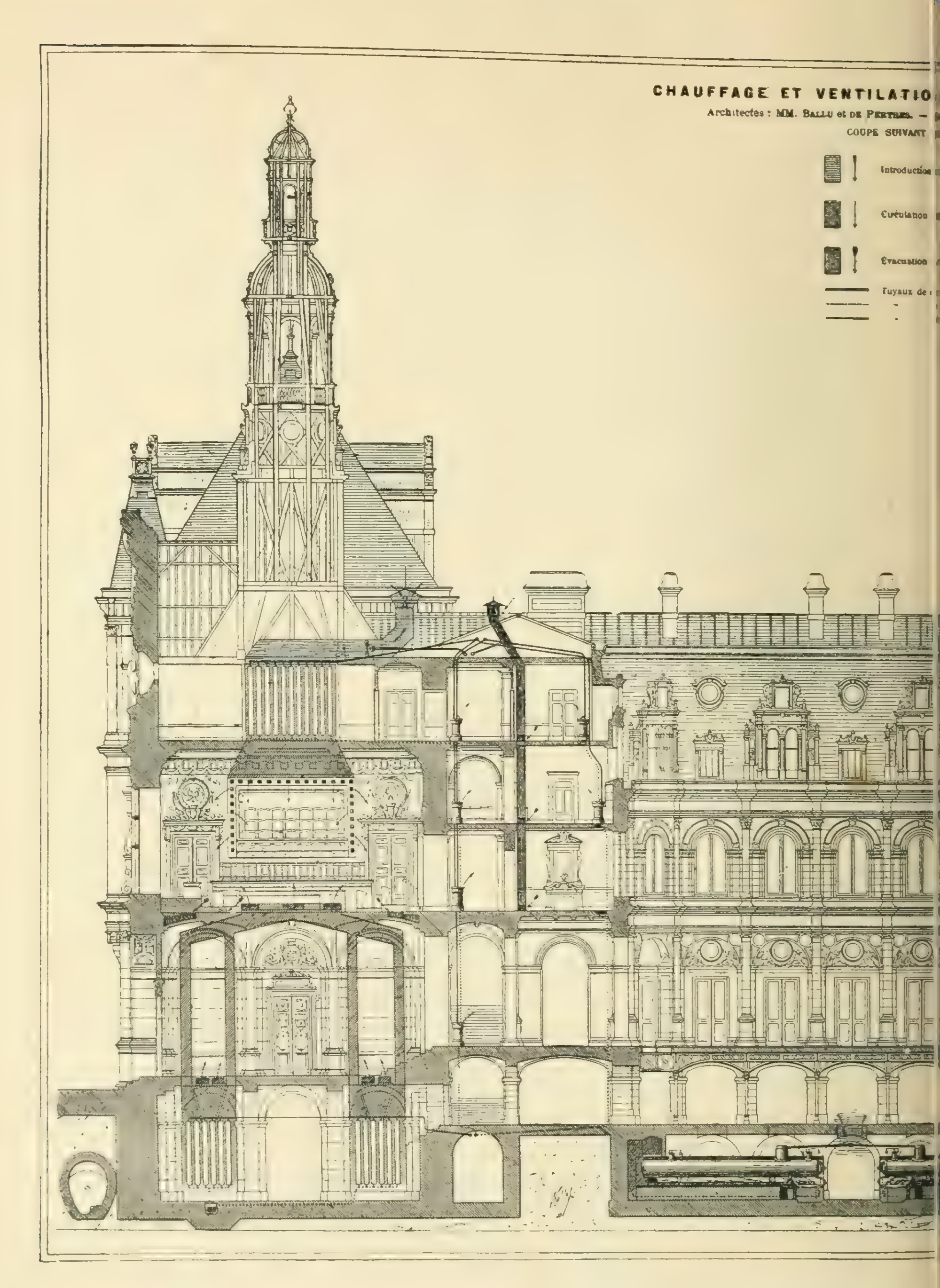
VALLOT (Joseph), directeur de l'*Observatoire du Mont-Blanc*.



FAÇADE EN GÉOMÉTRAL DU GARDE-MEUBLE, CONSTRUIT PAR L'ARCHITECTE GABRIEL
SUR LA PLACE DE LA CONCORDE

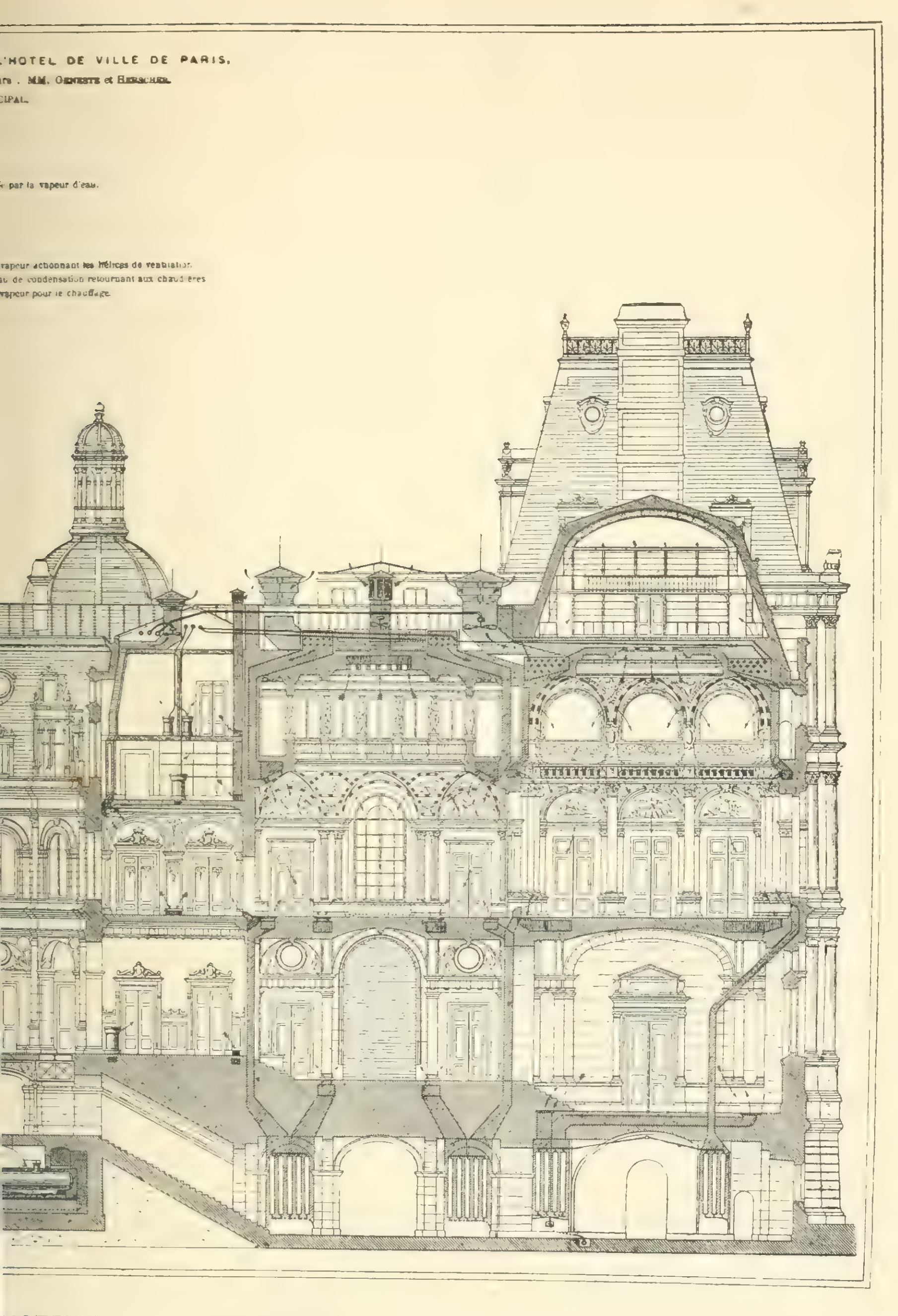
ON S'OCCUPE EN 1899, D'ABIMER CE SUPERBE ENSEMBLE PAR DES ADJONCTIONS EN CONSTRUCTION SUR LA TOITURE

Charles Normand, dir. *Paris, 98, rue Miromesnil.*



COUPES ET VUES INTÉRIEURES I

Charles Normand, dir.



HOTEL DE VILLE DE PARIS

Vandal (Albert), membre de l'Académie française.
Wallon (H.), sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au palais de l'Institut.

ÉLECTION

DU CINQUIÈME DES MEMBRES DU COMITÉ

ÉLUS OU RÉÉLUS

Dans l'assemblée du 28 janvier 1899.

Ont été nommés :

MM. Bernier, O. de Champeaux, Chardin, Cordier, Derembourg, Dragicsevics, S. Ferrand, baron Gérard, Godillot, Guillaume, Héret, Lafenestre, Lamouroux, docteur Le Baron, docteur Le Pileur, A. Meurgé, Rhoné, Rosières, Tranchant, Wallon.

STATUTS

DE LA

SOCIÉTÉ DES AMIS DES MONUMENTS PARISIENS

Article premier. — La *Société des Amis des Monuments parisiens* est constituée dans le but de veiller sur les œuvres d'art et sur la physionomie monumentale de Paris.

Art. 2. — Elle a son siège à Paris.

Art. 3. — La Société se compose de toutes les personnes dont l'admission est prononcée par le Comité à la suite d'une demande écrite par le candidat et appuyée par deux membres de la Société domiciliés depuis au moins trois mois dans le département de la Seine.

Les Dames peuvent faire partie de la Société.

Art. 4. — Le MINIMUM de la cotisation est fixé à 10 francs par an.

Tout membre peut convertir sa cotisation annuelle en un versement unique de 100 francs.

Art. 5. — La Société est administrée par un Comité de soixante membres nommés en assemblée générale.

Le Comité se renouvelle par cinquième chaque année.

Les membres sortants sont toujours rééligibles.

Art. 6. — Le Comité nomme le Bureau parmi ses membres.

Art. 7. — Le Bureau se compose de :

Un Président,
Trois Vice-Présidents,
Un Secrétaire général et trois Secrétaire adjoints,
Un Archiviste,
Un Trésorier.

Art. 8. — Le Comité a pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société, pour la convoquer ordinairement et extraordinairement, pour défendre ses intérêts, accepter dons et legs, et généralement pour statuer sur tout ce qui concerne l'administration.

Art. 9. — La présence du cinquième des membres est nécessaire pour rendre valables les décisions du Comité quand il s'agit d'engager une dépense.

Art. 10. — La Société se réunit en Assemblée générale deux fois par an, pendant les mois d'avril et de novembre, pour y délibérer sur les affaires indiquées à son ordre du jour.

Art. 11. — Le Bureau prépare le Budget qui doit être voté par l'Assemblée générale.

Art. 12. — Dans l'Assemblée générale d'avril il sera donné lecture de deux rapports, approuvés par le Comité : dans le premier, le Secrétaire général indiquera l'état et les travaux de la Société pendant l'année écoulée ; dans le second, le Trésorier exposera la situation financière de la Société.

Ces rapports doivent être approuvés par l'Assemblée générale.

Art. 13. — Tout Sociétaire qui, pendant deux années consécutives, n'aura pas payé sa cotisation, sera rayé de plein droit.

L'exclusion d'un membre est prononcée sans appel par le Comité après audition de deux représentants, au choix de ce membre, dans une réunion composée du tiers au moins du Comité et sur le vote des deux tiers des membres présents.

Art. 14. — Tout Sociétaire sorti de la Société est soumis, pour y rentrer, aux conditions d'admissibilité des membres.

Art. 15. — Nul ne pourra faire partie du Comité s'il n'est Français et jouissant de ses droits civils.

Art. 16. — Les Statuts ne peuvent être modifiés que sur la demande du Comité avec l'approbation d'une Assemblée générale.

Art. 17. — La Société ne peut être dissoute que dans une Assemblée générale comptant comme présents les deux tiers des membres résidant à Paris.

Art. 18. — Le Président fait connaître à l'autorité compétente les changements qui se produisent dans la composition du Bureau, et il lui adresse, à la fin de chaque année, le compte rendu moral et financier de la Société, ainsi que les listes des membres.

Les discussions politiques et religieuses sont formellement interdites dans les réunions de la Société.

Toute modification apportée aux présents statuts devra, avant sa mise en vigueur, être soumise à l'approbation de l'autorité compétente.

AUTORISATION PRÉFECTORALE

Nous, Préfet de police,

Vu la demande à nous adressée le 7 février 1885, par les personnes dont les noms et adresses figurent sur la liste ci-jointe, demande ayant pour but d'obtenir l'autorisation nécessaire à la constitution régulière d'une Association fondée à Paris sous la dénomination de : *Société des Amis des Monuments parisiens* ;

Ensemble les statuts de ladite Association ;

Vu l'art. 291 du Code pénal et la loi du 10 avril 1834 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER

L'Association organisée à Paris sous la dénomination de *Société des Amis des Monuments parisiens* est autorisée à se constituer et à fonctionner régulièrement.

ART. 2

Sont approuvés les statuts susvisés tels qu'ils sont annexés au présent arrêté.

ART. 3

Les membres de l'Association devront se conformer strictement aux conditions suivantes :

1° Justifier du présent arrêté au Commissaire de police du quartier sur lequel auront lieu les réunions ;

2° N'apporter, sans notre autorisation préalable, aucune modification aux statuts tels qu'ils sont ci-annexés ;

3° Faire connaître à la préfecture de police, au moins cinq jours à l'avance, le local, le jour et l'heure des réunions générales ;

4° N'y admettre que les membres de la Société et ne s'y occuper, sous quelque prétexte que ce soit, d'aucun objet étranger au but indiqué dans les statuts sous peine de suspension ou de dissolution immédiate ;

5° Nous adresser, chaque année, une liste contenant les noms, prénoms, professions et domiciles des sociétaires, la désignation des membres du bureau, sans préjudice des documents spéciaux que la Société doit également fournir chaque année sur le mouvement de son personnel et sur sa situation financière.

ART. 4

Ampliation du présent arrêté, qui devra être inséré en tête des statuts, sera transmise au commissaire de police du quartier Saint-Germain-des-Prés, qui le notifiera au président de l'Association et en assurera l'exécution en ce qui le concerne.

Fait à Paris, le 21 avril 1885.

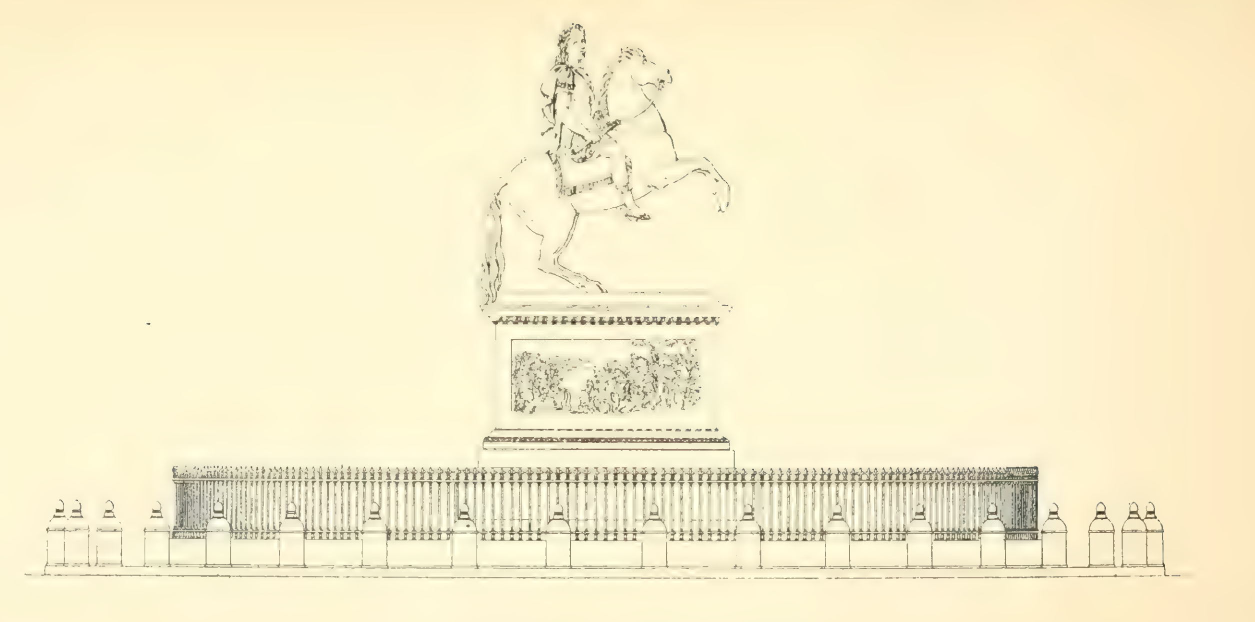
Le Préfet de police,

Signé : E. CAMESCASSE.

Pour ampliation :

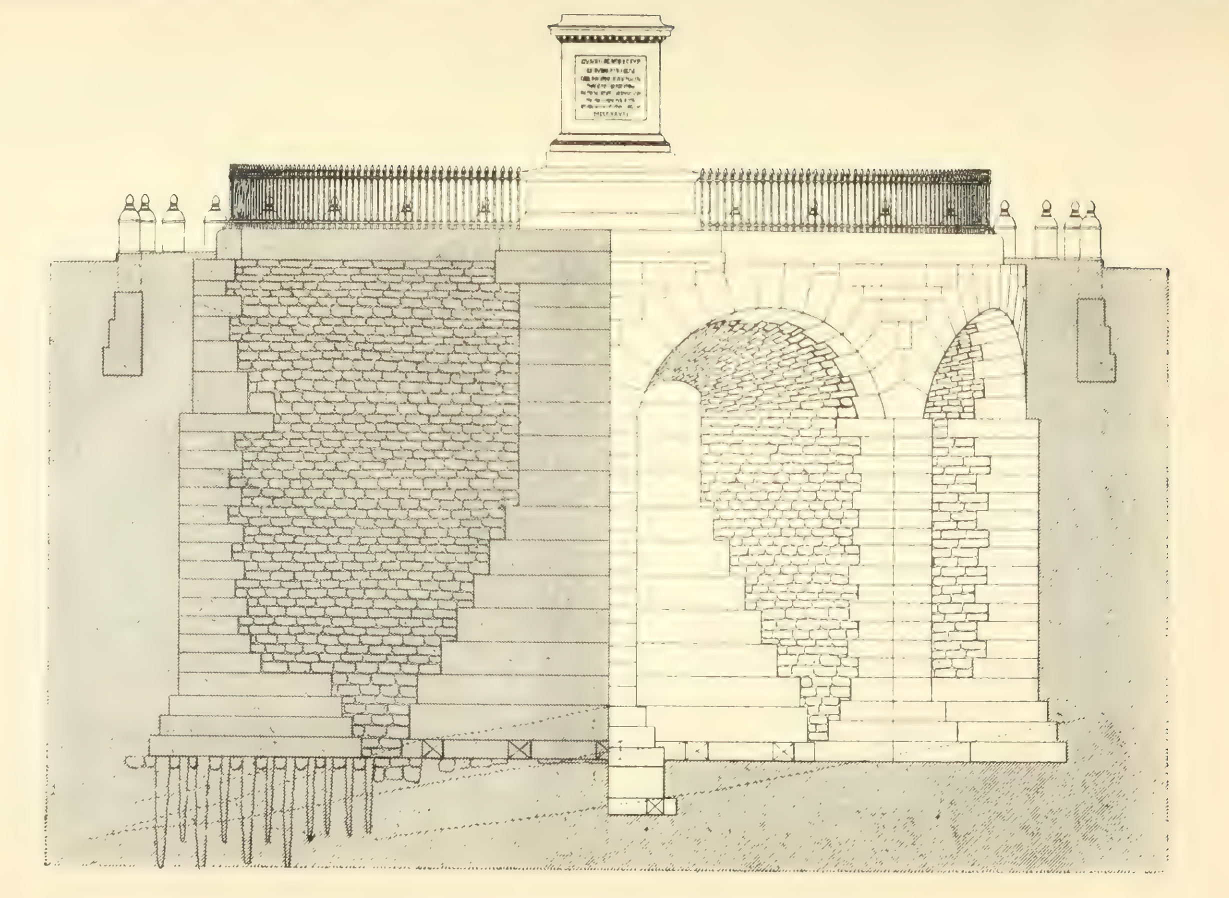
Le Secrétaire général,

Signé : GRAGNON.



LA STATUE DE LA PLACE DES VICTOIRES

Charles Normand, dir. *Paris, 98, rue Miromesnil.*



FONDATIONS DE LA STATUE DE LA PLACE DES VICTOIRES

Charles Normand, dir. Paris, 98, rue Miromesnil.

ÉNUMÉRATION

DE

QUELQUES-UNS DES ACTES DE LA SOCIÉTÉ

La Société a été fondée, dans la séance du 7 février 1884, sur l'initiative de *M. Charles Normand*, avec le concours des personnes qui, en assistant à cette séance de fondation, avaient bien voulu répondre à une circulaire qu'il avait adressée. C'étaient *MM. Bailly*, de l'Institut, président de la Société des artistes français ; *Blondeau*, représentant *M. Vacquerie* ; *Canivet*, représentant *M. Hervé*, de l'Académie française ; *Lameire*, peintre, membre de la Commission des Monuments historiques ; *De Lasteyrie*, professeur à l'École des Chartes, membre de la Commission des Monuments historiques ; *Albert Lenoir*, de l'Institut ; *Mareuse*, secrétaire de la Commission municipale des Inscriptions parisiennes ; *Monteil*, conseiller municipal ; *Morain* ; *Eugène Muntz*, conservateur de la Bibliothèque et des Collections à l'Ecole des Beaux-Arts, de l'Institut ; *Questel*, architecte, de l'Institut ; *Sauvageot*, graveur, auteur d'ouvrages sur les monuments ; *Wallon*, secrétaire général de la Société centrale des Architectes.

Poursuivant immédiatement, en même temps que son organisation intérieure, la réalisation de son programme, la Société, presque toujours sur l'initiative de M. Charles Normand, comprit son action de la façon suivante :

Démarches en vue d'obtenir la sauvegarde de la *Porte Saint-Denis*, dont la démolition était annoncée comme décidée : La Société obtient la restauration de la Porte Saint-Denis (*janvier* 1885). Achèvement des travaux en mai 1887.

Organisation d'un classement des œuvres d'art de Paris.

Démarches près du Conseil municipal en vue de la conservation de *Saint-Julien-le-Pauvre*. Réponse favorable.

Propagande faite par les Sociétaires pour mettre en valeur les œuvres d'art de la Capitale. Conférences populaires sur l'Histoire des Quartiers de Paris. Articles dans la Presse politique ou technique pour vulgariser la connaissance et l'histoire du vieux Paris.

Inauguration des Promenades archéologiques et artistiques destinées à rehausser la valeur des antiquités de Paris. Une société d'élite s'y donne rendez-vous.

Démarches en faveur de la conservation des noms historiques des rues du vieux Paris.

Demande faite à l'effet d'obtenir pour la *Statue de Diderot* un emplacement moins défavorable, et satisfaction donnée à cette demande.

Recherches d'antiquités disparues de l'ancien Paris.

Les *Sociétés départementales* chargent le Comité d'organiser, avec leur concours, la protection des œuvres d'art en France.

Vœu provoqué par la Société, d'accord avec les Sociétés départementales, en faveur de la conservation des *Arènes de Lutèce*, menacées d'être traversées par une rue détruisant les ruines. (Solution donnée conformément à ce vœu.)

Établissement de relations avec les Sociétés analogues de France et de l'étranger.

Élaboration de l'organisation départementale.

Établissement d'un *Catalogue des ruines des Tuileries.*

Démarches en faveur de la conservation de l'*Hôtel Salé* (ancienne École centrale).

Propagande en faveur d'un style d'architecture plus éminemment décoratif, dès l'origine de la Société.

Propagande en faveur d'une législation protectrice des œuvres d'art.

Préparations des diverses mesures propres à assurer d'une façon générale la conservation des œuvres anciennes et l'aspect du Paris nouveau ; études sur le grattage des façades.

Organisation d'une commission chargée de relever dans les journaux les actes de vandalisme.

Création, par M. Charles Normand, d'un *Bulletin* gratuitement distribué aux Sociétaires, formant un *Recueil illustré* des Monuments parisiens (douze volumes en 1899).

Démarches au sujet du Métropolitain de 1886, en vue de la sauvegarde de l'aspect et des monuments de Paris.

M. le Ministre des Travaux publics confie à la Société le soin de nommer une commission artistique et archéologique du Métropolitain (1886) chargée de lui présenter un rapport sur la question.

Plusieurs Sociétaires et conseillers municipaux, membres du Comité de la *Société des Amis des Monuments parisiens*, obtiennent, conformément aux vœux de la Société, la sauvegarde des œuvres d'art et des aspects de Paris menacés par le projet du Métropolitain (1886).

Relations établies avec la Société des Amis des Monuments rouennais, dont la séance de fondation est présidée par M. Le Breton,

M. Charles Garnier, président de la *Société des Amis des Monuments parisiens*, et par son secrétaire général, M. Charles Normand.

Promenades aux fouilles du Vieux Louvre, aux Dioramas de Paris, aux Archives nationales et aux vieux Hôtels du Marais, etc.

Visite du Val-de-Grâce et des Catacombes.

Campagne contre les *Affiches agaçantes*. Arrêtés et mesures diverses obtenues par la Société contre l'encombrement des affiches.

Banquets annuels d'artistes, d'érudits, d'amateurs.

Conférence sur les théâtres de Paris.

Campagne en faveur de l'église Saint-Pierre de Montmartre.

Création par et pour les membres les plus zélés de la Société de la Revue *l'Ami des Monuments et des Arts*, illustrée, destinée à permettre en France et à l'étranger une action analogue à celle exercée à Paris par la Société, et à publier des documents inédits (douze volumes en 1899).

Organisation, sur l'initiative de la Société, du premier *Congrès international officiel pour la protection des Monuments et Œuvres d'art*, fondé par arrêté ministériel en date du 16 juillet 1888 (Exposition de 1889).

Visite, un an avant son ouverture, du Musée Guimet, près le Trocadéro.

Campagne de la Société pour la sauvegarde du Louvre et de ses richesses menacées par l'installation de foyers dans ses sous-sols.

Collection de photographies prises par les membres de la Société, au moment de la démolition des vieux quartiers de Paris.

Reproduction inaltérable d'un certain nombre des œuvres détruites et publiées dans le *Bulletin* de la Société.

Obtention de la réfection de l'*Arc de Triomphe* du Carrousel.

Réunions, en séances d'assemblées générales, du Bureau, du Comité, des Commissions.

Études sur les moyens d'assurer à perpétuité la conservation des sépultures.

Conférence sur le *Paris qui s'en va* (quartier de la rue de l'Hôtel-Colbert).

Publication, sous le patronage de la Société, d'un Guide artistique et archéologique de Paris, avec nombreuses illustrations (*Nouvel Itinéraire-Guide, artistique et archéologique*), par Charles Normand.

Conférence sur un des plus curieux quartiers de Paris : l'hôtel dit *de Soissons* et la Bourse du Commerce.

Conférence sur le Jardin des Plantes et le Muséum, par Augé de Lassus.

Fondation d'un Comité international pour la protection des œuvres d'art et monuments.

Signalement de vente de boiseries (Hôtel de Sens) appartenant à l'État : utilité d'une Commission de contrôle des ventes.

Études au sujet du nettoyage de statues des jardins publics.

Sauvegarde des bas-reliefs de la rue des Tilleuls, à Montmartre (transportés chez M. Joseph Blanc).

Visite des bâtiments de l'Hôtel des Invalides.

Démarches au sujet de l'aspect monumental de la région où se trouve la Cour des Comptes.

Conférence sur l'hôtel du comte Verd et la vie privée à Paris au XIII[e] siècle.

Conférence sur l'hôtel Saint-Pol et l'ancienne église Saint-Pol.

Visite du Conservatoire des Arts et Métiers.

Conférence sur la tour de Jean sans Peur et les origines du Théâtre Français à Paris.

Visite aux modèles restitués du Temple de Karnak (Égypte) et du Panthéon de Rome.

Conférence sur l'hôtel de Sens, sur la vieille École de médecine, sur les Arènes de Lutèce et le premier théâtre parisien.

Campagne en faveur de la sauvegarde de la perspective de l'Esplanade des Invalides, menacée par la création d'une gare, mal étudiée, jusqu'au moment de l'intervention de la Société. A la suite de ses réclamations, des modifications heureuses, quoique insuffisantes, sont apportées au projet.

Étude des restes du Louvre de Philippe-Auguste, dont les débris subsistent sous le Louvre actuel.

Le Palais-Royal à travers les âges. Campagne contre l'abus des affiches pendant les périodes électorales; inconvénients pour les monuments. Les écriteaux commerciaux sur les façades.

Photographies prises, dans les rues Thévenot et Réaumur, des anciennes constructions détruites. Vœu en faveur du dégagement de l'abside et de la tour sud de Saint-Martin-des-Champs (Conservatoire des Arts et Métiers).

Campagne en faveur de l'aspect artistique de Paris, menacé par certains dispositifs du projet d'Exposition de 1900.

La Société obtient la remise en état du Jardin des Tuileries, encombré depuis longtemps par un *Panorama*, qui dénaturait l'œuvre de Le Nôtre.

Campagne contre l'envahissement des affiches; on obtient l'enlèvement des placards les plus obsédants, dont on commençait à encombrer les façades de la place Vendôme, à la façon de celles de la place des Victoires.

Réclamation adressée à M. Huet pour n'avoir pas tenu la main aux prescriptions garantissant l'aspect artistique de la place des Victoires, au moment des reconstructions de maisons.

La Société obtient l'acquisition par la ville de l'ancienne Faculté de médecine de la rue de la Bucherie, qui est ainsi protégée contre la ruine. (Dr Le Baron.)

La Société se préoccupe du danger auquel serait exposé le bel et ancien hôtel de Rohan (Imprimerie nationale).

La Société signale les dangers d'incendie auxquels le Musée des Invalides est exposé.

Sauvegarde, par Charles Normand, de la remarquable et grande grille de Lulli payée par Molière, qui décorait la façade de la maison de ce musicien dans la rue des Petits-Champs (coin de la rue Sainte-Anne).

Vœu au sujet de la Cour des Comptes, en vue de conserver sur son emplacement un ensemble d'aspect monumental, maintenant le caractère artistique de cette partie de la Seine.

Visite d'études au Musée de Cluny, au premier théâtre parisien ou Arènes de Lutèce.

Visite à l'ancien couvent des Bernardins, et vœux divers.

Conférence sur le Palais de la Cité, par Augé de Lassus.

Conférence sur la Bastille.

Conférence sur les Catacombes de Paris, par Vallot.

Vœu (quand l'église était officiellement condamnée) en faveur de la sauvegarde, sur place, de l'ancienne église Saint-Pierre de Montmartre et de ses débris romains. Il reçoit satisfaction.

Visite du Musée de l'Armée aux Invalides, avant son ouverture.

La Société donne lieu à des imitations sous forme de fondation de sociétés d'arrondissement ; ses fondateurs s'inspirent du mode d'action exercé par la Société et l'imitent dans leur circonscription régionale.

A son tour, la Ville crée enfin une Commission municipale du *Vieux-Paris*, sur le modèle de la *Société des Amis des Monuments parisiens*.

Vœu en faveur du dégagement des façades de l'hôtel de Cluny et de la Sorbonne. Il est agréé.

Visite du Musée Carnavalet, établi dans des dispositions nouvelles (1898).

Conférence sur le Luxembourg (1899), par Augé de Lassus.

Vœu en faveur de la sauvegarde de l'hôtel Lauzun, etc., etc.

EXTRAITS

DES

Procès-Verbaux des Séances du Comité

Séance du Comité du 7 décembre 1897.

M. le Dr Philbert exprime le souhait de voir figurer des membres de la Société des Amis des Monuments parisiens dans la **Commission municipale du Vieux-Paris qui est en voie de formation**. M. Juglar, président, membre de l'Institut, s'offre à faire une démarche en ce sens. M. Eugène Müntz, membre de l'Institut, et M. Jules Périn estiment qu'elle est urgente. M. Jules Thomas, membre de l'Institut, demande si une Commission du Conseil municipal peut renfermer des personnes étrangères audit Conseil. M. Laugier répond affirmativement. M. Charles Normand donne des détails plus précis sur la nouvelle commission projetée; il s'est trouvé en rapports avec son organisateur, M. Lamouroux, le conseiller municipal bien connu par son dévouement aux intérêts artistiques de Paris, connexes de sa prospérité matérielle. M. Lamouroux, comme tous ceux qui aiment Paris et l'Art, professe les meilleurs sentiments pour les Amis des Monuments. Il se propose d'organiser la Commission sur le modèle de notre Société, mais en donnant à sa belle œuvre un caractère municipal. Il a l'intention de proposer à M. le Préfet de Selves de faire entrer dans la Commission nouvelle plusieurs membres de la Société des Amis des Monuments parisiens.

M. Sellier ajoute que M. le Préfet s'occupe activement de cette affaire. Finalement, sur la proposition de M. Charles Normand, le Comité décide l'envoi d'une délégation chargée de féliciter M. Lamouroux de son initiative.

M. Laugier signale l'heureuse mesure prise par le Conseil municipal de décerner une **récompense à l'auteur du plus bel immeuble**. M. Laugier déplore **l'existence de la grande affiche qui gâte l'aspect charmant de la pointe de la Cité**. M. Müntz, membre de l'Institut,

dit que la maison ainsi déshonorée appartient à M. Halévy [1]. M. Sellier annonce la prochaine démolition de **l'hôtel Mignon et de l'hôtel de Thou**, par suite de la percée de la rue Danton; dans la cour de ce dernier hôtel, ouvrant sur la place Saint-André-des-Arts, on voit encore des fenêtres de la Renaissance, dont M. Sellier souhaite la conservation, chaudement approuvée par le Comité.

M. Laugier fait remarquer que M. le ministre Cochery a parlé d'un projet d'achèvement de l'École de médecine qui peut devenir dangereux pour les restes anciens qu'on y trouve encore ; cela constitue une **menace de destruction pour l'ancien réfectoire du couvent des Cordeliers (XVe siècle) dans lequel est installé le Musée Dupuytren.**

Comme suite au **projet de la reconnaissance d'utilité publique**, M. Juglar, membre de l'Institut, donne lecture des statuts-modèles qu'on distribue aux intéressés dans les bureaux du Conseil d'État. Puis M. Juglar lit des statuts modifiés de notre Société. M. Charles Normand s'élève vivement contre ces modifications qui menacent l'existence de la Société : changement du taux de la cotisation, du nombre des membres du Comité, etc... Il estime nos statuts excellents puisqu'ils ont permis de rendre les plus grands services. Les statuts-modèles du Conseil d'État ont été faits pour nous guider, introduire certaines dispositions administratives, non pour modifier le fond de nos statuts, adaptés à nos besoins, ni pour être un prétexte à ruiner les bases de notre prospérité. M. Müntz, de l'Institut, ajoute que le fond de nos statuts ne peut être modifié que sur l'avis fortement motivé d'une assemblée générale. M. Paul Marmottan estime excellent le texte de nos statuts. M. Bartaumieux ne craint pas la modification des statuts. M. Charles Normand en signale les graves dangers. Conformément à son opinion, l'avis de faire seulement cadrer les statuts en vigueur dans le modèle émanant du Conseil d'État prévaut. En raison du caractère incomplet du travail dont M. Juglar s'était chargé spontanément, la question est remise à une séance suivante.

Séance du Comité du 1er février 1898.

M. Émile Rivière, présenté par M. le Dr Philbert, est admis comme membre nouveau.

1. Depuis lors, l'un de nos collègues, M. Claretie, administrateur de la Comédie-Française, a signalé le fait dans un article du journal *le Temps*. Les propriétaires de l'affiche Lœbnitz lui écrivirent alors qu'ils offraient de faire effacer cette annonce agaçante : ce qui fut fait, à leur plus grand honneur.

M. le Dr Philbert se félicite de la nomination de plusieurs membres de la Société des Amis des Monuments parisiens dans la **Commission municipale du Vieux-Paris**, organisée sur les instances de M. Lamouroux, conseiller municipal.

M. Jules Périn voudrait que la création de cette Commission fût marquée par l'acquisition de l'hôtel de Sens.

M. Augé de Lassus signale le résultat des fouilles faites dans les fondations d'une maison nouvelle, construite à l'extrémité orientale de la Cité, près la Morgue, entre le quai aux Fleurs et la rue Chanoinesse; on a découvert sur une longueur importante, en décembre 1897 et janvier 1898, un tronçon du mur qui défendait la cité vers le ve ou le vie siècle. Des pierres en sont disposées dans le jardin de l'Archevêché [1]. A ces fouilles assistaient, parmi nos collègues : MM. Augé de Lassus, Laugier, Mareuse, Jules Périn, Sellier. M. Mareuse a pris des photographies de ces pierres.

M. Juglar s'occupe de la reconnaissance d'utilité publique. M. Alfred Normand excuse le secrétaire général, M. Charles Normand, malade et absent.

M. Jules Périn communique une lettre qui lui a été adressée par notre collègue M. Daniel Morain, avocat à la Cour d'appel.

L'auteur de cette lettre regrette que **l'aspect de la place du Panthéon** doive se trouver modifié par les constructions qui vont s'élever sur l'emplacement de l'ancienne institution Delavigne et de son jardin (place de l'Estrapade).

Il trouve la place actuelle trop étroite pour la masse du monument, et souhaiterait qu'un square fût établi sur cet emplacement, « afin de permettre d'apercevoir de la rue d'Ulm la belle perspective oblique des colonnades du Panthéon, plus belles obliquement que de face ».

Notre collègue ajoute : « Si l'idée que je vous transmets vous paraissait juste, il y aurait urgence à la réaliser avant que les déboursés à faire n'en empêchent la réalisation, car en ce moment l'on exécute des fouilles pour construire sur ces terrains. »

Très juste est assurément le vœu de notre honoré collègue. Nous désirerions, comme lui, faire prévaloir le principe de dégager les

1. Voir, sur ce sujet, le rapport de M. Lamouroux, et les gravures inédites publiées dans le présent Bulletin. M. Charles Normand prépare un travail d'ensemble sur cette enceinte qui paraîtra dans sa *Reconstitution du Paris gallo-romain*, dont le premier livre a paru sous le titre : *les Arènes de Lutèce ou le premier théâtre parisien.*


Marché Neuf
Halles au Poisson
Maison de Lim S. Nicholas
Maison de l'Hercules
Maison du Croissant
Rue du Petit Pont
Arches supprimées du Petit Pont
PETIT PONT
PETIT CHASTELET
Chapelle
M. du Chef S. Quentin
VII
HOSTEL . . . DIEU
EGLISE PAROISSIALE DE STE GENEVIEVE LA PETITE OU DES ARDENS
PRESB. STE GENEVIEVE
Rue Neuve
Griffon
Maison de la Pomme de Pin
PONT ST CHARLES
ESTUVES Hommes
HOSTEL DE PONTEGNY
Hostellerie de l'Ange
Maison du Souffllet
HOSTEL DE THOUARS
Maison des Trois Chandeliers
Estables de la Fleur de Lys
Maison de la Fleur de Lys
Maison des Trois Poissons
Maison du Chauldron
ESTUVES Femmes
Boucherie Glorietle
Maison de l'Annonciation
Maison de l'Escrevisse
Maison du Petit Paradis
Jardin de la Maison du Paon
Rue Sacalie
Rue de la Huchette
Maison du Grail et de la Lamproye
M. de la Clef
M. du Panier Blanc
M. du Grant Cornet
Jardin et Fonderye
Maison de la Lymace
Maison de la Serpente
M. du Barseau
Maison du Heron
M. de la Croix Blanche
Carrefour St Severin
Rue Saint Severin
EGLISE PAROISSIALE ET ARCHIPRESBYTERALE
Maison de la Petite Autruche
M. du Gros Tournoys
Maison des Bourses
Maison du Sabot
M. du Soufflet vert
Maison de Paon
Maison de l'Escu de France
Rue St Julien
Jardin
Jardin Lyon
XIV
PRIEURE DE ST JULIEN
Maison des Marmousets
Maison du Passe temps
Maison du Lyon et de la Lym St Loys
Maison de l'Image N. Dame
Maison de la Longue Allée
Rue de la Buscherie
Maison de l'Image St Lién
ESTUVES



LES ALENTOURS DE LA RUE SAINT-JACQUES

ANCIENNE RUE DU PETIT PONT ET GRANT RUE OULTRE PETIT PONT

D'APRÈS LE PLAN DE RECONSTITUTION DE L'ANCIEN PARIS, PAR ALBERT LENOIR ET ADOLPHE BERTY

Charles Normand, dir. Paris, 98, rue Miromesnil.

abords des édifices, d'isoler les grands monuments par de vastes places... ; mais, dans l'espèce, alors que des constructions sont en voie de réalisation, il nous paraît bien difficile d'entraver ces projets!

Séance du Comité du 8 mars 1898.

Sont présentés, par M. Laugier : M. Babeau et M. Jules Viatte, architecte. Le Comité prononce l'adhésion de ces membres nouveaux.

M. Augé de Lassus donne des détails complémentaires sur le **mur antique de la pointe orientale de la Cité**, entre le quai aux Fleurs et la rue Chanoinesse.

M. Jules Périn présente des observations au sujet de l'**hôtel Lauzun**, dont la conservation est si souhaitable.

MM. Sellier et Augé de Lassus informent le Comité des **fouilles et découvertes faites dans la rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois** [1].

M. le Dr Le Baron s'exprime ainsi :

« Messieurs,

« En fouillant dans les immeubles qui partent de l'**ancienne Faculté de médecine**, j'ai pu me convaincre que le bâtiment qui forme le côté droit de la cour est très ancien. Personne jusqu'à ce jour n'avait fixé, même approximativement, l'âge de cette partie du monument. Or, il ressort des textes manuscrits que ce bâtiment a été acheté en 1469, en même temps que le « terrain de la Couronne ». Il est antérieur à la construction de 1472 qui fait face à l'entrée et où dernièrement encore on voyait un lavoir. Il est donc du xve siècle et peut-être même plus ancien. Jusqu'à la Révolution nos docteurs en tirèrent des revenus en le louant, sous le nom de « domus scholarum », pour un prix moyen de XX livres tournois.

« En 1513, cette partie de l'édifice était habitée par un docteur-régent nommé Jehan Guïschard.

« En 1519, elle fut louée à Claude Feuchier, procureur au Parlement; puis, en 1524, à Œgidius de Frontynières, docteur-régent.

« Plus tard la Faculté y logea les bedeaux.

« Au moment où une restauration est imminente, il n'était pas sans intérêt de fixer ce point d'histoire. »

M. Juglar parle de la reconnaissance d'utilité publique. Plusieurs

1. Voir les gravures publiées dans le présent Bulletin.

des dispositions nouvelles qu'il préconise sont combattues par M. Alfred Normand, membre de l'Institut.

Des opinions diverses sont émises au sujet d'une **fédération des Sociétés d'arrondissement avec la Société des Amis des Monuments parisiens**; plusieurs de nos collègues expriment l'avis que la Société mère, dont les Sociétés locales ont copié la manière de faire et l'organisation, a tout intérêt à demeurer indépendante, car c'est ainsi qu'elle a acquis la force qui lui a permis en tant d'occasions de rendre de grands services à Paris, à l'art et à l'érudition. Elle est, par elle-même, devenue le centre vers lequel ont convergé les hommes d'élite de ce temps et de tous les quartiers.

M. Hoffbauer présente diverses observations.

M. Jules Périn offre de la part de son fils, M. Louis Périn, élève de l'École nationale des Beaux-Arts, des épreuves photographiques (effets de neige), prises le matin même de ce jour (8 mars 1898), de sa propre maison, rue des Écoles, nº 8 :

1° *Le Collège de Navarre* (École polytechnique) ;

2° *L'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet* et le Petit Séminaire du même nom (effets de neige).

Des remerciements sont adressés à M. Louis Périn pour ces belles épreuves, aussi promptement obtenues.

Séance du Comité du 5 avril 1898.

M. Augé de Lassus donne quelques détails sur la **restauration projetée de Saint-Pierre de Montmartre**, réclamée et obtenue par la Société, sur l'initiative de M. Charles Normand, au moment où la démolition de ce curieux monument était décidée. Des fouilles ont été entreprises par l'architecte, notre collègue M. Sauvageot.

M. Jules Périn appuie M. Augé de Lassus dans son plaidoyer en faveur de l'**acquisition de l'hôtel de Lauzun**, réclamée par M. Charles Normand, par lettre, à la Commission municipale du *Vieux-Paris*.

M. Jules Périn, membre de la Commission du *Vieux-Paris* et président du Comité d'études de la *Montagne Sainte-Geneviève*, offre, de la part de M. Ch. Magne, secrétaire général de la *Montagne Sainte-Geneviève*, les brochures suivantes (extraites du tome I de son Bulletin) :

1° *Répertoire archéologique (disposé par rues) des Objets Antiques* (époques Gauloise, Gallo-Romaine, Mérovingienne et Carlovin-

gienne), *recueillies dans les Fouilles du Ve arrondissement*; avec plan et reproduction de la statuette de Vénus ;

2° *La Céramique parisienne du XIIIe siècle* : les Poteries funéraires et les Poteries à l'usage domestique ;

3° *Fouilles et Découvertes au pied du mur d'enceinte de Philippe-Auguste* : mur, bas-rempart, fossés.

La question de la **fédération des Sociétés d'arrondissement avec notre Société** provoque un long débat ; on nomme pour l'examiner une commission comprenant, outre le Bureau, MM. Jules Périn, Philbert, Davoust.

Séance du Comité du 3 mai 1898.

La même question est étudiée à nouveau.

Séance du Comité du 7 juin 1898.

M. Augé de Lassus parle du **couvent des Dames de l'Assomption**, plus tard caserne des Cent-Suisses et de gendarmerie, puis dépôt du matériel des finances. Il y aurait lieu, d'un avis unanime, d'émettre le vœu que **l'escalier, assez remarquable, fût au moins conservé et de prendre des photographies des anciens bâtiments.**

M. Marmottan regrette la disparition de la **Cour des comptes du Palais d'Orsay**, dont la grande allure donnait bel aspect aux rives de la Seine. Fatalement, une gare, par son programme, ne peut rien donner d'équivalent.

M. Augé de Lassus expose où en est l'état de la **question de l'hôtel Lauzun**. Il demande qu'une démarche soit faite auprès du Président du Conseil.

MM. Charles Normand et Laugier trouvent que **la liste des monuments classés de Paris par la Commission** des Monuments historiques est tout à fait insuffisante ; elle nécessite d'importants compléments. La Société prend l'initiative de ce travail, dont elle charge M. Laugier [1].

Une proposition a été faite au Conseil municipal tendant à l'établissement d'une **bibliothèque municipale dans la tour de Jean sans Peur.**

On mentionne la **vente du château du duc du Maine**, situé rue du Château, n° 28.

1. Depuis lors, M. Laugier a présenté ce travail à la Commission municipale du *Vieux-Paris*.

Diverses observations sont présentées par MM. Juglar, Rosières, Peyre, Arthur Rhoné.

M. Eugène Müntz appelle l'attention sur le **bariolage criant et incohérent dont on a couvert les façades symétriques de la rue de Castiglione**; chaque moitié d'un même pilier est couvert d'une couleur différente, l'une blanche, l'autre noire.

M. Laugier se plaint vivement de la **mutilation de la place des Victoires**. On l'a laissée défigurer, tandis qu'on aurait dû avoir le courage d'obliger à respecter les mesures prises pour la sauvegarde de son aspect.

M. Charles Normand, qui a soulevé le premier l'attention publique, dans *l'Ami des Monuments et des Arts*, sur le dommage causé au **Musée de Cluny et à la Sorbonne** par la surélévation de la maison remplaçant la librairie Delalain, revient à nouveau sur la question.

MM. Eugène Müntz, de l'Institut, et Laugier s'inquiètent du remarquable **cadran solaire de la Sorbonne**.

MM. Augé de Lassus et Charles Normand ont reçu de l'architecte, M. Nénot, l'assurance que le cadran serait intégralement rétabli.

M. Eugène Müntz demande que des relations soient établies avec les présidents des Sociétés d'arrondissements.

Séance du Comité du mois de juillet 1898.

La séance est consacrée à l'étude des questions relatives à la **reconnaissance d'utilité publique**.

Séance du Comité du 8 novembre 1898.

M. Laugier communique une lettre de M. Juglar, donnant sa **démission de président**; elle est acceptée à l'unanimité par le Comité.

M. Paul Marmottan exprime l'avis que la création de la **Commission municipale du Vieux-Paris** est de nature à rendre superflus les efforts de la Société. MM. Le Baron, Laugier, Charles Normand, Augé de Lassus estiment que la Société garde toute sa raison d'être parce que, n'étant pas une œuvre officielle, elle jouit d'une indépendance précieuse.

M. le comte Lefebvre des Noëttes, capitaine commandant au 14e Hussards, est admis comme membre sur la présentation de MM. Maillart et Charles Normand.

M. Marmottan regrette la **destruction des maisons de garde du Bois**

de Boulogne, transformées en cafés. Quelques-unes de ces maisons sont détruites déjà. M. Marmottan voit là un commencement d'envahissement du bois et propose d'adopter un vœu afin de protester contre ce fait. En conséquence, M. Marmottan dépose le vœu suivant, qui est ratifié par le Comité :

« Il ne devra plus être construit de maison de garde dans le Bois de Boulogne. Les anciennes maisons bâties par M. Davioud devront être conservées pour l'usage des gardiens, vu leur cachet artistique et leur emplacement sis à l'extérieur du bois, à telle fin qu'aucune coupe nouvelle de bois n'ait lieu pour l'édification d'immeubles dans le bois, qui n'en contient déjà que trop, au détriment de sa beauté artistique, si louée par tous les amis de Paris. »

MM. Le Baron, Marmottan, Laugier, Charles Normand se préoccupent du **sort de l'hôtel Lauzun**. M. Marmottan voudrait y voir établir une bibliothèque de quartier.

M. le Dr Le Baron, poursuivant les efforts faits depuis six ans pour **la sauvegarde de l'ancienne Faculté de medecine**, annonce qu'on a dû renvoyer les locataires occupant les étages ajoutés aux bâtiments anciens et qui menaçaient ruine. La maison occupant le côté droit de la cour ayant été achetée par les médecins avec le terrain serait d'une origine antérieure à la construction même de l'école, c'est-à-dire d'avant 1470. Le projet d'achat de la ville remonte à 1869.

M. Charles Normand propose de voter **une souscription au monument de Charles Garnier**, ancien président de notre Société. Le Comité adopte cette proposition laissant au secrétaire général le soin d'en fixer la quotité d'accord avec le trésorier.

Séance du 6 décembre 1898.

Sont admis comme membres nouveaux : MM. Jacques Guénin de Vaux, Mlle de Pomaret.

Le Comité, à la suite des observations de MM. Thomas, de l'Institut, Charles Normand, Davoust, est d'avis de répondre favorablement à la demande de participation de la Société à **l'Exposition de 1900**.

M. Charles Normand signale la suppression de la partie antérieure, sur rue, du **vieux presbytère de Saint-Eustache**, situé rue du Jour, 25. Il dit l'intérêt de cette curieuse maison qu'il a signalée dans nos Bulletins depuis bien longtemps. M. Laugier voudrait que des morceaux en fussent recueillis à Carnavalet ou dans les collections de Sociétés

d'arrondissements ; M. Ch. Normand fait savoir que plusieurs fragments ont été portés à Carnavalet.

M. Laugier présente à cette occasion le vœu suivant :

« Considérant que le Musée Carnavalet ne peut toujours recueillir, faute de place, tous les fragments intéressants pour l'art de l'histoire mis à découvert par les démolitions de maisons particulières ou les opérations de voiries, exprime le vœu que ces fragments, lorsqu'ils présentent un intérêt suffisant, soient signalés à l'attention des Sociétés archéologiques de Paris dues à l'initiative privée. »

M. Périn fait connaître qu'il a recueilli des chapiteaux trouvés sur l'emplacement de la librairie Delalain, en face de Cluny, et provenant sans doute de **Saint-Benoît le Bétourné** ; ces débris sont maintenant à Carnavalet.

Sur la demande de M. Ch. Normand, le **Comité décide d'adresser, dans l'avenir, l'expression de ses vœux** à la fois au président de la Commission municipale du *Vieux-Paris* et au Conseil municipal.

M. Normand demande que la porte de la caserne des pompiers de la **rue de Sévigné** soit conservée dans son entier ; le Comité adopte cette proposition.

Puis le secrétaire général propose de s'occuper activement de la **reconnaissance d'utilité publique**. M. Charles Normand lit le rapport résumant les actes de la Société ; il est approuvé et sera lu à l'assemblée générale. Il propose la nomination d'une commission chargée de reviser les statuts conformément aux statuts du Conseil d'État, mais finalement on charge M. Périn de se les procurer et M. Charles Normand de préparer la nouvelle rédaction.

Il communique ensuite une série de **dessins et de gravures inédits, qu'il a acquise de la succession de Rondelet** ; ces documents sont relatifs au Panthéon et à divers monuments. *Ces dessins, d'un extrême intérêt pour Paris*, ont été acquis par M. Charles Normand. Il propose ensuite la **création aux Arènes-Théâtre de Lutèce d'un musée** dans lequel on grouperait la reproduction de tout ce qu'on a trouvé aux Arènes, de façon à les faire comprendre par la vue des inscriptions, bijoux, sculptures qui y furent découverts. Plusieurs collègues parlent dans le même sens, notamment MM. Thomas, de l'Institut, Augé de Lassus, André Laugier, Davoust, Émile Philbert, Bartaumieux, A. Rhoné. M. Jules Périn déclare, au nom de la Société de la *Montagne Sainte-Geneviève*, dont il est le président, que le vœu proposé par M. Charles Normand est aussi celui de cette association. Le vœu est adopté à l'unanimité. En voici le texte :

« Le Comité de la *Société des Amis des Monuments parisiens* propose à la Commission du *Vieux-Paris* d'appeler l'attention du Conseil municipal sur l'intérêt qu'il pourrait y avoir à organiser sur le terrain des Arènes de Lutèce ou premier Théâtre parisien, un Musée local, qui recevrait les objets en provenant et recueillis dans les collections publiques et privées, les photographies et dessins représentant l'état ancien du monument ou d'édifices similaires le commentant, comme, en général, tout ce qui permettrait aux savants et au grand public de comprendre cet ancien édifice, qui est aujourd'hui un corps sans âme. D'essayer, en un mot, une reconstitution aussi complète que possible du plus ancien monument de Paris, le seul qui, par sa destination, fournisse la preuve de l'importance des centres habités du voisinage; par son ampleur, rivale du Colisée de Rome, il nous dit la grande importance de la capitale de la France, dès le IVe ou Ve siècle, peut-être même plus tôt encore. Il détruit la légende scolaire de la « petite Lutèce ».

M. Normand, secrétaire général, propose de seconder les efforts de la Commission du *Vieux-Paris* en témoignant ses sympathies aux recherches que M. Villain lui a proposées; il s'agit d'une **étude des couches de terrain du sous-sol parisien**; ce vœu est adopté.

Sur la proposition du même secrétaire, le Comité décide d'adresser des **remerciements officiels aux directeurs du Musée Carnavalet** (M. Cain) **et de la Bibliothèque municipale Saint-Fargeau** (M. Le Vayer).

M. Normand signale le danger qui menace le **jardin des Tuileries**, lors de l'Exposition de 1900. Le Comité exprime le vœu qu'il soit respecté. Au besoin, des démarches seront faites. Il signale ensuite que la **Bibliothèque municipale est menacée d'incendie** par les industries environnantes et propose qu'il y soit porté remède. M. Périn insiste dans le même sens et très énergiquement. Le Comité décide d'exprimer un souhait et qu'il résume ainsi : « La Société formule le vœu que le Conseil municipal ne cesse pas de porter sa sollicitude sur le péril constant dont est menacée la Bibliothèque municipale Lepelletier-Saint-Fargeau, en raison de la contiguïté d'industries dangereuses installées dans les cours de cet établissement. »

Le Comité exprime le souhait de voir classer **l'hôtel de Sens**.

M. Laugier parle de l'église Saint-Eustache menacée d'incendie par le voisinage de bâtiments parasites.

Séance du Comité du 10 janvier 1899.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Charles Normand.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu puis adopté.

Les statuts de la Société sont modifiés conformément au modèle donné par le Conseil d'État **en vue de la reconnaissance d'utilité publique.** MM. Augé de Lassus, A. Meurgé, maire du Ve arrondissement, Arthur Rhoné, Charles Normand font diverses observations à ce sujet. La nouvelle rédaction est adoptée et sera soumise à l'assemblée générale en vue d'obtenir son approbation.

Est admise comme membre nouveau : Mme la baronne Bertrand-Geslin, rue de Courcelles, 47.

M. Charles Normand fait connaître que le projet de **restauration de Saint Pierre de Montmartre**, dressé par M. Sauvageot, architecte, vient d'être adopté par la Commission des Monuments historiques; on se souvient que la sauvegarde de ce monument fut obtenue par la Société des Amis des Monuments parisiens qui prit en main la défense de cet édifice quand on avait annoncé officiellement sa démolition prochaine et quand tout semblait perdu [1].

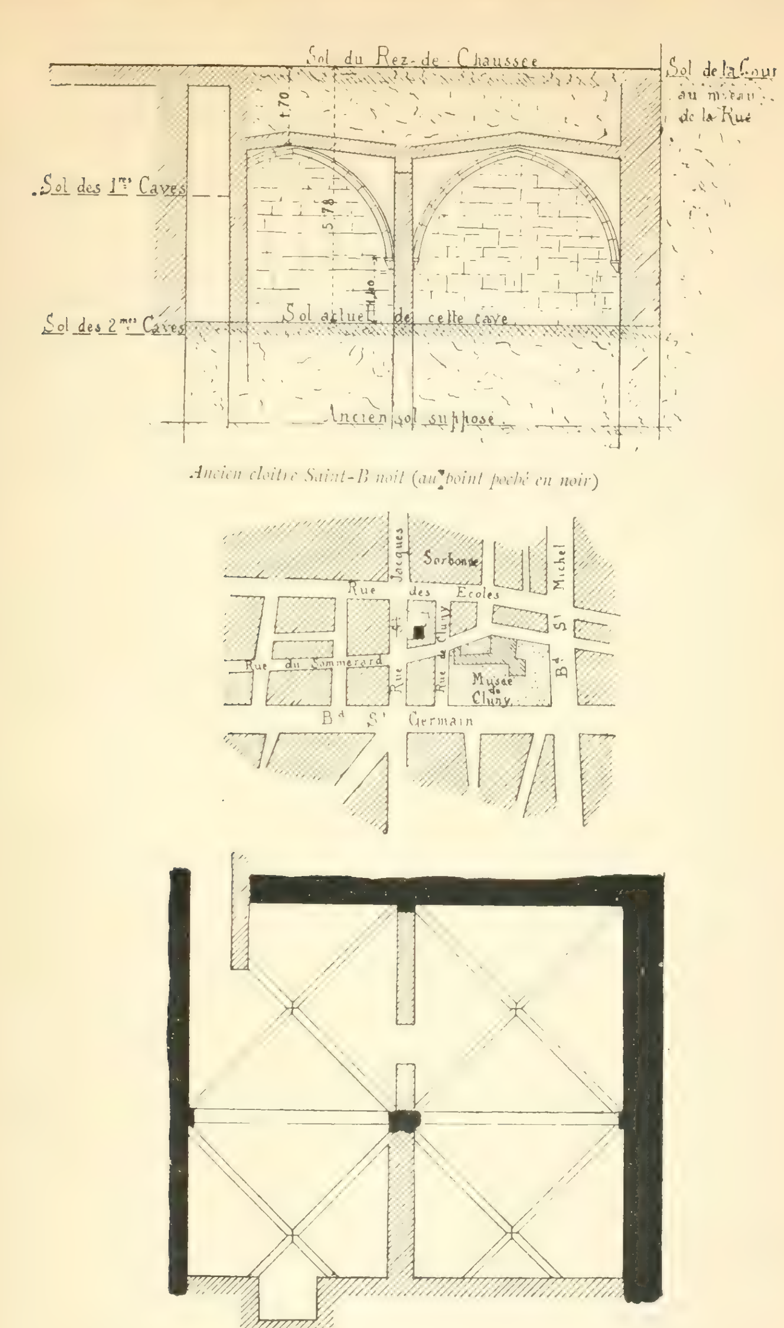
1. Formulé ainsi dans la séance du 4 mai 1897 quand tout le monde délaissait le pauvre monument :

M. Charles Normand rapporte que la Commission nommée par la Société pour visiter Saint-Pierre de Montmartre s'est rendue à ce monument; elle a rédigé sur place un vœu, publié sous forme de note par les journaux; en voici le texte :

« La Société des Amis des Monuments, émue, dès l'origine, par l'annonce des projets d'abandon et de destruction qui menace la vieille église Saint-Pierre de Montmartre, a chargé une délégation, sous la direction de M. Charles Normand, architecte diplômé par le Gouvernement, de revoir ce monument si intéressant, monument qui est un document et qui réunit des fragments gallo-romains, des chapiteaux mérovingiens, des colonnes, un triforium des âges suivants, aussi un chœur du plus grand intérêt. Cette église mériterait hautement d'être conservée. Si elle est quelque peu délabrée, elle n'est pas à demi croulante comme on le dit; elle ne demande qu'à vivre et durer comme à reprendre son ampleur et sa perspective premières que lui enlève sa cloison, qui la prive d'un chœur d'un haut intérêt. C'est là le doyen des édifices religieux de Paris. Si quelques travaux de consolidation sont nécessaires, ils ne seraient pas ruineux. La Ville de Paris, l'État se doivent de faire respecter ce monument très curieux et hautement respectable. Nous voulons encore espérer cette conservation. Il ne faut pas que Paris ait la honte de cette destruction et de cet attentat aux souvenirs de l'histoire et à ses plus lointaines traditions.

« Ont rédigé et signé sur place les délégués du Comité des Amis des Monuments parisiens :

« Augé de Lassus, homme de lettres; André Laugier, secrétaire général du



DÉBRIS RETROUVÉS RUE DE CLUNY, N° 11, DANS UN BATIMENT DU XVIIe SIECLE

RESTES DE L'ANCIEN CLOITRE SAINT-BENOIT

DESSIN DE HENRY PICQ

M. Charles Normand rend compte ensuite de **la promenade** qu'il a organisée, de concert avec M. Villain, conseiller municipal, aux **ruines de la première enceinte de la Cité**, érigée contre les barbares, et dont une partie a été mise au jour dans la rue de la Colombe, par les soins de la Commission municipale du *Vieux-Paris*. Il en a fait les plans et relevés géométriques; il a exécuté une suite de reproductions photographiques.

M. Davoust fait part de la **laideur des nouveaux kiosques du boulevard**; le premier a été placé vis-à-vis du Grand-Hôtel.

La suite de cette étude est remise à une séance ultérieure.

M. Charles Normand annonce la publication d'une **étude qu'il va publier sur le Musée Carnavalet**. Le Comité décide de la mettre sous le patronage de la Société, avec communication de ses clichés, comme pour son *Nouvel itinéraire de Paris*.

Une **conférence** sera faite par M. Augé de Lassus, le 28 janvier; le sujet traité sera « Le Luxembourg ».

Le Comité exprime ses profonds regrets de la **mort de M. Hervé**, de l'Académie française, membre du Comité depuis la fondation de la Société et qui sans cesse seconda son œuvre.

Le **couvent de l'Assomption**, destiné à devenir la Cour des comptes, va disparaître. M. Martin, attaché à ce monument, en a pris des photographies.

M. Morin et M. Périn demandent la conservation de la **chapelle de la prison de Sainte-Pélagie**.

La séance est levée à 3 heures 1/2.

Séance du 7 février 1899.

La séance est présidée par M. Charles Normand.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Sont présentés comme membres nouveaux et admis : MM. Guerbois, présenté par MM. H. Derenbourg et Ch. Normand; M. Chabert, présenté par MM. Marmottan et Ch. Normand.

Mont-de-Piété; de Ménorval, historien de Paris; Charles Normand, architecte diplômé par le Gouvernement, directeur de l'*Ami des Monuments et des Arts*; Arthur Rhoné, archéologue; Charles Sellier, architecte, auteur d'études sur le vieux Montmartre; G. Trélat, architecte, sous-directeur de l'École spéciale d'architecture. »

De son côté, M. Charles Sellier fait connaître la visite de MM. Lamouroux, Charles Lucas, Mareuse, Sellier qui ont fait les mêmes constatations.

M. Marmottan s'excuse de ne pouvoir assister à la séance en raison de son séjour dans le Midi de la France.

Les membres de la Société qui ont été élus membres du Comité expriment tour à tour leurs remerciements. M. Charles Normand présente les nouveaux collègues à leurs anciens et réciproquement. Il dit les titres de chacun de nos éminents confrères et combien il importe à notre œuvre que chacun la propage, lui recrute des adhésions nouvelles, et l'informe de tout ce qui concerne son œuvre bienfaisante et patriotique.

Il lit ensuite une lettre d'un des nouveaux membres du Comité, M. Cordier, professeur à l'École des Langues orientales, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. Charles Normand lit ensuite une lettre du président de la Commission municipale du *Vieux-Paris*, M. de Selves, préfet de la Seine, qui accepte la présidence du dîner organisé en son honneur par notre Société. On décide que les dames qui en feront la demande pourront assister au banquet.

M. Charles Normand donne des renseignements nouveaux sur les fouilles de la rue de la Colombe, qui ont mis au jour un tronçon de l'enceinte antique de la Cité et sur lequel il prépare un travail spécial.

M. Jules Périn propose que le tracé de ce mur soit figuré sur le pavage de la rue.

Il est procédé à l'élection des membres du Bureau, dont la liste est donnée d'autre part (p. 19). M. Derembourg souhaite un renouvellement partiel. M. Philbert propose qu'un vice-président — le plus ancien — soit sortant chaque année. Cette proposition est adoptée.

M. Charles Normand donne lecture d'une lettre relative à la détermination de la maison de Paris où mourut Duguay-Trouin. Au nom de ses descendants, M. Morand demande la détermination exacte du n° de la rue de Richelieu. M. Eugène Müntz, membre de l'Institut, propose la publication de cette lettre, qui appellerait peut-être des communications intéressantes.

Une discussion s'ouvre relativement à la *sauvegarde de l'hôtel Lauzun*, à laquelle prennent part : MM. Augé de Lassus, Dr Le Baron, Jules Périn, Charles Sellier, Derembourg, Charles Normand. Une délégation portera la pétition au président du Conseil municipal, au président de la 4e Commission et au Préfet. On y joindra le vœu émis par la Commission municipale du *Vieux-Paris*. La délégation se composera du bureau, et de MM. Maillart, de Champeaux, vers la fin de février.

M. Charles Normand signale la découverte des murs des fossés de

la place de la Concorde, à l'occasion des travaux du Métropolitain, et la menace de destruction d'un vieil hôtel de la rue Hautefeuille, où naquit la mère de Richelieu.

Séance du 7 mars 1899.

Présidence de M. Charles Normand.

La présence de M. Denys Cochin est signalée et applaudie. Député de Paris, il remercie la Société de l'accueil qui lui est fait et dit son intention de s'éclairer des avis de la Société, de s'appuyer aussi de ses résolutions, dans la campagne et l'interpellation qu'il veut poursuivre à la Chambre des députés. M. Cochin rappelle, en effet, que le projet de l'établissement d'une gare à l'Esplanade des Invalides n'avait obtenu l'assentiment de la Chambre que sous cette condition formelle : la perspective de l'hôtel des Invalides et de ses abords serait respectée. Or, il est d'ores et déjà certain que les projets en cours d'exécution violent effrontément ces promesses premières. La pente donnée au pont en construction, aussi l'exhaussement du sol aux abords du quai de la rive gauche auront pour effet de compromettre l'aspect d'ensemble de l'Esplanade et de rompre la perspective qui devait être conservée. L'hôtel des Invalides n'apparaîtra plus qu'en contre-bas. M. Cochin expose de plus que sur le plancher de fer sous lequel la gare nouvelle doit se développer, des palais provisoires, mais très encombrants, annexes de la prochaine Exposition universelle, doivent être construits, que cela motive l'établissement de supports et de toute une substruction, plus résistants et plus encombrants que d'abord il ne devait être.

M. Abel Tommy Martin rappelle que dans une consultation sollicitée de lui et par lui rédigée, il avait victorieusement contesté le droit à l'Administration de transformer ainsi complètement une partie considérable de l'Esplanade des Invalides, attribuée par un décret-loi au libre parcours d'une promenade publique. Une loi pouvant seule abroger une loi ou un décret ayant force de loi, il fallait mettre en mouvement tout le pouvoir législatif, ce qui n'a pas été fait. En présence des choses consommées, et bien que les promesses solennellement données n'aient pas été tenues, M. Abel Tommy Martin, M. Cochin estiment qu'il faut du moins obtenir l'abaissement de 0 m 60 ou d'un mètre du plancher qui doit surmonter la gare, le dommage pouvant être ainsi quelque peu diminué.

M. Cochin critique les grands pylônes qui déjà s'élèvent au débouché du nouveau pont; il estime que ces masses de pierre contrasteront de façon fâcheuse avec la légèreté d'une construction toute métallique ainsi que sera l'arche unique du pont.

M. Ottin regrette que la gare soit couverte ; il aurait préféré une gare à ciel ouvert; mais M. Charles Normand et nombre d'autres sociétaires rappellent que la Société avait au contraire beaucoup insisté (n'ayant pu obtenir que la gare fût reportée ailleurs) pour que, du moins, cette gare fût couverte et aussi peu apparente que possible.

M. Cochin dit que ces travaux ont nécessité le déplacement de l'égout collecteur, reporté du quai au boulevard Saint-Germain, bien que l'égout fût, selon lui, beaucoup mieux placé sur le quai. M. Cochin ajoute que cet égout se soude et passe au débouché de la rue de Solférino, et, sur l'observation de M. Abel Tommy Martin que la gare du quai d'Orsay et la gare des Invalides doivent un jour être réunies par une voie ferrée, M. Cochin constate, en le regrettant, qu'il y aura là une cause nouvelle de réfection, de déplacement d'égout et de lourdes dépenses.

M. Charles Normand ayant consulté le Comité sur la teneur du vœu à émettre, la rédaction suivante est proposée, rédigée et unanimement adoptée ; elle dit :

« *La Société des Amis des Monuments parisiens, regrettant la construction de la gare des Invalides, contrairement à l'engagement pris de respecter la perspective du monument, demande que l'on ramène le sol de l'Esplanade à son niveau antérieur aux travaux en cours.* »

M. Cochin, attendu à la Chambre des députés, quitte la séance, vivement félicité de son zèle et de son bon vouloir.

M. Charles Normand propose de s'occuper de la **réorganisation du Conseil judiciaire**, assistant la Société, et M. Abel Tommy Martin précise une fois encore l'utilité de ce Conseil ; elle est, du reste, reconnue de tous. Ainsi la Société pourra être, avec compétence, informée des droits et des lois qu'elle pourrait évoquer pour la sauvegarde des monuments et même des aspects artistiques et d'ensemble des places ou des rues. M. Abel Tommy Martin eut déjà, plus d'une fois, l'occasion de compulser des règlements, de se reporter à des textes et de rédiger des avis très précieux et qui sont une base solide de discussion. C'est ainsi que des lettres patentes, émanées des conseils du roi, ont, plus d'une fois, réglé la disposition des façades et devaient rester en vigueur, car on ne saurait prescrire contre l'État. M. Laugier rappelle les transformations regrettables qu'ont subies les maisons de

la **place des Victoires**, exhaussement d'un étage aux maisons reconstruites, suppression des arcades du rez-de-chaussée, mascarons cachés sous des affiches et des écriteaux envahissants. Il semble bien cependant que La Feuillade avait voulu un plan symétrique lorsqu'il établissait cette place et que la Ville de Paris avait tout d'abord adopté la même pensée et maintenu les mêmes résolutions. C'est aussi l'avis de M. Augé de Lassus. Cependant, M. Jules Périn a des doutes sur le droit absolu que l'administration aurait de faire disparaître les enseignes importunes et de rétablir les choses en l'état primitif. Cette opinion est contestée, en raison des dispositions prises autrefois.

M. Augé de Lassus dit que, sur une simple intervention préfectorale par lui sollicitée, des écriteaux dépassant l'encadrement des fenêtres et qui déjà menaçaient grandement l'harmonie architecturale de la **place Vendôme**, ces écriteaux ont disparu. Ceux-là qui les remplacent restent sur les vitres des fenêtres et n'empiètent plus sur la pierre. M. Abel Tommy Martin regrette cependant que, même sur cette place Vendôme, les œils-de-bœuf des entresols aient subi des modifications au moins partielles.

M. Dupuy rappelle qu'au **Palais royal**, l'architecte, M. de Chabrol, fort des lettres patentes du roi Louis XVI, a fait rétablir, dans les lucarnes dernières et dans les balcons, toutes choses comme les plans premiers l'avaient réglées. La fermeté de M. de Chabrol est pleinement approuvée et doit servir d'exemple.

L'envahissement de la **rue Royale** par le commerce menace aussi de modifier, de façon regrettable, les maisons conçues dans un plan d'ensemble, non sans grandeur. Il serait désirable qu'on y veillât de près, et que si des écriteaux sont nécessaires, ils fussent du moins conçus et placés de façon à ne pas être une altération de lignes architecturales et une laideur.

Le Conseil judiciaire, reconstitué, sera ainsi composé :

CONSEIL JUDICIAIRE

DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES MONUMENTS PARISIENS

MEMBRES HONORAIRES :

M. Georges Castaignet, avoué honoraire, ancien président de la Chambre des Avoués près le tribunal civil de 1re instance de la Seine.

M. Abel Tommy Martin, docteur en droit, ancien avocat à la Cour d'appel de Paris, juge de paix du IIe arrondissement de Paris (Bourse).

MEMBRES :

M. **Albert Martin**, avocat à la Cour d'appel de Paris, ancien membre du Conseil de l'ordre des Avocats.

M. **Antonin Gosset**, docteur en droit, président de l'ordre des Avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation.

M. **Paul Castaignet**, avoué près le tribunal civil de 1re instance de la Seine.

M. **Jules Périn**, avocat, docteur en droit.

M. Jules Périn voudrait que fût rédigé un **recueil de jurisprudence se rapportant aux questions d'art qui intéressent Paris et ses aspects.**

M. Charles Normand dit que le **banquet** confraternel projeté et décidé a dû être remis à une date qui sera ultérieurement fixée, le décès du Président F. Faure ayant empêché cette réunion amicale toujours si désirée. M. Normand communique deux lettres émanant de la Municipalité parisienne et de la Préfecture de la Seine, lettres annonçant que sera reçue, le vendredi par le Président du Conseil municipal et le samedi par le Préfet, la délégation de la Société des Amis des Monuments parisiens, chargée de remettre à qui de droit la pétition demandant l'achat par la ville et la **conservation de l'hôtel Lauzun**. Les membres présents sont invités à se joindre à cette députation.

M. Charles Normand annonce la **mort de M. Nuitter**, vice-président de la Société. Des regrets unanimes témoignent de la sympathie qui environnait M. Nuitter.

M. Le Baron regrette **l'enlèvement des arbres, parure charmante des quais**, et qui disparaissent rapidement. M. Abel Tommy Martin espère qu'ils seront remplacés après l'achèvement des travaux en cours. Il estime qu'il faudrait prendre des informations précises auprès des administrations compétentes au sujet de cette question. Une commission poursuivra cette étude et ces démarches. MM. Abel Tommy Martin, Dupuy et Ottin feront, avec le bureau, partie de cette commission.

M. Charles Normand rappelle la découverte récemment faite, au tunnel du Métropolitain qui passe sous la place de la Bastille, de la **base d'une tour**, située sous la rue Saint-Antoine, vestige certain de la célèbre forteresse. Cette base, haute de deux à trois mètres, avait déjà livré passage à un égout. M. Charles Normand, contrairement à l'opinion de quelques archéologues qui supposent un revêtement extérieur disparu et ne voient dans ces pierres puissantes qu'un reste de la maçonnerie intérieure de la tour, affirme que c'est bien là les premières assises complètes de la tour dite de la Liberté. Il signale, en d'autres édifices militaires de l'époque féodale, des dispositions d'as-

sises étagées tout à fait semblables. M. Charles Normand dit que, du reste, sur le désir de la Commission officielle du *Vieux-Paris*, cette base de tour sera enlevée après numérotage des pierres et que peut-être, éventuellement, en un emplacement voisin de la place de la Bastille, elle sera plus tard rétablie.

M. Augé de Lassus ajoute à ces informations curieuses que des médailles et monnaies ont été recueillies, des boulets de fer retrouvés qui commentent en quelque sorte l'histoire de la Bastille. Ces objets sont déposés au Musée Carnavalet.

M. Charles Normand voudrait qu'au moment des élections municipales les candidats fussent invités à témoigner de leur ferme volonté et de leurs résolutions de sauvegarder les intérêts artistiques de la ville de Paris. Quel sera, dit-il, le rôle de la Société dons les prochaines élections municipales? Devons-nous faire inscrire dans les programmes électoraux l'engagement d'arrêter le progressif enlaidissement de Paris, de veiller au développement de sa beauté, à l'entretien de ses monuments, à la mise en valeur de ses ruines? Cette proposition est adoptée à l'unanimité, dans le sens de l'affirmative; il sera procédé à une organisation appropriée.

M. Rosière dit que ces déclarations seront sans doute facilement obtenues des candidats.

M. Charles Normand parle du projet de **transformation projeté du Palais-Bourbon**. Une nouvelle salle de séance, plus vaste, serait construite et absorberait la cour d'honneur presque tout entière. Cette cour est d'une belle ordonnance et sa destruction serait regrettable. Le projet, qui comporte une lourde dépense, a du reste été écarté, au moins provisoirement. Il y aura lieu de s'inquiéter cependant d'une affaire qui pourrait être reprise et dont l'accomplissement serait une véritable mutilation d'un édifice intéressant. Le Comité décide qu'en ce cas on s'en occuperait immédiatement.

M. Charles Normand et M. le docteur Le Baron voudraient que les **notices explicatives des monuments** fussent multipliées. Une commission, composée du bureau et de MM. Abel Tommy Martin, Déverin, Dumont, Dragicsevics, s'occupera de cette question qui reviendra à la **prochaine séance**. Cette séance n'aura lieu que le 11 avril, le mardi précédent se trouvant trop près de Pâques.

M. Charles Normand avait inscrit à l'ordre du jour la question d'une **entente avec les Sociétés archéologiques d'arrondissement.**

M. Jules Périn insiste sur l'utilité de rattacher, par des rapports amicaux et confraternels, la Société des Amis des Monuments parisiens, aux Sociétés de quartiers et d'arrondissements qui se multiplient et

dont le développement est du reste si désirable et si heureux. Ainsi s'est organisée, sur l'initiative de M. Labusquière, conseiller municipal, la Société du faubourg Saint-Antoine; ainsi, le 3 mars, la Société du VIIIe arrondissement s'est organisée; elle comprend, parmi les membres du bureau, plusieurs de nos collègues, parmi lesquels notre président. Ainsi le docteur Beluze a groupé les premiers adhérents de la Société dite du Marais et qui se propose l'étude des IIIe et IVe arrondissements. Des félicitations sont adressées à ces Sociétés nouvelles.

M. Périn communique à ses collègues présents un volume, **Traité physique sur le feu**, de Marat, exemplaire ayant appartenu à Marat lui-même, et qui porte des notes et des corrections de sa main. A ce volume était joint un numéro de **l'Ami du peuple**, celui-là même que tenait, sur la planche de sa baignoire, Marat lorsque Charlotte Corday le frappa dans son bain. Le papier est taché de sang, et l'enveloppe d'une feuille pliée en deux, qui l'enferme, porte une attestation écrite par la sœur de Marat, qui atteste cette origine tragique. Ce document curieux, qui se rapporte à l'histoire de Paris et de la Révolution, intéresse beaucoup les membres présents. M. Périn est remercié de sa communication.

La séance est levée à 6 heures 1/2.

Le Secrétaire général, **AUGÉ DE LASSUS.**

Le Président, **Charles NORMAND.**

SAUVEGARDE DE L'HOTEL LAUZUN

M. Charles Normand, président de la *Société des Amis des Monuments parisiens*, a adressé au président de l'Académie des Beaux-Arts la lettre suivante :

Monsieur le Président,

« L'Académie des Beaux-Arts a exprimé, il y a quelques mois, d'accord avec la *Société des Amis des Monuments parisiens*, le souhait de voir sauvegarder le bel hôtel Lauzun.

« Je suis heureux de pouvoir annoncer à l'Académie une bonne nouvelle ; son vœu a été exaucé hier; plusieurs conseillers m'ont fait savoir hier soir que le conseil municipal de Paris a voté l'acquisition du logis du duc de Lauzun à la presque unanimité.

« C'est là une bonne action, et l'Académie se réjouira sans doute d'avoir sauvé les admirables décorations de cet hôtel, d'accord avec les amis de Paris.

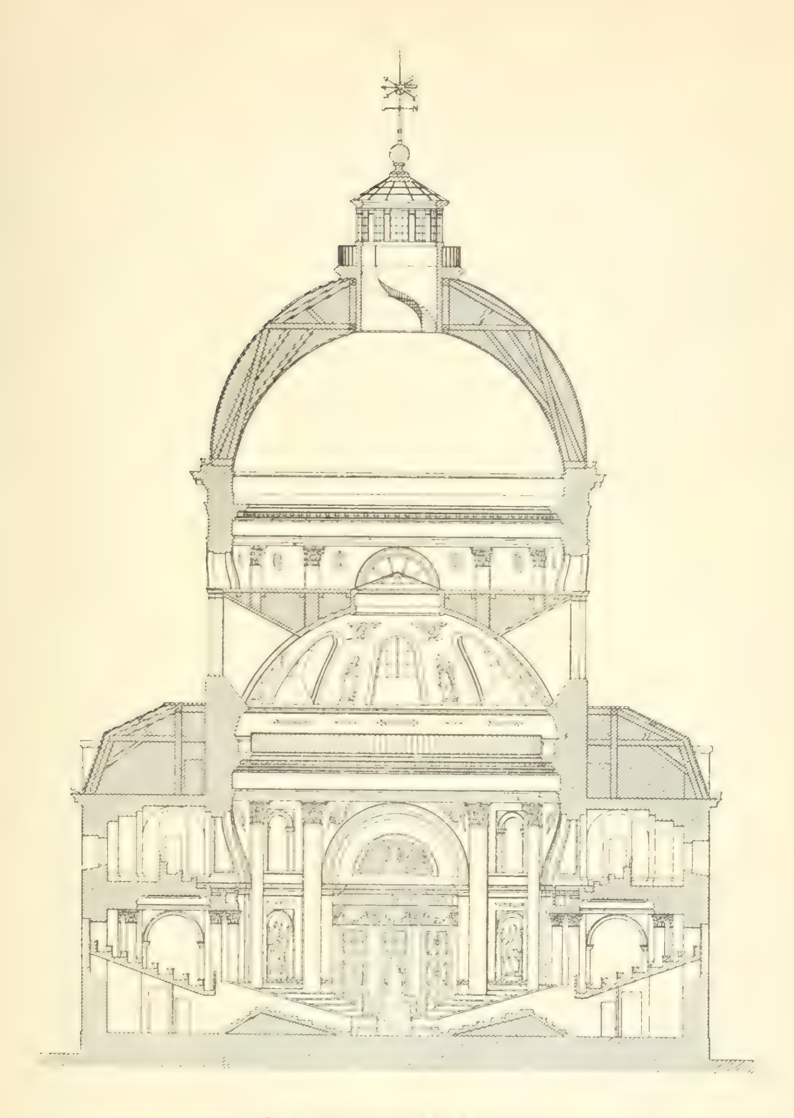
« Veuillez agréer, etc. « CHARLES NORMAND. »



PALAIS DE L'INSTITUT

PARTIE CENTRALE

FAÇADE SUR LA SEINE DE LA SALLE DES SÉANCES



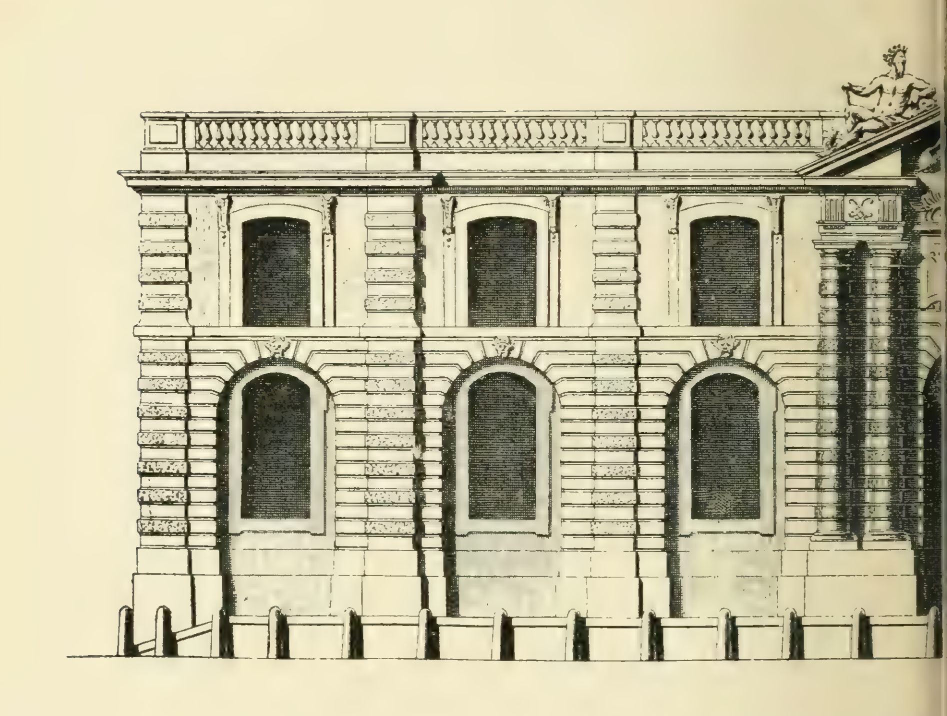
PALAIS DE L'INSTITUT

PARTIE CENTRALE

COUPE DE LA SALLE DES SÉANCES

Charles NORMAND, dir. *Paris, 98, rue Miromesnil.*

Façade du (



1 2 3 4

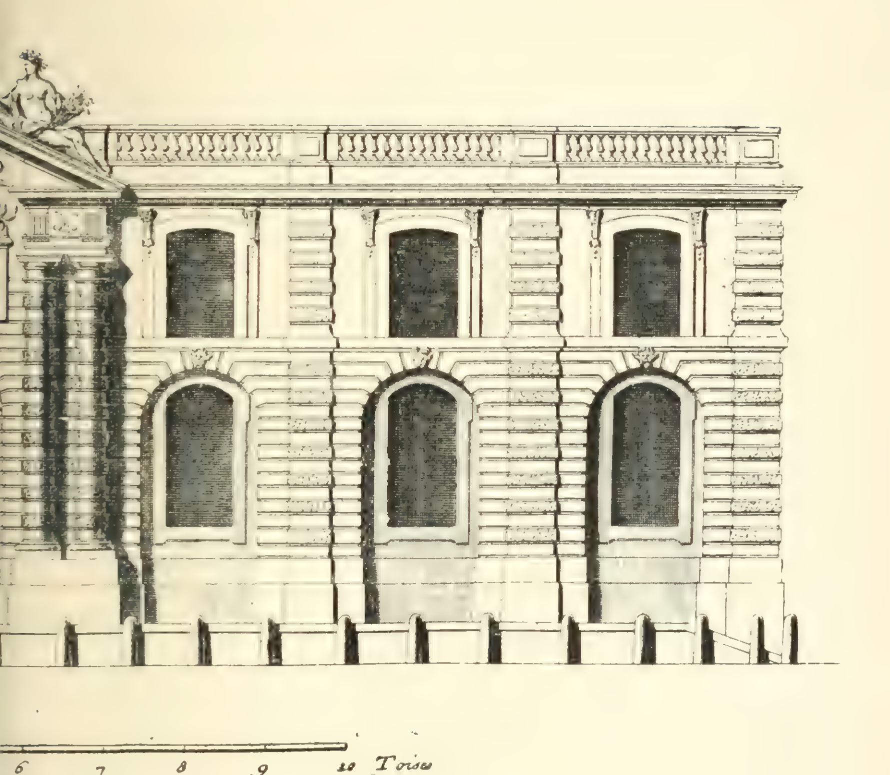
FAÇADE DE L'ANCIEN CHATEAU

FAC-SIMILE DE LA GRAVURE D

COMPOSÉE PAR D. MICHEL FÉLIBIEN, REVUE, AUG

PARIS

TEAU D'EAU



LA PLACE DU PALAIS-ROYAL

RE DE LA VILLE DE PARIS

T MISE AU JOUR PAR D. GUY ALEXIS LOBINEAU

V

Paris, 98, rue Miromesnil.

VISITE DES AMIS DES MONUMENTS PARISIENS
AU NOUVEAU MUSÉE CARNAVALET
ET
A LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE SAINT-FARGEAU

Une des dernières excursions des *Amis des Monuments* a eu lieu le vendredi 25 novembre 1898 et a été consacrée à l'étude des récentes et si curieuses installations du

NOUVEAU MUSÉE CARNAVALET ET DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE PARIS, TRANSFÉRÉE RÉCEMMENT A L'HÔTEL LE PELLETIER DE SAINT-FARGEAU

Avec le concours de MM. le docteur **Lamouroux**, du Conseil municipal de Paris, vice-président de la Commission municipale du *Vieux-Paris*; **Georges Cain**, conservateur du Musée Carnavalet, et des attachés MM. **Charles Sellier**, **R. Debraux** et **Jean Robiquet**; **Le Vayer**, inspecteur des travaux historiques, conservateur de la Bibliothèque de la Ville de Paris; **Gérard** et **Beaurepaire**, de la Bibliothèque; **Charles Normand**, directeur de *l'Ami des Monuments et des Arts*, qui a insisté spécialement sur les pierres écrites ou autres des Arènes-Théâtres de Lutèce et sur la première inscription où figure le nom de Paris.

Le Musée municipal dit Musée Carnavalet a été complètement transformé; des salles charmantes, inconnues du public, ont été aménagées; c'est, grâce à elles, un des beaux musées d'Europe.

Puis la Société a examiné les manuscrits de la réserve de la Bibliothèque municipale.

La plupart des manuscrits sont ornés de miniatures : Vie de saint Éloi (XIVe siècle). — Un bréviaire parisien (1479). — Des heures, à l'usage de Paris. — L'Histoire de reliques de l'abbaie de Saint-Germain-des-Prez (1711). — Un *Codex Epistolarum* (1728). — Le *Liber epistolarum et evangeliorum* à l'usage de l'église de Paris (1761). — Les comptes de la Ville (XVIIIe siècle). — Lettres de Boileau à Brossette. — Lettres de Voltaire à Thiriot. — Les lettres et papiers de Fouquier-Tinville. — Les procès-verbaux des séances de la Commune (1871).

Parmi les **imprimés**, on a vu des incunables parisiens, le « Livre des Ordonnances de la Prévosté des Marchans et Eschevinage de la Ville

de Paris » (1500), de belles impressions, des reliures depuis Clovis Eve.

En souvenir de la visite que nous avons faite dans ces deux monuments, nous publions aujourd'hui diverses gravures et divers documents. Voici d'abord les

DISCOURS

Prononcés lors de l'inauguration du Musée Carnavalet et de la Bibliothèque historique de la Ville de Paris.

Le jeudi 23 juin 1898, à 3 heures de l'après-midi, a eu lieu en présence de M. le Président de la République, assisté de M. Rambaud, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, l'inauguration du Musée Carnavalet et de la Bibliothèque historique de la Ville de Paris.

M. le Président de la République a pris place sur l'estrade dressée dans la cour d'honneur du Musée, ayant à sa droite M. Navarre, président du Conseil municipal, et à sa gauche M. de Selves, préfet de la Seine. Les autres fauteuils du premier rang étaient occupés : à droite, par M. le Ministre de l'Instruction publique, M. le Préfet de police, M. Adolphe Chérioux, vice-président du Conseil municipal ; M. Tantet, maire du IIIe arrondissement ; à gauche, par M. Puech, député du IIIe arrondissement ; M. Thuillier, président du Conseil général ; M. Astier, vice-président du Conseil municipal ; M. L. Achille, conseiller municipal du quartier ; M. Bellan, syndic du Conseil municipal. Les autres sièges étaient occupés par M. le général Hagron, secrétaire général de la Présidence ; M. Le Gall, directeur du Cabinet civil, les conseillers municipaux de Paris, les conseillers généraux, les députés et les sénateurs de la Seine, les membres de la municipalité du IIIe arrondissement, MM. les Secrétaires généraux de la préfecture de la Seine et de la préfecture de police, les directeurs et chefs de service des deux préfectures, M. Roujon, directeur des Beaux-Arts, les membres de la Commission municipale du *Vieux-Paris*, les donateurs du Musée, de nombreux invités appartenant au monde des arts et des lettres, et les représentants de la presse.

M. Navarre, président du Conseil municipal, a prononcé le remarquable discours suivant :

Monsieur le Président de la République,

« Au nom de mes collègues du Conseil municipal, au nom de la population tout entière, permettez-moi de vous remercier d'avoir bien

voulu, en assistant à cette cérémonie, nous apporter un nouveau témoignage de votre haute sympathie. J'espère, d'ailleurs, que vous en garderez un bon souvenir.

« Vous aimez, Monsieur le Président, à rappeler votre origine parisienne et rien ne peut être plus émouvant pour un cœur parisien qu'une visite, j'allais dire un pèlerinage, aux innombrables objets réunis ici et qui racontent si éloquemment l'histoire de la grande Ville et chantent sa gloire.

« Messieurs,

« C'est presque un nouveau Carnavalet que nous inaugurons aujourd'hui, un Carnavalet agrandi, enrichi de dons et d'acquisitions nouvelles, et cependant c'est bien toujours Carnavalet. Ceux qui ont présidé à sa transformation n'ont eu garde, en effet, d'oublier que la plus belle pièce du Musée municipal est encore le merveilleux hôtel dont nous pouvons, du point même où nous sommes, admirer la grande allure et la décoration délicate, la vieille maison dont Pierre Lescot a fixé la primitive et superbe ordonnance, que le ciseau de Jean Goujon a illustrée d'admirables sculptures, que Mansard a modifiée et complétée avec le pieux souci d'en respecter la savante harmonie, établissant ainsi pour créer cette œuvre une collaboration étroite entre les deux plus grandes époques de notre architecture nationale.

« Je ne referai ni l'histoire ni la description tant de fois faites de l'hôtel construit, vers 1545, pour Jacques des Ligneries, seigneur de Crosne, président au Parlement de Paris, sur les terrains acquis aux religieux de la Culture-Sainte-Catherine. Je n'évoquerai aucun de ses anciens habitants, ni la marquise de Carnavalet qui lui donna son nom, ni M. d'Argouges qui le fit remanier et compléter par Mansard, ni même la belle et spirituelle Mme de Sévigné, qui l'habita vingt ans et dont il garde encore avec tant d'intensité le souvenir prestigieux.

« Je passerai plus vite encore sur les temps d'éclipse où la noble maison devient le domicile d'un fermier général, où, après de nombreuses vicissitudes, elle a la mauvaise fortune d'abriter les bureaux de la Censure, qui émigrent de Carnavalet pour le laisser en proie à des établissements variés d'enseignement.

« Il est dans la vie des monuments, comme dans la vie des hommes, des périodes de tristesse sur lesquelles il vaut mieux ne pas s'appesantir, surtout dans les jours de fête comme celui-ci, et c'est seulement parce qu'il éclate aujourd'hui dans tout le rayonnement de sa

nouvelle jeunesse, parce qu'il a repris fièrement et majestueusement sa place au grand soleil, que j'ose rappeler au vieil hôtel ses jours mélancoliques d'autrefois.

« Je veux le prendre en 1866, au moment où la Ville de Paris l'adopte dans le but d'y installer son Musée et sa Bibliothèque.

« Hélas! les jours sombres de l'année terrible, avec leur cortège de préoccupations et d'angoisses, vinrent bientôt interrompre l'exécution de ce projet; et c'est seulement en 1876 que les administrateurs de la cité purent reprendre la tâche commencée.

« Le premier fonds de la bibliothèque fut formé par la propre bibliothèque de M. Jules Cousin et le premier fonds du musée fut constitué par l'admirable collection d'Alfred de Liesville, l'une et l'autre généreusement données à la Ville par leurs propriétaires.

« Ce que fut l'œuvre de ces deux hommes, ce que fut le Carnavalet de Jules Cousin, d'Alfred de Liesville et, plus tard, de Lucien Faucou, vous en avez tous gardé le souvenir.

« Dans ces locaux insuffisants, ils entassèrent des trésors ; pendant des années, opiniâtrément, avec foi, avec ferveur, ils poursuivirent l'œuvre de constitution de nos collections parisiennes. Leur temps, leurs travaux, leur savoir d'érudits, leur passion de collectionneurs, ils mirent tout cela au service de Paris, s'acharnant à réunir tous les vestiges de son histoire, tous les documents de son passé, toutes les traces des manifestations de sa vie intérieure et de son rôle public.

« Livres, tableaux, estampes, objets d'art ou de simple curiosité, autographes et monnaies, meubles et céramiques, pierres sculptées ou curieuses enseignes, tout ce qui pouvait raconter authentiquement une page d'histoire de la cité, fut par eux recueilli pieusement.

« De là, dans des salles trop étroites, dans des greniers exigus, ce prodigieux entassement de merveilles artistiques et de documents qui fit l'étonnement des successeurs de MM. Cousin et Faucou et donnait à l'ancien Carnavalet cet aspect de boutique d'antiquaire, dont le pittoresque fouillis eût tant réjoui Balzac, mais où les travailleurs perdaient un temps précieux dans des recherches toujours laborieuses et parfois stériles.

« Après l'œuvre première de constitution des collections, une œuvre nouvelle s'imposait. Il fallait mettre tout cela en valeur, en permettre la consultation rapide, l'étude facile. C'est à ce travail érudit que se sont consacrés, aidés de collaborateurs dévoués, M. Georges Cain, pour le Musée, et M. Le Vayer, pour la Bibliothèque.

« La première nécessité pour réaliser un classement méthodique et une exposition rationnelle était l'augmentation de l'espace.

« Pour obtenir ce premier résultat, la Ville de Paris fit l'acquisition de l'hôtel Lepeletier de Saint-Fargeau — et y transféra la Bibliothèque.

« Dans la rapide visite que nous ferons tout à l'heure à l'hôtel Lepeletier, vous pourrez, Messieurs, jouir d'un effet de contraste architectural frappant. De style simple et sévère, ce bel hôtel, construit en partie sur les terrains de l'ancien hôtel d'Orgeval, vers le milieu du règne de Louis XIV, par Michel Lepeletier, conseiller au Parlement, resta dans sa dépendance. A l'époque de la Révolution, il fut la résidence du conventionnel Lepeletier de Saint-Fargeau, assassiné par le garde Pâris, et dont le buste figurait partout pendant la période, à côté de celui de Marat, comme l'image d'un « martyr de la liberté ».

« L'hôtel fut acquis en 1896, par la Ville de Paris, et notre Bibliothèque y a trouvé une somptueuse hospitalité. Le classement en est à peu près terminé, et son dévoué et distingué conservateur, M. Le Vayer, aidé de notre cher et savant docteur Robinet, vient de commencer à en dresser le catalogue. Parmi les coïncidences singulières dont fourmille l'histoire, n'est-elle pas frappante, celle qui fait, de cette ancienne demeure de conventionnel, l'abri d'une collection de documents consacrés à la Révolution française et la transforme en cabinet de travail pour l'enthousiaste historien de Danton ?

« Par suite du déménagement de la Bibliothèque, le Musée se trouvait augmenté de 7 salles, dont l'installation et l'aménagement formaient, avec le remaniement des 17 salles anciennes, la tâche du nouveau conservateur, M. Georges Cain.

« En parcourant, dans quelques instants, ces 24 salles, vous pourrez juger, Messieurs, quelle activité, quel amour de Paris, quelle sûreté de goût, M. Georges Cain a mis au service de cette œuvre.

« Dans les salles nouvelles, le départ des livres, la démolition des casiers, laissaient à nu des murs en fort mauvais état. Or, les réserves du Musée contenaient d'admirables boiseries anciennes, que le défaut de place y avait fait reléguer pendant 20 ans. Il suffisait d'employer ces richesses, de les compléter par quelques heureuses acquisitions, de les raccorder par des moulages intelligents, respectant soigneusement le caractère et le style de l'époque, pour reconstituer en des milieux appropriés de merveilleux échantillons d'art décoratif formant dans leur ensemble une véritable histoire de l'ornementation parisienne au XVIIe et au XVIIIe siècle.

« Les pièces ainsi restaurées devenaient d'adorables salles d'expo-

sition. Les richesses de tous genres qui y sont contenues sont divisées en trois groupes : Topographie parisienne, Histoire parisienne, Art parisien ou salles de style.

« Je n'entreprendrai pas d'en faire une description, si courte soit-elle ; elle sera remplacée avec avantage par la promenade à laquelle nous vous convions et qu'il appartient à M. Georges Cain de diriger. Il est bien légitime de laisser à celui qui, depuis des mois, apporte à l'aménagement de ces salles son zèle de collectionneur et son goût d'artiste, la joie d'en montrer les trésors.

« Mais, avant de terminer, j'ai un impérieux et agréable devoir à remplir, c'est celui de remercier, au nom de tous les Parisiens, tous ceux qui, à des titres très divers, soit par des dons magnifiques, soit par de généreux sacrifices consentis sur le prix des objets cédés, soit par leur travail personnel, ont contribué à enrichir et à embellir notre Musée. Ils sont si nombreux que, de peur d'en oublier, je n'en nommerai aucun ; je les prie seulement et en toute sincérité de recevoir ici l'expression publique de notre reconnaissance. Je connais assez leur amour des belles œuvres et des belles actions, leur passion pour le grand Paris, pour être assuré qu'ils trouvent dans ces sentiments leur véritable récompense.

« Il est cependant un nom que je veux prononcer, convaincu d'être approuvé par tous nos donateurs, parce que ce nom est en quelque sorte symbolique. Ce nom est celui d'Alfred de Liesville, le grand bienfaiteur du Musée. Entre tous, son souvenir est ici fidèlement gardé, la trace de sa vie est empreinte dans toute cette maison, qui lui doit de n'être pas seulement un Musée parisien, mais aussi le plus riche et le plus évocateur des Musées de la Révolution.

« Messieurs,

« Avec la coquetterie d'une très grande dame qui montre ses papiers de famille et étale fièrement son antique généalogie, la Ville de Paris va faire parcourir à ses invités les fastes de sa glorieuse histoire. Mais les parchemins de la vieille cité révolutionnaire sentent la poudre, et c'est souvent la poussière des barricades qui s'en échappe. C'est la trace des initiatives généreuses et des longues batailles pour la liberté qui éclate partout ici, et c'est aussi le souvenir des luttes héroïques pour la défense de la patrie. Paris est si intimement mêlé à la vie nationale, son histoire est si étroitement liée à l'histoire de notre pays, il a une telle part dans son œuvre émancipatrice que ce Musée municipal dit aussi haut la grandeur de la France que la grandeur de Paris. »

M. de Selves, préfet de la Seine, a ensuite pris la parole en ces termes :

« Monsieur le Président,

« La Ville de Paris poursuit depuis des siècles le but essentiellement élevé de justifier son titre de capitale de la France et de reine du monde des lettres, des sciences et des arts.

« Elle veut être belle pour mieux exercer son action séductrice sur tous ceux qui la visitent.

« Elle veut, dans toutes les grandes œuvres du progrès social ou scientifique, être l'initiatrice pour mieux étendre partout son rayonnement bienfaisant.

« Et c'est une justice à rendre à tous ceux qui ont participé, à des titres divers, à son administration, qu'ils ont, avec une logique toujours persévérante et jamais interrompue, poursuivi ce but, ne négligeant aucun des détails qui devaient amener à sa réalisation :

« Faire de Paris le foyer qui donne la vie à toutes les manifestations du progrès humain ;

« Faire qu'il soit aussi le grand Conservatoire où s'enregistrent et se gardent pour écrire l'histoire de demain, ou pour servir de point de départ à de nouveaux et plus considérables progrès, les traces de ces manifestations.

« Voilà un programme bien fait pour tenter, à toutes les époques, les esprits les plus généreux.

« Avoir une Bibliothèque de la Ville de Paris, c'est-à-dire « faire « passer à la postérité les fastes dont l'Hôtel de Ville possède les « preuves dans son sein », était l'un des éléments indiqués de ce problème, et ce fut Michel-Étienne Turgot, père de l'économiste et prévôt des marchands, qui, dans les termes mêmes que je viens d'avoir l'honneur de vous citer, en formula l'idée.

« La collection rassemblée par les soins de Turgot fut bien modeste ; mais c'est l'idée qui l'avait inspirée qui devait, par une succession de faits que je me bornerai à énoncer, nous amener, Monsieur le Président, à la constitution des services que vous avez consenti à inaugurer aujourd'hui.

« Un bibliophile passionné, Antoine Moriau, procureur du Roi et de la Ville, se chargea d'accroître la nouvelle bibliothèque, en faisant à la Ville de Paris la magnifique donation de sa bibliothèque personnelle de 14.000 volumes imprimés, 2.000 manuscrits et 500 porte-

feuilles contenant 20.000 pièces rares, cartes, plans, médailles, estampes.

« Le local où la Ville logea ses collections n'était pas loin d'ici. L'hôtel Lamoignon, à l'angle de la rue Pavée et de la rue des Francs-Bourgeois, les abrita longtemps.

« De généreux donateurs augmentèrent les richesses de la Ville. M. du Fresne d'Aubigny lui donna la superbe collection des plans gravés et manuscrits de l'abbé de la Grive.

« Le 13 avril 1763, l'inauguration en eut lieu.

« Le Corps de ville se transporta à l'hôtel Lamoignon.

« Ainsi, disent les documents du temps, les magistrats municipaux « de la capitale du Royaume qui, par leurs soins, procurent à ses habi- « tants toutes les commodités utiles à la vie, pourront encore, pour « cet établissement, se glorifier de leur avoir ouvert un trésor propre « à enrichir leur esprit. »

« La bibliothèque s'accrut encore et, lorsque la Révolution éclata, elle comptait plus de 25.000 volumes et plus de 2.000 manuscrits.

« Mais l'Institut venait d'être créé et un arrêté du 27 ventôse an V (sur la légalité duquel je désire garder le silence) donna à l'Institut la bibliothèque de la Ville.

« L'article 2 de cet arrêté contenait cette disposition caractéristique :

« Le présent arrêté ne sera pas imprimé. »

« La Ville de Paris s'attacha aussitôt à reconstituer une nouvelle bibliothèque qu'elle installa à l'ancien Hôtel des Vivres Saint-Antoine, puis au quai d'Austerlitz, attendant que les salles Saint-Jean de l'Hôtel de Ville fussent préparées pour la recevoir. Lorsqu'elle fut transférée et définitivement installée à l'Hôtel de Ville, elle comprenait 120.000 volumes.

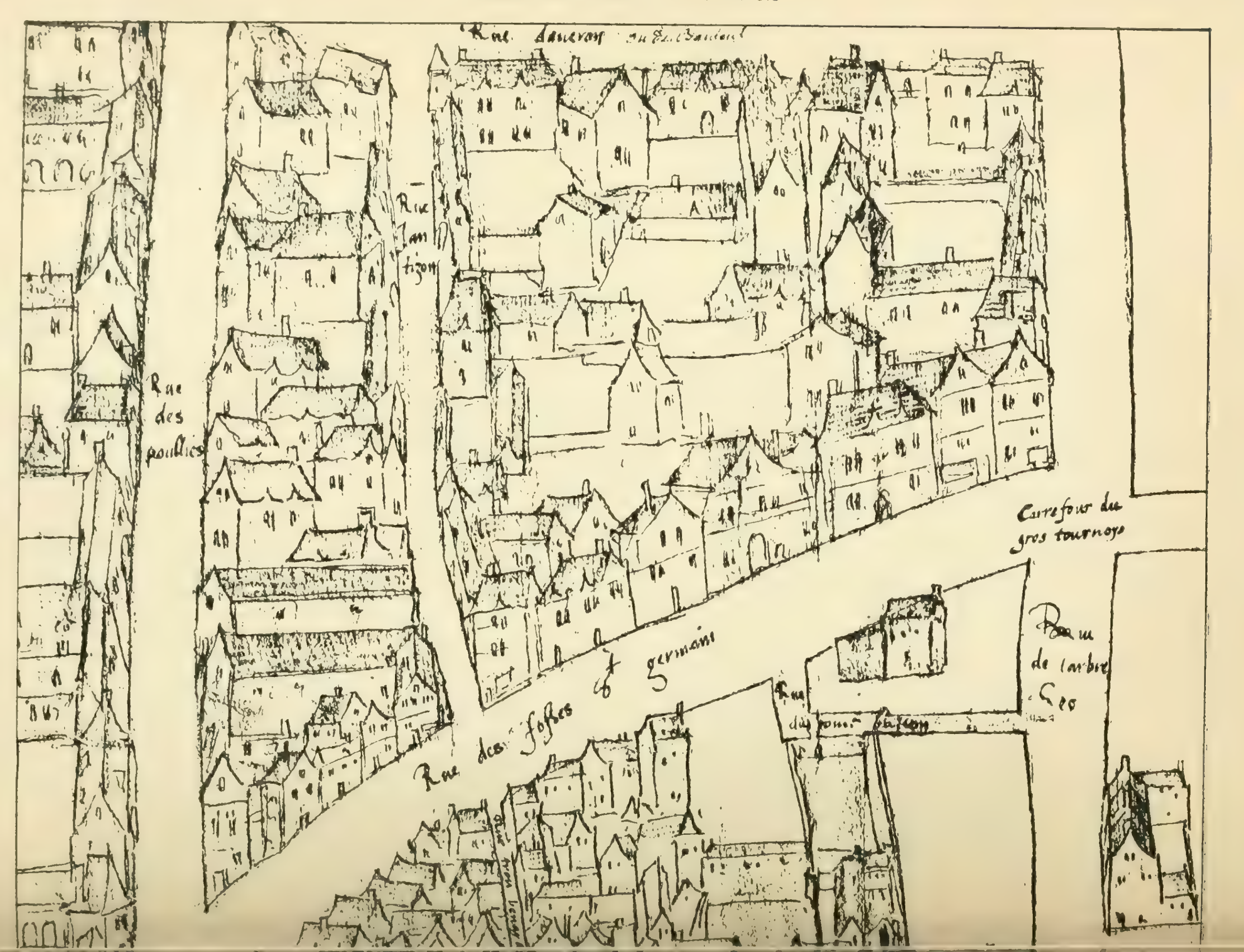
« L'incendie de l'Hôtel de Ville, en 1871, la fit disparaître et, pour la deuxième fois, la Ville de Paris se trouva sans bibliothèque.

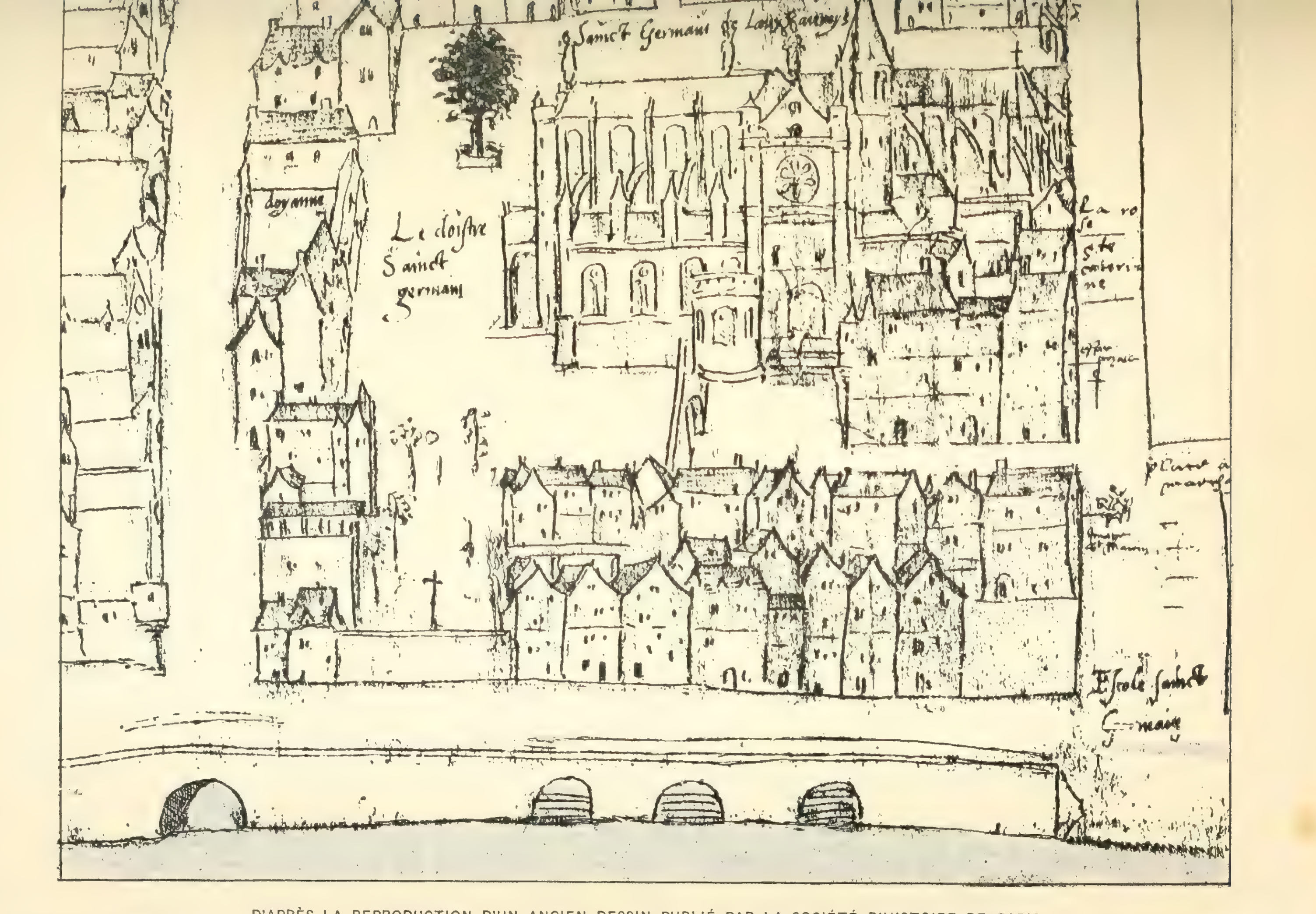
« C'est à M. Jules Cousin, à la personne duquel nous ne saurions payer un trop grand tribut d'hommages, et que nous sommes mille fois heureux de saluer et de remercier en ce jour, qu'appartient l'honneur d'avoir reconstitué la troisième bibliothèque de la Ville de Paris.

« Nommé bibliothécaire un an avant l'incendie, il offrit à la Ville ses collections personnelles, composées de 6.000 volumes et de 14.000 estampes.

« En 1872, une Commission municipale décida que la nouvelle bibliothèque ne serait pas une bibliothèque générale, mais une collection locale, restreinte aux ouvrages, estampes, plans et cartes relatifs à l'histoire de Paris.

L'ÉGLISE SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS





D'APRÈS LA REPRODUCTION D'UN ANCIEN DESSIN PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE PARIS

Charles Normand, dir.

Paris, 98, rue Miromesnil.

« Complètement séparée de la Bibliothèque administrative, d'un caractère essentiellement parisien, elle fut installée à l'hôtel Carnavalet, près de l'hôtel Lamoignon, qui avait été son berceau. C'est là qu'elle fut ouverte au public en 1875, dans la maison où durant vingt ans avait régné Mme de Sévigné au milieu d'une cour de familiers qui s'appelaient Turenne, Condé, Bossuet, etc.

« Elle reçut bientôt un accroissement considérable. M. de Liesville offrit, en effet, sa riche collection de livres, d'estampes, de médailles, faïences et objets divers sur l'histoire de la Révolution française.

« Aussi, le 20 février 1880, un arrêté préfectoral complétait-il la bibliothèque par un musée historique, composé d'objets d'art et d'antiquités trouvés dans le sol parisien, de tableaux, sculptures, dessins, estampes et médailles relatifs à l'histoire de Paris et de la Révolution.

« Les libéralités du Conseil municipal, celles de généreux donateurs, ont permis à Carnavalet d'acquérir, en peu de temps, un développement remarquable, et le coquet hôtel où nous sommes est devenu insuffisant.

« C'est alors que la Ville décide de faire l'acquisition de l'hôtel Lepeletier de Saint-Fargeau, dans cette même rue de Sévigné, pour y transférer la bibliothèque.

« Nul édifice ne pouvait mieux lui convenir. Sa majestueuse simplicité, les souvenirs historiques qu'il évoque, depuis l'abbé de Saint-Victor et Mme d'Orgeval jusqu'au conventionnel Lepeletier de Saint-Fargeau, l'indiquaient pour le service des Travaux historiques.

« Il nous a paru qu'à cette séparation matérielle il convenait d'ajouter une séparation administrative, et, le 14 décembre 1897, un arrêté préfectoral a indiqué qu'à l'avenir le service des Travaux historiques et la Bibliothèque historique d'une part, le Musée Carnavalet d'autre part, constitueraient deux services distincts.

« Nous avons en effet pensé, avec le Conseil municipal, que cette division (étant donnée l'importance des deux services) ne pouvait être que féconde.

« Le zèle éclairé et le goût artistique de M. Cain, conservateur du Musée Carnavalet, le dévouement et l'érudition de M. Le Vayer, conservateur de la Bibliothèque Lepeletier de Saint-Fargeau, nous sont de sûrs garants de leur prospère avenir.

« Les généreux donateurs, des fervents amis de Paris, les libéralités du Conseil municipal compléteront cette œuvre pieuse, essentiellement consacrée à Paris et créée pour être la fidèle gardienne de son histoire.

« Monsieur le Président,

« Je ne saurais finir sans parler d'une mesure que j'ai prise à la demande du Conseil municipal, et qui couronne admirablement, à mon avis, l'œuvre commencée ici.

« Le 15 novembre 1897, un érudit, un homme entre tous dévoué aux souvenirs de Paris, M. Alfred Lamouroux, déposait à la tribune du Conseil municipal une proposition invitant l'Administration à créer une Commission composée de conseillers municipaux, de chefs de service, d'artistes, de techniciens, chargée de rechercher les vestiges du vieux Paris, de veiller autant que possible à leur conservation, de suivre les transformations jugées indispensables et d'en conserver des preuves authentiques.

« Le Conseil municipal se prononça favorablement et la Commission a été constituée.

« Elle fonctionne régulièrement, et Carnavalet renferme déjà des preuves de l'esprit d'intelligente recherche et de clairvoyante sagacité des membres qui la composent, et dont les noms seuls suffisent à dire son caractère de haute valeur.

« Monsieur le Président,

« Bien des dates précisent les efforts réalisés par les élus de Paris pour le bien et la gloire de la grande Cité.

« La cérémonie de ce jour, que votre présence marque d'un éclat particulier, sera, grâce à vous, une date historique de plus. »

M. le Président de la République a ensuite conféré les palmes académiques à MM. Pètre, Debraux, Gérard et Beaurepaire, attachés aux services du Musée et de la Bibliothèque ; puis il a remis la croix de chevalier de la Légion d'honneur à M. Alfred Lamouroux, conseiller municipal, vice-président de la Commission du *Vieux-Paris*.

M. le Président de la République, suivi du cortège officiel et des invités, a visité, sous la conduite du conservateur, M. Georges Cain, les salles du Musée Carnavalet, et sous celle du conservateur, M. Le Vayer, les collections de la Bibliothèque historique.

La cérémonie s'est terminée à quatre heures et demie.

OPÉRATIONS DE VOIRIE

DEVANT ÊTRE EXÉCUTÉES PROCHAINEMENT A PARIS

et qui sont à examiner au point de vue de la sauvegarde des antiquités et souvenirs de Paris.

(M. r. signifie Même rue.)

Arr.	Voies	Nat. des travaux	Maisons à démolir
	R. des Prêcheurs	Élargissement	Rue Saint-Denis, 81-83. R. des Prêcheurs, 1-3.
—	Croix-des-Pet.-Ch.	—	M. r., 12.
—	Mondétour	Prolongement	Rambuteau, 104. Mondétour, 7, 9, 14. Pirouette, 2, 4, 6, 8.
II	Banque	—	M. r., 4.
III	Beaubourg	Élargissement	M. r., 31, 33, 35, 42.
—	—	Prolongement	R. Saint-Merri, 20, 22, 24, 26.
IV	Renard	Élargissement	R. Rivoli, 72. Renard, 2 à 20. Verrerie, 73 et 75.
—	des Lions	Prolongement	Ancienne caserne des Célestins.
V	Saint-Médard	Élargissement	M. r., 23.
—	Saint-Jacques	—	M. r., 8, 10.
—	Rivière de Bièvre	Couverture	R. Pascal, 16, 18.
—	R. Censier	Élargissement	M. r., 18, 20, 22.
—	des Bernardins	—	M. r., 9, 13.
—	Dante	Prolongement	R. Domat, 20 à 26. Saint-Jacques, 29. Galande, 45 à 57.
VI	Danton	—	Pl. Saint-André, 11. Suger, 3. Poitevins, 6 à 12. Serpente, 24, 26. Mignon, 2.
—	Sèvres	Élargissement	M. r., 4, 6.
VII	B. Raspail	Prolongement	R. Varenne, 7, 9, 11. Chaise, 20, 24.
—	R. Vaneau	Élargissement	M. r., 60, 62, 64, 66, 84, 82, 86, 57, 65, 67, 71, 73, 75, 77, 81.
—	—	—	M. r., 59, 61, 63, 65, 83, 85.
VIII	R. La Boétie	—	M. r., 31, 35, 37, 45, 47, 51, 57, 59. Faub. Saint-Honoré, 250, 152.
IX	Imp. Rodier	Prolongement	R. Milton, 24.
—	R. Mogador	—	R. de la Victoire, 86. Chaussée d'Antin, 47, 49.
X	Imp. Lancry	—	R. Osbourg, 26.
—	R. Paradis	Élargissement	M. r., 2.

Arr.	Voies	Nat. des travaux	Maisons à démolir
XI	Froment	Prolongement	R. Sedaine, 30 *bis*. Roquette, 47.
—	Cité des Bleuets	—	M. r., 4, 8, 12, 14, 16, 13 à 33.
XII	R. du Sahel	—	R. des Marguettes, 3, 5. Michel-Bizot, 128, 130, 132.
—	de Charenton	Élargissement	M. r., 52, 64, 66.
—	Brèche-aux-Loups	—	M. r., 44, 50, 52. Lancette, 13 à 23.
—	Nicolay	Prolongement	R. Claude-Decaen, 79.
XIII	Harvey	Élargissement	M. r., 2, 4.
—	Wurtz et Vergniaux	Prolongement	R. de la Glacière, 109 à 113, 121.
—	Pl. Pinel	Élargissement	R. Esquirol, 1, 3.
—	R. Brillat-Savarin	—	M. r., 42, 44, 76, 55, 61, 79. Amiral-Mouchez, 25 à 47, 55, 57.
—	Nouvelle	—	Chevaleret, 23 à 35. Patay, 24 et 30. Dessous-des-Berges, 44, 50, 52.
—	Dessous-des-Berges	—	M. r., 3, 11, 15, 17 à 21, 18 à 22.
—	Moulin-des-Prés	Relèvement	M. r., 71, 73, 77, 85.
XIV	Didot	Élargissement	M. r., 27 à 35.
—	B. Brune	—	Avenue d'Orléans, 140 à 146.
—	R. Daguerre	—	M. r., 2, 4, 6, 10, 14.
—	Tombe-Issoire	—	M. r., 83, 85, 87, 93.
—	Moulin de la Vierge	Prolongement	R. de l'Ouest, 127, 127 *bis*, Decrès, 24, 26.
—	Boissonnade	—	R. Denfert-Rochereau, 68, 70. Campagne 1re, 5, 7, 9, 13, 17.
XV	Lacordaire	—	M. r., 9.
—	Violet	Élargissement	R. Dupleix, 31.
—	Herr	Ouverture	R. Église, 93 à 97, 90, 92. Javel, 142 à 160. Convention, 111, 115, 106 à 112.
			M. r., 5 à 17. Duranton, 7. Lourmel, 139, 167, 174 à 208. Saint-Charles, 215 à 231.
—	des Fourneaux	Élargissement	M. r., 4, 6, 22, 24, 40, 42.
—	Vouillé	—	M. r., 59 à 71.
XVI	Quai d'Auteuil	—	M. q., 176.
—	R. de Chaillot	—	M. r., 35, 43, 45.
—	B. Flandrin	Ouverture	Imp. Cothenet, 12 *bis*.
—	Émile-Augier	Prolongement	R. de la Pompe, 31, 35 à 39.
XVII	R. Gustave-Flaubert	—	R. Hennequin, 16, 18.
—	Cardinet	Élargissement	M. r., 107, 109, 111.
—	Jean-Leclaire	Prolongement	R. Lagille (sans n°).
—	Imp. Saint-Ouen	—	Av. de Saint-Ouen, 103.
XVIII	R. du Poteau	Élargissement	M. r., 49, 51, 53, 55, 65, 50.
—	Imp. Dupuy	Prolongement	R. Pajol, 39. R. de la Chapelle, 62.

Arr.	Voies	Nat. des travaux	Maisons à démolir
XVIII	R. Richomme	Prolongement	M. r., 14, 16. Poissonniers, 12.
—	Stéphenson	—	R. Jessaint, 11, 13, 15, 17. Bd. Chapelle, 50, 52, 54.
—	Custine	—	R. Lécuyer, 3 à 13. Lambert, 12 à 32. Labat, 62 à 68. Ramey, 31 *bis*, 37.
XIX	Rampal	—	R. de Belleville, 37, 39.
—	de la Mouzaïa	—	Bd. Serrurier, 105. Lilas, 32 à 36. Petite-rue-des-Lilas, 12.
XX	du Télégraphe	Élargissement	R. Belleville, 244.
—	des Couronnes	—	R. Julien-Lacroix, 34.
—	Croix-Saint-Simon	Prolongement	R. Maraîchers, 68 à 82.
—	de la Chine	Élargissement	M. r., 43 à 61, 22, 32 à 50.
—	Belgrand	Prolongement	R. de la Py, 10, 16 à 24. R. de Bagnolet, 177, 183, 185.
—	Buzenval	—	R. des Haies, 22 à 28. Avron, 30, 32, 41. Grands-Champs, 2.
—	Orfila	—	M. r., 5, 37, 39, 69, 77, 85, 4, 6, 10, 74, 78, 80, 104, 106.
—	Piat	—	M. r., 12, 14, 16. Envierges, 6 à 18, 26 á 34. Couronnes, 81. Pass. de la Mare, 14 à 18 *ter*, 7, 13 a 21 *bis*.

PLAQUES DES PONTS & PLAQUES DES RUES[1]

PAR

ANDRÉ LAUGIER

Monsieur le Directeur,

Un de vos correspondants vous a exprimé le désir de connaître l'époque à laquelle remontent l'indication du nom des rues de Paris sur le mur des maisons et la pose des plaques indicatrices du nom des Ponts de Paris.

En ce qui concerne l'indication du nom des rues, Mercier, dans son Tableau de Paris, affirme *en 1783 que les écriteaux du nom de chaque rue* « *ne datent que de 1728* ; avant cette époque, la tradition désignait

1. D'après le *Parisien de Paris*, dirigé par M. Maillard.

« chaque rue. On avait commencé par une plaque de fer-blanc ; le « temps et la pluie en effaçaient les caractères ; *aujourd'hui*, ils sont « gravés dans la pierre même ».

Dans le même chapitre (intitulé les *Écriteaux des Rues*), Mercier constate que *l'on avait commencé à numéroter les maisons des rues*, mais que cette utile opération a été interrompue, *les portes cochères*, dit-on, *n'ayant pas voulu permettre que les inscripteurs les numérotassent*. En effet, ajoute Mercier ironiquement, comment soumettre l'hôtel de M. le Conseiller, de M. le Fermier-Général, de Mgr l'Évêque, à un vil numéro, et à quoi servirait son marbre orgueilleux ?

D'après le dictionnaire des rues de Paris, de la Tynna, les premières inscriptions placées au coin de chaque rue, en 1728 (sous la prévôté de Turgot, père du célèbre économiste), *étaient en gros caractères noirs, sur des feuilles de fer-blanc*.

Gravés ensuite dans la pierre même, ainsi que l'avait constaté Mercier en 1783, les noms des rues furent, en vertu du décret du 23 mai 1806, indiqués sur les maisons par des inscriptions de couleur rouge, dans les rues longitudinales, c'est-à-dire parallèles à la Seine, et de couleur noire, dans les rues transversales ou perpendiculaires à la Seine.

Le numérotage des rues, tel qu'il est actuellement, fut également réglé par le décret de 1806 ; et, comme les noms des rues, les numéros étaient rouges ou noirs, suivant que la rue était longitudinale ou transversale. Plusieurs de ces inscriptions et de ces numéros rouges sont encore visibles dans la partie la plus ancienne de la rue de Rivoli — entre la rue de Mondovi et la place de Rivoli, à l'extrémité de la rue des Pyramides — qui fut commencée en 1802. — C'est en vertu d'une ordonnance de Police du 9 juin 1824 que les noms des rues furent *uniformément établis sur fond bleu avec des lettres blanches*.

Quant aux plaques indicatrices du nom des Ponts de Paris, leur histoire est relativement fort récente, et point n'est besoin de remonter au siècle dernier et aux premières années de notre siècle, pour se renseigner à ce sujet. Il suffit, pour un certain nombre de Parisiens, de consulter ses propres souvenirs : car ces inscriptions gravées en lettres d'or sur des plaques de marbre multicolore, aujourd'hui encore encastrées dans la pierre des parapets des Ponts de Paris, ont été inaugurées dans les dernières années du Second Empire.

Aucune inscription n'avait été auparavant placée sur nos ponts parisiens, jeunes et vieux (y compris le Pont-Neuf), et ainsi s'explique ce qui s'est passé en juillet 1815, au sujet du Pont d'Iéna que Blucher, au

retour de Waterloo, voulait faire sauter, et qui ne fut sauvé qu'à la condition expresse qu'il changerait de nom ; ce qui fut fait par une ordonnance royale de juillet 1815 donnant au Pont d'Iéna le nom de Pont des Invalides ; et le pont débaptisé ne s'appela de nouveau Pont d'Iéna qu'après la Révolution de juillet, lorsqu'on eut construit un nouveau pont, alors suspendu, exactement à l'emplacement du pont des Invalides actuel. Il paraît, d'ailleurs, que le public parisien n'avait jamais cessé, de 1815 à 1830, de donner au Pont d'Iéna son nom primitif, pour cette excellente raison qu'il avait sans doute ignoré, *vu l'absence de plaques indicatrices*, que le Pont d'Iéna *eût perdu momentanément le droit de porter son nom !*

D'ailleurs, même s'il eût été mieux renseigné au sujet de l'ordonnance royale relative au Pont d'Iéna, le peuple de Paris n'aurait pas eu lieu d'être surpris ; car il voyait, depuis la seconde Restauration des Bourbons, c'est-à-dire depuis quelques jours, effacer aux angles des anciennes rues [1] leurs noms nouveaux qui rappelaient les victoires de la France, sous la République et sous l'Empire, — et cela en vertu de l'ordonnance du roi Louis XVIII, en date du 9 juillet 1815, portant *que les places, rues, ponts et édifices publics reprendront les noms qu'ils avaient au premier janvier 1790.* — Or, le Pont d'Iéna étant, et pour cause, postérieur à cette époque (il fut construit de 1806 à 1813), et ne pouvant reprendre un nom qu'il n'avait jamais eu, dut être naturellement l'objet d'une ordonnance spéciale, à la suite des menaces du moins généreux des vainqueurs. — Le Pont d'Austerlitz eut, sans doute pour la même raison, le même sort, et devint le Pont du Jardin des Plantes.

Tels sont, Monsieur le Directeur, les renseignements que je puis vous adresser, et qui, je l'espère, vous permettront de donner satisfaction à votre correspondant.

Agréez, je vous prie, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

NOTICE

DES PARTIES ARTISTIQUES DU PALAIS D'ORSAY

Ancien Palais de la

COUR DES COMPTES

ET DU CONSEIL D'ÉTAT

Dont la vente aux enchères publiques à charge de démolir a eu lieu rue de Lille, 62

Le mercredi 5 janvier 1898, à 2 heures précises

DÉSIGNATION SOMMAIRE

PEINTURES MURALES DÉCORATIVES

DE L'ESCALIER D'HONNEUR

PAR

THÉODORE CHASSÉRIAU

1. — *La Paix protectrice des Arts et des Travaux de la terre.*
Haut. 6 m; larg. 8 m.

Superbe fresque d'une importance capitale.

2. — *La Guerre. — L'Ordre pourvoit aux frais de la Guerre.*
Haut. 6 m; larg. 8 m.

Le fragment des forgerons est seul bien conservé.

3. — *La Force et l'Ordre.*
Haut. 3 m; larg. 2 m 30.

Très belle fresque complète.

4. — *Le Commerce rapproche les Peuples.*
Haut. 5 m; larg. 3 m 20.

Groupe de gauche.
Très belle fresque complète.
(Le groupe de droite est détruit).

5. — *Une Océanide.*
Haut. 0 m 80; larg. 3 m 20.

Grisaille.

6. — *Guerrier détachant des chevaux liés à des branches d'arbres.* (Fragments).
Haut. 4 m; larg. 7 m.

Grisaille.

LE COLLEGE D'HARCOURT et LE COUVENT DES CO
EN 1778

LEGENDE

COLLEGE D'HARCOURT

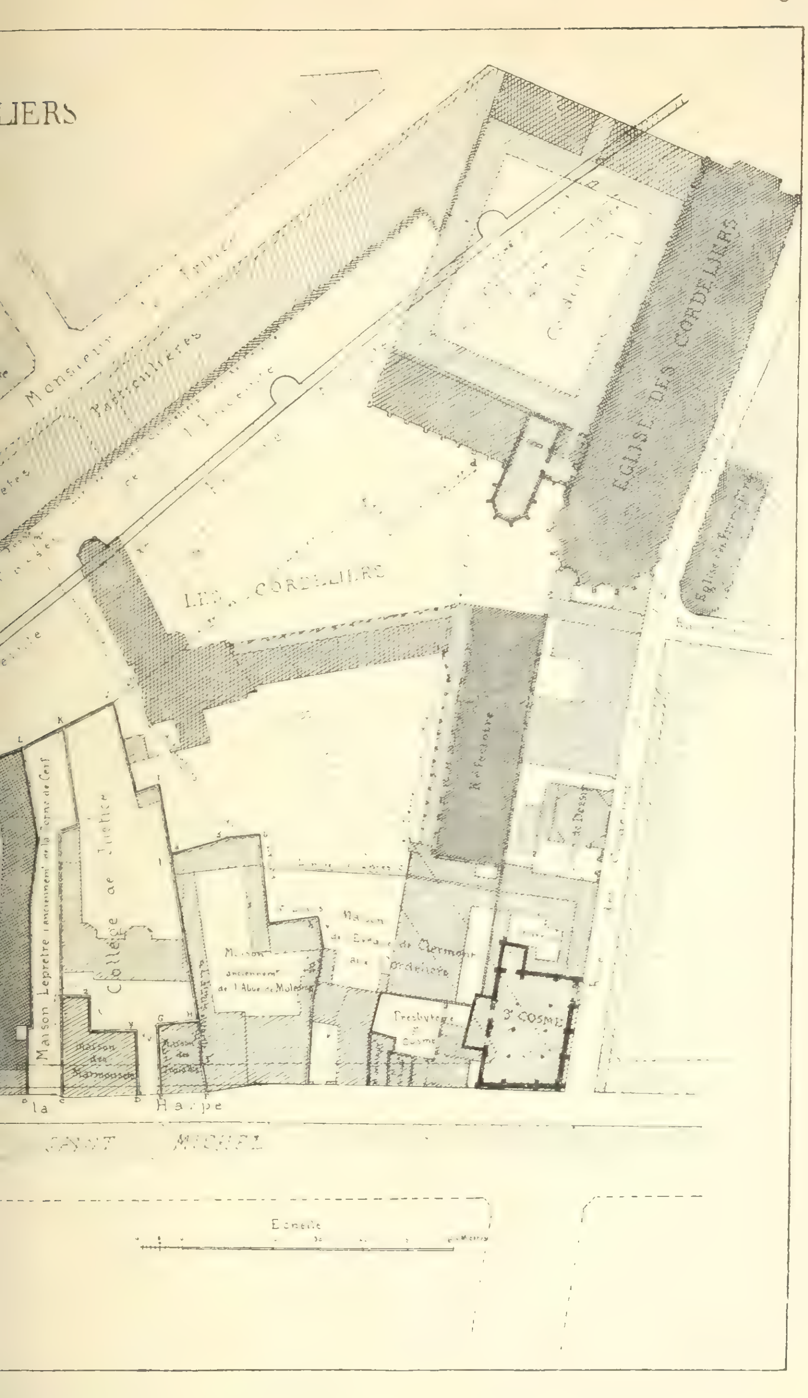
ABLLMNOPQRSTUVXA . Périmètre du College d Harcourt jusqu en 1790
BCKL Maison Leprêtre . } Annexés au Lycee (Décret de 1812)
DYKJIHGE . Collège de Justice }
Jedcbáa lJ Partie du Couvent des Cordeliers affectée au Lycee par le Decret de 1812, mais revendiquee par la Faculté
CDYZ . EGHF Maisons annexées au College en 1819
a m' Limite du College du coté des Cordeliers déterminée par la Loi de 1832, mettant fin au litige avec la Fac
M'm'JL Terrain se trouvant annexé au Collège en dehors du périmetre de 1812
klmo Portion retranchee du College en 1826
Pqrs d° annexée en 1826
aa' bhg'f F' } Portions annexées au Lycee en 1860 61
tuVXA' }
TUuS Portion retranchee en 1860 61
AA'FF Portion retranchee pour l alignem^t du Boul^d St Michel

Rue de Vaugirard
Rue des
Rue des Francs Bourgeois
Chapelle
Tour
COLLEGE D HA
Propriétés particulières anciennes
Hotel des Evêques d'Auxerre
Rue
BOULEVAR

LES ALENTOURS DU LYCÉE SAINT-LOUI
PARTIE DE L'ENCEINT

PLAN DE RESTITUTION COM

Charles Normand, dir.



BOULEVARD SAINT-MICHEL A PARIS
PHILIPPE-AUGUSTE

É PAR CHARLES DUPREZ

Paris, 98, rue Miromesnil.

7. — *Le Silence, la Méditation et l'Étude.*

Haut. 4 m; larg. 8 m.

Grisaille.

8. — Frise des *Vendangeurs* (Fragments).

Haut. 0 m 80; larg. 8 m.

9. — Frise des *Guerriers* (Fragments).

Haut. 0 m 80; larg. 8 m.

L'acquéreur devra s'entendre avec l'entrepreneur au sujet de l'enlèvement de ces fresques.

SCULPTURES

La République, de Clésinger, statue, plâtre.
Buste de la République, par Clésinger, plâtre.
Lots de fragments décoratifs en pierre sculptée.

COLONNES

Quatre colonnes en marbre rouge, hauteur 3 m, circonférence 1 m 45.
Deux colonnes en pierre, escalier rez-de-chaussée, aile Bellechasse.
Quatre colonnes en pierre cannelées et contournées, grand salon.
Six colonnes en pierre, petit salon.
Sept colonnes en pierre, galerie du premier, greffe et contentieux.

FERS OUVRAGÉS

RAMPES

Deux *rampes contournées*, rez-de-chaussée, aile rue de Bellechasse.
Quatre *rampes droites*, du rez-de-chaussée au premier, rue de Bellechasse.
Deux *rampes droites*, galerie du contentieux, rue de Poitiers.

GRILLES

Deux portes du greffe, rez-de-chaussée, rue de Lille, 3 m 10 sur 2 m 30.
Dix grilles de croisées, sur la rue de Bellechasse, 2 m 50 sur 1 m 40.
Dix autres grilles, sur la rue de Poitiers, mêmes dimensions.
Cinq arcades, rue de Lille, 3 m 10 sur 2 m 30 de haut.
Deux portes, rue de Lille, 3 m 10 sur 2 m 80, deux vantaux.
Une porte, rue de Lille, 3 m 10 sur 2 m 30, un vantail.
Une porte, rue de Lille (bureau), 3 m 10 sur 2 m 30, un vantail.
Huit grilles de caves (ailes), 1 m 45 sur 1 m 40.
Huit grilles, portes de caves (ailes), 1 m 90 sur 1 m 40.
Une porte-grille, tête cintrée (contentieux). Hauteur totale : 4 m 65 sur 2 m 35 ; cintre 1 m 20.

BALCONS

Trente-six balcons rez-de-chaussée et premier, de 3^{m} 30.
Neuf balcons (cour intérieure en aile), 2^{m} 65 sur 0^{m} 95.
Vingt-neuf balcons (cour d'honneur), 3^{m} 10 sur 1^{m} 05.
Trente-neuf petits balcons, façade rue de Bellechasse.
Quarante petits balcons, façade rue de Poitiers.
Trente-six petits balcons, façade rue de Lille. Ceux du premier ont 1^{m} 45 sur 0^{m} 65. Les autres plus petits.

CANDÉLABRES

Deux sur palier d'escalier.
Quatre dans la cour.
Sept lanternes, galeries, rez-de-chaussée.
Quatre garde-roues.
Cinq bornes-fontaines.
Deux paratonnerres.
Une pompe.
200 mètres cubes de bitume.

ARBRES ET ARBUSTES

D'ESSENCES VARIÉES

A charge par les acquéreurs d'acquitter les droits d'octroi pour les arbres abattus. Les droits ne sont pas exigés pour les arbres qui doivent être replantés.

LA BIBLIOTHÈQUE SAINT-FARGEAU

DANSE SUR UN VOLCAN [1]

L'un des fondateurs de Carnavalet. — M. Charles Read. — Sa dernière espérance. — Une bibliothèque en grand danger. — Les livres et les matières inflammables. — Laboratoire de chimie et bibliothèque.

Un homme vient de mourir, dans un âge pourtant avancé, qui n'aura pas vu exaucer son rêve. C'était ce lettré de si haute distinction

1. La Société avait pris l'initiative de demander qu'on voulût bien dégager la bibliothèque Lepelletier Saint-Fargeau, ancienne Bibliothèque Carnavalet. Le résultat a été obtenu grâce à un vote très heureux du Conseil municipal. L'utilité de la mesure se trouve démontrée dans l'excellent article publié par M. Montorgueil, dans *l'Éclair*, n° 3683, que nous reproduisons ici.

qu'était Charles Read. On ne sait pas assez quelle place aussi large que discrète il a tenue dans la vie de notre Paris. Curieux et érudit, il se passionnait pour les vieilles pierres quand ce n'était pas encore la mode, et avec quelle ardeur ! Il fut, avec Henri Martin, le véritable défenseur de ces arènes de Lutèce, dont Charles Normand a depuis, dans une monographie parfaite, si bien reconstitué l'histoire. Si nous avons pu sauver quelques vestiges du premier des théâtres parisiens, nous le lui devons, comme nous lui devons ce précieux *Intermédiaire des Chercheurs*, qui a élucidé tant de points controversés.

Entre tant de titres, il faisait cas surtout de sa part de fondateur du Musée Carnavalet. Sous Haussmann, il avait contribué à former le Musée municipal, embryon de ce Musée Carnavalet qui devrait tout à ces généraux donateurs, MM. de Liesville et Cousin. Il fut l'œuvre de ceux-ci. M. Charles Read s'y associa avec un zèle intelligent. Il a donc été l'un des pères de notre Musée, si riche qu'il a fragmenté sa fortune : le Musée proprement dit est resté dans l'hôtel Sévigné, arrangé avec un goût parfait, par cet artiste qu'est Georges Cain ; la bibliothèque a émigré dans un immeuble voisin, l'hôtel Lepelletier.

Charles Read ne pouvait que s'en réjouir. Cependant, la dernière fois qu'il nous fut donné de le voir, il n'était point sans inquiétude. « Voyez-vous, nous disait-il, j'ai vu, en 1871, le feu dévorer une partie de nos richesses, et ce souvenir m'obsède, quand je songe au danger que courut notre trésor reconstitué. Ce n'est plus la Commune qui le menace, mais c'est tout de même les hommes de l'Hôtel de Ville ; ils ont si bien manœuvré que si le Musée est à peu près à l'abri de tous risques, la bibliothèque est enclavée dans une boîte d'étoupe. Je ne mourrai heureux que lorsque j'aurai vu la prudence dicter au Conseil le dégagement de ces galeries en danger. »

LA BIBLIOTHÈQUE EN DANGER

Cet excellent M. Charles Read est mort sans ce contentement. La nouvelle bibliothèque Lepelletier-Saint-Fargeau continue à courir les risques d'une destruction plus complète qu'en 1871 — avec cette différence que cette fois nos Erostrates ne le seraient que par apathie. Mais qu'importe, si c'est pour arriver au même résultat.

Considérez que dans l'intérieur de la bibliothèque où sont accumulés les matériaux les plus nécessaires à l'histoire de notre cité, on n'a pas osé faire de cheminées. Conservateurs et travailleurs grelottent et battent la semelle. Ce n'est pas au dedans qu'est le danger — la pru-

dence y est descendue, en haine du feu, à l'on ne sait combien de degrés au-dessous de zéro — c'est au dehors. M. Le Vayer, le directeur, a beaucoup trop d'esprit pour refaire des mots connus, sans quoi il dirait : « Nous dansons sur un volcan. »

Cette bibliothèque est mitoyenne d'un lycée de jeunes filles : ce n'est pas de ce côté qu'est le danger du feu, même avec des assidus un peu inflammables. L'immeuble, devant qu'elle l'occupât, était loué à divers locataires qui sont fabricants de produits chimiques ou qui, dans la fabrique de l'article de Paris, emploient des matières extrêmement dangereuses [1].

Des galeries, de quelque côté que la vue plonge, on ne voit que hangars dans lesquels s'empilent des bonbonnes d'essences, des tonneaux, dont l'odeur ou l'aspect révèlent de fulgurants contenus. Auprès des collections historiques, un chimiste manipule des substances extravagantes, s'essayant à des mélanges dont on peut tout attendre : l'incendie ou l'explosion.

Pour ménager un couloir d'accès on a élevé une cloison dans un magasin où un industriel a déposé paille, papier d'emballage, frêles objets au milieu desquels les commis se hâtent, la chandelle à la main. Nous n'incriminons personne, les architectes n'ont pu que s'incliner devant les tyrannies du local.

Tout récemment, un des conseillers du troisième arrondissement, M. Achille, y a mené M. Bouvard, d'abord optimiste, tenant qu'il ne fallait pas se faire de l'incendie une terreur si folle, que les produits chimiques, en raison de la méfiance qu'ils inspirent, ne sont pas plus que d'autres produits des causes de désastre. Mais une fois là, il s'avoua que c'était par trop tenter le hasard, qu'une catastrophe ne laisserait pas grand'chose d'inattaqué de toute cette fortune, et qu'en somme l'inquiétude de M. Achille n'était que trop justifiée.

LES POURPARLERS

Ce qu'il y a à faire, c'est d'écarter le danger, mais le peut-on sans écarter ceux qui le causent ? Ils sont chez eux et s'y tiennent, vaquant à leurs travaux menaçants, rendus audacieux par leur assurance. Ils seraient au désespoir de détruire tant de livres, dont, pour la plupart

1. Nous rappelons que, depuis lors, le vote du Conseil municipal, réalisé selon les vœux de notre Société, a permis d'indemniser les locataires de façon à résilier leurs baux et à assurer ainsi l'enlèvement des produits inflammables.

gens instruits et bons patriotes, ils souhaitent la conservation. Mais tout peut arriver.

Pour donner quelque peu de lumière à Cluny, on a dépensé un million et plus. Pour dégager Carnavalet et la bibliothèque Lepelletier-Saint-Fargeau, il n'en coûterait guère plus, croit-on. Il y a là de vieux immeubles, de chétive apparence, qui ne feraient pas grande façon pour se laisser abattre. L'industriel qui a le plus long bail s'en va dans trois ans. Sur la vente possible de ces terrains, la Ville a un droit de préemption. Tout a été prévu en vue des transactions futures. Il n'y faudrait qu'une grande vigilance. Il y a là des baux qui, après avis d'expropriation, ne seraient plus renouvelés qu'à bon escient, et dès lors n'entraîneraient aucune majoration dans les évaluations d'indemnité.

Chaque fois que des pourparlers de cette sorte sont engagés en vue d'un intérêt public, les intérêts privés se haussent à des prétentions inabordables. C'est en quoi l'art des négociations est délicat, et difficile le rôle des avocats des meilleures causes. En s'y prenant sagement, pour Carnavalet et Saint-Fargeau, on évitera peut-être les ordinaires prétentions. Mais il n'est point douteux qu'on a le devoir d'aboutir. La situation présente ne saurait se prolonger. C'est une folie. Ce n'est pas la première fois qu'on voit rassembler des matières inflammables autour d'une bibliothèque, mais les incendiaires d'Alexandrie, au moins, avouaient-ils qu'ils avaient l'horreur des livres.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 JANVIER 1899.

Au début de la séance, M. Charles Normand, secrétaire général, donne lecture des statuts adaptés conformément aux statuts modèles délivrés par le Conseil d'État, en vue de l'obtention de la reconnaissance d'utilité publique. L'assemblée générale, sur la proposition de M. Charles Normand, prend une délibération demandant la reconnaissance légale, adopte les statuts, délègue deux de ses membres, MM. Charles Normand et Augé de Lassus, qui pourront s'adjoindre les personnes utiles, auxquels elle donne tous pouvoirs pour consentir les modifications qui pourraient être demandées.

Il est procédé ensuite à l'élection et à la réélection des membres du Comité.

Une pétition, déposée par M. Charles Normand, est couverte de signatures à l'effet d'obtenir l'acquisition de l'hôtel Lauzun par la Ville.

M. Augé de Lassus fait une conférence sur le Luxembourg, les légionnaires romains, les moines chartreux, Marie de Médicis et Rubens, la Régence, la Terreur, le palais devenu prison, le Consulat, l'Empire, les grands procès politiques. Des projections ont été faites par M. Molténi. Cette conférence est vivement applaudie. M. Charles Normand se fait l'interprète de l'assemblée pour féliciter et remercier M. Augé de Lassus.

La séance est levée à onze heures du soir.

Le Secrétaire général,
CHARLES NORMAND.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU COMITÉ

(*Suite*. Voyez tome XII, p. 42 à p. 68.)

Séance du mardi 18 avril 1899.

Présidence de M. Charles Normand.

M. L. Augé de Lassus, secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la précédente séance. A cette occasion, M. Dupuy fait observer que les lettres patentes, émanées du roi Louis XVI, qui règlent les dispositions des *façades aux alentours du jardin du Palais Royal*, prescrivent que les bases des cheminées ne doivent pas être apparentes sur les combles des bâtiments, et que c'est au maintien jaloux de cette prescription, conçue dans un but esthétique d'heureux effet d'ensemble, que M. Chabrol, longtemps architecte du Palais Royal, avait employé ses soins et sa vigilante sollicitude.

Plusieurs *membres nouveaux* sont présentés :

M. Adam, par M. Charles Normand et le secrétaire général (M. Adam, gendre de feu le baron Pichon, s'est tout spécialement employé, par ses actives démarches et toutes facilités généreusement offertes à la Ville, à l'acquisition de l'hôtel dit de Lauzun où son beau-père avait réuni ses célèbres collections) ; M. Georges Caïn, le conservateur érudit et dévoué qui préside si heureusement à la conservation et au développement des collections historiques de la Ville de Paris ;

Mme Porgès, entrant comme membre fondateur; Mme Floquet dont les goûts artistiques se sont si fidèlement affirmés, même par des dons généreux à nos collections publiques; M. Mill, conseiller municipal : ces adhésions nouvelles sont joyeusement accueillies, les membres présents y voyant une force nouvelle pour la Société. Les admissions sont unanimement prononcées, et M. Mill, présent, est l'objet de l'accueil le plus sympathique. M. Charles Normand rappelant l'acquisition décidée par la Ville de l'hôtel Lauzun, remercie, dans la personne de M. Mill, le Conseil municipal tout entier, d'une mesure excellente et qui doit assurer la conservation d'un monument entre tous remarquable et intéressant.

M. Mill proteste de son dévouement profond à la cause si chère et si haute du « Vieux Paris », et aux intérêts d'art et de beauté qui doivent demeurer pour Paris des intérêts de première importance. M. Mill est vivement remercié de ces sentiments qui promettent, en lui, une collaboration efficace, une alliance fidèle.

M. Normand donne lecture d'une lettre protestant contre la construction, sur les voies publiques, *d'édicules encombrants* et laids. La signature de cette lettre lui paraît cependant illisible. Au reste, M. Charles Normand hautement se proclame partisan de travaux dans Paris, même de travaux considérables, mais il voudrait que ces travaux fussent toujours conçus et conduits avec une préoccupation jalouse des aspects harmonieux et d'une beauté décorative comme il en fut en d'autres temps.

Lecture est faite d'une lettre adressée par M. Larroumet, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, lettre où cette Compagnie se félicite de l'achat enfin décidé, par la Ville de Paris, de *l'hôtel Lauzun*. L'Académie des Beaux-Arts en effet s'était, par un vœu, associée à la campagne ouverte par la Société des Amis des Monuments parisiens, en faveur dudit hôtel, maintenant, on peut l'espérer, sauvé.

Il est décidé que la municipalité parisienne sera officiellement remerciée de ces heureuses résolutions.

M. Charles Normand rappelle que dès les premiers jours où se révélèrent les projets de transformations et de mutilations dont *l'esplanade des Invalides* devait être l'objet et la victime, la Société des Amis des Monuments parisiens protesta et agit, non sans quelque résultat heureux. Il paraît qu'aux abords mêmes de cette esplanade et du ministère des affaires étrangères, est projeté le stationnement d'omnibus qui seront, on peut le craindre, un encombrement fâcheux. Le Conseil municipal s'est ému de cette question, qui cependant, n'étant par

d'esthétique, d'art ou d'histoire, ne paraît pas rentrer dans les préoccupations ordinaires et le but qui sollicitent l'activité de la Société.

M. Davoust observe que les bâtiments provisoires, annexes de l'Exposition prochaine, qui déjà couvrent l'esplanade des Invalides, préparent un exhaussement considérable du sol en cette esplanade, que, par conséquent, les arbres, encore épargnés, se trouveront sans doute enterrés et ne pourront manquer de périr.

La disparition des arbres, sur une grande partie du parcours que doit suivre la *ligne du Métropolitain* en construction, émeut profondément les membres présents. M. Mill assure que les arbres seront replantés autant que possible, spécialement sur les quais si tristement dépouillés maintenant, et que M. Bouvard en a pris l'engagement formel, devant le Conseil municipal.

D'après l'aspect même des travaux, M. Davoust estime que ses replantations, le sol même manquant, seront le plus souvent impossibles. Il ne voit, en ces promesses, que des illusions et de vaines défaites.

M. Maillart dit que Paris est livré aux sauvages.

Il semble bien cependant, et c'est l'avis persistant de M. Mill, que des replantations, au moins partielles, serait faites, ou sur les quais eux-mêmes, ou sur les berges basses de la Seine. M. Charles Normand insiste pour *qu'un vœu formel recommande des replantations aussi nombreuses que possible*. M. Davoust pense qu'une demande semblable adressée aux agences des travaux de l'Exposition, agences qu'un labeur écrasant envahit et surmène, sera comme non avenue. Cependant cette demande sera quand même adressée et, au besoin, plus tard renouvelée.

M. de Champeaux observe que les berges sont le plus souvent bien étroites pour recevoir des plantations d'arbres. M. Rhoné voudrait que les arbres fussent groupés avec quelque fantaisie pittoresque et décorative, plutôt que régulièrement alignés.

M. Mill estime bien difficile à réaliser cette espérance d'effets pittoresques et variés. C'est aussi l'avis de M. Debrosses.

M. Dupuy voudrait des arbres à feuillage rayonnant, non des arbres d'un port symétrique et monotone comme des peupliers.

M. de Champeaux voudrait des arbres d'essences diverses, et que les émondeurs et jardiniers respectassent la libre poussée, le développement naturel des arbres plantés. Cela même donnerait de la variété aux plantations. M. de Champeaux rédige un vœu dans ce sens, et ce vœu est approuvé, adopté unanimement.

M. Charles Normand rappelle le *don fait par les fils du regretté président*

Carnot, au Musée Carnavalet, de souvenirs et d'objets ayant appartenu à leur père. — M. Normand voudrait que les *Champs-Élysées* fussent plus libéralement éclairés ; M. de Champeaux voudrait que cet *éclairage*, s'il doit être augmenté, comme M. Quentin-Bauchard, conseiller municipal, l'a demandé déjà lui-même, fût conçu *avec un souci d'art et d'heureuse décoration*.

M. Davoust donne lecture d'un fragment d'article signé Hanotaux, article paru dans *le Figaro* où M. Hanotaux souhaite un véritable *bouleversement de Paris*, même un complet *enlaidissement*. M. Charles Normand lit à son tour quelques passages du journal *le Temps*, où les conclusions de M. Hanotaux sont victorieusement combattues. Paris, même à travers les transformations nécessaires et désirables, doit rester Paris, fidèle à lui-même, cité d'art, d'élégance et de beauté. Au reste, M. Normand, rappelant les résultats déjà obtenus, ne désespère pas. Les vœux émis par la Société, plus d'une fois furent exécutés, et les campagnes entreprises par elle, si elles n'ont pas toujours pleinement réussi, ont toujours provoqué un mouvement d'opinion utile et très heureux. La tâche de salut, de préservation, tâche pieuse et noble que mérite notre cher et grand Paris, ne sera pas désertée.

M. Davoust signale un commencement *d'effondrement à la place de Concorde*, où quinze mètres de balustrade ont fléchi, minés par les travaux souterrains du Métropolitain.

M. Augé de Lassus, répondant à la question de nouveau soulevée et toujours pendante du salut si désirable de *l'hôtel de Sens*, assure que les circonstances ne sont pas favorables. La municipalité parisienne, ayant déjà engagé de grosses dépenses par l'acquisition non encore soldée de l'hôtel Lepelletier de Saint-Fargeau, du nouveau square de Cluny, enfin de l'hôtel Lauzun, dont pas une seule annuité n'a encore été versée, cette municipalité, si grande que soit sa sollicitude pour des intérêts qui nous sont chers, n'accueillerait pas favorablement des demandes de nouveaux sacrifices et de plus lourdes charges. Au reste, il ne semble pas que l'hôtel de Sens soit actuellement menacé. La question demeure réservée. Le classement de l'hôtel comme monument historique serait indiqué et désirable. Mais M. Dupuy rappelle qu'un monument ne peut être ainsi classé qu'après entente avec le propriétaire ; et le propriétaire de l'hôtel de Sens ne semble pas disposé à cette heureuse entente. L'expropriation pour cause d'utilité publique, dans un intérêt d'art ou histoire, est légalement possible. Mais rien ne prouve que les estimations d'un jury d'expropriation seraient équitables et modérées, et que la dépense serait ainsi diminuée.

M. Laugier parle de *la place Vendôme*. Il signale et dénonce, en bordure de la rue de la Paix, aux façades qui continuent l'ordonnance architectonique de cette place, des écriteaux cachant, de la façon la plus fâcheuse, deux mascarons. Les maisons ainsi déshonorées portent les numéros 26 et 28.

M. Dupuy demande une réclamation formelle, une intervention officielle, que du reste M. Mill estime parfaitement recevable. Il pense obtenir gain de cause par son intervention personnelle au Conseil municipal et la réclamation portée au service officiel d'architecture.

M. Dupuy parle des *maisons de la rue Royale* dont les rez-de-chaussée, par l'établissement non tout d'abord prévu de boutiques et de magasins, vont changer d'aspect. Il ne semble pas cependant que la ville de Paris ait l'intention de faire valoir ses droits en toute rigueur, droits qui porteraient gravement atteinte aux intérêts des propriétaires. Il faudrait du moins que l'aspect général de cet ensemble fût respecté.

M. Ch. Normand parle de la *tour de la Liberté*, *derniers vestiges de la Bastille* récemment découverts. Il persiste dans son opinion que les pierres retrouvées présentent le plus vif intérêt et méritent d'être sauvegardées, comme il en a obtenu l'assurance à la suite de ses démarches.

La reconnaissance d'utilité publique, espérée par la Société des Amis des Monuments parisiens, sera sans doute obtenue. M. Bartaumieux, pour appuyer les négociations nécessaires, a rédigé un état établissant les recettes et dépenses depuis trois ans.

Séance du 2 mai 1899.

Présidence de M. Charles Normand.

M. Harmand parle de *l'hôtel de Sens*, dont la conservation serait si désirable. Il rappelle que la ville de Bruxelles a pris souci, non pas seulement de préserver de la ruine ou de mutilations fâcheuses ses principaux édifices, mais qu'elle a voulu aussi leur conserver un encadrement harmonieux, qu'elle a rétabli et jalousement maintient, en toute sa beauté pittoresque, le bel ensemble que présente la vieille place. *La ville de Bruxelles est arrivée à ce résultat si remarquable en consentant des prêts hypothécaires aux propriétaires de quelques maisons tout spécialement intéressantes*. La ville, ainsi substituée au moins à quelques-uns des droits des propriétaires, peut faire prévaloir ses vues conservatrices, et intervenir dans les travaux entrepris. D'autre part, elle touche

des revenus, du fait des locations consenties, et les charges, assumées par elle, sont ainsi réduites. Toutefois, M. Harmand, rappelant encore les excellents exemples que donnent d'autres villes de Belgique, entre autres Bruges et Gand, dans la défense si nécessaire des monuments d'art et d'histoire, rappelant que des fonds de réparation ou d'entretien aident les particuliers, M. Harmand est obligé de reconnaître que les lois françaises ne permettent pas ce que les lois belges permettent et facilitent. Les municipalités françaises ne peuvent librement prêter. *Des Sociétés, comme celle des Amis des Monuments parisiens, pourraient sans doute quelquefois faire ce que nos villes, légalement, ne peuvent faire*; encore faudrait-il que ces Sociétés eussent liberté d'emprunter, de prêter, d'imposer des contrats sauveurs et des hypothèques préservatrices. De toutes façons, de grandes modifications à nos lois françaises sont désirables et s'imposeraient. M. Harmand, dont la communication si intéressante est favorablement écoutée, est invité à rédiger et présenter à la Société, en quelque séance prochaine, un travail d'ensemble et qui pourrait servir de base à des vœux précis, même à quelque campagne auprès de l'autorité législative.

M. Laugier appuie les observations de M. Harmand.

M. Harmand dit que la ville de Bruxelles, prêtant à 3 °/₀ et empruntant seulement à 2 fr. 50 ou 2 fr. 75 °/₀, réalise de véritables bénéfices en ces opérations qui, en même temps, lui permettent d'imposer sa protection, même à des édifices demeurés la propriété des particuliers.

M. Laugier donne lecture d'une note relative aux changements regrettables que subissent, en leurs dehors, quelques *maisons de la place Vendôme*. M. Laugier se propose de porter la question devant la Commission municipale du « Vieux Paris ».

M. Harmand rappelle qu'après procès soutenu et perdu par eux, quelques négociants, domiciliés place Vendôme, ont été contraints de modifier et de réduire les écriteaux de réclame posés par eux. M. Harmand rappelle que les mêmes servitudes, imposant un ensemble de décoration symétrique, auraient dû, comme de droit, protéger la *place des Victoires*, si lamentablement défigurée, de par une tolérance qui fut une faiblesse de détestable exemple.

M. Béclard énumère les modifications successives, toutes fâcheuses, que cette place des Victoires a subies. M. Laugier voudrait que la question de la place des Victoires, si compromise qu'elle puisse paraître, fût jointe à celle de la place Vendôme.

M. Ch. Normand donne lecture d'une lettre émanant de M. Wallon, membre de l'Institut et sénateur, dans laquelle est formulée une très

vive protestation contre *l'envahissement exagéré des parapets des quais par les étalages de livres d'occasion* [1]. Ces étalages souvent ne se réduisent plus à de simples boîtes qui ne gênent pas l'aspect des quais et la vue de la Seine, ces étalages présentent quelquefois des rayons superposés, les couvercles levés forment écran, et les plus belles vues de Paris sont ainsi obstruées et compromises.

M. Rhoné voudrait que les couvercles des boîtes fussent rabattus, et non pas tous droit levés et formant obstacle aux yeux. M. Marmottan appuie vivement cette observation.

M. Charles Normand communique une photographie faite d'après une ancienne estampe inédite, signalée par M. Brière, où reparaissent la Sainte Chapelle et les bâtiments environnants, au lendemain de l'incendie qui dévasta le palais, en 1776. Ce très curieux document a été reproduit dans *l'Ami des Monuments et des Arts*, tome XIII, page 145 et page 201.

M. Dablin parle de la Société d'étude et d'histoire, tout récemment fondée dans le VIIIe arrondissement, dont il est le secrétaire général. M. Dablin est félicité de ce zèle, de cette propagande dont la Société nouvelle est un éclatant témoignage. M. Charles Normand estime que ces Sociétés d'arrondissement, sœurs cadettes de la Société des Amis des Monuments parisiens, sont appelées à rendre de précieux services.

M. Charles Normand reprend le projet d'un *banquet confraternel* (le banquet décidé ayant dû être ajourné par suite de la mort du Président Faure).

M. Charles Normand dit quelques mots d'une *maison ancienne située rue Mondétour*. Cette maison menaçait ruine ; on la détruit. Un pilier du rez-de-chaussée présentait, en sculptures assez grossières, et du reste alourdies par des couches de peinture accumulées, des rinceaux, un chapiteau ionique. Cela en bois, et nettement caractérisé dans le style et le goût de la Renaissance, aux alentours de 1540 ou 1550.

M. Chabert proteste contre *l'abus et l'envahissement des affiches électorales*. Il dit qu'un syndicat de propriétaires parisiens est résolu à défendre les immeubles particuliers contre cette invasion multicolore et qui est une cause de laideur certaine, de détérioration probable. Les monuments sont en proie à ce ravage sur leurs façades, même sur leurs sculptures. La colle empâte et altère la pierre, surtout les murailles qui ne sont pas de pierre de taille, et l'enlèvement de ces

1. Cette lettre a été publiée dans *l'Ami des Monuments et des Arts*, tome XIII, parmi les nombreuses études, relatives à Paris, qui y sont continuellement insérées.

placards, dont le soin et la dépense ne reviennent ni aux afficheurs ni aux candidats, laisse des taches longtemps ineffacées.

M. Philbert observe que les afficheurs se livrent à un véritable sport, le plus souvent de nuit, et quelquefois avec des ruses et des effronteries de gamins. Les prendre sur le fait n'est pas toujours facile.

M. Harmand dit que les commissaires de police n'ont pas autorité et mission absolues d'intervenir et de réprimer. Une action directe est ouverte, par quelques propriétaires lésés, contre l'agence de publicité.

M. Charles Normand rappelle que du vivant de Charles Garnier, notre président si regretté, la question était déjà venue devant la Société, et qu'une campagne fut entreprise, non sans quelques résultats partiels et du moins momentanés, contre ce qui fut appelé les affiches agaçantes.

M. Chabert rédige un vœu où ses observations sont résumées et précisées.

M. Laugier dit qu'en dehors des périodes électorales l'envahissement des affiches devient déjà importun et excessif. Il observe que dans la rue Visconti des murailles entières ne sont plus qu'un bariolage d'affiches.

M. Chabert rappelle que les *feux d'artifice placés et tirés sur l'Arc de Triomphe de l'Étoile* sont une cause de danger et de dégradation pour ce monument. C'est aussi l'avis de M. Charles Normand.

M. Harmand estime que *le scellement*, *aux façades des édifices*, *de rampes de gaz* est préjudiciable. Des projections électriques n'auraient pas les mêmes inconvénients, et pourraient satisfaire à tous les rêves de splendeurs féeriques.

M. Marmottan propose et fait adopter un vœu recommandant, de préférence au gaz, l'emploi de la lumière électrique dans les illuminations de Paris.

M. Marmottan dénonce et regrette l'établissement d'un *tramway à travers le bois de Boulogne*. C'est une véritable atteinte portée à l'aspect pittoresque et charmant que les créateurs de notre plus belle promenade parisienne lui voulaient assurer. Déjà, rappelle M. Marmottan, la construction d'un barage et d'une écluse a fait disparaître, en l'île dite de la Folie, des arbres qui donnaient, au bois de Boulogne, un fond délicieux de verdure ininterrompue.

M. Béclard voudrait que la Commission municipale du « Vieux Paris » prît soin d'honorer par quelque *plaque de souvenir*, *le chroniqueur Mercier*. Il naquit *place de l'École*, probablement dans quelqu'une des maisons anciennes encore subsistantes.

M. Dragicsevics appelle l'attention de la Société et sa sollicitude sur *l'église de la Sorbonne*, dont les travaux de réparation toujours annoncés, décidés, ne commencent jamais, les fonds à ce travail destinés ayant été, dit-il, détournés de leur emploi. M. Dragicsevics voudrait que les choses n'en restassent pas là.

M. Morin parle des *maisons nouvelles, probablement très hautes et très encombrantes, qui sans doute vont s'élever à l'extrémité de la rue Tournon*, et compromettre l'aspect si harmonieux et si heureusement décoratif du *palais du Luxembourg*. M. Morin souhaiterait qu'un recul fût imposé, qu'on établît des pans coupés, que du moins les constructions nouvelles fussent conçues de façon à ne pas nuire au palais, qu'elles doivent précéder et accompagner.

M. Marmottan appuie ces observations.

M. Augé de Lassus dit que le Sénat, grand corps de l'État, ayant son autorité personnelle, même son budget, devrait être avisé. Mieux que toute autre Compagnie, il pourrait intervenir et se faire écouter, l'aspect du palais habité par lui ne pouvant lui rester indifférent. M. Augé de Lassus rappelle un précédent qui peut conseiller la conduite à suivre en cette affaire. Aux dernières années du règne de Napoléon III, en face du palais de la Chambre des députés, un immeuble fut élevé qui borde encore et annonce le boulevard Saint-Germain; cet immeuble, du fait d'un dôme de hauteur exagérée, nuisait à l'ensemble décoratif du palais voisin et de ses alentours. Ce dôme, déjà presque achevé, fut détruit et la hauteur de l'édifice réduite. Ce que les députés de l'Empire exigèrent et réalisèrent, les sénateurs de la République peuvent et doivent l'exiger, cela d'autant plus facilement que rien encore n'est compromis ni même entrepris.

M. le docteur Philbert parle du projet qui annexerait aux ruines actuellement découvertes de l'amphithéâtre romain, la partie de ces ruines encore ensevelies sous les écuries et remises des Omnibus. Il ne semble pas qu'il y ait là autre chose que des nouvelles et des bruits sans consistance et sans intérêt.

La séance est levée à 6 heures 1/2.

Séance du mardi 4 juillet 1899

La séance est ouverte à 4 heures 45 minutes, sous la présidence de M. Charles Normand.

M. Laugier demande une rectification au procès-verbal, au sujet d'une communication faite par lui à la précédente séance. Il avait eu

l'occasion de constater tout récemment que des travaux de ravalement de la façade de la *maison dite de Nicolas Flamel* (*ancien hospice fondé par lui*), décrite dans l'*Itinéraire archéologique de Paris*, par M. Charles Normand, et dont les travaux sont actuellement terminés, avaient failli causer de graves détériorations à la fameuse inscription en lettres gothiques, dont la restauration avait été, le mois dernier, décidée par l'administration de la Ville de Paris, à la suite du vœu émis par le Comité de la Société, appuyé par les démarches de M. Charles Normand. Ce danger de détérioration, signalé par M. Laugier au propriétaire de la maison, qui a pris aussitôt les mesures de protection nécessaires, était la conséquence du défaut d'instructions données à l'entrepreneur des travaux de ravalement, *auquel l'existence de l'inscription de la façade n'avait pas même été signalée !*

La mention de cet incident a eu surtout pour but de stimuler la vigilance des Amis des Monuments en leur démontrant que les monuments les plus intéressants, au moment même où leur conservation vient d'être assurée, sont exposés à disparaître à la suite d'une négligence dans la transmission des décisions prises, ou d'un simple malentendu.

M. le président Charles Normand rend compte de la visite faite, il y a quelques jours, par un grand nombre de membres de la Société à la reconstitution du « Vieux Paris » dans l'enceinte de l'Exposition de 1900. Cette reconstitution, en cours d'exécution, sous la direction de M. Robida, est fort intéressante, et la visite a été faite dans les meilleures conditions [1].

M. le Président rend ensuite compte des démarches faites pour le dégagement des abords du Palais du Luxembourg, successivement auprès de M. l'Architecte du Sénat, M. Scellier de Gisors, puis de M. Fallières, président du Sénat, tous deux favorables au vœu émis par la Société. MM. Bouvard et Roujon avaient été également convoqués et étaient présents à l'audience accordée par M. le président Fallières.

M. Charles Normand rappelle que plusieurs *projets de dégagement du Luxembourg* ont été proposés.

Le premier projet, dont l'idée remonte au commencement du siècle, comporterait la création d'un hémicycle en face même de la porte d'entrée du Palais.

Le second projet consisterait simplement à construire le nouvel immeuble en recul sur l'ancien.

1. Un compte rendu détaillé, avec illustrations en a été publié dans *l'Ami des Monuments et des Arts*.

Le troisième projet aurait pour effet d'établir une servitude interdisant d'élever la nouvelle construction au-dessus de deux étages.

Le Conseil municipal de Paris a déjà délibéré et doit encore prendre une décision au sujet de la question. Il désirerait que l'État voulût bien contribuer, pour sa part, à la dépense à faire pour l'embellissement des abords d'un Palais national.

MM. Müntz, Godillot et Rivière font des observations au sujet de la même question.

M. Rivière serait d'avis de faire l'acquisition de l'immeuble.

Un autre membre fait observer que les frais d'acquisition seraient très considérables.

Un membre estime qu'il y a aussi, à l'appui de la proposition faite, un argument de voirie à faire valoir : les tramways et omnibus ont besoin de place pour circuler.

Un autre membre rappelle le précédent, utile à mentionner, de la *démolition du dernier étage du Palais du cercle agricole*, qui venait d'être construit au moment du percement du boulevard Saint-Germain, dans les dernières années du second Empire ; cette démolition fut faite à raison de la trop grande hauteur du bâtiment primitif qui nuisait à la perspective du Palais du Corps législatif.

Un ancien rapport, dont le texte sera communiqué à une séance ultérieure, était relatif à un projet d'élargissement des abords du Palais du Sénat. M. Charles Normand fait connaître qu'il a envoyé les deux lettres suivantes :

A Monsieur le Préfet de la Seine.

Monsieur le Préfet,

La Société des Amis des Monuments parisiens a exprimé, dans sa dernière séance, le vœu de ne pas laisser porter atteinte à l'aspect des abords du Luxembourg ; justement émue des dangers dont le menace la construction projetée d'un bâtiment de rapport, notre Société pense que son élévation aurait certainement pour résultat de masquer, de façon déplorable, la façade d'un des plus beaux monuments de Paris, de donner à cette extrémité de la rue de Tournon un aspect des plus fâcheux, enfin de provoquer des difficultés de circulation en cet endroit déjà dangereux.

Nous vous serions très reconnaissants, s'il vous convenait de donner satisfaction à un vœu qui est celui de tous les Parisiens amoureux de

la beauté de leur ville, et qui aurait pour résultat d'empêcher la réalisation des inconvénients que nous venons de signaler, et que nous redoutons pour Paris.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments de haute considération.

Le Président,
CHARLES NORMAND.

A Monsieur le Président du Conseil municipal de Paris.

Monsieur le Président,

La Société des Amis des Monuments parisiens a exprimé, dans sa dernière séance, le vœu de ne pas laisser porter atteinte à l'aspect des abords du Palais du Luxembourg ; justement émue des dangers dont le menace la construction projetée d'un bâtiment de rapport, notre Société pense que son élévation aurait certainement pour résultat de masquer, de façon déplorable, la façade d'un des plus beaux monuments de Paris, de donner à cette extrémité de la rue de Tournon un aspect des plus fâcheux, enfin de provoquer des difficultés de circulation en cet endroit déjà dangereux.

Nous vous serions donc très reconnaissants, s'il vous convenait de donner satisfaction à un vœu qui est celui de tous les Parisiens amoureux de la beauté de leur ville, et qui aurait pour résultat d'empêcher la réalisation des inconvénients que nous venons de signaler, et que nous redoutons pour Paris.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments de haute considération.

Le Président,
CHARLES NORMAND.

M. Saint-Père donne lecture de la délibération du Conseil municipal en date du 19 mai dernier, relative au dégagement du Palais du Luxembourg.

A la suite de cette délibération, le renvoi à l'administration a été prononcé.

Le même membre rappelle l'avis favorable de M. le sénateur Wallon, exprimé dans une lettre par laquelle il fait connaître que

M. le Président de la République a exprimé une opinion également favorable et aurait promis de parler de cette affaire à M. Wallon.

M. Charles Normand constate ces bonnes dispositions, mais, en même temps, reconnait les difficultés qui dominent la situation.

M. le docteur Le Baron rappelle le précédent du *dégagement de la Sorbonne et de l'Hôtel Cluny*, dû au concours si efficace de M. Léon Bourgeois, alors ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, à la suite des démarches et réclamations de M. Charles Normand qui avait pris l'initiative de demander cette mesure aux autorités compétentes.

M. Rivière met sous les yeux du Comité des *fragments de poteries parisiennes anciennes*, trouvés dans les fouilles faites à Paris à diverses époques, et aussi à la suite des dragages de la Seine.

Dans les dragages ont été trouvées des poteries romaines : l'une d'elles présente un des plus anciens appareils prothétiques qui aient jamais été connus. Il s'agit d'une poterie romaine sur laquelle est sculpté en bas-relief un Apollon avec une jambe de bois.

M. le docteur Darembert en avait trouvé un semblable, et M. Héron de Villefosse en a signalé un autre au Musée du Louvre. — M. Rivière présente également de curieux fragments de poteries vernissées (vertes et jaunes); quelques-unes figurant des têtes avec chaperon; un ancien sifflet, également en poterie, jouet d'enfant.

On a trouvé pareillement dans des blocs de cailloux, des fers de cheval, des fragments de clefs, des ferrailles anciennes diverses; un couteau que M. Rivière croit être un couteau allemand du XVIIe siècle. Il mentionne aussi un fragment de poterie très ancienne, orné de fleurs de lys.

M. le Président remercie M. Rivière de sa très intéressante commucation.

M. Roger Peyre donne lecture de *l'arrêt du Conseil relatif à la Place des Victoires, établissant les servitudes* dont étaient frappées les façades de ses maisons. Cet arrêt avait été signalé à l'une de nos dernières séances par le très regretté M. Abel Tommy-Martin, enlevé, en quelques jours, par une mort bien cruelle.

M. Charles Normand apporte à la mémoire de ce collègue dévoué le juste tribut qui lui est dû.

Il résulte de ces documents que la totalité des constructions de la Place des Victoires était considérée, dès l'origine, comme un monument public, qui ne pouvait être modifié, dans la suite, que dans son ensemble et par décision de l'autorité.

Il y a eu des *arrêts du Conseil analogues pour la Place Royale, aujour-*

d'hui Place des Vosges, et aussi pour la Place Louis-le-Grand, actuellement Place Vendôme. L'arrêt daté du règne d'Henri IV et relatif à la Place des Vosges est beaucoup plus explicite. — L'arrêt postérieur, relatif à la Place Vendôme, est absolument précis. Il y avait eu un premier arrêt en 1685, préparé par Louvois, et un second en 1699, encore plus net, prescrivant la construction des édifices de cette place sur un plan uniforme.

M. Müntz expose qu'un arrêt analogue a été rendu certainement au sujet de la *rue Royale et des galeries du Palais Royal.*

MM. Laugier et Derembourg disent qu'il en a été de même pour la *rue de Rivoli et pour les maisons de la Place de l'Étoile.*

M. Godillot constate qu'il a été de même pour les *maisons de la la Place de l'Opéra.*

M. Laugier dit qu'il a dû en être de même pour la *Place Dauphine et rue des Colonnes.*

Dans le même ordre d'idées, M. Godillot signale la récente suppression des crêtes de quelques maisons de la Place de l'Opéra (Grand-Hôtel), en violation de la règle d'uniformité établie.

M. Chabert donne lecture du texte, rédigé par lui, de la pétition adressée à M. le Préfet de la Seine, au sujet des *abus de l'affichage sur les maisons.* (*Approbation générale.*)

M. Derembourg signale d'autres endroits, spécialement réservés, où l'administration permet de placer les affiches, sauvegardant ainsi la façade de nos monuments.

M. le docteur Le Baron rappelle *les tableaux volants ou temporaires placés devant l'École des Beaux-Arts* pendant la période électorale.

M. Dupuis rappelle qu'une municipalité du département de la Seine avait, pendant la période électorale, fait un essai de ce genre ; mais le Préfet de la Seine n'avait pas cru avoir le droit de généraliser ce système à Paris et dans les départements.

M. Saint-Père pense que, pour éviter que l'on détériore les monuments préventivement, en y plaçant une inscription pour défendre l'affichage, il faudrait simplement décider, d'une façon générale, que l'on ne pourra afficher qu'après permission obtenue.

M. Chabert rappelle qu'on avait, à la dernière séance, réservé la question des affiches sur les propriétés privées.

M. le docteur Le Baron rappelle que *l'ancienne Faculté de médecine* de la rue de la Bûcherie a été achetée par la Ville de Paris, le 16 août 1896 sur l'initiative de notre Société, conjointement avec le Syndicat des médecins de la Seine. Après le vote, le Conseil municipal a cessé de

s'en occuper, et l'immeuble est en très mauvais état; la question est de savoir s'il ne faudrait pas démolir les étages construits, vers 1817, au-dessus des constructions gothiques du fond de la cour, datant du xve siècle, et, tout récemment encore, affectées à un lavoir. Que va-t-on faire après cette démolition, si elle a lieu? Se bornera-t-on à construire une toiture provisoire, ou commencera-t-on la restauration définitive de l'immeuble? En attendant, on pourra voir ainsi dégagé des constructions parasites qui l'entourent, le dôme de l'Amphithéâtre de la Vieille Faculté.

M. Godillot fait la communication suivante : « Dans un journal, je « lis qu'on va démolir le dernier bâtiment du *Palais de l'Industrie* « (l'ancienne porte d'entrée) et qu'une partie des sculptures serait « placée au Musée Carnavalet.

« A raison de l'importance cyclopéenne des figures je crains que « cette destination ne soit maintenue.

« J'imagine qu'il serait intéressant, pour conserver ce vestige de « l'Exposition universelle de 1855, d'obtenir que l'on transporte tout « ce couronnement sur une pelouse du Bois de Boulogne ou du Bois « de Vincennes. Adossé à un fond de verdure, ce couronnement ferait, « je pense, une agréable impression. » (*Assentiment.*)

M. Laugier croit devoir signaler à l'attention de ses collègues une immense *réclame en lettres dorées* gigantesques dont lui avait parlé son collègue M. Davoust, qui vient d'être *placée en face de l'Opéra*, au balcon du cinquième étage d'une maison, et produit un effet déplorable. Il s'agit de réclames commerciales.

— D'autres réclames, aussi peu pittoresques, viennent d'être placées à d'autres balcons, aux étages supérieurs de maisons en façade sur la Place de l'Opéra et le Boulevard des Capucines.

M. Peyre déplore l'envahissement des plus belles places de Paris par des affiches agressives.

M. Laugier signale également l'abus des grandes peintures réclames analogues à celle de la maison de la Place Dauphine, heureusement disparue tout récemment, couvrant les murs et pignons de certaines maisons voisines des plus beaux monuments de Paris. Il cite spécialement l'exemple du *mur* ayant vue sur le *petit square de Saint-Germain-des-Prés*, et déshonorant, par les gigantesques lettres-réclames qui y sont peintes, le voisinage immédiat de *l'église* et *du vieux palais abbatial.*

— Il cite également l'affreuse peinture-réclame couvrant le mur de la maison toute moderne de la rue Française, si malheureusement construite dans le voisinage immédiat de la *Tour de Jean sans Peur.*

Un des membres signale une immense enseigne placée à la Place des Vosges.

MM. Müntz et Gaston Trélat demandent que les réclames ne soient pas placées sur les grandes rues et avenues de Paris.

M. Laugier signale le tout récent et hideux bariolage, en couleur jaune et rouge, de la base du Pavillon en rotonde de l'ancien hôtel faisant face à la Banque de France, au coin des rues de la Vrillière et Croix-des-Petits-Champs.

Pour essayer de lutter contre cet envahissement de réclames et d'affiches qui portent atteinte à la beauté de Paris et menacent d'enlaidir ses plus belles places, M. Laugier propose d'émettre le vœu suivant :

Le Comité de la Société des Amis des Monuments parisiens émet le vœu qu'une restriction puisse être faite au droit des propriétaires des maisons placées dans le voisinage immédiat des grandes places ou des monuments de Paris, de placer des réclames peintes en lettres gigantesques sur certains murs ou pignons de maisons, tellement à proximité de ces places ou monuments, qu'il est littéralement impossible de les reproduire par la photographie, sans reproduire également les réclames qui les déshonorent.

Le vœu de M. Laugier est adopté.

M. Tassin signale trois immeubles qui vont être démolis prochainement *rue Saint-Jacques* (nos 304, 306 et 308), *devant la façade du Val-de-Grâce*. Il y avait jadis, comme pour la façade du Palais du Luxembourg, un projet de construction en hémicycle.

Il y aurait là quelque chose à faire. L'alignement de la rue Saint-Jacques prévoit d'ailleurs l'élargissement de la voie à cet endroit ; et il y aurait intérêt, même au point de vue des services du grand hôpital militaire installé au Val-de-Grâce, à dégager ce beau monument.

M. Charles Normand insiste sur l'intérêt de la question.

M. Morin signale la nécessité de dégager les abords de nos principaux monuments parisiens.

M. Charles Normand voudrait que, chaque fois qu'une maison est à construire, l'administration, avant d'accorder l'autorisation de bâtir, tienne compte du caractère artistique de la future construction.

M. Müntz dit qu'il en est ainsi à Bruxelles, et que l'on est arrivé, par d'ingénieuses combinaisons hypothécaires, à intéresser les propriétaires eux-mêmes au maintien de la beauté de leurs maisons.

Dans le même ordre d'idées, M. Chabert signale les maisons gothiques modernes construites à Bruges, spécialement le nouvel

hôtel des Postes sur la grande place, à côté du fameux beffroi de la halle aux draps de la vieille ville flamande.

M. Müntz appelle l'attention sur la *démolition partielle du marché Saint-Germain* en cours d'exécution. — Que fera-t-on de la fontaine monumentale placée au milieu, et qui présente un intérêt artistique? Il y aurait lieu de prendre des informations à ce sujet. (*Assentiment.*)

M. Laugier et M. Müntz signalent également la démolition, actuellement terminée, de *l'ancien hôtel Roquelaure*, situé rue Servandoni et dont il avait été question à la précédente séance. D'intéressants mascarons se trouvent encore dans le Chantier. Il y aurait peut-être lieu d'assurer leur conservation. (*Assentiment.*)

M. Charles Normand s'est rendu rue Servandoni, et en a avisé M. Sellier chargé par la Ville d'assurer la conservation de ces fragments.

La séance est levée à 6 heures 20.

Séance du mardi 7 novembre 1899.

Présidence de M. Charles Normand.

M. le Président annonce que M. Bottée lui a offert d'exécuter une *médaille de la Société* dans des conditions très avantageuses. Cette proposition est renvoyée, après discussion, à l'examen du bureau. Il donne ensuite lecture d'une circulaire et du programme du Congrès de l'Art public organisé pour le mois d'août 1900 par la municipalité de Paris. Il consulte le Comité pour savoir si la Société doit y donner son adhésion.

M. Müntz, de l'Institut, pense qu'on ne peut y adhérer que sur invitation officielle, puisqu'il n'y a pas de cotisation à payer.

M. Thomas, de l'Institut, est d'avis que si on demande l'adhésion de la Société, il faut la donner et envoyer des délégués.

Le Comité décide, en principe de donner l'adhésion de la Société, et prie M. le Président et M. Müntz de prendre des renseignements complémentaires.

M. Müntz a été heureux d'apprendre que *la fontaine du marché Saint-Germain* serait replacée à côté de l'emplacement qu'elle occupait avant les travaux de la salle d'examen de la Ville de Paris.

M. Davoust dépose un vœu relatif à la suppression *des enseignes placées sur les maisons de la place de l'Opéra*. Il rappelle que, lorsque les constructions ont des façades imposées, uniformes, la Ville de Paris

vend le terrain moins cher et qu'elle a le droit de faire des conditions aux acquéreurs. Après discussion, ce vœu est adopté en y ajoutant les *enseignes lumineuses*. Il sera remis à M. le Préfet de la Seine par une commission composée du bureau et de MM. Davoust, Dupuy, Lefuel et quelques-uns de nos collègues.

M. le Président Charles Normand annonce qu'un crédit a été voté pour mettre la *Bibliothèque Saint-Fargeau à l'abri des dangers d'incendie* qu'elle courait par le voisinage d'un marchand de produits chimiques. Il dit aussi que l'*hôtel Lauzun est définitivement acquis* par la Ville. M. Müntz sait qu'on s'occupe déjà de son utilisation.

M. le Président Charles Normand donne lecture de la délibération du Conseil municipal relative à la *replantation des arbres des quais*. Ce vote donne satisfaction à nos demandes. *Les berges* seront l'objet d'une décoration, partout où la navigation le permettra. (*Voyez le compte rendu du banquet.*

M. Le Baron pense qu'il sera possible de rétablir les arbres dans beaucoup d'endroits. Il attire de nouveau l'attention du Comité sur la nécessité d'une *réglementation des étalages des bouquinistes*.

M. le Président dit qu'il n'a pas été possible d'obtenir satisfaction pour le dégagement du *Palais du Luxembourg*.

M. Lefuel fait remarquer que cela est très regrettable, car les deux maisons d'angle de la rue de Tournon ayant été mises en vente en même temps, on aurait pu réaliser le projet d'hémicycle.

M. le Président informe le Comité que des vœux relatifs à un *Musée explicatif des Arènes* ont été adoptés par la Société de l'Histoire de Paris, et la Société de la Montagne Sainte-Geneviève. Il s'est assuré le concours de M. Bertrand, directeur de l'Opéra, pour les représentations théâtrales.

Une visite de la Société à l'*École des Beaux-Arts* aura lieu prochainement, sous la direction du conservateur M. Eugène Müntz, membre de l'Institut, et de M. Charles Normand.

M. Paul Joanne adresse la note suivante au sujet des gares du Métropolitain :

« Il y a eu un concours d'édicules, paraît-il ?

« Un édicule serait installé sur la place du Palais-Royal. Pourquoi les gares ne seraient-elles pas installées dans des boutiques ? L'édicule de la place de la Concorde est très embarrassant à placer. Il serait question de le mettre ou d'installer la gare dans le jardin des Tuileries. »

M. Davoust donne des détails sur les gares établies à Buda-Pesth et

qui prennent peu de place. Il propose le vœu suivant qui est adopté :

« Dans sa séance du 7 novembre 1899, la Société des Amis des Monuments parisiens, très émue par l'aspect des substructions qui s'exécutent dans la rue de Rivoli et notamment sur la belle place du Palais Royal pour le chemin de fer Métropolitain,

Émet le vœu

Qu'aucune station du chemin de fer métropolitain ne comporte de construction en élévation sur les trottoirs et les places publiques, et qu'elles soient installées dans les boutiques, comme à la gare de la rue Gay-Lussac. »

Séance du samedi 16 décembre 1899.

La séance est ouverte à 4 h. 1/4 sous la présidence de M. Charles Normand.

M. Charles Normand entretient le Comité des plans du *Théâtre gallo-romain du Lycée Saint-Louis* [1] ayant existé à Paris, trouvé dans les papiers de M. Vacquer, conservateur attaché aux collections de la Ville de Paris. Le théâtre situé sous le Lycée Saint-Louis était limité par le Boulevard Saint-Michel, la rue Racine et la rue Monsieur-le-Prince.

M. Müntz, membre de l'Institut, s'étonne que l'existence de cet antique théâtre soit demeurée si longtemps ignorée, et fait ressortir l'intérêt de la communication de M. Charles Normand.

Après un échange d'observations au sujet de la situation exacte de l'ancien théâtre, M. Marmottan estime que l'on pourrait faire établir, indépendamment du plan de M. Vacquer, un plan en relief du Théâtre romain qui en ferait connaître exactement l'importance.

M. Normand rappelle qu'il en a été fait ainsi pour les arènes de la rue Monge. Il fait remarquer également qu'on a trouvé un mur d'ancien cirque romain contigu au théâtre romain du Lycée Saint-Louis. Une disposition semblable existe au Théâtre romain d'Orange. M. Paul Marmottan exprime l'idée, à propos de la découverte de ruines romaines signalées par les papiers de feu M. Vacquer dans le voisinage du Lycée Saint-Louis, que l'administration se soucie plus que par le passé de

1. Des renseignements précis et de source officielle ont été publiés immédiatement, dans *l'Ami des Monuments et des Arts*, sur le théâtre romain nouvellement découvert.

sauvegarder l'aspect des thermes de Julien, en n'autorisant pas la construction de bâtiments modernes, comme elle l'a fait, il y a quelques années, pour l'agrandissement des locaux du Musée de Cluny.

On renouvelle ensuite à l'unanimité le vœu relatif à *la nécessité d'exiger des futurs candidats au Conseil municipal l'engagement de faire contribuer tout travail édilitaire à l'embellissement de Paris*, et de remédier, autant que possible, aux conséquences des erreurs antérieurement commises. Après un échange d'observations, des décisions fermes sont prises au sujet de certains arrondissements de Paris (le 7e, le 8e, le 15e, etc.).

M. le président Charles Normand rend ensuite compte de son *voyage à Bruxelles*, où il a été délégué par le Conseil municipal de Paris et le Comité d'organisation de l'Art public, en vue d'obtenir la participation de la Belgique au Congrès de 1900 et à l'Exposition organisée par la Municipalité parisienne. — M. Charles Normand a été parfaitement accueilli, ainsi que les autres délégués, et se félicite des résultats obtenus et spécialement de l'adhésion des bourgmestres, échevins et gouverneurs de provinces belges. Il s'est spécialement entretenu avec M. Buls, le bourgmestre de Bruxelles, qui lui a fait connaître qu'un très intéressant plan de la Grand'Place de Bruxelles, avant et après sa restauration, figurerait à l'Exposition. Il pourrait être utile de faire, pour l'Exposition, un plan semblable de la place des Victoires, avant et après les actes de vandalisme dont elle a été l'objet. Le compte rendu de la mission de Belgique et des délibérations de la Commission municipale de l'art public ont été publiés, *in extenso* dans *L'Ami des Monuments et des Arts*, de façon officielle [1].

M. Müntz, à la suite d'une discussion à laquelle prennent part MM. André Laugier, Lefuel, Marmottan et Saint-Père, propose de désigner le plus grand nombre possible de délégués pour prendre part au *Congrès de l'Art public*, et de préparer aussi une exposition particulière de monuments parisiens dans leurs diverses transformations à différentes époques de notre histoire.

M. Normand, en quittant Bruxelles, est allé à Cologne, où il a vu une belle collection de dessins du célèbre architecte français Hittorf, originaire de Cologne, légués par lui à sa ville natale. Ces dessins,

1. Ces compte rendus détaillés n'ont été publiés que dans *L'Ami des Monuments et des Arts :* tome XII, p. 180, 234, 292-304; tome XIII, p. 181, 228, 308. Le tome XIV renferme la suite des discussions, au fur et à mesure de leur avancement.

d'un grand intérêt pour *l'histoire des Monuments construits par Hittorf à Paris* et en France, ont été l'objet d'une très belle installation.

M. Lefuel donne quelques détails biographiques sur Hittorf et ses travaux, et estime qu'Hittorf a pu être influencé dans sa détermination par la crainte de ne pas trouver à Paris une installation aussi complète. La collection Hittorf est, en effet, placée à Cologne dans trois galeries de l'un des plus importants Musées de la Ville, le *Kunstgewerbemuseum*.

M. Marmottan signale à l'attention du Comité le danger que fait courir au *Musée de Cluny*, et spécialement aux ruines romaines des Thermes de Julien, la *construction de salles annexes*, utiles, sans doute, pour loger les collections nouvellement données ou léguées au Musée, mais de nature à altérer et dénaturer singulièrement le style et l'aspect de l'ancien Palais des Thermes.

M. Laugier appuie les observations de M. Marmottan. Il rappelle que le Palais des Thermes n'a pas été seul atteint par les constructions de salles annexes, qu'il en a été malheureusement de même de l'hôtel de Cluny proprement dit, lors de la construction, il y a une quinzaine d'années, d'une grande salle vitrée, sans aucun caractère architectural en rapport avec les constructions anciennes, contenant d'ailleurs de fort intéressantes collections artistiques ou archéologiques, sur l'emplacement d'une cour intérieure fort pittoresque, mettant en communication le rez-de-chaussée de la merveilleuse chapelle de Cluny avec la grande salle romaine du Palais des Thermes.

Une discussion s'engage à ce propos au sujet de la tendance qu'ont eu trop souvent les *Directeurs des Musées créés dans d'anciens monuments* que l'on avait voulu sauver en les affectant à un service public, — à sacrifier ces monuments de l'art antique ou de l'ancien art français, au profit des collections qu'ils renferment, en détruisant, soit l'harmonie de ces bâtiments, soit l'originalité qui les distingue, par la construction de bâtiments annexes, tantôt dans le jardin qui les entoure et contribue à leur décoration artistique, tantôt dans une cour intérieure comme à Cluny, et aussi comme à l'hôtel Lauzun, si heureusement acquis tout récemment par la Ville de Paris et dont il serait actuellement question de couvrir la cour d'un vitrage.

Il ne faut pas oublier que ces constructions parasites si regrettables trouvent leur raison d'être dans la nécessité de placer des collections nouvelles dans des locaux déjà encombrés. Aussi, MM. Lefuel, Marmottan et Laugier croient devoir insister sur la nécessité de créer une succursale au Musée de Cluny, dont les collections manquent de

place. Cette création d'une succursale aurait, ajoute M. Laugier, un triple avantage :

Celui d'abord de sauvegarder la beauté du monument menacé ;

Celui d'assurer la conservation de tel ou tel autre monument parisien — l'hôtel de Sens, par exemple — destiné à servir de succursale ;

Enfin, celui de ne pas décourager les collectionneurs, peu disposés à léguer ou à donner à l'État des objets précieux qui ne pourraient matériellement, faute de place, figurer dans l'admirable Musée créé par Du Sommerard et Albert Lenoir.

M. Marmottan croit devoir, à ce sujet, émettre un vœu approprié, dont M. le Président donne lecture et qui est adopté.

« M. Laugier demande l'addition d'un paragraphe relatif à la nécessité de sauvegarder aussi contre le danger de la création de salles annexes, aussi bien l'hôtel de Cluny que le Palais des Thermes. » (*Assentiment.*)

M. Dragicsevics, entrant dans la voie indiquée par M. Marmottan, émet le vœu que toutes les pièces qui se trouvent dans les pharmacies des divers hôpitaux de Paris, telles que vases de faïence, mortiers, ou tous autres vases pharmaceutiques, qui ont été réunis par M. le Directeur de l'Assistance publique, — heureux de les mettre à l'abri de toute destruction, — à la *Pharmacie centrale des Hôpitaux*, soient placées dans *l'Ancienne Faculté de Médecine* (rue de la Bûcherie), nouvellement acquise par la Ville. Le vieil édifice est resté jusqu'à présent sans emploi. On pourrait y placer encore les différentes boiseries qui proviennent des hôpitaux et qui se trouvent en ce moment dans les greniers de l'Assistance publique. Ces différents objets trouveraient dans l'ancienne Faculté leur asile naturel.

M. le président Normand rend compte de la communication faite par lui à la dernière séance de la Commission municipale du « Vieux Paris », d'un vœu émis par le Comité, au sujet de la place la plus convenable à donner aux *futures stations du chemin de fer Métropolitain.*

M. Laugier donne également connaissance de la communication faite par lui à la même séance du 9 novembre, de deux vœux du Comité, relatifs à certaines *enseignes et réclames antiartistiques*, le premier du 4 juillet, le second du 7 novembre 1899.

M. Saint-Père propose de faire une restriction au droit des propriétaires de mettre sur leurs balcons des *affiches lumineuses.* Il estime que la Ville de Paris pourrait peut-être leur interdire ce droit, avant d'autoriser les constructions.

Après un échange nouveau d'observations entre les divers membres, le Comité pense qu'une mesure législative serait nécessaire pour réglementer et sauvegarder la beauté des monuments menacés par les agissements des propriétaires.

M. le Président donne lecture d'une lettre de MM. Klipsch-Laffite, relative à un *conduit souterrain*, — découvert récemment rue de Rivoli, pendant les travaux du Métropolitain — appelé *galerie du Roi*, et qui aurait mis autrefois en communication Paris et Versailles.

Cette lecture donne lieu à un échange d'observations entre les membres du Comité au sujet de souterrains analogues, ayant eu jadis pour objet d'établir une communication secrète entre le Palais des rois et telle ou telle partie de la Ville, en cas de danger (guerre civile ou étrangère). — Il en était ainsi du passage souterrain de la Terrasse du bord de l'eau, mettant en communication les Tuileries (Pavillon de Flore) avec la Place de la Concorde. C'est par ce passage que le Roi Louis-Philippe a pu quitter les Tuileries, le 24 février 1848.

M. Laugier rappelle qu'une idée analogue avait présidé à la construction de la galerie du Louvre, réunissant pour la première fois le Louvre au Palais des Tuileries, en franchissant par une arcade voûtée le vieux fossé de l'enceinte de Charles V, et permettant ainsi de soustraire le roi aux conséquences d'une nouvelle Journée des Barricades.

M. Normand est heureux de signaler un résultat heureux de ses démarches ; la *replantation partielle des arbres du quai de la rive gauche*, et de l'île Saint-Louis vient d'être commencée grâce à ses efforts.

M. le président Normand signale également au Comité l'installation de la *base de la Tour de la Bastille* récemment découverte dans les travaux du Métropolitain, au milieu d'un refuge créé sur le quai des Célestins, près du pont Sully. On a vainement cherché un emplacement libre qui fût plus à proximité du lieu de la découverte.

M. Normand fait ressortir les inconvénients des installations *d'expositions dans le Jardin des Tuileries*, et spécialement de l'autorisation qu'on serait sur le point d'accorder aux organisateurs d'une Exposition d'acétylène.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 1/2.

Pour les procès-verbaux :

Le Président et les Secrétaires,

CHARLES NORMAND, AUGÉ DE LASSUS,
DRAGICSEVICS, LAUGIER, Docteur PHILBERT.

MONUMENTS DÉTRUITS

à raison de leur histoire et des souvenirs qui s'y rattachent

Opinion de Victor Hugo.

PAR

ANDRÉ LAUGIER

Secrétaire général du Mont-de-Piété
Membre de la Commission municipale du « Vieux Paris ».

Se venger sur les pierres des actes imputés aux hommes ou aux peuples a été longtemps une coutume enracinée dans l'âme humaine. C'est là un *vandalisme sentimental* ou *expiatoire*, comme ou voudra l'appeler, et l'on peut ajouter : *une des formes les plus dangereuses du vandalisme.*

Les peuples vainqueurs, dès la plus haute antiquité, rasaient les villes des vaincus, et les détruisaient souvent jusqu'aux fondations, n'en laissant pas littéralement pierre sur pierre.

Sous l'ancien régime, en France et ailleurs, les tribunaux ne se bornaient pas à punir le criminel ; ils décidaient souvent que sa maison, ou que la maison où avait été commis l'acte incriminé, serait rasée. On trouverait de cet usage des exemples nombreux dans les procès politiques ou religieux. Il en fut ainsi pour Philippe de Gastine, riche marchand de Paris, huguenot condamné à mort au XVIe siècle par arrêt du Parlement, *pour avoir assemblé secrètement ses coreligionnaires dans sa maison* où ils célébraient leur culte. Cette maison, située rue Saint-Denis, là où fut plus tard la place Gastine, fut démolie, et, sur son emplacement, on éleva une haute pyramide surmontée d'un crucifix doré, dite la croix *Gastine*, qui fut ultérieurement transportée au cimetière des Innocents, et détruite avec lui en 1786.

— Plus tard, sous Henri IV, la Pyramide dite de Chastel[1], monument expiatoire, fut érigée en 1595 devant le Palais de Justice, sur

1. Les arrêts de condamnation n'entraînaient pas toujours la démolition de la maison des condamnés.

Lorsque le Connétable de Bourbon eut été déclaré traître et criminel de lèse-majesté, on brisa les armoiries sculptées sur son hôtel du Petit-Bourbon et l'on en fit barbouiller de jaune, par la main du bourreau, les portes et fenêtres. Si une partie du monument fut démolie presque aussitôt après, en 1525, la grande galerie qui lui survécut plus de 150 ans, pour être remplacée par la Colonnade du Louvre, eut une brillante destinée : elle fut la salle des séances des États généraux de 1614, où Richelieu débuta dans la vie politique, et le théâtre où, en 1658, Molière débuta sur la scène parisienne.

l'emplacement de la maison de Jean Chastel, condamné à mort pour tentative d'assassinat sur le Roi. Le meurtrier était élève des Jésuites, et le lendemain même du crime, un arrêt du Parlement bannissait du Royaume l'ordre tout entier.

Que d'édifices détruits ou ruinés sous l'ancienne royauté, et, en dernier lieu, par Richelieu et Mazarin, pour punir les seigneurs rebelles à la cause royale ! Coucy et Pierrefonds en sont les plus célèbres exemples à citer.

Victor Hugo a mis très heureusement en lumière ce mode de vengeance, d'une pratique séculaire, dans le vers fameux d'*Hernani*, placé dans la bouche du futur Charles-Quint, et adressé à don Ruy Gomez :

.... Sans détours,
Réponds, duc, où je fais raser tes onze tours !

Faut-il remonter jusqu'à Catherine de Médicis qui fit démolir le logis des Tournelles dont aucun souvenir ne nous a été conservé, à raison de la mort tragique de son époux Henri II, blessé à mort, à quelques pas de ce Palais, au Tournoi de la Porte Saint-Antoine ?

Faut-il, à une époque plus reculée, constater avec Sauval, que l'hôtel dit de la Reine-Blanche, contemporain de Charles le Bel, habité, dit-on, au siècle suivant, par Isabeau de Bavière, « fut démoli, « comme complice de l'embrasement de quelques courtisans qui y « dansèrent avec Charles VI ce malheureux Ballet des fauves ».

C'est du Bal des Ardents qu'il s'agit.

Le Petit Chatelet est démoli en 1783, et Mercier, célébrant, dans son tableau de Paris, la destruction du « barbare monument du siècle de Dagobert », ajoute que « les murs y doivent être encore imprégnés des « soupirs du désespoir », et conclut par ces mots : « Puissent les dernières traces de la barbarie s'effacer ainsi sous la main vigilante d'un gouvernement sage ! »

La Bastille a été, je crois, le plus fameux exemple de la haine qui peut s'attacher à un monument. En 1783, l'année même de la démolition du Petit Chatelet, Mercier écrit : « On bâtit de tous côtés : il « était question de renverser la Bastille, mais ce monument odieux en « tous sens choque encore nos regards. » Plus tard, en 1788, Mercier écrit de nouveau, après avoir vanté les Boulevards de Paris : « Mais, « pour compléter ces rares beautés, quand verrai-je une statue équestre « remplacer la Bastille, et ce monument disparaître à jamais ? » Voilà la démolition de la Bastille prédite un an d'avance !

Ajoutons que la Bastille, une fois démolie, ne fut regrettée de personne; on ne voyait pas seulement dans ses tours le symbole des abus de l'ancien régime; mais le style gothique était alors universellement décrié, et Louis XVI lui-même avait projeté, depuis quelques années, la démolition de la vieille forteresse, pour créer, sur son emplacement, une place plus ou moins décorative dans le goût du jour.

Aujourd'hui, si le hasard des événements l'avait conservée, personne ne songerait à démolir la Bastille pour lui faire expier les abominables lettres de cachet, et l'on y aurait installé vraisemblablement un musée d'armes, déjà en formation dans ses vieux murs depuis Louis XIV, composé d'une collection des modèles de l'artillerie alors en usage pour l'instruction des jeunes officiers de l'armée, collection qui fut l'origine de notre Musée d'artillerie.

Nos voisins et amis les Belges ont-ils fait autre chose en installant deux musées de ce genre, l'un à Bruxelles, dans la monumentale Porte de Hall, et l'autre à Anvers, dans le vieux château (*het Steen*) qui domine le quai de l'Escaut?

Notre grand Chatelet eut le même sort que la Bastille. Il fut démoli sous le Consulat, en 1802. A la fois forteresse, chambre des notaires, tribunal et prison, il avait été le théâtre de nombreuses tragédies; les plus sanglantes furent le massacre des Armagnacs en 1418, où périrent 216 personnes. L'historien Lavallée, à raison de ces souvenirs, et aussi à cause de la grande Morgue qui se trouvait à son rez-de-chaussée, le qualifie de *Monument sinistre*, et semble, pour ce motif, approuver la destruction de l'un des plus anciens et des plus curieux monuments de Paris!

Le Donjon du Temple fut détruit à son tour, et, lui aussi, dut sa démolition à sa triste renommée. Lavallée, qui, tout enfant, avait pu voir les hautes tours du vieil édifice, rappelle les événements tragiques qui se sont passés dans ce donjon, « *qui, élevé* de 150 pieds, dominait « tout le quartier de *sa masse sombre et sinistre* », la captivité de l'ex-famille royale, celle des vaincus du camp de Grenelle, des proscrits du 18 fructidor, etc.; et il termine par ce mot : « Le gouvernement impérial fit disparaître cet édifice qui rappelait *tant de sinistres* souvenirs. » Bonaparte, à peine consul, l'avait visité et avait dit : « Il y a trop de souvenirs dans cette prison-là; je la ferai abattre. » Le moment vint pour lui de donner suite à son projet, après son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise, à laquelle il voulait épargner la vue de la prison de sa tante Marie-Antoinette. La date de la démolition de la Tour du Temple (1811) suivit, en effet, de très près, celle du second mariage de l'Empereur (1810).

L'Opéra de la rue de Richelieu, en face la Bibliothèque, situé sur l'emplacement actuel du square Louvois, fut démoli en 1820 pour un motif bien curieux. Il ne dut pas survivre au duc de Berry, qui, blessé mortellement en sortant du théâtre, avait reçu, avant de mourir, dans une des salles basses de l'édifice, la visite de l'archevêque de Paris. Or, dans les idées qui régnaient à la cour de Louis XVIII, et à l'archevêché de Paris, l'entrée de l'archevêque dans un théâtre devait avoir pour conséquence forcée sa démolition ! Elle eut lieu sans retard, et la salle Richelieu fut remplacée, jusqu'à l'incendie d'octobre 1873, par la célèbre salle de la rue Le Peletier, construite à titre provisoire.

Enfin, deux trop célèbres prisons de Paris eurent le même sort au commencement du second Empire (1853 et 1854).

La Force, ancien hôtel de Brienne et du Roi de Sicile, puis résidence de Caumont, duc de la Force, était devenue une maison d'arrêt. Comme la Prison de l'Abbaye (ancienne dépendance de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés), elle fut démolie à raison des scènes de meurtre dont les deux prisons furent le théâtre en septembre 1792.

Je ne veux pas aborder une histoire plus récente et rappeler le souvenir d'autres destructions à jamais regrettables.

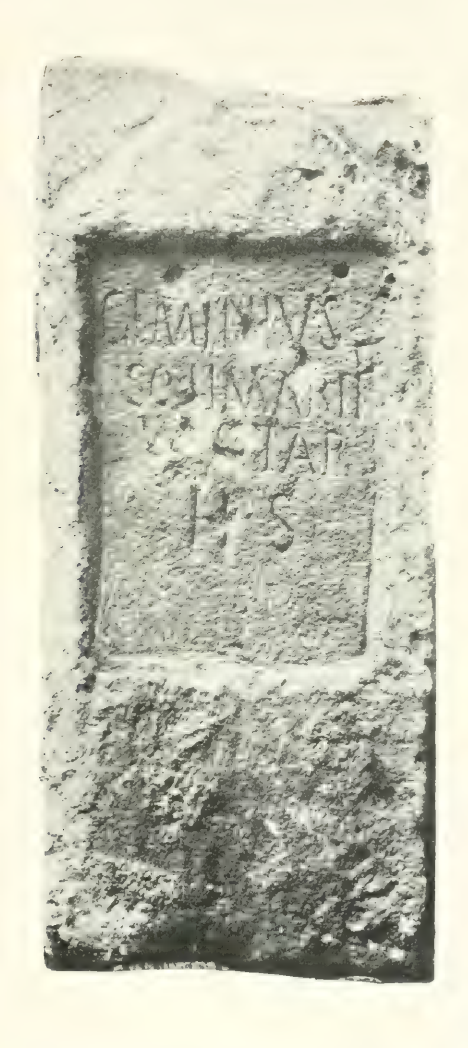
Je crois mieux faire en reproduisant, pour finir, une page admirable et assez peu connue, de Victor Hugo, dans laquelle le grand poète proclame l'innocence des monuments, quels qu'ils soient, et se refuse à admettre que l'on puisse jamais prononcer contre eux la peine de mort.

Voici cette page, que tout commentaire affaiblirait :

« S'il faut détruire un monument à cause des souvenirs qu'il « rappelle, jetons bas le Parthénon qui rappelle la superstition païenne, « jetons bas l'Alhambra qui rappelle la superstition mahométane, « jetons bas le Colisée, qui rappelle ces fêtes atroces où les bêtes man- « geaient les hommes, jetons bas les Pyramides qui rappellent et éter- « nisent d'affreux rois, les Pharaons, dont elles sont les tombeaux ; « jetons bas tous les temples, à commencer par le Rhamseion, toutes « les mosquées, à commencer par Sainte-Sophie, toutes les cathé- « drales, à commencer par Notre-Dame.

« En un mot, détruisons tout ; car, jusqu'à ce jour, tous les monu- « ments ont été faits par la Royauté et sous la Royauté, et le peuple n'a « pas encore commencé les siens. Détruire tout, est-ce là ce qu'on « veut ? Évidemment non. On fait donc ce qu'on ne veut pas faire. « Faire le mal en le voulant faire, c'est la scélératesse ; faire le mal « sans le vouloir faire, c'est l'ignorance. »

(Victor Hugo, *Actes et paroles*.)



RÉPERTOIRE ÉPIGRAPHIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Charles Normand, dir. *Paris, 98, rue Miromesnil.*

RECONSTITUTION

DU

PARIS GALLO-ROMAIN

(*Suite*)

PAR

CHARLES NORMAND

LIVRE II

INSCRIPTIONS ANTIQUES

DE

PARIS

RÉPERTOIRE ÉPIGRAPHIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Le livre premier comporte deux volumes intitulés :
Nouvelles Antiquités gallo-romaines de Paris; les Arènes de Lutèce et le premier théâtre parisien.

Voir aussi : *Le grand Monument romain du Collège de France,* dans *l'Ami des Monuments et des Arts.*

L'ÉPITAPHE DU TAILLEUR GEMINIUS

STÈLE ANTIQUE TROUVÉE DANS LE JARDIN DE L'ABBAYE DE PORT-ROYAL-EN-VILLE

Notice écrite en collaboration avec Seymour de Ricci.

HISTOIRE DE L'INSCRIPTION

M. de Longpérier a écrit dans la *Revue archéologique* (octobre 1873) le récit de la découverte :

« Le 2 octobre, étant allé, sur l'invitation de M. Théodore Vacquer, l'intelligent et dévoué conducteur des travaux de la Ville, assister à l'exploration des sépultures antiques qu'il découvre dans les terrains voisins de la rue Nicole, à l'extrémité du faubourg Saint-Jacques, j'ai pu prendre part à la trouvaille d'une stèle antique déterrée tout près de là, dans le jardin de Port-Royal, dépendant aujourd'hui de l'hospice de la Maternité.

Grâce à l'intervention du directeur de cet établissement, M. Francière, un bloc de pierre calcaire chargé de caractères, retiré du sol du

jardin, était sauvé, au moment même où des ouvriers maçons le scellaient dans un mur en construction (DE LONGPÉRIER). »

« Découvert en face du marché de l'autre côté du boulevard de Port-Royal (DE LASTEYRIE). »

Est aujourd'hui appliqué contre le mur, à droite d'une porte, dans la deuxième des trois salles entre cour et jardin, au musée Carnavalet. Le musée de Saint-Germain en possède un moulage (nº 25773).

DESCRIPTION DE L'INSCRIPTION

Stèle rectangulaire en pierre calcaire haute de 0 m 60, large de 0 m 26, épaisse de 0 m 23. L'inscription est gravée dans un cadre rectangulaire



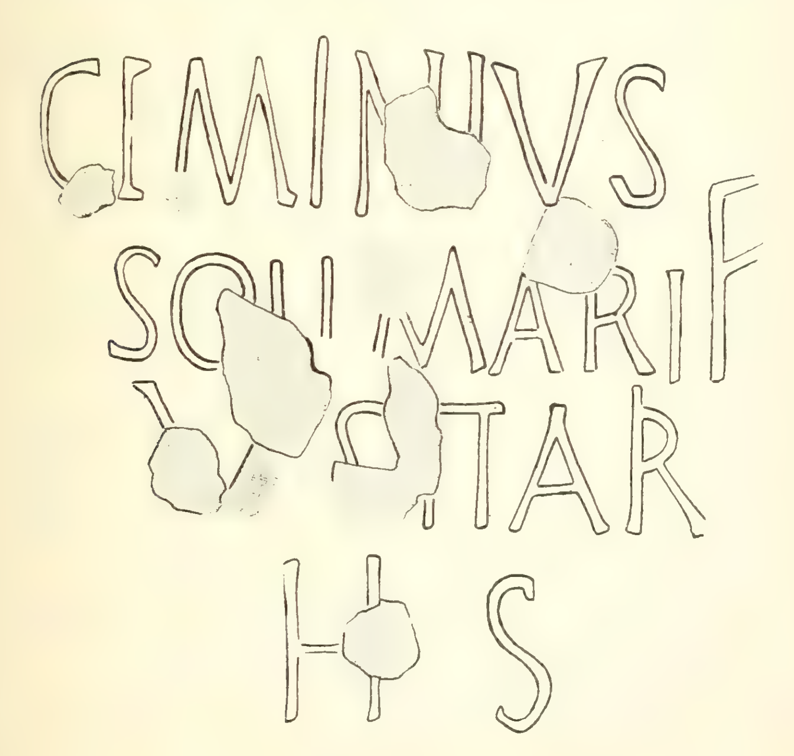
Cliché de Longpérier, publié dans la *Revue archéologique* de 1873, permettant, par une comparaison avec l'original, de se rendre compte des mutilations subies par la partie supérieure de la stèle depuis sa découverte.

creusé dans la face antérieure et surmonté d'un fronton triangulaire mutilé au sommet. Voici ce que disait LONGPÉRIER : « La partie supérieure

de la stèle a été creusée en forme de table de libation quadrangulaire. Le rebord, en grande partie détruit, est cependant encore très reconnaissable. Il était beaucoup trop peu élevé pour faire supposer que le sommet de la stèle constituait une urne cinéraire, comme cela se voit quelquefois. Il est donc probable qu'en certaines occasions les parents du défunt accomplissaient sur cette sorte d'autel des rites en l'honneur des mânes. » Depuis que cette description a été faite, le haut de l'autel a sans doute été mutilé, car on ne voit plus sur le monument la moindre trace d'une aire creusée sur la face supérieure, aujourd'hui irrégulière et mutilée. Voici d'ailleurs le cliché publié par Longpérier.

TEXTE DE L'INSCRIPTION

Comme texte, nous reproduisons un cliché établi au moyen d'un frottis pris sur le monument, et dont les traits ont été repassés à l'encre, puis photographiés. Par ce moyen trop peu usité, la fidélité de la transcription sera aussi complète que possible.



PALÉOGRAPHIE DE L'INSCRIPTION

Lettres ayant une hauteur de 30 à 45 millimètres. Gravure régulière et peu profonde; caractères un peu maigres, mais de bon style. A la fin de la deuxième ligne, le F a une hauteur double de celle des autres lettres; à la fin de la troisième, R et I sont liés. Le début de la troisième ligne a été fortement endommagé, sans doute par les ouvriers qui ont découvert la pierre.

VARIANTES

[La cassure] *rend difficile de voir si le T. de VESTARIVS était surmonté d'un I comme je le crois probable, car on ne voit trace d'aucun caractère entre le T et l'A et l'on ne peut admettre sans preuve certaine le barbarisme* Ves^{t}arius (de Lasteyrie). *Le T est surmonté... d'un prolongement faisant fonction de I... qu'une épauffrure a fait disparaître en partie* (Mowat). Nous lisons sur la pierre, comme l'ont fait Longpérier et M. Hirschfeld, VESTIARI, avec la ligature de R et I mais non pas de T et de I.

LECTURE DE L'INSCRIPTION

Geminius Solimari f(ilius) v[e]stiari(us) h(ic) s (itus).
« Ci-gît Geminius, fils de Solimarus, tailleur (?) ».

COMMENTAIRE DE L'INSCRIPTION

Solimarus. C'est un nom gaulois déjà connu par plusieurs textes :

1° Au masculin, comme nom d'homme, dans des inscriptions : à Martigues (c.i.l.xii.652), à Brignon (c.i.l.xii.2921), à Narbonne (c.i.l.xii 4812), à Gustavsburg (Brambach, n. 1380), à Francfort (Brambach, n. 1439) et à Breitenbach (Brambach, n. 1778);

2° Au féminin, comme nom de déesse, dans une inscription perdue de Bourges (c.i.l.xiii.1195) : *Solimara*;

3° Par ses dérivés *Solimario* dans une inscription de Nîmes (c.i.l. xii.3118), et *Solimarius* dans des inscriptions d'Apt (c.i.l.xiii.072) et de Niersbach (Brambach, n. 855).

5° Enfin une station de la voie romaine de Metz à Langres porte le nom de *Solimariaca* (peut-être Soulosse).

« *Vestiarius* indique tantôt un métier, celui de fabricant de vêtements, tantôt un emploi, lorsqu'il s'agit d'un serviteur chargé du soin des hardes d'un maître. Mais comme, ici, ce mot n'est suivi d'aucune expression qui en délimite le sens, il est probable qu'il s'applique à la profession » (Longpérier). *Le mot* Vestiarius *indique la profession de marchand d'habits, à distinguer de celle de tailleur*, vestifex (Mowat).

Il n'est pas rare de trouver des *vestiarii* mentionnés dans les inscriptions. Sur ce mot connu également par les auteurs on peut consulter le *lexicon* de Forcellini (édition de Vit).

Au musée de Saint-Germain existe le moulage d'un tailleur (?) découvert à Sens (n. 29935 ; cf. aussi *Musée gallo-romain de Sens* pl. ix).

BIBLIOGRAPHIE

* De Longpérier, *Journal Officiel*, 7 octobre 1873 (Académie des Inscriptions : séance du 3 oct. 1773), n. 275, p. 6248.

De Longpérier *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr.*, série IV, t. I (1773), p. 282.

De Longpérier, *Revue archéologique*, nouvelle série, t. XXVI (1873), p. 259, avec une gravure et d'après le *Journal Officiel*, p. 164.

De Longpérier, *Mémoires de l'Acad. des Inscr.*, t. XXIX, 1re partie (1878), p. 90 (extrait des *Comptes rendus*).

De Longpérier. *Œuvres réunies par G. Schlumberger,* t. III, p. 246 (réimpression de l'article paru dans la *Revue arch.* : gravure).

Vacquer, Fiches manuscrites.

De Lasteyrie, *Revue archéologique*, nouvellle série, t. XXXV (1878), p. 374, n. 2.

De Lasteyrie, *Notice sur un cimetière romain*, p. 6, n° 2.

Mowat, *Bulletin épigraphique*, t. II (1882), p. 55, n° 43.

Mowat, *Inscriptions antiques*, p. 59, n° 43.

Hirschfeld, *Corpus*, p. 470, n° 3037, d'après sa copie et celle de Ricci.

Opinion exprimée à l'Institut par son Président

SUR LA

RECONSTITUTION DU PARIS ROMAIN

PREMIER LIVRE

LES NOUVELLES ANTIQUITÉS GALLO-ROMAINES DE PARIS

LE PREMIER THÉATRE PARISIEN

OU

LES ARÈNES DE LUTÈCE

PAR

CHARLES NORMAND

(1897)

1 volume gr. in-8 (194 p.) avec grav. dans le texte, — et un Atlas in-4 de 130 motifs, en 55 planches en héliogravure taille-douce, simili, etc.

Le président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Longnon, président de l'Institut, a présenté le dernier ouvrage de M. Charles Normand dans les termes suivants, empruntés aux procès-verbaux officiels de l'Académie :

« M. Charles Normand est, depuis nombre d'années déjà, le secrétaire général de la Société des Amis des Monuments parisiens. La publication que j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie est une manifestation nouvelle du culte profond et éclairé de cet érudit pour les édifices d'ordres si divers qui ont contribué ou contribuent encore à l'ornementation de notre ville. Dans la pensée de M. Charles Normand, et je prends acte de la promesse, c'est le premier livre des *Nouvelles antiquités gallo-romaines de Paris* qu'il nous donne aujourd'hui. L'auteur ne néglige aucun des aspects de la question qu'il s'est proposé de traiter. Il en étudie d'abord les antécédents; il raconte ensuite la découverte de l'amphithéâtre, puis la lutte que les antiquaires parisiens soutinrent à plusieurs reprises contre l'indifférence des pouvoirs publics ; il fait enfin la description de l'édifice construit par les Romains et que Chilpéric restaura en l'an 580. L'atlas, formé de cinquante-cinq planches d'une belle exécution, forme un utile complément du texte qu'il permet de suivre pour ainsi dire pas à pas. Je ne puis mieux exprimer la satisfaction que me cause le nouvel ouvrage de M. Charles Normand qu'en appelant de mes vœux l'appa-

rition des monographies relatives aux autres monuments romains de la capitale [1]. »

NOTE

SUR UNE PIÈCE D'ARTILLERIE ET SUR UNE SCULPTURE REPRÉSENTANT UN PERSONNAGE ACCROUPI

TROUVÉ EN 1898

PAR

CHARLES SELLIER [2]

Les fouilles exécutées pour la modification des égouts de la rive gauche ont amené déjà quelques découvertes archéologiques qu'il importe de mentionner, et au sujet desquelles j'ai l'honneur de vous présenter un compte rendu au nom de la 2e Sous-commission.

Sur la partie du 3e lot située aux abords de la place Valhubert, rien n'a encore été signalé. Mais il n'en est pas de même à l'entrée de la rue des Écoles, au point même où la Commission des Inscriptions parisiennes a rappelé, par une inscription lapidaire, le souvenir de l'ancienne porte Saint-Victor de l'enceinte de Philippe-Auguste. Là, à 18 m 30 du pan coupé de l'angle formé par la rue des Écoles et la rue du Cardinal-Lemoine, du côté des numéros pairs de cette dernière, on a découvert, dans un sol de remblais et de gravois, sur 10 m 50 de long et 3 mètres de large, à 2 m 75 de profondeur au-dessous du niveau du pavé de la rue des Écoles, le sommet d'un massif de pierre de taille de moyen appareil, lequel, après avoir été dégagé jusqu'à sa base de fondation, mesure 5 m 15 de hauteur et porte sur un fond de sable. Ce massif est circulaire à ses deux abouts. Il est certain qu'on est là en présence d'une des deux piles de fondation de l'ancienne porte Saint-Victor, représentée jusqu'à présent en plan par une face circulaire du côté de l'extérieur de la ville, et par une face rectangulaire

1. Cette étude a paru en partie dans le *Bulletin de la Société*; mais le tirage à part est plus complet, accompagné d'un plus grand nombre de planches, mieux tirées et non pliées, en forme d'un *album* de gravures. En outre des tables analytiques et alphabétiques très soignées et très complètes rendent l'usage de l'ouvrage beaucoup plus facile. On trouve dans la bibliographie du livre, à la page 172, l'indication des différences existant entre l'édition du *Bulletin* et l'édition du tirage à part.

2. Communication faite à la Commission municipale du *Vieux-Paris*.

du côté de l'intérieur. A 6 mètres en avant de ce massif, vers la rue de Jussieu, on a rencontré un mur de 2 mètres d'épaisseur, en pierre de taille de même appareil, placé transversalement par rapport à l'axe de la rue, et d'où partait, suivant le même axe, un autre mur de 1 mètre d'épaisseur, ainsi que d'autres massifs en suivant de moindre importance ; le tout arasé à la même altitude que le massif précédent, mais s'enfonçant plus bas en terre ; le remblai qui entourait ces maçonneries subséquentes était composé de terres vaseuses et infectes, qui permettent de supposer qu'on se trouve là dans l'ancien fossé fangeux du rempart.

C'est là que, dans une ouverture d'environ 0 m 70 de large pratiquée dans ledit mur de 1 mètre d'épaisseur, à 6 m 50 de profondeur du sol, et à 7 m 50 du pan coupé de l'angle de la rue du Cardinal-Lemoine et de la rue des Écoles, on a trouvé **une pièce d'artillerie** du genre de celles appelées bombardes déjà en usage au XIVe siècle. Cet engin mesure 0 m 60 de long et 0 m 16 de diamètre intérieur. Il est formé de lames de fer ou de tôles jointives, de 0 m 05 de large, réunies en manière de douves de tonneau et cerclées par des frettes en fer plat de 0 m 035 de large et 1 m 01 d'épaisseur, alternées de bourrelets en fer demi-ronds de 0 m 025 d'épaisseur.

Au puits de la place Saint-André-des-Arts, à une profondeur moyenne de 1 m 50 on a rencontré un massif de maçonnerie presque carré en plan de 1 m 75 de côté et de 2 m 85 de haut qui pourrait bien être la substruction d'un des piliers de l'ancienne église Saint-André-des-Arts.

Plus loin, vers l'entrée de la rue Saint-André-des-Arts, on a traversé un important massif de même nature sur 3 mètres d'épaisseur, 2 mètres de hauteur, et à 3 mètres de profondeur au-dessous du sol.

Mais la découverte la plus intéressante faite en ces parages est une pierre sculptée et peinte paraissant remonter par son style au XVe siècle. Elle représente **un personnage accroupi**, dans l'attitude de la prière, présentant sur sa poitrine un écusson dont la pointe est arrondie, où l'on voit sculptés trois vases à couvercle, posés 2 et 1. Nous n'avons encore pu identifier ces armoiries. Il est possible qu'elles rappellent la famille dont l'un des membres fut, au XVe siècle, un des bienfaiteurs de l'église Saint-André-des-Arts, sinon une confrérie d'artisans ou de marchands qui aurait pu avoir là sa chapelle.

PIERRE SCULPTÉE ET PEINTE DU XVe (?) SIÈCLE

PERSONNAGE TENANT UN ÉCUSSON

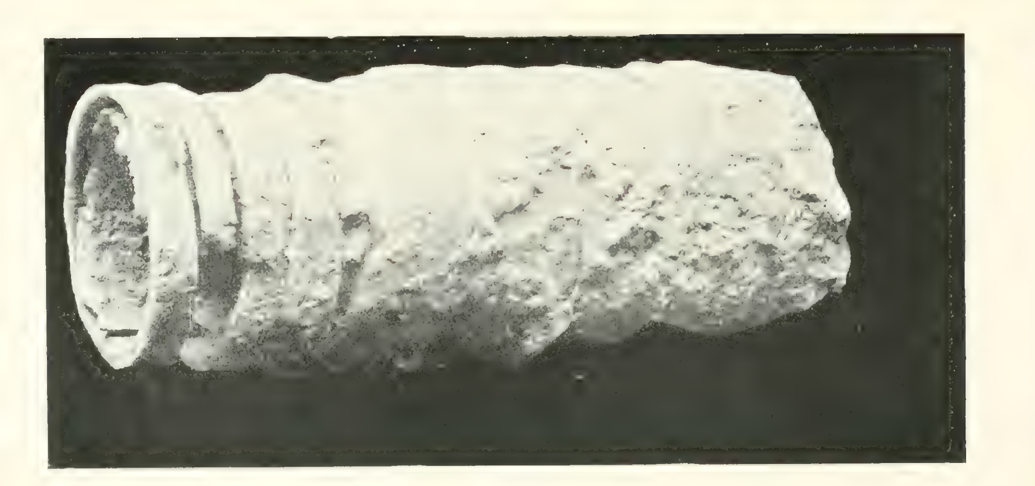


LES DERNIÈRES DÈCOUVERTES A PARIS

FRAGMENT TROUVÉ SOUS LA PLACE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS EN AVRIL [illegible]

Charles Normand, dir. *Paris, 98, rue Miromesnil.*

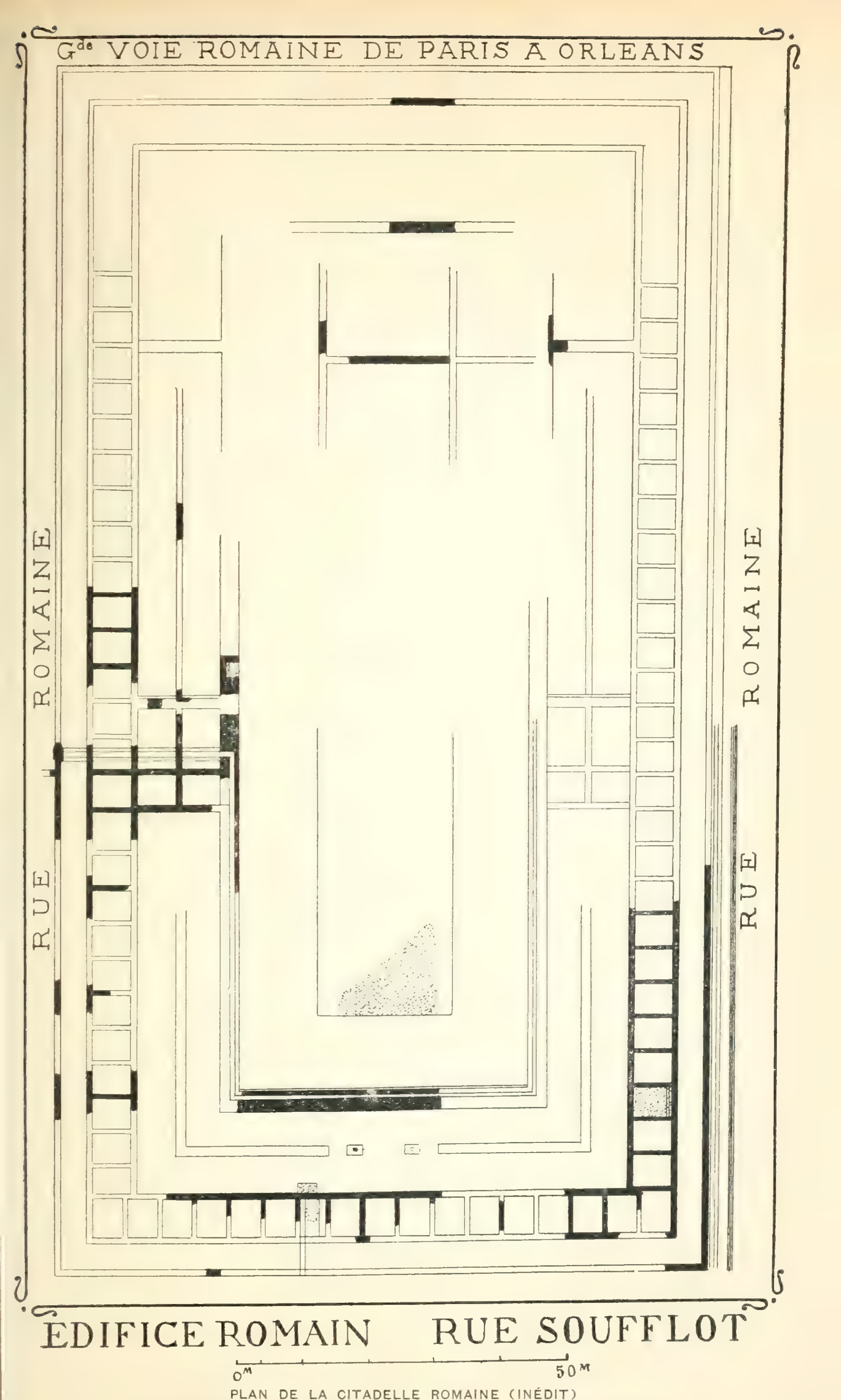
LES DERNIÈRES DÉCOUVERTES A PARIS



BOMBARDE

TROUVÉE DANS UN MUR ÉPAIS DE UN MÈTRE, PRÈS DES SUBSTRUCTIONS DE L'ANCIENNE PORTE SAINT-VICTOR QUI FAISAIT PARTIE DE L'ENCEINTE DE PHILIPPE AUGUSTE

ELLE SE TROUVAIT PRÈS DU PAN COUPÉ DE L'ANGLE FORMÉ PAR LA RUE DES ÉCOLES ET LA RUE DU CARDINAL-LEMOINE. — TROUVÉ EN AVRIL [illegible]
LONGUEUR DE CETTE PIÈCE D'ARTILLERIE : SOIXANTE CENTIMÈTRES — DIAMÈTRE INTÉRIEUR : SEIZE CENTIMÈTRES



PLAN DE LA CITADELLE ROMAINE (INÉDIT)
QUI OCCUPAIT UNE PARTIE DE LA RUE SOUFFLOT, PRÈS DU PANTHÉON
Dessin original de Charles Normand, d'après Vacquer.

LETTRES PATENTES

QUI ASSURENT LA CONSERVATION ET L'INTÉGRITÉ DE LA PLACE ROYALE ET DE LA PLACE VENDOME

NOTE COMMUNIQUÉE PAR

R. PEYRE

Professeur d'histoire au Collège Stanislas.

Les lettres patentes relatives à la Place des Victoires dont il a été question dans la réunion du Comité du 4 juin peuvent être utilement rapprochées d'autres documents analogues qui montrent qu'à diverses reprises le gouvernement n'a pas hésité imposer aux propriétaires des servitudes destinées à sauvegarder l'aspect artistique de Paris. Deux de ces documents méritent surtout l'attention, ce sont les lettres patentes promulguées à l'occasion de la Place Royale et de la Place Vendôme.

LETTRES PATENTES

CONFIRMANT LES CONTRATS FAITS A DIVERS DES TERRAINS DE LA PLACE ROYALE

Juillet 1605. — « Henry par la grace de Dieu, Roy de France et de Navarre, a tous presents et advenir salut. Ayant délibéré pour la commodité et l'agrément de nostre bonne ville de Paris d'y faire une grande place bastye des quatre cotez, laquelle puisse estre propre pour ayder à establir les manufactures des draps de soye et loger les ouvriers que nous voulons attirer en ce royaume, le plus qu'il se pourra et par mesme moyen puisse servir de proumenoir aux habitants de nostre ville, lesquelz sont fort pressez en leurs maisons a cause de la multitude du peuple qui y afflue de tous cotez, comme aussy aux jours de rejouissances lorsqu'il se faict de grandes assemblées et a plusieurs autres occasions qui se rencontrent auxquelles telles places sont du tout necessaires, nous avons résolu en nostre conseil an quel estaient plusieurs princes, officiers de nostre couronne et aultres de nostre dit Conseil, de destiner a cest effect le lieu a présent appele le Marché aux chevaulz, anciennement le parc des Tournelles et que nous voullons estre doresnavant nommé la Place Royale, et par leur advis avons faict marquer une grande place vis a vis du logis qui a esté basty depuis peu par les entrepreneurs des manufactures, contenant soixante douze thoisses en carré, et avons baillé les

places qui se sont trouvées nous appartenir autour du dict carré et celles pour lesquelles nous avons recompensé les particuliers à ceulz qui se sont présentez pour y bastir selon notre desseing, et pour cest effect leur avons délaissé les dictes places comme il est porté par les contractz attachez soubz notre contrescel, a la charge de païer par an pour chacune des dictes places en la recepte de nostre domaine de Paris ung escu d'or sol et en oultre de *bastir sur la place des dictes places chacun un pavillon ayant la muraille de devant de pierres de taille et de brique, ouverte en arcades et des galleryes en dessoubs avec des boutiques pour la commodité des marchandises selon le plan et les élévations qui en ont été figurées, tellement que les trois costez qui sont a faire pour le tour de la dicte place devant le dict logis des manufactures soient tous bastiz d'une mesme cimettrie pour la décoration de nostre dicte ville* pour le plus grand ornement de laquelle nous avons desir faict les marchez pour faire bastir ung pavillon a noz depens a l'entrée de la dicte place sur la rue que nous faisons percer pour y entrer par la rue Sainct-Anthoine. A ces causes, voullons et nous plaist que les dictes places par nous vendues ceddees etc..... soient et demeurent a perpétuité aux personnes y dénommées pour eulz, leurs hoirs et ayant cause, a la charge d'en païer par chacun en le dict escu d'or de cens, portant lods, vente, saisine quand le cas y escherra, selon les us et coutumes de nostre dicte bonne ville, prevosté et vicomté de Paris et oultre à la charge d'y faire des bastiments contenuz aux dictz contractz par les quelz nous leur avons transporté comme nous faisons par notre présent édict, tous les droits de propriéttéz des dictes places et sans que les dicts pavillons estant sur la face de la dicte place Royalle puissent être divisés et séparés entre coheritiers ny aultres, voullant que pour la conservation des chambres respondantes sur la dicte place, lesquelles pourroint être gastées par les partages et separations, les dicts coheritiers au aultres en jouissent par indivis ou s'en donnent récompense. — Donné a Paris au mois de Juillet, l'an de grâce mil six cent cinq et de notre règne le seiziesme. Signé HENRY. — Signé sur le reply : « Par le roi : DE NEUFVILLE ; a costé visa et scellées sur lacz de soye rouge et verd en cire verte du grand scel. Enregistré, ouy le procureur général du roy à Paris en Parlement, le cinquiesme jour d'Aoust, l'an mil six cent cinq. Signé VOISIN.

On voit par la correspondance d'Henri IV l'intérêt que le roi prenait à cet ensemble de constructions [1]. D'ailleurs, plus heureuse que

1. Voir dans les *Lettres Missives de Henri IV*, publiées par Berger de Xivrey pour la collection des *Documents inédits sur l'Histoire de France*, les deux

bien d'autres, la Place Royale a gardé à peu près son aspect primitif, et dans notre siècle même un arrêté du ministre de l'intérieur de la République française, Ledru-Rollin, en date du 26 mars 1848, portait :

« Sont et demeurent confirmés en ce qui touche la décoration symétrique des batiments en bordure sur la place les conditions imposées aux propriétaires riverains par les lettres patentes de Juillet 1605. »

LETTRES PATENTES

ASSURANT LA CONSERVATION ET L'INTÉGRITÉ DE LA PLACE VENDOME

Louis XIV voulut avoir aussi sa place royale, et un arrêt du Conseil du 2 mai 1686 chargea Louvois qui, à la mort de Colbert, avait joint à ses autres fonctions celle de surintendant des bâtiments, arts et manufactures, d'ouvrir une grande place sur l'emplacement de l'hôtel de Vendôme.

Mais les travaux ne furent poussés avec activité qu'à la suite des lettres patentes du 7 avril 1699 :

« Louis..... notre ville de Paris augmentant tous les jours par le nombre de ses habitants et de ses édifices, nous avions, pour son embellissement et pour faciliter la communication des rues Neuves Saint-Honnoré et des Petits-Champs et autres adjacentes resolu de faire une belle grande place au quartier de la rue Saint-Honnoré et, pour l'execution de ce dessein, nous avions donné nos ordres pour acquerir en nostre nom l'hostel de Vandosme avec ses appartenances et dependances, places et autres es environs, dont le contrat a été passé le 4 juillet 1685, nous avions par arrest de notre conseil du 2 mai 1686, déclaré nos intentions sur la destination de cette acquisition, et parce que cette place ne pouvait se former regulierement sur l'emplacement de cet hotel, nous avions resolu de nous servir, pour ce dessein, de l'emplacement du couvent des religieuses capucines, dites de la Passion, lors etablies vers la rue Saint-Honoré, et de transférer ce couvent sur les derrieres de cet hostel, ou nous l'avons depuis fait construire et parachever à nos despens, au moyen de quoi elles nous ont, par acte capitulaire du 19 avril 1698, fait l'abandon et delaissement de l'emplacement de leur ancien couvent et dependances.

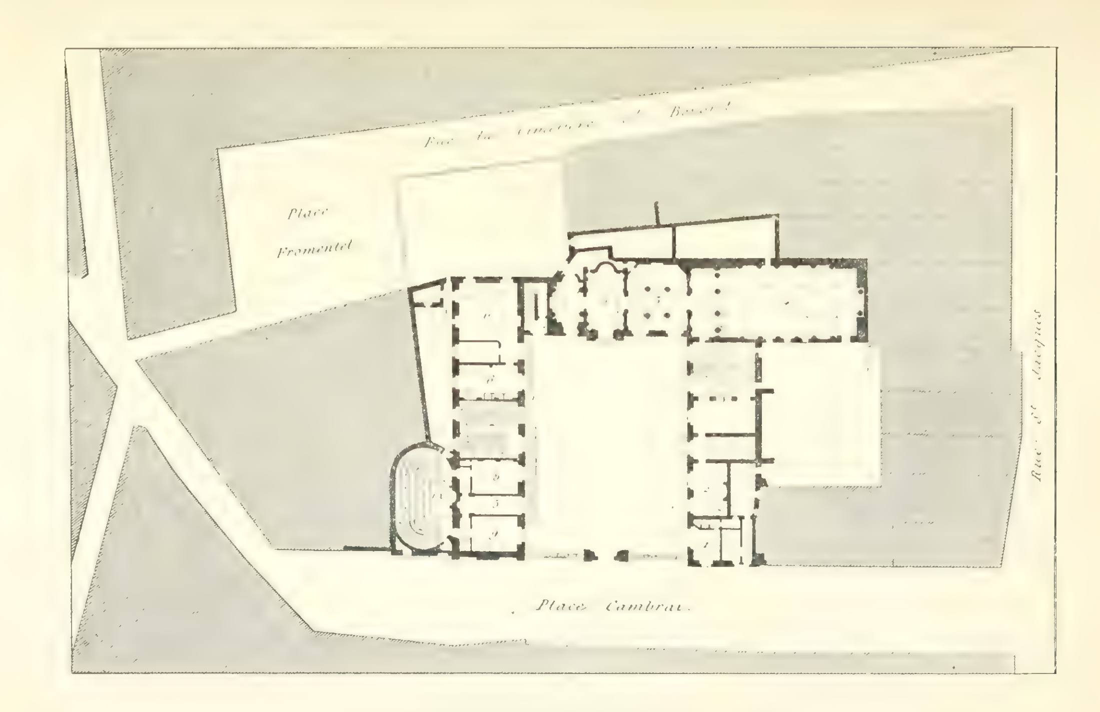
lettres à Sully, de 1605 et 1607 (t. VI, p. 385, et t. VII, p. 203). Comparez aussi ce qui fut fait pour la Place Dauphine. Lettres patentes du 28 mai 1607, « enregistrées à la cour de Parlement », le 15 novembre suivant. Lettres missives d'Henri IV (t. VII, p. 238).

Nous avons en mesme temps fait commencer la construction des murs de face qui doivent former la d. place, suivant le plan que nous en avons arreté ; mais depuis nous avons trouvé que ces murs de face, quoyque convenables, par leur élévation et leur architecture, à la grandeur de la place, estoient incommodes et impraticables pour les particuliers qui auroient voulu y faire construire des maisons, ce qui jusqu'a présent a empeché la perfection de cet ouvrage, et nous auroit determiné a prendre d'autres mesures et a former un nouveau dessin, dont néanmoins nous aurions résolu de surseoir à l'execution. Sur quoi les prevost des marchands et eschevins désirant nous donner des marques de leur zèle pour l'execution de nos projets et procurer aux habitants du d. quartier et des rues Neuves St Honoré et des Petits-Champs et autres adjacentes, la commodité qu'ils recevront de cette place, nous auroient offert et proposé de se charger de la construction de cette dite place, rue Saint-Honnoré suivant le d. nouveau plan, *d'acquerir l'emplacement nécèssaire pour la construction de la d. place*, si nous voulions bien *délaisser et abandonner aux d. prevost des marchands et eschevins*, l'emplacement restant du d. hôtel de Vandosme et de l'ancien couvent des capucines, places et es-environs, avec les édifices qui ont été commencez sur le d. emplacement pour former la d. place en l'état qu'elle est. A ces causes, après avoir fait examiner en nostre Conseil le contrat de vente à nous fait du d. hotel de Vandosme et dependances, et l'arrest de notre Conseil du 2 mai 1686 et lettres-patentes sur iceluy, le plan de la place commencée au quartier des rues Neuves Saint-Honnoré et des Petits-Champs, le plan levé par nos ordres de la nouvelle place, ensemble les offres et propositions des d. prevost des marchands et eschevins et désirant les traiter favorablement, nous avons par ces présentes, et de l'avis de notre conseil, voulons et nous plait qu'il soit incessamment passé contrat de delaissement a perpetuité aux d. prevost des marchands et eschevins, de la totalité du fonds et de la superficie de l'emplacement restant de l'hostel de Vandosme et de l'ancien couvent des capucines appartenances et dépendances, places et es environs d'iceux, le tout marqué sur le d. plan avec les bastiments et édifices qui ont esté construits pour former la place en l'état qu'elle est, suivant l'ancien dessin ; pour les d. prevost des marchands et eschevins, en faire et disposer comme ils aviseront ; voulons, attendre l'objet de destination, qu'ils soyent exempts de tous droits generalement quelquonques ; voulons et ordonnons que les d. prevosts des marchands et eschevins soyent tenus, suivant leurs offres, de faire construire incessamment, sur les

emplacements par nous à eux delaissez, et dont il sera passé contrat, les édifices necessaires pour former la nouvelle place que nous avons résolu, avec les *rues d'entrée et issues*, le tout suivant le plan et élévation levees par nos ordres ; à l'effet de quoy les dits prevosts des marchands et eschevins feront demolir, tant en fondation que superficie, les batiments que nous aurions commencé a faire construire pour, les materiaux et demolitions en provenant, être employés à la confection du nouveau dessin. Voulons aussi que les d. prevost des marchands et eschevins soient tenus de faire le premier pavé de la d. rue et des places environnantes. Voulons que les deniers qui proviendront des ventes et alienations ou délaissements qui pourront être faits, soient employés au perfectionnement de la nouvelle place, aux ornements et decorations d'icelle et dependances. Voulons et ordonnons qu'il soit par le sieur *Mansart*, a présent surintendant de nos bastimens, ou telle personne qu'il avisera sous ses ordres, tenu la main a ce que les édifices qui doivent composer la façade de la dite nouvelle place, soient construits solidement, et en conformité des plans par nous arretez, etc. Données à Versailles le 7e jour d'avril de l'an de grace 1699 et de notre règne le 56e. Signé Louis. »

Nous n'avons pas besoin de répéter que les documents rappelés ici sont loin d'être les seuls du même genre. La Place de la Concorde (lettres patentes du 21 juin 1757), la rue Royale (lettres du 21 juin 1757 également, confirmées par celles du 30 octobre 1758), la rue de Rivoli, diverses rues plus récentes encore (Quartier de l'Étoile, etc.) [1], montrent que l'administration gouvernementale et l'administration municipale n'ont pas hésité, à diverses reprises, à restreindre la liberté du propriétaire, dans un intérêt artistique. On peut cependant leur reprocher de n'avoir pas eu à cet égard un assez grand esprit de suite. Non seulement elles ont laissé s'accomplir, par pure négligence, sans la moindre protestation, des destructions et des constructions également regrettables ; elles n'ont pas su, peut-être même n'ont-elles pas voulu, user de leur droit, ainsi qu'on l'a vu lors des travaux récents exécutés à la Place des Victoires. C'est cette malheureuse transformation, signalée dans une des réunions du Comité des monuments parisiens, qui a été l'occasion de ces quelques notes. Elle est aujourd'hui incomparablement laide. Mais il n'était pas inutile de rappeler, et avec insistance, que les pouvoirs publics étaient sans doute suffisamment armés pour l'empêcher.

1. Obligation d'un sous-sol, séparé de la rue par un fossé, surmonté d'une grille de forme déterminée, obligation d'entretenir un petit jardin, en avant de la façade, etc.



ÉTAT ANCIEN DU COLLÈGE DE FRANCE. — PLAN

Charles NORMAND, dir. Paris, 98, rue Miromesnil.

B

C D

A

ASPECT DU CIMETIÈRE DANS LEQUEL ON DÉCOUVRIT LE TOMBEAU MENTIONNANT LE PLUS ANCIENNEMENT LE NOM DE LA TRIBU DES PARISIENS

Cette tombe fut découverte à l'intersection des lignes AB et CD.
Voyez le détail de l'inscription sur l'autre planche.

Charles Normand, dir. Paris, 98, rue Miromesnil



LES DERNIÈRES DÉCOUVERTES A PARIS

VUE D'ENSEMBLE DE LA FOUILLE

CERCUEILS EN PLATRE MIS AU JOUR DANS LA RUE DES PRETRES-SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS EN FEVRIER [illegible]

POUR L'EXPLICATION, VOIR L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS, T. XII, P. [illegible]

PHOTOGRAPHIE MAREUSE

Charles NORMAND, dir. *Paris, 98, rue Miromesnil.*

FRAGMENTS DES PANNEAUX ORNÉS DE CERCUEILS EN PLATRE

MIS AU JOUR DANS LA RUE DES PRÊTRES SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS EN FÉVRIER [illegible], ACTUELLEMENT AU MUSÉE CARNAVALET

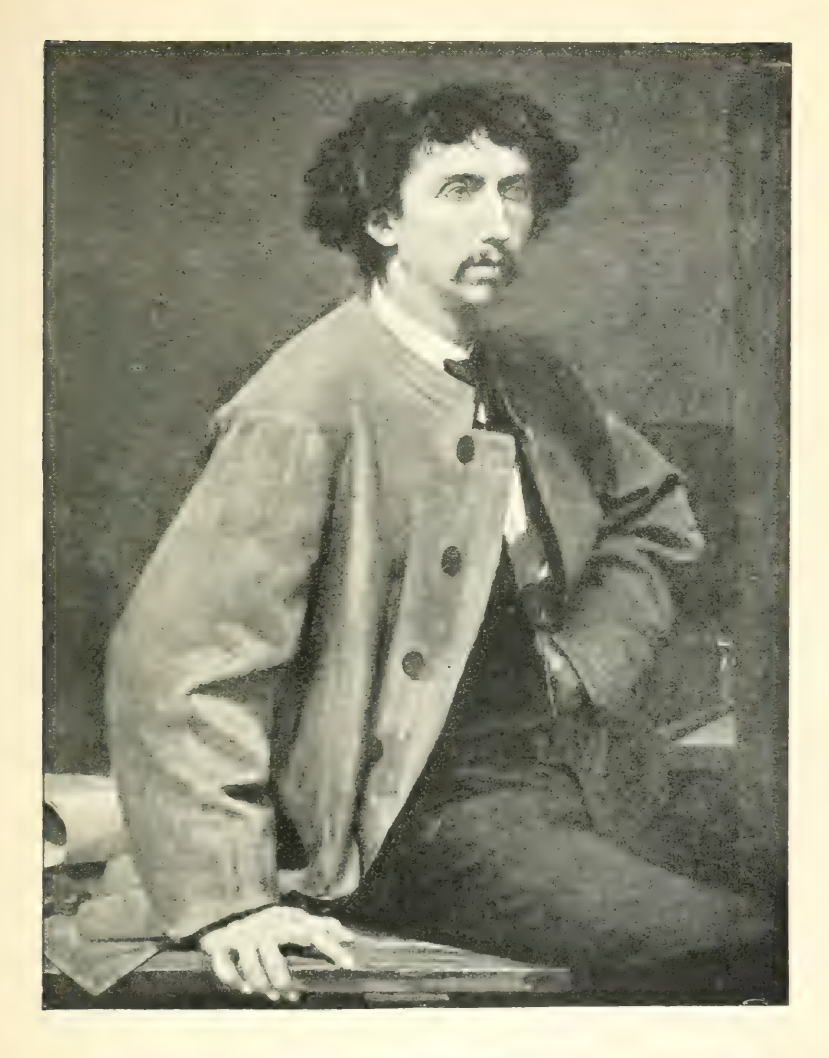


LES DERNIÈRES DÉCOUVERTES A PARIS

POUR L'EXPLICATION VOYEZ LE MÉMOIRE PUBLIÉ DANS L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS T. XII P. [illegible]

PHOTOGRAPHIE MAREUSE

Charles NORMAND, dir. Paris, 98, rue Miromesnil.



CHARLES GARNIER

PORTRAIT PAR PAUL BAUDRY

CHARLES GARNIER

ARCHITECTE DE L'OPÉRA DE PARIS

PAR

PASCAL
Architecte, Membre de l'Institut.

Un maître, un ami de Garnier, a consacré une notice détaillée à celui qui, pendant plusieurs annés, fut le président dévoué de la Société des Amis des Monuments parisiens. Nous voudrions pouvoir reproduire dans son entier la biographie écrite par M. Pascal pour la Société centrale des Architectes français; le cadre de notre Bulletin nous prive du plaisir de reproduire une étude aussi complète; qu'il nous soit du moins permis d'en imprimer un certain nombre d'extraits pour rendre hommage à la mémoire de celui qui fut notre président et dont nous reproduisons ici divers portraits :

Dans la nuit du 3 août 1898, un grand cri de détresse — « Ma Louise! » — éveillait la compagne dévouée de la noble vie de notre ami, rendormie à peine de sa surveillance inquiète sur le fils et sur le père, et d'une conversation de ce dernier plaignant le généreux enfant qui supportait si virilement une santé défaillante.

C'était le dernier hommage rendu à la sollicitude constante, au dévouement toujours en éveil de sa vaillante femme; c'était aussi la dernière lueur de cette grande intelligence, le dernier mot de cette âme d'élite. Une congestion cérébrale avait raison de cette vitalité puissante qui réagissait si extraordinairement, après des atteintes incessantes, abattue par sa nervosité même, mais pouvant reprendre pied après cinq opérations de la pierre, et témoigner de sa bonne humeur en narguant les souffrances. Nul plus que lui n'avait pourtant la sensibilité aiguisée; nul n'a mené une existence plus soumise aux tourments d'un corps torturé. En 1861, quand ont commencé les études d'exécution du grand monument, assises de sa gloire, aucun de nous ne pensait qu'il en verrait la fin, — et cependant il est mort dans sa soixante-treizième année, cet énergique combattant, dont l'ardente activité ne s'est relâchée que sous une impérieuse et presque excessive sollicitude pour la santé de son fils. Tous deux l'accompagnaient, ces derniers hivers, en cette retraite curieuse et pittoresque de Bordighera, précaution lointaine sortie d'une de ses émotions spontanées quand,

après la guerre, on pouvait croire ce pays perdu et ses habitants en danger derrière leurs frontières.

Ce n'est pas lui pourtant qui eût admis cette déchéance de la race, cette infériorité dont s'arrangerait, dit-on, une partie de notre jeunesse — partie que je n'ai jamais rencontrée dans ma longue fréquentation avec elle. Le gavroche qu'il était aurait plutôt enfourché Pégase et fait vibrer de sa trompette, aux quatre coins du ciel, les éclats de sa verve et de sa confiance, pour animer ces jeunes hésitants et leur donner courage. On ne sortait pas de chez lui sans emporter quelque chose de ce trop-plein débordant qui était sa parole, sa pensée tumultueuse, son verbe initiateur. Il fallait une certaine habitude pour entendre ses mots surabondants et embrouillés, — comme pour lire cette écriture hachée, insuffisante à suivre la rapidité de la pensée laissée en route, — mais si expressifs, si suggestifs, que le conseil, l'avis juste, le trait qui affirme ou celui qui séduit s'en dégageaient comme d'une gangue croulant toute seule.

....

Il échauffait tout le monde, et toujours de son ardeur extraordinaire, de sa création prolifique, ne se reposant que par un autre travail et nous causant un ébahissement quand nous apprenions que ce maître surchargé avait entre temps préparé, en *Monsieur de Groschaminet*, une longue charge d'atelier, jouée à la salle Martinet, maintenant les Nouveautés, avec la collaboration musicale de son ami Duprato, ou bien *Patenbois*, œuvre plus récente, à laquelle son fils avait, je crois, mis la main.

....

Peut-on trouver dans un atavisme, dans des origines ancestrales, ce qui faisait le charme et la puissance de cette physionomie originale, de cette nature aussi extraordinaire au moral que particulière au physique ? Comment le très vieux quartier dans lequel il est né et où il a vécu a-t-il pu donner à ce Parisien une silhouette de Masaccio dans sa jeunesse, un profil de grand Condé surmonté d'une chevelure abondante et bouclée, enfin une tête compliquée ne ressemblant à personne, ravagée plus tard par la souffrance et le travail intérieur, et dont le masque intellectuel, qu'éclairaient de leur couleur bizarre de grands yeux aux cils surabondants, rappelait un fils de l'Orient ?

L'Orient, cet amoureux de couleur le connaissait par la Grèce et Constantinople ; mais il devinait l'autre, se l'assimilait, en était imprégné, comme si, par une mystérieuse descendance, son talent eût été en accord avec ce teint bistré, cette allure physique à laquelle il ne man-

quait que le costume pour faire penser à un Indien dépaysé, transporté de ses jungles ensoleillées. L'imagination si riche et surchargée de Garnier s'accordait étonnamment avec cet atavisme fantaisiste qu'un physiologiste aurait voulu établir, — contre toute vraisemblance, — quand, du couple qui lui donna le jour, le père était de Saint-Calais (Sarthe) et la mère Parisienne.

Son ami Paul Baudry, regardant la finesse nerveuse de ses attaches, en voulait faire un descendant d'Arabe laissé dans le pays manceau. On ne sait, en tout cas, d'où lui venaient ses hautes ambitions et ce besoin inné, instinctif, jamais assouvi et grandissant par la force des choses, sans prétention, d'être partout et toujours le premier.

Il naquit le 6 novembre 1825. A l'école de quartier, où il se rencontra avec son ami Thomas, où s'établit cette sommaire instruction qui se documenta plus tard, se combla, se bourra des résultats d'une mémoire prodigieuse, il fallait que le gamin primât ses camarades. Son indépendance, sa supériorité s'établirent simultanément — et spécialement en mathématiques — à la petite École des arts décoratifs, — pépinière de tant d'artistes, — où il commença à rencontrer des camarades, des émules, des collègues et surtout des amis.

Je n'irai pas rechercher ces succès du commençant. Sa jeunesse fut celle de tant de pauvres qui doivent aider de leurs efforts les courts sacrifices permis à des parents sans aisance.

Son premier patron lui ayant donné trop de vin à mettre en bouteilles, il jugea que cette entrée dans la pratique d'un bureau concordait mal avec ce qu'on était convenu de lui apprendre, et il lâcha sans regret le brave architecte qui le faisait entrer ainsi dans sa besogne familiale. Il ne devait pas grand'chose à cette initiation à notre art : nous vous épargnerons le nom de ce premier chef, qui lui faisait fabriquer aussi des provisions de cigarettes, — sans même lui en inculquer le goût, la vieille pipe de bruyère l'ayant emporté pour toujours, et avec quelle passion sans cette renaissante et aussitôt refroidie, sur toutes les façons de s'intoxiquer.

On l'avait mis là, d'ailleurs, parce qu'on le voyait trop faible pour tirer le soufflet dans l'atelier paternel et qu'un avenir de vérificateur, toujours assuré de gagner ses six francs par jour, devait suffire aux prétentions que lui suggérait le brave forgeron, son père, aussi charron, et fabricant, et loueur de voitures, finissant même, en ces temps préhistoriques, par devenir l'entrepreneur du transport des voyageurs par cabriolets de Paris à Sceaux, dans ces coucous dont ceux de mon temps ont apprécié les derniers spécimens.

Qu'il les aimait et les respectait donc, ces vieux parents, que nous avons pu connaître, sa mère autrefois raccommodeuse en dentelles, métier délicat dont la pratique, devenue rare maintenant, créait alors avec les clientes distinguées des relations qui voisinaient à l'amitié. Et pourtant, l'amour attentif de celle-ci n'avait en rien avivé son goût ni préparé l'artiste en germe dans l'enfant qu'elle couvait de sa tendresse. Il se plaisait malicieusement, plus tard, à lui proposer le choix dans ses hésitations de créateur, pour la faire immanquablement tomber sur la mauvaise solution; mais qu'il exprima de chagrin, le jour du triomphe, de ne l'avoir plus là pour partager la joie que lui apportait son vieil ami de Gisors avec la décision du jury de l'Opéra!

C'est chez Léveil qu'on le plaça ensuite, un artiste désordonné, qui mit pourtant sur ses pieds un Vignole suffisamment estimé du temps où nous nous préparions à la mode d'alors pour la réception à l'École, — grand metteur en perspective, aide précieux, soutien indispensable pour les plus illustres peintres en quête de fonds archéologiques, — mais qui ne retrouvait pas toujours le chemin de chez lui et que la bonne grâce des gens de son quartier, indulgents aux troubles bachiques, reconduisait jusqu'à son lit, moins dur que le boulevard Montparnasse. Ginain était de cet atelier — une élite, vous le voyez; mais pareille façon de vivre ne pouvait mener loin leur patron, malgré son talent. On vendit les meubles, et toute l'envolée s'abattit chez le père Lebas, comme son grand âge autorisait déjà à l'appeler, sans manquer au respect dû au maître chez lequel se sont formés des talents si divers, l'honneur de l'École française.

Garnier prétendait qu'il n'en avait tiré qu'un conseil précieux, dont la répétition suffisait à tout : « Continuez, » disait le professeur, — et il passait. Une pointe de paradoxe n'était pas pour effrayer la malice aiguisée du disciple ingrat.

Garnier avait dix-sept ans quand il devint, en 1842, élève de l'École des Beaux-Arts. J'ai vu dans ces archives intimes, amoncellements de papiers qu'il nous amuse tous de conserver, ses projets d'études, dans lesquels on ne distinguerait que bien averti les germes intéressants qui fructifièrent si généreusement : tel un concours de construction générale, sous les auspices du père Jay, dont on ne peut tirer aucun présage pour l'audacieux auteur des tours de force de l'Opéra.

Ce stage ne dura pas longtemps. Qu'est-ce qui pouvait durer longtemps avec un pareil improvisateur? Mais il fallait travailler pour vivre, et ce sacrifice à la pratique courante, non sans utilité pour la formation de l'architecte, mettait quelques entraves aux bonds par lesquels on le voit monter plus tard.

Bientôt, une réception en loges le mit aux prises pour la première fois avec les grandes compositions, en 1846. Il n'en franchit pas le seuil l'année d'après; mais, en 1848, il remporta le prix de Rome sur un projet de Conservatoire des arts et métiers. A dater de cette création très claire, très simple, commence à se dégager une large indépendance qui lui fit tenter, pendant cette noble pension, et à propos des obligations imposées par son règlement, des recherches personnelles où perçait un talent déjà sûr.

Le Forum de Trajan à Rome, le temple de Vesta, le temple de Sérapis à Pouzzoles le trempaient par l'antique; ses relevés de la Renaissance affermissaient son goût; ses études de couleur préparaient cette audacieuse restauration polychrome du temple de Jupiter Panhellénien, dans l'île d'Égine, qu'accompagna d'un copieux mémoire archéologique son ami About, élève de l'École d'Athènes, avec lequel il voyagea maintes autres fois, — on peut se figurer dans quel échange scintillant d'esprit et de verve.

Les relevés de Mazois, longtemps avant les théories et les essais d'Hittorff, donnaient un attrait puissant de nouveauté à ces tentatives risquées de colorations extérieures — depuis en grande partie justifiées par des trouvailles; le sujet était à l'ordre du jour. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres s'y intéressa autant que sa voisine des Beaux-Arts.

La notoriété venait, et dans quel exquis entourage, avec quelle bonne camaraderie sans prétention! C'était le délicieux et puissant Baudry, parti le premier de cette pléiade; Delaunay, dont un morceau modeste tient en échec, par la qualité, la grande œuvre de celui-ci dans le foyer de l'Opéra; son vieux Boulo, Boulanger, l'archéologue précieux, le styliste ingénieux, le franc coloriste; Lenepveu, de qui l'entente de la grande décoration justifia si bien la confiance, le crédit qu'il lui fit pour le plafond de sa grande salle. Les sculpteurs ne valaient pas moins. Tous prirent rang à l'Opéra, et avec un choix judicieusement proportionné à l'œuvre capitale, inséparable du nom du maître.

L'amitié eut certes sa part prépondérante dans ces choix; sa généreuse nature aurait été rebelle à une exclusion trop rigoureuse de quelque ami de sa jeunesse; mais que là aussi le coup d'œil rapide et perspicace, le choix net et résolu surent mettre ses collaborateurs à leur vraie place, et que sa volonté persistante sut les maintenir dans une dépendance si favorable, si indispensable à l'œuvre commune! Cette nécessité de direction puissante faillit le brouiller avec le plus

cher d'entre eux ; elle détendit pendant plus d'une année leurs rapports si intimes, et la querelle pourtant était à l'honneur de tous deux.

Baudry faisait constater, et c'était vrai, que la forme brusque de la courbe de la voussure du foyer détruisait toute proportion de ses figures dans la partie basse des panneaux à décorer. L'architecte entendait que la forme qu'il avait voulue pour sa salle demeurât intacte sous le riche décor qu'il lui destinait. L'intervention des amis les plus écoutés, d'Ambroise Baudry, très tourmenté de ce désaccord, pas même celle de la chère créature dont la vie se passa à adoucir toutes les âpretés de la lutte à celui dont la nervosité supportait si mal obstacle et contradiction, n'aboutissait à rien. Qu'il fallut de bonne grâce pour amener les concessions qui permissent d'introduire un chef-d'œuvre dans un autre! On ne sait peut-être pas assez, et c'est dans ce milieu d'artistes qu'il est bon et noble de le rappeler, avec quel abandon de soi, quelle générosité, le peintre réclamait aussi la faveur de mettre plus de peinture sur ces surfaces dont le décor lui était commandé. J'avais eu l'honneur de tenir le crayon de Garnier pendant bien des mois sur ce foyer, et, après moi, le frère de Baudry. Nous avons souvenir des essais multiples de moulurations et de sculptures qui surmontaient, dans la voussure, les doubles entrecolonnements. Le faste impérial, les couronnes et les aigles y marquaient le rythme de la structure dans une architecture d'or, aux saillies vigoureuses, aux attaches puissantes. Le peintre, lui, y voyait sa Chapelle Sixtine et souhaitait de remplacer tout cela. Le sacrifice fut accepté en partie : nous lui devons la série des Muses que Baudry offrait de faire gratuitement en plus des travaux si mal payés qui l'occupèrent douze ans. On ajouta une petite somme à celle qui était convenue, à peu près comme si on avait fait un métré de peinture à payer au mètre superficiel à plusieurs couches. Leur auteur n'y joignait pas les deux bouts. Qu'importait ?

L'architecte y perdait quelques honoraires ; mais c'était si peu de chose !

Il n'en touchait pas du tout, — pas du tout, vous m'entendez, Messieurs, — sur tout ce qui était décoration à l'Opéra, et il n'y a pas besoin d'une compétence professionnelle bien renseignée pour se rendre compte à quelle somme énorme de talent, de savoir, d'invention, correspondait la vivante direction de tous ces ateliers où s'est élaborée la partie décorative de l'illustre théâtre. Il est vrai qu'il n'avait que 2 pour 100 sur le reste et pas de faux frais d'aucun genre. Ceci vous expliquera comment, après une vie bien modeste, l'auteur

d'une des plus grandes œuvres du siècle a laissé une maigre aisance à ses deux héritiers, dont l'un en a joui pendant un mois pour en préparer la répartition et dont l'autre n'aurait demandé qu'à se ruiner pour la réaliser.

. . . .

Cet architecte de théâtre fait une église à la Cappelle en Thiérache — et laisse une partie de ses émoluments pour qu'on puisse l'achever; — car il a fait des œuvres religieuses et je lui ai entendu dire qu'il aurait beaucoup souhaité en faire une grande, et même qu'il aurait voulu être architecte diocésain — du temps où ceux-ci avaient des édifices à construire. Qui aurait risqué cette apparence d'hérésie?

Pourtant on avait demandé son haut contrôle pour la basilique du Sacré-Cœur ; mais les demandes d'avis étaient trop rares. L'architecte-conseil écrit à Monseigneur l'archevêque de Paris :

« J'ai fait souvent des travaux pour rien ; mais je n'ai jamais été payé pour ne rien faire. Reprenez les 6.000 francs que vous voulez bien me donner par an, et, si vous avez besoin de conseils, je serai toujours prêt à vous en donner. »

C'est à un scrupule du même ordre que plus tard on a dû la curieuse restitution de l'histoire de l'habitation. Il était aussi architecte-conseil à l'Exposition de 1889, et c'est sous l'empire d'une obsession semblable qu'il alla trouver Alphand pour lui dire qu'il entendait faire quelque chose pour l'argent qu'on lui donnait. On disposait d'une bande dont on ne savait trop que faire le long du chemin créé en contre-bas du terrain pour la communication de Grenelle avec le quartier du Gros-Caillou. Vous vous souvenez du succès qu'eut cette fantaisie archéologique du fécond producteur, et aussi du volume, publié en 1892 avec la collaboration de M. Ammann, qui en fut la suite ; car ce n'est pas un des moindres dons de cet artiste favorisé de tant de coups de la baguette des fées que de le trouver agile écrivain, aussi prestigieux descripteur avec la plume qu'avec le crayon et le pinceau.

. . . .

Tout a une fin. Les études spéculatives avaient pris de longues années de la jeunesse de cet artiste, de qui on pouvait seulement soupçonner alors les grandes ressources de composition et d'invention. La comtesse de Caen n'avait pas encore doté les pensionnaires de retour du pain quotidien que leur doivent assurer — quand les ressources n'ont pas à redouter des éventualités variées — les revenus de la galerie Vivienne. La petite rétribution qui accompagne la fonction

d'auditeur au Conseil général des bâtiments civils n'était pas à négliger. C'était avec joie que notre commençant accueillait l'aubaine de la commande faite par Baltard de deux aquarelles de l'Hôtel de Ville pour l'album offert à la reine d'Angleterre par la Ville de Paris, et qu'il reçut de celui qui devint son ami, Ballu, sa nomination aux travaux de restauration de la tour Saint-Jacques. Sous-inspecteur de la Ville, il avait au moins le vivre, et, si je suis bien informé, il aurait pu avoir aussi le couvert par la surveillance de ces trous de lapin dont il eut à inspecter la création sous le père Jay, je crois, de Montrouge à Auteuil, quand le reculement du mur d'octroi aux fortifications exigea l'installation de nouveaux postes pour remplacer les conceptions de Ledoux, dont il reste si peu de spécimens. Sentez-vous cette concordance de l'homme et de la fonction ?

En même temps, comme débutent les jeunes architectes, il fit des tombeaux, des maisonnettes ordinaires, une maison à loyer sur le boulevard Sébastopol, sur la façade de laquelle les locataires ne se font pas faute de masquer des motifs cherchés de sculpture par de larges tableaux de bois. Vous y reconnaîtriez ce talent des bonnes coupures, de la composition dans les façades, si les détails ne marquent pas l'opulente abondance de l'Opéra.

Je manquerais à l'énumération que vous attendez de moi si j'omettais la chapelle funéraire de la famille de Luynes, qu'il édifia en collaboration avec l'ami inséparable du duc, l'architecte Debacq, à Dampierre, canton de Chevreuse, arrondissement de Rambouillet.

Enfin, en 1860, la Ville de Paris lui confia deux de ses arrondissements : il pouvait attendre. L'occasion vint. Dans les projets de renouvellement de tout un quartier vers lequel tendait le mouvement général de la ville, Alphand, Haussmann, l'Empereur avaient fait tracer des voies nouvelles maintenant bien fréquentées dans notre ville cosmopolite, mais qui déroutaient toutes les habitudes des vieux Parisiens. Un grand espace irrégulier, mais symétrique par rapport à un axe bien trouvé, fut réservé à la future Académie nationale de musique, dont on ne voulait pas interrompre les représentations de la rue Le Peletier.

. . . .

Rien ne lui aurait manqué dans cette période de sa vie qui correspond à son œuvre principale. Je ne vais pourtant pas vous décrire l'Opéra, car tout y est devenu classique, et mon cadre ne comporterait pas, avec les éloges mérités, le développement des considérations intéressantes sur sa méthode de composition, sur l'art tout moderne,

commun aux belles époques, suivant lequel, sans rien sacrifier des services intérieurs, des moindres détails de la bonne organisation d'un théâtre, dans la complexité du programme le plus vaste et le plus contradictoire, il sut maintenir l'unité intérieure et extérieure de son monument, en en signalant les parties essentielles pour les silhouettes, pour les effets perspectifs et pour l'échelle générale.

Que n'a-t-on pas dit de cet escalier splendide, de l'admirable succession des effets qui y conduisent, soit en montant progressivement du boulevard, soit en sortant de ces dessous curieux, originaux, du vestibule circulaire ? Quels éloges ne lui ont pas valu la chaude coloration de la salle, la nouvelle adaptation de ce noble motif qu'il eut le bon esprit d'utiliser en le renouvelant, comme déjà deux fois il avait servi dans les Opéras qui se sont succédé à Paris ? Et cette amplitude de la scène, débarrassée de points d'appui, desservie par les larges dégagements et escaliers reliant tous les services et les dessous pratiques et immenses ! Cela, c'est l'œuvre exécutée ; le dernier des visiteurs s'en émerveille. Il faut être architecte, savoir le monde de combinaisons qui, de la feuille blanche de la première esquisse, a conduit à l'achèvement ; il faut plus encore : avoir assisté à l'enfantement, à l'élaboration de l'œuvre, pour en apprécier vraiment la puissance.

La monographie somptueuse qu'en a éditée l'auteur en un grand ouvrage, *le Nouvel Opéra de Paris* (grand in-folio, avec deux volumes de 100 planches, quatre albums de photographies et deux volumes de texte historique et descriptif), en dit plus à nos confrères que l'étude didactique et critique la plus documentée. Les éléments, ceux du moins qui traduiraient la pensée du maître, s'en trouveraient encore dans une autre œuvre de lui, publiée en 1871, *le Théâtre*, où il a condensé documents, théories, principes, notions techniques et artistiques, tout ce qui peut guider les constructeurs de salles petites ou grandes, et dans le volume *A travers les arts*, de 1869, où il avait réuni et rajeuni des mélanges publiés dans des journaux, revues, organes divers, et notamment au *Moniteur universel*, au *Temps*, à un *Dictionnaire*, à la *Gazette des Beaux-Arts*, à la *Revue générale de l'architecture et des travaux publics*, de César Daly, etc.

L'histoire de son théâtre, de sa vie pendant la longue élaboration du monument, est malheureusement aussi de l'histoire de France.

Le brillant régime, d'apparence si solide et si ordonnée, qui semblait se traduire — après le Louvre — dans la débauche monumentale de l'Opéra, s'écroula avec la fortune du pays. L'invasion, le siège de Paris, qui ont laissé des souvenirs si amers et si vivants chez les gens

de notre génération, et qui semblent aux jeunes des récits de l'ancien temps, fournirent une utilisation bien inattendue à l'immense amas de pierres qui représentait l'Opéra en construction. On se le figure difficilement maintenant, transformé en un grenier à provisions, à farine, à riz, etc., ce qu'il était devenu avec les marins de la flotte pour gardiens, avec un sémaphore. Les voûtes renversées qui protègent le dessous de la scène contre les soulèvements possibles par la nappe d'eau furent crevées; l'eau y pénétra, et c'est en bateau qu'on circula dans le quinconce de points d'appui, devenu un réservoir. Le Gouvernement de la défense nationale utilisa largement cette réserve, que n'atteignirent pas les obus ennemis, mais que la triste Commune ne négligea pas : cruelle, étrange époque, où tout semblait un contresens ! Les allants et venants à l'agence étaient déguisés en militaires. J'y vois encore Meissonier en bottes vernies chaussant un colonel de la garde nationale de Seine-et-Oise.

Le grand chef suivait fiévreusement les péripéties de la lutte, aidant comme il pouvait, généreux à l'excès. Il s'était inscrit au-dessus de ses forces pour des dons volontaires à l'heure de la paix, lorsque le dictateur d'alors, M. Thiers, coupa court à cet élan improductif — qui aurait exploité les meilleurs — et atteignit tout le monde avec les impôts qui convenaient. C'est aussi son budget du compte de liquidation de la guerre, intuition géniale, qui ranima le chantier si vivement, en même temps que les travaux nécessaires dans la capitale; mais c'est, à la fin de 1873 — un désastre public — l'incendie du théâtre de la rue Le Peletier, une bonne fortune pour l'artiste — dont ses amis lui attribuaient gaiement la paternité, qui vint rendre indispensable l'achèvement de l'œuvre, menacée de traîner un peu. De même, la destruction par le feu des Magasins de décors des Menus-Plaisirs l'obligea à en réaliser la reconstruction rapide, et pareil événement les lui fit transporter cette fois dans un des bastions des fortifications, — il y a bien peu de temps, — avec l'aide de son fidèle collaborateur et successeur, Cassien-Bernard.

Pour l'Opéra, ce fut miracle que, dans la détresse générale, l'impossibilité de laisser incomplète, inutilisée, une vaste opération si largement dotée à l'origine, forçât le Parlement à voter les crédits nécessaires à son achèvement. La bibliothèque, le salon du glacier, la galerie latérale du premier étage restèrent seuls incomplets et ne furent achevés que plus tard. On y a dépensé en tout 35.600.000 francs, après être parti de 8 au concours, après que des devis successifs fussent descendus de 33 millions à 22 — pour qu'on n'en annonçât que 15 à la

tribune, — à la grande inquiétude du maître, qui pouvait être rendu responsable d'un déguisement de la vérité, auquel il n'avait eu aucune part. L'énormité de l'œuvre justifie pleinement cette dépense, et les sommes qu'on y a affectées furent vite compensées — pour la Ville et pour l'État — par la plus-value des terrains, par la transformation d'un des quartiers les plus luxueux de Paris, par le mouvement, par l'apport de la curiosité, qui se traduisirent en de grandes dépenses pour les particuliers, avec répercussion favorable sur les finances publiques.

. . . .

Nombreuses sont les œuvres intéressantes de cet artiste si souple, suffisantes à établir une haute réputation, si son œuvre grandiose ne couvrait toutes les autres de son ombre et ne résumait toute sa gloire dans ce beau titre d'architecte de l'Opéra.

C'est pourtant encore une délicieuse promenade que l'ascension du Mont-Gros de Nice, sur les pentes abruptes duquel la magnificence de M. Bischoffsheim fournit à Garnier l'occasion de la création, bien différente des fantaisies sévères ou gracieuses de son imagination décorative, d'un édifice à destination scientifique, où fut essayé pour la première fois, grâce à Eiffel, un procédé nouveau pour faire tourner la coupole d'un grand équatorial.

Tout y était à créer : les routes d'accès, d'abord ; puis le pavillon d'un gardien-concierge, qu'en une visite pendant la construction je pris pour une villa séduisante élevée par quelque original amateur en un site sauvage ; l'habitation plus que confortable des astronomes, avec toutes les commodités et même les agréments nécessaires pour la vie solitaire : bibliothèque, salons de réception, de billard, que sais-je ? et successivement tous les petits pavillons spéciaux qui constituent l'outillage d'un des établissements les plus réputés de l'Europe. Une monographie très documentée a suivi l'exécution et renseigné les curieux et les spécialistes qui n'ont pas eu la bonne fortune de cette montée bordée de rosiers en fleurs.

. . . .

Je crois bien qu'il a dû laisser le commencement de ses économies où l'entraîna la séduction d'About, alors en train d'appeler l'attention par son roman commandé, *Maître Pierre*, sur l'exploitation des Landes ; heureux que le besoin de construire ne s'y soit pas traduit !

A Rosenthal, il a fait la villa de son vieil et dévoué ami Sarcey.

A Vittel, c'est avec des amis encore qu'un séjour réitéré, nécessaire et bienfaisant a ouvert carrière à quelques petites œuvres toujours intéressantes et bien localisées, bien associées avec le caractère du lieu : le casino, les bains de l'hôtel, l'église.

Il a été berné, comme tant d'autres, de l'espoir de la reconstruction d'un très important établissement dont on lui avait donné bien logiquement l'entretien : le Conservatoire de musique, auquel l'Opéra est rattaché par tant de côtés. Projets sur projets ont été élaborés pour cette opération encore aujourd'hui lointaine. La musique lui doit encore le tombeau de son ami Bizet, ceux de Victor Massé et d'Offenbach au cimetière du Nord.

Cette monographie n'a fait qu'une courte allusion à la collection, qui date de dix ans, des bâtiments de l'histoire de l'habitation à l'Exposition de 1889. Cela seul aurait suffi à l'illustration d'un commençant.

J'en oublierais, que vous trouveriez encore cette carrière déjà singulièrement remplie ; mais les deux panoramas, l'un aux Champs-Élysées, l'autre rue Saint-Honoré, transformé en théâtre et en cirque ; mais le grand immeuble du boulevard Saint-Germain derrière lequel est caché au midi l'hôtel de la famille Hachette, mais le Cercle de la librairie datent encore d'un moment où le maître dessinait, surveillait les moindres détails de ses constructions et n'en était pas à cette période où je lui ai entendu dire qu'il n'éprouvait plus le même plaisir le crayon à la main, parce que d'ailleurs on ne lui en laissait pas le loisir.

. . . .

C'est qu'on avait besoin de lui partout. Il n'y avait pas de jury d'Exposition universelle, de Salon, de concours public, pas de haute commission, pas d'enquête, pas de conseil supérieur, etc., etc., où on n'eût recours à sa claire lucidité, à son imagination féconde, à son bon sens, à son expérience et à l'ampleur de ses conceptions.

Garnier, certes, était le plus connu et le plus populaire des architectes. Le ministre d'alors était son ami personnel, M. Bourgeois, c'est tout dire : nul n'a jamais donné de meilleurs gages de sa compépétence dans les arts, de sa solicitude pour cette gloire encore bien défendue de la France. Il était au conseil des ministres le matin, à l'Élysée, quand plusieurs d'entre nous, le bon Nuitter, l'ami dévoué dont la perte vient d'ajouter aux chagrins de Mme Garnier, Reynaud, Cassien-Bernard, Le Deschault, etc., se partagèrent les démarches à la rue de Valois, où l'absence du directeur, en voyage, et des fonctionnaires, dont ce n'était pas l'heure, ne permettait de rien obtenir ; à la rue de Grenelle, où pour ma part, vers onze heures, ayant reçu l'avis, donné très courtoisement du reste, de repasser à cinq heures, je pris congé quelque peu brusquement en déclarant que j'irais tout

droit à l'Élysée, un cadavre ne pouvant pas attendre. Cette riposte avança les choses ; mais le premier de nous qui était passé, rappelant les honneurs rendus à Meissonier, à Gounod, et demandant qu'à un artiste de même ordre les mêmes hommages fussent décernés, entendit le représentant du ministre, — très perplexe, qui, logiquement d'ailleurs, ne pouvait engager son chef, — dire : « Un architecte, voyons ! Si c'était un peintre ! On ne peut pas pour un architecte, voyons ! »

Le ministre répara par une visite personnelle à la veuve du maître et par sa présence dans le cortège jusqu'à l'église l'ironique maladresse du secrétaire. On se rattacha à un antécédent : la somme accordée pour les obsèques de Paul Baudry. Mais il fallut le bon sens, l'esprit judicieux, le sang-froid de Christian Garnier pour que le subside non réclamé ne fût pas refusé comme une aumône. J'aime mieux ne pas vous dire le chiffre qui fut la participation de l'État aux obsèques du vieux serviteur lui ayant donné gratis tant de preuves de son extraordinaire désintéressement.

Cette participation fut cependant, par la logique immanente des faits, rendue très digne par la présence réglementaire des troupes, de la musique, de la cavalerie et de l'artillerie dues au grand officier de la Légion d'honneur. C'était le haut mérite de l'homme qui parlait de lui-même.

Nous n'eûmes pas là l'allocution enflammée et certainement cordiale que M. le Directeur des Beaux-Arts aurait prononcée à défaut de celle du ministre, que nous espérions ; mais MM. Frémiet, au nom de l'Académie des Beaux-Arts, Boisseau, au nom de la Société des artistes français, Normand, au nom de la Société centrale des architectes français et de la Caisse de défense mutuelle, Roussi, pour les architectes diplômés, dirent les titres de la reconnaissance des associations qu'ils représentaient et en même temps celle du pays. Enfin, M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, Larroumet, qui était honoré de l'amitié particulière de Garnier, parlant comme représentant du ministre des Beaux-Arts, fut à la hauteur de sa tâche et de son émotion, et ne faillit à aucune des appréciations de l'œuvre et du caractère de l'homme, qu'en un pareil lieu il était possible de rappeler en si peu de mots.

. . . .

Le nom de l'œuvre et celui de l'homme sont pour toujours associés dans cette désignation qui traversera les quelques siècles qui nous appartiennent, et que j'ai mise en tête de cette notice, œuvre de reconnaissance et d'amitié : *Garnier, l'architecte de l'Opéra de Paris.*

J.-L. Pascal.

LÉON NOËL

UN COMÉDIEN ARCHÉOLOGUE

DE L'HOTEL D'ALBRET A LA CHAPELLE SAINT-FIRMIN

PAR

AUGÉ DE LASSUS

Si nous étions encore au temps où les doubles titres amusaient, où les affiches de théâtre en étalaient la pittoresque fantaisie, nous aurions écrit : Léon Noël ou l'archéologue et le comédien, peut-être même Léon Noël ou Melpomène et Clio, faisant ainsi glorieuse allusion aux multiples talents d'un homme qui joue le drame, compulse les vieilles annales et amoureusement s'entoure des antiquités par lui recueillies.

Le plus certain, en ce monde d'illusions et d'erreurs, est encore de juger des choses et des hommes sur les apparences. A pénétrer les existences, les sentiments et les cœurs, on s'égare aisément. Le labeur est déjà délicat de voir, d'aimer, de bien connaître les dehors.

L'impertinence est grande d'en savoir davantage, et que pourrions-nous y gagner ? La vérité habite les ténèbres et gîte, assure la légende, au fond d'un puits. Qu'elle y reste !

Alors surtout qu'un homme de théâtre sollicite notre curiosité, cette prudente réserve s'impose ; et c'est ainsi, qu'en toutes les apparences, Léon Noël nous semble un homme heureux. Et, d'abord, sa première demeure est d'un roi. Au Marais, un quartier d'illustre et aristocratique souvenir, il entre dans la vie ; et c'est comme un fantôme de reine qui se penche sur son berceau. Un hôtel garde le nom de Jeanne d'Albret ; la consécration est des plus hautes, et c'est là que Léon Noël ouvre les yeux. Je sais bien que des archéologues cruels contestent l'exactitude de cette appellation, inscrite cependant sur la porte : *hôtel d'Albret* ; je sais bien que les bâtiments alignés en bordure de la rue des Francs-Bourgeois, attestent le goût et les façons du XVIIe siècle finissant, que ces fenêtres, ces balcons n'ont pu connaître la glorieuse mère du Vert-Galant ; je sais bien enfin que l'hôtel, même reconnu authentique et justement fondé en ses prétentions, a certainement subi, depuis le XVIe siècle, des remaniements évidents ; mais il me déplaît affecter tant de scrupules, et du reste, si l'on ne croyait, si

l'on n'admettait que ce qui est absolument vrai, on croirait à si peu de choses ! Le cadre est joli, pittoresque, qui préside à l'apparition d'un enfant si heureusement doué. Donc, en l'absence des bonnes fées, qui, hélas ! ne se dérangent plus pour nous, acceptons la reine ! La chambre natale était de celles qui par elles-mêmes enseignent, anoblissent et commandent le souvenir. Quel spectacle pour ce petit être qu'une décoration encore presque complète d'un logis d'autrefois ! Les yeux à peine ouverts suivaient les lignes sombres des vieilles boiseries ; et le scintillement joyeux des clous d'or, semés en ces noirceurs, a dû suffire plus d'une fois à dissiper quelque tristesse, à sécher quelques larmes. Le sourire a sitôt fait de renaître au visage d'un enfant.

L'hôtel a son jardin, ses vieux arbres que l'heureuse complaisance d'un enfant grandissait encore. C'est un délicieux privilège de cet âge heureux de grandir et d'embellir toutes choses. Tout est grand à qui se voit encore si petit ; à des enjambées d'enfant quel espace n'est une immensité ? L'hôtel a ses cours, autrefois triomphales, mésalliées désormais à la volaille familière ; et voilà qui est charmant. Des vaches mugissent où remisaient les carrosses resplendissants ; et ce coin de nature, de vie presque champêtre, fait contraste avec les magnificences non encore toutes abolies. Dans le voisinage immédiat de l'hôtel, une prison, de sinistre renommée, s'élève, la Force. Léon Noël la voit détruire, et, dans ce vide que laisse sa disparition, tous les bambins du quartier tombent et se jouent, comme un essaim de moineaux effrontés et criards. Notre bambin vient lancer là son cerf-volant ; quelquefois il arrive que l'oiseau de papier rompt la ficelle qui le retient, et disparaît par-dessus les cheminées et les toits. Le tableau n'est-il pas joli de ces rires et de ces jeux, en cette place même où l'espace et l'air, la lumière aussi, longtemps furent jalousement mesurés à de pauvres humains ? C'est la revanche de la gaieté et de la vie.

Ainsi les vieux souvenirs, les histoires tragiques des reines et des prisonniers fameux enveloppaient cette jeune âme d'un enfant obscur ; et l'impression en est si profonde que rien ne la doit effacer. Un acteur, de par sa profession même, est un homme très moderne ; il existe, il s'agite, il pense dans l'intimité des foules sans cesse renouvelées. Accoutumé à pénétrer les âmes, à les faire vibrer, il prend, il exalte en lui-même un peu de l'âme de son temps. Et cependant Léon Noël grandi ne reniera jamais ce qu'il fut en ses premiers ans, l'enfant curieux des choses les plus lointaines. Les enfants souvent

ont peur des revenants ; Léon Noël, loin d'en avoir peur, les a toujours aimés.

Il essaye du dessin, de l'architecture ; mais ce n'est pas du crayon et de l'équerre qu'il doit bâtir le plus durable édifice de sa renommée. Le démon du théâtre le guette et le tente. Les évangiles nous disent le diable obsédant de ses tentations un Dieu, et ce Dieu dédaignant, repoussant ces tentations vaines ; mais au Dieu, le diable n'offre que les royaumes de la terre, ce qui n'est pas toujours bien séduisant. Un royaume de toile peinte, un diadème de papier doré sont d'un attrait plus certain ; à celui-là on ne résiste guère. Donc Léon Noël est comédien. Le vaudeville ne lui est qu'un apprentissage. Le drame, et c'est là encore l'influence des visions premières, le sollicite et le conquiert. *Quatre-vingt-treize*, *Théodora*, c'est de l'histoire; et, sans aucun doute, la joie est grande à ce confident des histoires de jadis, de vivre lui-même l'histoire. Pour tenir aux quatre portants d'une scène, un drame n'est pas moins saisissant et vivant. Si notre petit monde terrestre pouvait être contemplé des frises d'azur où se drape l'infini du ciel, semblerait-il beaucoup plus grand ?

La Grande Marnière, *l'Obstacle*, *l'Oncle Barbassou*, *le Fils de Coralie*, cette pièce puissante et curieuse qui a pour titre *les Rois*, marquent, dans l'histoire de notre théâtre contemporain, des étapes glorieuses, et de cette gloire accumulée, une part justement revient à Léon Noël. Nous ne saurions cependant le suivre en ses créations diverses et constamment heureuses. Le milord de *la Bande à Fifi*, le Valensol du *Roi des Mendiants*, le Belcourt de *la Légion étrangère*, le Jacques Lardier de *Cogne-dur* (nous en passons, ils sont trop !), le forçat tout à la fois si dramatique et si touchant de *A Perpéte* attestent, consacrent, continuent la réputation d'un artiste que de nouveaux succès attendent. La plénitude accomplie de ce beau talent se doit encore promettre de nombreux lendemains. Toutefois le public connaît si bien l'acteur qu'est Léon Noël, qu'en vérité à parler plus longuement de lui, c'est parler de lumière en plein midi. Le collectionneur passionné est d'une curiosité plus intime et plus rare. La surprise est singulière du vieux logis où nous allons découvrir l'autre homme qu'est Léon Noël. Et d'abord ce n'est pas une rencontre vulgaire que celle d'un comédien, d'un suppôt du diable, dans un presbytère, dans un logement qu'une porte, aujourd'hui murée, mais aisément rouverte, mettrait en communication directe avec une église. L'église garde son culte, son Dieu et ses hôtes, si le presbytère désaffecté accepte le sacrilège et la profanation de sa nouvelle destinée. Cetre église même, Saint-Merri,

compte entre les plus anciennes de Paris ; son parvis, son presbytère reçoivent, depuis des siècles, l'incessante affluence des dévots ; ils ont vécu aussi des jours tragiques où les larmes, le sang ont coulé. La Terreur a quelque peu massacré par là. Les ruelles environnantes facilitaient, en leur labyrinthe étroit, la poussée des barricades, et la répression y fut cruelle, aux insurrections de 1832.

Un escalier ancien nous arrête devant une porte qu'un heurtoir de bronze, tête de lion menaçante, désigne aussitôt à l'attention et à la curiosité. Certes le logis est petit, mais d'une décoration pittoresque. Les fenêtres, quelque peu assombries, les étroits carreaux qui les découpent, ne laissent passer qu'une discrète clarté ; et les choses d'autrefois dont nous sommes aussitôt environnés, empruntent, à cette demi-obscurité, l'harmonie apaisée qui convient. Il ne faut pas le grand soleil aux vieilles choses non plus qu'aux vieilles gens. Ce qui, en dépit de nos tendresses obstinées, descend dans la mort, aime à descendre dans la nuit. Le siège qui nous est offert, déploie un vaste dossier de vieille tapisserie ; à ses bras de bois, des croix sont entaillées, que lentement la caresse des mains de quelque prélat lointain a effacées à demi. Le siège disposé devant le bureau est une stalle empruntée au chœur de quelque monastère. Le lit, de ses colonnes torses, on pourrait dire de ses quatre quenouilles, soutient le monument de sa toiture carrée, et c'est d'une courtepointe antique qu'il est recouvert. En un coin ténébreux, un coffre est posé qui porte, gravés dans le bois, ces mots : *Ce coffret appartiens* (*sic*) *à Claude Huet*, 1640. Sans doute ce Huet fut un homme d'église, peut-être un parent du célèbre Huet, ami de Bossuet, le savant qui mourut évêque d'Avranches. Un buste de vierge est entaillé dans le couvercle. Un coffre plus ancien, où le génie délicat de la Renaissance s'accuse, a dû renfermer, tout de leur long étalées, les robes de noces et leurs fastueuses splendeurs : c'est un coffre de mariage. Un autre meuble, adossé au mur, promène, sur ses bois noircis, des rinceaux, des feuillages, des mascarons grimaçants qui sont du même âge ou à peu près, et c'est tout un monument d'une époque où notre art français bien élégamment fleurit et s'épanouit. Voudrions-nous, le soir, circuler en cette chambre si curieusement surannée ? Nous pourrions prendre un bougeoir où le premier propriétaire a fait, dans le cuivre du manche, graver son nom et la figure de son patron, un saint Étienne debout, la palme du martyre en main, au milieu des cailloux qui le doivent lapider.

Un tableau, déjà d'un âge respectable, naïvement nous montre la

halle aux pommes de terre et l'empressement des chalands qui la hantent. Une enseignè de fer forgé recommande un *Lion d'Or* qui fut une auberge, aux alentours de la Bastille disparue. Enfin la cheminée occupe tout un panneau. Elle est de pierre et de bois. Ses montants ont des têtes naïvement sculptées et qui forment support. Le manteau déroule toute une assemblée de pieux personnages. La Vierge est là, le divin Enfant dans ses bras; saint Nicolas lui fait suite avec son baquet où vont ressusciter les petits garçons victimes du méchant charcutier ; saint Antoine et son fidèle compagnon, mais ce compagnon se tient à l'écart, se dérobe au retour de la cheminée, peut-être en crainte du charcutier. On ne trouve pas toujours un saint Nicolas pour réparer les crimes de la charcuterie. Enfin saint Pierre apparaît, porteur d'une clef géante; mais la clef du ciel ne saurait être une clef de sûreté, encore moins un passe-partout.

Les hauts chenets de fer complètent à merveille le monument qu'est cette cheminée. C'est une épave heureusement recueillie en nos démolitions parisiennes. Voici de cela quelques années, aux abords de la rue du Cardinal-Lemoine, Léon Noël, se promenant, découvre, déjà croulant sous la pioche, des ogives, des arceaux de pierre. Il s'approche, il s'informe, il négocie avec les démolisseurs; et le voilà l'heureux conquérant, aussi le sauveur d'une cheminée à peu près intacte, celle que nous venons d'admirer, d'une seconde cheminée de même époque, le xve siècle, croyons-nous, mais beaucoup plus dégradée, d'une porte ogivale, de croisées, de poutres aussi où de vieux emblèmes sont sculptés. Il recueille et il étudie; il consulte le latin des vieux in-folios, les plans du Paris d'autrefois : et c'est ainsi qu'il peut identifier les débris rassemblés et acquis par lui. Par une bulle d'Innocent IV, en date de 1248, une chapelle, sous le vocable de Saint-Firmin, est fondée à Paris, et d'un présent de soixante livres d'or, Louis IX aide et encourage la fondation nouvelle. Le collège, dit du Cardinal-Lemoine, n'apparaît qu'au siècle suivant, en 1311; mais le voisinage est immédiat du collège et de la chapelle Saint-Firmin. Pas même une muraille ne les sépare; aussi semblent-ils avoir vécu d'une même vie et rempli les mêmes destinées. A Saint-Firmin, Abeilard professe, ce qui devait lui être par la suite aussi préjudiciable que d'aimer. On sait ce que lui coûta sa science très populaire, mais un peu soupçonnée d'hérésie ; on sait, mieux encore, ce que lui coûta sa plus illustre conquête d'amour. A Saint-Firmin habite saint Vincent de Paul. Puis le séminaire des Bons-Enfants y fait séjour. La Révolution y surprend quelques missionnaires que, par une journée de septembre, elle massacre.

Cependant ce n'est point en un logis parisien que des fragments d'architecture trouveraient place suffisante. Léon Noël a sa maison de ville, aussi sa maison des champs. Comme tant d'autres hommes de théâtre, il veut se reposer des arbres peints et des ciels de toile, en la vérité des arbres vivants et des libres horizons. C'est là, dans la Brie, en son cher Arcy, que, de l'église effacée, il a composé un logis amusant et curieux. La porte, hospitalière aux amis, est celle de l'église. Les poutres anciennes ont repris usage, et celles-là qu'il a fallu débiter, sont devenues des tables ou des sièges. Nous contant toutes ces choses, Léon Noël s'encadre lui-même et se reflète en ses pénates parisiennes; et nous le voyons multiplié tout à l'entour de nous, en bustes, en photographies, en dessins, car il n'est point si antiquaire et si archéologue qu'il ne proclame complaisamment sa vie et ses labeurs d'artiste dramatique constamment applaudi. Du haut de sa tête olympienne, un Frédérick Lemaître le contemple et le reconnaît. Notre hôte n'est-il pas de cette glorieuse lignée ? Enfin, après cette visite distrayante, nous quittons Léon Noël; et nous remarquons qu'il n'est pas de concierge en ce logis d'un ancien temps. Décidément il faut le dire : Léon Noël est un homme heureux !

L. Augé de Lassus.

LE BANQUET

DE LA

SOCIÉTÉ DES AMIS DES MONUMENTS PARISIENS

Une Société recrutée dans l'élite des artistes lettrés, amateurs collectionneurs, hauts fonctionnaires, s'était donné rendez-vous le lundi 5 juin 1899, au restaurant de la Terrasse. Le dîner était présidé par M. Charles Normand, président de la Société des Amis des Monuments parisiens, par le président d'honneur, M. de Selves, préfet de la Seine, président de la Commission municipale du « Vieux Paris », et M. le Dr Lamouroux, conseiller municipal, vice-président de la même Commission. Au dessert, M. Charles Normand a prononcé le discours suivant dont nous pouvons donner le texte, grâce à l'obligeance de notre savant collègue, M. Joseph Depoin, qui a bien voulu sténographier les diverses allocutions.

DISCOURS DE M. CHARLES NORMAND

ET COUP D'ŒIL SUR LES ACTES DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs, permettez-moi d'adresser en votre nom nos remerciements à M. de Selves, préfet de la Seine, Président de la Commission municipale du « Vieux Paris », et à M. le Dr Lamouroux, son vice-président, pour avoir bien voulu prendre part à notre dîner annuel.

Leur présence parmi nous montre combien est déjà forte l'union de la Société des Amis des Monuments parisiens et de cette Commission officielle qui restera la gloire de ses promoteurs. Le temps n'est pas encore venu où nous puissions espérer la réalisation de tous nos vœux ; mais, en attendant, on peut savoir gré à nos libres bonnes volontés des avantages qui sont un fait. Pour grandir notre influence et nos forces encore insuffisantes, pour les rendre dignes de notre tâche, il nous faut un concours plus étendu, plus actif, plus universel. L'apostolat s'impose. Mais, pour être apôtre, il faut une foi très vive et agissante en face des méfaits. Et d'ailleurs le passé est déjà plein de promesses.

Voyez nos actes.

Après avoir vainement tenté, en 1879, avec quelques camarades de l'École des Beaux-Arts, de sauver les débris des Tuileries, je fondai, en 1884, la Société des Amis des Monuments parisiens, pour essayer d'établir les bases d'une influence capable de lutter, dans une juste mesure, contre l'indifférence ou la négligence publiques ; c'était renouer la tradition d'Alexandre Lenoir, qui, en 1792, créa le Musée des Monuments français, de Victor Hugo, l'auteur des fameuses lettres sur le vandalisme, et enfin du marquis de Laborde qui, en 1851, posait le programme raisonné d'une belle capitale. Après eux, beaucoup de monuments, à jamais regrettés, avaient disparu, et le temps pressait, car l'activité destructive allait croissant.

Notre attention fut d'abord attirée par l'état délabré de la *Porte Saint-Denis*, menacée de destruction, en 1884, comme formant obstacle à la circulation ; et dès le début de notre entreprise, nous fûmes encouragés par une décision favorable des Pouvoirs publics ; le monument fut remis en état.

Pour faire mieux aimer ce patrimoine et le sauver s'il se peut, j'ai commencé, il y a dix-huit ans, l'inventaire des monuments, des vieux logis et des curiosités historiques de la Ville, documents écrits et

images publiés, avec l'aide d'une multitude d'informations nouvelles, dans notre *Itinéraire artistique et archéologique de Paris.*

Pour essayer de lutter contre le vandalisme, nous avons créé le *Bulletin de la Société des Amis des Monuments parisiens*, formant onze volumes illustrés : cet organe de propagande fixe en outre la mémoire des œuvres que rien n'a pu ou ne pourrait sauver. Deux ans après, nous faisions paraître un second recueil : *l'Ami des Monuments et des Arts*, composé aujourd'hui de douze volumes, et destiné à compléter l'œuvre précédente et à étendre son action aux provinces françaises.

En janvier 1887, nous prenons l'initiative de la *création de Sociétés artistiques et archéologiques poursuivant plus spécialement l'œuvre dans chaque quartier d'arrondissement*. On sait le développement considérable pris depuis lors, sous une autre forme, plus indépendante, par ces Sociétés. De son côté, M. l'Ambassadeur d'Italie voulut bien nous demander des informations sur le fonctionnement de la Société que nous avions fondée, afin d'établir à *Rome* une institution analogue destinée à sauvegarder les monuments de la Ville Éternelle. Quelques années auparavant, sur la demande de votre éminent confrère M. Gaston Le Breton, j'étais allé à Rouen, le 8 juillet 1886, en compagnie de Charles Garnier, pour y fonder la Société des Amis des Monuments rouennais, chargée de défendre contre la pioche les beautés de l'admirable et antique cité normande. Il y a deux ans, la Ville de Paris, comprenant enfin la nécessité d'établir un service dont l'absence a causé la ruine de tant de monuments, créa, en décembre 1897, sur le modèle de la Société des Amis des Monuments parisiens, la Commission municipale du « Vieux Paris », siégeant en l'Hôtel de Ville de Paris, et que président régulièrement M. de Selves, préfet de la Seine, et M. Lamouroux, conseiller municipal. (*Vifs applaudissements.*)

Auparavant, en 1885, nous nous occupions de faire sauvegarder la seconde moitié des *Arènes de Lutèce*, offrant cet intérêt exceptionnel d'être à la fois un amphithéâtre et un théâtre ; la première moitié, mise au jour en 1870, avait été enfouie à nouveau malgré les efforts désespérés de M. Charles Read, et il importait au plus haut degré d'en conserver la dernière partie, seul témoin désormais de la grandeur du Paris antique : une voie nouvelle devait en balayer les restes. Un pèlerinage, improvisé par nous au monument, avec l'assistance de Victor Duruy, président du comité des Arènes, eut pour résultat le vœu unanime de trois cents assistants choisis dans les Sociétés d'art et de science : et de là vint le salut pour la précieuse ruine gallo-romaine, et, pour nous, la charmante et utile coutume des *promenades artistiques*

et archéologiques. C'est ainsi que nous groupons, en vue d'un utile échange d'idées, les artistes, les lettrés, les érudits, les femmes et gens de goût, sous la conduite d'architectes ou de savants d'une compétence absolue ; ainsi éveillons-nous parfois l'idée de conserver un monument dont l'existence était menacée : tels l'église Saint-Pierre de Montmartre, la Faculté de médecine et l'hôtel Lauzun.

A Montmartre, dans l'église encore parée de quelques colonnes du temple de Mars, on avait dit le dernier service funèbre des adieux : le vieux sanctuaire, reste d'un monastère affectionné par les reines des premières races, était accusé d'une caducité incurable ; mais, visite faite, il fut prouvé que, délabré mais non caduc, il pouvait tenir longtemps encore ; et notre protestation, faite d'accord avec la Société du Vieux Montmartre et soutenue par une presse intelligente, servit de base aux rapports présentés au Conseil municipal par MM. Lamouroux, Fournière et Georges Villain, qui firent décider, de concert avec l'État, du vote des crédits nécessaires.

L'ancienne Faculté de Médecine, monument du moyen âge, des XVIIe et XVIIIe siècles, est située près de la place Maubert, à l'angle des rues de la Bûcherie et de l'hôtel Colbert. De concert avec le Syndicat des Médecins de la Seine et de son président M. le D^r^ Le Baron, nous avons réussi à le faire entrer dans le « Domaine de la Ville » assurant ainsi son existence pour une collection d'instruments de chirurgie et d'archives, ainsi qu'il s'en trouve depuis longtemps à l'étranger.

Enfin l'*Hôtel Lauzun*, situé près de la pointe orientale de l'île Saint-Louis, dernière habitation du baron Pichon, le célèbre collectionneur, séjour de Théophile Gautier et de son club des preneurs de hatchich, avait appartenu au célèbre duc de Lauzun, mari de la Grande Mademoiselle et beau-frère du duc de Saint-Simon. Le logis était mis en vente et la spéculation menaçait ce beau spécimen d'une décoration intérieure du XVIIe siècle, montrant une conservation presque complète et d'une grande rareté. Avec le concours dévoué de notre collègue M. Augé de Lassus, avec l'appui de l'Académie des Beaux-Arts, et à la suite de longs efforts et d'une lettre par laquelle nous avions saisi la Commission municipale du « Vieux Paris » de la nécessité de cette acquisition, elle fut faite par le Conseil municipal, dans des conditions très favorables aux intérêts de la Ville.

Récemment, en creusant le tunnel du chemin de fer Métropolitain, on retrouvait, sous la rue Saint-Antoine, la base de l'une des tours de la Bastille, celle de la Liberté. Et, fort de votre appui, j'ai plaidé pour le sauvetage, alors si combattu, du précieux, de l'unique vestige d'un

monument fameux entre tous. Les restes sont placés aujourd'hui au quai des Célestins, un peu loin de l'emplacement primitif, mais aussi près que possible.

Messieurs, qu'il me soit permis de remercier particulièrement M. Villain, conseiller municipal, ici présent, qui montre tant de zèle pour la sauvegarde des vestiges du Paris romain et de la première enceinte de la Cité. Vous avez vu les résultats obtenus lors de notre visite aux fouilles de la rue de la Colombe, qui ont rendu à la lumière, hélas pour quelques jours seulement, les restes des remparts élevés hâtivement avec les débris arrachés aux premiers monuments de Paris, afin de garantir notre Cité des coups des envahisseurs barbares. (*Vifs applaudissements.*)

Messieurs, quand j'ai pris l'initiative de fonder votre Société, je ne pensais point à constituer une force destinée seulement à célébrer ou défendre le patrimoine laissé par les siècles passés de notre glorieuse histoire. Je songeais aussi aux intérêts de l'avenir et à tout ce qui, dans les travaux futurs, pouvait concourir à l'embellissement et à l'intérêt d'une ville aimée.

Un assistant. — Très bien, à tout ce qui concourt à sa grandeur.

M. Charles Normand. — Et à ce titre il fallait conserver ces monuments du passé qui ornent Paris et lui donnent un prestige sans rival.

Mais il fallait aussi intervenir contre l'oubli trop facile de concilier le beau et l'utile dans les travaux de la cité : la suppression fâcheuse des arbres en maint endroit nous a forcé de faire quelquefois, de concert avec le Parlement et le Conseil municipal, une campagne un peu vive, surtout à l'occasion des travaux de l'Esplanade des Invalides, des Champs-Élysées, et des quais ou des rues : à l'Esplanade, on a obtenu de sauver les deux tiers seulement des arbres ; au Palais de l'Industrie, des promesses d'une replantation [1].

Et qu'il me soit permis à ce propos d'adresser, au nom de la population parisienne, une requête à mes voisins, à M. le Préfet et à M. Lamouroux, représentant du Conseil municipal. On vient d'abattre, au long de nos quais, les arbres qui en formaient la ravissante parure. Et la Ville, privée de sa toilette, pleure ses joyaux perdus. Et nous regrettons la destruction du paysage parisien. Messieurs, je vous en conjure, réparez de cet an le réparable outrage. (*Nombreux applaudissements. Cris de : oui, oui.*)

1. On a vu depuis, que la promesse a été tenue. De véritables jardins ont été établis entre les deux palais pour répondre à notre vœu.

M. le Préfet. — Je vous le promets.

M. Charles Normand. — Merci, Monsieur le Préfet, de cette consolante parole, de cette bonne promesse qui, j'en suis sûr, sera bientôt tenue [1].

A la fin de 1885, sous le ministère Baïhaut, les Parisiens eurent pendant quelque temps le mauvais rêve d'un *Chemin de fer métropolitain aérien*, qui devait fendre Paris par des trouées immenses, renversant le neuf comme le vieux l'hôtel de Sens, de Beauvais ou d'Aumont au choix, amenant les locomotives au chevet de Notre-Dame et sur la place de l'Opéra, sillonnant la Ville de viaducs et de centaines de ponts biais. Nos plaintes parvinrent jusqu'au Conseil municipal et au Parlement, où des orateurs montrèrent que le projet ne « déparerait pas Paris, mais le détruirait », ou bien qu' « il détruirait toute perspective, coupant nos rues, nos boulevards par plus de ponts » qu'on n'en pourrait compter, ou, enfin, qu'il était « antinational, antimunicipal, antipatriotique et attentatoire à la gloire de Paris ». Alors le Ministre nous chargea de choisir en son nom, et parmi nous, une commission d'enquête. Sur notre rapport, singulièrement avivé par l'esprit de notre président Charles Garnier, le projet fut rejeté.

Dès la séance de fondation de notre Société, le 7 février 1884, nous

1. On sait que, depuis lors, le vœu exprimé par M. Charles Normand a été satisfait. En effet, il pouvait, dès le 14 juillet 1899, trente-neuf jours plus tard, adresser aux membres de la Société la lettre suivante, toute à l'honneur de M. le Préfet.

« Monsieur et cher Collègue,

« J'avais demandé, lors du dernier Banquet de la Société des Amis des « Monuments parisiens, présidé par M. de Selves, préfet de la Seine, de vouloir « bien faire replanter les arbres des quais, jadis objet d'admiration du monde, « aujourd'hui dénudés et misérables. M. de Selves, qui partageait ce sentiment « de toute la population, acquiesça à ce désir. Il vient de me faire savoir, et « il m'a autorisé à dire, que ses efforts venaient d'aboutir. Le souhait des « Parisiens est exaucé. La verdure des arbres va parer de nouveau la masse « grise des constructions et faire revivre les silhouettes aimables et aimées. « Répétons donc les vers de Piron :

« Passants qui passez tout de gô
« Rendez grâce à M. Turgot.

« Rendons grâce à M. de Selves, au Conseil municipal, à l'Administration, « à la Presse qui nous a soutenu.

« *Le Président de la Société des Monuments parisiens*,

« Charles Normand,

« Lauréat de l'Institut. »

Depuis lors, les arbres ont été replantés, notamment sur le quai Malaquais, les bas quais, et en contre-bas du pont Alexandre.

indiquions dans notre programme la nécessité de veiller un peu mieux au *maintien ou à la création de la beauté artistique des villes*; et depuis lors nous n'avons cessé de la défendre, cherchant ainsi à réveiller les idées de goût et d'art publics par des efforts qui ont trouvé un nouvel encouragement dans l'inauguration d'un *Congrès international de l'Art public*, présidé l'an dernier à Bruxelles (1898) par M. Bourgeois, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de France. Par une sanction, désormais officielle, le Conseil municipal de Paris, représenté par son vice-président M. John Labusquière, organise pour 1900 un *second Congrès d'Art public*, siégeant à l'Hôtel de Ville, et une exposition qui suivra le programme de ce Congrès. Chargé d'étudier tout ce qui concerne les actes de mutilation ou de destruction aussi bien que les projets de conservation ou de restauration, je vous communiquerai prochainement des informations précieuses sur nos intentions au sujet des ensembles édilitaires créés dans les temps anciens, modernes et contemporains en vue de l'aspect artistique des places et des rues des villes; des monuments, édifices, œuvres d'art, jardins, plantations, etc., contribuant à constituer cet aspect artistique; des sites urbains et agrestes universellement admirés pour les beautés de l'œuvre des hommes, et consacrés par l'histoire, par les légendes et par les mœurs.

Dès l'origine de la Société, nous fûmes des premiers à signaler les restrictions multiples des règlement de voiries, si gênantes pour l'art du bâtiment; notre Société fit un rapport, l'autographia et le fit distribuer. Il y a quelques jours, M. le Préfet nous annonçait enfin la promulgation très prochaine d'un arrêté conforme à nos désirs [1].

L'un des derniers actes auxquels nous ayons pris part pour le maintien des beaux aspects de Paris, est celui du *dégagement de la place située entre l'hôtel de Cluny et la Sorbonne*, dégagement qui a empêché leurs façades d'être cachées par la construction d'une maison de rapport à sept étages; après avoir saisi de cette question la Commission municipale du « Vieux Paris », et après une assez longue période pendant laquelle on laissa s'élever les fondations de la nouvelle maison, on allait aboutir à un échec devant le Conseil municipal. S'apercevant du danger croissant on reprit la question, et avec la collaboration du Ministre M. Bourgeois, de M. Gréard et du Conseil municipal, on mit la main sur ce terrain.

1. Depuis lors, le rapport de M. Chérioux, qui donnait satisfaction à des vœux déjà anciens, a été adopté par le Conseil municipal.

M. LE PRÉFET. — L'effet en est très heureux et l'opération avantageuse pour la Ville.

M. CHARLES NORMAND. — M. le Préfet m'interrompt pour faire remarquer que c'est une belle opération ; les Parisiens amoureux de Paris s'en réjouissent, c'est certain, et y applaudissent avec lui, car ainsi furent sauvées d'une obscurité perpétuelle les collections du musée, ainsi que la jeune et noble façade de la Sorbonne, due à M. Nénot, l'architecte réputé.

Il me reste, Messieurs, une agréable proposition à vous faire, celle de la création à Paris d'un musée d'art russe. Grâce à des amitiés précieuses j'ose espérer qu'on pourra obtenir des grandes familles du pays allié et ami des dons curieux pour la Ville. Dès maintenant, un voyageur connu par ses recherches en Russie, M. le Baron de Baye, m'offre en son nom, dans une lettre, beaucoup de choses qu'il a rapportées, telles que armes, instruments de musique, bois ouvragés, vases en bronze et en terre cuite, dentelles, étoffes, bijoux, objets d'art usuels. Il souhaite seulement que ces spécimens des civilisations caucasiennes soient réunis dans une même salle, car ils forment un ensemble qu'il veut bien me promettre d'enrichir lors de ses futurs voyages. Je dois, à ce propos, féliciter Mme Claudius Jacquet, dont l'esprit artiste et pénétrant a très bien compris l'intérêt qu'il y aurait de former dans notre capitale une collection des divers spécimens des arts représentés dans cette immense étendue qui constitue l'Empire russe. Je serai heureux si avec ces concours M. le Préfet et le Conseil municipal veulent bien seconder mon initiative en faveur de cette fondation et agréer la proposition de ces offres de dons que je leur fais de la part de mes amis pour augmenter le bien de notre Ville [1]. (*Applaudissements.*)

Messieurs, j'entends dire parfois que les nécessités inéluctables de la vie nouvelle empêchent d'unir dans les travaux d'édilité le beau avec l'utile. Et bien non, cette parole est fausse ! Le mariage nécessaire de la science et de l'art est toujours possible ! Il faut seulement le vouloir et le savoir faire. Donc, si quelques esprits, arguant d'un faux progrès, croient devoir faire entrer la civilisation nouvelle dans une voie étroitement utilitaire, pour nous, au contraire, le progrès consiste à ne rien faire qu'avec le concours de l'Art; toute œuvre nouvelle destinée

1. Depuis lors, le *Bulletin municipal officiel* du samedi 14 avril 1900 a enregistré l' « Acceptation d'une collection d'art industriel russe, offerte par M. le baron de Baye », à la suite d'un rapport de M. John Labusquière; on trouvera dans *l'Ami des Monuments et des Arts* des informations plus complètes. Mme Jacquet a publié également un article à ce propos.

au bien-être de la vie de la Cité doit servir aussi à son agrément. Déjà l'adage latin *Usui ac decori* avait montré, il y a longtemps, cette vérité. L'alliance intime de la science et de l'art s'impose surtout dans une société démocratique comme la société française, où tout est le bien de tous. A moins de périr... d'ennui, cette société doit continuer les grandes traditions des républiques athénienne et florentine, et ne point mentir aux traditions d'art des nobles ancêtres de la patrie française.

Est-il permis de douter ? On peut dévoyer un instant de son rêve d'idéal notre peuple d'artistes et de lettrés ; mais il proteste bientôt contre l'œuvre mauvaise édifiée malgré lui. Et comment pourrai-je douter, quand je vois près de moi l'un de ses meilleurs enfants, l'un de ceux qui par excellence ont su renouer les grandes traditions dont j'ai parlé et qui a su en même temps être un artiste d'une rare originalité, de grand goût et de noble ordonnance. Roty a su frapper ses médailles, admirées de tous, au coin de la vraie marque ; il a osé y figurer, comme dans sa *Normannia Nutrix*, les créations les plus hardies de notre civilisation moderne, les produits les plus divers de notre sol, de nos étables, de nos fabriques. Eh bien voilà l'exemple à suivre ! Car Roty a su interpréter ces utiles réalités avec charme et poésie. D'autres maîtres, tel Chapelain, peuvent nous montrer comme on réconcilie le moderne avec la beauté. Suivons-les en toutes choses ! (*Longs applaudissements.*)

M. de Selves, préfet de la Seine, prend alors la parole en ces termes :

DISCOURS DE M. DE SELVES

Vous avez eu, Messieurs, la très grande amabilité de me convier à venir ce soir parmi vous.

Je vous en suis vivement reconnaissant et je sens tout le prix en même temps que tout le charme de votre Société.

Comment pourrait-il en être autrement ?

Comment le Préfet de la Seine, de par la loi Maire de Paris, c'est-à-dire ayant la charge de tout ce qui constitue la grande cité dont nous sommes fiers à si juste titre, pourrait-il ne pas éprouver la plus vive satisfaction à être parmi vous ?

Il faudrait qu'il fût bien aveugle pour ne pas voir que vous comptez, en effet, parmi les plus dévoués et les meilleurs de ses collaborateurs. (*Applaudissements.*)

Il faudrait qu'il fût bien oublieux des services rendus pour ne pas songer que c'est à vous que revient l'honneur de toute une orientation de son administration de Paris.

Lorsque vous avez fondé, en 1885, votre association (et ce sera le grand honneur de M. Charles Normand d'en avoir pris l'heureuse initiative), vous avez obéi au point de vue national, comme au point de vue parisien, au mobile le plus élevé.

Paris, comme la France, dont il est la synthétique image, avec les qualités et les imperfections qui de tout temps ont caractérisé notre race, avec sa générosité et ses emballements parfois, avec son sens affiné et artistique, a, dans le monde une physionomie particulière. (*Applaudissements.*)

Ses rues, ses places, ses monuments comme son caractère national ont aussi leur physionomie, et cette physionomie elle est tour à tour faite de souvenirs de notre passé, de cette grâce et de cette beauté qui sont la parure du génie français.

Paris sans tout cela pourrait être encore une grande cité, active, productive, mais il ne serait plus Paris. Il ne serait plus cette belle et noble dame de vieille lignée, dont tout l'être resplendit de tant de grandeur et de tant de séduction. (*Applaudissements.*)

Messieurs,

De toutes ces vérités ayant la vision la plus nette, vous vous êtes dit que pour qu'elles triomphent, il fallait qu'un groupement autorisé étendît sur Paris le réseau de sa sollicitude aussi vigilante qu'éclairée.

Vous avez eu mille fois raison.

Chaque période apporte avec elle ses avantages et ses inconvénients : notre temps est l'époque des transformations scientifiques. Les facilités de la vie, les conditions de l'hygiène les meilleures le captivent.

Ces préoccupations sont excellentes et il faudrait se garder de les supprimer.

Mais les facilités de l'existence, l'hygiène bien entendue, ne sauraient suffire, et il convient d'empêcher qu'elles soient exclusives de toutes autres préoccupations ; il faut les concilier avec le souci du beau, avec le souci de conserver l'aspect des monuments qui sont les jalons si instructifs de notre histoire française (*très bien*, *bravos*) et les témoins de ses plus grands événements. (*Applaudissements.*)

Vous avez voulu être la main qui les signale et la voix qui crie : il n'y faut pas toucher, mais il faut faire rentrer leur conservation dans le plan général des travaux que suscite et exige la vie moderne.

Il manquait cependant (et ce n'est pas de votre faute, vous ne pouviez faire plus), il manquait, dis-je, quelque chose à votre organisme pour que les résultats pratiques de votre œuvre fussent assurés :

Il fallait que d'une façon constante, près des pouvoirs administratifs de Paris, se trouvât une organisation spéciale qui veillât à ce que les indications que votre Association et toutes autres analogues, pourraient fournir, ne passassent pas inaperçues, mais fussent écoutées.

Un homme y a songé, dont le mérite n'a d'égal que la modestie, l'honorable Docteur Lamouroux que j'ai le plaisir de voir parmi vous. (*Applaudissements.*)

Grâce à lui la Commission du « Vieux Paris » a été créée. La Commission du « Vieux Paris » si instructive, si intéressante, qui désormais constitue le Conseil éclairé de tous les travaux de l'Administration parisienne.

La Commission du « Vieux Paris » c'est donc votre sœur plus jeune chargée de faire passer dans la pratique, les judicieuses observations que vous fournissez, à moins qu'elle ne soit plutôt fille de votre œuvre, logiquement née d'elle. (*Applaudissements.*)

Aussi, Messieurs, suis-je assuré de traduire des sentiments bien réels en disant que le Préfet de la Seine et la Commission du « Vieux Paris » confondent, en ce jour, leurs sentiments dans une même expression de gratitude envers vous.

Et je les résume dans le toast que je vous porte, car je lève mon verre en l'honneur de votre Président M. Charles Normand, et de vous tous qui m'accueillez si aimablement. (*Applaudissements nombreux et répétés.*)

M. Lamouroux, conseiller municipal, vice-président de la Commission municipale du « Vieux Paris » fait alors ce discours :

TOAST DE M. LAMOUROUX

MESSIEURS,

Vous m'excuserez de citer encore une fois Montaigne, mon auteur favori, mais, dans ses immortels *Essais*, il a touché à tant de choses que l'on y trouve, pour ainsi dire, un conseil ou une consolation, pour toutes les circonstances de notre existence.

Ne peut-on appliquer, par exemple, à l'excellent discours de M. le Préfet de la Seine ces paroles du philosophe :

« Vous y trouverez la narration pure, où la bonne foy de l'aucteur reluit évidemment, exempte de vanité parlant de soy, et d'affection et

d'envie parlant d'aultruy. Ses discours et exhortements, accompaignez plus de bon zèle et de vérité que d'aulcune exquise suffisance, et, tout pour tout, de l'auctorité et gravité, représentant son homme de bon lieu et eslevé aux grandes affaires. » (*Applaudissements.*)

Aussi, je suis bien reconnaissant à M. le Président Charles Normand d'avoir associé mon nom à celui de M. de Selves dans sa brillante improvisation, quoique je sois un peu confus des compliments trop flatteurs qu'il a bien voulu m'adresser.

Il nous a donné un spectacle bien rare d'un homme qui consent « à estrener aultruy de sa gloire, ce qui ne se veoit guères », même aujourd'hui.

Et cependant, Messieurs, je puis dire qu'à côté du vôtre, mon rôle a été bien effacé.

En effet, notre collègue M. Charles Normand, et vous tous, Messieurs, n'avez-vous pas été les pionniers qui tracèrent la route à la Commission du « Vieux Paris », par vos études et par vos travaux, par la plume et par la parole.

Quant à moi, je me suis borné à porter devant le Conseil municipal vos justes revendications, et c'est là que j'ai trouvé auprès de mes collègues l'accueil le plus bienveillant. Mais qu'aurions-nous fait si nous n'avions pas rencontré, en M. de Selves, un de ces administrateurs à l'esprit élevé, qui, non content de nous accorder son appui, a bien voulu nous apporter le concours de ses lumières.

Vous savez avec quel tact et quel à propos il dirige nos débats, s'efforçant d'arriver toujours à une solution pratique, appuyant nos vœux auprès des pouvoirs publics et mettant à notre disposition toutes les ressources de ses services administratifs.

Aussi, ce Parisien d'adoption, qui est le véritable créateur de la Commission du « Vieux Paris » mérite-t-il de voir son nom inscrit sur le livre d'or de la Cité, à côté de celui de ce Parisien de Paris, le regretté préfet Hérold, à qui l'on doit le Comité des Inscriptions parisiennes, et du nom de ce terrible démolisseur, qui fut en même temps un grand hygiéniste et qui créa la Commission des travaux historiques : j'ai nommé le préfet Haussmann.

Il faut être juste, même avec ses adversaires. (*Rires.*)

M. le Préfet. — Ce n'est pas si commun. (*Rires.*)

M. Lamouroux. — Vous dirai-je le but que nous avons poursuivi dans l'organisation de la Commission du « Vieux Paris » ?

Vous savez qu'il s'agit de donner une consécration pratique aux aspirations de ces Sociétés qui, comme la nôtre, veulent conserver à



[illegible]

Collection A.de Liesville

[illegible] [illegible]

la grande ville les témoins authentiques de son histoire, et ses aspects pittoresques, ce milieu qui fit sa gloire et entretient une atmosphère d'art et de goût autour de ses enfants. (*Bravos.*)

Du reste, plusieurs de nos collègues des Amis des Monuments ne sont-ils pas aussi des collègues de la Commission. Nous aurions voulu dire tous nos collègues, car tous auraient été dignes d'en faire partie. Malheureusement, la Commission est déjà très nombreuse, et il a fallu se limiter. Nous espérons, néanmoins, que les différentes Sociétés qui poursuivent le même but que celui de la Commission du « Vieux Paris » voudront bien continuer à lui apporter, dans l'intérêt de notre chère capitale, le résultat de leurs savantes communications.

Aussi, je bois à leurs succès, et surtout à la prospérité de la Société des Amis des Monuments parisiens, à son Président, M. Charles Normand, et je vous demande d'associer à ce toast la personne respectée de M. le Préfet de la Seine, président de la Commission du « Vieux Paris ». (*Applaudissements répétés et prolongés.*)

M. Dupuy, secrétaire général de la Société des Parisiens de Paris, se lève à son tour et prononce les paroles suivantes :

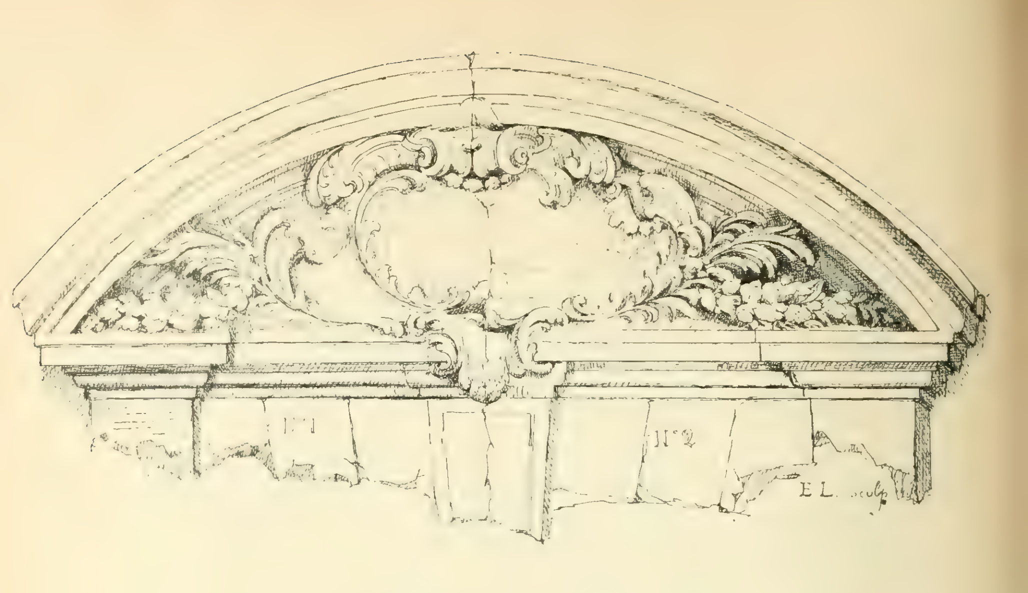
DISCOURS DE M. CHARLES DUPUY

Secrétaire général des Parisiens de Paris.

Messieurs,

Le docteur Philbert, président de la Société des Parisiens de Paris, et membre du Comité de la Société qui se réunit ici ce soir, est absent, étant retenu à Brides-les-Bains par ses devoirs professionnels. Permettez-moi, comme secrétaire général de la Société qu'il préside, de porter un toast chaleureux aux Amis des Monuments parisiens dont font partie la plupart des Parisiens de Paris. Ils sont heureux en vous apportant leur adhésion de vous témoigner de l'amour qu'ils portent à la beauté de Paris que vous défendez avec tant d'ardeur et d'intelligence. Au nom des Parisiens de Paris, je vous dis Merci ! (*Vifs applaudissements.*)

Et je lève mon verre en l'honneur de M. le Préfet de la Seine, président de la Commission du « Vieux Paris », à son vice-président M. le docteur Lamouroux, et à notre président M. Charles Normand qui s'est si noblement dévoué à l'œuvre de la conservation des souvenirs des monuments de Paris, et au développement de sa beauté. Je lève mon verre à vous tous, Messieurs, et aux succès de la Société des Amis des Monuments parisiens. (*Longs applaudissements.*)



COMMENT ON A OBTENU LE

DÉGAGEMENT DE L'HOTEL DE CLUNY
ET DE LA SORBONNE

PAR

CHARLES NORMAND

La sauvegarde du Musée de Cluny et le dégagement de la façade de la Sorbonne.

Les Amis des Monuments parisiens et M. Charles Normand prennent l'initiative de demander le dégagement. MM. Bourgeois et Gréard. L'Université. La Presse. La Commission municipale du Vieux-Paris. Le Conseil municipal et l'État.

Les journaux ont rendu compte diversement de la façon dont le Conseil municipal a traité cette affaire soumise à son examen au moment des graves préoccupations de la grève des terrassiers. Nous rétablissons le caractère réel des séances et des négociations en reproduisant le texte officiel des pièces du débat. La discussion a eu pour base des arguments du genre de ceux qui furent publiquement produits lors de l'acquisition de l'hôtel de Cluny et dont on trouvera le texte officiel dans le livre de M. Charles Normand sur *L'Hôtel de Cluny*; alors, comme aujourd'hui, elles n'ont pas empêché finalement le résultat heureux; M. Charles Normand a

attiré le premier l'attention sur la nécessité du dégagement actuel, dans un article paru en mars 1898, dans *l'Ami des Monuments et des Arts* (t. XII, p. 26). Personne ne s'en occupait alors. En même temps il en avisait par lettre la Commission municipale du *Vieux-Paris*. Depuis lors, l'idée a fait son chemin et a été adoptée de divers côtés. M. Saglio, le savant éminent qui préside à la direction du Musée de Cluny, faisait appel au concours de M. Charles Normand et s'employa, dès l'origine, avec grand zèle, à plaider la cause de son monument. Des maîtres réputés, M. Ernest Lavisse, M. A. Gréard, n'ont pas moins ménagé leurs peines. Le journal *la Presse*, dans son numéro du 30 juillet 1898, publiait l'article suivant :

« On sait avec quelle tenace activité et quelle infatigable constance les Amis des Monuments parisiens veillent à ce que nos modernes bâtisseurs ne portent aucune atteinte à l'ensemble et à l'harmonie des « points » qui font de Paris la plus belle ville du monde... C'est à eux également que l'on doit la préservation des arbres restés debout sur l'Esplanade des Invalides. Ce sont encore les Amis des Monuments parisiens qui ont obtenu que la nouvelle gare en construction sur cette même esplanade soit couverte et n'offre pas aux regards des passants un vaste trou béant.

« Nombreuses sont les Sociétés qui marchent d'accord pour sauvegarder nos monuments contre le vandalisme des uns et la fantaisie des autres... Les Amis du Louvre, la Commission du *Vieux-Paris*, la Société archéologique d'Auteuil, la Société de la *Montagne Sainte-Geneviève*, le Vieux-Montmartre et bien d'autres encore travaillent à la tâche commune.

« M. Charles Normand, architecte diplômé par le Gouvernement et président de la Société des Amis des Monuments parisiens, a bien voulu nous faire connaître son sentiment au sujet de la sauvegarde du Musée de Cluny et du dégagement de la façade de la Sorbonne :

« Je suis d'autant plus à l'aise pour vous parler du Musée de Cluny et de la Sorbonne, nous dit M. Charles Normand, que la Société des Amis des Monuments parisiens vient d'être avisée d'un projet qui serait grandement dommageable pour Paris... Il s'agirait tout simplement d'emprisonner, d'enterrer vif ce bijou d'architecture qu'on nomme l'hôtel de Cluny, de le masquer par une haute construction, et de lui enlever le filet de lumière et les quelques rayons de soleil qui s'y égarent par sa façade de la rue du Sommerard.

« M. Saglio, le savant archéologue, qui est le conservateur du Musée, demande à notre Société de prendre l'initiative d'un mouvement en faveur du joyau dont il a la garde.

« Si, par exemple, on désintéressait les possesseurs du terrain et qu'à la place des pierres de taille on mît des arbres, le vieil hôtel de Cluny apparaîtrait dans tout son charme, et ses salles, qui ont besoin de lumière, resplendiraient enfin éclairées par les rayons du soleil.

« M. Nénot, l'habile architecte de la Sorbonne, serait également ravi de voir le monument, auquel il a su donner un cachet si artistique, dégagé des constructions qui masquent une partie de son œuvre et prendre jour et lumière sur un square. »

Quand l'immeuble qui cachait la vue de l'hôtel de Cluny eut été démoli, la question à résoudre devint urgente. Alors *le Figaro* la posa en ces termes, à la fin du mois d'août 1898, dans son nº 234 (3e série) :

« Aucune solution n'a encore été donnée à la question d'acquisition « par la Ville de Paris ou par l'État du terrain situé entre la Sorbonne « et l'hôtel de Cluny, et dès cette semaine on sera déjà en pleins tra- « vaux de terrassement, comme nous l'avions fait prévoir.

« Il y a pourtant plus de trois mois que la Commission du *Vieux-* « *Paris* avait été informée par M. Charles Normand, l'auteur de la « célèbre monographie de l'hôtel de Cluny, que l'occasion allait se « présenter de dégager les abords de Cluny et de la Sorbonne.

« C'est par une lettre concernant divers embellissements de Paris que « M. Charles Normand, membre de cette Commission, faisait appel à « tous ses confrères.

« Or on publia la lettre de M. Normand dans les procès-verbaux « des séances du *Vieux-Paris*[1] mais en supprimant le passage relatif « au terrain qui allait devenir libre.

« M. Charles Normand ayant fait dernièrement remarquer cette « suppression, on lui répondit qu'il était convenu qu'on ne publierait « rien sur cette question !

« Pourquoi cette conspiration du silence autour d'une question « d'esthétique parisienne si intéressante ?

« MM. Ernest Lavisse, Saglio, directeur du Musée de Cluny, et « Charles Normand ne seront pas seuls à protester contre une telle « inertie. » (*Figaro.*)

De leur côté, l'un de nos confrères, M. Périn (*Bâtiment* du 7 juillet 1898), et le nouveau député de la Seine, M. Stanislas Ferrand, n'avaient point laissé passer l'instant favorable aux revendications. Prenant énergiquement en main cette belle cause, ce dernier plaida

1. Depuis lors, mais bien tardivement, et postérieurement à cet interview, la Commission du *Vieux-Paris* a exprimé le vœu salutaire qui a été reproduit dans *l'Ami des Monuments et des Arts* (t. XII, p. 151) et dont on doit la louer.

ort bien en sa faveur, dans une lettre adressée au Gouvernement et publiée dans le journal *le Bâtiment* (numéro du 25 août 1898), dont M. Stanislas Ferrand est le directeur. En voici le texte :

« Paris, le 23 août 1898.

« Monsieur le Ministre,

« Permettez-moi d'attirer votre attention sur un fait qui intéresse vivement la beauté de Paris et l'histoire de son architecture. Tous les journaux ont relaté qu'en face l'hôtel de Cluny, à l'emplacement où existait la librairie Delalain, une trouée venait d'être faite, qui met en évidence la double perspective du Musée de Cluny et de la nouvelle Sorbonne. On peut constater ainsi de quelle importance serait, au point de vue artistique, l'établissement d'un jardin à cet emplacement.

« Mais les propriétaires actuels vont édifier un groupe de maisons à sept étages, qui masquera complètement le superbe prospect du Musée et de la Sorbonne, et écrasera le ravissant bijou architectural de Jean de Beauvais.

« En présence de l'intérêt qu'il y aurait à conserver à la beauté de Paris la vue de deux de ses plus remarquables monuments, j'ai pensé que vous pourriez, Monsieur le Ministre, être le promoteur d'un projet, consistant à s'entendre avec la Ville de Paris, pour acquérir le terrain sur lequel on projette d'élever le groupe des maisons qui cachera, à tout jamais, une des plus belles perspectives de la capitale.

« Les artistes et tous les amis de la beauté de Paris, sachant que vous êtes un fervent admirateur de l'art, comptent sur vous, Monsieur le Ministre, pour réaliser, avec la Ville de Paris, ce projet qui tient si vivement au cœur de tous les Amis des Monuments parisiens.

« La construction des nouveaux immeubles étant sur le point de commencer, votre intervention, pour être efficace, devrait s'exercer dans le plus bref délai, et notamment en priant les propriétaires de surseoir provisoirement à l'exécution des travaux.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments dévoués.

« Stanislas Ferrand,

« *Député de la Seine.* »

M. Léon Bourgeois, dont on connaît l'attachement éclairé pour les beautés de Paris, s'est empressé d'entamer des négociations avec le préfet de la Seine. Il en avait informé M. Stanislas Ferrand, par une lettre dont nous extrayons le passage suivant :

« Des pourparlers sont actuellement engagés d'une part avec les « propriétaires du terrain, d'autre part avec la Ville de Paris, en vue « d'arriver à résoudre les difficultés de toute nature que soulève « l'acquisition projetée.

« Ai-je besoin d'ajouter que tous mes efforts tendront à provoquer « une solution conforme au vœu de tous ceux qui, comme vous, « s'intéressent à l'art et à la beauté de Paris. »

M. Stanislas Ferrand a remercié le ministre de son tout-puissant appui.

On s'efforça donc enfin de réaliser la mesure dont M. Charles Normand avait pris le premier l'initiative de demander la réalisation.

Le bureau du Conseil municipal fut saisi, par le Préfet M. de Selves, d'un projet d'acquisition, et M. de Selves a été autorisé à négocier avec les propriétaires du terrain.

Il a chargé M. Bouvard de cette délicate mission.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de dire que l'autorisation de bâtir les maisons neuves avait été délivrée sans difficulté ; que le *Conseil des Bâtiments civils*, saisi de la demande, n'avait pas cru devoir protester, et avait conclu à l'autorisation.

« On se demande, écrivait M. Stanislas Ferrand, comment le projet d'encaisser le ravissant bijou de l'hôtel de Cluny au pied d'une bâtisse de sept étages n'avait pas ému MM. les Architectes et les Artistes qui composent ce grand Conseil de la beauté de nos rues ?

« Et pourquoi faut-il constater une fois de plus que l'initiative privée est plus vigilante ?

« Mais nous ne voulons pas récriminer.

« L'essentiel, c'est qu'un accord puisse aboutir entre l'État, la Ville de Paris et les propriétaires du terrain, pour conserver la délicieuse perspective actuelle de l'hôtel de Cluny.

« Si les propriétaires émettaient des prétentions excessives, il ne faudrait pas s'y arrêter. Un décret d'utilité publique, autorisant l'expropriation, serait vite rendu.

« Toutes les souverainetés ont des charges. Celle de Paris, souveraineté d'intelligence et d'art, exige maintenant que Cluny soit dégagé.

« Nous avons trop confiance dans l'esprit élevé de M. Léon Bourgeois et du Conseil municipal, pour n'être pas sûr qu'il le sera.

« La question du dégagement de l'hôtel de Cluny continue à être l'objet de négociations diverses.

« L'Etat s'est engagé à prendre à sa charge les deux tiers du terrain, la Ville achetant le reste. Dans ces conditions, M. Liard, directeur de

l'enseignement supérieur, est entré, au nom de l'État, en pourparlers avec M. Graindorge, qui est le principal représentant des propriétaires du terrain.

« M. Graindorge a confié ses intérêts à un architecte, M. Lahire; ce dernier a répondu à M. Liard que ses clients ne désiraient pas vendre. Toute proposition d'achat direct serait donc repoussée et il ne resterait plus, pour empêcher la construction redoutée, qu'à procéder par voie d'expropriation.

« C'est la solution qu'avait indiquée, dès le début, notre directeur dans son premier article, et c'est dans ce sens que l'État et la Ville doivent maintenant examiner la question. L'urgence est devenue d'autant plus grande que le futur bâtiment est déjà commencé. »

C'est que les nouvelles devenaient mauvaises, comme l'annonça *le Bâtiment* du 11 septembre 1898, dans l'article suivant :

« Le projet de dégager l'hôtel de Cluny qui avait rallié l'unanimité des artistes, des littérateurs et de nos confrères de la presse quotidienne, doit être, assure-t-on, définitivement abandonné.

« Nous avons dit déjà que les propriétaires du terrain, aujourd'hui libre, où s'élevait la librairie Delalain, souhaitaient élever là quatre maisons de rapport à sept étages. Il aurait fallu, pour compenser les revenus de ces immeubles, donner aux propriétaires de l'emplacement une somme considérable.

« La Ville de Paris et l'État étaient déjà d'accord sur la participation de chacun, établie par moitié, mais toute combinaison disparaît par ce fait que les représentants de la maison Delalain, propriétaires de ce vaste quadrilatère, croient devoir refuser la vente de leur terrain et l'exploiter eux-mêmes.

« Les quatre maisons de rapport seront donc élevées et les terrassiers ont repris, depuis hier, les travaux qui avaient été suspendus pendant quelques jours.

« Nous ne pouvons que regretter qu'en cette circonstance le Gouvernement n'ait pas su faire preuve de plus d'énergie et de décision. S'il avait été nettement résolu à sauvegarder, en cette occasion, comme on l'en sollicitait, la beauté artistique de Paris, un moyen légal s'offrait à lui de vaincre les résistances des propriétaires du terrain : celui de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

« C'est cette solution que nous avions indiquée, dès le début de cette campagne, comme devant logiquement s'imposer; c'est celle que préconisait encore, dans notre dernier numéro, avec sa haute

autorité en la matière, notre collaborateur M. Jules Périn. Peut-être n'est-il pas encore trop tard pour y avoir recours, mais il faut agir sans perdre une heure. »

M. Bouvard s'en occupa à son tour. Le préfet de la Seine, M. de Selves, ne cessa pas un seul jour de prêter son appui influent en vue de la réalisation d'un dégagement si important pour la beauté de Paris. M. Maurice Demaison l'avait réclamé énergiquement dans *les Débats* (numéro du 23 juin 1898), dans un article dont voici le texte :

POUR LE MUSÉE DE CLUNY

« Parmi tant d'industries qui se répandent en doléances sur le marasme des affaires, il en est une au moins qui serait mal venue à se plaindre ; c'est celle du bâtiment. Jamais, de mémoire d'homme, on ne l'a vue déployer pareille activité. Sur tous les points de Paris surgissent des monuments, des palais, des bâtisses de toute sorte, et la Ville n'est plus qu'un immense chantier. Une gare s'élève sur les ruines de la Cour des comptes ; sur l'Esplanade des Invalides, une autre s'édifie lentement. Les quais de la rive gauche se couvrent de tunnels, de ponts et de tranchées ; les arbres du Cours-la-Reine, déportés à Lonchamp, font place aux bâtiments de la future Exposition. Une moitié des Champs-Élysées est déjà envahie par les palais nouveaux ; de l'autre côté de l'avenue, on achève de construire un restaurant superbe ; on s'apprête à transformer en pavillons de pierre les modestes baraques de marchands de jouets, et la municipalité, pour compléter cet ensemble monumental, se propose, dit-on, d'établir un immense hippodrome au carré Marigny. C'est l'âge d'or des architectes et des maçons, et, s'il est vrai que tout aille quand le bâtiment va, la France n'a pas connu, depuis Louis XIV, une période de semblable prospérité. Il est seulement dommage que tant de travaux, loin d'embellir la capitale, ne servent qu'à en gâter tous les plus beaux aspects. Dans cette œuvre d'enlaidissement, l'État, la Ville et les particuliers rivalisent de zèle. Tandis que Paris sacrifie aux splendeurs de la prochaine Exposition sa plus magnifique promenade, une énorme maison de rapport s'achève, à la pointe de la Cité, qui cache aux yeux du promeneur l'admirable vue de l'abside Notre-Dame, et voici qu'on annonce aujourd'hui qu'un autre immeuble du même genre va bientôt masquer la façade principale du Musée de Cluny.

« En face de l'entrée de l'hôtel, entre la rue du Sommerard et la rue des Écoles, s'élevait un humble bâtiment composé d'un rez-de-chaussée et d'un étage occupé jusqu'ici par les magasins d'un éditeur. C'est



DÉGAGEMENT DE LA FAÇADE DE LA SORBONNE

OBTENU SUR L'INITIATIVE PRISE EN MARS 1898 PAR M. CHARLES NORMAND

Architecte : NÉNOT, membre de l'Institut.

ce bâtiment qui vient d'être vendu à une Société immobilière et qui va faire place à une maison à cinq étages. Pendant qu'il est temps encore, il est bon d'attirer sur ce projet l'attention du public. Il ne s'agit pas seulement de sauvegarder l'aspect extérieur d'un de nos plus gracieux monuments et l'un des coins les plus pittoresques du vieux quartier des Écoles, il faut empêcher que les salles du Musée, dont la plupart sont déjà médiocrement éclairées, ne soient plongées dans une obscurité complète ; celles du rez-de-chaussée, si cette maison est construite, vont devenir de véritables tombeaux. Sans doute, on ne saurait exiger d'un propriétaire qu'il renonce bénévolement à utiliser un terrain qu'il a sans doute payé fort cher. Mais l'État et la Ville ont le droit d'exproprier pour cause d'utilité publique et jamais l'exercice de ce droit n'aura paru plus justifié qu'en cette circonstance où il s'agit à la fois de protéger un monument historique et de conserver aux visiteurs d'un de nos plus riches Musées la vue des trésors artistiques qui y sont rassemblés. Il existe depuis longtemps une Société des Amis des Monuments parisiens, et le Conseil municipal a récemment constitué une Commission du *Vieux-Paris*. Ni l'une ni l'autre n'ont donné signe de vie[1] lorsque nous leur avons signalé les constructions qui s'élevaient autour de Notre-Dame ; elles ont une belle occasion de prouver leur utilité en prenant en mains les intérêts du Musée de Cluny. »

Maurice Demaison.

De leur côté, *le Temps*, *l'Architecture* parlèrent en faveur de la cause. Enfin la question fut posée au Conseil municipal.

Dans cette première séance on décida l'ajournement ; il convient de reproduire textuellement ici le texte officiel :

« *M. Bassinet.* — J'avais demandé la parole au sujet de cette affaire qui figure à l'ordre du jour et que la presse a annoncée comme chose votée par le Conseil.

« Je suis surpris que la 3e Commission n'en ait pas été saisie plus tôt, car il s'agit de prélever la dépense sur des crédits déjà affectés et fixés dans une loi et je ne crois pas qu'aucun de nos collègues abandonne une opération intéressante pour son quartier au profit de celle-ci.

1. On a vu plus haut que, au contraire, M. Charles Normand, président et fondateur de la Société des Amis des Monuments parisiens, avait été le premier à signaler l'imminence du danger par un article inséré dans *l'Ami des Monuments et des Arts*, et que, bien que la Commission municipale eût d'abord fait la sourde oreille, il l'en avait saisi par lettre du 6 avril 1898.

« Je reçois à l'instant le dossier; la 3e Commission l'examinera demain et vous présentera son rapport au cours de la séance.

« *M. le Directeur administratif des services d'Architecture.* — Pour dissiper l'équivoque que pourrait faire naître l'observation de M. Bassinet, je dois déclarer que tout ce qui a été fait dans cette affaire par l'Administration l'a été d'accord avec le Bureau du Conseil. »

Cependant la question fut à nouveau soumise aux délibérations du Conseil municipal et voici le procès-verbal officiel de cette seconde séance, pendant laquelle on put craindre la ruine des espérances des Amis de Paris :

Ajournement de la discussion du rapport sur l'acquisition d'un terrain rue des Écoles. — Renvoi à la 3e Commission de deux propositions.

M. Clairin. — Messieurs, il est déjà tard; je crois donc que l'on pourrait remettre à la prochaine session la discussion du projet d'acquisition du terrain situé rue des Écoles, en face du Musée de Cluny.

M. Faillet. — Cela ne presse pas.

M. Bassinet, rapporteur. — Messieurs, sur le désir exprimé hier par le Conseil, la 3e Commission s'est réunie d'urgence et a examiné le projet d'acquisition d'un terrain rue des Écoles, en face le Musée de Cluny. A l'unanimité moins une voix, elle m'a chargé de vous apporter des conclusions contraires.

La 3e Commission a pensé que l'opération ne présentait pas d'avantages suffisants pour justifier l'imputation de la dépense sur les fonds déjà affectés à d'autres opérations.

M. Sauton. — Il faudrait un rapport imprimé.

M. Bassinet, rapporteur. — Je n'ai pas eu le temps matériel d'en faire un.

M. André Lefèvre. — A l'heure où nous sommes, je ne crois pas qu'on puisse discuter suffisamment l'affaire qui nous est soumise.

Avec un certain nombre de nos collègues, j'ai l'intention de discuter les conclusions de la Commission. Nous sommes un certain nombre dans cette assemblée qui sommes fermement résolus à défendre quand même des projets d'embellissements de Paris et, comme nous serons prochainement appelés à la tribune, je m'associe à la demande d'ajournement.

M. le Directeur administratif des services d'Architecture. — L'Administration croit avoir de bonnes raisons à donner en faveur de l'acquisition.

M. Bassinet. — La Commission ne repousse pas la proposition d'ajournement.

M. Georges Villain. — Si le Conseil décide l'ajournement, je lui demanderai le renvoi à la Commission d'une proposition.

L'ajournement est prononcé.

M. Georges Villain. — Voici mon projet de délibération :

« Le Conseil,

« Considérant que l'établissement d'un square public entre la rue des Écoles et la rue de Sommerard contribuerait à l'embellissement de Paris en dégageant à la fois la façade de l'hôtel de Cluny et celle de la nouvelle Sorbonne,

« Délibère :

« Article premier. — M. le Préfet de la Seine est autorisé à traiter avec l'État pour l'acquisition à frais communs de l'immeuble Delalain et l'établissement d'un square public. La contribution de la Ville de Paris serait au maximum de 600.000 fr.

« Art. 2. — L'État fera l'avance à la Ville de Paris de cette contribution, dont le montant sera prélevé sur l'ensemble des sommes que l'État doit à la Ville de Paris.

« Signé : Georges VILLAIN. »

(Explosion de rires.)

Voix diverses. — L'urgence!

M. le Directeur administratif des services d'Architecture. — Messieurs, vous mettez l'Administration dans une fausse position.

D'une part, vous l'invitez à agir ; d'autre part, vous lui refusez les moyens d'agir. Il s'agit d'une affaire très sérieuse ; je demande donc que la proposition soit renvoyée à la 3e Commission.

M. Alpy. — Notre pensée est que le dégagement de Cluny et de la Sorbonne regarde l'État plus que nous.

M. le Directeur administratif des services d'Architecture. — Remarquez que Cluny sert plus à la Ville qu'à l'État. Quant à la Sorbonne, elle appartient à la Ville.

La proposition de M. Georges Villain est renvoyée à la 3e Commission.

M. Breuillé. — Je demande également le renvoi à la 3e Commission de la proposition suivante :

« Le Conseil,

« Émet le vœu que l'État prenne à sa charge la totalité des dépenses nécessaires au dégagement de l'hôtel de Cluny.

« Signé : BREUILLE. »

Renvoyée à la 3e Commission.

Le mouvement de protestations dont M. Charles Normand et la Société des Amis des Monuments parisiens avaient pris l'initiative, trouva une force nouvelle dans la remise si fâcheuse d'un vœu cher à tous les Parisiens. Aussi pouvait-on lire, dans *le Bâtiment* du 8 septembre 1898, ces lignes :

ENTRE L'HOTEL DE CLUNY ET LA SORBONNE

Notre ami M. Jules Périn, avocat, nous adresse les observations suivantes sur la question qui intéresse la beauté de Paris en l'un de ses points les plus dignes de la sollicitude des amis de nos monuments :

« On ne devait pas s'attendre à ce que la propriétaire du terrain Delalain — qui se trouve placé entre l'Hôtel de Cluny d'une part et la Sorbonne d'autre part — en consentirait la cession à des conditions raisonnables ; qu'elle la consentirait même...

Il fallait, au contraire, prévoir ce qui arrive : qu'elle saisirait la balle au bond pour profiter de l'occasion qui s'offrait à elle de faire la meilleure affaire possible ; il fallait prévoir même qu'elle se laisserait forcer la main.

Il faut en arriver là !

Fort heureusement, le principe que l'intérêt particulier doit s'effacer devant l'intérêt public, qu'il doit lui céder le pas, est inscrit dans notre législation.

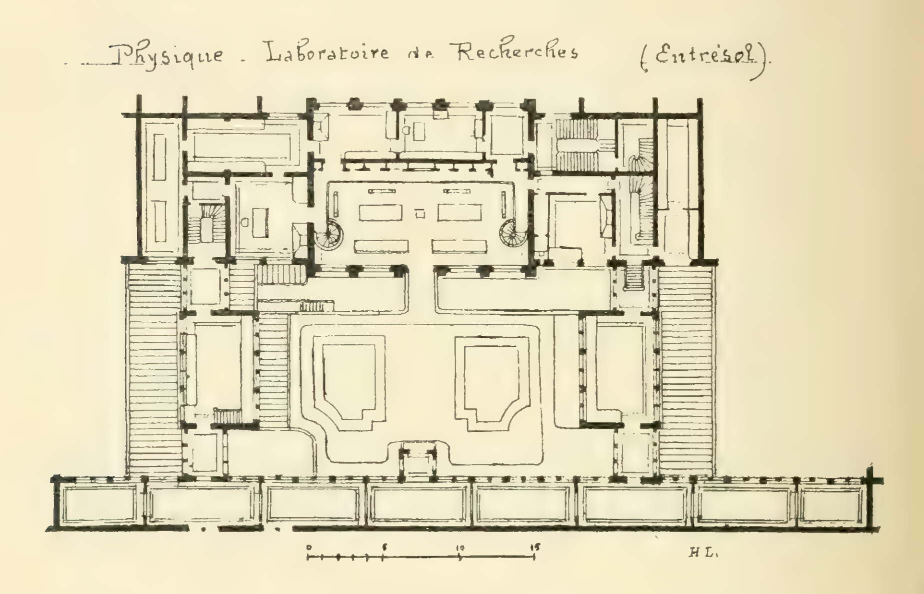
Or, l'intérêt du Gouvernement et celui de la Ville de Paris ne sont-ils pas de protéger les édifices qui sont l'ornement de la capitale contre toutes les atteintes directes ou indirectes qu'ils pourraient subir, de n'en pas laisser diminuer la valeur artistique de près ou de loin, fût-ce même par le voisinage d'une construction élevée à toute hauteur, qui rendrait l'un plus obscur qu'il ne l'est déjà, et qui nuirait à la perspective de l'autre.

Les salles du Musée de Cluny ont besoin de recevoir toute la lumière du jour, de la recevoir à profusion, pour faire valoir leurs richesses.

Et tout l'effet architectural de la façade de la Sorbonne (de M. Nénot) ne pouvait ressortir faute d'un recul suffisant pour permettre de l'apprécier.

Puisque tous les moyens mis en œuvre pour parvenir à traiter de la cession amiable du terrain paraissent avoir été épuisés, il n'y a plus qu'à recourir à l'expropriation pour cause d'utilité publique, et à en remplir les premières formalités, sans retard.

La déclaration d'utilité publique ne peut être contestée.



NOUVELLE SORBONNE

En effet, l'expropriation s'est toujours appliquée au dégagement des édifices (églises et autres monuments), lorsqu'il a été reconnu nécessaire de les isoler.

Il en doit être de même lorsqu'il s'agit d'empêcher une construction de s'élever en face de deux édifices publics, dans des conditions qui leur préjudicieraient, soit en diminuant la lumière dont un musée n'a jamais assez, soit en écrasant la façade de l'un des plus beaux monuments de notre architecture moderne. »

J. Périn.

Puis, dans le numéro du 15 septembre 1898, on écrivait :

POUR LE MUSÉE DE CLUNY ET LA SORBONNE

« Nos colonnes sont trop étroites pour recueillir des extraits de la presse parisienne, qui déplore qu'une ville comme Paris se tienne pour battue par la résistance qu'elle rencontre auprès d'un propriétaire, qu'elle se heurte et s'arrête à une question d'argent lorsqu'il s'agit de protéger le plus beau joyau de son écrin monumental.

La déclaration d'utilité publique, menée d'urgence, aurait eu raison d'une cession non obtenue de gré à gré et dont le prix aurait été fixé par le jury. — Nous avions indiqué ce moyen irrésistible. »

J. Périn.

Le Parisien de Paris, n° 4 septembre 1898, fait à ce sujet les réflexions suivantes :

« ..... Il faut se presser, car si l'État et la Ville ne se mettent pas d'accord pour financer vous allez voir là, ô Parisiens de Paris ! s'élever, un à un, huit étages à l'américaine, formidable écran que vous pourrez offrir, dans deux ans, à l'admiration du monde entier.

« Quant au Musée lui-même, on l'éclairera sans doute de 10 h. à 5 h., à la lumière électrique, ou bien l'on inscrira sur la porte ce vers de Virgile :

Quœsivit cœlo lucem, ingemuitque reperta.

« Et ce ne sera pas le moindre *clou* de l'année 1900 !

« Mais écartons ce mauvais rêve, et que l'ombre d'Alphand nous protège contre l'ombre d'Hausmann ! Qu'entre la nouvelle Sorbonne et la vieille maison des abbés de Cluny fleurisse un jardin bien exposé au Midi, parsemé d'arbres au feuillage discret. Y voulez-vous des bustes ? Du Sommerard, Albert Lenoir, et même Rambuteau méritent bien ce souvenir. Y voulez-vous une statue digne du lieu, digne de Paris, digne de notre temps ? Il y a quinze cents ans que l'empereur Julien attend la sienne : Julien le Philosophe — non point l'Apostat — Parisien de Lutèce et patron de Paris. »

H. Monin.

La proposition de sauvegarde fut soumise à nouveau au Conseil et donna lieu à des débats dont on reproduit ci-dessous le texte officiel.

Nous le résumerons tout d'abord, en disant que dans cette séance du 22 octobre 1898, M. Bassinet, rapporteur de la 3e Commission, fit

adopter par le Conseil municipal un projet de délibération tendant au vote d'un crédit de 600.000 fr. à l'effet de créer entre l'hôtel de Cluny et la Sorbonne un square public. Les conclusions furent appuyées verbalement par plusieurs conseillers qu'il convient de féliciter et dont il faut conserver les noms; ce sont MM. Quentin-Bauchart, Paul Escudier, Brard, André Lefèvre, et M. le Directeur administratif des services d'Architecture.

Le vote a eu une autre conséquence heureuse : M. Louis Lucipia a fait remarquer que la somme votée est supérieure aux frais de l'acquisition, dont la moitié sera payée par l'État. Selon le vœu de la Société des Amis des Monuments Parisiens, il a fait adopter une délibération tendant à ce que l'excès disponible fût affecté à la protection de la bibliothèque de la Ville dans l'hôtel Lepelletier de Saint-Fargeau. Ont fortement appuyé cette initiative, MM. les conseillers Breuillé, L. Achille, Lampué, André Lefèvre, Sauton, Brard, Froment-Meurice, Ranson, Brenot, Rebeillard, Bellan, Blachette.

Toutes nos félicitations aussi à M. de Selves qui s'est montré digne de l'Athènes moderne dont il dirige les destinées.

Voici le procès-verbal officiel de la séance du 22 octobre 1898 :

Participation de la Ville dans la dépense d'expropriation en vue du dégagement de l'hôtel de Cluny. — Adoption d'une proposition de M. Louis Lucipia. — Renvoi à l'Administration avec avis favorable d'une proposition de M. Faillet.

M. Bassinet, au nom de la 3e Commission. — Messieurs, nous venons vous proposer de faire participer la Ville de Paris dans la dépense d'expropriation de l'immeuble nécessaire au dégagement de la Sorbonne et du Musée de Cluny.

La première fois que la 3e Commission examina cette opération, elle ne lui réserva pas un accueil favorable; non pas qu'elle ne reconnût tout l'intérêt qui s'attache à cette affaire...

M. Paul Escudier. — L'opération a, en effet, toujours été considérée comme de premier ordre par la 3e Commission, et nous sommes reconnaissants que cette question soit maintenant résolue à l'avantage des amis de l'art.

M. Bassinet, rapporteur. — ...La difficulté portait sur une question d'imputation et votre 3e Commission ne voulait pas laisser gager l'opération sur des crédits mis en réserve pour d'autres objets.

Depuis, l'Administration nous a apporté une autre imputation qui

laisse intacts les crédits pour les opérations de voirie, et la difficulté est levée.

Au point de vue parisien il est certain que le dégagement de l'hôtel de Cluny et du palais de la Sorbonne présente un intérêt considérable sur lequel je n'ai pas besoin d'insister. Vous pourrez vous en rendre compte par les photographies jointes au dossier.

Je dois vous confesser qu'il y avait bien vingt ans que je n'étais allé voir Cluny ; j'y suis retourné et j'en reviens émerveillé, convaincu une fois de plus que, bien souvent, nous allons à l'étranger admirer des choses moins parfaites, moins artistiques que celles qui sont contenues dans ce Musée incomparable qu'est Cluny. (*Très bien !*)

D'un autre côté, on ne peut nier que la Sorbonne est l'un des plus beaux monuments récents de Paris et, en quelque sorte, le digne pendant de l'Hôtel de Ville. L'opération dégage à la fois Cluny et le palais de la Sorbonne.

Nous avons donc cru qu'il était intéressant d'accepter les offres de l'État pour l'acquisition des terrains en question en vue de l'établissement d'un square qui viendra augmenter le domaine principal.

Dans ces conditions, je crois qu'une décision doit être prise immédiatement par le Conseil.

Néanmoins, dans l'hypothèse où une expropriation deviendrait nécessaire, M. le Préfet a engagé des négociations avec les propriétaires et a obtenu un atermoiement dont nous ne pourrions cependant, sans inconvénients, demander la prolongation.

Voici donc, Messieurs, le projet de délibération que vous propose votre Commission.

« Le Conseil délibère :

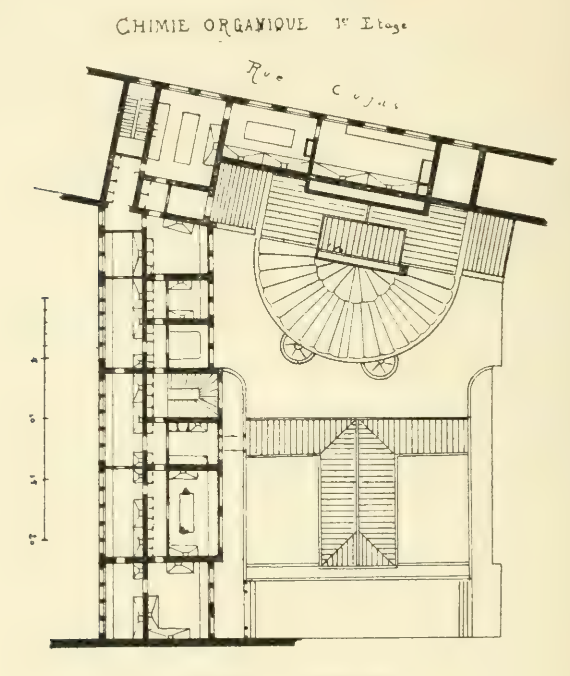
« Article premier. — M. le Préfet de la Seine est autorisé à poursuivre les formalités d'expropriation de l'immeuble appartenant aux héritiers Delalain et formant l'îlot compris entre la rue des Écoles, de la Sorbonne, du Sommerard et de Cluny, ledit immeuble nécessaire au dégagement de l'hôtel de Cluny et de la Sorbonne.

« Art. 2. — Un crédit de 600.000 fr. représentant la part présumée de la Ville dans la dépense totale de l'opération, y compris les travaux de toute nature, dépense qui sera supportée à compte à demi avec l'État, est en conséquence inscrit au chapitre 68, paragraphe 43 *ter*, du budget supplémentaire de l'exercice 1898, par prélèvement sur le boni de la conversion de l'emprunt de 1886.

« Art. 3. — M. le Préfet de la Seine est autorisé à faire, auprès des

pouvoirs publics, les diligences nécessaires en vue d'obtenir la désaffectation et la réaffectation ci-dessus indiquée de la somme de 600.000 fr. à prélever sur les produits de la conversion de l'emprunt de 1886.

« Art. 4. — Le sol à provenir de cette expropriation sera converti en un square public et restera la propriété exclusive de la Ville de Paris.



NOUVELLE SORBONNE

« Art. 5. — L'exécution de la présente convention reste entièrement subordonnée au vote par le Parlement de l'engagement de participer pour la moitié dans les dépenses de toutes natures occasionnées par cette opération. »

La dépense, vous le voyez, est imputée sur le boni à provenir de la conversion de l'emprunt de 1886.

M. Parisse. — Je suis très partisan de l'opération proposée et je la trouve très utile ; mais beaucoup d'entre nous ont déjà réclamé des travaux de la plus grande importance gagés sur ce boni ; certains travaux de mon quartier sont dans ce cas. Aussi je ne voterai les conclu-

sions de la Commission que dans le cas où l'opération serait gagée sur d'autres ressources.

M. Quentin-Bauchart. — J'appuie très énergiquement les conclusions de M. le Rapporteur.

M. Fourest. — Il reste démontré que, quand l'Administration désire une opération, elle trouve toujours le crédit nécessaire.

M. Bassinet, rapporteur. — Je n'ai pas à défendre l'Administration, mais je dois déclarer que c'est la Commission qui a trouvé l'imputation; j'en réclame la responsabilité pour elle.

Afin de lever les scrupules que pourraient avoir quelques-uns d'entre nous, voici la lettre adressée à M. le Préfet au sujet de cette affaire par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts :

« Paris, le 27 septembre 1898.

« Monsieur le Préfet,

« En réponse à votre lettre du 20 septembre dernier, j'ai l'honneur de vous faire savoir que je consens à prendre à la charge de l'État la moitié de la dépense totale (y compris l'établissement du square) relative à l'acquisition du terrain de la rue des Écoles, appartenant aux héritiers Delalain.

« Dans ces conditions, je me suis entendu avec mon collègue M. le Ministre des Finances, pour que le Gouvernement dépose, dès la rentrée des Chambres, une demande de crédit extraordinaire de 600.000 fr.

« Si, comme j'ai lieu de l'espérer, le Conseil municipal accepte ces conditions, je vous laisse le soin d'apprécier quelles mesures vous aurez à prendre d'urgence à l'égard des propriétaires du terrain pour garantir nos intérêts communs.

« Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

« Léon Bourgeois. »

Le Conseil me permettra, en outre, de lui donner lecture de la lettre suivante de M. le Ministre des Finances à M. le Ministre de l'Instruction publique :

« Paris, le 30 septembre 1898.

« Monsieur le Ministre et cher collègue,

« Par lettre du 22 septembre courant, vous avez bien voulu appeler

mon attention sur la nécessité de laisser libre de toute construction un terrain situé rue des Écoles, à proximité du Musée de Cluny, et sur lequel une propriété de rapport doit être édifiée. Les pourparlers engagés avec les héritiers Delalain, propriétaires de ce terrain, n'ayant pas abouti, vous proposez de recourir à l'expropriation et de solliciter du Parlement un crédit extraordinaire évalué à 600.000 fr., montant de la participation de l'État dans cette acquisition qui serait faite en commun avec la Ville de Paris.

« Étant donné l'intérêt artistique qui s'attache au dégagement du Musée de Cluny, je ne ferai, Monsieur le Ministre et cher collègue, aucune objection de principe à l'acquisition projetée. J'estime que toutes les formalités nécessaires doivent être prises avec la plus grande diligence, et je serais même disposé, en raison du caractère d'urgence de cette affaire, à présenter, dès la rentrée, un projet de loi spécial, si cette procédure vous paraissait plus expéditive. Mais j'ai à peine besoin d'ajouter qu'une convention ferme devra tout d'abord intervenir avec la Ville de Paris, sous réserve du vote ultérieur des crédits.

« Je vous serais d'ailleurs obligé, Monsieur le Ministre et cher collègue, de vouloir bien me tenir au courant de cette affaire.

« Agréez, Monsieur le Ministre et cher collègue, l'assurance de ma haute considération.

« Le Ministre des Finances,

« Signé : P. PEYTRAL.

« Pour copie conforme :

« Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris,

« GRÉARD. »

Vous voyez, Messieurs, quels sont les engagements formels de l'État, et, aux termes de l'article 5 de la délibération que nous vous proposons, la Ville ne s'engage qu'à la condition d'un engagement réciproque, et je dirai préalable, de l'État.

M. Quentin-Bauchart. — Voici des négociations fort bien menées : j'en félicite M. le Préfet.

M. Bassinet. — En dehors des considérations d'ordre municipal que l'on pouvait faire valoir en faveur de cette opération, mais que le Conseil comprend sans qu'il soit utile de les dire, je crois pouvoir ajouter que c'est là un précédent heureux pour la Ville. C'est un précédent heureux pour la conservation et le dégagement, non seulement du Musée de Cluny, mais encore d'autres monuments qui embellissent

la Ville, bien qu'ils appartiennent à l'État, et qui présentent cet avantage particulier aux contribuables parisiens, que leurs dépenses d'entretien sont à la charge de l'État et non à celle des contribuables parisiens.

M. Quentin-Bauchart. — A la bonne heure! Voici de la bonne édilité.

M. Brard. — Nous devrions voter des remerciements au Préfet de la Seine.

M. André Lefèvre. — Messieurs, j'ai bien peu de chose à ajouter aux paroles de M. Bassinet, et je n'insisterai pas sur l'intérêt artistique qui s'attache au dégagement du Musée de Cluny.

Je me bornerai à vous faire remarquer que l'opération qui vous est proposée est pour ainsi dire une opération à double effet, en ce sens qu'elle intéresse non seulement Cluny, mais encore la Sorbonne.

Le dégagement de ce dernier monument s'impose.

La rue des Écoles n'a que vingt mètres de large, et cet éloignement est insuffisant pour permettre une vue d'ensemble d'un monument qui a près de 30 mètres de haut et de 100 mètres de façade. C'est tellement vrai qu'on peut dire sans paradoxe que M. Nénot, l'éminent architecte de ce monument, l'avait construit, mais ne l'avait pas encore vu. (*Rires.*)

C'est même pour cela qu'il s'est empressé, aussitôt l'immeuble Delalain rasé, de faire faire les deux belles photographies que vous pouvez voir et qui donnent une idée très exacte de la situation.

Messieurs, je ne veux pas insister; les explications de M. Bassinet ont été très complètes et l'intérêt de cette opération est trop évident.

J'ai une simple observation à faire sur le chiffre de 1.200.000 fr. prévu pour l'opération. Je le trouve excessif. Si je ne craignais de fatiguer le Conseil par des chiffres je pourrais vous citer un certain nombre de terrains voisins de celui qui nous occupe et qui ont été vendus à des prix tels que, en admettant même que leur valeur ait doublé, à des prix tels, dis-je, qu'il serait impossible de leur attribuer une valeur supérieure à 400 fr.

La somme qui vous est demandée ne saurait donc, en aucun cas, être considérée comme ayant une relation quelconque avec l'indemnité à donner aux héritiers Delalain. C'est une provision qui nous laissera un fort boni.

Pour me résumer, je crois que nous faisons non seulement une œuvre artistique utile, mais encore une bonne affaire.

Il est vrai que nous aurions pu espérer de l'État une contribution plus forte pour le dégagement d'un monument qui lui appartient, mais

je me permettrai de vous faire observer qu'en tout état de cause le terrain du square, acheté à frais communs, deviendra propriété municipale.

M. Faillet. — J'ai le regret de combattre les conclusions de la 3e Commission. Je comprends plus que beaucoup d'entre vous (*Protestations*) l'importance, au point de vue archéologique et artistique, qu'il y a à dégager le Musée de Cluny. Ce monument est une merveille de l'art de la Renaissance dans son époque primesautière, les collections qu'il renferme sont des chefs-d'œuvre et aident à l'enseignement de l'histoire. Vous voyez bien, Monsieur Escudier, qui m'interpellez du regard, que je puis dire que ce n'est pas sans raison que j'exprime mon regret non pas de combattre la proposition, mais de voir que le Conseil oublie qu'il a refusé des crédits pour les enfants de l'Internat primaire, des crédits de préservation sociale, alors qu'il votera des fonds pour une question de perspective artistique ; mais j'ai le devoir, moi socialiste, de faire précéder les questions d'art, qui me passionnent, par les grandes questions d'intérêt social.

Il y a trois mois, M. Blondel a réclamé le vote d'un crédit en faveur de l'Internat primaire. On a montré ici une indifférence que je qualifie de criminelle, d'autant plus que le Conseil municipal a toujours manifesté une sollicitude profonde et légitime en faveur des enfants de la classe ouvrière et des orphelins.

Je le répète, on n'a pas vu que c'était en présence d'une œuvre de préservation sociale que le Conseil reculait devant une dépense de 500.000 fr. Est-ce que cette dépense doit compter pour vous, Messieurs, en présence de si hautes considérations? (*Très bien!*)

M. Chausse. — On recule quand il s'agit de dépenses nécessaires.

M. Faillet. — Malgré ma passion pour l'art, parce que l'art est la manifestation des idées d'une nation et l'un des principaux éléments d'éducation historique, je ne voterai donc pas les conclusions de la Commission si vous ne nous ouvrez pas le crédit de 500.000 fr. dont nous avons besoin pour l'Internat primaire.

Des milliers d'enfants sont victimes des batailles sociales, et, ne l'oubliez pas, Messieurs, ces victimes irresponsables seront plus nombreuses de jour en jour, car les dernières grèves vont augmenter ce nombre de victimes de la misère et de la faim.

Nous avons pour devoir étroit, impérieux, de leur venir en aide, d'ouvrir notre Internat aux enfants dont beaucoup sont menacés de devenir des orphelins. (*Très bien!*)

Je dépose donc la proposition suivante :

« Le Conseil

« Délibère :

« Un crédit de 500.000 fr. est ouvert au bénéfice des enfants admissibles à l'Internat primaire et expectants faute de crédits votés.

« Signé : FAILLET, CHAUSSE. »

M. Chausse. — Appuyé !

M. Paul Escudier. — Les deux propositions n'ont entre elles aucun rapport.

M. Chausse. — On trouve toujours de l'argent dès qu'il ne s'agit pas d'œuvres d'intérêt social.

M. le Directeur des services d'Architecture. — Messieurs, M. André Lefèvre pense que le crédit demandé par la Commission est trop élevé. J'ai expliqué à la Commission pour quels motifs il était bon, sans préjuger le prix d'achat, de mettre 1.200.000 fr. à la disposition de l'Administration.

J'ajoute que c'est la première fois que l'État paye la moitié d'une opération d'utilité publique dont la Ville de Paris profitera. Depuis le mois de mai [1] cette affaire est en cours ; nous avons refusé de la réaliser tant que l'État n'y participait pas.

M. le Président. — Je mets aux voix les conclusions de la 3e Commission.

Les conclusions de la Commission sont adoptées.

M. Bassinet. — Comme suite à la délibération que vous venez de prendre, je vous demande, en mon nom personnel, d'inviter l'Administration à faire un essai qui me semble devoir être tenté.

Il est certain que les propriétés voisines vont bénéficier d'une plus-value. Je demande que, devant le jury, l'Administration fasse plaider la participation des propriétaires à cette opération en raison de la plus-value en question.

M. le Préfet de la Seine. — C'est notre intention.

M. Chausse. — Nous avons déjà déposé une proposition dans ce sens.

M. Bassinet. — L'occasion me paraît favorable pour faire plaider cette participation.

M. Alpy. — L'espèce est exceptionnellement favorable, en effet.

1. Au point de vue officiel. L'initiative privée, prise par M. Charles Normand en faveur du dégagement, date de mars 1898.

M. le Directeur administratif des travaux d'Architecture. — Nous sommes heureux que M. Bassinet ait soulevé cette question. L'Administration avait l'intention de faire ce qu'il demande.

M. Grébauval, rapporteur général du budget. — J'étais absent pour un instant de la salle des séances et j'apprends que l'opération de Cluny vient d'être imputée sur les bonis de la conversion de l'emprunt de 1886.

Je ne proteste pas contre l'acquisition qui est projetée ; mais je demande à discuter l'imputation.

Pourquoi indiquer, dès maintenant, cette imputation, puisqu'il ne s'agit que d'une prévision de dépense ?

M. John Labusquière. — Il est important pourtant que l'opération soit dotée.

M. Grébauval. — Mais pas sur les bonis de la conversion. A cette heure nous sommes saisis du mémoire préfectoral relatif à l'emploi de ces bonis. Or, il ne semble pas possible d'imputer dès maintenant sur ces bonis une opération dont le coût n'est pas encore exactement connu.

M. John Labusquière. — Mais l'opération ne sera pas faite avant le 15 décembre.

M. Grébauval. — C'est un boni que vous ne connaîtrez que le 15 décembre. Rien ne vous oblige à imputer la dépense sur cette catégorie de crédits.

M. John Labusquière. — Sur quoi faut-il l'imputer alors ?

M. Grébauval. — Vous n'êtes pas obligé d'indiquer une imputation ferme. (*Protestations.*) En tous cas, c'est la première fois que l'on engage les bonis à provenir de la conversion de l'emprunt ; mon devoir m'obligeait à prévenir le Conseil et à le mettre en garde contre ces imputations sur des ressources qui ont été mises sous une rubrique spéciale en vue d'un examen global.

M. John Labusquière. — On a bien pris sur ces mêmes crédits un million pour le Livre foncier.

M. Grébauval. — Je répète que vous n'êtes pas obligés d'indiquer dès maintenant les ressources qui serviront à couvrir la dépense dont il s'agit. C'est le procédé qui a été employé notamment pour les abattoirs de la rive gauche. Je ne m'oppose pas systématiquement à l'imputation proposée, mais je tiens à ce que le Conseil soit bien averti, lorsqu'arrivera l'examen du mémoire préfectoral, que le fonds de... *x* millions qui sera alors distribué se trouvera diminué d'une somme de 600.000 fr.

Plusieurs voix. — C'est entendu.

M. Louis Lucipia. — J'ai tout lieu de croire, et un certain nombre de nos collègues pensent ainsi, que les 600.000 fr. que vous venez d'affecter, comme maximum, à l'opération de création d'un square entre la Sorbonne et l'hôtel de Cluny, ne seront pas employés. L'expropriation ne s'élèvera pas à la somme prévue.

En conséquence, nous vous demandons de vouloir bien adopter le projet de délibération suivant :

« Le Conseil
« Délibère :

« Les sommes disponibles provenant du crédit ouvert par le Conseil municipal pour sa quote-part dans la création d'un square entre la Sorbonne et l'hôtel de Cluny seront affectées à la protection de la bibliothèque de la Ville de Paris dans l'hôtel Lepeletier de Saint-Fargeau.

« Signé : Louis LUCIPIA, LAMPUÉ, André LEFÈVRE, BREUILLÉ, SAUTON, BRARD, FROMENT-MEURICE, RANSON, L. ACHILLE, BRENOT, REBEILLARD, BELLAN, BLACHETTE. »

M. Chausse. — Si vous n'avez que cela vous ne serez pas embarrassés.

M. Breuillé. — J'appuie très énergiquement la proposition de M. Lucipia.

Nous avons à Lepeletier Saint-Fargeau une collection précieuse et même unique qu'il est indispensable de préserver contre toute espèce de danger.

M. L. Achille. — J'appelle toute l'attention de l'Administration sur la proposition de M. Lucipia. Il y a là un danger permanent que je constate toutes les fois que je visite la bibliothèque et le musée, qui sont également menacés.

M. Louis Lucipia. — Sous réserve des observations présentées par M. le Directeur, je prie le Conseil de vouloir bien prendre une décision au sujet de la proposition que j'ai eu l'honneur de déposer.

La proposition de M. Louis Lucipia, mise aux voix, est adoptée.

M. le Président. — MM. Faillet et Chausse demandent l'urgence en faveur de leur proposition.

Plusieurs voix. — Le renvoi à l'Administration !

M. le Président. — Les auteurs insistent pour la mise aux voix. (*Exclamations. — Bruit.*)

M. Faillet. — Il n'est pas besoin d'étudier pour prendre une décision de cette nature... (*Exclamations. — A la Commission !*) Si le

Conseil renvoie à une Commission, je demande que ce soit avec avis favorable.

M. le Président. — Le renvoi à l'Administration avec avis favorable est prononcé.

M. Chausse. — Le public dira une fois de plus que le Conseil, qui crie famine, sait toujours trouver de l'argent quand il se met d'accord avec l'Administration sur des opérations qui font plaisir à celle-ci.

J'insiste pour le vote de notre proposition.

M. le Président. — Mais elle est renvoyée à la Commission.

M. Chausse. — Je proteste. Vous trouvez 600.000 fr... (*Bruit.*)

M. Grébauval. — Ça n'a aucun rapport. Il s'agit d'une dépense de premier établissement et vous proposez une inscription annuelle.

M. le Président. — L'incident est clos.

DÉGAGEMENT DU MUSÉE DE CLUNY
ET DE LA SORBONNE

Acquisition amiable de l'îlot du terrain appartenant aux héritiers Delalain et établissement d'un square.

M. Pierre Morel, au nom de la 3e Commission. — Messieurs, par votre délibération du 22 octobre dernier (1898), vous avez autorisé M. le Préfet de la Seine, en vue du dégagement du Musée de Cluny et de la Sorbonne, à poursuivre les formalités d'expropriation de l'immeuble appartenant aux héritiers Delalain et formant l'îlot compris entre les rues de la Sorbonne, du Sommerard, de Cluny et des Écoles.

L'opération devant s'effectuer de compte à demi avec l'État, une convention est intervenue avec ce dernier le 24 octobre suivant et a été approuvée par la loi du 16 novembre dernier. Aussitôt après, l'Administration a soumis à une enquête publique le projet d'expropriation dont il s'agit, et un décret du 26 décembre 1898 a déclaré d'utilité publique l'établissement d'un square sur le terrain des héritiers Delalain.

Entre temps, des pourparlers ont été engagés avec les propriétaires en vue d'une acquisition amiable.

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, auquel le projet de traité passé entre la Ville de Paris et les héritiers Delalain a été communiqué, a fait savoir, à la date du 6 mars courant (1899), qu'il y donnait son acquiescement, en manifestant son désir de voir exécuter à bref délai la transformation du terrain en square.

Je vous prie, en conséquence, Messieurs, de vouloir bien donner également votre approbation à ce projet et d'autoriser M. le Préfet de la Seine, en outre, à allouer, à titre d'honoraires, à Me Duplan et à Me Raoul Rousset la somme de 2.000 francs pour chacun d'eux.

La dépense est évaluée à 990.000 francs, y compris les frais et accessoires de toute nature.

Adopté (1899; 664).

M. le Directeur des services d'Architecture. — Comme conséquence du vote que vous venez d'émettre, je vous prie d'autoriser le commencement des travaux du square, car on ne peut laisser plus longtemps ce terrain dans l'état où il se trouve.

Je vous prie donc d'adopter le projet de délibération suivant :

« Le Conseil

« Délibère :

« M. le Préfet de la Seine est autorisé à faire procéder à l'aménagement du square et de ses abords, entre la Sorbonne et le Musée de Cluny, dans la limite d'une dépense de 60.000 francs, imputable sur le fonds commun de la Ville et de l'État précédemment voté : 1.200.000 francs. »

J'ajoute que ce crédit de 60.000 francs est inférieur aux prévisions, et que l'opération laissera un boni de 150.000 francs.

Le projet de délibération est adopté (1899).

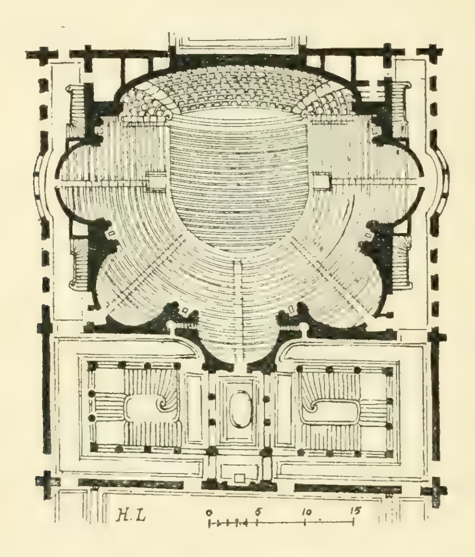
Enfin, on a pu lire dans le *Bulletin municipal officiel* du jeudi 19 février 1899 (p. 70) que par arrêté du 31 décembre 1898 était approuvée :

3° La délibération, du 22 octobre 1898, par laquelle le Conseil municipal a approuvé le projet d'acquisition à faire à frais communs avec l'État de l'îlot compris entre les rues des Écoles, de la Sorbonne, du Sommerard et de Cluny, nécessaire pour le dégagement du Musée de Cluny et de la Sorbonne.

En inaugurant, un mercredi, à la fin d'octobre 1898, le Musée Cernuschi, M. Léon Bourgeois, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a publiquement annoncé qu'il avait eu le plaisir d'apposer sa dernière signature au bas de la proposition qui allait être soumise à la Chambre, pour que celle-ci puisse accorder, pour sa part, les fonds nécessaires à donner « au Musée de Cluny le dégagement mérité par sa splendeur ».

Ainsi se termina, à la satisfaction générale, lit-on dans le *Journal des Arts* du 29 octobre 1898, une question intéressant au plus haut point

la beauté de la Ville de Paris et qui était engagée depuis de longs mois. On pourra désormais, grâce à l'initiative prise par M. Charles Normand, de la rue des Écoles, comme le fait observer les *Débats*, admirer l'harmonieux ensemble de la vieille demeure abbatiale, ses murs crénelés couverts de chèvrefeuille, ses hautes toitures, ses lucarnes de pierre et la charmante tourelle qui abrite l'escalier. Pour la première fois, le jour va pénétrer dans les salles étroites où sont rassemblés tant d'objets d'art précieux, et l'on apercevra enfin avec un peu de recul cette imposante façade de la Sorbonne, que M. Nénot, comme on l'a dit, a bien construite, mais qu'il n'a jamais vue !



PLAN DE LA GRANDE SALLE DE LA NOUVELLE SORBONNE

Dans la séance du 8 novembre 1898, la Chambre des députés avait adopté le projet de loi concernant le dégagement du Musée de Cluny et de la Sorbonne, et ratifiant la convention, en date du 24 octobre 1898, passée entre l'État et la Ville de Paris pour l'acquisition du terrain. L'adoption a eu lieu par 456 voix contre 25.

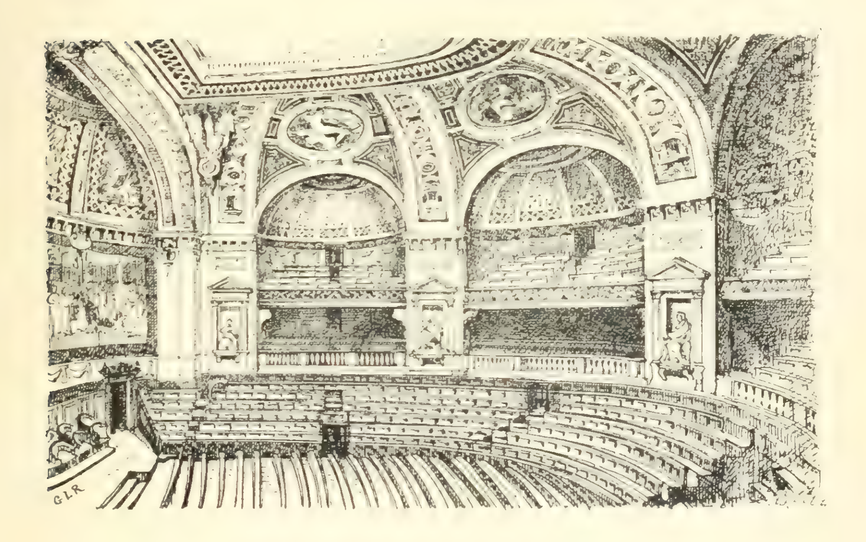
C'est par suite de tous ces efforts combinés venus à l'appui de la courageuse initiative prise par M. Charles Normand qu'on pouvait lire dans le *Journal des Arts*, de M. Dalligny (n° 7, janvier 1899), les lignes suivantes :

« Par décret rendu en Conseil d'État, est déclaré d'utilité publique,

dans le Ve arrondissement de la Ville de Paris, l'établissement d'un square sur un terrain compris entre les rues du Sommerard, de la Sorbonne, des Écoles et de Cluny.

Le préfet de la Seine, agissant au nom de la Ville de Paris, est autorisé à acquérir ledit terrain soit à l'amiable, soit, s'il y a lieu, par voie d'expropriation.

Il sera pourvu au payement de la dépense, évaluée à 1.200.000 fr., par un prélèvement de 600.000 fr. sur les produits de la conversion de l'emprunt de 1886 et par une subvention de l'État de pareille somme. »



NOUVELLE SORBONNE. VUE DE LA GRANDE SALLE

Architecte : Nénot, membre de l'Institut.

Les gravures sur la Sorbonne ont été gravées d'après les dessins établis par le livre de Nénot sur *La Sorbonne*, édité par Colin, qui a bien voulu autoriser cette reproduction.

NOS GRAVURES

I. — DÉBRIS RETROUVÉS RUE DE CLUNY N° 11

(PAGE 59)

M. Henry Picq, architecte, nous a envoyé, le 25 novembre 1890, l'intéressant relevé dont le manque de place nous avait, cette fois encore, obligé à remettre la publication. Voici le texte de sa lettre :

« Monsieur Charles Normand,

« En lisant les détails si intéressants relatifs au Palais des Thermes, que vous publiez dans les n°s 13 et 14 de cette année, je me suis rappelé que j'ai relevé non loin de là, dans la rue de Cluny, au n° 11, les restes d'une ancienne chapelle qui se trouve placée en deuxième cave sous un des bâtiments de cette maison. Permettez-moi de vous adresser ce croquis, qui peut être intéressant au point de vue de la trouvaille de cette construction, si vous ne la connaissez déjà.

« HENRY PICQ. »

P.-S. — Le locataire qui occupe une des caves de cette chapelle est un de mes parents, et le propriétaire un de nos amis.

II. — PLACE DE LA CONCORDE

(PAGE 23)

Cette place, installée par les architectes Gabriel (1763) et Hittorff (1838), comporte deux bâtiments semblables à celui que nous publions à l'échelle d'un millimètre pour mètre. Son pendant, occupé par le Ministère de la Marine, a été restauré en 1900 ; mais on a eu le tort de ne pas teinter les parties rapportées, de sorte que sa façade est rendue véritablement agaçante par un semis de taches blanches.

III. — LA STATUE DE LA PLACE DES VICTOIRES

(Pages 33 et 35)

La statue représentée n'est pas celle que fit élever le maréchal de la Feuillade à la gloire de Louis XIV, par Desjardins, sculpture qui fut détruite à l'époque révolutionnaire ; on avait figuré Louis XIV de pied, couronné par la Victoire ; aux angles du piédestal étaient quatre esclaves. Le cavalier que l'on voit sur notre gravure appartient au monument de 1822, dont Alavoine fut l'architecte et Bosio le statuaire.

La distance des deux bornes extrêmes représente, à l'échelle géométrique de notre planche, une longueur ou diamètre de dix-huit mètres.

IV. — L'INSTITUT DE FRANCE

(Pages 69 et 71)

Nos gravures représentent, en proportions géométrales, l'élévation de la partie centrale de l'Institut et la coupe de la salle des séances publiques de l'Institut dans l'ancienne église des Quatre-Nations (1806). M. Vaudoyer fut alors l'architecte chargé de l'aménagement.

L'élévation et la coupe, dessinées avec leurs proportions géométriques, sont à l'échelle de trois millimètres pour mètre. Nous les reproduisons, comme les autres gravures que nous décrivons ici, d'après l'ouvrage de Gourlier.

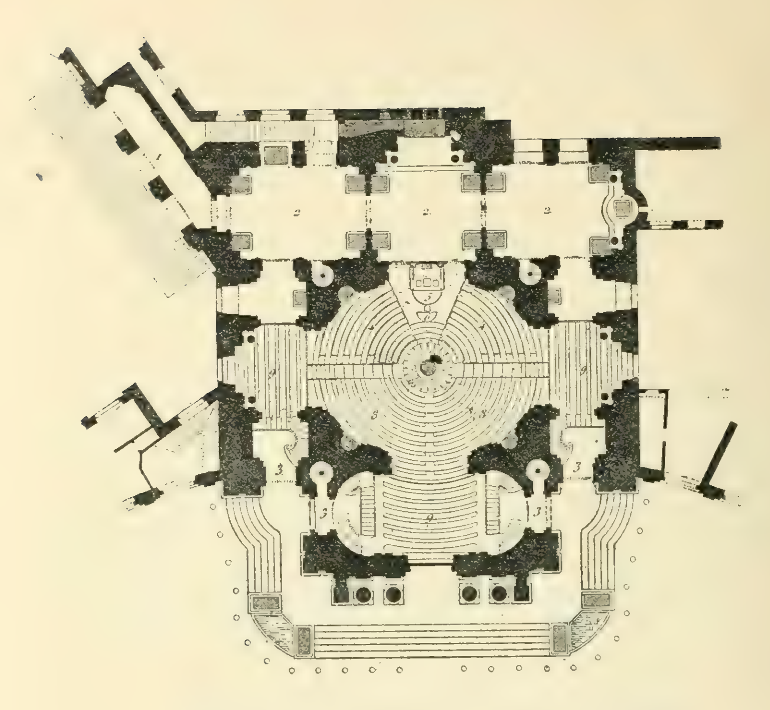
V. — PLAN DU COLLÈGE DE FRANCE

(Page 153)

Construit, en 1774, par l'architecte Chalgrin, agrandi et complété, de 1831 à 1842, par l'architecte Letarouilly, le collège de France a été dégagé du côté et au lieu de la place de Cambrai par la création de la rue des Écoles. Il nous a paru intéressant de garder ici l'image des alentours de ce célèbre établissement consacré à l'enseignement supérieur, quand la rue Saint-Jacques n'avait pas encore sa largeur actuelle.

Le plan est à l'échelle d'un millimètre pour mètre; voici sa légende ancienne :

1 Concierge. — **2** Mathématiques. — **3** Physique. — **4** Salle d'assemblée pour les actes publics. — **5,5** Vestibules. — **6** Chimie. — **7** Langues. — **8** Produits. — **9** Dissection. — **10** Amphithéâtre.



Plan de la Salle des Séances de l'Institut (1806)

Échelle de deux millimètres pour mètre.

1 Entrée pour les membres de l'Institut, aujourd'hui utilisée aussi par le public, qui occupe les places de centre 8,8. **2,2** Salles d'attente. **3,3** Entrée pour le public des tribunes et des amphithéâtres. **4,4** Places des membres de l'Institut. **5** Bureau. **6** Lecteur. **7,7** Places des lauréats lors des distributions de prix. **8,8** Places du centre. **9,9** Tribunes. Au-dessus : Amphithéâtres auxquels donnent accès les escaliers voisins de 3. Les escaliers voisins de 2 conduisent aux petites loges réservées à certains personnages et aux familles des membres décédés dont on prononce l'éloge.

MUSÉE CARNAVALET



BAS-RELIEF ROMAIN TROUVÉ EN 1844

DANS LA RUE DE CONSTANTINE EN LA CITÉ

Voyez la description dans le livre sur le Musée Carnavalet
de Charles Normand (En préparation)
et son *Itinéraire de Paris* (t. Ier)

Paris, 98, rue Miromesnil

MUSÉE CARNAVALET



BASE DE COLONNE ROMAINE

Trouvée en 1847 au Palais de Justice et portant les traces du frottement des câbles qu'on y amarrait.

Voyez l'*Itinéraire archéologique de Paris*, par Charles NORMAND (T. Ier, p. 150).

MUSÉE CARNAVALET



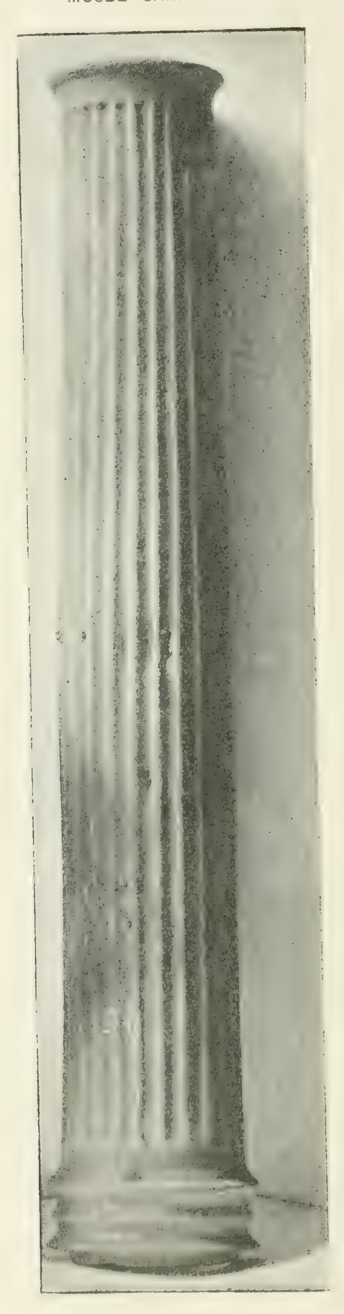
PORTRAIT D'UN JEUNE PARISIEN GALLO-ROMAIN

TROUVÉ RUE NICOLLE

Voyez la description dans le livre sur le Musée Carnavalet *de Charles Normand (En préparation)*

Paris, 98, rue Miromesnil

MUSÉE CARNAVALET



COLONNETTE ANTIQUE EN MÉTAL

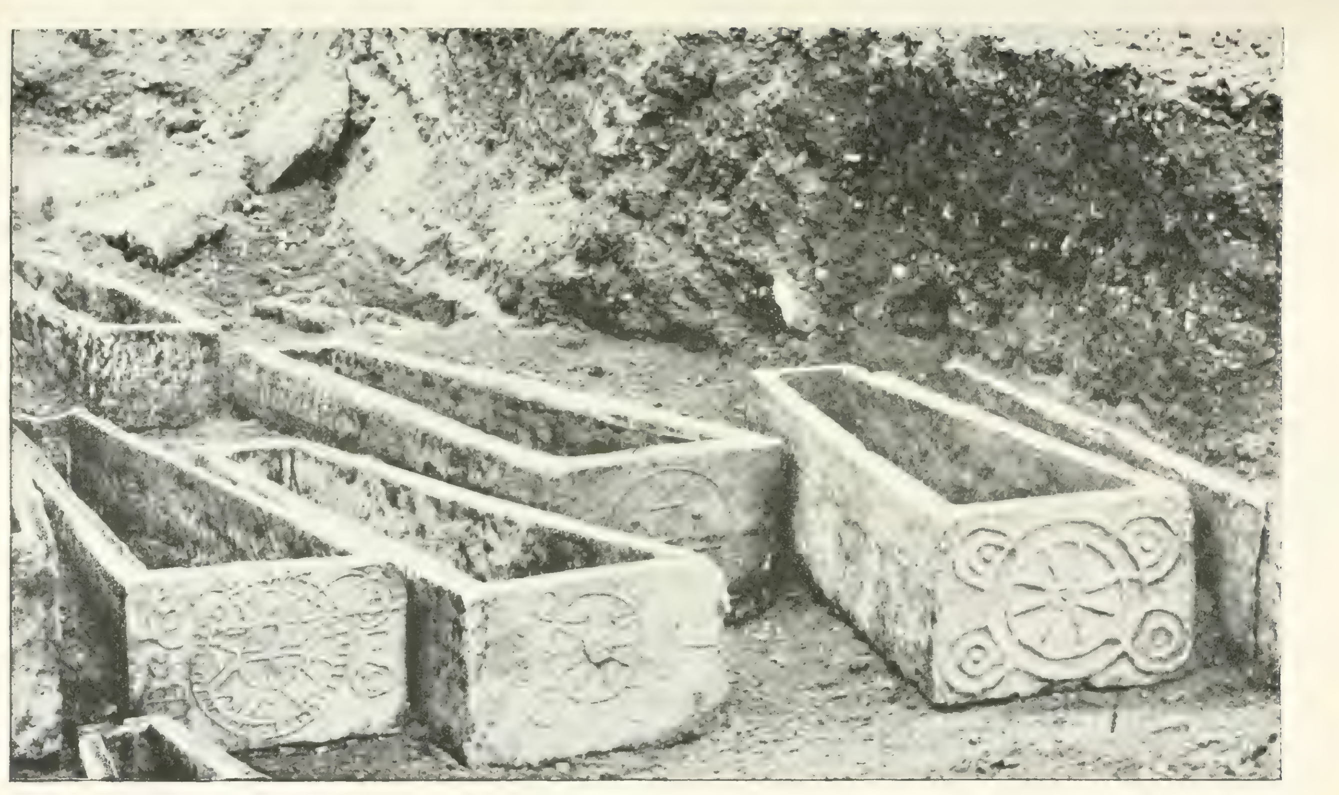
Voyez Charles Normand :

Essai sur l'existence d'une architecture métallique antique.

Voyez la description dans le Livre sur le Musée Carnavalet *de Charles Normand (En préparation)*

Paris, 98, rue Miromesnil

MUSÉE CARNAVALET



ASPECT DES SARCOPHAGES EN PLATRE DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE
AU MOMENT DE LEUR DÉCOUVERTE ET DONT LES PLAQUES ORNÉES ONT ÉTÉ PORTÉES AU MUSÉE CARNAVALET

Voyez la description dans le livre sur le Musée Carnavalet de Charles Normand (En préparation)

Paris, 98, rue Miromesnil

MUSÉE CARNAVALET



PANNEAUX ORNÉS

PROVENANT DE SARCOPHAGES MÉROVINGIENS EN PLATRE

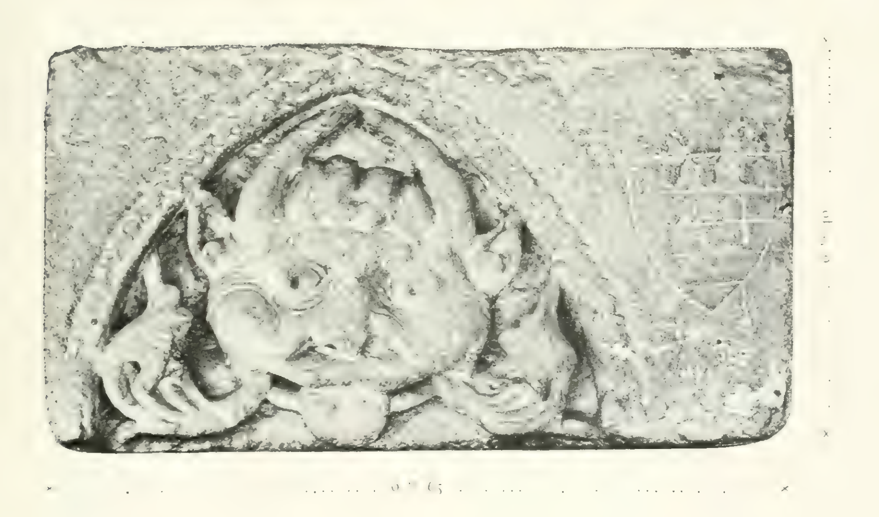
TROUVÉS DANS LA RUE DES PRÊTRES SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS EN 1898

Voyez t. XII, pp. 157-159 et *l'Ami des Monuments et des Arts*

(t. XII, p. 95 pour le texte explicatif).

MUSÉE CARNAVALET

DANS LES GALERIES DE L'ANCIEN JARDIN DE MME DE SÉVIGNÉ



LE DIABLE, SCULPTURE PROVENANT D'UNE MAISON

DÉMOLIE DANS LA CITÉ (PIERRE)

Voyez la description dans le livre sur le Musée Carnavalet *de Charles Normand (En préparation)*

Paris, 98, rue Miromesnil

MUSÉE CARNAVALET



VUE DE L'INSTITUT ET DU PONT-NEUF

ANTÉRIEUREMENT A LA CONSTRUCTION DE LA MONNAIE D'ANTOINE

FRAGMENT D'UNE PEINTURE SUR VERRE

MUSÉE CARNAVALET



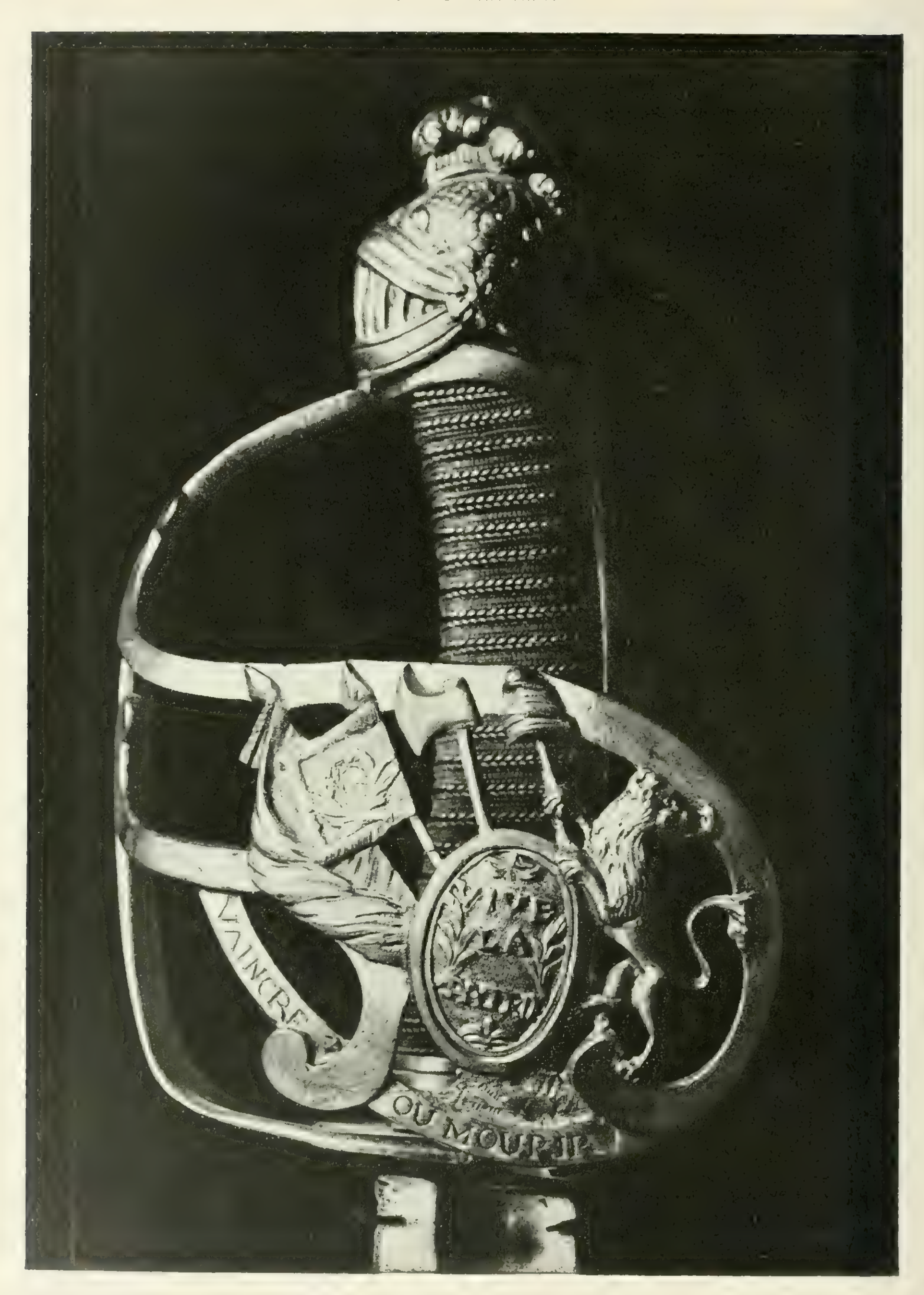
DERNIER PORTRAIT DE LOUIS XVI

CRAYON EXÉCUTÉ PAR DUCREUX DANS LA PRISON DU TEMPLE, TROIS JOURS AVANT L'EXÉCUTION

Voyez la description dans le livre sur le Musée Carnavalet
de Charles Normand (En préparation)

Paris, 98, rue Miromesnil

MUSÉE CARNAVALET



POMMEAU DE SABRE DIT VIVE LA PATRIE

PORTANT L'INSCRIPTION : VAINCRE OU MOURIR

Voy. la description dans le livre sur le Musée Carnavalet de Charles Normand (En préparation)

MUSÉE CARNAVALET

TRONC POUR L'ÉQUIPEMENT DES VOLONTAIRES DE LA GARDE NATIONALE.
STRASBOURG, 1792;
IL EST PEINT AUX TROIS COULEURS NATIONALES



SOCLE ETROIT ET LONG

SUR LEQUEL EST SCULPTÉ UN FAISCEAU DE LICTEUR
SURMONTÉ D'UN BONNET PHRYGIEN

Voyez la description dans le livre sur le Musée Carnavalet *de Charles Normand (En préparation)*

MUSÉE CARNAVALET



SERMENT DU JEU DE PAUME

RÉDUCTION PEINTE DU TABLEAU ÉBAUCHÉ PAR DAVID

Voyez la description dans le livre sur le Musée Carnavalet de Charles Normand (En préparation)

Paris, 98, rue Miromesnil

MUSÉE CARNAVALET,

DANS L'ESCALIER DES ENSEIGNES



A LA PETITE HOTE

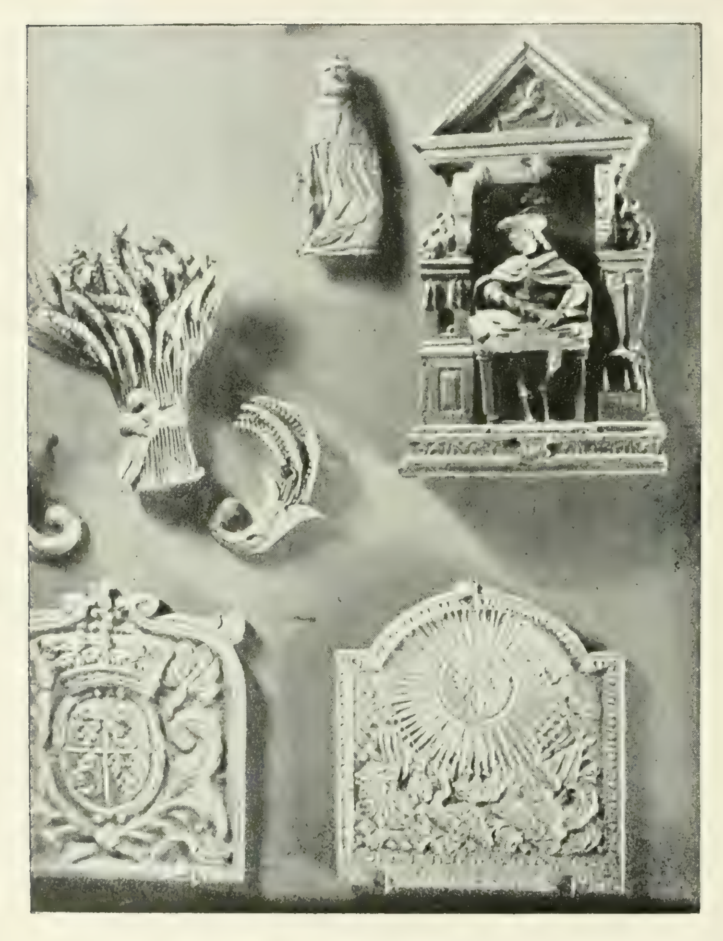
ENSEIGNE PARISIENNE DE MARCHAND DE VIN

Voyez la description dans le livre sur le Musée Carnavalet
de Charles Normand (En préparation)

Paris, 98, rue Miromesnil

MUSÉE CARNAVALET

LA GERBE D'OR LE PETIT MOINE SAINT-CRESPIN



PLAQUES EN FONTE PROVENANT DE CHEMINÉE DU DIX-SEPTIÈME ET DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

UNE PARTIE DU MUR D'ÉCHIFFRE DE L'ESCALIER OU SONT APPENDUES
DE VIEILLES ENSEIGNES PARISIENNES

Voyez la description dans le [illegible] sur le Musée Carnavalet
de Charles [illegible] (En préparation)

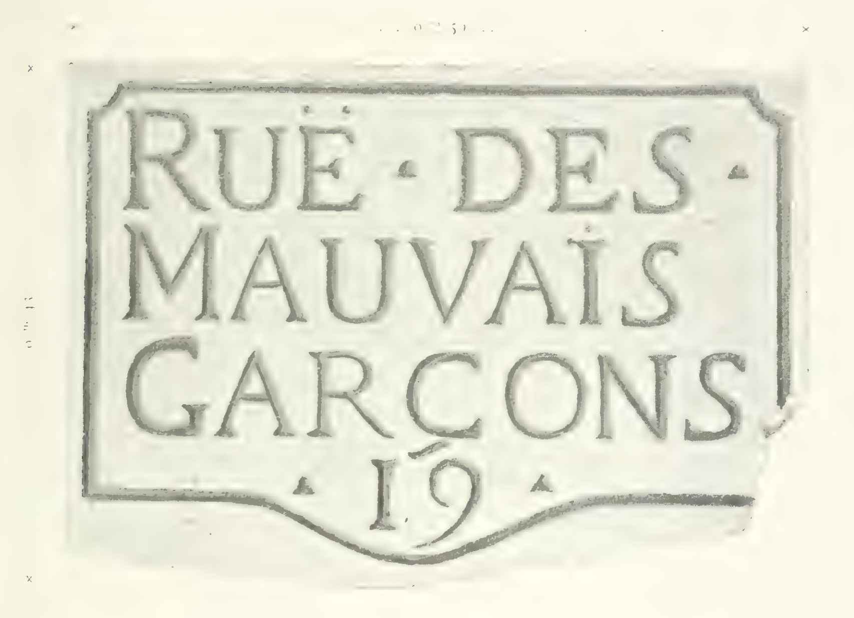
Paris, 98, rue Miromesnil

MUSÉE CARNAVALET

Cette rue, anciennement rue du Chartron,
conduisait de la rue Tissanderie dans la rue de la Verrerie (au nord de l'Hôtel de Ville).

Grand escalier du Musée.

TYPE DES PLAQUES DE RUES DE L'ANCIEN PARIS



Origine du nom : Pierre CRAON aposta dans cette rue de mauvais garçons, afin d'assassiner le connétable de CLISSON. — Le n° 19 désigne le numéro de la section du Faubourg Saint-Denis, dont dépendait la rue quand la ville était divisée en 48 sections (1790 à 1792) ou en 48 quartiers (1775 à 1850).

Marbre blanc. Lettres rouges en creux. Hauteur des lettres 0 m 076 à 0 m 085.

MUSÉE CARNAVALET



PEINTURE MONTRANT LA FAÇADE DE PERRAULT (SUR LA SEINE) EN CONSTRUCTION AU-DEVANT DE LA FAÇADE PRIMITIVE DU LOUVRE

FRAGMENT D'UN TABLEAU

Voyez la description dans le livre sur le Musée Carnavalet
de Charles Normand (*En préparation*) et son *Nouvel Itinéraire artistique et archéologique de Paris* (t. II)

Paris, 98, rue Miromesnil

MUSÉE CARNAVALET



LOUIS DAVID

MARAT ASSASSINÉ

PORTANT A LA POITRINE LA MARQUE DE LA BLESSURE FAITE PAR CHARLOTTE CORDAY

ESQUISSE D'APRES NATURE

Voyez la description dans le livre sur le Musée Carnavalet *de Charles Normand (En préparation)*

Paris, 98, rue Miromesnil

MUSÉE CARNAVALET



COSTUME DE REPRÉSENTANT DU PEUPLE

D'APRÈS L'AQUARELLE ORIGINALE DE DAVID

MUSÉE CARNAVALET



BONNET PHRYGIEN EN MÉTAL

AU BOUT D'UNE PIQUE RÉVOLUTIONNAIRE

Voyez la description dans le livre sur le Musée Carnavalet de Charles Normand (En préparation)

Paris, 98, rue Miromesnil

MUSEE CARNAVALET



COUVERCLE DE BONBONNIÈRE EN IVOIRE BLANC

LES MOTS :

PRISE DE LA BASTILLE

LE CIEL ET LE FOND SUR LEQUEL SE DÉTACHENT LES DEUX GUIRLANDES DU BAS

SONT D'UN BLEU PUISSANT, FIGURÉ ICI PAR DU NOIR

GRANDEUR NATURELLE

MUSÉE CARNAVALET



COCARDE TRICOLORE



JETON DE COCHER DE CABRIOLET

MUSÉE CARNAVALET



PORTRAIT D'HÉBERT

(LE PÈRE DUCHESNE)

CROQUIS AU CRAYON EXÉCUTÉ D'APRÈS NATURE PAR GABRIEL



MUSÉE CARNAVALET

FERRURE ET FRAGMENTS DE PORTE

DES CACHOTS DE LA CONCIERGERIE OU MADAME ROLAND ET ROBESPIERRE SORTIRENT POUR ÊTRE MENÉS A L'ÉCHAFAUD (1179)

Voyez la description dans le livre sur le Musée Carnavalet
de Charles Normand (En préparation)

Paris, 98, rue Miromesnil

MUSÉE CARNAVALET



Mlle MAILLARD, CANTATRICE DU THÉATRE DES ARTS

ELLE REMPLIT LE ROLE DE DÉESSE RAISON LE 10 NOVEMBRE 1793

PHOTOGRAVURE DU TABLEAU DE GANERAY ([illegible])

CE PORTRAIT EST GÉNÉRALEMENT REPRODUIT D'APRÈS LA GRAVURE EN COULEURS DE J.-M. ALIX

Le fac-simile ci-dessus est fait d'après une photographie prise directement sur le tableau.

MUSÉE CARNAVALET



PORTRAIT D'ALEXANDRE LENOIR

Fondateur du Musée des Monuments Français ou des Petis-Augustins (École des Beaux-Arts).
Sauveteur d'un grand nombre d'œuvres d'art pendant la Tempête révolutionnaire.
Père du premier Président des Amis des Monuments Parisiens, Albert LENOIR.

Voyez la description dans le livre sur le Musée Carnavalet *de Charles Normand (En préparation)*

MUSÉE CARNAVALET



BONNET DE JACOBIN

DONNÉ PAR GAMBETTA A LA VILLE DE PARIS

MUSÉE CARNAVALET



PETIT CAPORAL
DE L'ARMÉE D'ITALIE



NAPOLÉON EN PETIT CAPORAL
PAR ISABEY

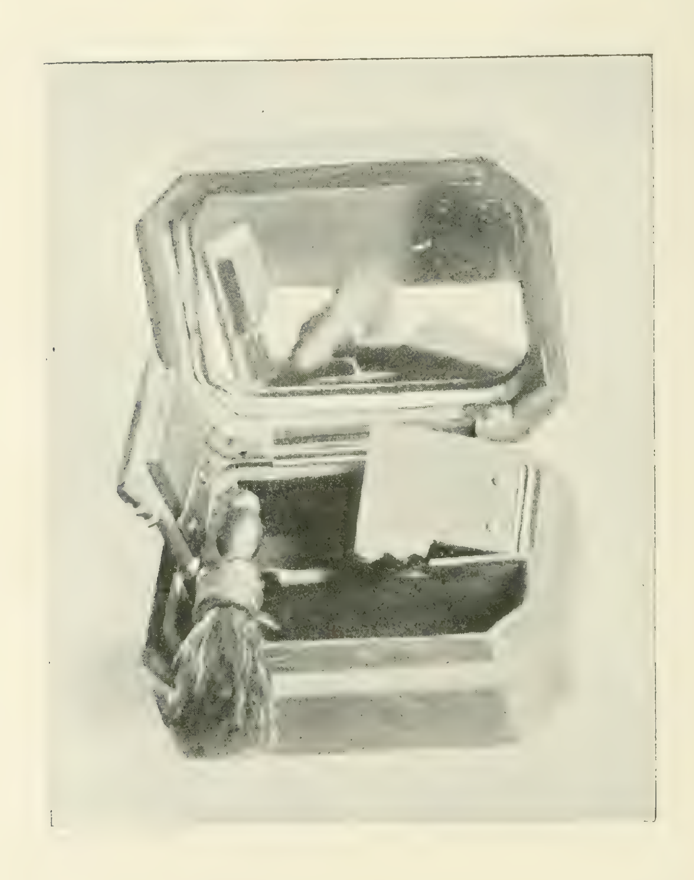
PEIGNE EMPIRE EN CORAIL



SOULIERS DE BAL (1790) A BOUFFETTES TRICOLORES
(FÊTE DE LA FÉDÉRATION)

Voyez la description dans le livre sur le Musée Carnavalet
de Charles Normand (En préparation)

MUSÉE CARNAVALET



BOITE A ROUGE DE L'IMPÉRATRICE JOSÉPHINE

MUSÉE CARNAVALET



CAMPEMENT DE L'ÉCOLE DE MARS

Voyez la description dans le livre sur le Musée Carnavalet de Charles Normand (En préparation)

Paris, 98, rue Miromesnil

MUSÉE CARNAVALET



L. BOILLY. LE PASSAGE DU PONT ROYAL VERS 1800

OU L'ASPECT ANCIEN D'UN QUAI DE PARIS

Voyez la description dans le livre sur le Musée Carnavalet *de Charles Normand (En préparation)*

Paris, 98, rue Miromesnil

MUSÉE CARNAVALET

BOILLY. LE DÉPART DES CONSCRITS DE 1807
FRAGMENT : LE TAMBOUR-MAJOR ET LES SPECTATEURS

Voyez la description dans le livre sur le Musée Carnavalet *de Charles Normand (En préparation)*

Paris, 98, rue Miromesnil

MUSÉE CARNAVALET



SAPEUR DANS L'ESCALIER DU « SIÈGE DE PARIS » EN 1870

AU MUSÉE CARNAVALET

OUVERTURE OFFICIELLE DES SALLES CONSACRÉES A L'HISTOIRE DU SIÈGE DE PARIS

Le ministre des Travaux publics a présidé, le mercredi 19 juillet 1899, à l'ouverture officielle des salles consacrées à l'histoire du siège de Paris, au Musée Carnavalet.

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, retenu au dernier moment, s'était fait représenter par son chef de cabinet. Une assistance nombreuse se pressait dans les salles de l'ancien hôtel de Mme de Sévigné. On y remarquait :

MM. de Selves, Lépine, Lucipia, Piettre, Bellan, de nombreux conseillers municipaux et généraux; M. Bruman, les directeurs, MM. de France et Leroux, et un certain nombre de dames.

La visite des salles, qui renferment de très curieux souvenirs du siège, a eu lieu sous la conduite de M. Cain, conservateur du Musée Carnavalet.

Dans une salle, où un buffet avait été dressé, le président du Conseil municipal a pris la parole pour remercier le ministre des Travaux publics d'avoir bien voulu présider à cette inauguration. Témoin des douleureux épisodes de cette glorieuse époque, le président du Conseil municipal a évoqué la conduite admirable des femmes pendant le siège et il a levé son verre en leur honneur.

Le ministre dit que ce n'est pas sans une certaine émotion qu'il se retrouve dans cet immeuble où, comme président du Conseil municipal, il installa jadis l'honorable conservateur. Il fait l'éloge de l'agencement très bien compris du Musée :

« Nous avons le droit, dit-il, de demander à ces chers fantômes de prendre rang dans cette maison où tant de souvenirs douloureux et glorieux sont amoncelés. Il y règne comme l'idée souveraine de la République et de la patrie victorieuse. »

Le ministre des Travaux publics a terminé son allocution en buvant au Conseil municipal de Paris, à ses distingués collaborateurs, à tous ceux au milieu desquels il a vécu pendant de si longues années et enfin à la Ville de Paris qui lui a fait l'honneur de l'appeler au nombre de ses représentants et dont il reste le fils soumis et admiratif.

Le ministre a ensuite prié M. Pol Neveu de vouloir bien demander au ministre de l'Instruction publique de récompenser très prochainement, comme ils le méritent, MM. Jean Robiquet et Plasson, collaborateurs dévoués de M. Cain. (*L'Éclair.*)

Nous donnons ici une suite de gravures inédites sur le Musée Carnavalet, d'après des photographies prises spécialement pour la Société par les soins de M. Charles Normand, qui a réuni de nombreuses notes ignorées sur ces monuments de tout genre. Elles paraîtront dans un travail actuellement à l'impression.

VISITE

AUX CHANTIERS DE LA RECONSTITUTION

DU « VIEUX PARIS »

ÉTABLIS DANS L'ENCEINTE DE L'EXPOSITION DE 1900

Sur les dessins de ROBIDA (Léon Bénouville, architecte).

Le mercredi 21 juin 1899, à 10 h. 1/2, les membres de la Société ont pu examiner avant tout le monde ces curieux chantiers. La visite a eu lieu sous la conduite de M. Charles Normand, directeur de *l'Ami des Monuments et des Arts.*

M. Robida a expliqué les dispositions adoptées. En ce moment les travaux offraient un intérêt exceptionnel, car, quoique déjà fort avancés, on pouvait étudier la structure, encore visible, et qui a disparu peu après sous les ornements et les étalages. On a visité la forêt des mille pilotis qui supportent le sol artificiel établi sur la Seine ; on a vu la chapelle des Ménétriers, la maison de Molière, la tour du Collège du Fortet, les vieilles rues, les parties en construction de la porte du Châtelet, etc. Nous n'insistons pas sur les détails, car on a pu lire dans *l'Ami des Monuments et des Arts* (t. XIII) une description critique la plus précise et la plus autorisée. M. Charles Normand y a exposé la grille de Lulli, payée par Molière, provenant de la maison de Lulli, rue des Petits-Champs.

VISITE D'ÉTUDES
DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

SOUS LA CONDUITE ET AVEC LES EXPLICATIONS DE MM.

EUGÈNE MÜNTZ
Membre de l'Institut,
conservateur de la Bibliothèque
du Musée des archives et de l'École.

CHARLES NORMAND
Lauréat de l'Institut,
directeur de *l'Ami des Monuments et des Arts*.

Cette visite a eu lieu le samedi 25 novembre 1899, à 1 h. 1/2, avec la bienveillante autorisation de M. Roujon, de l'Institut, directeur des Beaux-Arts, de M. Paul Dubois, de l'Institut, directeur de l'École, qui a autorisé l'entrée dans son jardin et l'examen des monuments qu'on y conserve, M. Bernier, de l'Institut, étant l'architecte de l'École.

On a examiné les bâtiments anciens et nouveaux, et raconté l'histoire de l'École, des grands artistes qu'elle a produits et de leurs succès dans les concours internationaux. Les fragments de monuments parisiens détruits ont été l'objet d'un examen attentif. Les moulages antiques (Grèce, Olympie, Pergame), du moyen âge, de la Renaissance ont donné lieu à des explications autorisées. On a visité les cours, le palais, la chapelle de la reine Margot, la cour du Mûrier et le monument de Regnault, tué en défendant la patrie contre les Prussiens. La bibliothèque, les salles Lesoufaché, du Conseil, ont pu être examinées, grâce à une autorisation spéciale, et l'on a admiré la collection Wasset (originaux du moyen âge et de la Renaissance), l'hémicycle P. Delaroche, la salle Melpomène, la salle des Grands Prix et les souvenirs du Musée des monuments français de Lenoir [1].

Nous ne pouvons aujourd'hui, faute de place, décrire ni l'École des Beaux-Arts, ni les collections précieuses qui y sont accumulées, si augmentées en ces dernières années, grâce aux soins de l'éminent conservateur M. Eugène Müntz. Nous reviendrons sur ce sujet et nous parlerons aussi alors des peintures sur lave émaillée, dues aux frères Balze, exécutées par un procédé fort remarquable. Nous reproduisons ci-dessons le compte rendu de la visite, publié dans *la Paix* par Maria Vérone.

1. Le plan inédit de l'École se trouve dans *l'Ami des Monuments et des Arts*, t. IX.

L'histoire de l'École par M. Eugène Müntz a été racontée dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société* et dans le *Guide de l'École nationale des Beaux-Arts*, du même auteur (in-8)

LES AMIS DES MONUMENTS PARISIENS

A L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

Il est des gens que nos luttes et nos passions politiques ne parviennent pas à émouvoir ; ce sont les savants et les artistes, toujours à la recherche de la vérité ou de la beauté parfaite ; ils passent à travers la vie qui les effleure à peine ; aussi quelques heures passées avec eux font oublier fort agréablement les misères humaines.

C'est ainsi que samedi dernier j'ai passé, au point de vue artistique, une délicieuse journée. La Société des Amis des Monuments parisiens avait organisé une visite d'études à l'École des Beaux-Arts, et c'est avec le plus grand plaisir que je me suis rendue à sa gracieuse invitation ; je n'ai eu d'ailleurs qu'à m'en féliciter. Des explications furent données par M. Eugène Müntz, membre de l'Institut, qui est conservateur de la bibliothèque du Musée et des archives de l'École, et par M. Charles Normand, lauréat de l'Institut, lequel est directeur de l'intéressante publication *l'Ami des Monuments et des Arts*.

En 1790, lorsque l'Assemblée Constituante eut déclaré les biens du clergé propriétés nationales, quelques hommes s'occupèrent de conserver toutes les merveilles artistiques existant dans les édifices religieux ; la commission chargée de ce soin choisit le couvent des Petits-Augustins, situé dans la rue du même nom (actuellement rue Bonaparte), pour recevoir tous les objets qui furent classés par M. Alexandre Lenoir, nommé conservateur du Musée des Monuments français. Ce Musée fut ouvert au public le 1er septembre 1795.

Dans son histoire de *Paris à travers les siècles*, M. Gourdon de Genouillac écrit : « Plus de 1.200 objets, chapelles sépulcrales, colonnes, fontaines, sarcophages, statues, bas-reliefs, mosaïques, boiseries, avaient été réunis là et disposés dans l'église, le chœur, le cloître, la cour et le jardin.

« La salle d'introduction contenait les plus remarquables monuments sépulcraux de l'église des Célestins, les trois Grâces de Germain Pilon, les tombeaux de François Ier, de Diane de Poitiers, de Richelieu, de Montmorency, etc.

« Cinq autres salles contenaient les productions des arts des cinq derniers siècles. Le chœur de l'église avait été réservé aux monuments du XIIIe siècle. La cour contenait une portion considérable du châ-

teau de Gaillon et du château d'Anet. Ces deux magnifiques spécimens d'architecture existent encore dans la cour de ce qui est aujourd'hui le palais des Beaux-Arts. Le jardin, qu'on appelait l'Élysée, contenait un grand nombre de monuments précieux. »

Et Dulaure ajoute dans son *Histoire de Paris* : « Ce musée très intéressant, qui s'accroissait toujours par de nouvelles acquisitions, perdit quelques monuments de peinture et de sculpture, lorsque, par suite du Concordat du 9 avril 1802, on donna une organisation nouvelle au culte catholique. Plusieurs églises réclamèrent des objets qu'elles avaient possédés ou qui ne leur avaient jamais appartenu. Il y eut même quelques pièces qui en furent tirées pour orner certains jardins particuliers. Ces pertes étaient peu sensibles et le Musée des antiquités nationales offrait encore une des plus nombreuses et des plus intéressantes collections de la capitale; mais en 1815, la suppression de ce Musée fut décidée.

Les tombeaux des rois et des princes furent transportés à Saint-Denis, une grande partie des objets précieux furent donnés aux églises, et le Musée devint simplement le dépôt des monuments français. Le 24 avril 1816, une ordonnance porta qu'il serait établi sur son emplacement une École royale des Beaux-Arts. Louis XVIII la réorganisa en 1819 et lui accorda de plus larges prérogatives.

Le 3 mai 1820, fut posée la première pierre du nouveau Palais des Beaux-Arts, dont la construction commencée par Debut, fut continuée en 1833 par Dubois.

Dernièrement, des agrandissements ont été faits; les ateliers de peinture, de sculpture et d'architecture se trouvent maintenant dans un bâtiment construit à la place de l'ancien hôtel de Chimay. »

MM. Müntz et Ch. Normand ont retracé rapidement l'historique de l'École, puis ont fait admirer aux visiteurs les chefs-d'œuvre exposés dans les salles du palais. M. Normand a rappelé, au sujet de certains moulages antiques, le sort de la mission Blouet qui, à la suite de discussions survenues parmi les explorateurs, fut obligée d'abandonner les fouilles qu'elle avait entreprises; mais en 1875, une mission allemande continua l'œuvre commencée par les Français, elle découvrit une quantité de merveilles, et s'entendit avec les Grecs afin de pouvoir emporter les doubles des sujets de sculpture.

Dans la bibliothèque, M. Müntz a fait remarquer les tableaux placés au-dessus des collections de livres, ce sont les chefs-d'œuvre que devaient présenter les artistes, selon l'ancienne coutume des corporations.

Grâce à l'amabilité de M. Paul Dubois, de l'Institut, directeur de l'École, lequel a bien voulu permettre la visite de son jardin et des monuments qu'on y conserve, les Amis des Monuments parisiens ont pu admirer des fragments de l'hôtel Torpanne et l'hôtel La Trémouille qui présentent un réel intérêt artistique.

Qu'il fait bon vivre pendant quelques instants au milieu des merveilles qu'enfanta le génie de l'homme; il en reste un souvenir reposant qui fait pardonner les petitesses des méchants et des sots incapables de ressentir une sensation de plaisir à l'accomplissement du Bien ou à la contemplation du Beau.

Maria Vérone.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 19 JANVIER 1900

Le vendredi 19 janvier 1900, à 8 h. 1/2 du soir, au siège de la Société des Amis des Monuments parisiens, au Cercle de la Librairie, boulevard Saint-Germain, 117, a eu lieu l'Assemblée générale annuelle et une conférence sur le quartier du Temple à travers les âges, par M. Augé de Lassus, avec projections à la lumière oxhydrique, par M. Molténi.

M. Charles Normand, président de la Société, a résumé les résultats obtenus par la Société dans ces derniers mois : Restauration de Saint-Pierre de Montmartre. — Dégagement de l'Hôtel de Cluny et de la Sorbonne. — Acquisition de l'Hôtel Lauzun. — Congrès municipal et exposition de l'Art public. — Replantation des arbres des quais, etc. Puis on a procédé à **L'ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ**.

Voici la liste des membres élus :

Augé de Lassus, homme de lettres ;

Béclard, secrétaire d'ambassade ;

Cain, directeur du Musée Carnavalet ;

Circaud, homme de lettres ;

De Haye, publiciste, Président ;

Dupuy, architecte, secrétaire général de la Société des Parisiens de Paris ;

Greder, homme de lettres ;

Lefuel, substitut du procureur général ;

MONTORGUEIL, homme de lettres ;
D. MÜNTZ, de l'Institut, conservateur de l'École des Beaux-Arts ;
CHARLES NORMAND, directeur de *l'Ami des Monuments et des Arts* ;
RIVIÈRE, du Collège de France ;
ROTY, graveur en médailles, de l'Institut ;
SELLIER, inspecteur des fouilles de la Ville de Paris ;
WALTER, administrateur du *Petit Journal*.

LA VISITE DES AMIS DES MONUMENTS PARISIENS

AU MUSÉE CERNUSCHI

Parmi les comptes rendus publiés par les journaux de notre visite, le 23 décembre 1899, au Musée Cernuschi, il convient de signaler celui de *la Paix*, par Mlle Maria Vérone. Nous le reproduisons ici, et nous remercions de sa vive obligeance M. Causse, conservateur du Musée.

« Les Parisiens ne visitent guère les musées, aussi sont-ils loin de soupçonner toutes les richesses qui se trouvent dans notre capitale ; pour beaucoup d'entre eux, l'ouverture d'un nouveau musée est un incident sans importance, et je sais plus d'un de ces indifférents qui ignorent même jusqu'au nom du Musée Cernuschi.

Dans l'un des quartiers les plus élégants de Paris, dans l'avenue Vélasquez, à l'entrée du Parc Monceau, s'élève un charmant hôtel au-dessus de la porte duquel flottent les trois couleurs de notre drapeau. C'est là que M. Cernuschi réunit les merveilleux spécimens de l'art chinois et de l'art japonais qu'il rapporte de ses nombreux voyages en Extrême-Orient.

A sa mort, M. Cernuschi fit don à la Ville de Paris de son hôtel et de toutes les collections qu'il contenait ; le Conseil municipal s'empressa d'accepter et, au printemps dernier, le public était admis à visiter les splendides tapisseries anciennes et les bronzes d'art qui avaient été disposés dans les salles du premier étage et dans le grand hall. Jusqu'à présent les visiteurs n'ont pas été nombreux, et n'étaient les provinciaux, attirés par la proximité du Parc Monceau, et les caravanes d'étrangers conduits par quelque cicerone toujours pressé, les salles risqueraient fort de rester désertes.

Dans l'intention de montrer tout le profit artistique que l'on peut

tirer de quelques heures passées au Musée Cernuschi, la Société des Amis des Monuments parisiens avait invité dernièrement ses membres et leurs amis à venir entendre les explications que devait y donner M. Charles Normand.

Ceux qui répondirent à cet appel furent nombreux; cependant on fut là un peu comme en famille, et plusieurs invités prirent la parole. L'un deux, ayant aperçu des miroirs chinois et japonais, les reconnut pour être de ces miroirs magiques qui intriguèrent pendant longtemps les savants; ces miroirs jouissent en effet d'une propriété qui pouvait paraître étrange; quand on les place devant un écran, les rayons du soleil, après les avoir traversés, reproduisent sur l'écran les dessins qui se trouvent en relief sur le côté du miroir opposé au côté poli. Il fallut des années, paraît-il, pour que l'on comprît que les rayons lumineux ne pouvaient passer également à travers les différentes épaisseurs de métal et que la reproduction agrandie n'était autre chose que le résultat des alternatives d'ombre et de lumière.

Quelqu'un parla ensuite du bouddhisme et, au milieu des statues de Bouddha, qui ornent nos musées, cela parut d'autant plus intéressant.

Le bouddhisme, qui prit naissance dans l'Inde, ne reconnaissait l'existence que d'un dieu unique et demandait la suppression des castes. Dans l'un des livres bouddhiques se trouve cette pensée : « Tous les hommes pareils au dedans comme au dehors ne sont assurément qu'une caste. » Jusque là rien de bien extraordinaire, mais ce qui peut étonner les antiféministes c'est que par le mot *hommes* les bouddhistes entendaient « tous les êtres humains »; ils prêchaient en effet l'égalité des sexes et rien ne le prouve mieux que l'entrée des femmes dans les monastères réservés exclusivement aux prêtres.

Ainsi donc dès les premiers siècles de notre ère, il y eut des gens qui réclamèrent pour le sexe féminin des droits équivalents à ses devoirs; il n'y a vraiment rien de nouveau sous le soleil, et tel qui croit avoir trouvé une idée nouvelle ne doit pas être étonné d'apprendre que la même pensée a été formulée des centaines d'années avant lui.

On comprend aisément que toutes ces réformes n'étaient pas faites pour plaire, aux brahmanes, ceux-ci persécutèrent les bouddhistes, pillèrent et fermèrent leurs monastères, détruisirent les statues de Bouddha. Le bouddhisme passa alors dans d'autres pays, mais l'on a pu retrouver quelques statues du dieu qui datent de cette époque, elles sont facilement reconnaissables, car toutes ont été faites sous l'influence grecque et ne ressemblent en rien à celles de date plus

récente. Les statues de Bouddha qui furent enterrées à l'époque des persécutions étaient en or, en bois ou en terre cuite ; les Anglais, en opérant des fouilles à Grand'hara, en découvrirent un certain nombre qu'ils transportèrent au *British Museum* ; le Musée Cernuschi n'en possède qu'un moulage, mais fort bien fait.

Je ne puis donner ici la liste de tous les merveilleux objets d'art que peuvent contempler les visiteurs, mais je souhaite ardemment avoir convaincu quelques-uns de nos concitoyens que les moments passés dans un musée ne sont jamais perdus. »

MARIA VÉRONE.

JEAN-GASPARD-FÉLIX-LACHER

RAVAISSON-MOLLIEN

Nous avons eu la douleur de voir mourir le 18 mai 1900, en son domicile quai Voltaire, n° 11, dans sa quatre-vingt-septième année, notre président honoraire, Félix Ravaisson-Mollien, qui, pendant plusieurs années, avait été le président effectif de la Société des Amis des Monuments parisiens. Il avait été membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, inspecteur général honoraire de l'enseignement supérieur, ancien conservateur du Musée du Louvre, grand officier de la Légion d'honneur. Que sa famille et son gendre, le peintre éminent Iwill-Clavel, reçoivent ici le témoignage de nos regrets et de notre souvenir attendri. Peu de temps avant sa mort, Félix Ravaisson-Mollien avait eu le rare bonheur de voir célébrer le cinquantenaire de son admission à l'Académie. Nous ne pouvons mieux rendre hommage à la mémoire de notre président qu'en relatant les paroles qui furent dites en cette occasion :

LE CINQUANTENAIRE DE L'ADMISSION

A L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES DE M. RAVAISSON

Ancien président et président honoraire de la Société des Amis des Monuments parisiens.

Notre éminent collègue M. Alfred Croiset, président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a pris la parole en ces termes, qui constituent le plus bel et le plus délicat éloge que l'on puisse faire de la longue œuvre de M. Ravaisson, qui, pendant plusieurs années, présida aux travaux de notre Société des Amis des Monuments parisiens avec tant de dévouement. Dans la même séance, une superbe médaille, œuvre du graveur Chaplain, fut remise à M. Ravaisson par ses collègues. C'est une œuvre superbe de l'éminent graveur en médailles. Voici le texte de la charmante allocution de M. Croiset :

Messieurs,

Au nom de l'Académie, j'ai l'honneur d'offrir à notre confrère M. Ravaisson, nos félicitations et nos hommages à l'occasion du cinquantenaire de son élection.

Mon cher Confrère,

Vous êtes entré à l'Académie à une époque où beaucoup de ceux qui devaient un jour vous y retrouver préludaient à leurs travaux futurs en épelant les lettres de l'alphabet.

C'est qu'alors vous étiez très jeune vous-même ; mais vous étiez déjà l'auteur de l'*Essai sur la métaphysique d'Aristote*, c'est-à-dire d'un des plus beaux livres que l'étude de la pensée grecque ait inspirés en ce siècle.

Vous avez commencé par la philosophie. Vous avez continué par l'art. C'est le contraire, semble-t-il, de l'ordre habituel. Cela tient sans doute à ce que, dès la jeunesse, vous étiez une très haute raison, et à ce que, couronné d'années, vous avez gardé une imagination toujours vive.

Mais cela tient surtout à ce que, dans la philosophie d'Aristote, vous goûtiez déjà une œuvre d'art, harmonieuse et vivante, tandis que, dans la beauté de l'art grec, vous avez aujourd'hui l'épanouissement d'une raison exquise. Raison et beauté vous ont toujours paru comme

deux reflets de ce qui est pour Platon l'Essence suprême, l'éternelle Idée du Bien.

Oui, mon cher Confrère, vous êtes resté fidèle à vous-même, ami de la Raison et de la Beauté, et préservé par ces deux déesses des misères que les ans apportent au commun des hommes.

Tous vos confrères de l'Académie, de deux Académies, vous adressent leur hommage cordial et respectueux. Je ne suis que l'interprète éphémère de leurs sentiments, mais ils ont voulu vous en laisser un témoignage durable en vous offrant une œuvre d'art, une médaille due à l'un de nos plus éminents confrères, et qui fera vivre le souvenir de cette journée heureuse pour l'Académie.

Permettez-moi, mon cher Confrère, de me féliciter d'avoir à vous la remettre, et d'ajouter à l'expression des sentiments de tous, celle de mon respect personnel, très sincère et très profond.

DES VAINS EFFORTS TENTÉS PAR LA SOCIÉTÉ

POUR OBTENIR LE DÉGAGEMENT DE LA FAÇADE

DU PALAIS DU LUXEMBOURG

On a vu (pp. 114, 115, 116, 117) le récit des efforts tentés vainement par notre Société pour obtenir le dégagement du Luxembourg.

Voici le compte rendu publié par les journaux des démarches faites en juillet 1899 :

M. Fallières, président du Sénat, a reçu hier la visite de MM. Roujon, Bouvard et Charles Normand, président de la Société des Amis des monuments parisiens, qui lui a remis une pétition dont voici le texte :

« La Société des Amis des Monuments parisiens exprime le vœu de ne pas laisser porter atteinte à l'aspect des abords du palais du Luxembourg ; justement émue des dangers dont le menace la construction projetée d'un bâtiment de rapport, elle pense que l'élévation de ce bâtiment aurait certainement pour résultat de masquer de façon déplorable la façade d'un des plus beaux monuments de Paris, de donner à cette extrémité de la rue de Tournon un aspect des plus fâcheux, enfin de provoquer des difficultés de circulation en cet endroit dangereux. »

M. Fallières a répondu qu'il félicitait la Société de son heureuse initiative ; puis quelques observations ont été échangées avec MM. Roujon et Bouvard.

M. Charles Normand a fait connaître que d'autres démarches seraient faites ; il a insisté sur l'urgence de la question, car chaque jour de retard peut entraîner à des frais supplémentaires. »

Il importe de compléter ce récit en reproduisant l'extrait suivant du *Bulletin municipal officiel* du vendredi 14 juillet 1899 (p. 2539) :

M. Alpy. — Je demande à M. le Directeur des services d'Architecture où en est la question du dégagement du palais du Luxembourg que le Conseil connaît et dont la solution est exceptionnellement urgente, puisque la maison en construction au coin de la rue de Tournon et de la rue de Vaugirard, qu'il s'agirait de rescinder pour dégager la façade du Palais, s'élève maintenant au-dessus du sol.

Quelque désirable que soit l'opération, au double point de vue de l'intérêt général de l'esthétique de Paris et de l'intérêt local du quartier que j'ai l'honneur de représenter, il ne faut pas se dissimuler que, si notre session se termine aujourd'hui sans que le crédit nécessaire soit voté, l'abandon définitif et sans retour du projet en sera malheureusement la conséquence.

M. le Directeur administratif des services d'Architecture. — Il y a urgence, en effet, attendu que si l'affaire dont vient de parler M. Alpy ne reçoit pas une prompte solution, il ne sera plus possible de lui donner une suite favorable sans que la dépense ne s'en trouve considérablement augmentée.

La réponse à la question posée à l'Administration exigerait un certain développement. Pour y répondre d'un mot, comme le demande M. le Président, je dirai simplement ceci :

A la suite de propositions émanant du Conseil municipal et de réunions provoquées par M. le Président du Sénat, j'ai fait proposer d'urgence l'étude complète de l'affaire. Elle a été portée à la connaissance de la 3e Commission. Elle prévoit trois cas pour dégagement de la façade du palais du Luxembourg sur les deux côtés de la rue de Tournon, avec des dépenses variant de 1.230.000 francs à 1.780.000 fr.

Des conférences ont eu lieu avec les intéressés, une démarche a été faite près des ministres compétents qui devaient saisir la Ville de propositions fixant la part contributive de l'État. Ces propositions ne nous étant pas parvenues, et l'Administration municipale n'ayant pas à sa disposition les crédits qu'il faudrait pour couvrir la dépense nécessaire au dégagement de l'édifice de l'État dont il s'agit, l'opération paraît devoir être par suite indéfiniment ajournée.

M. Alpy. — Je prends acte des déclarations de M. le Directeur des services d'Architecture ; mais je prévoyais ; mais je me félicite de les avoir provoquées.

Elles ont cette grande utilité d'établir nettement les responsabilités et de montrer que si la question n'est pas résolue ainsi que nous l'aurions désiré, cela provient de difficultés d'ordre financier que notre administration ne pouvait pas, dans l'espèce, résoudre toute seule.

L'incident est clos.

DES AFFICHES ÉLECTORALES

Sous ce titre, les *Débats* du jeudi 8 mars 1900 ont publié un excellent article de M. Maurice Demaison qui cadre complètement avec la campagne poursuivie depuis plusieurs années par notre président, M. Charles Normand. Voici le début de l'article de M. Demaison :

« A chaque élection, qu'il s'agisse de nommer un sénateur, un député, un conseiller municipal, ou seulement de conférer à quelque politique la dignité modeste de conseiller d'arrondissement, on voit les monuments et les maisons de Paris se pavoiser d'affiches de la base jusqu'au faîte. Tous les murs des mairies, des écoles, des palais, des théâtres se colorent de rouge, de blanc, de vert, de jaune et proclament les mérites des divers candidats. Des bandes d'afficheurs, dispersées par les rues, se disputent d'abord toutes les places disponibles ; puis, quand elles ont enduit et barbouillé de colle-pâte la Ville tout entière, elles se mettent en devoir de passer sur les murs une seconde couche, une troisième, d'autres encore, infatigablement jusqu'au jour du scrutin. L'éloge des vertus d'un premier citoyen est à peine séché qu'il est déjà couvert par le panégyrique d'un autre candidat, que remplace bientôt un nouveau dithyrambe exaltant les mérites de Y... ou de Z... Le matin, chaque marche de l'Opéra ou de la Bourse vous invite à voter pour un républicain ; à midi, elle est socialiste ; le soir, elle recommande aux suffrages des passants un libéral, un « centre gauche », ou un nationaliste, à moins que ce ne soit un ami des Bonaparte, des Naundorff ou des d'Orléans.

Et cela fait, pour peu de besogne, beaucoup de colle et de papier, beaucoup de malpropreté et beaucoup de laideur.

Le Conseil municipal lui-même s'en était rendu compte. Dès 1873, il avait cherché des remèdes à cet abus. Sa première pensée, comme

on devait s'y attendre, avait été de se charger lui-même de l'affichage électoral, et l'on trouve, dans les archives de l'Hôtel de Ville, une délibération dont voici la teneur :

« Le Conseil,

Considérant que l'affichage en matière électorale doit être égal pour tous les candidats,

Décrète :

L'affichage électoral municipal sera fait gratuitement, pour tous les candidats, par l'administration municipale. »

Nos édiles réfléchirent, sans doute, que cette proposition, agréable peut-être aux candidats, serait accueillie avec moins de faveur par les contribuables. Ils remirent donc la question à l'étude, et, renonçant à s'occuper eux-mêmes de l'affichage, se contentèrent de le réglementer.

Considérant,

« ...Qu'il est du devoir d'un régime démocratique de sauvegarder pour chaque candidat l'exercice du droit de s'adresser au suffrage universel,

Ils décidèrent :

« Au droit de chaque établissement public et là où il sera utile, un cadre sera placé par les soins de la préfecture de la Seine ; ce cadre contiendra au moins autant de divisions qu'il y a de candidats. Ces cases seront destinées à recevoir les affiches de chaque candidat.

« Les candidats pourront renouveler à volonté leurs affiches dans la case qui leur est réservée ; mais ils ne pourront se servir de celles réservées à leurs concurrents.

« Il sera interdit d'afficher sur des édifices publics. »

Plus pratique que la précédente, cette seconde proposition ne fut pourtant, comme elle, suivie d'aucun effet.

Depuis de longues années, M. Charles Normand se préoccupe de la question qu'il a mise plusieurs fois à l'ordre du jour[1] des séances du Comité des Amis des Monuments parisiens ; à la séance du 6 mars 1900, M. Charles Normand avait posé la question en ces termes : « *Essais de mesures à prendre, d'accord avec les candidats aux prochaines élections municipales, pour éviter une partie des abus de l'affichage, en vue de diminuer le nombre des placards et d'assurer le respect des monuments et maisons de*

1. Une réunion extraordinaire eut lieu notamment par convocation spéciale dès le 1er mai 1894.

Paris. » Une discussion très intéressante eut lieu à ce propos ; elle est résumée dans *l'Ami des Monuments et des Arts* (t. XIV, p. 175). Cette proposition, disaient *les Débats* du jeudi 8 mars 1900, M. Régamey, « l'artiste bien connu, l'a reprise à son compte et l'a perfectionnée. Son projet, qu'il a soumis hier à la Société des Monuments parisiens, ne s'inspire pas seulement, comme ceux de la Ville, d'une vague idée démocratique et de l'intérêt des candidats ; il répond à un sentiment d'art. M. Régamey demande que, dans les rues de Paris, on dispose, pendant les périodes électorales, des tableaux ou des kiosques expressément réservés aux affiches et qu'il soit désormais interdit de barbouiller de colle les monuments et les maisons. Sur ces tableaux et sur ces kiosques, dont le modèle, mis au concours, serait dessiné par des artistes, « l'espace serait mesuré de façon impartiale aux divers candidats, de même que, dans certaines assemblées, chaque orateur n'a droit à la tribune que pendant un certain laps de temps ». M. Régamey fait observer avec raison que, grâce à ce très simple dispositif, beaucoup de vaines déclamations nous seraient épargnées. Ce ne serait pas le moindre avantage de la colonne Morris électorale qui concilierait ainsi l'équité, la clarté, la propreté, l'économie. »

La Société des Monuments parisiens a adopté à l'unanimité le projet de MM. Régamey et Charles Normand. « C'est maintenant à la municipalité, écrivait M. Demaison, qu'il appartient de sanctionner ce vœu et de se souvenir des excellentes intentions qu'elle manifestait déjà elle-même il y a vingt-sept ans. »

On a vu que dans la séance du 2 mai 1899 (t. XII du *Bulletin*, p. 112-113), à la demande de M. Charles Normand, M. Chabert a rédigé le vœu sous forme de lettre-pétition dont voici la teneur :

Monsieur le Préfet,

« La Société des Amis des Monuments parisiens a l'honneur d'appeler votre attention sur les abus de l'affichage en général, et particulièrement de l'affichage électoral.

Les colleurs, surtout pendant la période électorale, couvrent d'un grand nombre d'affiches multicolores les monuments de Paris ; ils ne se contentent pas d'en surcharger les soubassements, au moyen d'échelles et de balais à longs manches, ils en garnissent les murs jusqu'à une assez grande hauteur, ne respectant pas même les statues, qu'ils se font un malin plaisir de couvrir d'affiches, sous l'œil bienveillant des agents, qui n'ont pas d'ordres pour les en empêcher.

La période électorale passée, les candidats, heureux ou malheureux,

n'ont garde de payer des ouvriers pour débarrasser les monuments de ce hideux bariolage, il faut que l'Administration s'en charge, c'est une dépense qui retombe sur les contribuables.

Mais, Monsieur le Préfet, ce n'est pas ce gaspillage d'argent que vise notre Société, son but est plus élevé ; elle désirerait, avec votre concours, empêcher la détérioration des monuments et des statues, œuvres d'art que nous voudrions léguer intactes aux générations qui nous succéderont ; la colle qui sert à fixer les affiches en détrempe les couleurs, qui s'imprégnent profondément dans la pierre et le marbre ; pour les enlever, un simple lavage étant insuffisant, un ripage et un ponçage sont souvent nécessaires ; vous jugez combien ce travail, répété à chaque élection, est préjudiciable aux œuvres d'art, qui sont l'orgueil de notre capitale.

Nous ne méconnaissons pas la nécessité de l'affichage électoral ; l'Administration, qui a déjà pris l'initiative de faire installer à l'Hôtel de Ville, à l'Opéra-Comique et à l'École des Beaux-Arts, des tableaux contemporains destinés à cet affichage, pourrait appliquer cette sage mesure aux autres monuments.

Nous venons, Monsieur le Préfet, vous demander d'édicter une ordonnance, qui serait affichée quelques jours avant la période électorale, pour interdire, rigoureusement, tout affichage quelconque sur les monuments ; et, comme sanction à votre ordonnance, nous demandons que vous fassiez poursuivre le bénéficiaire de l'affiche et l'entrepreneur d'affichage ; ce sera justice.

Nous serions heureux, Monsieur le Préfet, de vous voir applaudir au noble but que nous poursuivons, en réalisant notre vœu.

Nous vous prions d'agréer, avec nos remerciements anticipés, Monsieur le Préfet, nos respectueuses salutations ».

M. Charles Normand s'était entremis également auprès de M. Strauss, rapporteur, au Sénat, de la loi tendant à restreindre les abus de l'affichage électoral. Mais le Sénat rejeta le projet de loi. D'où nécessité pour notre Société de revenir à la charge sans relâche.

Cependant, certains résultats demeurèrent acquis depuis la dernière période électorale. Voici à cet égard un extrait du *Bulletin municipal officiel* du dimanche 22 avril 1900 :

1900. C. 453. — *Résolution tendant à interdire l'affichage sur les monuments* (M. Landrin, *rapporteur*).

Le Conseil,

Vu la proposition de M. Landrin tendant à interdire l'affichage sur les monuments publics,



SALLE A. DE LIESVILLE

Charles Normand dir. *Paris, 98, rue de Miromesnil*

Délibère :

L'Administration est invitée à interdire d'une façon absolue l'affichage sur tous les monuments ayant un caractère artistique.

Le préfet donna les instructions les plus utiles ; il ordonna aux services d'architecture de prendre les mesures nécessaires.

Et l'on a pu voir, dans le voisinage de certains édifices, tels que l'Opéra, des cadres en planches réservés à l'apposition des réclames électorales concentrées ici afin que le monument fût ménagé. Il est juste d'ajouter que de bonnes dispositions de ce genre ont été prises depuis longtemps, par nos éminents confrères, notamment par M. Bernier, de l'Institut, pour l'École des Beaux-Arts, et M. Paul Pascal, de l'Institut, pour la Bibliothèque nationale.

LES TUILERIES ET LE MÉTROPOLITAIN

Sous ce titre, le *Journal des Débats* a publié l'intéressant article que nous reproduisons ci-dessous :

« L'Administration des Beaux-Arts et les ingénieurs de la Ville de Paris ne sont pas d'accord sur l'emplacement à choisir pour la station du Métropolitain qui doit se trouver dans la rue de Rivoli, en face de la rue du 29 Juillet. La gare doit, bien entendu, être souterraine ; mais il s'agit de savoir comment et par où l'on y descendra. Les ingénieurs auraient voulu placer l'escalier d'accès dans le jardin. Mais la direction des Beaux-Arts a protesté avec énergie. Elle entend qu'on n'empiète en aucune façon sur le terrain dont la garde lui est confiée. Elle a parfaitement raison. Chacun sait ce qu'il advient des projets des ingénieurs, et comment ils s'étendent peu à peu en cours d'exécution. Dans le cas présent, il ne s'agit d'abord que d'ouvrir un escalier. Mais il faudra bien que cette ouverture soit protégée par un abri, un petit bâtiment quelconque. Puis, comme le Métropolitain fonctionnera la nuit, et comme les Tuileries sont fermées le soir, le petit bâtiment devra être entouré d'une clôture qui l'isole du jardin. Il y aura donc, de toute nécessité empiétement et enlaidissement. Les pauvres Tuileries sont déjà bien assez réduites, bien assez défigurées, pendant une partie de l'année, par d'affreuses constructions provisoires et par des enclos de toute espèce pour qu'on les défende avec vigueur contre toute nouvelle tentative. On assure que, dans le conflit, la victoire est restée à la direction des Beaux-Arts, et qu'elle a obligé les ingénieurs à chercher une autre combinaison. Nous l'en félicitons de tout cœur. »

VŒU

EN FAVEUR DE LA MISE AU JOUR DE LA MOITIÉ DES

ARÈNES-THÉATRE DE LUTÈCE

RÉENFOUIE EN 1870

« La Commission du Vieux-Paris reconnaissant, dans sa séance du mois de janvier 1900, l'intérêt qu'il y aurait pour la ville de Paris à conserver autant que possible l'ensemble de l'amphithéâtre gallo-romain de Lutèce, émet le vœu que, lorsque les circonstances le permettront, la partie du sol de l'arène, recouverte depuis 1870, puisse être de nouveau mise à jour afin de reconstituer l'édifice au moins dans ses parties essentielles, et la périphérie totale de l'arène ».

On ne saurait trop louer la Commission d'avoir émis un vœu dont la réalisation est si désirable et qui vient apporter un appui précieux à l'excellente initiative déjà prise de la constitution d'un Musée des Arènes, établi sur l'emplacement même des ruines. Un comité formé par M. Charles Normand, président de la Société des Amis des Monuments parisiens, se propose de réunir ainsi sur place le fac-similé de tout ce qui a été trouvé dans les Arènes. Ainsi seulement, le monument peut être compris du public.

A cette occasion, le journal L'*Éclair* a publié, dans son n° 4088, un long article d'une conscience renseignée, et dû, croyons-nous, à M. Montorgueil.

En voici la reproduction :

« La terre, essentiellement conservatrice des vestiges du passé, nous a rendu le premier théâtre des Parisiens. Nous le connaissons sous le nom d'*Arènes de Lutèce*, sans être bien certains du genre de spectacle que l'on y donna. La moitié de l'amphithéâtre nous apparut en 1870, et fut réenfouie. La seconde moitié, déblayée en 1855, forme le square actuel. L'idéal serait de réunir ces deux moitiés et de jouir enfin, dans sa masse imposante, de l'ensemble de ce vénérable édifice.

« La commission du Vieux-Paris s'en est occupée dans sa dernière séance, sur la proposition de deux de ses membres les plus éminents : M. Périn, qui préside aux destinées de la Société de la Montagne-Sainte-Geneviève, et M. Charles Normand, qui est bien l'apôtre le

plus zélé, le plus docte et le plus chaleureux qu'aient encore rencontré les vieilles pierres — ces feuillets de notre histoire.

« Un vœu a été émis à l'unanimité des membres présents, pour ne jamais perdre de vue l'intérêt que présenterait leur dégagement intégral. Comme le meilleur moyen de solliciter l'intérêt, c'est de montrer ce que les réalisations projetées ont d'intéressant, le même vœu s'est étendu à la création d'un musée des Arènes, construit sur le terrain même, et de façon à ne pas compromettre l'aspect des ruines. On y verrait les moulages des objets trouvés dans le sol, durant les fouilles successives, avec une notice explicative propre à instruire les visiteurs à qui ne parlent point suffisamment les gradins mis à jour.

Après avoir exposé l'historique de l'œuvre de sauvegarde l'auteur de l'article continue ainsi :

LE SECOND SAUVETAGE

« Bientôt tout l'espace en partie déblayé fut comblé. Le Dépôt s'installa. Il fallait momentanément ajourner tout espoir de ce côté. Ces déboires n'avaient pas abattu la foi languissante de nos apôtres. Ils négocièrent dix ans plus tard, pour la partie qui n'avait encore jamais été déblayée, et que couvraient des terrains dont, après des manœuvres d'une stratégie savante, ils obtinrent de la ville l'acquisition. Mais, pour vaincre, ce ne fut pas trop d'Henri Martin associé à Victor Hugo.

« Il n'est pas possible, disait le poète, « que Paris, la Ville de l'avenir, renonce à la preuve vivante qu'elle a été la Ville du passé ». Il s'adressait au président du conseil municipal. Sa lettre est de juillet 1883. Un groupe de conseillers étaient acquis à l'idée. Ils rencontrèrent d'extraordinaires résistances. M. Yves Guyot était intraitable. Ils triomphèrent pourtant. Le préfet fut autorisé à acquérir, pour le compte de la ville, les terrains renfermant les Arènes. Décision importante qu'on ne se hâtait guère d'exécuter, quand les Amis des Monuments parisiens, et M. Charles Normand, arrivèrent à la rescousse.

« On connaît les résultats de tant d'efforts. Ils ne sont pas complets. L'œuvre est reprise par des hommes de bonne volonté qui furent parmi les ouvriers de la première heure. La cause est en de bonnes mains. Les Arènes seront sauvées. Paris aura le théâtre qu'il se construisit quand il était Lutèce. »

LE CINQUANTENAIRE

DE

L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES

ET LA

SOCIÉTÉ DES AMIS DES MONUMENTS PARISIENS

A cette occasion, les Académies ont envoyé des adresses et délégations à Athènes. M. Charles Normand, président de la Société, directeur du *Corpus des Monuments grecs*, ne pouvant s'absenter, à envoyé les vœux de notre société par télégramme adressé à M. Homolle, directeur de l'École française d'Athènes, dont on a inséré le texte dans le supplément au *Bulletin*, de l'École d'Athènes, de 1898.

En voici la teneur : « La Société des Amis des Monuments parisiens envoie mille souhaits et la collection de ses Bulletins aux savants membres de la glorieuse École française. »

M. Homolle, directeur de l'École française d'Athènes, membre de l'Institut, a remercié par la lettre suivante :

Très touché des témoignages d'estime et de sympathie dont vous avez bien voulu vous faire l'interprète, de la part de la Société des Amis des Monuments *auprès de l'École française d'Athènes et des vœux que vous formez pour elle à l'occasion de son cinquantième anniversaire, j'ai l'honneur de vous exprimer les vifs sentiments de gratitude de l'École et les miens. Je vous prie d'en bien vouloir agréer l'assurance et la transmettre à vos collègues, et d'accepter pour eux, pour vous et pour votre Société, nos meilleurs et plus cordiaux souhaits.*

Veuillez croire, M., etc... *Votre tout dévoué,*

THÉOPHILE HOMOLLE.

SOCIÉTÉ

DES

AMIS DES MONUMENTS PARISIENS

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU COMITÉ

Séance du 9 janvier 1900.

Présidence de M. Charles Normand.

Après le vote en admission d'un certain nombre de nouveaux membres, M. Charles Normand annonce que le conseil municipal a

voté une somme de cinquante mille francs en faveur de l'EXPOSITION de L'ART PUBLIC, qu'il organise sous la présidence de M. John Labusquière, vice-président du conseil municipal. Cette exposition, annexée au Congrès de l'Art Public, aura pour objet de permettre l'étude de tout ce qui concerne l'aspect des villes, leur embellissement et leur enlaidissement. L'exposition sera internationale. M. Charles Normand, chargé de l'organisation de la section parisienne, et de la section historique, donne des détails sur sa composition.

M. Eugène Müntz, de l'Institut, et M. Arthur Rhoné, estiment que la Société doit participer à l'exposition de l'ART PUBLIC; bien avant que ce mot ne nous vînt de Belgique, notre Société était fondée dans ce but, défini de façon plus claire encore par l'expression enfermée dans ses statuts, et qui disait que la Société était créée pour veiller à la PHYSIONOMIE ARTISTE DE LA CITÉ.

M. le Dr Philibert demande que l'attention de M. le Préfet de la Seine soit attirée sur la végétation et le kiosque du nouveau SQUARE DU MUSÉE DE CLUNY ; ils cachent la façade qu'on a voulu dégager, solution obtenue sur l'initiative due à notre président, M. Charles Normand. M. Bourdeix se plaint de l'apposition illégale des affiches ou écriteaux dont on ne craint pas de déshonorer la PLACE DES VOSGES. Il demande aussi la protection de la TOURELLE qu'il a restaurée à l'angle de la rue Vieille-du-Temple et de la rue des Francs-Bourgeois. M. Eugène Müntz, membre de l'Institut, pense qu'il conviendrait de réimprimer dans nos publications le texte de la LOI DE PROTECTION des MONUMENTS, afin de faire respecter davantage ses prescriptions. Cette proposition est adoptée : MM. Lefuel, Eug. Saint-Père, Godillot, Raoul Rosières, Drouin, insistent dans le même sens.

A l'EXPOSITION UNIVERSELLE, la Société organisera une exposition spéciale. M. Sellier et M. Eugène Müntz signalent le projet d'installation de la bibliothèque Forney dans L'HOTEL LAUZUN, acquis par la ville sur l'initiative de M. Charles Normand. Ils demandent que la Société s'oppose à l'installation d'un vitrage au-dessus de la cour dont le caractère architectural serait détruit. Cette demande est chaudement appuyée, notamment par MM. de Champeaux, Varinard, Circaud, Greder; à la demande de M. Sellier, appuyée par M. Charles Normand, le Comité émet le vœu qu'aucun changement ne soit apporté à l'architecture actuelle de l'hôtel Lauzun.

M. Sellier donne des détails sur **l'hôtel de Rohan** et les richesses

artistiques qu'il renferme; l'Imprimerie Nationale, qui y est établie depuis de longues années, va le quitter; afin d'assurer la sauvegarde du monument et le développement nécessaire du bâtiment contigu des Archives nationales, M. le président Charles Normand propose, et le Comité adopte, le vœu suivant, tendant à annexer à ces dernières les constructions de l'Imprimerie Nationale:

« En prévision du départ projeté de l'**Imprimerie Nationale** vers un autre emplacement, l'ANCIEN HOTEL DE ROHAN est appelé à rester sans destination et par conséquent menacé de disparaître. Déjà, le bas-relief de Le Lorrain, les chevaux d'Apollon, qui orne le fronton des écuries de cet hôtel, vient d'être classé comme monument historique. En conséquence, la Société des Amis des Monuments parisiens émet le vœu, qu'en raison de toutes les recherches artistiques que contient cet hôtel, il soit classé intégralement, dans son ensemble, parmi les monuments historiques et qu'il ne soit, à l'avenir, dépouillé d'aucune de ses décorations, telles que trumeaux, dessus de porte, etc., qui sont d'ailleurs, aux termes juridiques, immeubles par destination. A titre d'indication, on pourrait utiliser l'hôtel, tant à l'extension des ARCHIVES NATIONALES, qu'au dépôt des Archives notariales. »

M. Charles Normand rappelle les efforts qu'il a tentés dès l'origine de la Société, il y a quinze ans, afin d'obtenir UNE REVISION DES RÈGLEMENTS DE VOIRIE et l'autorisation d'établir de plus fortes saillies permettant aux architectes de donner aux maisons et aux rues de Paris une physionomie plus originale et plus agréable. M. Charles Normand dit que la question vient de faire un pas décisif; il signale le rapport de M. Chérioux adopté par le conseil municipal; il donne satisfaction aux vœux répétés de la Société et des autres associations qui ont appuyé son initiative.

M. Chabert signale les fâcheuses conséquences des **ravalements** pratiqués à la **pointe de la Cité** aux vieilles maisons de la place Dauphine.

M. Godillot demande que les **photographies** prises pour conserver le souvenir des quartiers qui disparaissent, soient faites de façon inaltérable. Cette proposition fort utile reçoit l'assentiment général; faute de cette précaution, les photographies prises l'auront été en vain.

M. Laugier annonce la **démolition** probable **du pavillon de Hanovre.** M. Charles Normand fait savoir que le **dégagement de l'abside de l'église Saint-Martin-des-Champs**, qui a fait l'objet de ses efforts depuis plusieurs années, est en bonne voie; il rappelle la présence à nos réunions de M. Laussedat, de l'Institut, directeur du Conservatoire des Arts et

Métiers, qui porte à la question le plus vif intérêt, et les démarches qu'il a faites auprès de M. Roujon, directeur des Beaux-Arts, qui les a aimablement accueillies.

M. Millerand, ministre du Commerce, a procédé à un accord avec le conseil municipal à cet effet, au moyen d'un échange de terrains entre la Ville et l'État. M. Millerand a promis d'aider la Société à obtenir la réalisation de ses desiderata.

M. Charles Normand signale le danger, pour la beauté et les embellissements du quartier, de l'embastillement projeté de la BOURSE, des rues et places d'alentour. La Commission municipale du Vieux Paris, conformément au vœu public, a repoussé la proposition des Vandales par la question préalable.

M. le Président constate les DÉMOLITIONS EN COURS qui intéressent l'histoire monumentale de Paris; on démolit en ce moment le *Cirque des Champs-Élysées*, dit Cirque Napoléon; on abat la partie centrale du *Palais de l'Industrie*, demeurée debout pendant la construction des deux Palais de 1900. Le trou béant de la *gare de l'Esplanade des Invalides*, du côté de la rue Fabert, présente un aspect horrible; il prouve la justesse des protestations faites en temps utile, il y a plusieurs années, par lui et la Société, contre l'œuvre des ennemis de la beauté et de la fortune de Paris; on aurait dû conserver intacte l'Esplanade et embellir une partie déshéritée de Paris en y établissant une belle gare, en place de la Manufacture des Tabacs, par exemple; au contraire, on a laissé sans embellissement un quartier misérable et on a misérablement enlaidi une place sans rivale au monde. Pourtant, même en adoptant cette solution baroque, on devait au moins couvrir la gare. MM. Jonnart et Dupuy-Dutemps l'avaient formellement promis; il sera nécessaire de rechercher les responsabilités.

M. Davoust donne avis par lettre, que, depuis ce matin, 8 janvier 1900, on a replanté sur les QUAIS huit platanes d'environ trente centimètres de diamètre : ainsi, la demande adressée lors du banquet par M. Charles Normand à M. de Selves, préfet de la Seine, reçoit la satisfaction promise et accordée, comme on le voit dans une lettre publiée déjà dans le tome XIII, p. 135, de l'*Ami des Monuments et des Arts.*

Séance du 6 février 1900.

Présidence de M. Charles Normand.

Est proposée et adoptée l'entrée dans la Société de membres nouveaux. Il est procédé à l'ÉLECTION DU BUREAU, qui est réélu inté-

gralement par un vote unanime. M. Lefuel est élu vice-président en remplacement de M. Nuitter. Tous les autres membres du bureau dont le mandat vient à expiration, sont unanimement et sans scrutin réélus.

M. Ch. Normand donne lecture de la CORRESPONDANCE.

M. Armand parle du MONUMENT de BEAUMARCHAIS, rue Saint-Antoine. Il observe que le piédestal est sans protection et ainsi exposé à de fâcheuses avaries, les lignes ornementales arrivant jusqu'au ras du sol. Il voudrait une grille protectrice.

M. Normand estime que la question pourrait être utilement portée devant la Commission municipale du VIEUX PARIS.

M. de Mély observe qu'un grillage très bas serait sans doute suffisant.

M. Armand dit qu'il y aurait lieu de prendre l'avis de l'architecte auteur du monument.

M. Laugier fait savoir que le bulletin municipal enregistre le classement, parmi les monuments historiques, par arrêté ministériel de janvier 1900, des CHEVAUX, magnifique page de sculpture, visible encore à l'HOTEL de ROHAN, Imprimerie nationale.

M. Ch. Normand parle du projet qui doit transformer et singulièrement réduire la GRANDE COUR DU PALAIS BOURBON, disparaissant presque entièrement sous une salle de séance nouvelle. M. Charles Normand communique le plan qui paraît adopté, au moins dans ses dispositions essentielles. Les membres présents sont unanimes à regretter la destruction, ou du moins la grave altération de cet ensemble que présente encore la cour du palais Bourbon.

M. Béclard prendra des informations au sujet de l'éventualité plus ou moins menaçante et prochaine de ces projets dévastateurs.

M. Charles Normand annonce que la ville de Paris, déjà sollicitée à ce sujet par la Société, va réédifier le MONUMENT de DESAIX. Un crédit est déjà voté.

M. Laugier, qui très vivement s'était déjà intéressé à cette question, ajoute quelques détails rétrospectifs sur cette affaire longtemps poursuivie, enfin heureusement terminée. Le monument sera sans doute replacé place Dauphine, où il fut érigé. Il y aura peut-être lieu, cependant, de le reporter un peu à l'écart de sa place primitive, le cadre actuel ayant été singulièrement modifié depuis le commencement du siècle.

M. Lefuel observe que ce monument ne se présentait plus, après la destruction de la préfecture de police incendiée, dans l'axe de la façade

du palais, œuvre de Duc, et que ce monument semblait en assez mauvais état. Il avait été élevé par souscription publique, et il ne semble pas que Napoléon fût disposé à lui donner un emplacement bien en vue. Quel que fut son médiocre mérite artistique, il méritait d'être conservé.

M. Augé de Lassus ajoute que ce monument fut l'œuvre des architectes Percier et Fontaine, dont le talent est incontestable. M. de Mély dit que si les figures sculptées sont dégradées, elles pourraient sans doute être restituées en bronze.

M. Lefuel observe que ce monument serait mieux placé, pour l'effet à produire, aux abords de l'Hôtel des Invalides.

M. Armant voudrait que ce monument enlevé, emmagasiné, mais non pas détruit, fût visité et examiné.

M. Périn observe qu'il serait malaisé aux membres de la Commission municipale du Vieux Paris de s'insinuer dans cette affaire.

M. Augé de Lassus, présenté pour entreprendre cette démarche, accepte de faire cette enquête et de voir lui-même en quel état se trouve le monument Desaix.

M. Charles Normand annonce, qu'à l'exemple des chevaux de l'hôtel Rohan et par un même arrêté ministériel, l'élégante façade de l'HOTEL SCIPION, aussi les REGARDS DES ANCIENS AQUEDUCS dont s'alimentait Paris du côté de Belleville et de Ménilmontant, sont enfin classés dans les monuments historiques.

M. Augé de Lassus annonce que la famille du baron Pichon a reçu intégralement le prix consenti par elle pour la vente de l'HOTEL dit DE LAUZUN, désormais propriété de la ville de Paris.

M. Normand dénonce l'impossibilité d'établir en cet hôtel de proportions assez modestes, les archives notariales, ainsi qu'il en a été question. Ces archives très intéressantes seraient mieux placées en l'hôtel de Rohan, si cet hôtel devait être, comme le projet existe, désaffecté, et si l'Imprimerie nationale devait être transférée ailleurs. Ainsi les archives notariales seraient dans le voisinage immédiat des archives de France, et ainsi serait sauvegardé un hôtel très remarquable. Le bas-relief des chevaux, maintenant classé, n'est pas seul à le recommander; l'ensemble de l'édifice est intéressant et de haute valeur d'art.

M. Périn et M. Charles Normand voudraient que le beau logis qu'est l'hôtel Lauzun fût garni de meubles des XVIIe et XVIIIe siècles. Il pourrait ainsi former un spécimen admirable de notre art français vers cette époque.

M. Lefuel appuie vivement ce souhait et se recommande de l'opi-

nion de M. Cain, le très zélé et très intelligent conservateur du musée Carnavalet.

M. Charles Normand dit que le bulletin municipal donne en grand détail la liste de tous les propriétaires de l'hôtel et précise ainsi son historique.

M. Rhoné voudrait qu'en tous cas les dispositions de l'hôtel dit de Lauzun fussent conservées, que l'on respectât les dégagements, les couloirs, les cabinets, tout ce qui encadrait la vie intime d'autrefois, auprès des salles de réception et d'apparat.

Un vœu est adopté recommandant la conservation scrupuleuse de l'hôtel en ses dispositions essentielles et son aspect curieux.

M. Charles Normand parle du congrès de l'**art public** qui se réunira à l'occasion de l'Exposition universelle. La Commission qui le prépare a déjà commencé ses travaux. Une exposition sera organisée et ouverte en août, dans les bâtiments du palais des examens, en ce moment en construction au marché Saint-Germain. On y verra reproduits les aspects des rues ou des places disparues ou altérées. Les états successifs permettront des comparaisons intéressantes, et, voyant ce que l'on peut regretter, on sera mieux informé et plus hardi pour réclamer la protection et la sauvegarde de choses non encore détruites.

M. Dupuis parle de la VÉGÉTATION à PARIS et lit quelques extraits d'une conférence faite à ce sujet par M. Mongin. Il en résulte que les arbres étouffés, sous le bitume, insuffisamment aérés dans un sol trop foulé, empoisonnés par le sel jeté sur la voie publique aux jours de neige et de verglas, empoisonnés aussi par l'amoncellement des confettis et serpentins, périssent rapidement par l'asphyxie.

M. Babeau estime que parfois les arbres nuisent à l'aspect des monuments. Il trouve trop continu le rideau d'arbres des quais au moins devant les façades du Louvre. Il souhaiterait l'enlèvement d'au moins une partie de ces arbres.

M. Dupuis observe que la conservation des arbres intéresse et touche beaucoup les Parisiens.

M. Godillot voudrait que des arbres fussent plantés alentour du monument d'Alphand récemment inauguré à l'avenue du bois de Boulogne.

M. Périn s'étonne qu'aucun monument ne consacre à Paris le souvenir de la DÉLIVRANCE DE PARIS ENFIN AFFRANCHI DE LA DOMINATION ANGLAISE en 1436. Il voudrait que ce monument s'élevât au débouché de la rue Soufflot et du boulevard Saint-Michel, dans le voisinage de la porte Saint-Jacques, depuis longtemps détruite,

porte qui fut surprise et occupée par les troupes du connétable de Richemont, lors de la rentrée victorieuse des Français dans Paris. M. Périn écarte les allégations, très répandues cependant, d'après lesquelles Richemont fut quelque temps et tout d'abord l'homme des Anglais. M. Périn souhaiterait une statue équestre pour lui, plus justifiée en l'honneur de Richemont, qu'en l'honneur du tribun un peu versatile et suspect que fut Étienne Marcel.

M. de Champeau parle du PARC MONCEAU et critique l'envahissement excessif de la végétation sur les ruines pittoresques dont ce beau parc est si heureusement semé. Les jardiniers exagèrent la poussée libre des arbustes et des plantes grimpantes. Ainsi disparaissent les colonnes du petit lac.

Un vœu, précisant et adoptant ces observations, est unanimement accepté; en voici le texte :

Il semble utile de signaler le zèle intempestif des jardiniers du parc Monceau pour la culture du lierre qu'ils font pousser sur tous les monuments d'architecture qui décorent si heureusement ce jardin et qu'il serait bon de les rendre à la lumière.

Le Président,
CHARLES NORMAND.

Le Secrétaire général,
AUGÉ DE LASSUS.

Séance du 6 mars 1900.

Présidence de M. Charles Normand.

M. Augé de Lassus ajoute quelques mots au sujet du **monument du général Desaix** dont, lors de la précédente séance, il avait longuement été question. M. Augé de Lassus a pu voir, dans les magasins de la ville à Auteuil, ce monument, du reste abrité en une vaste salle et ainsi soustrait aux intempéries. Démonté, il subsiste cependant, sans dommages qui soient irréparables. Les bas-reliefs du piédestal sont à peu près intacts; le groupe principal, de pierre, accuse quelques avaries. Il ne semble pas que la restauration de toutes choses puisse entraîner de grosses dépenses et de beaucoup dépasser les crédits déjà votés par le Conseil municipal. M. Augé de Lassus conclut en quelques mots appréciant la valeur artistique de ce monument. Les bas-reliefs du piédestal, figures de fleuves, le Pô, le Nil, figures de Victoires et de Renommées, bien que d'un faire un peu sec, ne manquent pas d'élégance; et l'ensemble, bien que médiocre, est caractéristique de son

temps et d'un goût passé, mais enfin qui eut son heure de mode et de faveur.

M. Greder, à l'occasion de Desaix, parle d'un autre monument érigé en l'honneur de ce général sur la **place des Victoires**. C'était une statue de bronze de proportions colossales, œuvre du sculpteur Dejoux. Le héros, entièrement nu, apparaissait s'appuyant sur un obélisque.

Le gouvernement royal de Louis XVIII, fit, au dire de M. Laugier, enlever cette statue qui du reste n'avait jamais été officiellement découverte et inaugurée. Fondue, elle n'a laissé qu'un souvenir ; et le métal a dû servir, au moins pour une part, à la statue équestre que vers ce temps le baron Lemot élevait à Henri IV.

M. Peyre observe que l'absence de tout costume compromettait quelque peu cette effigie et donnait prétexte à sa destruction.

M. Charles Normand, continuant à s'occuper de l'**hôtel Lauzun** sauvé par son initiative, ajoute que M. Quentin-Beauchart se propose de porter devant le Conseil municipal la question de l'aménagement de l'hôtel dit de Lauzun. Dans la pensée de M. Quentin-Beauchart, comme dans le désir de la Société, cet hôtel recevrait des meubles des XVIIe et XVIIIe siècles et devrait ainsi devenir comme un logis type donnant, autant que possible, l'aspect d'une habitation de grand luxe en notre vieille société française et parisienne.

M. Charles Normand donne lecture d'une lettre signée de M. Picq, architecte, lequel signale, sous la **maison faisant angle entre la rue de Cluny et la rue Du Sommerard**, une chapelle souterraine d'architecture ogivale.

M. Périn observe que cette prétendue chapelle, par lui visitée et étudiée, ne fut jamais qu'un cellier du cloître de la paroisse Saint-Benoît. Ces sous-sols servaient à l'emmagasinement des redevances et des dîmes.

M. Charles Normand, en présence des **élections prochaines** qui doivent renouveler le Conseil municipal, rappelle le désir déjà exprimé par la Société que les candidats soient pressentis et influencés, autant que possible, sur la question d'esthétique et de conservation des anciens souvenirs, aussi des aspects harmonieux qui doivent demeurer la parure de notre ville.

M. Müntz, de l'Institut, estime la question importante mais difficile.

M. Bourdeix dit que, dans les réunions publiques, on devrait interroger les candidats sur ces questions et provoquer leurs réponses. Il faudrait que la Société se scindât en groupes de quartiers et de circonscriptions électorales. Les membres de la Société seraient ainsi mieux

placés pour agir. La désignation de délégués serait utile et profitable.

M. Lefuel observe qu'il faudrait choisir ces délégués parmi les membres de la Société, électeurs dans les quartiers où ils devraient agir.

M. Greder insiste sur la difficulté extrême de la question.

M. Babeau demande que l'on précise ce qu'on entend par beauté.

M. Périn voudrait que, par un vœu de la Société, les candidats au Conseil municipal fussent invités à déclarer leurs sympathies pour la cause que la Société défend. M. Périn rédige et M. Ch. Normand lit un vœu dans ce sens : ce vœu est adopté.

M. de Champeaux ajoute que dans les quartiers neufs, l'aspect artistique de Paris devrait être aussi sauvegardé. Il apprécie l'heureuse fantaisie de quelques constructions en des rues récentes et déplore la banalité insipide des grands immeubles de rapport. Il voudrait qu'une circulaire fût adressée aux candidats ; il s'offre comme délégué de son quartier, la plaine Monceaux.

M. Régamey appuie le projet d'un délégué désigné par quartier. Une lettre serait adressée à tous les membres de la Société pour le choix des délégués.

M. Maillart voudrait que ces délégués demeurassent munis d'une sorte de mandat permanent.

M. Philbert rappelle que des sociétés de quartier existent qui répondent à ce desideratum.

M. Regamey est désigné comme délégué dans le 6e arrondissement, M. Roger comme délégué dans le 7e.

M. Greder voudrait qu'une circulaire imprimée, résumant les vœux et le but de la Société, fût déposée dans chaque mairie et remise à tous les candidats.

M. Capelle souhaite des visites directes et personnellement faites aux candidats ainsi que l'envoi de la circulaire imprimée.

M. Davoust demande que les délégués se réunissent et se concentrent avec les membres du bureau de la Société.

M. Périn complète le vœu, rédigé par lui et que les membres présents ont adopté, par la déclaration que des délégués seront désignés, lesquels se mettront en rapport avec les candidats aux élections municipales.

M. Régamey appuie le principe de la désignation des délégués.

M. Davoust craint que les délégués de quartiers ne se désintéressent des autres quartiers. Il demande qu'un relevé soit fait des membres de

la Société d'après les quartiers qu'ils habitent. Il observe que certains quartiers resteront forcément sans délégués.

M. Charles Normand dit que si l'action de la Société par les délégués spéciaux n'est pas possible en tous les quartiers, ce n'est pas une raison pour déserter le principe des délégués. La Société agira où et comme elle le pourra.

La question des délégués permanents est ajournée ; la question des délégués occasionnels pour la période électorale est favorablement accueillie.

M. Régamey donne lecture du vœu ainsi modifié et complété ; il est admis.

M. Régamey revient à la question des **excès de l'affichage**, spécialement de l'affichage électoral. Il se proclame résolument hostile au bariolage que ces placards imposent à Paris. Il souhaite que des emplacements spéciaux soient établis et imposés pour cet affichage.

M. Lefuel rappelle qu'un projet de loi, donnant satisfaction à ce vœu, est déposé déjà et attend la consécration des pouvoirs publics.

M. Davoust dit que tout propriétaire a le droit de faire enlever les affiches posées sur sa propriété.

M. Laugier déplore l'envahissement des affiches et réclames.

M. Régamey demande que des démarches soient faites pour que le projet de la loi, réglant et réduisant l'affichage électoral, aboutisse utilement avant les élections prochaines.

M. Davoust signale une maison de la **place Vendôme** dont la toiture vient d'être entièrement enlevée. Il redoute que la reconstruction n'altère l'aspect intérieur du bâtiment refait.

M. Laugier estime cette crainte peu justifiée, si excusable qu'elle soit, car l'hôtel mitoyen a été récemment refait sans que rien n'ait subi une altération dans les dehors depuis longtemps consacrés.

M. Augé de Lassus rappelle que des lettres patentes émanées des conseils du roi, règlent, depuis plus de deux siècles, l'aspect monumental de la place Vendôme, que ces lettres ont force de loi. Il dit que, sur son intervention personnelle, voici de cela quelques années, des écriteaux, par lui dénoncés au cabinet du préfet de la Seine, écriteaux qui empiétaient, hors des fenêtres, sur les façades, furent enlevés et n'ont pas été replacés.

M. Davoust dénonce une toiture modifiée mais qui donne sur la rue de la Paix.

M. Périn voudrait que des photographies fussent prises, établissant les façades présentes.

M. Laugier dit que certains propriétaires se sont plaints des gênes qui légalement leur sont imposées.

M. Normand demande que quelques-uns des sociétaires amateurs de photographie prennent des vues de la place Vendôme.

M. Davoust dit qu'à l'entrée de la rue de Rivoli un trou est fait pour établir une **gare du métropolitain** proche le jardin des Tuileries, juste devant l'hôtel Saint-Florentin.

M. Rivière donne lecture d'un vœu réprouvant la construction, même passagère et provisoire, d'un édicule quelconque, à l'entrée de la rue de Rivoli, craignant que l'aspect de la place de la Concorde en soit altéré.

M. Rivière proteste vivement contre cette construction.

M. Peyre dit que, près des Gobelins, va disparaître un **pavillon charmant et qui appartint à Julienne**, ami de Watteau, et lui-même attaché à la manufacture royale des Gobelins.

M. Augé de Lassus confirme l'intérêt qui s'attache à cette charmante construction. Il ajoute que la Commission municipale du Vieux Paris a pris souci de ce pavillon.

M. Périn dit que ce pavillon, propriété d'un particulier, sera très prochainement détruit.

M. Maillard voudrait que l'on prît des moulages des éléments décoratifs, spécialement des têtes de femmes et guirlandes variées qui caractérisent les quatre saisons. Il ira revoir le pavillon et prendra des informations à ce sujet.

M. Charles Normand attire l'attention, de concert avec M. Montorgueil sur les menaces de destruction du PAVILLON DE HANOVRE.

M. Peyre donne quelques détails historiques sur la construction de ce pavillon et l'établissement du domaine attenant par le maréchal duc de Richelieu que des pillages avaient scandaleusement enrichi au cours de la campagne dans le Hanovre. Ce pavillon, bien que modifié, enterré par le bas, rehaussé d'un étage, présente un curieux spécimen de l'architecture française au moment précis où le style Louis XV se modifie et s'achemine vers le style Louis XVI.

M. Capelle dit que le pavillon sera conservé.

M. Augé de Lassus le souhaite mais en doute. Il voudrait que, si le pavillon de Hanovre doit disparaître, quelques éléments de sa parure décorative soient du moins conservés, spécialement les groupes d'enfants qui sont de l'origine et assez gracieux.

M. Charles Normand **propose et le Comité adopte un vœu tendant à la réédification du pavillon de Hanovre en son entier dans quelque**

promenade publique, ou au Bois de Boulogne, par exemple, dans son état et avec un cadre primitif.

M. Maillart parle de l'**oratoire dit de La Vallière**, vestiges du couvent des Carmélites, aujourd'hui très réduit, rue Nicole.

M. de Haye ajoute quelques renseignements au sujet de cet oratoire qui appartint à sa famille. Il complétera cette communication à quelque prochaine séance.

M. Augé de Lassus affirme l'élégance heureuse d'ornementation que présente ce petit monument.

M. Périn dit qu'une proposition a été faite de démonter cet oratoire et de le transporter loin de Paris.

M. Bourdeix dénonce, à la **caserne de la rue de la Banque**, des statues dégradées et manchotes. Il signale aussi le mauvais état du piédestal qui porte la **statue monumentale de Charlemagne**.

Le Président, CHARLES NORMAND.

Le Secrétaire général, AUGÉ DE LASSUS.

Séance du 9 avril 1900.

M. le Président Charles Normand rend compte de la visite faite au **Plan de la Tapisserie** tissée par Mme et Mlle Lépine, reproduction bien curieuse et bien intéressante de la célèbre **tapisserie du Plan de Paris en 1540**, disparue au siècle dernier [1].

M. Charles Normand rappelle les explications qu'il a données à ce sujet à l'occasion de cette visite faite au Magasin du Faubourg Saint-Antoine. Il insiste sur la valeur de l'œuvre si remarquable de Mmes Lépine, grâce à laquelle a été restitué et remis au jour le fameux plan de 1540 et exprime l'espoir que cette tapisserie sera acquise par la Ville de Paris, pour la placer, non au musée Carnavalet, où elle ne serait pas dans son véritable cadre, mais à l'Hôtel de Ville où, comme la vieille tapisserie disparue, elle serait utilisée pour l'ornement du salon ou des galeries dans les fêtes et réceptions municipales.

M. Jules Périn annonce que la première sous-commission de la Commission du Vieux Paris a pris, dans sa dernière séance, une délibération qui sera soumise à la Commission plénière, tendant à faire faire une photographie de cette tapisserie. C'est lors de la visite des

1. Une notice originale et complète se trouve dans l'ami des Monuments et des Arts, t. XIV ; elle est due à Mademoiselle Lépine elle-même.

Amis des Monuments au Magasin du faubourg Saint-Antoine, que le projet a pris naissance.

M. Périn ajoute, en réponse à une question de M. Davoust, que la Commission du Vieux Paris a décidé que cette tapisserie serait placée à l'Exposition, dans la salle spéciale du pavillon de la ville de Paris, réservée à la Commission du Vieux Paris.

Comme M. le Président Charles Normand, M. Périn espère que cette tapisserie aura pour acquéreur la ville de Paris et servira à la décoration de l'Hôtel de Ville.

M. le Président Charles Normand remercie M. Périn de sa communication.

M. le Président donne lecture de la correspondance, notamment d'une lettre de M. Eugène Müntz, de l'Institut; notre éminent collègue exprime à M. Charles Normand la crainte qu'une partie des bâtiments du **Palais abbatial de Saint-Germain-des-Prés** ne soit démolie.

M. Périn croit que M. Müntz fait erreur, et qu'il s'agit de la maison formant le coin de la rue de l'Abbaye et de la rue Furstenberg, dont la cour renferme de curieux **débris de sculpture** : arceaux et colonnettes de l'ancienne chapelle de la Vierge construite au XIIIe siècle par Pierre de Montereau.

M. Périn ajoute que le propriétaire de la maison à démolir a offert ces restes si intéressants à la ville de Paris qui les a acceptés. A ce sujet, M. Périn et M. Laugier insistent sur le danger de laisser les anciennes **colonnes et statues dans les jardins** où elles se détériorent à l'air libre, à raison de notre climat trop pluvieux. M. Laugier rappelle le transport au Louvre de plusieurs statues longtemps placées dans les jardins de Versailles et des Tuileries ayant déjà subi des dégradations notables.

Il rappelle la visite faite l'an dernier par la Commission du Vieux Paris dans des maisons occupant la place du palais abbatial de Saint-Germain-des-Prés. M. Charles Normand signale les débris de l'ancien édifice qu'on y peut voir encore.

M. Babeau constate que, dans plusieurs musées de province, à Poitiers, à Compiègne, entre autres, se trouvent des **vues concernant Paris**.

Il espère que les membres de la Société des Amis des Monuments parisiens prendront note, dans leurs voyages, de tous les souvenirs de Paris qu'ils pourront rencontrer.

M. Charles Normand insiste sur les vues de Paris qu'il a remarquées au **Musée de Compiègne** ; il a fait reproduire l'une d'elles, une vue de

l'Hôtel de Ville de Paris, dans le deuxième volume de son **Itinéraire artistique et archéologique de Paris**, car on y trouve des indications neuves et précieuses. M. Charles Normand, dans ses voyages, a noté soigneusement les souvenirs relatifs aux monuments parisiens qu'on trouve en divers pays, notamment au Musée de Cologne.

M. Marmottan serait heureux que la Société organisât une exposition des vues de Paris à l'École des Beaux-Arts, où des collections d'amateurs inconnues du public pourraient trouver place.

M. Marmottan possède une collection de 25 tableaux concernant Paris.

M. Charles Normand appuie la proposition de M. Marmottan. Il y a précisément, dit-il, une **Exposition de l'Art public** de ce genre actuellement organisée par la ville de Paris, et qui doit être installée dans le Palais des examens récemment construit au Marché Saint-Germain.

Cette exposition doit être organisée en août par la Commission de l'Art public dont M. Charles Normand a été élu rapporteur.

M. le Président Charles Normand félicite M. Marmottan de son initiative. Si on le souhaite il est tout disposé à adresser une circulaire aux membres de la Société des Monuments pour solliciter leur concours.

M. Marmottan demande que l'appel soit fait aux amateurs même étrangers à la Société.

M. Charles Normand constate que les présidents des deux Sociétés (Amis des Monuments et Histoire de Paris) sont d'accord pour mener à bien ce projet.

M. Normand annonce que les élèves des écoles de la ville seront amenés à cette Exposition et qu'on leur fera des conférences tendant à faire comprendre l'intérêt de la sauvegarde des œuvres d'art et de l'aspect artistique de Paris.

M. le Président Charles Normand appelle l'attention du Comité sur les **dangers d'incendie qui menacent les Musées Carnavalet et du Louvre**. Il y a longtemps que cette situation périlleuse a été signalée, et il faudrait qu'un service permanent de sapeurs-pompiers fût établi à Carnavalet.

M. Périn signale les dangers que fait courir à la Bibliothèque et au Musée Carnavalet la fabrique d'huile essentielle, voisine immédiate de la Bibliothèque.

M. Normand croit savoir que les bonbonnes de matières inflammables ont été éloignées.

M. Dupuis estime que la discussion a établi l'existence de deux faits certains :

1° La présence de matières inflammables dans le voisinage immédiat du Musée Carnavalet.

2° La nécessité d'un service permanent de sapeurs-pompiers.

M. Dupuis fait connaître la façon très heureuse dont a été éteint, sans grands dégâts, un commencement d'incendie à l'Imprimerie nationale, il y a quelques années, grâce à l'heureuse initiative des ouvriers qui ont su utiliser bien à propos les grenades placées par eux. Le capitaine des pompiers arrivé sur les lieux 13 minutes après le commencement de l'incendie, a constaté que, sans l'intervention des ouvriers, les pompiers seraient arrivés trop tard.

M. Derenbourg, membre de l'Institut, fait remarquer que la permanence d'un service de sapeurs-pompiers, si désirable pour nos musées et bibliothèques, existe au cabinet des Médailles et dans certains grands magasins de Paris.

M. Davoust constate que les feux de cheminée étant la cause ordinaire des incendies, et les feux de bois produisant seuls les feux de cheminée, il faudrait qu'aucun feu de bois ne fût fait dans les Musées.

M. Montorgueil serait heureux de servir d'intermédiaire au Comité auprès de plusieurs membres du Conseil municipal pour les déterminer à proposer d'urgence les mesures de préservation nécessaires qui seraient indiquées par le Comité des Amis des Monuments.

M. Derenbourg dit qu'il faudrait interdire aux fonctionnaires d'habiter dans les Musées.

M. Dupuis pense qu'il serait nécessaire d'organiser un service de garçons de bureau habitués au feu, et qu'il serait également indispensable que les pompiers ne dédaignent pas l'usage des grenades.

M. Harmant, à l'appui de l'opinion de M. Dupuis, dit que l'emploi des grenades a, entre autres avantages, celui de ne pas employer l'eau, si nuisible aux bibliothèques, dans les incendies.

M. Montorgueil propose une visite préalable au Musée et à la Bibliothèque Carnavalet, afin de bien se rendre compte du danger qui les menace.

M. Georges Harmant signale le danger de certains appareils de chauffage qui oxydent et noircissent les objets métalliques. Le chauffage à vapeur ne présente pas cet inconvénient.

Le Comité adopte alors les vœux suivants :

La Société des Amis des Monuments parisiens, préoccupée des dangers que courent les Musées parisiens et notamment le Musée Carnavalet, demande à la suite de l'initiative prise par M. le Président Charles Normand :

Que les employés soient dirigés par un homme ayant fait le service des pompiers.

Qu'il soit fait des approvisionnements de grenades, ce qui permettrait non seulement d'arrêter l'incendie à son début mais aussi d'éviter l'humidité dangereuse pour les livres.

En outre la Société émet le vœu :

Qu'on étudie le chauffage par la vapeur ou l'eau chaude à basse pression pour les musées et collections publiques.

Et que :

Tout Musée ou Bibliothèque soit pourvu d'une installation d'eau.

Qu'un service de pompiers ou préposés spéciaux soit chargé, d'une façon permanente, de veiller aux causes d'incendie.

En outre il faudrait qu'on décide de :

Former dans les Musées et Bibliothèques des escouades de garçons de bureau, outillés et formés pour les premiers secours, et leur imposer un service de nuit avec un roulement.

Le Comité propose :

Qu'il soit absolument interdit d'employer le bois pour le chauffage des Musées et Bibliothèques publiques.

Que les Ministères des Colonies et des Finances, séparés seulement par un mur des Musées du Louvre, soient déplacés parce qu'ils constituent une cause permanente de dangers d'incendie, cause à laquelle nos collections artistiques sont exposées et contre laquelle elles doivent être protégées au plus tôt.

M. Périn communique un article du *Soleil* signalant les dangers d'incendie qui menacent le Musée du Louvre.

M. Laugier cite un article tout récent du *Temps* sur le même sujet. Cet article expose en détail le danger très grand pour le Louvre du voisinage immédiat du Ministère des Colonies. Le rédacteur de l'article exprime le regret qu'on n'ait pas affecté à ce Ministère les immeubles de la Place Vendôme occupés, jusqu'en ces derniers temps, par l'État major de la Place de Paris.

M. Lefuel regrette que cet achat n'ait pas été fait. Il constate que, d'ailleurs, l'un des immeubles de l'État-major a été vendu à un assez bas prix à la Compagnie d'assurance l'Union.

M. Charles Normand met sous les yeux du Comité la photogravure des anciennes statues et fragments de sculpture divers trouvés au Palais de justice, par M. Daumet ; ils figurent dans le dernier numéro des Amis des

Monuments et des Arts, et parue dans *l'Ami des Monuments et des Arts* (t. XIV), grâce à une obligeante communication de M. Leroux.

M. Charles Normand donne lecture d'une lettre relative à **l'ancien moulin de l'Abbaye de Montmartre, rue de la Tour-des-Dames,** situé jadis dans la rue du même nom, et lit une intéressante notice historique et archéologique sur la rue de la Tour-des-Dames, une rue d'actrices sous le premier Empire et au début du XIXe siècle. La notice de M. Charles Normand est remplie d'indications neuves sur cette rue habitée par Mlle Duchesnoy, Mlle Mars, Talma, les frères Vernet, Paul Delaroche, Bougainville, prince de Wagram etc. M. Charles Normand insiste sur la maison de Mlle Duchesnoy, aujourd'hui religieusement conservée, de la façon la plus louable, par M. et Mme Berlioz, apparentés à la famille du grand musicien.

M. Normand traite ensuite la question des **affiches électorales**. Il en a entretenu récemment la Commission du Vieux Paris et a vu le rapporteur du projet de loi préparé à ce sujet. Il résulte des renseignements donnés à M. Normand, qu'à la porte de chaque section électorale seraient placés de grands placards pour les affiches.

M. le Président Charles Normand fait connaître le vœu émis sur sa proposition et celle de M. Guiffrey par la Commission du Vieux Paris, à sa dernière séance, pour la **désaffectation et la sauvegarde des bâtiments de l'ancien collège des Bernardins** actuellement occupés par une caserne de sapeurs-pompiers, rue de Poissy, et qui sont un des monuments les plus intéressants et les plus rares de l'architecture du moyen âge à Paris. M. Charles Normand poursuit d'ailleurs, depuis de longues années, la sauvegarde du collège des Bernardins ; on doit à son initiative plusieurs visites, pèlerinages organisés au monument pour le faire connaître et qui ont amené l'apposition d'une plaque explicative.

Le Président, CHARLES NORMAND.

Le Secrétaire adjoint, LAUGIER.

Séance du mardi 15 mai 1900.

Présidence de M. Charles Normand.

Correspondance : MM. Ottin ; Pascal, de l'Institut ; Davoust, Godillot, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance dans des lettres dont M. Charles Normand donne lecture. M. Ottin, dans sa lettre, s'élève contre le **désordre que les travaux de voirie entraînent** et

éternisent dans Paris, alors même que l'affluence des étrangers rend ce désordre plus regrettable. M. Pascal, dans sa lettre, dénonce l'abus étrange et dévastateur de l'affichage électoral. Il signale et blâme vivement l'apposition de **placards multicolores sur les bas-reliefs de la porte Saint-Denis** et même sur l'élégante figure de **nymphe cachée** qui décore la fontaine de la rue des Archives.

M. Laugier signale, à la **fontaine de la place Gaillon**, récemment restaurée, le même **envahissement d'affiches**.

Présentation et acceptation à l'unanimité de **membres nouveaux**.

M. Augé de Lassus dit que divers fragments, provenant de **l'abbaye Saint-Germain-des-Prés**, réunis au petit jardin d'une maison sise à l'angle de la rue de l'Abbaye et de la rue de Furstenberg, vont être enlevés, cette maison devant disparaître pour faire place à un grand immeuble de rapport. Il dit que ces fragments, par bonheur offerts à la ville de Paris, ne doivent pas être transportés au loin, mais rassemblés dans les jardins publics qui environnent la vieille église de Saint-Germain-des-Prés. Ainsi laissés au moins dans le voisinage immédiat de l'emplacement qu'ils occupaient jadis, ils n'en seront que plus intéressants. M. Laugier observe que ces fragments, exposés à toutes les intempéries, risquent de se dégrader rapidement. M. Augé de Lassus réplique que ces vestiges appartenaient à des façades extérieures, qu'ils sont de pierre très dure, enfin, que par une exposition bien choisie, peut-être par un encadrement ingénieusement ménagé contre la muraille même de l'église, ces débris seraient protégés suffisamment.

M. Augé de Lassus et M. Charles Normand rappellent que d'autres maisons de la rue de l'Abbaye conservent, et dans leur place primitive, des fragments de la célèbre abbaye. Ils souhaitent qu'une sollicitude, toujours en éveil, les suive et qu'ils soient pieusement recueillis, au jour où les immeubles modernes qui les tiennent comme emprisonnés, viendraient à disparaître.

M. Lefuel dit que la maison d'ores et déjà condamnée, et qui va rendre les fragments attribués à la ville de Paris, fut la résidence du célèbre architecte Baltard.

Question de la place des Victoires. M. Charles Normand rappelle que, sur son initiative, la Société s'est longuement et obstinément occupée de maintenir ou même de rendre à cette place son premier aspect décoratif; quelques premiers résultats ont été le fruit de l'initiative de M. Charles Normand, et plusieurs façades sont enfin partiellement dégagées des enseignes critiquées et déshonorantes.

M. Callon dénonce la déplorable surélévation de deux maisons de cette place, autorisée lors du percement de la rue Étienne-Marcel.

M. Charles Normand voudrait que la place reprît intégralement les dispositions premières, et dit qu'il conviendrait de lui restituer ses colonnes et fanaux.

M. Laugier s'étonne que l'administration de la ville de Paris ait permis la construction d'immeubles qui violaient les règles fixées par les lettres patentes émanées des conseils du roi, qui imposaient à la place un plan symétrique.

M. Lefuel observe que l'une de ces maisons irrégulières et en quelque sorte illégales forme angle avec la rue Étienne-Marcel où les servitudes autrefois imposées ne s'étendaient pas. On trouva, sans doute, là, un mauvais prétexte à cette dérogation à des règles formelles. Il ajoute que, si les immeubles construits le furent contrairement à des dispositions ayant force de loi, et par une tolérance inexpliquée, inexplicable, intolérable, il n'en demeure pas moins acquis un droit à des indemnités équitables et préalables aux propriétaires de ces immeubles, s'ils devaient, comme il est désirable, être ramenés aux dispositions du plan voulu par Mansard et La Feuillade.

M. Le Baron rappelle le précédent du cercle de l'agriculture élevé à l'entrée du boulevard Saint-Germain et qui, de son dôme excessif, écrasait le palais du Corps législatif. La construction fut réduite et abaissée, toutefois après, ce qu'observe M. Lefuel, le paiement d'une grosse indemnité.

M. Augé de Lassus dit que le cas de la place des Victoires est plus grave encore, car il y a eu violation d'un droit dont la ville aurait dû se prévaloir. M. Augé de Lassus et Charles Normand rédigent un vœu pour la conservation et le rétablissement, dans ses dispositions architectoniques d'origine, de la place des Victoires. Ce vœu est adopté. En voici le texte :

La Société, regrettant infiniment l'altération considérable apportée au plan d'ensemble de la place des Victoires, par la surélévation de quelques maisons et la modification apportée aux dispositions même du rez-de-chaussée où les arcades ont disparu pour faire place à des baies horizontales, émet le vœu que cette place remarquable reprenne intégralement son aspect premier. La Société rappelle que cette place, œuvre de Mansard, comportait une symétrie que des lettres patentes réglaient, lettres qui ont gardé leur force légale, n'ayant jamais été abrogées.

La Société constate, du reste, avec plaisir, que l'initiative des

particuliers a déjà, au moins partiellement, réparé quelques dommages subis, notamment en dégageant de quelques immeubles les arcades du rez-de-chaussée et les mascarons qui en ornent la clef.

La Société souhaite que les maisons reconstruites soient abaissées des étages illégalement ajoutés et reprennent absolument les dispositions qui jamais n'auraient dû être modifiées.

M. Charles Normand revient à la question de **l'affichage et de ses étranges abus**. Il constate cependant avec plaisir que des cadres de bois avaient, devant quelques édifices, été placés cette année, grâce au zèle de M. de Selves et de nos collègues, pour protéger précisément ces édifices et recevoir les affiches. M. Varinard fournit à cet égard d'utiles et compétentes informations.

M. Circaud dit que, dans l'opinion populaire, l'affichage est de droit partout durant la période électorale.

M. Lefuel observe que, bien au contraire, le droit est absolu de tout propriétaire de défendre ses immeubles contre l'affichage. L'État, la ville, étant propriétaires, pourraient donc, eux aussi, et de plein droit, défendre leurs monuments contre l'affichage. M. Callon constate qu'ayant eu souvent à faire annoncer par affiches des concerts, il ne peut faire apposer ces affiches qu'à des places indiquées et réservées à cet usage. Il s'étonne et regrette que l'affichage électoral usurpe une liberté que l'art ou la bienfaisance ne sauraient obtenir. Cependant les pénalités étant incertaines, les responsabilités difficiles à préciser, un texte de loi est désirable. MM. Augé de Lassus, Charles Normand et plusieurs de leurs collègues rédigent un vœu qui réclame des pouvoirs publics, tout en constatant d'heureuses intentions, des dispositions législatives qui soient une règle, un avertissement, un frein et une salutaire intimidation.

En voici le texte :

La Société constate avec plaisir la bonne volonté dont l'autorité municipale et préfectorale a témoigné hautement, en faisant établir des cadres de bois destinés à l'affichage électoral, seul moyen de préserver les monuments d'un envahissement regrettable et dévastateur. La Société félicite l'autorité de cette première initiative, en prend acte, et souhaite infiniment qu'à l'avenir cette initiative soit poursuivie et que plus rigoureusement on veille à la sauvegarde d'édifices intéressants et qui ne doivent pas être ainsi tachés et compromis.

Bibliothèque de la Ville de Paris à l'hôtel Lepelletier de Saint-Fargeau. M. Charles Normand rappelle que ces collections précieuses paraissaient menacées par la présence, en des hangards tout voisins,

de matières essentiellement combustibles, bonbonnes d'éther, produits chimiques. M. Périn, qui a visité ce monument, dit que, comme l'avait assuré M. Charles Normand, les locataires détenteurs de ces matières redoutables, ayant résilié leurs baux après entente amiable avec la ville, sont tous partis. Les locaux occupés par eux sont actuellement vides. Tout péril est donc écarté de ce fait.

M. Lefuel rappelle que, sur l'initiative prise par M. Charles Normand, la Société s'était occupée de cette question. L'heureux résultat obtenu en une grande mesure lui est dû.

Quelques conseillers municipaux ont pensé à des mesures plus radicales, à l'isolement complet de la bibliothèque et du musée historique dit de Carnavalet. Mais ces projets, dont un rapport de M. le Conseiller John Labusquière avait entretenu le conseil municipal, entraîneraient des dépenses considérables et ne paraissent pas d'une exécution prochaine.

M. Normand, d'après des communications de M. Achille, conseiller municipal, donne lecture de notes exposant ce plan grandiose, mais qui ne pourra sans doute être réalisé que dans un avenir éloigné.

M. Peyre regrette qu'une grande partie du **Musée du Louvre** soit fermée et que nos collections nationales ne soient pas encore affectées aux libres visites de tous.

M. Lefuel répond que les nouvelles installations seront inaugurées le lundi 21 courant.

M. Charles Normand constate avec regret le **déplorable état de la voirie parisienne**.

M. le docteur Le Baron souhaite qu'un regret soit formulé à ce sujet, mais il doute de son efficacité.

M. Jules Périn aurait voulu que ces travaux fussent poussés plus rapidement, et du moins interrompus pendant la période de l'exposition. M. Périn rédige un vœu dans ce sens, et ce vœu est adopté.

Le Comité regrette que la Ville de Paris n'ait pas cru devoir suspendre l'exécution des travaux de voirie (pour les tramways de pénétration, pour les sections électriques, etc.) pendant la durée de l'Exposition de 1900, travaux qui rendent difficile la circulation et impossible l'arrosage, et cela afin de ne pas montrer aux étrangers une ville aussi bouleversée.

M. Laugier parle du **square Delaborde**, dont la destruction, ou du moins la réduction des deux tiers a semblé en projet pour faire place à la mairie reconstruite du huitième arrondissement. Cette mairie,

trop à l'étroit en un vieil hôtel de la rue d'Anjou, aurait trouvé espace et terrain commode là où s'élève la caserne de la Pépinière.

M. Lefuel observe que l'autorité militaire se refuse à céder ladite caserne, la jugeant indispensable de par sa proximité même avec la gare Saint-Lazare. En ces conditions, la mairie projetée absorberait le square Delaborde, au moins sur la plus grande superficie. Mais un autre projet s'est fait jour : la reconstruction de la mairie sur son emplacement actuel, rue d'Anjou, avec dégagements sur la rue d'Aguesseau, après achat et destruction de quelques immeubles en bordure de cette dernière rue. La désaffectation du marché de l'Europe et vente de son emplacement fourniraient à la dépense prévue.

M. Lefuel observe que les élections municipales dernières ont quelque peu préjugé la question, car les candidats en présence réclamaient, l'un le maintien du square, l'autre la reconstruction sur son emplacement de la mairie. Il se trouve que le candidat, décidé protecteur du square et d'une promenade nécessaire aux enfants du quartier, l'a emporté.

M. Lefuel ajoute que les immeubles à construire sur le square disparu ne pourraient être élevés à toute hauteur qu'en bordure de voies larges de 20 mètres au moins, et que, dans ces conditions, les terrains à construire seraient singulièrement réduits.

M. Bartaumieux rappelle que cet emplacement ne fut jamais bâti ; un terrain vague avait précédé l'établissement du square existant.

Un vœu réclamant et recommandant le maintien d'une promenade utile et charmante est rédigé par M. Lefuel et adopté.

En voici le texte :

Considérant que le square Delaborde est un ornement et une cause de salubrité pour le quartier de l'Europe ; qu'à ce double point de vue sa raison d'être ne saurait être contestée ; que si la mairie du huitième arrondissement est trop à l'étroit rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 11, et ne peut y être maintenue à moins que des immeubles contigus et donnant sur la rue d'Aguesseau ne soient acquis, il existe dans le quartier de l'Europe divers emplacements où les services municipaux seraient largement installés ; qu'il échet instamment d'examiner si le terrain sur lequel a été édifié le marché de l'Europe, rues de Miromesnil et de Lisbonne dont la suppression serait en principe décidée, ne pourrait pas être affecté utilement à la nouvelle mairie du huitième arrondissement.

En conséquence la Société des Amis des Monuments parisiens émet le vœu que le square Delaborde soit respecté et conservé.

M. Charles Normand dit qu'une délégation de la Société s'est trans-

portée au ministère du Commerce, demandant le **dégagement et la conservation intégrale des bâtiments ci-devant de l'abbaye de Saint-Martin des-Champs, aujourd'hui Conservatoire des arts et métiers**, que le percement de la rue Réaumur a mis au jour. Une tour de style roman, une salle ogivale méritent toute sollicitude. M. Charles Normand se félicite de l'accueil fait par M. Millerand, et espère une solution favorable, surtout si M. Roujon dépose en temps utile, devant les Chambres, une demande des crédits nécessaires.

M. Charles Normand a en même temps entretenu M. Millerand de l'organisation d'un comité qui se proposerait de faire **visiter les monuments de Paris** aux étrangers notables que des commentaires intéressants et une conduite intelligente pourraient séduire et attirer. M. le Ministre a accepté la présidence d'honneur du Comité.

Question de la Bourse. M. Charles Normand rappelle que les agents de change de Paris réclament impérieusement l'agrandissement de la Bourse devenue insuffisante. Les projets d'agrandissement soumis à la Commission du Vieux Paris n'y ont trouvé que critique et désapprobation, énergiquement précisées par M. Charles Normand. Cette Commission aurait désiré que le monument de Brongnart restât ce qu'il est. Des annexes auraient pu être trouvées et aménagées dans le voisinage, aux maisons de la place. Un tunnel aurait pu rattacher la Bourse et ces dépendances. Il semble cependant que doit aboutir un projet qui altère gravement l'édifice connu, le flanquant de protubérances inattendues. La Société, se ralliant à l'opinion de la Commission du Vieux Paris, regrette ces transformations qui fatalement doivent défigurer le monument tel qu'il fut conçu et réalisé. La construction d'un nouvel édifice, répondant pleinement à des besoins nouveaux, serait préférable à cette combinaison qui compromettra l'œuvre du passé sans satisfaire un prochain avenir. Un vœu dans ce sens est lu et adopté, qui précise et soutient les justes critiques faites en commission municipale du Vieux Paris par M. Charles Normand.

M. Eugène Müntz, de l'Institut, annonce que **le logis de l'abbé, dépendance de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés**, a été acquis par le curé de ladite paroisse. Les intentions de l'acquéreur seraient de conserver l'édifice si intéressant ; cependant il y a lieu de craindre que des transformations au moins partielles n'en compromettent l'aspect, surtout du côté de la rue de la Boucherie. M. Charles Normand est chargé par le Comité de prendre à cet égard des informations auprès de M. Widor.

M. Augé de Lassus voudrait qu'une démarche officieuse et courtoise

fût faite auprès du curé pour connaître ses intentions et réclamer ses bons offices dans la défense du monument devenu son bien.

La séance est levée à 6 h. 3/4.

Le Président,
CHARLES NORMAND.

Le Secrétaire général,
AUGÉ DE LASSUS.

Séance du mardi 12 juin 1900

Elle est ouverte à 4 heures 30 sous la présidence de M. Charles Normand.

M. le Président Charles Normand prie M. Le Breton, président de la Société des Amis des Monuments rouennais, de prendre le **fauteuil de la présidence**, au titre honorifique, et par amitié et égard pour nos collègues rouennais.

M. Le Breton signale les heureux résultats obtenus à Rouen, pour la conservation des monuments anciens, par la **Société des Amis des Monuments rouennais** qu'il a l'honneur de présider

La Société des Monuments rouennais a été créée à l'instar et sur le modèle de la Société des Amis des Monuments parisiens, grâce aux efforts persévérants des archéologues rouennais, de MM. Charles Normand et Charles Garnier. M. Le Breton constate que, depuis quinze ans, aucun monument n'a été touché. Une porte ancienne a été sauvée, et on lutte en ce moment pour sauver Saint-Romain. Il présente à la Société le bulletin illustré de la Société des Amis des Monuments rouennais, relatant la campagne si utilement faite à Rouen pour sauver les monuments anciens de l'art français.

M. Charles Normand rend compte de l'offre faite, à la Société des Amis des Monuments parisiens, du **Bulletin de la Société archéologique de l'Yonne**. M. Charles Normand annonce la prochaine publication d'un Bulletin de la Société, annuaire complété par la publication régulière et superbe de *l'Ami des Monuments et des Arts*. Il rappelle la mort toute récente du très regretté M. Ravaisson, membre de l'Institut, ancien Président de la Société des Amis des Monuments parisiens. Il énumère les nombreux titres scientifiques de l'éminent académicien ; il rappelle aussi la reconnaissance que lui doivent tous les Amis de l'art ancien et des monuments français ; il se fait l'interprète de tous ses collègues en apportant en leur nom le témoignage de leurs unanimes et profonds regrets.

M. Charles Normand entretient le Comité de la **clôture en planches**

qui entoure le futur **monument de Lavoisier**, sur la Place de la Madeleine, en face du débouché de la rue Tronchet. Il semblerait, en vérité, que cette clôture disgracieuse n'ait d'autre cause que de multiplier l'importance et la durée d'une horrible clôture en planches au bénéfice d'un entrepreneur d'affichage.

M. Lefuel croit savoir que les travaux du sculpteur chargé de faire la statue de Lavoisier ont été suspendus pour une raison budgétaire.

M. Charles Normand propose d'émettre un vœu pour la prochaine disparition de la clôture, vœu dont il se fera volontiers l'interprète auprès de la Commission du Vieux Paris (*Approbation unanime.*)

M. Callon présente des épreuves photographiques de la **Porte Saint-Denis**, prises par lui après les **affichages électoraux** placés tout dernièrement sur ce monument, et de nature à en endommager la façade.

M. Le Breton déplore l'enlèvement du calcin qui est le plus souvent le résultat de nettoyages, soit pour enlever les affiches, soit pour blanchir les monuments.

M. Marmottan préconise les lavages, mais il faut distinguer : certaines substances employées sont corrosives et détériorent la pierre. Il cite l'exemple du lavage récent des colonnes de l'Arc de Triomphe du Carrousel. Il y aurait donc lieu de rédiger une note à l'usage des architectes, destinée à préciser la nature des lavages à opérer.

A ce propos, un membre regrette le blanchiment tout récent d'une des maisons de l'Avenue de l'Opéra.

M. Le Breton rappelle, dans le même ordre d'idées, le dommage causé aux poutres de la façade de l'hôtel des Sociétés savantes de Rouen.

Un membre cite également l'exemple de la porte de l'**Hôtel de Ville de Nogent-le-Rotrou**.

M. Marmottan rappelle la détérioration des **bustes de Puget et de Poussin**, placés des deux côtés de la porte d'entrée de l'École des Beaux-Arts.

Le vœu de M. Marmottan sur le nettoyage des monuments, mis aux voix, est adopté à l'unanimité. Ce vœu tend à encourager **le lavage des monuments à l'eau pure, pour préserver le calcin.**

M. le Président Charles Normand donne lecture des noms de candidats nouveaux au titre de membres de la Société.

M. Charles Normand rend compte également de la **promenade faite au château de Wideville** (Seine-et-Oise) construit sous Louis XIII pour M. de Bullion, et de la **promenade faite tout récemment à Meaux.** Il annonce que d'autres excursions sont en préparation à Paris ou aux environs pour les adhérents de *l'Ami des Monuments et des Arts.*

M. Charles Normand entretient ensuite le Comité au sujet de l'**École internationale de l'Exposition**, due à l'heureuse initiative de M. Léon Bourgeois, ancien président du Conseil des Ministres, assisté de MM. L. Herbette, et des Secrétaires Max Choublier et J. Delvolvé. Des cours et des promenades seront organisés, à cette occasion, aux monuments parisiens.

En ce qui concerne spécialement l'archéologie parisienne, M. Normand annonce qu'une promenade aura lieu avant la fin du mois de juin aux arènes de Lutèce. Une conférence sur le **Parthénon inconnu** et l'**Acropole archaïque** sera faite par lui dans quelques jours au Grand Palais, à la demande de M. Léon Bourgeois.

M. le Président Charles Normand croit devoir appeler l'attention de ses collègues sur l'**insuffisance des moyens de transport aux abords de l'Exposition** et les entraves mises, pour cette cause, à la visite des monuments parisiens.

M. Rivière signale à ce propos l'état déplorable des **abords de la gare de Lyon**.

Après un échange d'observations, il résulte de l'une d'elles que le Conseil municipal s'est occupé à sa dernière séance de la question des transports. M. Charles Normand propose d'émettre un vœu à ce sujet. Ce vœu est adopté.

M. Charles Normand rend compte des **documents** qu'il a pu recueillir pour le Congrès de l'Art public, sur les anciens monuments de Paris, et, en premier lieu, sur la **Place des Victoires**.

Il mettra sous les yeux de ses collègues du Congrès, sous forme de maquette en relief comme un décor de théâtre, l'état de cette place lors de sa création par le maréchal de la Feuillade, sous Louis XIV.

M. Charles Normand a retrouvé aux Archives et à la Bibliothèque nationale des documents très curieux à ce sujet, et il pourra mettre ainsi, en regard de la place dans sa beauté et sa belle ordonnance primitives, la place telle qu'elle est actuellement, détériorée par la surélévation des maisons et les enseignes des magasins. Il souhaite que cet état parallèle décide les pouvoirs publics à rendre à Paris une de ses plus belles places dans son intégrité primitive. On verra aussi l'aspect ancien et l'aspect actuel de la pointe et de l'abside de la Cité, de la place de l'Hôtel-de-Ville ainsi qu'en a décidé le Conseil municipal de Paris, qui a chargé M. Charles Normand de la direction de la reconstitution de ces maquettes d'un **Paris-Parallèle ancien et moderne**.

Huit autres aspects d'anciens monuments parisiens comparés à leur état actuel seront présentés aux membres du **Congrès municipal de l'Art**

public et de son Exposition dans le palais des Examens de la Ville de Paris.

Un échange d'observations a lieu entre MM. Marmottan et Charles Normand au sujet du projet d'exposition des vues de la Ville de Paris. Des difficultés de diverses nature (pécuniaire, entre autres) se présentent toujours pour ce genre d'exposition.

M. Le Breton dit qu'à Bruxelles on a divisé les monuments par catégorie.

Les églises, les palais, les écoles, les monuments funéraires, etc., en suivant chacune de ces catégories de monuments depuis l'origine, avec leurs transformations successives, pour rendre plus sensible encore, s'il est possible, l'intérêt de premier ordre qui s'attache à la conservation et à la préservation des monuments anciens.

M. Le Breton annonce que ce principe a été heureusement suivi pour l'organisation de la prochaine exposition des envois de Rouen à l'Exposition de l'Art public. On a réuni, à cet effet, 400 photographies, toute de même format, de monuments actuels, ou faites d'après d'anciens dessins, suivant un ordre méthodique et une classification fort intelligente.

Le Président,
CHARLES NORMAND.

Le Secrétaire adjoint,
LAUGIER.

En raison des vacances, il n'y a pas eu de séance jusqu'en novembre.

LE CONGRÈS MUNICIPAL DE L'ART PUBLIC

HOMMAGE PUBLIC DE M. DE SELVES

PRÉFET DE LA SEINE

ET DE M. GRÉBEAUVAL

PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL

A L'INITIATIVE EN FAVEUR DE L'ART PUBLIC PRISE PAR LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES MONUMENTS PARISIENS, IL Y A QUINZE ANS

Dans la collection de *l'Ami des Monuments et des Arts,* qui renferme la suite la plus nombreuse de documents qu'on ait publiés sur l'Art public, on y trouvera le texte des vœux avec un compte rendu complet du dernier Congrès et de l'Exposition fort importante qu'on y avait adjoint. Mais nous ne pouvions manquer de rappeler ici, au moins brièvement, le Congrès et l'Exposition.

Dans la séance d'ouverture du Congrès, tenue en l'Hôtel de Ville, prirent place sur l'estrade : MM. de Selves, préfet de la Seine ; Grébeauval,

président du Conseil municipal; John Labusquière, conseiller municipal, président du Congrès; le Président de la Société de Amis des Monuments parisiens, Charles Normand, rapporteur du Congrès sur l'Art public à Paris depuis cent ans; M. Eugène Müntz, membre de l'Institut; MM. Hallays, Vachon, secrétaire général, Lucas, etc...

Parmi, les allocutions, dont le texte est reproduit dans *l'Ami des Monuments et des Arts*, nous retiendrons surtout la constatation faite publiquement par M. de Selves : en termes excellents, il a dit comment la Société des Amis des Monuments parisiens, fondée il y a quinze ans par M. Charles Normand, a pris l'initiative de ces idées d'art public qui amènent en ce jour des représentants du monde entier. M. de Selves rappelant la création de M. Charles Normand s'est exprimé ainsi : « **Laissez-moi vous dire, car j'éprouve quelque fierté à le marquer, qu'en France et à Paris le souci qui vous inspire s'est affirmé particulièrement :**

La Société des Amis des Monuments parisiens. — La commission municipale du Vieux Paris dont votre honorable président est un des membres appréciés. — Les récompenses aux architectes des maisons les mieux construites, naissaient sous l'influence du sentiment qui vous réunit. »

Dans la séance de clôture tenue en l'Hôtel de Ville, M. Grébeauval, président du Conseil municipal, a également et spontanément rendu justice aux efforts de notre Société, quand il a remercié en termes excellents, « **les Amis des Monuments parisiens qui tiennent en quelque sorte la tête du mouvement, car ils existaient bien avant que la Commission du Vieux Paris fût créée par le Conseil municipal.** »

De son côté, le journal le *Temps*, dans son n° 14308, a publié un excellent article, que nous reproduisons ici, sur

L'EXPOSITION DE L'ART PUBLIC

« Au Congrès de l'Art public est adjointe une exposition de l'art public, installée dans le nouveau Palais des examens de la Ville de Paris, au marché Saint-Germain, près Saint-Germain-des-Prés. Cette exposition est d'un grand intérêt.

« Sans doute le titre d'« art public » est peu compris ; on pourrait lui préférer celui de « physionomie artistique des villes », adopté il y a quinze ans par la Société des Amis des Monuments parisiens, dont les membres forment le principal appoint français, savants ou artistes notables qui, depuis lors, ont étudié en séances mensuelles, et dans



CHARLEMAGNE

trente volumes de superbes publications, les questions traitées au congrès; leur exposition particulière est d'ailleurs remarquable à cause des dessins originaux et des gravures d'art.

« Le musée Carnavalet, grâce à M. Cain, a fait aussi une exposition remarquable; les villes principales de France et de l'étranger, à l'exception de Bruxelles, sont splendidement représentées. Mais le « clou », comme on l'a dit, ce sont de superbes maquettes de décors, petits bijoux représentant des vues de Paris. M. Charles Normand, le président de la Société des Amis des Monuments parisiens, qui en a conçu l'idée, en a exposé l'objet dans un rapport qui, sur la proposition de M. Müntz, de l'Institut, fut adopté avec félicitations.

« M. Charles Normand a fait ressortir le grand intérêt que pourraient présenter des décors montrant une même place de Paris dans l'état ancien et actuel : ainsi, on voit la place des Victoires, avec les bâtiments exhaussés, les écriteaux qui déshonorent et rendent méconnaissables l'une des plus belles places de Paris, qu'il serait facile de rendre à la splendeur première, dont le charme est rendu évident par la vue prise au jour de l'inauguration. Il a pu restituer cette vue avec l'aide de documents découverts aux Archives et dans d'autres dépôts. Les autres maquettes représentent la pointe de la Cité, amont, aval, la place de l'Hôtel-de-Ville à l'époque de la Ligue et actuellement.

« M. Charles Normand, chargé par le Conseil municipal de la direction de ce travail, a eu pour collaborateurs nos décorateurs de l'Opéra MM. Carpezat, Chapron, Jusseaume, Meunier. Cette exposition est publique pour quelques jours, sauf de onze heures à une heure, rue Mabillon, près Saint-Sulpice.

« Il serait à souhaiter que d'autres points de vue de Paris fussent ainsi reconstitués; on posséderait ainsi une série de documents qui permettraient de donner des vues exactes, établies par l'examen critique des documents anciens, si prodigieusement contradictoires et dont il convient de se défier, en les contrôlant les uns par les autres. »

LE CONGRÈS D'ART PUBLIC

ET LA CONSERVATION DES MONUMENTS

Un mot qui demande explication. — Les vœux du congrès. — L'exposition du marché Saint-Germain. — Aspect d'autrefois. — Un curieux parallèle. — Pour la sauvegarde de la place des Victoires.

L'Éclair, dans son numéro du 24 avril 1900 a publié un très remar-

quable article sur l'Exposition de l'art public et le Congrès. Il est dû, croyons-nous, à M. Montorgueil. Nous reproduisons ici cet intéressant résumé.

« Congrès d'art public... », art public... congrès : ce ne sont point là des mots qui transportent les montagnes. Celui de congrès éveille plutôt une idée d'insupportable et vide bavardage ; et quant à l'expression « art public », ça ne dit pas tout de suite grand'chose. Aussi a-t-on laissé avec trop d'indifférence passer un des congrès les plus utiles, les plus occupés et les plus importants de tous ceux qui se sont tenus à Paris à l'occasion de l'Exposition.

Par art public il fallait entendre l'art qui, dans la rue, frappe nos yeux : l'art affiché publiquement, l'art qui est à tous. Les palais comme nos demeures et les aspects de nos rues sont de l'art public. Ce que se proposaient les hommes enrégimentés sous cette bannière se peut résumer dans cette formule :

Coopérer à l'embellissement de la beauté des cités, en s'élevant contre l'esprit de vandalisme qui, sous prétexte de viabilité, de spéculation ou de publicité, détruit les beautés nobles ou pittoresques de l'art ancien.

Ce sont les Belges, dont le trésor architectural ancien est si grand, qui, les premiers, ont employé cette expression « d'art public », et émis l'idée d'un congrès. Sans vouloir diminuer en rien leur mérite, il nous faut rappeler que, depuis quinze ans, cette croisade est prêchée en France par les Amis des Monuments, qui ont Charles Normand pour Pierre l'Ermite.

Inauguré dans la salle de l'Hôtel de Ville à Paris, où M. Grébeauval lui souhaita la bienvenue, où M. John Labusquière, son zélé défenseur, en exprima la synthèse, le congrès d'art public acheva ses travaux à Rouen, dans la cité toute fleurie de précieux souvenirs.

LES VŒUX

En une semaine de travail effectif — fait sans précédent dans les annales des congrès — il avait été pris une foule de résolutions, dont voici les plus saillantes :

« Qu'il soit donné aux préfets, maires, curés, conseils de fabrique, fonctionnaires de tous ordres, des instructions très précises pour leur rappeler leur responsabilité morale et matérielle des œuvres d'art qui leur sont confiées ;

« Que les municipalités soient armées pour prévenir l'apposition d'affiches vulgaires défigurant les édifices ;

« Que toute latitude soit donnée aux architectes et propriétaires pour les saillies des façades et leur décoration ;

« Que, dans les quartiers neufs, les propriétaires soient obligés de bâtir en retraite de l'alignement et de garnir les espaces libres de parterres et de plantations ;

« Que des visites et promenades périodiques dans les musées pour les élèves des écoles soient organisées sous la direction de personnes compétentes et que, dans les centres ne possédant pas les ressources nécessaires, il y soit suppléé par tous les moyens possibles ;

« Que les édicules revêtent un caractère artistique ;

« Que les règlements de voirie soient établis par des commissions mixtes, composées de conseillers municipaux, de propriétaires et d'artistes, qu'elles ne copient pas leurs règlements les uns sur les autres, mais s'inspirent de la topographie des lieux. »

C'étaient là des vœux on ne peut plus pratiques. On appréciera surtout le premier, qui consacre la sauvegarde des monuments du passé, et qui a fait dire à M. John Labusquière :

« Lorsqu'on contemple les beaux monuments, les belles statues qui datent de plusieurs siècles, lorsqu'on sent vibrer là l'âme des aïeux, on se dit que peut-être la civilisation ne fait point des progrès aussi rapides qu'on veut bien le dire sur le seuil du XXe siècle ; on se sent bien petit quand on passe auprès de Notre-Dame et qu'on voit les maîtres du jour pénétrés de respect et d'admiration pour leurs devanciers. »

Que nous sommes loin de ce cri sacrilège d'un révolutionnaire connu ! Il désignait Notre-Dame et prédisait sa chute dans une future tourmente : « Elle est le signe, le symbole, et nulle considération esthétique ne doit arrêter le peuple dans l'œuvre de sa destruction. »

LE MUSÉE

On a pensé que le congrès ferait mieux saisir ses tendances si un musée était créé qui en serait comme l'illustration. On s'est décidé un peu tard, mais le zèle des organisateurs a si bien fait qu'à peine s'en aperçoit-on. Sur l'emplacement où fut la célèbre foire Saint-Germain et, plus tard, le marché, dans les bâtiments mêmes du marché, on a disposé à la hâte plusieurs grandes salles qu'il faut aller visiter. L'entrée en est gratuite. C'est la première exposition d'art public en France.

De quoi se compose cette exposition de dessins, fournis soit par les

collections de M. Charles Normand, soit prêtés par M. Cain qui les a tirés de Carnavalet ?

Les villes ont fourni de superbes matériaux à l'exposition d'art public ; Rouen, Dijon, Lyon, Bordeaux. Puis l'étranger est venu avec Amsterdam, Haarlem, Utrecht, Trèves, San Gimignano. La Belgique a boudé on ne sait trop pourquoi.

Le clou de cette exposition, ce sont des dioramas, composés de huit maquettes [1] exécutées par les décorateurs de théâtre les plus habiles, Lemeunier, Chaperon, Carpezat et Jusseaume.

C'est l'Hôtel de Ville à l'époque de la Ligue — et à côté de l'Hôtel de Ville actuel. C'est la cité en 1650 — et en 1530 et la cité de nos jours. Ces maquettes sont si stupéfiantes de vérité, de relief et de couleur, que l'on passe en réalité sans transition de ces époques à l'heure présente. Il n'y a rien à reprendre dans cette évolution fatale.

LA PLACE DES VICTOIRES

Mais où le parallélisme devient éminemment instructif, c'est dans le tableau qui présente aux regards la place des Victoires, quand on l'inaugura, et la *même place*, car c'est la même, vue de nos jours. Que de mutilations criminelles, que d'attentats contre l'art d'un Mansard, qu'aucune considération ne justifie.

Le congrès a émis le vœu sur la proposition de M. Charles Normand, que, dans la mesure du possible, la place des Victoires reprenne sa physionomie primitive. Serait-ce si malaisé ? Un commerçant, M. Klotz, a prouvé, en débarbouillant son immeuble des impuretés qui le souillaient, qu'on peut jouir du bénéfice de l'enseigne en même temps que de la beauté des lignes architecturales.

Le congrès d'art public, au rebours de tant d'autres, n'aura pas parloté en vain, s'il a pu décider les pouvoirs publics à veiller sur les dépôts d'art qui leur sont confiés. M. de Selves, préfet de la Seine, l'a promis dans un discours où il faut relever ce passage :

« Tout le monde ne peut avoir sa galerie de tableaux et ses collections d'art, mais tout le monde peut satisfaire le goût du beau qu'il

1. L'idée est due à M. Charles Normand, qui a su triompher de toutes les résistances pour les faire établir, en a présenté le programme dans une Commission qui l'a adopté, en présence du Préfet, du Président du Conseil municipal, des hauts fonctionnaires de la Ville et du Bureau de la Commission de l'art public, et qui en a dirigé l'exécution avec l'aide des documents qu'il a retrouvés, pour établir le PARIS-PARALLÈLE, ANCIEN ET MODERNE.

porte en lui par le spectacle des monuments publics, des promenades ou des rues de la cité qu'il habite.

« Le sentiment de l'art, le goût pour le beau n'est pas seulement ainsi satisfait, il est encore développé et augmenté.

« Il faut donc chercher à créer le beau et empêcher, d'autre part, le beau d'être détruit où il existe.

« Il faut conserver, notamment, nos vieux monuments, comme on conserve avec soin, parmi les toiles plus modernes, les vieilles et belles toiles du passé. »

Terminons en regrettant que le congrès d'art public n'ait point passé devant le pavillon de Marsan, aux Tuileries ; il en aurait remarqué les vitres brisées et chassieuses et les balcons rongés, dont les plaies sont avivées de minium. Il n'y a pas en France de château en ruine qui affiche l'aspect misérable de l'ancien palais des rois.

RESTAURATION

DE

SAINT-PIERRE DE MONTMARTRE

L'initiative prise par M. Charles Normand pour obtenir la restauration de Saint-Pierre de Montmartre, dont la destruction avait été décidée, a obtenu successivement gain de cause en diverses occasions. Le Conseil municipal avait voté les fonds s'étayant dans ses rapports sur la protestation dont M. Charles Normand s'était fait l'instigateur au nom de la Société des Amis des Monuments parisiens. Puis des fouilles furent faites aux pieds des colonnes qui prouvèrent la solidité de l'édifice comme l'avait soutenu M. Charles Normand malgré les affirmations contraires, solidité reconnue par la Commission officielle municipale. Enfin voici comment est formulé dans le **tableau des résultats des adjudications** l'annonce du début des travaux confiés aux soins de l'architecte M. Sauvageot :

Paris. — Tribunal de commerce. — 8 septembre 1900. — Travaux de terrasse et de maçonnerie à exécuter pour la restauration du chœur de l'église Saint-Pierre de Montmartre (XVIIIe arrondissement).

Mont. 83.610.

MM. Buffet et Durmar 4 20. — M. Delalonde 3.

M. Boutré, 1, r. Andrieux, adjudicataire à 6 0/0 de rabais.

BIBLIOGRAPHIE

GRAVURES
ET
ARTICLES PARUS DANS LES DERNIERS VOLUMES
DE
L'AMI DES MONUMENTS ET DES ARTS
SUR PARIS, SES ENVIRONS
ET SUR L'ART PUBLIC

*Parmi le grand nombre d'articles et de planches consacrés par l'*Ami des Monuments et des Arts *à faire connaître les richesses d'art de la France, nous signalerons ici ceux qui concernent Paris, ses environs, et les questions d'art public.*

ONZIÈME VOLUME

Vasnier : A propos de la Tiare et des bijoux d'Olbia.

Les Amis des Monuments à la manufacture de Sèvres.

Charles Normand : Reconstitution inédite du Château-Neuf de Saint-Germain-en-Laye : partie centrale du corps de logis principal avec l'escalier à pentes contrariées, substitué à l'escalier sur plan circulaire (Dessin inédit de la Bibliothèque Nationale). Dessin pour le parterre des grottes de Saint-Germain-en-Laye, d'après Boyceau (1638) ; Autre dessin de parterre de Boyceau ; le logis neuf du devant du théâtre, d'après Du Cerceau ; plan correspondant, d'après Du Cerceau ; Château-Neuf de Saint-Germain-en-Laye, du côté de la cour, vue de Mariette. Portrait des chasteaux royaux de Saint-Germain-en-Laye ; Veue et perspective du Chasteau-Neuf de Saint-Germain-en-Laye, par Perelle ; Fontaine du parterre du château de Saint-Germain ; Les jardins et terrasses entre le château et la Seine.

Souvenir de l'excursion artistique et archéologique des *Amis des Monuments et des Arts*, à Crépy-en-Valois, Ourrouy, Champlieu.

Guizot : La maison de la Rose (Renaissance), à Crépy-en-Valois (Oise).

La collection de peintures *Doria* à Ourrouy.

Classement de monuments en Seine-et-Oise.

Saint-Pierre de Montmartre et l'abbaye, avec identification des topographies ancienne et actuelle, par Charles Normand.

Ce plan donne en P, O, N, en K, X, en Y, Z en G, C la disposition ancienne du Musee

RUE PAYENNE

Vues de Paris Tabatières

Effigie d'Henri IV

Salle de la Ligue
Histoire du Ballon
Faïences révolutionnaires

Escalier des enseignes et plaques de cheminées

P O N

Galeries de topographie

O

Hôtel des Drapiers

Première galerie de la Révolution

L

Salon des Stuarts

Salon intermédiaire
Scènes de mœurs

R

Arc de Nazareth

Pavillon de Choiseul

M

Souvenirs de Béranger

JARDIN

RUE DES FRANCS-BOURGEOIS

Galeries de topographie

Q

Seconde galerie de la Révolution

L

Salle des cartons

Cabinet du Conservateur

Salle de la Bastille

Entrée des salles X de topographie

K K

Escalier du Siège

Grand escalier
Plans
Plaques

Salle Napoléon Ier

Statue de Louis XIV

J

Salle style Régence

Galeries des Echevins des Faïences et de Voltaire

J

COUR

Salle des costumes parisiens

Cabinet céramique

Salle du théâtre parisien
Y

J

Salle Alboni et musée monétaire
Z

Salon de Mme de Sévigné

Cabinet chinois

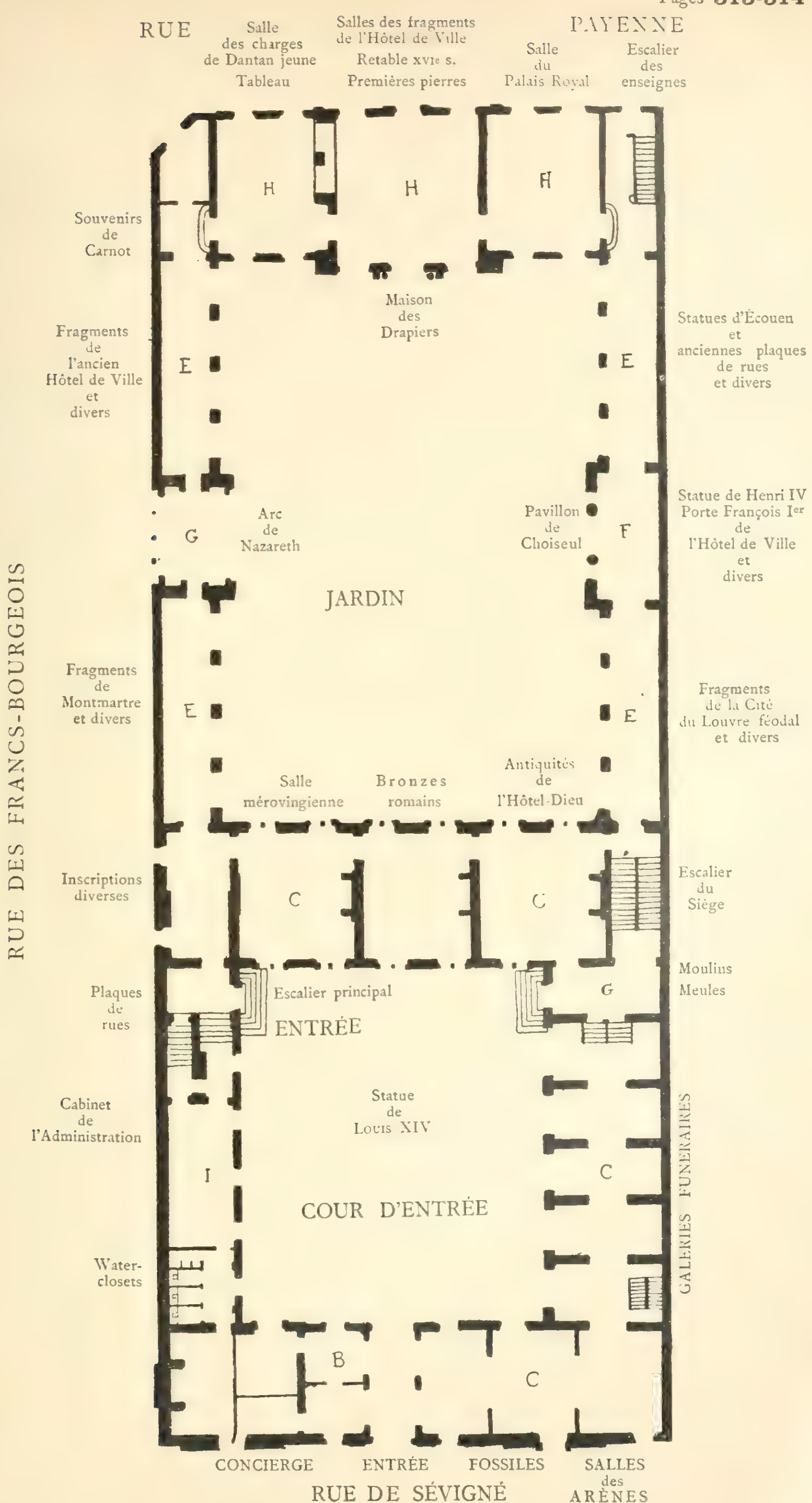
Salle Liesville

Salle Faucou

RUE DE SÉVIGNÉ

MUSÉE CARNAVALET

PLAN SCHÉMATIQUE DU PREMIER ÉTAGE DRESSÉ PAR CHARLES NORMAND



MUSÉE CARNAVALET

PLAN SCHÉMATIQUE DU REZ-DE-CHAUSSÉE DRESSÉ PAR CHARLES NORMAND

Tête de Lépide, bronze trouvé à Montmartre.

Ce qu'on veut démolir à Saint-Pierre de Montmartre ! le triforium de la nef. Perspective restituée.

Coupe en long de cette église.

Bref état de dépense de la maison de la Rose, à Crépy-en-Valois. Souvenir de la visite des adhérents de *l'Ami des Monuments et des Arts.*

Souvenir de l'excursion des *Amis des Monuments et des Arts*, à Étampes.

Marquis : Notes sur l'ancien et le nouveau collège d'Étampes.

Notes originales sur le Congrès des Sociétés savantes.

Grave : Orrouy, son château, son église, près Compiègne. — Souvenir de l'excursion de *l'Ami des Monuments et des Arts.*

Étampes. Souvenir de l'excursion de *l'Ami des Monuments et des Arts* : La Tour du Loup ; Les remparts du Nord-la-Ville ; Église Sainte-Croix, démolie en 1895 ; La Tourelle de Jean le Bâtard, reste des remparts ; Notre-Dame : le clocher ; Maison d'Anne de Pisseleu ; Hôtel d'Yon ; Église Sainte-Basile : Portail méridional, portail occidental ; L'Hôtel de Ville, 1514, remanié en 1850 ; Notre-Dame, plan ; Maison d'Anne de Pisseleu, seconde cour ; Le Pont-Doré avant sa restauration ; Maison dite de Louis XII, ancienne maison Bourgeois ; La Grande Maison à Saint-Martin ; Maison de Diane de Poitiers, caisse d'épargne, Musée ; Abside et Clocher de l'église Notre-Dame.

Souvenir de l'excursion d'Orrouy : *Comte Doria*, photographie du départ du limon d'escalier d'Orrouy.

Souvenir de l'excursion des *Amis des Monuments et des Arts*, à Pierrefonds : Château, élévation géométrale ; Plan du Château.

La première publication des élévations en géométral du château de Pierrefonds.

Le Parlement et les Monuments : Discussion du budget.

Dépenses pour les monuments historiques depuis cinq ans.

Mode d'application de la loi de 1887 sur les Monuments historiques.

La ruine du Palais des Papes à Avignon.

Du droit de dessiner ou de photographier dans les monuments.

Mansard : Liste des maisons de Louis XIV.

Lamouroux : Création d'une Commission municipale du Vieux Paris.

Robida : L'œuvre d'enlaidissement du xixe siècle.

R. Ravault : Un monument inédit ; la colonne Trajane de Méréville, au sud d'Étampes.

Château de Pierrefonds : Élévation latérale publiée pour la première fois en géométral.

Château de Pierrefonds : Coupe sur la cour avec vue vers les portiques.

Château de Pierrefonds : Coupe sur la cour avec vue du côté de la chapelle (façade de droite).

Marquis : Plan d'Étampes.

L'Hôtel de Ville de Dreux.

Israel Silvestre : Hôtel d'Oo ou de Luynes, quai des Augustins, à Paris.

Monument de Cook, au château de Méréville, près d'Étampes.

J. Perret : Mâcon. Ancienne rue d'Égypte.

Place Saint-Jean-en-Grève, à Paris : Supplice d'Anne du Bourg.

Ballet donné dans la grande salle de l'hôtel de Bourbon (façade du Louvre vers Saint-Germain l'Auxerrois), à Paris.

TOME DOUZIÈME

Charles Normand : Aux Amis des Monuments et des Arts.

Lamouroux : Les dernières découvertes à Paris : le mur romain de la Cité et la Commission municipale du Vieux Paris.

Léon Marquis : La Tour Guinette, à Étampes. — Souvenir de l'excursion de *l'Ami des Monuments et des Arts.*

Extraits et Résumés : Détachement des plafonds ; l'Hôtel d'Anglade. — L'hôtel de Lauzun.

Chronique : Échanges d'œuvres d'art entre les Musées de Versailles et de Carnavalet : vieilles vues de Paris.

Anonyme : Dispositif adopté pour le placement de tapisseries de la Fête-Dieu, entre Saint-Germain-l'Auxerrois et le Louvre. D'après une estampe avant la lettre, du cabinet Charles Normand.

Augé de Lassus : La sauvegarde de l'hôtel de Lauzun (Ile Saint-Louis à Paris).

Arc de triomphe qu'on voulait porter à Paris de Djemila (Algérie).

Commission municipale du Vieux Paris. — Vingt-cinq propositions diverses.

Dr Alfred Lamouroux : Nouvelles découvertes faites à Paris dans les fouilles du Pont Alexandre III (Travaux de l'Exposition de 1900).

Dr Alfred Lamouroux : Découvertes à Paris de tombes et d'objets dans la rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois.

Répertoire des fouilles et découvertes en France : Paris.

Charles Normand : Le nouveau Musée Carnavalet.

Bulletin des Musées et de leurs acquisitions nouvelles : Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale. Nouvelle installation du Musée Carnavalet.

TOME TREIZIÈME ET QUATORZIÈME

VISITE

DE

L'EXPOSITION RÉTROSPECTIVE DE LA VILLE DE PARIS

Comme d'habitude une société exceptionnellement brillante s'était donné rendez-vous à la dernière excursion organisée, pour la Société des Amis des Monuments parisiens, par son président M. Charles Normand. Membres de l'Institut des diverses classes, dames et jeunes filles, dont on a remarqué l'élégance, la grâce et la beauté, érudits, lettrés, artistes, gens du monde appartenant aux plus anciennes familles, ou savants étrangers, de passage, formaient une réunion charmante. Malgré la diversité des origines, tous communiaient sous une même espèce, celle de l'amour des choses belles, rares ou curieuses; tous étaient animés d'un égal désir pour l'étude et la défense du « Vieux Paris » comme d'un souci très vif de la nécessité de veiller à la beauté de la capitale dans les créations nouvelles.

M. Charles Normand a remercié les membres de la Société des Amis des Monuments du zèle dont ils ont fait preuve en ce jour; c'est leur coutume et depuis longtemps ils ont pris la tête du mouvement, comme se plaisait à le rappeler le président du Conseil municipal, M. Grébeauval, quand il disait à l'Hôtel de Ville, lors de la clôture du Congrès international de l'Art public, que la Société des Amis des Monuments parisiens existait bien avant la Commission municipale du « Vieux Paris ». Puis M. Charles Normand a présenté à l'assistance M. Escudier, vice-président du Conseil municipal, qu'il représente, dans cette visite faire au Pavillon de la Ville de Paris, où M. Cain et ses collaborateurs MM. Albert Trottin, Maurice de Cambis, François Carnot, René Debraux, Stanislas Lami, Paul Parfonry, Louis de Périgord, Jean Robiquet, Henri Tenré ont organisé si joliment l'Exposition rétrospective de la Ville de Paris.

M. Charles Normand en a vivement félicité M. Cain et a loué le sympathique conservateur du Musée Carnavalet d'avoir installé cette exposition sans faire aucun emprunt au Musée municipal. M. Cain a su s'adresser aux collectionneurs les plus émérites, vivement compli-

mentés par le Président de la Société des Amis des Monuments parisiens, pour avoir consenti à se priver momentanément de leurs chefs-d'œuvre.

Les historiens de Paris puisent des enseignements merveilleux dans cette exposition et les gens de goût reviennent charmés de leur fréquentation avec les chefs-d'œuvre de grâce, de goût, d'habileté. M. Charles Normand a signalé notamment les trésors prêtés par divers souverains et administrations publiques ; au nom de l'éminente assistance présente il a adressé de chaleureux remerciements, et a rendu un hommage particulièrement respectueux et reconnaissant, à Leurs Majestés la Reine d'Angleterre, l'Empereur de Russie, l'Empereur d'Autriche-Hongrie, au Roi des Belges et au Musée Royal de Bruxelles, au Maire de Prague et à la délégation tchèque.

Et l'assistance, par de chaleureux applaudissements, a témoigné combien son président se faisait ainsi l'interprète des sentiments de toutes et de tous.

M. Escudier, représentant du Conseil municipal, a pris la parole à son tour, et, en termes éloquents, s'est associé à ces paroles de M. Charles Normand. M. Escudier a chaudement remercié tous les collectionneurs de leur générosité et du précieux concours qu'ils ont apporté à la Ville de Paris, pour l'aider à faire grande figure devant le monde. Avec une compétence qui témoignait de sa profonde connaissance du Vieux Paris et de son désir d'en assurer la sauvegarde, M. Escudier a signalé à l'attention de ses auditeurs les pièces capitales de la remarquable exposition et aux applaudissements de tous a félicité aussi les membres de la Société de leur zèle si louable en faveur de Paris.

A son tour, le directeur du Musée Carnavalet, M. Georges Çain, président du Comité d'organisation de l'Exposition rétrospective de la Ville de Paris, a remercié les collectionneurs en termes excellents.

Puis sur un ton de familière causerie, en artiste, M. Georges Cain a fait ressortir le mérite des œuvres exposées par ses soins. La sobriété du langage, la clarté de l'exposition sagement limitée aux traits caractéristiques des œuvres marquantes a été très vivement goûté de tous et de toutes. En face du médaillon de la *Pyramide expiatoire*, provenant des colonnes à fanaux de la place des Victoires, M. Georges Cain a fort aimablement cédé la parole pendant un instant à M. Charles Normand ; il a profité de l'occasion pour fournir des documents inédits sur les médaillons prêtés par S. M. la Reine Victoria, et en particulier sur la *Pyramide expiatoire* ; M. Charles Normand a fait ressortir la

nécessité de rétablir la place des Victoires en son état primitif avec les colonnes à fanaux; il a indiqué les documents qui lui ont permis de faire une restitution en l'état au jour de l'inauguration de la place des Victoires sous forme d'une maquette de théâtre que le Conseil municipal et l'administration préfectorale avaient chargé M. Charles Normand d'établir pour l'Exposition municipale du Congrès de l'Art public. L'assemblée compétente a vivement approuvé l'idée du rétablissement de la place des Victoires puis, au milieu d'applaudissements unanimes, M. Georges Cain a terminé sa remarquable conférence.

L'Exposition universelle de 1900 ne pouvait se clôturer sans voir les *Amis* lui renouveler une visite analogue à celle qu'ils lui avaient faite avant l'ouverture.

Et toutes les assistantes et tous les assistants se sont donné rendez-vous pour l'excursion suivante qu'ils demandaient très prochaine.

ALFRED-MARTIAL LAMOUROUX

Un de nos fidèles collègues et collaborateurs actifs de la première heure, ALFRED-MARTIAL LAMOUROUX, est mort le 8 septembre 1900, dans sa cinquante-neuvième année, a la plus grande peine de tous ses amis et de tous les amis des Monuments parisiens.

Membre de notre premier comité, celui de 1885, Lamouroux ne cessa jamais de lui apporter le puissant concours de sa haute situation de vice-président du Conseil général de la Seine, de membre du Conseil municipal de Paris ; il jouissait, parmi ses collègues de tous les partis, d'une estime et d'une amitié particulières, d'une autorité de paroles et de conseils qui lui permirent d'aider puissamment notre œuvre d'étude et de sauvegarde en faveur de Paris. Comprenant la nécessité de laisser a notre Société les avantages dus a la seule initiative privée, dont elle est issue, il soutint toujours notre Société ; et, comprenant, comme ses fondateurs, le bénéfice qui pourrait résulter pour Paris d'une entreprise similaire d'un caractère officiel, il dota l'entreprise qu'il avait fondée avec nous d'une précieuse doublure, organisée sur le modèle de notre Société, et décrétée par M. de Selves, préfet de la Seine, sous le nom de « Commission municipale du Vieux-Paris », en décembre 1897. Depuis lors, M. Lamouroux, nommé vice-président de cette grande commission par M. de Selves, n'a cessé de donner, de toutes façons, un concours incessant a l'œuvre de salut des monuments et des aspects de Paris. La veille de sa mort, malgré ses souffrances, il s'en préoccupait encore.

Nous pleurons l'ami, nous pleurons le fidèle collaborateur de quinze années d'efforts. Nous gravons ici son nom pour le signaler au souvenir reconnaissant de la postérité. Bientôt, nous l'espérons, nous pourrons lui dresser un monument, que nous proposons a nos amis de lui élever ; et bientôt les historiens de Paris l'inscriront pour jamais dans la liste glorieuse des grands serviteurs de la capitale du monde. Adieu.

CHARLES NORMAND.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES MONUMENTS PARISIENS

TABLE DES GRAVURES DU N° 39-40-41

TOME DOUZIÈME

TABLE DES ARTICLES DU N° 39-40-41

TOME DOUZIÈME

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.


TTY CENTER LINRARY

